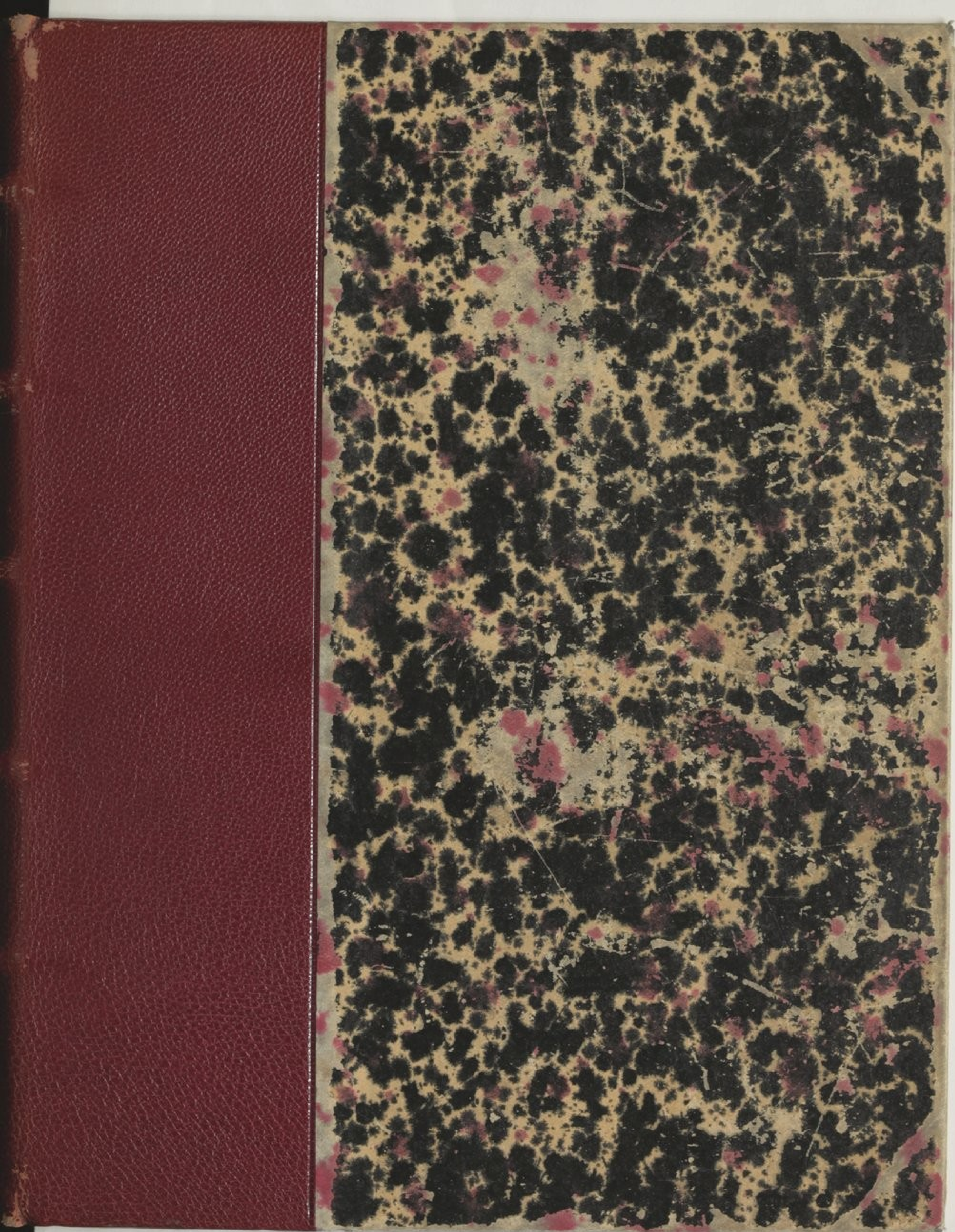
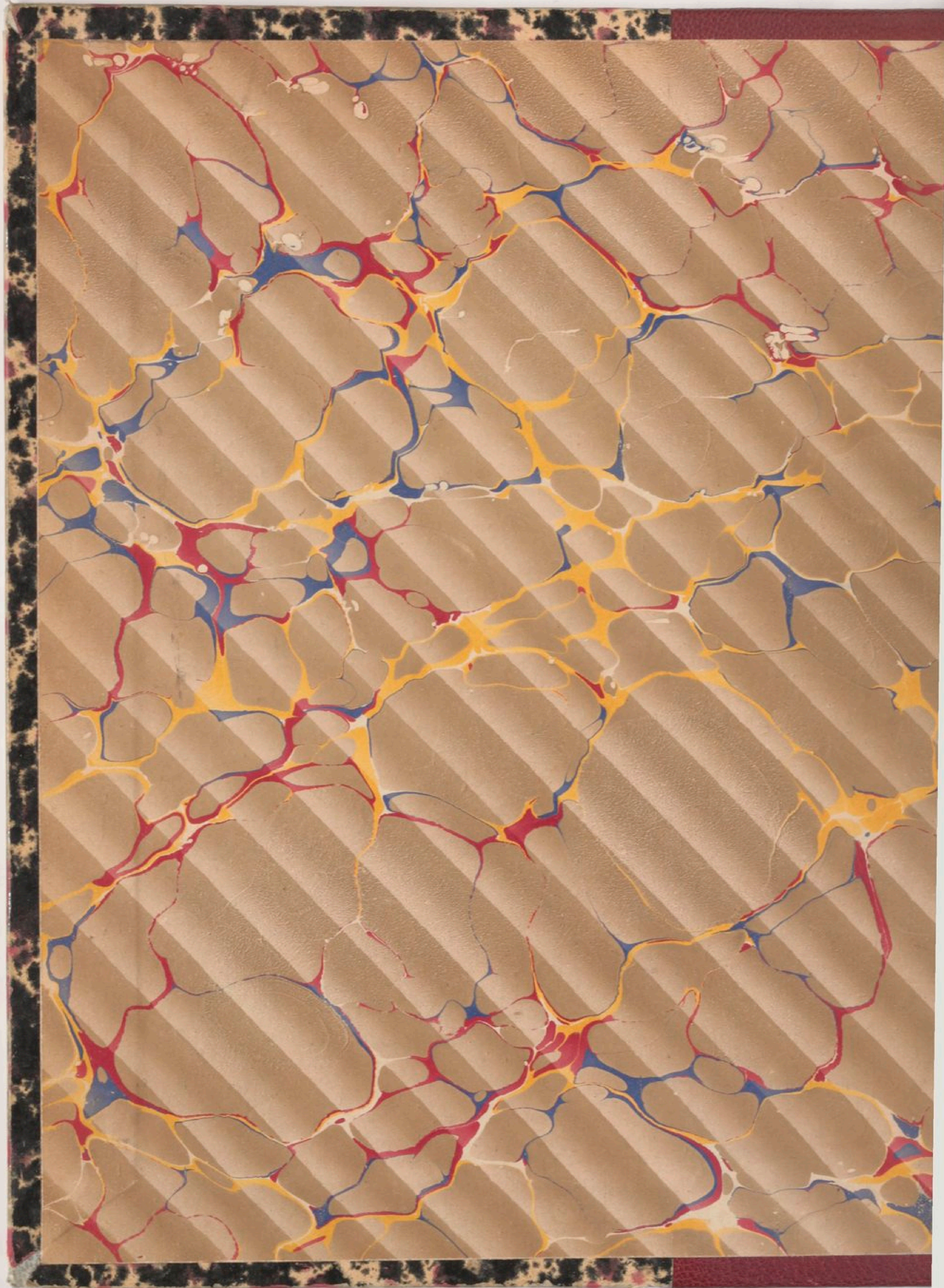
Pensées et fragments inédits de Montesquieu, publiés par le Bon Gaston de Montesquieu. I. [Préface de H. Barckhausen [...]





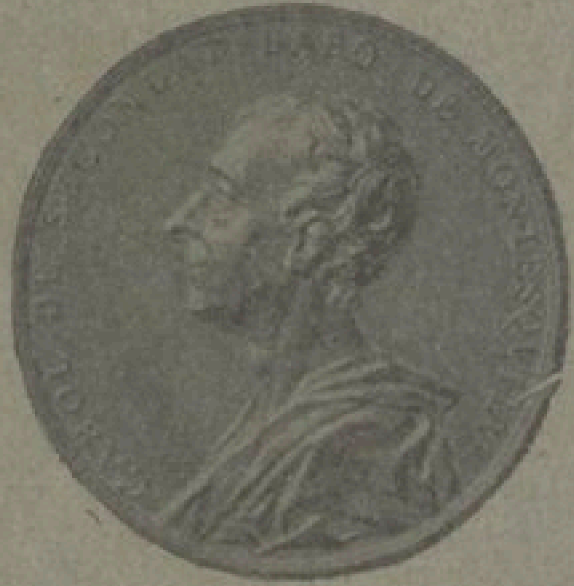


PENSÉES ET FRAGMENTS
INÉDITS
DE
MONTESQUIEU

PUBLIÉS PAR

LE BARON GASTON DE MONTESQUIEU

I

BORDEAUX

G. GOUNOUILHOU, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

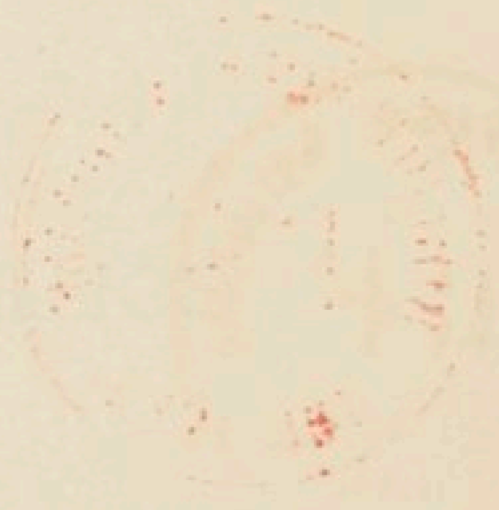
11, rue Guiraude, 11

—

M.DCCC.XCIX.



COLLECTION BORDELAISE



PENSÉES ET FRAGMENTS
INÉDITS
DE
MONTESQUIEU

TOME I

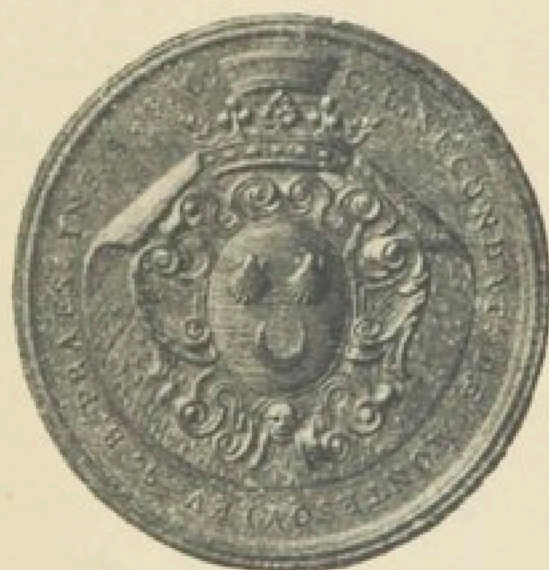


PENSÉES ET FRAGMENTS
INÉDITS
DE
MONTESQUIEU

PUBLIÉS PAR

LE BARON GASTON DE MONTESQUIEU

I





BORDEAUX

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

11, rue Guiraude, 11

—

M.DCCC.XCIX.

AVANT-PROPOS

Ce volume renferme la suite des œuvres inédites de Montesquieu, mon bisaïeul. Après les *Mélanges*[1] et les *Voyages*[2], publiés par deux de mes frères, voici les *Pensées* du Président.

Jusqu'ici, on n'en connaissait qu'une très faible partie. Le recueil intégral, qui paraîtra en deux tomes, permettra d'apprécier le labeur immense auquel l'auteur s'est livré pendant la seconde moitié de sa vie. Mais surtout on pourra y suivre l'élargissement progressif de ses conceptions. A mesure qu'il voit, qu'il lit et qu'il réfléchit davantage, les problèmes qu'il se pose se compliquent, s'agrandissent et s'élèvent. Des *Lettres Persanes,* il monte jusqu'à l'*Esprit des Lois*.

C'est encore avec le concours de la Société

1. *Mélanges inédits de Montesquieu,* publiés par le baron de Montesquieu (Bordeaux, G. Gounouilhou, 1892).

2. *Voyages de Montesquieu,* publiés par le baron Albert de Montesquieu (Bordeaux, G. Gounouilhou, 1894-1896).

des Bibliophiles de Guyenne que cette publication est éditée. M. H. Barckhausen, professeur de droit à l'Université de Bordeaux et correspondant de l'Institut, a transcrit, classé et collationné le texte des *Pensées*. Il en a aussi rédigé la préface. Enfin, il s'est occupé de la correction des épreuves avec M. R. Dezeimeris, correspondant de l'Institut, et a préparé les notes avec M. Dezeimeris et M. R. Céleste, bibliothécaire de la ville de Bordeaux.

Il est juste que ceux qui ont été à la peine soient aussi à l'honneur.

Je tiens donc à ajouter ici que toute ma collaboration a consisté à fournir les matériaux, et qu'à ces messieurs seuls revient le mérite de les avoir étudiés et présentés sous la forme la plus propre à donner à cette publication toute sa valeur.

Aussi, comme l'a déjà fait mon frère dans l'avant-propos des *Voyages,* au nom de toute ma famille, comme en mon nom personnel, je veux les remercier ici de nouveau de leur si puissant et si précieux concours.

PRÉFACE

ET

DESCRIPTION DES MANUSCRITS

PUBLIÉS DANS CET OUVRAGE



PRÉFACE

Bien que nous donnions aux volumes qu'on va lire le titre de *Pensées et Fragments inédits de Montesquieu,* plusieurs des morceaux qui s'y trouvent sont déjà connus. Dans les recueils des *Œuvres* (soi-disant) *complètes* de l'Auteur, on rencontre, en effet, un nombre variable d'extraits plus ou moins étendus des manuscrits que nous allons publier intégralement. Mais les plus riches ne reproduisent pas même un vingtième du contenu des trois gros volumes auxquels ils font des emprunts. De plus, les textes y ont été imprimés sur des transcriptions hâtives, pas toujours exactes[1]. Enfin, beaucoup des réflexions de Montesquieu sont rapprochées arbitrairement les unes des autres, ou bien isolées de l'ensemble qui en fixe le sens et la valeur.

A la lecture des quelques pages dont nous parlons, nul n'aurait imaginé que l'auteur de l'*Esprit des Lois* eût laissé une riche mine de documents, pleins de détails précieux sur toute sa vie intellectuelle ou littéraire, et particulièrement sur la seconde moitié.

Il en est, cependant, ainsi.

Si les *Voyages* de Montesquieu indiquent, presque jour par jour, ses étapes à travers l'Empire d'Allemagne,

1. Dans le tome II des *Pensées* (manuscrites), au verso du folio 100, Montesquieu a écrit, entre une réflexion sur les neveux et une citation (biffée) d'un mot plus ou moins drôle : « Je *vay comencer par une* sotte chose, *qui* est ma généalogie. » Les éditeurs ont imprimé : « Je *fais faire une assez* sotte chose, *c'est*, etc. » Ce texte altéré a fourni à un critique grave une preuve de la vanité de Montesquieu !

l'Italie et les Pays-Bas, en 1728 et 1729, le recueil complet de ses *Pensées,* par ce qu'il nous révèle sur la genèse de ses idées et de ses œuvres, permet de le suivre, pendant une trentaine d'années, dans sa marche laborieuse à la découverte des vérités morales et politiques.

Nous espérons donc qu'on ne contestera point que nous apportons un livre vraiment nouveau au public qu'intéressent les choses de la littérature, de l'histoire et de la philosophie.

I

Montesquieu possédait une série de volumes in-4°, solidement reliés et composés de feuilles toutes blanches primitivement. De l'un d'eux, il n'a utilisé que quelques pages, pour y consigner les corrections qu'il voulut, d'abord, introduire dans son traité sur la *Grandeur des Romains.* Mais les autres étaient appelés à lui rendre des services plus variés et plus durables.

Tantôt il y inscrivait lui-même et tantôt il y faisait inscrire des notes relatives à des faits curieux, ou des extraits de ses lectures, ou encore l'expression de ses idées personnelles, résumées en courtes formules ou plus ou moins longuement développées. Dans celui de ces registres qui nous semble être le plus ancien[1], et qui est intitulé *Spicilegium,* on trouve surtout des notes; au besoin, des recettes médicales. C'est, au contraire, à

1. Certaines parties du *Spicilegium* nous paraissent être antérieures aux *Lettres Persanes.* Il commence, en effet, par des extraits « d'un gros recueil » que le père Desmolets avait prêté à Montesquieu. Or, parmi ces extraits, à la page 78, se trouve le suivant :

« Ferdinand, roi d'Aragon, assembloit les États d'Aragon et de Catalogne, quand il entreprenoit quelque guerre importante, et leur demandoit un don gratuit ou des subsides pendant le cours de la guerre. L'an 1510, les États de ces deux provinces étant assemblés dans une

des analyses de livres qu'étaient réservés presque exclusivement six à huit tomes environ, dont un seul nous est parvenu[1], mais dont chacun était affecté à un ordre spécial d'études, tel que le Droit, la Politique, la Géographie, etc. Enfin, trois volumes, autrement précieux que le reste, constituent un recueil où des réflexions détachées sont mêlées à de petites œuvres inédites ou à des fragments inédits d'œuvres que l'auteur de l'*Esprit des Lois* n'a jamais terminées ou n'a terminées qu'en en retranchant des parties plus ou moins importantes. C'est à la publication de ce recueil que nous consacrons le présent ouvrage.

Le premier des trois volumes dont nous parlons semble avoir été commencé après l'impression des *Lettres Persanes;* le second, après celle des *Considérations sur la Grandeur des Romains;* et le troisième, après celle de l'*Esprit des Lois*.

Mais il s'en faut bien qu'on puisse induire sûrement de ce qu'un morceau se trouve à la suite d'un autre, qu'il n'ait pas été transcrit avant lui dans le registre où il figure. Les intercalations sont visibles dans une foule d'endroits. C'est même par dizaines, sinon par centaines, que l'on compte dans les tomes II et III, entre les pages écrites, celles qui sont demeurées en blanc, et qui, sans doute, étaient destinées à recevoir des pièces ayant quelques rapports avec les fragments qu'elles auraient immédiatement suivis.

Nos volumes n'en fournissent pas moins des renseignements chronologiques; mais il est parfois délicat de les en tirer.

ville limitrophe, les préliminaires furent : en quelle langue seroit conçue la délibération; et cette difficulté dura plusieurs jours. Enfin, on convint que la demande se feroit en langage catalan, et la réponse en aragonois. »

Il est bien probable que cette anecdote du « gros recueil » a inspiré à notre auteur la fin de la *109e Lettre Persane*, bien qu'il y rapporte, dans une note, le fait dont il parle, à l'an 1610.

1. Ce volume a pour titre : *Geographica, tom. II.*

Ajoutons que, bien qu'ils comprissent, outre un millier de courtes réflexions, des œuvres ou fragments d'œuvres de plus longue haleine, Montesquieu, lui-même, les désignait ordinairement sous le titre de *Mes Pensées*. Nous suivrons son exemple. En parlant des manuscrits que nous éditons, nous les appellerons tome I, II ou III des *Pensées* ou encore des *Pensées* (manuscrites) de Montesquieu.

II

Il serait fort difficile d'énumérer ici les divers sujets abordés par Montesquieu dans ses *Pensées* (manuscrites). Le grand curieux qu'il était s'intéressait plus ou moins à tout. Une seule branche des connaissances humaines semble lui être restée vraiment étrangère : les mathématiques; et visiblement il leur en voulait de ne pas lui être accessibles.

Cette lacune, bien entendu, n'empêche pas notre recueil d'être singulièrement mêlé. Aussi, dans une courte préface, ne peut-on le considérer que d'ensemble; en insistant, tout au plus, sur quelques points essentiels.

Nous ferons donc remarquer, d'abord, que le tome I[er] des *Pensées* ne fut commencé qu'à l'époque où l'Auteur renonça presque aux sciences physiques et naturelles, pour se consacrer de préférence aux études morales et politiques. De là vient que les sciences n'occupent qu'une place très restreinte dans les trois volumes dont nous éditons le texte. Il est même assez curieux de constater qu'on y chercherait vainement, sur deux mille deux cent et quelques articles, plus de douze à quinze ayant trait, peut-être, à l'*Histoire de la Terre ancienne et moderne* dont « M. de Montesquieu, président au Parlement de

Guyenne, à Bordeaux », avait inséré une sorte de prospectus dans les journaux de 1719[1].

Nous regrettons davantage l'absence, dans les manuscrits que nous publions, d'un plus grand nombre de détails sur la vie proprement dite de l'Auteur. Le peu qu'ils nous apprennent à cet égard est même très vague, le plus souvent. Presque tout, d'ailleurs, en est relatif moins à l'homme qu'à l'écrivain.

Dans le tome II, par exemple, nous trouvons la harangue que Montesquieu adressa au roi Louis XV, le 3 juin 1739, en qualité de directeur de l'Académie française[2]. Il y félicite le Prince de la paix qu'il venait de conclure à Vienne, avec l'Empereur d'Allemagne. Nous savons par lui-même qu'il fut très ému en s'acquittant de sa tâche[3].

Un autre sentiment pénible qu'il avoue, c'est l'irritation que lui causaient les critiques superficielles dirigées contre ses ouvrages[4].

Il s'en vengeait cruellement! De sa propre main, il écrivait une épigramme acérée sur une page quelconque de l'un de ces in-quartos intimes, dont nous indiquions tout à l'heure l'emploi. Puis, il l'y laissait dormir. Sa rancune était assouvie. Et même, quand l'épigramme était trop vive, il la biffait soigneusement et la rendait presque indéchiffrable[5].

En parlant de lui, le père Castel pouvait bien dire qu'il n'avait jamais connu de plus belle âme[6]!

Ne s'est-elle pas révélée, avec toute sa noblesse, dans ce précepte touchant et vraiment évangélique : « Il faut

1. *Œuvres complètes de Montesquieu* (Paris, Garnier frères, 1875-1879), tome VII, page 24.
2. *Les Registres de l'Académie française* (Paris, F. Didot, 1895), tome II, page 445.
3. *Pensées* (manuscrites), tome III, folio 270 v°.
4. *Pensées* (manuscrites), tome II, folio 180.
5. *Pensées* (manuscrites), tome II, folio 456.
6. *L'Homme moral opposé à l'Homme physique de Monsieur R.* [par le P. Castel], (Toulouse, 1756), page 112.

plaindre les gens malheureux, même ceux qui ont mérité de l'être, quand ce ne seroit que par ce qu'ils ont mérité de l'être[1] ? »

Mais (répétons-le) ce n'est point l'homme que les *Pensées* (manuscrites) font surtout connaître ; c'est le philosophe et l'auteur : le philosophe, avec ses méthodes et ses principes ; et l'auteur, avec ses théories littéraires et ses productions successives, allant de l'ébauche en vers, jusqu'au chef-d'œuvre en prose.

III

Quant aux méthodes du philosophe, nous relèverons un seul point, mais capital.

Montesquieu s'était appliqué trop sérieusement aux sciences physiques et naturelles pour méconnaître le rôle des observations ou des expériences rigoureuses dans la découverte de la vérité. A ce point de vue, il est instructif de lire sa note sur la peste et la manière de la combattre[2]. Mais, précisément, comme il se rendait bien compte des conditions sous lesquelles l'induction est légitime, il se défiait des applications qu'on voudrait en faire aux études politiques et sociales. Ce n'est que lorsqu'elles portent sur des phénomènes semblables que les généralisations sont fécondes. Avec des éléments divers, n'ayant que de l'analogie, on ne fonde point de vraies sciences.

Dans ses *Pensées,* l'auteur de l'*Esprit des Lois* met en garde, à plusieurs reprises, contre les illusions que se font certaines gens ; et notamment dans le passage qui suit :

« Les politiques ont beau étudier leur *Tacite ;* ils n'y trouveront que des réflexions subtiles sur des faits qui

1. *Pensées* (manuscrites), tome I, page 392.
2. *Pensées* (manuscrites), tome I, page 122.

auroient besoin de l'éternité du Monde, pour revenir dans les mêmes circonstances[1]. »

Est-ce à dire que toute généralisation soit stérile en ces matières? Nullement! Une philosophie prudente peut arriver à des conclusions vraies et utiles par l'examen de ce qu'il y a de permanent dans l'histoire. Or qu'y trouve-t-on partout et toujours ? L'Homme, avec ses facultés, ses instincts et ses passions, causes intimes et éternelles de toutes les vicissitudes des Peuples.

C'est parce qu'ils sont (comme les *Lettres Persanes*) l'œuvre d'un moraliste, d'un moraliste hors ligne, que l'*Esprit des Lois* et les *Considérations sur la Grandeur des Romains* ne cesseront point d'exciter l'admiration des penseurs à venir.

IV

Les fragments que nous publions permettront aussi de mieux comprendre les idées fondamentales de Montesquieu, telles qu'elles ressortent de ses œuvres antérieurement connues. Ils nous en découvrent quelquefois l'origine, et souvent en montrent le développement graduel. On assiste (comme nous l'avons déjà dit) au travail qui s'est fait, pendant trente et quelques années, dans un des plus grands esprits dont l'Humanité s'honore.

Spécialement, les *Pensées* doivent nous empêcher de confondre ce que nous appellerons le *rêve,* rêve idyllique, de l'Auteur avec ses théories proprement dites.

Un certain état social peut lui paraître supérieur aux autres pour assurer aux habitants de la Terre ce qu'il juge être leur vrai bonheur. Mais jamais il n'eut la naïveté de croire qu'un législateur quelconque pût imposer ce

1. *Pensées* (manuscrites), tome I, page 539.

bonheur à une vieille société, ni même en garantir la durée dans une société qu'il fonderait et constituerait. A ses yeux, rien n'est précaire comme les régimes les meilleurs et les plus nobles. Ils ne subsistent que par un concours de vertus fatalement rare[1]. Les Troglodytes se lassent de n'obéir qu'à leur conscience trop rigide et secouent le joug d'une liberté que les mœurs seules restreignent.

Nous touchons ici à la conception centrale de Montesquieu, à sa conception de l'Homme, pauvre être médiocre pour le bien et même pour le mal.

Dans tous ses écrits, il insiste sur le sentiment de notre faiblesse. Aussi n'est-il point de vertu qu'il recommande plus fortement que la modestie. Il en définit ainsi la forme la plus parfaite :

« L'humilité chrétienne n'est pas moins un dogme de philosophie que de religion. Elle ne signifie pas qu'un homme vertueux doive se croire plus malhonnête homme qu'un fripon, ni qu'un homme qui a du génie doive croire qu'il n'en a pas ; parce que c'est un jugement qu'il est impossible à l'esprit de former. Elle consiste à nous faire envisager la réalité de nos vices et les imperfections de nos vertus[2]. »

Depuis l'époque où il rédigeait son premier chef-d'œuvre, jusqu'à la veille de sa mort, Montesquieu est sans cesse revenu sur l'éloge de la modestie et sur la condamnation de l'orgueil, qu'il distingue avec soin d'une juste fierté, pure de dédain.

Usbek écrit dans la *144e Lettre Persane :*

« Hommes modestes, venez, que je vous embrasse ! Vous faites la douceur et le charme de la vie. Vous croyez que vous n'avez rien ; et, moi, je vous dis que vous avez tout. »

Un article du *Traité des Devoirs* est conçu en ces termes :

« Une âme basse orgueilleuse est descendue au seul point

1. *Pensées* (manuscrites), tome I, page 534, et tome II, folios 10 et 17.
2. *Pensées* (manuscrites), tome I, page 20.

de bassesse où elle pouvoit descendre. Une grande âme qui s'abaisse est au plus haut point de la grandeur[1]. »

Enfin, dans les conseils *A mon Petit-Fils,* nous détachons cette phrase :

« Sachez aussi que rien n'approche plus des sentiments bas que l'orgueil, et que rien n'est plus près des sentiments élevés que la modestie[2]. »

Nous ne continuerons point nos citations: celles que nous venons de faire permettront de saisir le lien intime qui rattache la politique de Montesquieu à sa morale.

Si l'Homme est un être médiocre, rien d'extrême ne lui convient.

Pour les particuliers, il n'est pas bon qu'ils disposent d'une liberté absolue ou de richesses immenses.

C'est un danger pour des autorités publiques que d'avoir une puissance à laquelle des lois fixes et les attributions d'autres magistrats n'assignent point de limites.

Et, pour les états eux-mêmes, les grandes conquêtes, les extensions indéfinies sont, tôt ou tard, une cause de ruine.

On peut critiquer, rejeter cette manière de voir, la juger mesquine et bourgeoise; on ne saurait en méconnaître l'unité rigoureuse et logique.

Notons qu'à la différence de tant de faux modestes, Montesquieu, en humiliant le Genre humain, ne crée point une catégorie d'hommes exceptionnels, dans laquelle il se rangerait naturellement.

V

Passons, maintenant, du philosophe à l'auteur.

Les *Pensées et Fragments inédits* découvrent dans Montesquieu un artiste très conscient de son art : de l'art

1. *Pensées* (manuscrites), tome II, folio 108 v°.
2. *Pensées* (manuscrites), tome III, folio 359 v°.

qu'il apporte dans la construction de ses phrases, autant que dans la composition même de ses œuvres.

Pour bien apprécier le grand prosateur, il importe de lire ses écrits à haute voix, comme s'il s'agissait d'un poème, de *La Divine Comédie,* par exemple. Ce procédé a un double avantage. Une lecture ralentie permet de saisir plus aisément toutes les idées qui se suivent, drues et serrées, dans une langue parfois trop concise. Mais, surtout, on jouit mieux ainsi de l'œuvre littéraire. Un rythme harmonieux se dégage à la lecture d'une série d'alinéas, n'ayant que quelques lignes en général et formant comme autant de couplets, dont chacun flatte l'oreille.

La qualité que nous relevons ne distingue pas exclusivement ce qu'on pourrait appeler les *morceaux de bravoure,* tels que les portraits d'hommes illustres. Prenez, dans l'*Esprit des Lois,* les définitions par lesquelles le second livre commence. Qui ne discerne dans cette prose sévère un tour général, un mouvement ordonné?

Montesquieu se rendait compte des mérites de son style à cet égard. On lit, en effet, dans le tome Ier de ses *Pensées :* « Bien des gens, en France, surtout M. de La Motte, soutiennent qu'il n'y a pas d'harmonie. Je prouve qu'il y en a, comme Diogène prouvoit à Zénon qu'il y avoit du mouvement, en faisant un tour de chambre[1]. »

C'est également à dessein que notre auteur disposait le sujet de ses œuvres d'une manière qui lui a valu le reproche d'impuissance. N'a-t-on pas dit qu'il avait l'intelligence « fragmentaire »? Lui qui a suivi constamment, dans un ordre rigoureux, une idée unique, à travers les trois à quatre volumes de l'*Esprit des Lois!*

Il est vrai qu'il lui répugnait de faire quelque chose d'analogue à une dissertation, à un traité doctoral. Sa

1. *Pensées* (manuscrites), tome I, page 374.

nature le portait à suivre une méthode plus libre et plus dégagée. Non content d'éviter les transitions dans ses grands ouvrages, il se plaisait à couper encore les petits en morceaux.

Le portrait du Régent qu'il a esquissé dans les cinq *Lettres de Xénocrate à Phérès* n'en formait qu'une à l'origine.

Dans l'*Esprit des Lois,* il avait, d'abord, expliqué pourquoi il y insérait les livres XXVII et XXVIII. Il se ravisa ensuite, jugeant inutile de le dire. Ne s'imaginait-il point que, ce qu'il voyait clairement, lecteurs et critiques s'en rendraient compte de même[1]? Illusion étrange, mais touchante! Elle était bien digne du génie qui se disait : « Il y a ordinairement si peu de différence d'homme à homme, qu'il n'y a guère sujet d'avoir de la vanité[2]. »

Mais d'où pouvait lui venir sa haine des transitions et des expositions bien liées?

Il avait pour le pédantisme une aversion instinctive et réfléchie. Ennemi d'un sot orgueil, il voulut, sans doute, ressembler le moins possible aux cuistres de son temps, pauvres hères jugeant le Monde du sommet des minuties qu'ils savaient peut-être. C'est pourquoi il s'écarta avec soin, mais non sans excès, des procédés didactiques qui leur étaient habituels.

De plus, il sentait probablement qu'une prose très concise doit être très coupée, sous peine de fatiguer les lecteurs.

Quoi qu'il en soit, Montesquieu a fait, en ces termes, sa profession de foi littéraire :

« Pour bien écrire, il faut sauter les idées intermédiaires: assez, pour n'être pas ennuyeux; pas trop, de peur de n'être pas entendu. Ce sont ces suppressions heureuses

1. *Pensées* (manuscrites), tome III, folio 4 v°.
2. *Pensées* (manuscrites), tome III, folio 343.

qui ont fait dire à M. Nicole que « tous les bons livres » étoient doubles[1] ».

Reconnaissons, toutefois, qu'on ne doit appliquer ce précepte que sous bénéfice d'inventaire. Il a nui certainement à notre auteur lui-même. Et d'abord, il a dérouté les esprits subtils qui mesurent la logique d'une œuvre au nombre et au poids des conjonctions qui s'y trouvent.

VI

Que Montesquieu eût écrit ou voulu écrire quelques ouvrages d'une certaine étendue, autres que les *Lettres Persanes,* les *Considérations* ou l'*Esprit des Lois,* on le savait jusqu'ici assez vaguement. Il était question d'une *Histoire de Louis XI,* dont le brouillon et la mise au net auraient été consumés par les flammes. On possédait même l'analyse des premiers chapitres d'un *Traité des Devoirs,* lus, en 1725, à l'Académie de Bordeaux[2]. Rien ne permettait, cependant, de croire que notre auteur eût commencé plusieurs autres livres, qu'il aurait abandonnés ensuite: *patriæ cecidere manus*[3]. Encore moins avait-on des raisons sérieuses pour soupçonner que la fameuse *Histoire de Louis XI* n'eût jamais été mise au feu, parce qu'elle n'avait existé jamais.

Les trois tomes des *Pensées* (manuscrites) fournissent des renseignements nombreux sur les questions que nous venons de poser.

Ils nous révèlent un Montesquieu qui se cherche lui-même pendant des années, qui médite une série d'œuvres de plus en plus complexes, sans qu'elles arrivent à terme,

1. *Pensées* (manuscrites), tome III, folio 277.
2. *Œuvres complètes*, tome VII, page 66.
3. *Esprit des Lois,* Préface.

et qui passe par des crises d'abattement, où il s'écrie avec dégoût : « J'ai la maladie de faire des livres et d'en être honteux quand je les ai faits[1]. »

Nous n'insisterons point sur la tragédie de *Britomare,* ni sur les *Dialogues* mythologiques, dont certains passages nous ont été conservés. Quelques opuscules de moindre importance ne nous arrêteront pas davantage. Au contraire, nous signalerons que l'auteur des *Lettres Persanes,* après avoir entrepris une *Histoire de la Jalousie,* qu'il changea plus tard en *Réflexions* sur le même sujet, voulut composer, sous une forme nouvelle : un *De Officiis,* comme Cicéron, et un *Il Principe,* comme Machiavel.

Ainsi Montesquieu passa de la Psychologie à la Morale et de la Morale à la Politique. La Politique ne le lâcha plus. Mais il demeura toujours moraliste et psychologue ; ce qui donne à ses doctrines une incomparable fermeté.

Notez que, même lorsqu'il écrivit sur l'histoire, il y chercha la démonstration de quelques vérités politiques. On n'estimait pas, alors, que le plus noble emploi du génie fût de produire un livre qui ne prouvât rien. Dans ses *Considérations sur la Grandeur des Romains* (comme dans sa *Monarchie universelle*), il s'efforce d'établir les périls qu'entraînent les grandes conquêtes. « *Ut lapsu graviore ruant,* » telle était l'épigraphe qu'il avait empruntée à Claudien, pour son œuvre. Il l'a traduite, en la commentant, dans un passage du chapitre XV, qui est comme la clé de voûte de l'œuvre entière.

Et ce qui nous est parvenu des ouvrages qu'avait commencés Montesquieu, l'un, sur l'ensemble de l'histoire de France, et l'autre, sur le règne de Louis XIV, nous permet d'induire aussi que les réflexions politiques devaient y occuper une large place.

1. *Pensées* (manuscrites), tome I, page 538.

A mesure que notre auteur se voua, de plus en plus exclusivement, à l'étude des lois et des règles qui président à la destinée des nations, il exposa ses idées sous des formes plus simples et plus graves. Les *Pensées* (manuscrites) nous révèlent qu'après avoir mis en scène Usbek et Rica, dans les *Lettres Persanes,* il songea à présenter ses opinions sous le nom d'écrivains étrangers et imaginaires. Certains de ses opuscules étaient destinés à un ou plusieurs recueils, intitulés : *Bibliothèque Espagnole*, ou *Journaux de Livres peu connus*. Ses *Princes* eux-mêmes étaient (soi-disant) l'ouvrage « qu'auroit fait M. Zamega, s'il étoit jamais venu au Monde[1] ». Montesquieu sentit probablement qu'il y avait moins d'art que d'artifice dans ce procédé de publication. Il y renonça et mit au jour les *Considérations sur la Grandeur des Romains,* le chef-d'œuvre le plus compact et le plus austère de la prose française.

Parmi les fragments que nous publions, signalons encore les préfaces inédites que le Président avait rédigées, les unes, pour ses œuvres propres, et les autres, pour quelque œuvre d'autrui. Nous ignorons à laquelle de ces deux catégories appartient l'introduction qui semble destinée à une histoire des Jésuites[2]. Mais il est certain que Montesquieu composa pour un M. Rollin ou Raulin (ne pas confondre avec le bon Rollin, « l'Abeille de la France ») un projet d'épître à mettre en tête d'un livre dédié au trop galant maréchal de Richelieu[3].

Ajoutons ici un mot sur la prétendue *Histoire de Louis XI.* Dans les tomes des *Pensées* (manuscrites), on ne rencontre pas une ligne qui fasse supposer que l'Auteur ait jamais consacré un livre spécial au fils de Charles VII. Il y est bien question d'une *Histoire de Louis XIV,* dont

1. *Pensées* (manuscrites), tome III, folio 296 v°.
2. *Pensées* (manuscrites), tome I, page 253.
3. *Pensées* (manuscrites), tome III, folio 475.

nous possédons même la préface[1]. Mais, quant au règne de Louis XI, Montesquieu paraît n'en avoir traité que dans un chapitre de son livre sur l'histoire de France en général. Ce qu'il y eut de brûlé, ce ne furent que les matériaux qui servirent pour ce chapitre[2]. Le travail lui-même, on le trouvera à la page 338 de ce volume.

VII

Il nous eût été facile de faire, dans les trois tomes des *Pensées,* un choix restreint de passages remarquables à la fois par la forme et par le fond. Ces extraits auraient rempli un volume de grosseur moyenne, s'adressant au grand public, qu'il eût charmé sans doute. Nous avons préféré, néanmoins, entreprendre une édition intégrale, sans, du reste, en méconnaître les dangers.

Nous n'ignorons point qu'on relèvera, dans les deux gros tomes que nous imprimons, plus d'un article insignifiant en lui-même. Mais l'ensemble des morceaux constitue un document tout à fait hors ligne. Quel est l'homme de génie dont, jusqu'à ce jour, on ait pu suivre le travail intérieur pendant trente à trente-cinq années de son existence? Pour Montesquieu, la chose devient presque aisée à l'avenir. Et nous espérons qu'une étude plus complète de son œuvre finira par découvrir à tous l'originalité et l'unité profondes et trop méconnues de ses conceptions morales et politiques.

Quand nous annonçons une publication intégrale, il ne faudrait point prendre le mot dans un sens absolu. Nous laisserons, par exemple, de côté quelques citations pures

1. *Pensées* (manuscrites), tome II, folio 83.
2. *Œuvres complètes,* tome VII, page 301.

et simples, que ne suit aucun commentaire[1]. A plus forte raison, n'imprimerons-nous qu'une fois les morceaux transcrits à deux reprises dans l'original. Nous nous permettrons même de très rares suppressions : celles d'un fragment par trop Régence et de deux ou trois phrases très libres, sans portée philosophique. Au contraire, pour les passages biffés dans les manuscrits, par l'Auteur lui-même ou par quelque autre, nous n'avons pas cru devoir les omettre sans distinction.

Quelques-uns présentent, en effet, un intérêt véritable, soit qu'ils trahissent une impression passagère, soit qu'ils découvrent la suite d'un raisonnement ou les formes progressives d'une même idée. Nous les donnerons donc, mais entre deux astérisques, pour qu'on les distingue à première vue. Il y a même un fragment que nous reproduisons barré, afin de bien indiquer qu'il n'est qu'une boutade, dont Montesquieu eut regret dans sa modestie foncière.

Une autre question délicate qu'il nous a fallu résoudre est celle de l'ordre à adopter dans notre publication.

L'ordre des manuscrits serait d'un intérêt capital, s'il était strictement chronologique. Mais on ne peut méconnaître que les interversions et les intercalations abondent dans les trois volumes des *Pensées*. En outre, quelle fatigue pour les lecteurs que d'aller incessamment d'un sujet à un autre, sans lien et sans transition!

Donc nous soumettrons à un classement méthodique les 2,200 et quelques morceaux que nous allons imprimer.

1. Voici, du reste, la plupart de ces citations, que nous n'aurions su où classer dans le corps de l'ouvrage :

Tome I, p. 316 (298). — *San Pietro, portitore del Paradiso.* — *Cerbero, da gli Antichi, era creduto esser alla porta del Inferno.*

Tome II, f° 16 (926). — . . . . . *Jure perhorrui.*
Late conspicuum tollere verticem.
[Horace, *Od.*, III, XVI, v. 18 et 19.]

Ibid. (927). — *Virtutem incolumem odimus;*
Sublatam ex oculis quærimus invidi.
[*Ibid.* III, XXIV, v. 31 et 32.]

Ibid. (928). — *Jam nec spes animi credula mutui.*
[*Ibid.* IV, I, v. 30.]

On les trouvera groupés sous les rubriques suivantes :

Avertissement.
I. Montesquieu.
II. Œuvres connues de Montesquieu.
III. Œuvres et Fragments d'Œuvres inédites de Montesquieu.
IV. Science et Industrie.
V. Lettres et Arts.
VI. Psychologie.
VII. Histoire.
VIII. Éducation, Politique et Économie politique.
IX. Philosophie.
X. Religion.

La partie qui vient après l'*Avertissement* a un caractère autobiographique ; les deux suivantes sont relatives à des ouvrages devant constituer un tout par eux-mêmes ; et les sept autres ne renferment guère que des notes et des réflexions détachées.

Les indications que l'on trouvera en tête de chaque article, après le numéro initial, font connaître le tome et la page où cet article se trouve, ainsi que le rang qu'il occupe dans la série des 2,251 fragments que les volumes des *Pensées* contiennent.

Quant au numéro initial lui-même, nous l'avons marqué d'un astérisque toutes les fois qu'il est suivi d'un fragment transcrit par un secrétaire de l'Auteur, et non par l'Auteur lui-même.

N'oublions pas de mentionner ici que nous avons cru devoir joindre aux articles des *Pensées* quelques extraits d'un quatrième in-quarto : le *Spicilegium* de Montesquieu. Il renferme surtout des notes littéraires, historiques et politiques. Mais les passages, peu nombreux, que nous lui empruntons révèlent des détails curieux sur la vie et sur les opinions du Président.

Les notes qu'on lira au bas du texte sont exclusivement celles qui se trouvent dans les originaux, et qui ne sont point des additions modernes. Bon nombre d'entre elles renvoient aux pages d'un ou de plusieurs des tomes des *Pensées.* Pour les autres notes que pourrait désirer un lecteur instruit, nous les placerons à la fin du volume auquel elles se rapporteront[1].

De plus, nous terminerons la publication tout entière par un *Index* général, que précèdera une table de concordance. Celle-ci permettra de lire le contenu des deux tomes, en suivant l'ordre des manuscrits. Avec elles, on retrouvera aussi les articles que visent les renvois mis, par l'Auteur, en marge, au haut ou au bas du texte.

Bien entendu, nous reproduisons scrupuleusement la teneur des manuscrits, à l'orthographe et à la ponctuation près. Nous n'avons pas même corrigé (sauf à les faire suivre d'un *sic*) quelques articles ou adjectifs qui étonnent, et dont il suffirait de changer une lettre[2] pour donner à certaines phrases un sens plus naturel. A peine nous permettrons-nous d'ajouter, entre crochets, quelques syllabes ou quelques petits mots visiblement oubliés par l'Auteur ou par ses secrétaires.

Peut-être notre temps n'est-il guère favorable à la publication d'un livre dont la lecture exigera quelque effort. De plus, les théories pondérées de Montesquieu n'ont point actuellement la vogue. Nous ne nous faisons

1. Nous nous sommes contentés, dans nos annotations, de rappeler quelques faits moins connus, de signaler les changements de rédaction qui présentent un intérêt véritable, et d'indiquer avec précision, dans la mesure où cela nous a été possible avec le concours de nos amis, les livres et les passages d'auteur que Montesquieu a cités.

2. Montesquieu faisait souvent les *l* comme les *c*, les *s* ou les *t*. De là, peut-être, des erreurs de copie. Cette remarque est applicable même aux œuvres déjà connues de l'Auteur.

donc pas illusion sur le succès immédiat qu'obtiendra le présent ouvrage. Par bonheur, les vérités fondamentales peuvent attendre : elles ne passent pas. Une expérience, plus ou moins amère, ramènera tôt ou tard aux sages théories exposées par l'auteur de l'*Esprit des Lois*. On ne dédaignera point alors des volumes qui complètent et commentent les œuvres classiques du grand écrivain. Nous espérons même qu'un critique autorisé leur appliquera un jour le mot du rhéteur de Rome :

Ille se profecisse sciat, cui valde placebit[1].

1. Quintilien, *Institutions oratoires*, livre X, chap. I.

DESCRIPTION DES MANUSCRITS

PUBLIÉS

DANS CET OUVRAGE

Comme nous l'avons dit dans notre préface, nous imprimons, sous le titre de *Pensées et Fragments inédits de Montesquieu,* le contenu des trois volumes in-4°, que l'Auteur lui-même désignait ordinairement ainsi : *Mes Pensées.*

Ces volumes furent confiés, vers 1828, à M. J. Laîné, l'ancien ministre de Louis XVIII, pour qu'il en fît une publication, plus ou moins complète. Mais il mourut en 1835, sans avoir exécuté ce projet. Il avait eu, cependant, le loisir de mettre en marge du texte une série de manchettes qui indiquent les sujets traités. De sa main sont également quelques corrections, dont on peut induire comment il eût entendu ses fonctions d'éditeur. Enfin, c'est lui qui, sans doute, a souligné la plupart des passages au-dessous desquels on remarque un trait à l'encre, et d'une encre tout à fait semblable à celle des manchettes.

Nous ne reparlerons point de ces surcharges diverses, en décrivant, l'un après l'autre, les trois tomes des *Pensées.*

I

Le tome Ier a vingt-trois centimètres en hauteur, dix-huit et demi en largeur, et cinq en épaisseur.

La reliure, assez fatiguée, est recouverte de cuir brun. Au dos, on discerne encore quelques ornements dorés, dont l'éclat est bien terni. Mais la pièce de cuir où devait être gravé le titre

primitif a disparu. A la place qu'elle occupait se trouve, aujourd'hui, un morceau de papier blanc, sur lequel on lit ces mots : *Mes Pensées, tome I.* Ce nouveau titre, d'une écriture très moderne, est collé le haut en bas.

Il n'y a plus que 284 feuillets dans le volume. A l'origine il en comptait davantage : car, sans parler du feuillet coupé à la fin, on en a enlevé deux après la page 265, un après la page 275, et des dizaines après la page 524.

Ce qui reste est coté très irrégulièrement, tantôt par folio et tantôt à la page, de la manière suivante : folio 1 ; pages 2 à 265, 270 à 275, 278 à 309 ; page sans cote ; pages 310 à 316, 314 à 316 (doubles), 317 à 420, 422 à 430 ; folios 431 à 442, 444 à 459 ; pages 460 à 520, 522 à 542 ; folio 543.

Six pages sont restées en blanc : 152 et 153, 168 et 169, 367 et 368.

Aux pages écrites sont ménagées, du côté du pli des feuilles, des marges, dont la largeur varie de deux à sept centimètres.

Quant au texte, il est en grande partie de la main même de Montesquieu. Toutefois, de nombreux fragments ont été copiés par deux secrétaires successifs de l'Auteur. Le premier avait une écriture ronde, presque droite ; le second, une écriture plus allongée et inclinée un peu plus.

Rien à relever de constant par rapport à la couleur de l'encre (bien pâle parfois), au nombre des lignes de chaque page et au nombre des lettres de chaque ligne : tout varie, en effet, d'article en article.

II

Le tome II a vingt-quatre centimètres en hauteur, dix-huit en largeur, et six en épaisseur.

La reliure, fatiguée comme celle du tome I, est également recouverte de cuir brun. Mais, au dos, où sont imprimés des ornements dorés, se trouve une pièce de maroquin rouge. On y voit, dans une sorte de cadre, le titre : *Mes Pensées, tom. II.*

Il n'y a plus que 336 feuillets dans ce volume, auquel on en a enlevé une dizaine après le quatrième feuillet.

Ceux qui restent sont foliotés de la manière suivante : deux folios sans cote ; folios 1 à 164, 155 à 164 (doubles), 165 à 249, 450 à 496 ; 28 folios sans cote.

Le nombre des pages qui n'ont pas été utilisées est consi-

dérable. Et, d'abord, celles des feuillets qui ne sont pas cotés. A ces pages s'ajoutent les versos des folios 30 et 36, les folios 40 à 56, les versos des folios 88 et 96, le folio 140, les versos des folios 168, 172, 178, 183 et 189, les folios 190, 470, 472, et 473, le verso du folio 474, les folios 475 à 490, et, enfin, les versos des folios 492 et 493.

Notons, toutefois, qu'au 332e feuillet, qui est déchiré en partie, quatre commencements de lignes sont encore visibles.

Les marges ont deux à cinq centimètres de largeur dans ce volume.

La plus grande partie des textes n'a pas été transcrite par l'Auteur, mais bien par ses secrétaires; spécialement, par celui qui a copié une vingtaine de pages à la fin du tome Ier.

Il n'est pas sans intérêt de constater, aux folios 202 et 203, que l'écriture des articles insérés par Montesquieu lui-même y grossit tout à coup. Ce changement correspond à l'époque où le grand homme faillit perdre la vue. Quelles angoisses ne permet-il point de deviner?

III

Le tome III a vingt-deux centimètres et demi de hauteur, dix-sept de largeur, et six et demi d'épaisseur.

La reliure en est dans un étrange état. Presque tout le dos et un des plats sont encore recouverts de cuir brun. Mais une toile grise et vernie, évidemment moderne, a été collée sur le reste.

Point de titre extérieur.

Outre une garde en papier coloré, le volume contient 489 feuillets de papier blanc. Mais d'autres ont été enlevés: 10 à 12 environ après le folio 34, 6 après le folio 261, et un après le folio 299.

Ce qui subsiste a été folioté ou paginé (non sans corrections) de la manière suivante : 3 folios sans cote; folios 1 à 107; pages 108 et 109; folios 110 à 299, 301 à 335, 335 *bis* à 460, 460 *bis* à 485; un folio sans cote.

N'ont pas été utilisés le verso du premier feuillet et le troisième feuillet, les versos des folios 158 et 159, les folios 160 à 246, les versos des folios 274 et 298, les folios 299, 303 à 307, le recto du folio 308, le verso du folio 323, les folios 324 à 327, le verso du folio 329, les folios 330 à 333, le verso du folio 337, le recto du folio 338, les versos des folios 357, 358, 362 et 374, les folios

375 à 455, le verso du folio 467, les folios 468 à 471, le verso du folio 479, et les folios 480 et suivants.

Dans ce volume, la largeur des marges varie entre un et quatre centimètres.

On n'y trouve, relativement, que peu de morceaux transcrits par Montesquieu lui-même : presque tout y est de la main de quatre à cinq secrétaires, dont l'écriture varie beaucoup.

C'est pourtant l'Auteur lui-même qui a mis, sur le premier feuillet, le titre : *Continuation de mes Refflections* (sic), *troisième volume,* et, sur le deuxième feuillet, les douze premiers des quinze renvois qui suivent, et qui forment une sorte de table des matières :

« J'ay mis ce qui n'a pu entrer dans mon dialogue *Lisimaque* (sic) : p. 354;

» Ce qui n'a pu entrer dans mes *Romains :* p. 16 et p. 456;

» *Sur le Bonheur :* p. 18 vers. et p. 12 verso, p. 312;

» Ce qui n'a pu entrer dans l'*Esprit des Loix :* p. 35, jusques à la p. 115; après quoy est une continuation qui dure jusques à la p. 158 et ira plus loin (voy. aussi p. 341);

» *Doutes :* depuis la p. 247, jusques à la p. 256;

» Refflections *(sic)* sur *Le Prince* qui n'ont pu entrer dans mes ouvrages : p. 280;

» Quelques fragments d'un ouvrage qui n'est plus : p. 301.

» Choses qui n'ont pu entrer dans ma *Deffense (sic) :* p. 309;

» Choses qui n'ont pu entrer dans mon roman d'*Arsame :* p. 318;

» *Apologie* et *Préface des Lettres Persanes :* p. 320;

» Fragments d'une dissertation : *Différence des Esprits :* p. 328;

» Matériaux divers : p. 356;

» *Littérature et belles-lettres : p. 363;

» *Matériaux de dissertations pour l'Accadémie *(sic)* de Bord[eau]x, qui ne doivent point paroître : p. 472;

» *Matériaux divers : p. 475. »

Nous ajouterons qu'en parcourant le tome III on y trouve une feuille de papier qui porte la cote *432,* et sur laquelle Montesquieu a écrit un passage de son traité des *Princes,* avant qu'il eût arrêté e nom de l'auteur auquel il l'attribuerait :

« Non! Non! dit M. Maréja (?), etc. »

Quant au *Spicilegium,* auquel nous n'avons fait que de rares emprunts, nous n'essaierons pas de le décrire en détail; d'autant

plus que nous avons inséré une note sur ce registre dans les *Voyages*[1].

Toutefois, nous allons reproduire ici l'observation que Montesquieu y a insérée, de sa main, au recto du 6e feuillet :

« Vous remarquerés que, tout ou presque tout ce qui est dans ce livre, jusques à la page cent trente-six exclusivement, je l'ay compilé d'un gros recueil qui m'a esté prêté par le R. P. Demolets *(sic)*, et qui avoit esté fait par un de ses amis. Le reste a esté recueilli par moy et est le fruit de certeines *(sic)* lectures. Je mettray à la fin de ce volume (p. —) quelques refflections *(sic)* que j'ay faittes *(sic)*. On trouvera aussi, parmi ce que j'ay compilé, quelques refflections de ma façon. Il faudra que je les marque d'une *(sic)* astérisque. »

1. *Voyages de Montesquieu*, tome I, page XXI.

PENSÉES ET FRAGMENTS INÉDITS

DE

MONTESQUIEU

PENSÉES ET FRAGMENTS INÉDITS

DE

MONTESQUIEU

AVERTISSEMENT

1 (1. I, f° 1). — QUELQUES RÉFLEXIONS OU PENSÉES DÉTACHÉES QUE JE N'AI PAS MISES DANS MES OUVRAGES.

2 (2. I, f° 1 v°). — Ce sont des idées que je n'ai point approfondies, et que je garde pour y penser dans l'occasion.

3 (3. I, p. 2). — Je me garderai bien de répondre de toutes les pensées qui sont ici. Je n'ai mis là la plupart que parce que je n'ai pas eu le temps de les réfléchir, et j'y penserai quand j'en ferai usage.

I

MONTESQUIEU

I

MONTESQUIEU

I. Son Caractère. — II. Sa Vie. — III. Sa Famille.
IV. Ses Lectures. — V. Ses Écrits.

I. — CARACTÈRE DE MONTESQUIEU.

4 (213. I, p. 220). — Une personne de ma connoissance disoit :

« Je vais faire une assez sotte chose : c'est mon portrait.

» Je me connois assez bien.

» Je n'ai presque jamais eu de chagrin, et encore moins d'ennui.

» Ma machine est si heureusement construite que je suis frappé par tous les objets assez vivement pour qu'ils puissent me donner du plaisir, pas assez pour me donner de la peine.

» J'ai l'ambition qu'il faut pour me faire prendre part aux choses de cette vie; je n'ai point celle qui pourroit me faire trouver du dégoût dans le poste où la Nature m'a mis.

» Lorsque je goûte un plaisir, j'en suis affecté, et je suis toujours étonné de l'avoir recherché avec tant d'indifférence.

» J'ai été, dans ma jeunesse, assez heureux pour m'attacher à des femmes que j'ai cru qui m'aimoient. Dès que j'ai cessé de le croire, je m'en suis détaché soudain.

» L'étude a été pour moi le souverain remède contre les dégoûts de la vie, n'ayant jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture ne m'ait ôté.

» Dans le cours de ma vie, je n'ai trouvé de gens communément méprisés que ceux qui vivoient en mauvaise compagnie.

» Je m'éveille le matin avec une joye secrète; je vois la lumière avec une espèce de ravissement. Tout le reste du jour je suis content.

» Je passe la nuit sans m'éveiller; et, le soir, quand je vais au lit, une espèce d'engourdissement m'empêche de faire des réflexions.

» Je suis presque aussi content avec des sots qu'avec des gens d'esprit, et il y a peu d'homme si ennuyeux, qui ne m'ait amusé très souvent : il n'y a rien de si amusant qu'un homme ridicule.

» Je ne hais pas de me divertir en moi-même des hommes que je vois; sauf à eux de me prendre à leur tour pour ce qu'ils veulent.

» J'ai eu, d'abord, en voyant la plupart des grands, une crainte puérile. Dès que j'ai eu fait connoissance, j'ai passé, presque sans milieu, jusqu'au mépris.

» J'ai assez aimé de dire aux femmes des fadeurs et de leur rendre des services qui coûtent si peu.

» J'ai naturellement eu de l'amour pour le bien et l'honneur de ma patrie, et peu pour ce qu'on en appelle *la gloire;* j'ai toujours senti une joye secrète lorsque l'on a fait quelque règlement qui allât au bien commun.

» Quand j'ai voyagé dans les pays étrangers, je m'y suis attaché comme au mien propre : j'ai pris part à leur fortune, et j'aurois souhaité qu'ils fussent dans un état florissant.

» J'ai souvent cru trouver de l'esprit à des gens qui passoient pour n'en avoir point.

» Je n'ai pas été fâché de passer pour distrait : cela m'a fait hasarder bien des négligences qui m'auroient embarrassé.

» Dans les conversations et à table, j'ai toujours été ravi de trouver un homme qui voulût prendre la peine de briller : un homme de cette espèce présente toujours le flanc, et tous les autres sont sous le bouclier.

» Rien ne m'amuse davantage que de voir un conteur ennuyeux faire une histoire circonstanciée, sans quartier : je ne suis pas attentif à l'histoire, mais à la manière de la faire.

» Pour la plupart des gens, j'aime mieux les approuver que les écouter.

» Je n'ai jamais voulu souffrir qu'un homme d'esprit s'avisât de me railler deux jours de suite.

» J'ai aimé assez ma famille pour faire ce qui alloit au bien dans les choses essentielles; mais je me suis affranchi des menus détails.

» Quoique mon nom ne soit ni bon, ni mauvais,

n'ayant guère que trois cent cinquante ans de noblesse prouvée, cependant j'y suis très attaché, et je serois homme à faire des substitutions.

» Quand je me fie à quelqu'un, je le fais sans réserve; mais je me fie à peu de personnes.

» Ce qui m'a toujours donné assez mauvaise opinion de moi, c'est qu'il y a peu d'états dans la République auxquels j'eusse été véritablement propre.

» Quant à mon métier de président, j'avois le cœur très droit; je comprenois assez les questions en elles-mêmes; mais, quant à la procédure, je n'y entendois rien. Je m'y étois pourtant appliqué; mais, ce qui m'en dégoûtoit le plus, c'est que je voyois à des bêtes ce même talent qui me fuyoit, pour ainsi dire.

» Ma machine est tellement composée que j'ai besoin de me recueillir dans toutes les matières un peu composées. Sans cela, mes idées se confondent; et, si je sens que je suis écouté, il me semble pour lors que toute la question s'évanouit devant moi. Plusieurs traces se réveillent à la fois, et il résulte de là qu'aucune trace n'est réveillée.

» Quant aux conversations de raisonnement, où les sujets sont toujours coupés et recoupés, je m'en tire assez bien.

» Je n'ai jamais vu couler de larmes sans en être attendri.

» Je pardonne aisément par la raison que je ne sais pas haïr. Il me semble que la haine est douloureuse. Lorsque quelqu'un a voulu se réconcilier avec moi, j'ai senti ma vanité flattée, et j'ai cessé de

regarder comme ennemi un homme qui me rendoit le service de me donner bonne opinion de moi.

» Dans mes terres, avec mes vassaux, je n'ai jamais voulu souffrir que l'on m'aigrît sur le compte de quelqu'un. Quand on m'a dit : « Si vous saviez les discours qui ont été tenus ! — Je ne veux pas les savoir, » ai-je répondu. Si ce qu'on me vouloit rapporter étoit faux, je ne voulois pas courir le risque de le croire. S'il étoit vrai, je ne voulois pas prendre la peine de haïr un faquin.

» A l'âge de trente-cinq ans, j'aimois encore.

» Il m'est aussi impossible d'aller chez quelqu'un dans une vue d'intérêt, qu'il m'est impossible de voler dans les airs.

» Quand j'ai été dans le monde, je l'ai aimé comme si je ne pouvois souffrir la retraite. Quand j'ai été dans mes terres, je n'ai plus songé au monde.

» Je suis (je crois) presque le seul homme qui ait fait des livres, ayant sans cesse peur de la réputation de bel-esprit. Ceux qui m'ont connu savent que, dans mes conversations, je ne cherchois pas trop à le paroître, et que j'avois assez le talent de prendre la langue de ceux avec qui je vivois.

» J'ai eu le malheur de me dégoûter très souvent des gens dont j'avois le plus désiré la bienveillance. Pour mes amis, à la réserve d'un seul, je les ai toujours conservés.

» J'ai toujours eu pour principe de ne faire jamais par autrui ce que je pouvois faire par moi-même. C'est ce qui m'a porté à faire ma fortune par les moyens que j'avois dans mes mains : la modération

et la frugalité; et non par des moyens étrangers, toujours bas ou injustes.

» Avec mes enfants, j'ai vécu comme avec mes amis.

» Quand on s'est attendu que je brillerois dans une conversation, je ne l'ai jamais fait. J'aimois mieux avoir un homme d'esprit pour m'appuyer, que des sots pour m'approuver.

» Il n'y a point de gens que j'aye plus méprisé que les petits beaux-esprits et les grands qui sont sans probité.

» Je n'ai jamais été tenté de faire un couplet de chanson contre qui que ce soit.

» Je n'ai point paru dépenser; mais je n'ai point été avare, et je ne sache point de chose assez peu difficile pour que je l'eusse faite pour gagner de l'argent.

» Je n'ai pas laissé (je crois) d'augmenter mon bien : j'ai fait de grandes améliorations à mes terres. Mais je sentois que c'étoit plutôt pour une certaine idée d'habileté que cela me donnoit, que pour l'idée de devenir plus riche.

» Ce qui m'a beaucoup nui, c'est que j'ai toujours trop méprisé ceux que je n'estimois pas[1]. »

5 (973. II, f° 27). — Je n'ai point aimé à faire ma fortune par le moyen de la Cour; j'ai songé à la faire en faisant valoir mes terres, et à tenir ma fortune immédiatement de la main des Dieux[2].

1. Voyez l'autre volume, page 27 et page 31.
2. Voyez Ier volume, page 220, et celui-ci page 31.

6 (1003. II, f° 31). — J'ai toujours eu une timidité qui a souvent fait paroître de l'embarras dans mes réponses. J'ai pourtant senti que je n'étois jamais si embarrassé avec les gens d'esprit qu'avec les sots. Je m'embarrassois parce que je me croyois embarrassé, et que je me sentois honteux qu'ils pussent prendre sur moi de l'avantage.

Dans les occasions, mon esprit, comme s'il avoit fait un effort, s'en tiroit assez bien. Lorsque je voyageai, j'arrivai à Vienne. Étant à Laxembourg, dans la salle où dînoit l'Empereur, le comte de Kinski me dit : « Vous, Monsieur, qui venez de France et avez vu Versailles, vous êtes bien étonné de voir l'Empereur si mal logé. — Monsieur, lui dis-je, je ne suis pas fâché de voir un pays où les sujets sont mieux logés que le maître. » Effectivement, les palais de Vienne et de Laxembourg sont vilains, et ceux des principaux seigneurs sont beaux. Étant en Piémont, le roi Victor me dit : « Monsieur, êtes-vous parent de M. l'abbé de Montesquieu que j'ai vu ici avec M. l'abbé d'Estrades, du temps de Madame, ma mère? — Sire, lui dis-je, votre Majesté est comme César, qui n'avoit jamais oublié aucun nom. » La reine d'Angleterre me dit à la promenade : « Je rends grâce à Dieu de ce que les rois d'Angleterre peuvent toujours faire du bien, et jamais de mal. — Madame, dis-je, il n'y a point d'homme qui ne dût donner un bras pour que tous les rois pensassent comme vous. » Quelque temps après, je dînai chez le duc de Richemond. Le gentilhomme ordinaire Labaune, qui étoit un fat, quoique envoyé de France

en Hollande, soutint que l'Angleterre n'étoit pas plus grande que la Guyenne. Les Anglois étaient indignés. Je laissai là mon envoyé, et je le combattis comme les autres. Le soir, la Reine me dit : « Je sais que vous nous avez défendus contre votre M. Labaune. — Madame, je n'ai jamais pu imaginer qu'un pays où vous régnez ne fût pas un grand pays[1]. »

7 (1005. II, f° 31 v°). — Je n'ai jamais aimé à jouir du ridicule des autres.

J'ai été peu difficile sur l'esprit des autres; j'étois ami de presque tous les esprits et ennemi de presque tous les cœurs.

La timidité a été le fléau de toute ma vie; elle semblait obscurcir jusqu'à mes organes, lier ma langue, mettre un nuage sur mes pensées, déranger mes expressions. J'étois moins sujet à ces abattements devant des gens d'esprit que devant des sots. C'est que j'espérois qu'ils m'entendroient; cela me donnoit de la confiance[2].

8 (1019. II, f° 39). — Je ne sais pas avoir encore dépensé quatre louis par air, ni fait une visite par intérêt. Dans ce que j'entreprenois, je n'employois que la prudence commune et agissois moins pour ne pas manquer les affaires, que pour ne pas manquer aux affaires[3].

1. Voyez le Ier volume de mes *Pensées,* page 220, et celui-ci, page 27 et page 39.
2. Voyez page 27 de ce volume et page 220 de l'autre.
3. Voyez le Ier volume, page 220; celui-ci page 27 et page 31.

9 (1620. II, f° 474). — *Continuation de mes Réflexions.* — Ce qui fait que je ne puis pas dire avoir passé une vie malheureuse, c'est que mon esprit a une certaine action qui lui fait faire comme un saut pour passer d'un état de chagrin dans un autre état, et de faire un autre saut d'un état heureux à un autre état heureux.

10 (350. I, p. 344). — Si je savois une chose utile à ma nation qui fût ruineuse à une autre, je ne la proposerois pas à mon prince, parce que je suis homme avant d'être François, (ou bien) parce que je suis nécessairement homme, et que je ne suis François que par hasard[1].

11 (741. I, p. 492). — Si je savois quelque chose qui me fût utile, et qui fût préjudiciable à ma famille, je la rejetterois de mon esprit. Si je savois quelque chose utile à ma famille, et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherois à l'oublier. Si je savois quelque chose utile à ma patrie, et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au Genre humain, je la regarderois comme un crime[2].

12 (595. I, f° 446 v°). — Je disois : « Je souhaite avoir des manières simples, recevoir des services le moins que je puis, et en faire le plus qu'il m'est possible. »

1. Voyez la page 492.
2. Voyez la page 344.

13 (660. I, p. 461). — Je n'aime pas les petits honneurs : on ne savoit pas, auparavant, ce que vous méritiez; mais ils vous fixent et décident au juste ce qui est fait pour vous.

14 (794. I, p. 512). — J'ai fait en ma vie bien des sottises, et jamais des méchancetés.

15 (804. I, p. 515). — Quand je vois un homme de mérite, je ne le décompose jamais; un homme médiocre, qui a quelques bonnes qualités, je le décompose toujours.

16 (467. I, p. 395). — *Envie.* — Partout où je la trouve, je me fais un plaisir de la désespérer. Je loue toujours devant un envieux ceux qui le font pâlir..... Quelle lâcheté de se sentir découragé du bonheur des autres et d'être accablé de leur fortune!

17 (1009. II, f° 37). — Je disois : « Je suis ami de presque tous les esprits et ennemi de presque tous les cœurs. »

18 (1290. II, f° 136). — J'ose le dire : si je pouvois me faire un caractère, je voudrois être ami de presque tous les esprits et ennemi de presque tous les cœurs.

19 (1130. II, f° 77 v°). — J'aime incomparablement mieux être tourmenté par mon cœur que par mon esprit.

20 (1627. II, f° 493). — Je disois : « Je n'aime pas les bons mots grivois. »

21 (475. I, p. 401). — Je n'épouse pas les opinions, excepté celles des livres d'Euclide.

22* (1414. II, f° 204). — Je disois : « Je ne suis ni des vingt personnes qui savent ces sciences-là dans Paris, ni des cinquante mille qui croyent les savoir. »

23 (378. I, p. 359). — J'aurois bien exécuté la Religion payenne : il ne s'agissoit que de fléchir le genou devant quelque statue.

24 (1134. II, f° 78). — Ce que c'est que d'être modéré dans ses principes! Je passe en France pour avoir peu de religion, et en Angleterre pour en avoir trop.

25 (1417. II, f° 204). — Je disois : « J'aime les maisons où je puis me tirer d'affaires avec mon esprit de tous les jours. »

26 (2208. III, f° 464). — Si j'avois l'honneur d'être pape, j'enverrois promener tous les maîtres des cérémonies, et j'aimerois mieux être un homme qu'un Dieu.

27* (1437. II, f° 207). — Je suis un bon citoyen; mais, dans quelque pays que je fusse né, je l'aurois été tout de même.

Je suis un bon citoyen parce que j'ai toujours

été content de l'état où je suis; que j'ai toujours approuvé ma fortune, et que je n'ai jamais rougi d'elle, ni envié celle des autres.

Je suis un bon citoyen parce que j'aime le gouvernement où je suis né, sans le craindre, et que je n'en attends d'autres faveurs que ce bien infini que je partage avec tous mes compatriotes; et je rends grâces au Ciel de ce qu'ayant mis en moi de la médiocrité en tout il a bien voulu en mettre un peu moins dans mon âme.

28 (1456. II, f° 214). — J'écrivois sur un oubli : « Je suis distrait; je n'ai de mémoire que dans le cœur. »

29 (1343. II, f° 193). — Je disois à un homme qui parloit mal de mon ami : « Attaquez-moi, et laissez mes amis. »

30 (2085. III, f° 345 v°). — Quelqu'un me reprochoit d'avoir changé à son égard. Je lui dis : « Si c'est un changement pour vous, c'est une révolution pour moi. »

31 (2097. III, f° 348 v°). — Si un prince est jamais assez sot pour me faire son favori, je le ruinerai.

32 (2140. III, f° 351 v°). — J'aimerois mieux aller dans mon carrosse avec une c.... qu'avec le c.... de Ch.....; parce que j'aime mieux qu'on croye que j'ai un vice que le goût mauvais.

33 (998. II, f° 30). — Je hais Versailles, parce que tout le monde y est petit. J'aime Paris, parce que tout le monde y est grand.

34 (2169. III, f° 359). — Ce qui fait que j'aime à être à La Brède, c'est qu'à La Brède il me semble que mon argent est sous mes pieds. A Paris, il me semble que je l'ai sur mes épaules. A Paris, je dis : « Il ne faut dépenser que cela. » A ma campagne, je dis : « Il faut que je dépense tout cela. »

II. — VIE DE MONTESQUIEU

35 (1973. III, f° 278 v°). — Il y a des gens qui ont pour moyen de conserver leur santé de se purger, saigner, etc. Moi, je n'ai pour régime que de faire diète quand j'ai fait des excès, et de dormir quand j'ai veillé, et de ne prendre d'ennui ni par les chagrins, ni par les plaisirs, ni par le travail, ni par l'oisiveté.

36 (1133. II, f° 78). — Dieu m'a donné du bien, et je me suis donné du superflu.

37 (1182. II, f° 82 v°). — Je ne me consolerois pas de n'avoir point fait fortune, si j'étois né en Angleterre. Je ne suis point du tout fâché de ne l'avoir pas faite, en France.

38 (879. II, f° 4 v°). — D***, qui avoit de certaines

fins, me fit entendre qu'on me donneroit une pension. Je dis que, n'ayant point fait de bassesses, je n'avois pas besoin d'être consolé par des grâces.

39 (1686. III, f° 34). — Je ne serois point *(sic)* du tout d'une plus grande fortune. Mais, pour celles de ces gens d'affaires :

« *Non equidem invideo; miror magis...* »

40 (1981. III, f° 279 v°). — Je jouois mal; je quittai un ridicule qui me coûtoit beaucoup d'argent. Je veux être comme ceux qui ont des ridicules qui ne leur coûtent rien.

41 (2228. III, f° 465 v°). — Je disois que je n'étois pas assez grand seigneur pour n'avoir pas un sol et ne savoir où donner de la tête.

42* (2229. III, f° 465 v°). — Je ne demande à ma patrie ni pensions, ni honneurs, ni distinctions; je me trouve amplement récompensé par l'air que j'y respire; je voudrois seulement qu'on ne l'y corrompît point.

43 (1346. II, f° 193 v°). — Je disois : « J'ai un nombre innombrable d'affaires que je n'ai pas. »

44 (2240. III, f° 466 v°). — Je disois : « Je ne veux point quitter les affaires que l'on a, pour celles qu'on se donne. »

45 (217. I, p. 239). — *Spectacles.* — Je me souviens que, sortant d'une pièce intitulée *Ésope à la Cour*, j'en sortis si pénétré du désir d'être plus honnête homme, que je ne sache jamais avoir formé une résolution plus forte; bien différent de cet ancien qui disoit qu'il n'étoit jamais sorti des spectacles aussi vertueux qu'il y étoit entré.

C'est que ce ne sont plus les mêmes choses.

46 (1001. II, f° 30). — Je disois, étant à Chantilly, que je faisois maigre par politesse : M. le Duc étoit dévot.

47 (2134. III, f° 351). — Le comte de Kinski me dit lorsque j'arrivai à Vienne : « Vous trouverez le palais de l'Empereur bien vilain. » Je lui répondis : « Monsieur, on aime assez à voir un vilain palais d'un prince dont les maisons des sujets sont belles. »

48 (2135. III, f° 351). — Le prince Eugène me disoit : « Je n'ai jamais écouté ces faiseurs de projets sur les finances; parce que, que l'on mette l'impôt sur les souliers ou sur la perruque, cela vient au même. »

Il avoit bien raison : ce sont les perpétuelles réformes qui font que l'on a besoin de réforme.

49 (2123. III, f° 350). — Je trouvois à Vienne les ministres très affables. Je leur disois : « Vous êtes des ministres le matin et des hommes le soir. »

50 (2136. III, f° 351). — Les Grecs disoient : « Il n'est beau de vieillir qu'à Sparte. » Moi, je disois: « Il n'est beau de vieillir qu'à Vienne. » Les femmes de soixante ans y avoient des amants; les laides y avoient des amants. Enfin, on meurt à Vienne; mais on n'y vieillit jamais.

51 (339. I, p. 338). — Je disois que je voulois voir la Hongrie, parce que tous les états d'Europe avoient été comme est la Hongrie à présent, et que je voulois voir les mœurs de nos pères.

52 (997. II, f° 30). — Lorsque j'étois à Florence, et que je voyois les manières simples de ce pays: un sénateur, le jour, avec son chapeau de paille; le soir, avec sa petite lanterne : j'étois enchanté, je faisois comme eux, et je disois : « Je suis comme le grand Cosme. » Effectivement, là, vous êtes gouverné par un grand seigneur qui fait le bourgeois; ailleurs, par des bourgeois qui font les grands seigneurs.

53 (632. I, f° 453). — Je dis, à Rome, à M. le cardinal Alberoni qu'il avoit rétabli l'Espagne avec ces deux mots : *Oui* et *Non*. Quand il avoit dit une de ces paroles, et il les disoit d'abord, elles étoient irrévocables. Il n'y eut plus de lenteur.

54 (2153. III, f° 352 v°). — Nous entendîmes au Collège Clémentin, à Rome, une tragédie détestable, sans aucun mélange de mauvais ni de médiocre. Il

n'en faut pas davantage pour perdre le goût des enfants.

55 (1138. II, f° 78 v°). — Je disois à Rome : « Je n'achète ni des pucelages, ni des tableaux de Raphaël. »

56* (763. I, f° 500). — *To the King.* — « La plupart des m. (?) viennent avec des desseins cachés et des négociations secrètes. Pour moi, je puis révéler à votre Majesté toutes mes instructions : je n'y viens que pour cultiver l'amitié. »

57* (762. I, p. 500). — *To the Queen of England.*— « La grandeur de votre esprit est si connue dans l'Europe qu'il semble qu'il ne soit plus permis de le louer.

» C'est cet heureux talent, ce charme séducteur, qui fait que vous vous communiquez à tous vos sujets sans rien perdre de votre rang et sans confondre les conditions.

» Vous régnez sur un peuple nombreux. Le Ciel, qui vous a accordé de régner sur tant de royaumes, n'a accordé à aucun de vos sujets le bonheur dont vous jouissez dans votre famille. »

58 (662. I, p. 462). — La reine d'Angleterre me fit l'honneur de me dire qu'elle remercioit Dieu de ce que le pouvoir des rois d'Angleterre étoit borné par les loix. Je lui dis : « Madame, votre Majesté dit là une chose si belle qu'il n'y a pas d'homme

de bon naturel qui ne voulût avoir donné un bras pour que tous les rois du Monde pensassent comme elle. »

59 (656. I, f° 459 v°). — Ayant vu en Angleterre un chien qui jouoit aux cartes et répondoit aux questions qu'on lui faisoit, en assemblant les lettres et arrangeant les noms qu'on lui demandoit, et écrivant, pour ainsi dire, lorsque j'eus découvert les signes d'où dépendoit tout l'art, j'en étois, sans le vouloir, fâché : ce qui me fait bien sentir combien les hommes aiment le merveilleux.

On répandoit des lettres à terre; l'homme parloit toujours, et, lorsque le chien avoit le nez sur la lettre qu'il falloit, il cessoit de parler.

60 (1466. II, f° 216). — Je me repentirai toujours de n'avoir pas sollicité, après le retour de mes voyages, quelque place dans les affaires étrangères. Il est sûr que, pensant comme je pensois, j'aurois croisé les projets de ce fou de Belle-Isle, et j'aurois rendu par là le plus grand service qu'un citoyen pût rendre à sa patrie. Il y a des sots qui ont de la pesanteur, et des sots qui ont de la vivacité; mais ce sont les sots qui ont de la vivacité qui accouchent des projets les plus stupides.

61 (1386. II, f° 198 v°). — Inscriptions pour une pyramide que je veux faire élever aux confins de ma terre :

Tutatis Dynastiæ Finibus,
Repressis Prædam Quærentibus,
Hoc
Gallici Senatus Æquitatis Monumentum
Carolus
In Rei Memoriam Erexit.

Sur l'autre côté :

Stet Lapis Hic Donec Fluctus Girunda Recuset
Oceano Regi Generosaque Vina Britannis.

Sur le troisième côté :

Deo Terminali,
Judici, Indici, Testi,
Perpetuo
Fines Regenti,
Dormientibus Vigilanti,
Hoc Sacrum
Juris Cultor Et Pacis Amans
Posuit.

62* (1545.II, f°245).—Je voulois mettre sur une pyramide, après le gain de mon procès contre les Jurats :

Deo Terminali,
Recto, Justo,
Semper Vigilanti,
Semper Clamanti,
Testi, Indici, Judici,
Perpetuo
Sacrum.

Sur le revers :

Finibus Dynastiæ Defensis,
Calumniis Litium Repressis,
Hoc Gallici Senatus Æquitatis Monumentum
Carolus
In Rei Memoriam Erexit.

Sur l'autre revers :

Stet Lapis Hic, Donec Fluctus Girunda Recuset
Oceano Regi Generosaque Vina Britannis.

63 (1963. III, f° 270 v°). — J'étois, avec milord Bath, chez Mme d'Aiguillon, et je disois que, lorsque j'avois harangué le Roi, j'avois été fort déconcerté. Mme d'Aiguillon dit : « Et Milord qui a tant parlé au Parlement d'Angleterre n'étoit jamais déconcerté ! — Il est plus aisé, répondis-je, de parler contre un roi, que de parler à un roi. »

64 (444. I, p. 389). — J'écrivois à un jeune homme : « Vous entrez dans le monde, et j'en sors. Tout vous donne des espérances et à moi des regrets. »

65 (2142. III, f° 351 v°). — Je bâtis à La Brède : mon bâtiment avance, et, moi, je recule.

66* (2230. III, f° 465 v°). — J'écrivois : « Je vais dans mes forêts chercher la tranquillité et une vie douce et paisible ; mais mon cœur me dit que vous étiez à Paris ou à Lunéville, et mes bois ne me disent plus rien. »

67 (2242. III, f° 466 v°). — Je n'ai plus que deux affaires : l'une, de savoir être malade ; l'autre, de savoir mourir.

III. — FAMILLE DE MONTESQUIEU.

68 (1236. II, f° 100 v°). — Je vais commencer par une sotte chose, qui est ma généalogie.

69 (5. I, p. 2). — Mon fils, vous êtes assez heureux pour n'avoir ni à rougir, ni à vous enorgueillir de votre naissance.

Ma naissance est tellement proportionnée à ma fortune que je serois fâché que l'une ou l'autre fût plus grande.

Vous serez homme de robe ou d'épée. Comme vous devez rendre compte de votre état, c'est à vous à le choisir. Dans la robe, vous trouverez plus d'indépendance et de liberté ; dans le parti de l'épée, de plus grandes espérances.

Il vous est permis de souhaiter de monter à des postes plus éminents, parce qu'il est permis à chaque citoyen de souhaiter d'être en état de rendre de plus grands services à sa patrie. D'ailleurs, une noble ambition est un sentiment utile à la société, lorsqu'il se dirige bien.

Comme le monde physique ne subsiste que parce que chaque partie de la matière tend à s'éloigner du centre, aussi le monde politique se soutient-il

par ce désir intérieur et inquiet que chacun a de sortir du lieu où il est placé. C'est en vain qu'une morale austère veut effacer les traits que le plus grand de tous les ouvriers a imprimés dans nos âmes. C'est à la morale, qui veut travailler sur le cœur de l'homme, à régler ses sentiments, et non pas à les détruire.

70* (1659. III, f° 12). — ... Et notre fortune, quoique médiocre, est telle que moi, vous et les vôtres aurons toujours à aimer, à honorer, à servir notre prince, et rien à lui demander.

..... la profession, la plus grande et la plus belle que les hommes entre les hommes puissent exercer.

..... que vous n'avez point à rougir de votre fortune et de votre naissance, et encore moins à vous en orgueillir.

..... que nous n'avons ni à caresser la Fortune, ni à la tenter.

..... parce que l'on est toujours grand avec la majesté de la vertu et de l'innocence.

Comme c'est la première fois que ma bouche a parlé de ces choses...

Je ne vous ai jamais souhaité des emplois plus brillants. Je ne vous souhaite point de plus grands emplois, mon fils : on est toujours grand avec la majesté de la vertu et de l'innocence.

71 (1344. II, f° 193). — Ma fille disoit très bien : « Les mauvaises manières ne sont dures que la première fois. »

72 (2170. III, f° 359 v°). — *A mon Petit-Fils.* — J'avois pensé à vous donner des préceptes de morale. Mais, si vous ne l'avez pas dans le cœur, vous ne la trouverez pas dans les livres.

Ce n'est point notre esprit, c'est notre âme qui nous conduit.

Ayez des richesses, des emplois, de l'esprit, du savoir, de la piété, des agréments, des lumières; si vous n'avez pas des sentiments élevés, vous ne serez jamais qu'un homme commun.

Sachez aussi que rien n'approche plus des sentiments bas que l'orgueil, et que rien n'est plus près des sentiments élevés que la modestie.

La fortune est un état, et non pas un bien. Elle n'est bonne qu'en ce qu'elle nous expose aux regards et nous peut rendre plus attentifs; elle nous donne plus de témoins, et, par conséquent, plus de juges; elle nous oblige à rendre un compte d'elle-même. On est dans une maison dont les portes sont toujours ouvertes; elle nous met dans des palais de cristal, incommodes, parce qu'ils sont fragiles, et incommodes, parce qu'ils sont transparents.

Si vous avez une fois tout ce que la nature et votre condition présente vous ordonnent de désirer, vous laissez entrer dans votre âme un désir de plus: prenez-y bien garde : vous ne serez jamais heureux. Ce désir est toujours le père d'un autre. Surtout si vous désirez des choses qui se multiplient, comme l'argent, quelle sera la fin de vos désirs?

Il n'y a qu'à se demander pour quel usage on

désire tant cet argent. Le consul Paullus se vendit pour une somme à César, qui perdit Rome. Il employa cet argent à faire construire une basilique à Rome.

Quand vous lirez l'histoire, regardez avec attention tous les efforts qu'ont faits les principaux personnages pour être grands, heureux, illustres. Voyez ce qu'ils ont obtenu dans leur objet, et calculez, d'un côté, les moyens, de l'autre, la fin. Cependant le compte n'est pas juste : car les grands tableaux de l'histoire sont de ceux qui ont réussi dans leurs entreprises éclatantes. Voyez quelle partie ils ont trouvée de cette pierre philosophale qu'ils cherchoient : le bonheur et le repos.

IV. — LECTURES DE MONTESQUIEU.

73 (Sp., f° 435). — Livres originaux que j'ai à lire : *Scriptura sacra*, Stanley, Diogène-Laërce, Mariana *(De Rege et Regis Institutione)*, Machiavel, Polyen, quelque chose de Calvin et Luther, *Hudibras*, Sénèque, Pline, Ptolomée, Pausanias, Photius, Bacon, Lucrèce, Clarke, *Histoire de la Médecine* du docteur Freind.

Achever : Athénée, l'Arioste.

74 (Sp., f° 435). — Avoir : les *Excerpta* de M. de Valois.

Lire : les *Mœurs des Israélites*, par M. de Fleury;

le *Tableau des Esprits*, de Barclay; *Traité des Intérêts et des Maximes des Princes,* dont une partie est attribuée au duc de Rohan; *Thesaurus Republicarum* de Coringius.

J'ai lu sur le Bas-Empire romain : Jornandès, Procope, Agathias, et non pas Luitprand, Paul Diacre et Flavius Blondus *(De la Décadence de l'Empire romain).*

75 (Sp., f° 436). — Acheter : Harris, *Collection of Travels* (on dit 3 guinées); Churchill, *Collection* (ce sont surtout des voyages espagnols et italiens); Bailip, *Etymological Dictionary, english;* Chambers, *Dictionnaire.*

Acheter : Bracton, *De Legibus Angliæ;* Fortescue, *De Legi. (sic) Angliæ.*

76 (Sp., f° 489). — Acheter le Vasari, sur la peinture, non impression de Bologne, qui est en deux volumes, mais de Florence, en trois volumes.

Acheter la carte du Po........; *Histoire de Naples,* par Giannone (bonne); l'*Essay de Perspective,* par Gravesende; *Abrégé de l'Essay de l'Entendement humain,* traduit de l'anglois, par M. Bossu, à Londres, 1720 (meilleur que le livre même de Locke); les livres sur la peinture : Léonard de Vinci, Vasari, Junius *(De Pictura Veterum),* Vignoles *(Sur l'Architecture).*

Sur la perspective : *Perspectiva di Vignola, comentata dal padre Danti; Perspectiva del Accolti : Ingano del Occhio; Perspectiva del* cavalier *Sirigati;*

Perspectiva del padre Pozzi; Perspectiva del Troili (vaut 6 paules).

Architectura : Édition du Palladio (celle d'Angleterre, la meilleure, et elle coûte beaucoup; celle de Venise, une pistole); Scamozzi (la première édition de Venise, 3 pistoles; la seconde, une pistole, mais mauvaise); le Serlio, en VII livres (l'in-folio est le meilleur, en un tome; l'in-quarto, un tome seul, plus facile à trouver).

77 (963. II, f° 23). — Voir *Ostendanæ Obsidionis Diarium.*

78* (1249. II, f° 103 v°). — Saavedra, *Corona Gothica.* — Voir ce livre.

79 (909. II, f° 12 v°). — Je n'aime plus les discours oratoires : ce sont des ouvrages d'ostentation.

80 (907. II, f° 12 v°). — Pour mon système sur la liberté, il faudra le comparer avec les autres *(sic)* anciennes républiques, et pour cela lire Pausanias, Reinerius (?) Reineisus, *De Republica Atheniensium;* examiner l'aristocratie de Marseille, qui fut sage sans doute, puisqu'elle fleurit longtemps; la république de Syracuse, qui fut folle sans doute, puisqu'elle ne se conserva jamais qu'un moment; Strabon, livre IV, qui me semble appliquer mon système; Plutarque, *Vie de Thésée,* sur la république d'Athènes; *Ibid. (sic)* Plutarque, *Vie de Solon; Xénophon, République d'Athènes;* Julius Pollux,

Onomasticon, de Republica Atheniensi; Kekermannus, *De Republica Atheniensium;* Sigonius, *De Republica Atheniensium; Thesaurus Republicarum* de Coringius.

81 (2086. III, f° 345 v°). — J'aime à lire un livre nouveau après le jugement du public; c'est-à-dire que j'aime mieux juger en moi-même le public que le livre.

82 (2128. III, f° 350 v°). — J'ai pris la résolution de ne lire que de bons livres : celui qui les lit mauvais est semblable à un homme qui passe sa vie en mauvaise compagnie.

V. — ÉCRITS DE MONTESQUIEU.

83 (837. I, p. 538). — J'ai la maladie de faire des livres et d'en être honteux quand je les ai faits.

84 (412. I, p. 374). — Bien des gens en France, surtout M. de La Motte, soutiennent qu'il n'y a pas d'harmonie. Je prouve qu'il y en a, comme Diogène prouvoit à Zénon qu'il y avoit du mouvement en faisant un tour de chambre.

85 (609. I, f° 449 v°). — Je disois : « Je parle des différents peuples d'Europe, comme des différents peuples de Madagascar. »

86* (1297. II, f° 137). — Du reste, dans tout ceci, je n'ai prétendu louer ni blâmer notre nation. Quand j'agis, je suis citoyen; mais, lorsque j'écris je suis homme, et je regarde tous les peuples de l'Europe avec la même impartialité que les différents peuples de l'île de Madagascar.

87* (764. I, p. 500). — Je ne juge jamais des hommes par ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils n'ont pas fait à cause des préjugés de leurs siècles. La plupart des grands hommes y ont été soumis. Le mal est lorsqu'ils y ont ajouté du leur : car, d'ailleurs, ils n'ont pas vu, la plupart du temps, les préjugés de leur siècle, parce qu'ils n'ont pas voulu les voir. Qui sont les sots qui prétendent avoir plus d'esprit que les grands hommes qui s'y sont soumis ? Je ne juge point de saint Louis par ses croisades. Il m'est indifférent que M. Arnaud fût janséniste, s'il a bien raisonné sur le jansénisme. Je n'estime pas non plus un homme parce qu'il les a suivis, et ne fais cas ni de la pauvreté de Fabricius, ni du retour de Regulus (je parle seulement du retour); mais je fais cas de la fermeté et de la vertu de Platon et de Socrate.

88 (1477. II, f° 218 v°). — Je disois : « Je voudrois bien être le confesseur de la vérité; non pas le martyr. »

89* (1438. II, f° 207 v°). — Quelques gens ont regardé la lecture du *Temple de Gnide* comme dangereuse. Mais ils ne prennent pas garde qu'ils imputent

à un seul roman le défaut de tous. Qu'il y ait, dans une pièce de vers, des choses licencieuses, c'est le vice du poète. Mais que les passions y soyent émues, c'est le fait de la poésie.

La lecture des romans est dangereuse sans doute. Qu'est-ce qui ne l'est pas? Plût à Dieu que l'on n'eût à réformer que les mauvais effets de la lecture des romans! Mais ordonner de n'avoir pas de sentiments à un être toujours sensible; vouloir bannir les passions, sans souffrir même qu'on les rectifie; proposer la perfection à un siècle qui est tous les jours pire; parmi tant de méchancetés, se révolter contre les foiblesses : j'ai bien peur qu'une morale si haute ne d[ev]ienne spéculative, et qu'en nous montrant de si loin ce que nous devrions être on ne nous laisse ce que nous sommes.

90* (1948. III, f° 256). — *Réflexions.* — Quelques scènes de Corneille me donnèrent l'idée de ce dialogue (de Sylla). J'étois jeune, et il falloit être bien jeune pour être excité à écrire par la lecture du grand Corneille et par la lecture de cet auteur qui est souvent aussi divin que lui.

91* (932. II, f° 16). — Le succès de ce livre a pleinement rempli mon ambition, puisque toutes les critiques que l'on a fait *(sic)*, après un mois de vie ou d'engourdissement, sont ensevelies dans la nuit éternelle du *Mercure*, avec les énigmes et les relations des gazetiers.

Hoc miseræ plebi stabat commune sepulcrum.

92 (1599. II, f° 456). — Sur ce qu'on me disoit que j'irois en Angleterre et (?) recevoir les applaudissements pour l'*Esprit des Loix;* je dis : « Il faut chercher l'approbation; jamais, les applaudissements. »

93 (1598. II, f° 456). — ~~Sur quelques petits auteurs qui me critiquoient, je dis : « Je suis un grand chêne au pied duquel les crapauds viennent jeter leur venin. »~~

94* (1643. III, f° 4 v°). — Je me plaignois d'une infinité de mauvaises critiques sur mon *Esprit des Loix*, qui venoient de ce qu'on ne m'avoit pas entendu. Je me trompois : elles venoient de ce qu'on ne vouloit pas m'entendre. Une infinité de petits esprits avoit des lieux communs de morale qu'ils vouloient débiter. Or, pour cela, il falloit ne pas m'entendre. Par exemple, s'il *(sic)* prenoit le mot de *vertu* dans le sens que je lui ai donné, on ne pouvoit pas s'étendre sur la nécessité des vertus chrétiennes et des vertus morales dans toutes sortes de gouvernements. De plus, en ne m'entendant point, ils avoient un champ libre pour faire des déclamations. Or, ce genre d'ouvrage est de tous le plus facile.

95* (1952. III, f° 257).

Tu potes in totidem classem convertere nymphas.

Je disois cela de l'Angleterre, à la paix de 1748, et l'appliquois à une critique douce faite sur un de mes ouvrages.

96 (2239. III, f° 466, v°). — On me parloit de la critique idiote de M. Dupin, fermier général, de l'*Esprit des Loix;* je dis : « Je ne dispute jamais contre les fermiers généraux quand il est question d'argent, ni quand il est question d'esprit. »

97 (2057. III, f° 342). — Je disois sur l'abbé de Laporte, qui avoit écrit contre l'*Esprit des Loix* pour avoir quelques pièces de vingt-et-quatre sols d'un libraire : « Un homme qui dispute pour s'éclairer ne se compromet pas avec un homme qui dispute pour vivre. »

98 (2166. III, f° 357). — Lors de mon affaire avec la Sorbonne. « ... Mais je vois de loin une petite nuée qui se grossit et veut produire un orage. Je crois que je serai à la fin obligé d'abandonner la patrie la plus tendre, le roi le plus chéri. Allons! et, en quelque lieu que nous reposions notre tête, tâchons de la mettre sous les lauriers. »

99 (2053. III, f° 341 v°). — Je disois dans une apologie : « C'est l'indignation de l'innocence. »

100* (936. II, 17 v°). — Quelque bonne chose que je dise, je l'abandonne toute à l'orgueil de tous ceux qui voudront la critiquer.

101* (1315. II, f° 180). — On trouvera qu'en donnant mon jugement sur divers auteurs je loue plus que je ne critique. Je n'ai guère donné mon jugement

que sur les auteurs que j'estimois, n'ayant guère lu, autant qu'il m'a été possible, que ceux que j'ai crus les meilleurs.

D'ailleurs, sans afficher ici de beaux sentiments, j'ai été si tourmenté, toute ma vie, par ces petits beaux-esprits qui m'ont rompu la tête de leurs critiques de ce qu'ils ont mal lu, et de ce qu'ils n'ont pas lu, que je crois leur devoir en partie le plaisir singulier que je trouve à voir un ouvrage excellent, à voir un ouvrage bon qui approchera peut-être de l'excellent, à voir même un ouvrage médiocre qu'on pourra rendre bon.

D'ailleurs (j'avoue), je n'ai aucune prédilection pour les ouvrages anciens ou nouveaux, et toutes les disputes à cet égard ne me prouvent autre chose si ce n'est qu'il y a de très bons ouvrages, et parmi les anciens, et parmi les modernes.

102 (2241. III, f° 466 v°). — Je disois : « Je n'ai point le temps de me mêler de mes ouvrages; je m'en suis démis entre les mains du public. »

103 (89. I, p. 84). — Il y a un auteur qui a fait un traité sur les maladies des arts; je voudrois en faire un sur les maladies des religions.

104 (796. I, p. 512). — Je voudrois faire un jugement sur l'histoire de Fernand Cortès, par Solis, avec des réflexions; j'en ai déjà de toutes faites.

105 (1111. II, f° 75). — *Histoire de France.* — Si je

la fais (j'avois songé à faire celle de Louis XIV), il faudra y mettre les principales reparties, y mettre partout les extraits des pièces, plus ou moins longs selon qu'elles seront plus ou moins intéressantes. Au reste, je croyois que je n'y réussirois pas moins bien qu'un autre, et mieux surtout que ceux qui, ayant eu part aux affaires, sont devenus parties intéressées. Il y en a (me semble) mille exemples. Il me paroît que César, dans les causes qu'il donne de la guerre civile, est en contradiction avec Pompée; mais je veux examiner cela[1].

106 (939. II, f° 17 v°). — Je travaille depuis vingt-cinq ans à un livre de 18 pages qui contiendra tout ce que nous savons sur la métaphysique et la théologie, et ce que nos modernes ont oublié dans les immenses volumes qu'ils ont donnés sur ces sciences-là[2].

107 (2204. III, f° 463 v°). — J'ai des matériaux prêts pour faire une comparaison d'Arrien et de Quinte-Curce.

108 (2217. III, f° 464 v°). — Je veux faire un livre *de Stultitia Nebulonum.*

1. Voyez page 83.
2. Mis dans la préface du *Temple de Gnide.*

II

ŒUVRES CONNUES

DE

MONTESQUIEU

II

ŒUVRES CONNUES
DE MONTESQUIEU

I. Épigraphes. — II. Lettres persanes. — III. Dialogue de Sylla. — IV. Dialogue de Xantippe. — V. De la Considération. — VI. Lettres de Xénocrate. — VII. Discours de Réception à l'Académie française. — VIII. Réflexions sur les Habitants de Rome. — IX. Considérations sur la Grandeur des Romains. — X. Essai sur les Causes qui peuvent affecter les Esprits. — XI. De l'Esprit des Loix. — XII. Défense de l'Esprit des Loix. — XIII. Lysimaque. — XIV. Essai sur le Goût. — XV. Arsace et Isménie.

I. — ÉPIGRAPHES.

109* (1519. II, f° 230 v°).

LES LETTRES PERSANES.
Per servir sempre, o vincitrice, o vinta.

LE TEMPLE DE GNIDE.
Neque enim Dea nescia nostri
Quæ dulcem curis miscet amaritiem.

LA DÉCADENCE DES ROMAINS.
Ut lapsu graviore ruant.

LES LOIX.
Lex est ratio summi Jovis.

II. LETTRES PERSANES.

110* (2249. III, f° 478). — *Lettres persanes.* — Lorsque cet ouvrage parut, on ne le regarda pas comme un ouvrage sérieux. Il ne l'étoit pas. On pardonna deux ou trois témérités en faveur d'une conscience qui étoit toute à découvert, qui portoit la critique sur tout et le venin sur rien. Tout lecteur se rendit témoignage à lui-même. Il ne se souvint que de sa gayeté. L'on se fâchoit autrefois comme on se fâche aujourd'hui. Mais on savoit mieux, autrefois, quand il falloit se fâcher.

111* (2032. III, f° 320). — *Apologie des « Lettres persanes ».* — On ne peut guère imputer aux *Lettres persanes* les choses que l'on a prétendu y choquer la Religion.

Ces choses ne s'y trouvent jamais liées avec l'idée d'examen, mais avec l'idée de singularité; jamais, avec l'idée de critique, mais avec l'idée d'extraordinaire.

C'étoit un Persan qui parloit, et qui devoit être frappé de tout ce qu'il voyoit et de tout ce qu'il entendoit.

Dans ce cas, quand il parle de religion, il n'en doit pas paroître plus instruit que des autres choses, comme des usages et des manières de la Nation, qu'il ne regarde point comme bonnes ou mauvaises, mais comme merveilleuses.

Comme il trouve bizarres nos coutumes, il trouve quelquefois de la singularité dans de certaines choses de nos dogmes, parce qu'il les ignore, et il les explique mal, parce qu'il ne connoît rien de ce qui les lie et de la chaîne où ils tiennent.

Il est vrai qu'il y a quelque indiscrétion à avoir touché ces matières, puisque l'on n'est pas aussi sûr de ce que peuvent penser les autres, que de ce qu'on pense soi-même.

112* (2033. III, f° 320 v°). — *Préface de l'Éditeur.* — Ce qui fait le mérite principal des *Lettres persanes,* c'est qu'on y trouve, sans y penser, une espèce de roman. On en voit le commencement, le progrès, la fin. Les divers personnages sont placés dans une chaîne qui les lie. A mesure qu'ils font un plus long séjour en Europe, les mœurs de cette partie du Monde prennent dans leur tête un air moins merveilleux et moins bizarre, et ils sont plus ou moins frappés de ce bizarre et de ce merveilleux suivant la différence de leurs caractères. D'un autre côté, le désordre croît dans le sérail d'Asie à proportion de la longueur de l'absence d'Usbeck, c'est-à-dire à mesure que la fureur augmente et que l'amour diminue.

D'ailleurs, ces sortes de romans réussissent ordinairement, parce que l'on rend compte soi-même de sa situation actuelle; ce qui fait plus sentir les passions que tous les récits qu'on en pourroit faire, et c'est une des causes du succès de *Paméla* et des *Lettres péruviennes* (ouvrages charmants qui ont paru depuis).

Enfin, dans les romans ordinaires, les digressions ne peuvent être permises que lorsqu'elles forment elles-mêmes un nouveau roman. On n'y sauroit mêler de raisonnements, parce qu'aucun des personnages n'y ayant été assemblé pour raisonner, cela choqueroit le dessein et la nature de l'ouvrage. Mais, dans la forme de lettre, où les acteurs ne sont pas choisis, mais forcés, et où tous les sujets qu'on traite ne sont dépendants d'aucun dessein ou d'aucun plan déjà formé, l'auteur s'est donné l'avantage de pouvoir joindre de la philosophie, de la politique et de la morale, à un roman, et de lier le tout par une chaîne secrète et, en quelque façon, inconnue.

Les *Lettres persanes* eurent, d'abord, un débit si prodigieux que les libraires de Hollande mirent tout en usage pour en avoir des suites. Ils alloient tirer par la manche tous ceux qu'ils rencontroient : « Monsieur, disoient-ils, faites-moi des *Lettres persanes.* »

Mais ce que je viens de dire suffira pour faire voir qu'elles ne sont susceptibles d'aucune suite, et encore moins d'aucun mélange avec des lettres écrites d'une autre main, quelque ingénieuse qu'elle puisse être.

Il y a, dans les premières lettres, quelques traits qu'on a jugés trop hardis. Mais on prie de faire attention à la nature de cet ouvrage. Les Persans qui devoient jouer un si grand rôle dans ces lettres se trouvoient tout-à-coup transplantés en Europe. Il y avoit un temps où il falloit les représenter

pleins d'ignorance et de préjugés. On n'étoit attentif qu'à faire voir la génération et le progrès de leurs idées. Leurs premières pensées devoient être singulières. Il sembloit qu'on n'avoit rien à faire qu'à leur donner l'espèce de singularité qui peut compâtir avec de l'esprit; il semble qu'on n'avoit eu qu'à peindre les sentiments qu'ils avoient eus à chaque chose qui leur avoit paru extraordinaire. Bien loin qu'on pensât à intéresser quelque principe de la Religion, on ne se soupçonnoit pas même d'imprudence. On fait cette justification par amour pour les grandes vérités, indépendamment du respect pour le Genre humain, que l'on n'a pas certainement voulu frapper dans l'endroit le plus tendre.

On prie de remarquer que ces traits se trouvent toujours liés avec le sentiment de surprise et d'étonnement, jamais avec l'idée d'examen, et encore moins avec celle de critique. En parlant de notre religion, ces Persans ne devoient pas paroître plus instruits que lorsqu'ils parloient des coutumes et des usages ordinaires de la Nation; et, s'ils trouvent, quelquefois, nos dogmes singuliers, on avouera que cette singularité est marquée, dans les *Lettres persanes*, à ce coin qu'elle n'est jamais fondée que sur la parfaite ignorance où ils sont de la chaîne qui lie ces dogmes avec nos autres vérités. Tout l'agrément ne consiste que dans le contraste qu'il y a entre des choses réelles et la manière dont elles sont aperçues.

De toutes les éditions de ce livre, il n'y a que la première qui soit bonne : elle n'a point éprouvé la

témérité des libraires. Elle parut en 1721, imprimée à Cologne, chez Pierre Marteau. Celle que l'on donne aujourd'hui mérite la préférence, parce qu'on y a corrigé, en quelques endroits, le style de la première et quelques fautes qui s'étoient glissées dans l'impression. Ces fautes, dans les éditions suivantes, se sont multipliées sans nombre, parce que cet ouvrage fut abandonné par son auteur dès sa naissance.

Fin.

113-123. — Fragments de vieux Matériaux des « Lettres persanes[1] ».

113* (1609. II, f° 462). — *Le Roi du Thibet à la Congrégation de la Propagande, à Rome.* — Vous m'avez envoyé ici un homme qui m'a dit que sa religion exigeoit qu'il fût habillé de noir. Vous m'en avez envoyé un autre qui se vante de ce qu'il est vêtu de gris. Ils se haïssent si fort que, quoiqu'ils soyent à tant de milliers de lieues de leurs pays, ils ne se voyent que pour se dire des injures; et, bien que mon empire soit d'une prodigieuse étendue, ils n'y peuvent vivre tous deux. Je leur ai dit qu'ils pouvoient se le partager, et s'en aller, l'un, à l'Orient, l'autre, à l'Occident. Mais ils ne veulent pas que l'un soit dans un endroit où l'autre n'ira jamais. J'avoue qu'ils ont quelque connoissance des mathématiques. Mais ne pourroient-ils pas être

1. J'ai jeté les autres ou mis ailleurs.

aussi savants sans être aussi fols? Comme ils m'ont dit que c'étoit leur habit qui leur inspiroit une fureur si grande, je les ai fait dépouiller et ai voulu qu'ils fussent vêtus comme deux mandarins. D'ailleurs, je me suis imaginé que, comme ils n'avoient point de commerce avec les femmes, cela leur donnoit un esprit rude. Ainsi j'ai résolu de les marier et de leur en donner, à chacun, deux, etc.

114* (1610. II, f° 462 v°). — Enfin, on vient de publier l'arrêt qui met l'Étranger aux Petites-Maisons et tous les François à l'Hôpital! Les actions et les billets de Banque perdent de moitié. On ôte aux sujets trente fois cent millions d'un coup de plume, c'est-à-dire une somme qui existe à peine dans le Monde, et avec laquelle on pourroit acheter tous les fonds du royaume de Perse. Toute la Nation est en larmes. La nuit et le deuil couvrent ce malheureux royaume: il ressemble à une ville prise d'assaut ou ravagée par les flammes. Au milieu de tant de malheurs, l'Étranger seul paroît content de lui-même et parle encore de soutenir son funeste système. J'habite ici le pays du désespoir : mes yeux ne voyent que malheurs qui accablent les Infidèles. Un vent s'élève et emporte leurs richesses. Leur fausse abondance disparoît comme un fantôme.

115* (1611. II, f° 463). — J'apprends, en ce moment, que l'arrêt dont je te parlois vient d'être révoqué.

Ce changement ne te doit pas paroître extraordinaire. Ici les projets chassent les projets, comme les nues chassent les nues. L'arrêt est révoqué, mais non pas le mal qu'il a fait. Le Ministère vient de faire au Peuple une confidence dont il ne se relèvera jamais. — Adieu.

De Paris, du 21 de la lune de Rébiab 1er, 1720.

116* (1612. II, f° 463). — Tu me dis que notre grand monarque n'est occupé qu'à rendre à ses sujets une justice inviolable, qu'à retirer les petits de l'oppression des grands, et à faire respecter les grands par les petits. Gloire à jamais à ce généreux prince! Veuille le Ciel que sa puissance n'ait pas plus de bornes que sa justice.

117* (1613. II, f° 463). — Vous me demandez ce que c'est que la Régence. C'est une succession de projets manqués et d'idées indépendantes; des saillies mises en air de système; un mélange informe de foiblesse et d'autorité; toute la pesanteur sans la gravité du ministère; un commandement toujours trop roide ou trop lâche; tantôt la désobéissance enhardie, et tantôt la juste confiance découragée; une malheureuse inconstance à abandonner le mal même; un conseil qui tantôt se roidit, tantôt se multiplie, qui paroît et se perd aux yeux du public d'une manière sourde ou éclatante, aussi différent par les personnes qui le composent, qu'il l'est par la fin qu'elles se proposent.

118* (1614. II, f° 463 v°). — Il y a une espèce de turban qui fait faire la moitié des sottises qui se font en France. Ce prétendant qui veut avoir le chapeau à quelque prix qu'il en soit, s'imagine qu'il couvrira toutes les mauvaises démarches qu'il fait pour l'obtenir.

Il n'y a guère de prince qui ne s'en sente honoré. Il n'y a guère de faquin qui n'y puisse prétendre. Sa pourpre confond toutes les conditions et s'allie orgueilleusement avec elles.

119* (1615. II, f° 464). — Je me souviens que, lorsque nous arrivâmes en France, Hagi Ibbi regardoit le Roi avec mépris lorsqu'on lui disoit qu'il n'avoit ni femmes, ni eunuques, ni sérail; que personne ne fuyoit lorsqu'il passoit quelque part; que, lorsqu'il étoit dans la Capitale, à peine la plupart des gens distinguoient-ils son carrosse de celui d'un particulier.

120* (1616. II, f° 464). — C'étoit un grand spectacle[1] de voir tous les Troglodytes dans la joye, pendant que le Prince fondoit en larmes. Le lendemain, il parut devant les Troglodytes avec un visage qui ne marquoit ni tristesse, ni joye. Il ne parut plus occupé que du soin du gouvernement. Mais l'ennui secret qui le dévoroit le mit bientôt dans le tombeau. Ainsi mourut le plus grand roi qui ait jamais gouverné les hommes.

1. Page 64 des *Lettres persanes*, 1er volume. — J'avois pensé de continuer l'histoire des Troglodytes, et voilà quelle étoit mon idée.

Il fut pleuré pendant quarante jours : chacun crut avoir perdu son père; chacun disoit : « Qu'est devenue l'espérance des Troglodytes? Nous vous perdons, cher Prince! Vous croyiez que vous n'étiez pas digne de nous commander. Le Ciel a fait voir que nous n'étions pas dignes de vous obéir. Mais nous jurons, par vos mânes sacrés, que, puisque vous n'avez pas voulu nous gouverner par vos loix, nous nous conduirons par vos exemples. »

Il fallut élire un autre prince, et il y eut une chose de remarquable : c'est que, de tous les parents du monarque défunt, aucun ne réclama la couronne. On choisit, dans cette famille, le plus sage et le plus juste de tous.

Vers la fin de son règne, quelques gens crurent qu'il étoit nécessaire d'établir chez les Troglodytes le commerce et les arts. On assembla la Nation, et cela fut résolu.

Le Roi parla ainsi : « Vous voulûtes que je prisse la couronne et me crûtes assez vertueux pour vous gouverner. Le Ciel m'est témoin que, depuis ce temps, le bonheur des Troglodytes a été l'unique objet de mes inquiétudes. J'ai la gloire que mon règne n'a point été souillé par la lâcheté d'un Troglodyte. Voudriez-vous préférer aujourd'hui les richesses à votre vertu? »

« Seigneur, lui dit un d'entre eux, nous sommes heureux : nous travaillons sur un fonds excellent. Oserai-je le dire? Ce sera vous seul qui déciderez si les richesses seront pernicieuses à votre peuple, ou non. S'ils voyent que vous les préférez à la

vertu, ils s'accoutumeront bientôt à en faire de même, et, en cela, votre goût réglera le leur. Si vous élevez dans les emplois ou que vous approchiez de votre confiance un homme par cela seul qu'il est riche, comptez que ce sera un coup mortel que vous porterez à sa vertu, et que vous ferez insensiblement autant de malhonnêtes gens qu'il y aura d'hommes qui auront remarqué cette cruelle distinction. Vous connoissez, Seigneur, la base sur quoi est fondée la vertu de votre peuple : c'est sur l'éducation. Changez cette éducation, et celui qui n'étoit pas assez hardi pour être criminel rougira bientôt d'être vertueux.

« Nous avons deux choses à faire : c'est de flétrir également l'avarice et la prodigalité. Il faut que chacun soit comptable à l'État de l'administration de ses biens, et que le lâche qui s'abaissera jusqu'à se dérober une honnête subsistance ne soit pas jugé moins sévèrement que celui qui dissipera le patrimoine de ses enfants. Il faut que chaque citoyen soit équitable dispensateur de son propre bien, comme il le seroit de celui d'un autre. »

« Troglodytes, dit le Roi, les richesses vont entrer chez vous. Mais je vous déclare que, si vous n'êtes pas vertueux, vous serez un des peuples les plus malheureux de la Terre. Dans l'état où vous êtes, je n'ai besoin que d'être plus juste que vous : c'est la marque de mon autorité royale, et je n'en saurois trouver de plus auguste. Si vous ne cherchez à vous distinguer que par des richesses, qui ne sont rien en elles-mêmes, il faudra bien que je me distingue

par les mêmes moyens, et que je ne reste pas dans une pauvreté que vous mépriserez. Il faudra donc que je vous accable d'impôts, et que vous employiez une grande partie de votre subsistance à soutenir la pompe et l'éclat qui serviront à me rendre respectable. Je trouve à présent toutes mes richesses dans moi-même; mais, pour lors, il faudra que vous vous épuisiez pour m'enrichir, et ces richesses, dont vous faisiez tant de cas, vous n'en jouirez point : elles viendront toutes dans mes trésors. O Troglodytes! nous pouvons être unis par un beau lien : si vous êtes vertueux, je le serai; si je suis vertueux, vous le serez. »

121* (1617. II, f° 466). — *Le grand Eunuque à Janum, à* ***[1]. — Je prie le Ciel qu'il te ramène en ces lieux et te dérobe à tous les dangers.

Destiné à remplir une place dans le sérail qui m'est soumis, tu iras peut-être quelque jour au poste que j'occupe : c'est là que tu dois porter tes vues.

Songe donc de bonne heure à te former et à t'attirer les regards de ton maître. Compose-toi un front sévère; laisse tomber des regards sombres; parle peu. Que la joye fuye de tes lèvres. La tristesse sied bien à notre condition. Tranquille en

1. Cette lettre n'a pu être mise dans les *Lettres persanes :* 1° parce qu'elle ressemble trop aux autres; et 2° parce qu'elle ne fait que redire ce qui y est mieux dit. Je la mets ici à cause de certains fragments que j'en pourrai peut-être tirer, et quelques endroits vifs qui s'y trouvent.

apparence, fais, de temps en temps, sortir un esprit inquiet. N'attends pas les rides de la vieillesse pour en montrer les chagrins.

C'est en vain que tu te plierois à une lâche complaisance. Nous sommes tous haïs des femmes, et haïs jusqu'à la fureur. Crois-tu que cette rage implacable soit l'effet de la sévérité avec laquelle nous les traitons? Ah! elles pardonneroient nos caprices, si elles pouvoient nous pardonner nos malheurs.

Ne te pique point d'une probité trop exacte. Il y a une certaine délicatesse qui ne convient guère qu'aux hommes libres. Notre condition ne nous laisse pas le pouvoir d'être vertueux. L'amitié, la foi, les serments, le respect pour la vertu, sont des victimes que nous devons sacrifier à tous les instants. Obligés de travailler sans cesse à conserver notre vie et à détourner de dessus notre tête les châtiments, tous les moyens sont légitimes : la finesse, la fraude, l'artifice, sont les vertus des malheureux comme nous.

Si tu viens jamais à la première place, ton principal objet sera de te rendre maître du sérail. Plus tu seras absolu, plus tu auras de moyens pour rompre les brigues et la fureur de la vengeance. Il faut commencer par abattre le courage et ensevelir toutes les passions dans l'étonnement et dans la crainte. Tu n'y réussiras jamais mieux qu'en animant la jalousie de ton maître. Tu lui feras, de temps en temps, de petites confidences. Tu arrêteras son esprit sur les soupçons les plus légers. Tu l'y

fixeras, ensuite, par quelques nouvelles circonstances. Quelquefois, tu l'abandonneras à lui-même et laisseras, pour quelque temps, flotter son esprit incertain. Tu te présenteras ensuite, et il sera charmé de trouver en toi un médiateur entre son amour et sa jalousie : il te demandera tes avis ; doux ou sévère, tu te feras une protectrice, ou tu humilieras une ennemie.

Ce n'est pas que tu puisses toujours jeter à ton gré les soupçons de quelque intrigue criminelle : des femmes abattues sous tant de regards ne peuvent guère être accusées de certains crimes avec apparence. Mais il faut les aller chercher dans les ressources que l'amour désespéré se procure, quand l'imagination furieuse va se prendre à tous les objets qu'elle trouve. Ne crains point d'en trop dire : tu peux être hardi à feindre. Depuis tant d'années que je gouverne, j'ai appris, j'ai vu même des choses incroyables. Mes yeux ont été témoins de tout ce que la rage peut inventer, et de tout ce que le Démon d'Amour peut produire.

Si tu vois que ton maître, capable du joug de l'amour, détermine son cœur sur quelqu'une de ses femmes, relâche un peu, à son égard, de ta sévérité ordinaire ; mais appesantis-toi sur ses rivales, et tâche de lui rendre agréables et ta douceur et ta sévérité.

Mais, si tu vois que, peu constant dans ses amours, il use en souverain de toutes les beautés qu'il possède ; qu'il aime, quitte et reprenne ; qu'il détruise le matin les espérances du soir ; que le

caprice suive le choix; le mépris, le caprice : pour lors, tu seras dans la plus heureuse situation où tu puisses être. Maître de toutes ses femmes, traite les comme si elles vivoient dans une perpétuelle disgrâce, et ne crains rien d'une faveur qui se perd à mesure qu'elle se donne.

C'est donc à toi d'aider son inconstance. Il arrive quelquefois qu'une beauté triomphe et arrête le cœur le plus volage. Il a beau s'échapper, elle le rappelle toujours. Des retours si constants menaçent d'un attachement éternel. Il faut, à quelque prix qu'il en soit, rompre ces nouvelles chaînes. Ouvre le sérail; fais y entrer à grands flots de nouvelles rivales; fais diversion de toutes les parts; confonds une superbe maîtresse dans le nombre, et réduis la à disputer encore ce que les autres ne pouvoient plus défendre.

Cette politique te réussira presque toujours. Par ce moyens, tu useras si bien son cœur qu'il ne sentira rien. Les grâces seront perdues : tant de charmes secrets pour tout l'univers le seront encore plus à ses yeux mêmes. En vain, ses femmes, à l'envi, essayeront sur lui les traits les plus redoutables. Inutiles à l'amour, elles ne tiendront à son cœur que par la jalousie.

Tu vois que je ne te cache rien. Quoique je n'aye jamais guère connu cet engagement qu'on appelle amitié, et que je me sois enveloppé tout entier dans moi-même, tu m'as pourtant fait sentir que j'avois encore un cœur, et, pendant que j'étois de bronze pour tous ces esclaves qui vivoient sous mes loix, je voyois croître ton enfance avec plaisir.

Je pris soin de ton éducation. La sévérité, toujours inséparable des instructions, te fit longtemps ignorer que tu m'étois cher. Tu me l'étois pourtant, et je dirois que je t'aimois comme un père aime son fils, si ces noms de père et de fils n'étoient pas plus propres à nous rappeler à tous deux un souvenir affreux qu'à nous marquer une douce et secrète sympathie.

122* (1618. II, f° 468 v°). — *Rica à Usbeck.* — Voici une lettre qui est tombée entre mes mains.

« Ma chère cousine,

» Deux hommes tout de suite m'ont quittée. J'ai attaqué celui que vous saviez; mais il a été comme un rocher. Mon cœur s'indigne des affronts qu'il reçoit chaque jour.

» Que n'ai-je point fait pour l'attirer? J'ai cent fois renchéri sur les politesses que j'ai coutume de faire. « Bon Dieu! disois-je en moi-même, se peut-il que » moi, à qui on disoit autrefois tant de douceurs, » je fasse aujourd'hui tant de restitutions pour » rien! »

» Vous avez, ma chère cousine, deux ans moins que moi, et vos charmes sont bien au-dessus des miens. Mais je vous conjure de ne me point abandonner dans la résolution que j'ai prise de quitter le monde. Vous êtes confidente de tant de secrets; je suis dépositaire de tant d'autres! Il y a plus de trente ans que notre amitié triomphe de toutes les petites brouilleries que produisent nécessairement,

dans une société, la variété des intrigues et la multiplicité des intérêts.

» Je vous l'ai dit souvent : ces petits maîtres que j'ai tant aimés, je ne puis plus les souffrir. Ils sont si contents d'eux-mêmes, et si peu de nous. Ils mettent à un si haut prix leur sottise et leur figure..... — Ma chère cousine, sauvez-moi leur mépris.

» Je commence à prendre un tel goût à la société des gens dévots, qu'elle fait toute ma consolation. Je n'ai point encore assez rompu avec le monde pour qu'ils ayent confiance en moi. Mais, à mesure que je m'en détache, ils s'approchent un peu. Quelle douceur dans ce nouveau genre de vie, au lieu du tumulte et ce bruit du monde imposteur!

» Je vais, ma chère cousine, me livrer à eux tout entière. Je leur découvrirai l'état d'un cœur qui prend toutes les impressions qu'on lui donne. Il n'est point en moi d'éteindre toutes mes passions; il ne s'agit que de les régler.

» Il y a une chose qui est le principe fondamental de la vie dévote : c'est la suppression totale des agréments étrangers. Car, quoiqu'entre nous ils soyent toujours beaucoup plus innocents dans le temps qu'on les quitte, que lorsqu'on commence à s'en servir, cependant ils marquent toujours une certaine envie de plaire au monde, que la dévotion déteste. Elle veut que l'on paroisse devant lui avec toutes les injures du temps, pour lui faire voir à quel point on le méprise. Pour nous, ma chère cousine, il me semble que nous pouvons encore

nous montrer telles que nous sommes. Je vous l'ai dit cent fois, que vous étiez charmante, lorsque vous paroissiez le plus négligé, et qu'il y avoit en vous beaucoup d'art à n'en mettre point.

» Puisse cette lettre vous toucher le cœur et vous inspirer des résolutions que je n'ai prises qu'après les avoir longtemps combattues. — Adieu. »

La dévotion qui, dans certaines âmes, est une marque de force, dans d'autres en est une de foiblesse. Elle n'est jamais indifférente : car, si, d'un côté, elle orne les gens vertueux, elle achève la dégradation de ceux qui ne le sont pas.

A Paris, le 25 de la lune de Rébiab, 1717.

123* (1619. II, f° 471). — *Usbeck à Zélis.* — Vous demandez devant le juge votre séparation. Quel exemple donnez-vous à votre fille! Quel sujet d'entretien pour tout le sérail! Vous m'insultez bien moins en faisant voir le peu d'amour que vous avez pour moi, que le peu de respect que vous avez pour vous-même.

Croyez-vous que la vertu coûte moins à vos compagnes qu'à vous? que leur vie soit moins laborieuse? Non, sans doute. Mais les combats soufferts sont inconnus; les douleurs d'une victoire trop contestée sont secrètes; et la vertu, lors même qu'elle tyrannise, paroît en elles sous un maintien modeste et un visage tranquille.

Je crois bien que vous souffrez toutes les rigueurs de la continence. Je compte sur la vigilance de mes

eunuques. Ils respectoient votre âge; ils vous croyoient maîtresse de vos passions. Mais, à présent qu'ils en connoissent l'empire, il ne faut pas douter qu'ils ne redoublent leurs soins pour vous soutenir. Ils vous traiteront comme si vous étiez encore dans les périls de la jeunesse, et recommenceront à vous plier à une éducation dont vous vous êtes si fort écartée.

Défaites-vous donc de vos idées, et sachez qu'il ne vous reste plus que mon amour et le repentir : car je ne suis point homme à souffrir qu'une femme que j'aime passe dans les bras d'un autre, quand je devrois être regardé comme le plus barbare de tous les hommes..... — Je n'en dis pas davantage : vous connoissez mon cœur, et vous m'entendez.

De ***, le 1er de la lune de Zilhagé, 1718.

III. — DIALOGUE DE SYLLA.

124 (95. I, p. 87). — J'avois mis dans mon *Dialogue de Sylla :*

« J'eus bientôt pour moy les actions présentes, tandis que Marius n'avoit que le souvenir, toujours léger, des choses passées. Je marchai sur ses pas, et, dès qu'il s'arrêta, il me trouva devant lui. »

IV. — DIALOGUE DE XANTIPPE.

125-127. — Pensées qui n'ont pu entrer dans mon « Dialogue de Xantippe ».

125 (356. I, p. 346). — En vérité, Gylippe, si les Dieux ne m'avoient mis sur la Terre que pour y mener une vie voluptueuse, je croirois qu'ils m'auroient donné en vain une âme grande et immortelle. Jouir des plaisirs des sens est une chose dont tous les hommes sont capables, et, si les Dieux ne nous ont faits que pour cela, ils ont fait un ouvrage plus parfait qu'ils n'ont voulu, et ils ont plus exécuté qu'entrepris[1].

126 (357. I, p. 346). — Sparte, une nation qui ne méprise pas seulement, mais qui déteste les molles voluptés; chez qui les peuples et les rois savent également commander et obéir; chez qui les moindres citoyens sont ce que les seuls philosophes sont ailleurs.

127 (358. I, p. 347). — Je n'aime que ma patrie; je ne crains que les Dieux; je n'espère que la vertu.

V. — DE LA CONSIDÉRATION.

128* (1655. III, f° 10 v°). — C'étoit pour mon écrit sur *la Considération :*

« Il y a environ vingt-cinq ans que je donnai ces réflexions à l'Académie de Bordeaux. Feu Mad[e] la marquise de Lambert, dont les grandes et rares

1. Cet article est dans le dialogue de *Lysimaque*.

qualités ne sortiront jamais de ma mémoire, fit l'honneur à cet ouvrage de s'en occuper. Elle y mit un nouvel ordre, et, par les nouveaux tours qu'elle donna aux pensées et aux expressions, elle éleva mon esprit jusqu'au sien. La copie de Mad[e] de Lambert s'étant trouvée après sa mort dans ses papiers, les libraires, qui n'étoient point instruits, l'ont insérée dans ses ouvrages, et je suis bien aise qu'ils l'ayent fait, afin que, si le hasard fait passer l'un et l'autre de ces écrits à la postérité, ils soyent le monument éternel d'une amitié qui me touche bien plus que ne feroit la gloire. »

VI. — LETTRES DE XÉNOCRATE.

129 (173. I, p. 144). — XÉNOCRATE A PHÉRÈS.

Vous voulez que je vous parle de Pisistrate.

De tous les grands hommes qui ont paru sur la Terre, il n'y en a guère eu de plus singulier que Pisistrate [1].

Il est né avec un génie supérieur, et cependant il est soumis à l'ascendant de tous les autres génies.

Il n'a point de vanité, et il a un souverain mépris pour tous les hommes.

Ceux qui l'ont trompé ont si fort décrédité les hommes dans son esprit qu'il ne croit plus aux honnêtes gens.

1. Mis dans la *Bibliothèque*.

Il a peu de vices qui partent d'un mauvais naturel; ses vertus ne partent pas toutes d'un bon.

Auprès de lui, tout le privilège de la vertu est qu'elle ne nuit pas.

Il sait bien qu'il est au-dessus des autres hommes; mais il ne le sent pas assez. Voilà pourquoi il n'y a point de génie qui ne puisse trouver l'art de le conduire.

Il ne connoît point cette distance infinie qu'il y a entre l'honnête homme et le méchant, et tous les différents degrés qui sont entre ces deux extrémités.

Il a une facilité de mœurs et de commandement qui charme tous ceux qui lui obéissent.

Personne n'a porté si loin la domination; mais il ne l'a point fait sentir à proportion de sa pesanteur.

Il voit les hommes en détail différemment de ce qu'il les voit au milieu de la société.

Il a une indifférence pour les événements qui ne convient qu'à ceux que le Ciel n'a pas fait naître pour les déterminer.

Il fait, en se jouant, le travail des politiques; il rencontre tout ce qu'ils avoient réfléchi, et ses saillies sont aussi sensées que leurs méditations.

Il fait de son esprit ce que les autres font de leur sens. Il gouverne toute la Grèce sans paroître, sans penser même à la gouverner, et tout le monde suit l'ordre de ses desseins, comme si on suivoit le torrent de sa puissance.

Il réussit bien moins dans le gouvernement de l'intérieur de son royaume, et, pendant qu'il traite

avec supériorité avec les roix, il est la dupe éternelle de ses courtisans.

Dans le gouvernement de l'intérieur, il veut toujours aller du bien au mieux; il est toujours plus frappé du mal que des inconvénients qu'il y a à le réparer.

Il corrige là où il faudroit tolérer; il s'imagine que le Peuple suivra la rapidité de son génie, et qu'il ouvrira les yeux dans un moment pour regarder comme des abus des choses que le temps, les exemples et la raison même lui ont fait regarder comme des loix.

Avec le sublime esprit qui fait les grands hommes et les grands crimes *(sic)*, Pisistrate seroit un homme funeste, si le cœur ne réparoît en lui le défaut des principes. Mais le cœur le domine tellement qu'il ne sait ni refuser, ni punir. Incapable de tomber dans aucun inconvénient en faisant le mal, il y tombe sans cesse en faisant le bien.

Quand il parvint au gouvernement de Sicyone, il pardonna les injures qu'on lui avoit faites; il pardonna de même (ce qui est plus fort) celles qu'on lui faisoit. Il falloit beaucoup travailler pour lasser sa clémence. Mais, pour lors, il frappoit des coups prompts et hardis, et il étonnoit et ceux qui l'avoient offensé, et ceux qui craignoient de le voir impunément offenser.

Dans les premières années, Pisistrate aima. Il trouva un cœur tendre et des plaisirs que l'Amour réserve aux vrais amants. Dans la suite, il courut d'objet en objet, et il est parvenu à posséder sans

goût. Il a fatigué les sens à lui rendre ce qu'il a perdu, et il a tellement usé le principe de ses passions qu'il est devenu presque incapable de ce qu'on appelle si faussement *jouir*. Enfin, il s'est jeté dans la débauche, et il y a porté quelques agréments. Mais, quoi qu'on en dise, la débauche ne se raffine point. Ses maîtresses n'ont plus été que les témoins d'une vie non pas libre, mais licencieuse. Mais, dans ces débauches, Pisistrate perdit la raison, et jamais son secret.

Les Dieux irrités contre Sicyone envoyèrent, une nuit, un songe à Pisistrate : il crut qu'il étoit le maître de tous les trésors de l'Univers, et ce songe fut cause de la misère publique.

Un homme d'une naissance obscure fut reçu dans la maison de Pisistrate. Il en fut regardé, d'abord, avec mépris, et, ensuite, sans avoir passé par la considération, il obtint la confiance. Fier d'avoir eu son secret, il osa demander le souverain sacerdoce et l'obtint. Bientôt Pisistrate, lassé du commandement, remit dans ces *(sic)* mains la souveraine puissance. Le perfide préparoit contre lui les plus cruelles ingratitudes. Mais Vénus lui envoya une maladie qui fit évanouir tous ses projets.

Pisistrate a été heureux d'avoir régné dans un temps où l'obéissance prévenoit, pour ainsi dire, le commandement : car, s'il eût régné dans des temps de trouble ou de confusion, la disposition de son esprit étoit telle qu'il n'auroit jamais assez osé, et qu'il auroit trop entrepris.

Je crois bien que Pisistrate craint les Dieux

immortels; mais il paroît qu'il n'a pas grand égard aux intérêts de leurs ministres, et qu'il est trop frappé de ce principe: que la Religion est faite pour les hommes, et non pas les hommes pour la Religion.

Pisistrate s'est refusé à peu de femmes de la cour de Sicyone; mais il n'y en a pas une seule qui puisse se vanter qu'il ait eu de l'estime pour elle.

Le roi de Sicyone avoit conquis les états d'un prince voisin et ne lui avoit laissé que sa capitale. Il envoya Pisistrate pour l'assiéger. Le prince, réduit au désespoir, croyant qu'il lui étoit égal de ne pas exister ou de ne pas commander, fit des efforts incroyables. Un secours arrive. Les Sicyoniens le laissent passer. Pisistrate fait abandonner toutes les conquêtes. Il auroit pu les conserver. Mais tout le monde défendit l'honneur de Pisistrate: le soldat convint qu'il n'avoit pas manqué de résolution, et les capitaines, que ce n'étoit pas lui qui avoit manqué de conduite.

Dans les affaires malheureuses, un général est chargé de toutes les fautes de l'armée et de la Cour. Ici la Cour et l'armée se chargent de toute la faute, pour absoudre le général.

Pisistrate ne savoit pas humilier; mais il savoit renverser.

Pisistrate étoit moins touché du beau et du bon que de l'extraordinaire et du merveilleux.

Il avoit le cœur ferme et l'esprit timide.

Il étoit plus flatté de ses talents que de ses vertus.

La timidité de Pisistrate lui venoit autant de la

paresse pour agir et de la peine à faire le mal, que d'aucune foiblesse d'âme.

Enfin, dans les vices, son esprit étoit tout, et son cœur n'étoit rien.

Pisistrate a été le seul homme que j'aye connu qui ait été inutilement guéri des préjugés.

Le malheur de Pisistrate étoit un goût malade, qui le portoit à se montrer pire qu'il n'étoit; il avoit une certaine hypocrisie à l'égard des vices, qui faisoit qu'il affectoit de paroître en avoir, comme un témoignage de liberté et d'indépendance.

VII. — DISCOURS DE RÉCEPTION A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

130-132. — IDÉES QUI N'ONT PU ENTRER DANS MA HARANGUE DE L'ACADÉMIE.

130* (299. I, p. 314 *bis*). — Si je n'avois quelque espérance de ressembler quelque jour au grand homme à qui je succède, il faudroit qu'en recevant l'honneur que vous m'avez fait je commençasse par en rougir, et que, consentant d'avance à dégénérer, je fasse comme ces enfants qui sont accablés de la gloire de leur père. Non, non! Quelque loin qu'il ait été, c'est à moi de le suivre, et l'on ne doit point attribuer à orgueil ce qui est devenu une nécessité.

MM., je n'ose vous rien dire du choix que vous

avez fait. Il y a de la vanité à parler de soi, lors même qu'on en parle avec modestie : c'est un art de s'attirer l'attention des autres. On découvre tout son amour-propre lorsqu'on paroît si ingénieux à le cacher; (ou bien) et vous dire que je ne méritois pas vos suffrages, ce seroit vous les demander encore, dans un temps où je n'ai plus rien à craindre de vos refus.

Vous avez perdu un confrère que son génie, que ses vertus, que vos regrets même ont rendu célèbre...

Comme les Dieux ne reçoivent pas indifféremment l'encens de tous les mortels, il semble que ces grands hommes n'ayent recherché que vos louanges, et que, fatigués des acclamations publiques, ils ayent voulu faire taire la multitude, pour n'entendre que vous...

Séguier... Il savoit que la fidélité se trouve entre la liberté et la servitude, et que le véritable empire ne s'exerce jamais que sur un peuple heureux...

Louis XV... Vous peignez cette physionomie charmante, qui frappe tous les regards, et que lui seul ignore. Vous mettez le secret au rang des vertus de son enfance. Vous le suivez dans cette jeunesse aimable, mais exempte de la passion qui aveugle le plus les roix. Ne cessez point par les justes éloges que vous en ferez de l'encourager à se surpasser lui-même. Que ce que vous direz, que ce que vous admirerez ait toujours pour objet la félicité publique. Il seroit dangereux de lui parler des victoires qu'il pourroit remporter. Il faut craindre d'exciter ce

jeune lion; on le rendroit terrible. S'il entendoit le bruit des trompettes, tout ce que l'homme sage qui est auprès de lui pourroit faire pour l'adoucir seroit inutile : il ne sentiroit que sa force et ne suivroit que son courage.

Peignez l'amour du Prince pour son peuple, et l'amour du Peuple pour un si bon prince. Heureux sujet à traiter! Vous ferez connoître aux roix futurs qu'il y a entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent des liens plus forts que ceux de la terreur et de la crainte. Vous serez les bienfaiteurs du Genre humain. On admirera vos écrits comme ingénieux; on les chérira comme utiles. Ceux qui louent un méchant prince se couvrent de tous les vices qu'ils approuvent. Pour vous, MM., vous louerez Louis, et vous y trouverez votre gloire.

(Ou bien [1] :) Commencez à leur donner l'idée d'un beau règne. Qu'il soit pour eux sacré et vénérable. Faites présent aux roix futurs d'un modèle. Ils l'imiteront peut-être. Vous serez les bienfaiteurs du Genre humain. On admirera vos écrits comme ingénieux; on les chérira comme utiles. C'est ainsi qu'un Grec illustre instruisoit les Roix, non pas par des préceptes, mais par la simple exposition de la vie de Cyrus. Les philosophes d'Orient instruisoient par des fables et des allégories. Vous instruirez par la vérité de l'Histoire. C'est le propre de la vertu de se faire aimer sitôt qu'elle est montrée. Cicéron disoit à son frère : « Se peut-il que vous ne sachiez

1. Tournez un feuillet.

pas vous faire aimer dans votre gouvernement après avoir lu la *Vie d'Agésilas ?* »

Il a toutes les vertus qui parent les hommes, avec toutes celles qui ornent les Roix. Chaque jour montre en lui des perfections nouvelles; et, avec tant d'intérêt de se ressembler, il est toujours mieux que lui-même...

La plupart des auteurs écrivent pour se faire admirer. Il sembloit que M. de Saci n'écrivit que pour se faire aimer...

Ils vous ont établis pour être les dépositaires de leur gloire, pour en être jaloux comme eux-mêmes, pour porter dans tous les temps des actions que, pendant leur vie, la Renommée avoit portée dans tous les lieux...

Vous avez perdu un illustre confrère, et je ne dois point chercher à vous en consoler. Les regrets sont une espèce de douleur qui nous est chère. On aime à la sentir; on ne veut point la perdre; on est flatté de tout ce qui l'augmente. Il semble qu'elle doit nous tenir lieu des objets mêmes qui l'ont produite.

Il étoit bien éloigné de ces jalousies d'auteur qui empêchent tant de beaux esprits de jouir de leur réputation, et que souvent on se déguise à soi-même, tantôt sous le nom d'*émulation*, tantôt sous celui d'*équité*. Il ne sentoit point les douleurs de l'envie, et, jamais, il ne mit ce poids sur son cœur. Il auroit voulu que tout le monde eût senti tout ce qu'il sentoit, et connu tout ce qu'il connoissoit.

C'étoit un homme que l'on louera toujours, moins pour l'intérêt de sa gloire que pour l'honneur de

la vertu; qui, aux qualités qui donnent une grande réputation, joignoit encore cette sorte de mérite qui ne fait point de bruit, et toutes ces vertus sur lesquelles on se néglige si aisément, peut-être parce qu'elles sont nécessaires, et qu'elles sont les vertus de l'homme, et non pas de l'homme illustre.

C'étoit un de ces hommes accomplis, infiniment plus rares que ceux qu'on appelle communément des *hommes extraordinaires*, que ceux qui, avec des secours étrangers, et souvent avec quelques vices, trouvent le chemin de la gloire...

Vous décrirez, d'abord, le bonheur des peuples : ce bonheur tant de fois promis, toujours espéré, aujourd'hui goûté, senti.

Vous êtes, MM., comme ces enfants, à qui des pères illustres ont laissé un grand nom à soutenir, et qui, s'ils dégénéroient, seroient encore avilis par l'éclat même de leurs ayeux...

L'illustre Richelieu ne fut votre protecteur qu'en se gardant le droit d'être votre rival. Il tint indifféremment toutes les routes qui pouvoient mener à la gloire. Il courut la carrière de vos poëtes et de vos orateurs. Ce ne fut pas assez pour lui de la supériorité de l'esprit : il ambitionna encore la supériorité des talents. Il étoit indigné d'une seconde place, dans quelque ordre qu'il la trouvât. Il sentit le premier que *le Cid* ne devoit point étonner son génie, et que la première place de la poésie françoise pouvoit être encore disputée.

Quand vous le combleriez de mille nouveaux éloges, vous ne sauriez ajouter un seul jour à

cette éternité qu'il aura dans la mémoire des hommes...

Un homme illustre mérite tous vos regrets, et vous avez fait une perte que vous n'avez pas encore réparée...

Tout, jusqu'à ma patrie, sembloit devoir m'éloigner de la place que vous m'avez accordée...

Richelieu... Sous son ministère, les Grands, quelquefois distingués par le commandement, furent toujours égaux dans l'obéissance...

En me donnant sa place, il semble que vous m'ayez comparé à lui. Pardonnez-moi, MM., cette réflexion. Je crains qu'il n'y ait bien de la vanité à l'avoir faite...

M. de Saci quittoit souvent le sérieux de son cabinet pour les belles-lettres. C'étoit, pour ainsi dire, la seule débauche qu'il se permît. Le public n'y perdoit rien: il rapportoit de son étude ces grâces qui invitent à lire...

Je n'ambitionnois que votre esprit, que vos talents, que vos écrits immortels, et, dans le désespoir de pouvoir jamais vous ressembler, je croyois qu'il m'importoit peu d'être plus près de vous.

Fin.

131 (841. I, p. 539). — Comme les enfants[1] qui ont perdu un père chéri, et qui, pendant que le public fait attention à leurs richesses nouvelles, ne voyent que la perte qu'ils ont faite.

1. Voyez page 314.

132 (842. I, p. 539). — J'espère que je pourrai, par mes efforts, vous rendre l'homme vertueux, si je ne puis vous rendre l'homme d'esprit. Le Ciel a distribué aux hommes des talents différents, et, par là, a prescrit à chacun des bornes, qu'il ne peut passer; mais il nous a donné un droit égal à la vertu. Nous pouvons tous l'acquérir; parce qu'elle nous est nécessaire, et que les talents ne nous sont qu'utiles.

Qu'il est beau de voir cet homme illustre, qui, pouvant par ses qualités brillantes, se faire une grande réputation dans un jour, ne négligea aucune de ces vertus qui ne la donnent que lentement et par le concours des actions de toute une vie[1]!

VIII. — RÉFLEXIONS SUR LES HABITANTS DE ROME.

133 (1158. II, f° 80 v°). — Ceci n'a pu entrer dans mon *Mémoire sur les Habitants de Rome :*

« Le vin, par la joye qu'il inspire, favorise l'intempérance et, nous ramenant insensiblement vers lui-même, fait renaître nos débauches ou, du moins, notre goût.

» Mahomet, qui avoit été marchand, rendit un grand service à sa patrie en défendant le vin : il fit boire à toute l'Asie le vin de son pays; raison très bonne pour faire sa loi, s'il y avoit pensé. »

1. Voyez page 314.

IX. — CONSIDÉRATIONS SUR LA GRANDEUR DES ROMAINS.

134-141. — Morceaux inutiles de l'Ouvrage sur les Romains.

134 (572. I, f° 441 v°). — De quelque façon qu'il ait plu aux Romains de nous raconter leur guerre avec les Gaulois, ils n'en firent pas moins ce traité honteux par lequel ils s'engageoient de ne se servir désormais de fer que pour le labourage, et Brennus, malgré la défaite dont ils parlent tant, n'en poursuivit pas moins sa route et ses brigandages.

135 (573. I, f° 441). — Philippe et Persée furent plutôt effrayés que vaincus. Les roix d'Égypte ne parurent que suppliants. Tous les autres roix courbèrent la tête. Ceux de Pergame et de Bithynie se vantèrent de leur servitude.

136 (574. I, f° 441). — Il n'y a point de raison pour avoir fait une espèce d'époque à Nerva, et d'avoir compté douze Césars jusqu'à lui, comme s'ils n'avoient fait qu'une même famille, qui se seroit éteinte à Domitien. Il y a apparence que, Suétone ayant écrit la vie de ces douze Césars, et que, comme nous n'avons de Tacite à peu près que l'histoire de ces douze empereurs, on s'est accoutumé à les mettre

ensemble et à compter, pour ainsi dire, une dynastie nouvelle à Nerva.

137 (575. I, f° 442). — Les Anciens, qui avoient une religion qui leur faisoit adorer les anciens héros comme des Dieux qui étoient venus se manifester aux hommes, avoient des idées très fausses de la solide gloire et de la vertu; et, comme Hercule, et Thésée, et les autres avoient été mis au rang des Dieux par leurs actions militaires, cela faisoit regarder ceux qui les imitoient comme des gens vertueux et d'une nature plus excellente que celle des autres hommes.

La vanité d'Alexandre raisonnoit très conséquemment lorsqu'il se disoit fils de Jupiter, comme Hercule et Bacchus. Il ne croyoit point qu'ayant fait les mêmes choses qu'eux, il ne fût qu'un homme pour les avoir faites après eux. Il falloit dire qu'il y avoit un temps où Hercule et Bacchus n'avoient été que des Alexandre, ou dire qu'Alexandre étoit encore Hercule et Bacchus.

Aussi les hommes conquéroient-ils sans motif, sans utilité. Ils ravageoient la Terre pour exercer leur vertu et montrer l'excellence de leur être. Depuis que nous pesons un peu mieux la valeur des choses, les héros ont été couverts de ridicule; si bien que celui qui voudroit les défendre seroit mille fois plus ridicule encore.

138 (576. I, f° 442 v°). — *Marc Antonin.* — Jamais philosophe n'a mieux fait sentir aux hommes les

douceurs de la vertu et la dignité de leur être : le cœur est touché; l'âme, agrandie; l'esprit, élevé.

139 (577. I, f° 442 v°). — La liberté ne s'obtient que par des coups d'éclat, mais se perd par une force insensible[1].

140 (579. I, f° 444). — Les mauvais pays sont ordinairement libres. C'est qu'ils ne fournissent pas assez au Prince pour pouvoir se rendre le maître.

141 (580. I, f° 444). — Persée étoit un homme entre les mains duquel une grande entreprise ne peut jamais réussir. Il avoit une avarice stupide, qui lui faisoit regarder la conservation de ses trésors comme indépendante de celle de son royaume. Tout ce qui lui pouvoit coûter de l'argent n'étoit point pour lui un moyen de se défendre. Dès qu'il avoit le moindre succès, il trompoit ses alliés. Au moindre revers, il tomboit dans une consternation qui lui ôtoit le sens. Il n'avoit qu'à tenir les passages de la Macédoine fermés; il les ouvrit dans sa frayeur. Enfin, ce prince, toujours occupé à discuter de petits intérêts, qui regardoit la ruse comme la seule des vertus royales, aimoit les affaires avec une totale incapacité d'y réussir.

S'il avoit eu des qualités personnelles, il étoit dans des circonstances où les peuples de Grèce commençoient à voir que les Romains ne leur par-

1. Mis (je crois) dans les *Romains*.

loient de liberté que pour devenir leurs maîtres. Les Rhodiens ne vouloient plus agir que comme médiateurs.

142-146. — SUPERFLU DE MON OUVRAGE SUR LES ROMAINS.

142 (673. I, p. 466). — Lorsque l'on voit un prince dont la vie est pleine de belles actions flétri par les historiens, c'est une marque certaine qu'il s'est trouvé dans des circonstances qui ont plus frappé leur manière de penser que toutes ses vertus n'ont pu faire. Et, quand un autre, malgré ses vices est élevé jusqu'aux nues, il est sûr qu'il s'est trouvé dans des circonstances qui ont plus flatté le préjugé de l'historien que ses défauts n'ont choqué sa raison.

143 (675. I, p. 467). — Les éléphants employés dans les armées des Orientaux et des Africains n'étoient bons que les premières fois contre une nation : ils inspiroient d'abord de la terreur; mais on trouvoit bientôt le moyen de les rendre furieux contre leur armée même.

144 (676. I, p. 467). — Les Romains eurent le bonheur de trouver une machine qui leur donnoit une grande facilité pour accrocher les vaisseaux ennemis; de façon que leurs soldats, meilleurs que ceux des Carthaginois, combattoient d'abord; et il arriva que, quoiqu'ils n'eussent aucune connoissance de

la manœuvre, des côtes, des saisons et des temps, ils eurent, enfin, l'avantage comme l'honneur; si bien que la victoire du consul Lutatius termina la première guerre punique.

145 (677. I, p. 468). — Dion dit qu'Auguste voulut se faire appeler *Romulus;* mais qu'ayant appris que le Peuple craignoit qu'il ne voulût se faire roi, il s'en déporta[1].

Les premiers Romains ne vouloient point de roi, parce qu'ils n'en pouvoient souffrir la puissance. Les Romains d'alors ne vouloient point de roi, pour n'en point souffrir les manières : car, quoi que César, les Triumvirs, Auguste, fussent de véritables roix, ils avoient gardé tout l'extérieur de l'égalité, et leur vie privée contenoit une espèce d'opposition avec le faste des roix d'alors. Et, quand ils *(sic)* ne vouloient point de roi, cela signifioit qu'ils vouloient garder leurs manières et ne pas prendre celles des peuples d'Afrique et d'Orient.

Simplicité des manières de Florence.

Malheur d'Alexandre d'avoir voulu se faire adorer des Macédoniens.

Les princes qui ont changé la forme de l'État, qui se sont rendus les maîtres et veulent empêcher le Peuple de le sentir, doivent garder tant qu'ils peuvent la simplicité des manières de la République, parce que rien n'est plus capable de faire penser que l'État n'a pas changé ou a changé peu, puis-

1. Mis au livre (?) sur les loix.

qu'il *(sic)* voit toujours l'extérieur de l'État républicain. Et c'est ce que les grands-ducs de Florence firent à merveille : ils prirent la domination et conservèrent la simplicité de la République.

146 (678. I, p. 469). — Auguste établit[1] un tribut du vingtième des revenus. Cela fit murmurer le Peuple et le Sénat. Il leur dit de chercher quelque autre manière de lever de l'argent, moins onéreuse. Ils furent fort embarrassés, et, enfin, il fallut revenir au vingtième. Il seroit facile aux princes de retirer leurs sujets du désespoir où les jette le nom seul de certains impôts. La foiblesse naturelle du Peuple et l'ignorance où l'on le tient lui donnent des maladies qu'il y a de la dureté de ne vouloir pas guérir.

147 (713. I, p. 480). — Si jamais un corps qui a beaucoup de réputation dans le Monde écrit tout à son aise notre histoire moderne, je crois que les princes qui se sont reposés sur lui de leur conscience et de leurs affaires seront bien grands, et que les autres seront bien petits[2].

148 (714. I, p. 480). — Cette coutume des soldats[3] d'élire des empereurs avoit son origine dans les temps de la République. Lorsqu'un général avoit fait quelque

1. Mis dans les *Loix*.
2. J'avois mis cela dans mon ouvrage sur les Romains, et l'ai ôté.
3. J'ai aussi ôté ceci.

belle action, ses soldats le proclamoient *Empereur*. Ce n'étoit qu'un titre d'honneur[1]; mais, lorsque ce nom emporta la puissance, les armées continuèrent à le donner, et il arriva ce qu'on voit toujours, que les noms font les choses et gouvernent l'Univers.

149-151. — MORCEAUX QUI N'ONT PU ENTRER DANS MES « ROMAINS ».

149* (1478. II, f° 219). — Je disois sur Tarquin : « On avoit, dans ce temps-là, de l'éloignement pour le gouvernement d'un seul. Les Veïens, pour s'être donné un roi, furent abandonnés de toutes les villes de la Tuscane. Albe s'étoit déjà mise en liberté. Le royaume de Porsenna ne subsista pas. »

Je disois sur son caractère : « Tout est extrêmement mêlé dans le Monde. Les méchancetés particulières dans un état où l'institution est bonne, contractent toujours quelque chose des vertus publiques, et les vertus que l'on voit dans une république corrompue tiennent également de sa corruption. »

150* (1479. II, f° 219). — Servius avoit transporté du Sénat au Peuple le droit d'élire les Roix, celui de nommer des juges dans les affaires civiles; il avoit payé les dettes des particuliers, donné des terres à ceux qui n'en avoient point; il avoit ôté l'arbitraire dans les taxes et en avoit exempté les pauvres

1. Ces deux titres ne laissoient pas d'être toujours distingués : car, quand un empereur avoit fait quelque belle action, ses soldats le saluoient encore *Imperator*. (Note marginale.)

citoyens; il avoit admis, dans les assemblées du Peuple, les affranchis et, dans le Sénat, les Plébeïens[1].

151*(1480. II, f° 219 v°). — Caton fut l'exécuteur de l'infâme loi qui confisquoit les trésors du roi de Chypre; il mit toute sa vertu à ne point voler les ravisseurs.

152-154. — ARTICLES RETRANCHÉS DU LIVRE DE LA « CONSIDÉRATION SUR LA GRANDEUR DES ROMAINS », DANS LA NOUVELLE ÉDITION QUE J'EN DONNERAI, OU QUI N'ONT PU ENTRER DANS LES AUGMENTATIONS.

152* (1532. II, f° 236). — Il y avoit une maladie que l'on appeloit la *maladie des camps*[2]; elle venoit de ce que, les Romains n'ayant point de forteresses, il falloit que leur camp leur en tînt lieu. Ils y étoient enfermés et pressés. Pour prévenir cette maladie, ils changeoient souvent de camp, et cela même les rendoit plus robustes, en multipliant leurs travaux.

153* (1532 *bis*. II, f° 237). — Les citoyens pouvoient être distingués de trois manières : par l'origine, comme les Patriciens l'étoient des Plébeïens; par l'ordre, comme les Sénateurs l'étoient des Chevaliers, et les Chevaliers, du reste du Peuple; et, enfin, par le droit d'image, qu'avoient ceux dont les

1. Voyez Denys d'Halicarnasse, livre IV, et Zonare.

2. Voyez Végèce. — Nous ne la connoissons plus : nos camps, aujourd'hui, ont une autre étendue que ceux des Romains.

pères avoient obtenu des magistratures curules : ce qui a quelque rapport à notre noblesse d'aujourd'hui.

154* (1532 *ter*. II, f° 237 v°). — *Nota :* Note ôtée par le censeur de l'édition de Paris :

« Si Charles I[er], si Jacques II avoient vécu dans une religion qui leur eût permis de se tuer, ils n'auroient pas eu à soutenir, l'un, une telle mort, l'autre, une telle vie. »

155-159. — *Cela n'a pu entrer dans les* Romains.

155* (1669. III, f° 16). — La conjuration de Catilina étoit un dessein mal conçu, mal digéré, difficile à commencer, impossible à finir, et qui étoit moins l'effet de l'ambition que de l'impuissance et du désespoir.

Mais elle est singulière par cette conspiration si générale de détruire Rome, la République. Tous ceux à qui Sylla avoit donné des terres, et tous ceux à qui il les avoit ôtées, tous les grands qui avoient de l'ambition, tous ceux qui n'avoient point de bien et tous ceux qui haïssoient Pompée, tous ceux qui étoient du parti du Sénat, tous ceux qui étoient pour le Peuple, désiroient une révolution.

Nous trouvons dans les lettres de Cicéron un monument bien authentique de la corruption romaine...

La conjuration de Catilina n'est fameuse que par le nombre des scélérats qui la formèrent, des grands personnages qui cherchèrent à la favoriser : car,

d'ailleurs, c'étoit un dessein mal conçu, mal digéré, et qui étoit moins l'effet de l'ambition que de l'impuissance et du désespoir.

156* (1670. III, f° 16 v°). — Sylla, étant consul, tira au sort les provinces avec son collègue et eut la commission d'aller faire la guerre à Mithridate. Marius, pour l'en priver, chercha à mettre dans la République plus de désordre qu'il n'y en avoit déjà. Il gagna le tribun Sulpicius, et, ayant appelé à Rome le menu peuple des villes d'Italie, par de nouvelles loix et par ces *(sic)* violences, il se fit donner la commission de Sylla.

Celui-ci courut à l'armée; celui-ci courut à Capoue, où étoient les légions qui lui avoient été destinées, et leur représenta si bien le tort que Marius vouloit leur faire, de donner à d'autres soldats les honneurs et les avantages de cette guerre, qu'elles le suivirent à Rome, d'où il chassa Marius et ses partisans[1].

157* (1671. III, f° 16 v°). — Justinien et un autre prince que je ne nomme pas sont deux princes que les historiens peuvent louer et blâmer tant qu'ils voudront.

158* (1672. III, f° 17). — On souhaiteroit peut-être que j'entrasse ici dans le détail du gouvernement politique de la République romaine; mais je renver-

1. Appien, *De la Guerre civile*, livre Ier.

rai à Polybe, qui a admirablement bien expliqué quelle part les consuls, le Sénat, le Peuple, prenoient dans ce gouvernement; d'autant mieux qu'il parle d'un temps où la République venoit d'échapper à de si grands périls et faisoit actuellement de si grandes choses.

159* (1674. III, f° 17 v°). — Le peuple de Rome, avec une haine toujours active contre les nobles, changea de moyens sans changer de fin : d'abord, il songea à les abaisser en diminuant leurs privilèges; et, ensuite, en augmentant l'autorité d'un seul.

Le peuple d'Athènes avoit une jalousie naturelle contre tous ceux qui l'avoient servi avec quelque gloire. Il s'en défaisoit une fois pour ne les pas craindre toujours. A Rome, au contraire, le Peuple adoroit ceux qui, par leurs exploits, s'étoient mis au-dessus des autres, et les comblant toujours de nouveaux honneurs, il sembloit vouloir les porter lui-même à la tyrannie. C'est que le peuple d'Athènes, composé de citoyens choisis, se sentoit libre, et que cette immense populace de Rome se jugeoit esclave. Celui-là ne craignoit rien que de l'ambition de ses principaux citoyens; celle-ci n'espéroit que de la faveur de ceux qui avoient fait de grandes choses, et, toutes les fois qu'elle entendoit parler des victoires de quelque général, il l'appeloit dans son cœur contre une orgueilleuse noblesse. Le peuple d'Athènes n'étant pas nombreux, les gens sensés se faisoient entendre et trouvoient le moyen

de le rappeler à ses intérêts; mais cette populace devint si immense qu'elle ne pouvoit être instruite, avertie, ni corrigée.

Le Sénat étoit dans cet état qu'il n'étoit pas même défendu par ceux qui le composoient. Plusieurs, qui vouloient faire fortune, agitoient le Peuple comme des tribuns, et la plupart avoient tant d'autres intérêts que ceux du Sénat y étoient sans cesse subordonnés. Quelques gens qui s'étoient distingués dans les fonctions civiles, qui avoient une fortune bornée, étoient seuls les vrais sénateurs. Mais l'amour pour la République étoit devenu incommode. Tout le monde suivoit Sylla, Marius, César, Pompée, Crassus, pendant que Favonius et Caton restoient seuls à parler d'anciens usages et de loix[1].

160-179. — *Cela n'a pu entrer dans les* Romains[2].

160* (2183. III, f° 456). — « Le cens en lui-même ou le dénombrement des citoyens étoit une chose très sage : c'étoit une reconnoissance de l'état de ses affaires et un examen de sa puissance. Il fut établi par Servius Tullius. Avant lui, dit Eutrope (livre Ier), le cens étoit inconnu dans le Monde. »

Ceci est une note que j'ai ôtée de mes *Romains*. Je voulois y ajouter : « Eutrope n'est guère judicieux quand il dit qu'avant ce prince le cens étoit inconnu dans le Monde. »

1. *Nota* qu'on a mis à la page 456 d'autres fragments qui n'ont pu entrer dans les *Romains*. — Voyez la page 456.
2. Nota qu'à la page 16 est le commencement.

161* (2184. III, f° 456). — Ne pouvant plus avoir de vertus politiques ni militaires, ils n'obtinrent de distinction que par quelques connoissances dans le droit civil et la perfidie de cet art du barreau qui savoit confondre l'innocence ou armer le crime.

162* (2185. III, f° 456 v°). — *Patron.* — Cette réciprocité de devoir entre le patron et le client étoit très propre à maintenir certaines vertus parmi les Romains.

163* (2186. III, f° 456 v°). — Ces loix qui donnoient permission à tout le monde de tuer dans les crimes qui emportoient le dévouement du coupable étoient bonnes pour la terreur; mais elles pouvoient être dangereuses. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas être étonné que la Loi permît à chacun de tuer un tyran. Cela étoit dans les mœurs des Romains pour bien d'autres crimes (pages 18 et 19). Il faut voir Festus et autres dictionnaires, *in verbo* SACER.

Telle étoit celle *(sic)* de Numa contre celui qui ôtoit ou transportoit une borne (dans Denys d'Halicarnasse, page 410), et contre celui qui faisoit violence à un tribun du Peuple[1].

164* (2187. III, f° 457). — Les prisonniers n'étoient plus regardés comme citoyens; il falloit vaincre ou cesser d'être Romain[2].

1. Denys d'Halicarnasse, page 133.
2. Voyez la loi.

165* (2188. III, f° 457). — Pour cause de l'affoiblissement de l'empire de Syrie, la succession des préfectures dans la même famille depuis Séleucus Nicator. Les pirates, par la friponnerie de ces préfets, firent partout des esclaves[1].

166* (2189. III, f° 457 v°). — Voyez, dans mon extrait de Strabon (livre XIV), pourquoi les Romains aim[oi]ent mieux souvent confier à des roix de certaines provinces, qui avoient besoin d'une certaine déférence perpétuelle, qu'à des magistrats romains.

167* (2190. III, f° 457 v°). — A Athènes, *murum ascendere non licebat*, sous peine de mort[2].

C'étoit plutôt une idée d'injure que de danger : car, comme dit Marcellin, qu'y auroit-il en cela d'injuste si la Loi ne l'avoit défendu ? Je crois que c'est cette manière de penser qui, ayant passé des Grecs aux Romains, fit tuer Remus.

168* (2191. III, f° 458). — Voyez dans mon extrait des vertus et des vices de Constantin Porphyrogénète, au volume *Histoire universelle*, page 309, les raisons qui firent que Caracalla donna à tous les sujets de l'Empire le droit de bourgeoisie romaine. C'étoit pour augmenter le fisc.

1. Voyez mon extrait de Strabon ou Strabon lui-même, livre XIV.

2. Marcel., *in Hermogen.;* Michael Ephesius, *in Aristotelem, Ethica,* livre V.

169* (2192. III, f° 458). — C'est une question [que de] savoir si les Goths vinrent de la Scandinavie aux Palus Méotides, comme dit Jornandès, ou si, au contraire, ils vinrent des Palus Méotides en Scandinavie. Quelques gens prétendent que ces nations qui étoient dans l'armée de Mithridate, et avec lesquelles il vouloit pénétrer à Rome, furent chassées par les armes ou la crainte des Romains et se réfugièrent en Scandinavie, et cela rentre dans mon explication des peuplades immenses du Nord.

170* (2193. III, f° 458 v°). — *Valeriano et Gallieno imperantibus, Scythæ, trajecto flumine Istro, Thraciam rursum prædati, Thessalonicam, Illyriorum urbem, obsederunt.* Ils furent repoussés. *Græci, metu perculsi, Thermopylas missa custodia tutati sunt. Athenienses murum a Syllæ temporibus dirutum reparaverunt. Peloponesii a mari ad mare Isthmum muro constructo muniverunt. Scythæ... spoliis onusti domos se receperunt*[1].

171* (2194. III, f° 459). — *Romains.* — Les Romains avoient une manière de penser qui distinguoit entièrement les esclaves des hommes[2].

Ils les faisoient combattre contre les bêtes farouches. Ils s'en servoient comme de gladiateurs et les obligeoient, pour leurs plaisirs, de s'entredétruire. Ils les mettoient la nuit dans des fosses, où ils les

1. Le Syncelle, page 381.

2. Voyez les différents titres du Code *de Auri et Argenti Fodinis.*

faisoient descendre, et, ensuite, retiroient l'échelle qui les avoit descendus. Ils les mettoient à mort à leur fantaisie. Lorsque le maître avoit été tué dans la maison, on menoit au supplice tous ses esclaves, coupables ou non, en quelque nombre qu'ils fussent. Lorsqu'ils étoient malades ou vieux, ils les abandonnoient et les faisoient porter au temple d'Esculape. Ils les privoient de tous les sentiments naturels les plus chers : ils les privoient de la vertu de leurs femmes, de la chasteté de leurs filles, de la propriété de leurs enfants.

Pourquoi dégrader une partie de la Nature humaine? Pourquoi se faire des ennemis naturels? Pourquoi diminuer le nombre de ses citoyens? Pourquoi en avoir qui ne seront retenus que par la crainte?

Guerre servile! La plus juste qui ait jamais été entreprise, parce qu'elle vouloit empêcher le plus violent abus que l'on n' *(sic)* ait jamais fait de la Nature humaine.

Malheur à tout législateur... Malheur à tout état...

Multiplication d'esclaves, multiplication de luxe.

Il ne faut pas que, dans un état, il y ait un corps de gens malheureux.

Gladiateurs et esclaves : marques de fidélité qu'ils donnèrent.

Les Romains se croyoient dans un état de grandeur où ils n'avoient plus rien à espérer ni à craindre, lorsque trois choses inattendues les mirent en danger de périr.

Les Cimbres et les Teutons, ennemis inconnus,

parurent dans un moment et vinrent, comme Annibal, attaquer Rome dans l'Italie. Ils étonnoient par leur nombre, leur férocité, leurs cris. Enfin, ils venoient pour détruire ou pour être détruits. Marius et Sylla eurent le bonheur de les exterminer et reculèrent de plusieurs siècles la grande révolution que les nations du Nord devoient faire.

Bientôt une guerre s'alluma, non moins dangereuse encore, parce qu'elle tendoit à mettre en pièces le corps intérieur de la République, d'où dépendoient toutes les conquêtes du dehors. On sait que les petites républiques qui étoient autour d'eux *(sic)* leur donnèrent une part dans leur propre gouvernement, suivant les conventions ou la faveur qu'ils avoient données aux colonies qu'ils y avoient envoyées.

Ainsi, malgré la corruption générale, il resta assez de force à la République pour résister à trois échecs, qui lui vinrent coup sur coup : la guerre des Cimbres et des Teutons, la guerre des esclaves et celle des gladiateurs; et elle se tira de ces trois affaires d'autant plus heureusement qu'elle détruisit les Teutons presque sans résistance et se défit des deux autres sans altérer son gouvernement; au lieu que, dans la Guerre sociale et dans la paix qui suivit, elle l'altéra entièrement.

172* (2195. III, f° 460 *bis* v°). — Dénombrement des flottes de Licinius et de Constantin : celles de Licinius, plus fortes, possédant l'Égypte, qui avoit 80 trirèmes; la Phénicie, 80; l'Ionie, la Do-

ri[d]e, 60; la Chypre, 30; la Carie, 20, la Bithynie, 39[1].

173* (2196. III, f° 460 *bis* v°). — Quand la loi Atinienne permit, selon Aulu-Gelle (XIV, 18), aux sénateurs d'être tribuns, cet emploi, établi pour tenir en bride le Sénat, perdit son utilité.

174* (2197. III, f° 461). — *Corruption de Rome.* — Vestilia[2], pour éluder les loix faites pour conserver la dignité des matrones, se déclara courtisane publique. La loi de Tibère chassa les dames romaines de cet indigne retranchement.

175* (2198. III, f° 461). — *Sur la Fin de l'Empire d'Occident.* — Quel état que celui où une partie des terres étoient employées à entretenir des armées entièrement indépendantes, et l'autre partie, à en entretenir d'autres, pour contenir les premières.

176* (2199. III, f° 461 v°). — C'étoit la coutume de ces rois de Macédoine de transporter les peuples d'un endroit de leurs états à un autre; c'est que cet état *(sic)* s'étoit formé de diverses pièces. Voyez ce que dit ici Justin (livre VIII, page 77) sur les transports de peuples faits par Philippe, père d'Alexandre. Voyez aussi, dans Tite-Live, ceux que fit Philippe, père de Persée. C'étoit le même goût, même politique et dessein[3].

1. Zozime, page 114.
2. Tacite, livre IIe, page 43.
3. Extrait de l'*Histoire universelle,* page 148.

177* (2200. III, f° 462). — Il n'étoit plus question de gloire militaire. Les Empereurs, occupés à Rome à faire condamner ceux qui leur étoient odieux, craignoient la moindre vertu distinguée. De ce côté-là, ainsi, ils ôtoient tant qu'ils pouvoient la matière des triomphes. Ainsi, on ne voit que des guerres défensives ou arrêtées d'abord qu'elles furent offensives. Les généraux même ne se soucioient guère plus de gloire militaire : cela ne pouvoit les mener qu'à obtenir les ornements triomphaux, et cet honneur fut si souvent mal à propos refusé et mal à propos accordé, on l'accorda à tant de gens, surtout à ceux qui n'en étoient pas dignes, que l'on ne s'en soucia plus guère. D'ailleurs, les procurateurs de César ayant augmenté leur pouvoir, ils troublèrent les généraux dans leurs entreprises. Je suis persuadé que cette politique des Empereurs, depuis les victoires de Germanicus, pendant plusieurs siècles, fut cause que les Barbares, derrière le Danube et le Rhin, reprirent leurs forces et se multiplièrent à milliers.

178* (2201. III, f° 463). — Probus, après avoir vaincu les Barbares, Francs, Bourguignons, Vandales, en envoya une partie en Angleterre, qui s'y établirent et rendirent, dans la suite, de bons services aux Romains[1].

Probus place en Thrace les Bastarnes, nation Scythe qu'il avoit vaincue, qui gardèrent la foi et

1. Zosime, livre Ier, page 390.

furent toujours Romains. C'est qu'il le fit dans la force de l'Empire et avec bien des précautions[1].

179 (2202. III, f° 463 v°). — Nous sommes étonnés que les consuls romains, qui changeoient tous les ans, fussent de si grands hommes et de si grands héros. Il en étoit comme de nos secrétaires d'État: de bons bureaux et de bons secrétaires; de même eux, de bons capitaines de cohorte et de légion, de bons chefs de file[2].

180* (2244. III, f° 467). — *Continuation des Matériaux des « Romains »*[3]. — Il s'en faut bien que les triomphes où le Peuple romain vit passer devant lui les images de tant de roix qu'il ne connoissoit pas, fût un spectacle si doux pour lui que ceux où, avec ce plaisir que donne la haine, il voyoit passer les troupeaux des Volsques et porter les armes brisées des Samnites.

X. — ESSAI SUR LES CAUSES QUI PEUVENT AFFECTER LES ESPRITS.

181 et 182. — *Ceci n'a pu entrer dans la dissertation sur la « Différence des Génies ».*

181* (1191. II, f° 89 v°). — Un auteur espagnol, qui

1. Zosime, livre Ier, *in fine*.
2. Voyez encore page 467.
3. Voyez page 463 v°.

ne sera peut-être pas plus connu quand je l'aurai cité (c'est Huarte), fait un conte de François I[er], qui, étant dangereusement malade, rebuté des médecins chrétiens et de l'impuissance de leurs remèdes, envoya demander à Charles-Quint un médecin qui fût Juif. Le bon Espagnol cherche la raison pourquoi les Juifs ont l'esprit plus propre à la médecine que les Chrétiens, et il croit fortement que cela vient de la grande quantité de manne que les Israélites mangèrent dans le Désert. Il se fait, ensuite, une objection très forte, qui est que les descendants de ceux qui ont mangé de la manne ont dû perdre peu à peu, depuis le temps, les dispositions que cette nourriture avoit introduites chez eux, et il se répond qu'il paroît, par l'Écriture, que la manne avoit tellement dégoûté les Israélites que, pour détruire l'altération qu'elle avoit faite en un jour, il étoit besoin de manger un mois entier des nourritures contraires. Sur quoi, il fait ce calcul que, pour détruire les qualités que la manne avoit imprimées dans le corps des Israélites dans quarante ans, il falloit quatre mille ans et davantage; ce qui fait que ceux de cette nation ont encore, par *(sic)* quelque temps, une disposition particulière pour la médecine.

182* (1192. II, f° 90 v°). — Comment veut-on que l'esprit d'un Chartreux soit fait comme celui des autres hommes? On lui fait précisément mener la vie athlétique : on ne lui donne d'autre fonction que de se nourrir. Tous les plaisirs du corps, toutes

les actions de l'esprit dont on le prive, sont autant de distractions ôtées, qui pourroient l'empêcher de manger. L'âme se tourne tout entière du côté de l'unique plaisir qui lui reste. C'est à l'âge de seize ans qu'on le choisit pour ce genre de vie.

Pendant que, d'un côté, l'on grossit et épaissit ses fibres, on les laisse, de l'autre, dans un perpétuel engourdissement, et on fait rêver mon homme à l'être en général, pendant toute sa vie.

Ce n'est pas tout : on lui relâche ces mêmes fibres en frappant son cerveau d'une crainte continuelle. Car, tantôt il est intimidé par un supérieur bizarre et impitoyable, tantôt par les scrupules vains que le monachisme traîne toujours après soi. Or, le relâchement des fibres dans la crainte est sensible : car, lorsqu'elle est immodérée, les bras tombent, les genoux manquent, la voix est mal articulée, les muscles appelés *sphyncters* se détendent; enfin, toutes les parties du corps perdent leurs fonctions.

Pendant qu'on lui ôte tous les mouvements modérés, on y en substitue, par intervalle de violents, tels que sont ceux que la continence et les disciplines produisent. Pendant ces accès, les esprits sont portés au cerveau; ils y tiraillent les fibres et y excitent plutôt un sentiment confus qu'ils n'y réveillent des idées.

183 (2035. III, f° 328). — ACADEMICA. — FRAGMENTS D'UNE DISSERTATION SUR LA « DIFFÉRENCE DES ESPRITS ».

La ressemblance extérieure des enfants à leurs

pères n'est point un rapport de la copie à son original, comme si l'imagination des pères ou quelque cause secrète pouvoit imprimer sur le visage des enfants les traits qu'ils ont eux-mêmes. Cela seroit entièrement inexplicable à la physique. Cette ressemblance est uniquement fondée sur ce que l'enfant étant formé de la substance du père et ayant eu, neuf mois de suite, une vie commune avec la mère, il y a, dans les uns et dans les autres, un rapport dans les fluides et les solides. Ainsi cette qualité ou cette combinaison d'humeurs qui donne des cheveux noirs, une peau blanche, de belles dents, une grande taille ou des traits délicats au père ou à la mère, les donnera de même à l'enfant. Les peintres savent combien il faut peu de chose pour qu'un visage paroisse à peu près ressembler à un autre, et à quel point un rapport dans une partie frappe dans le tout : un trait seul régnera sur toute une physionomie...

Comme les vices et les vertus humaines sont ordinairement l'effet des passions, et les passions l'effet d'un certain état de la machine — je parle du matériel des passions, et non pas du formel, c'est-à-dire de cette complaisance que l'âme sent à suivre les mouvements de sa machine, par la douceur qu'elle y trouve — il y a des maladies qui peuvent nous mettre dans la situation où l'on est lors de la passion même. Celles qui donneront à notre sang la disposition où est celui d'un homme hardi nous rendront courageux; celles qui nous mettront dans un état contraire nous rendront timides. Les méde-

cins savent que de certaines maladies rendent un homme bizarre, inquiet et emporté : état déplorable, qui nous prouve que nous sommes tombés d'un état plus parfait...

Lorsque les médecins et les auteurs moraux traitent des passions, ils ne parlent jamais la même langue : les moraux mettent trop sur le compte de l'âme; les autres, trop sur celui du corps; les uns regardent plus l'homme comme un esprit; les autres, plus comme la machine d'un artisan. Mais l'homme est également composé des deux substances, qui, chacune, comme par un flux et reflux, exercent et souffrent l'empire.

XI. — DE L'ESPRIT DES LOIX.

184* (1433. II, f° 206 v°). — *Morceau d'une Préface.* — Quand j'ai pu envisager mon sujet dans toute son étendue, tout ce que je cherchois est venu à moi, et j'ai vu mon ouvrage croître, s'avancer et finir.

185-433. — MATÉRIAUX QUI N'ONT PU ENTRER DANS L'« ESPRIT DES LOIX ».

185* (1874. III, f° 114 v°). — La Loi est la raison du grand Jupiter[1].

1. Cicéron, *De Legibus.*

186* (1860. III, f° 110). — *Épître*[1]. — Quand on voit le Roi, votre père, gouverner avec la même modération ces royaumes où son pouvoir a des bornes, et les états soumis à ses volontés, on sent que, dans ceux-ci, il ne veut que ce que veulent les loix, et il semble que, dans les autres, les loix ayent établi d'avance tout ce qu'il pourroit vouloir.

187* (1861. III, f° 110 v°). — *Préface*. — Nous réfléchissons peu : l'intérêt que nous avons d'avoir des idées justes des choses cède à un autre intérêt, qui est un certain repos et un agréable oubli de soi-même.

188* (1723. III, f° 45 v°). — S'il m'est permis de prévoir la fortune de mon ouvrage, il sera plus approuvé que lu : de pareilles lectures peuvent être un plaisir; elles ne sont jamais un amusement.

189* (1862. III, f° 111). — Il falloit beaucoup lire, et il falloit faire très peu d'usage de ce qu'on avoit lu.

190* (1707. III, f° 42). — Je gâterois plus l'esprit de mes lecteurs, en faisant ostentation des lectures que je pourrois avoir faites, que je ne pourrois les éclairer par mes recherches.

191* (1863. III, f° 111). — Je rends grâces à MM. Grotius et Pufendorf d'avoir exécuté ce qu'une grande

1. J'avois pensé le *(sic)* dédier au prince de Galles.

partie de cet ouvrage demandoit de moi, avec cette hauteur de génie à laquelle je n'aurois pu atteindre.

Si tout le monde ne sent pas ce que je dis, j'ai tort.

Tout ce qui est nouveau n'est pas hardi.

Je crois que la plupart des choses sont bien, et que le meilleur est très rare.

192* (1866. III, f° 112). — L'allure de mon esprit est de ne pas retourner en arrière sur ce que tout le monde sait. Mais les choses les plus hardies n'offensent pas lorsqu'on les a dites souvent, et les plus innocentes peuvent choquer les petits esprits, parce qu'elles n'ont pas encore été dites.

193* (1865. III, f° 111 v°). — Ce livre n'étant fait pour aucun état, aucun état ne peut s'en plaindre. Il est fait pour tous les hommes. On n'a jamais ouï dire qu'on se soit offensé d'un traité de Morale. On sait bien qu'à la Chine il y eut quelques empereurs qui voulurent faire brûler les livres de Philosophie et des Rites, solemnellement proscrits. Ils furent plus solemnellement rétablis : l'État en avoit plus de besoin qu'aucun particulier que ce fût.

194* (1873. III, f° 113 v°). — Quand on voit des causes de prospérité dans un état qui ne prospère point, la disette régner, où la Nature avoit mis l'abondance, un lâche orgueil, là où le climat avoit promis du courage, des maux, au lieu des biens que l'on attendoit de la religion du pays : il est aisé de

sentir que l'on s'est écarté du but du Législateur. La difficulté est de savoir quand, comment et par où il y faut revenir.

C'est dans un siècle de lumières que les hommes d'État acquièrent le grand talent de faire à propos les choses bonnes. Tout le monde peut chercher à jeter quelques traits de cette lumière, sans avoir l'orgueil de devenir réformateur.

Je n'ai eu devant mes yeux que mes principes : ils me conduisent, et je ne les mène pas.

Je suis le premier homme du Monde pour croire que ceux qui gouvernent ont de bonnes intentions. Je sais qu'il y a tel pays qui seroit *(sic)* mal gouverné, et qu'il seroit très difficile qu'il le fût mieux. Enfin, je vois plus que je ne juge; je raisonne sur tout, et je ne critique rien.

195* (1870. III, f° 113). — J'estime les ministres : ce ne sont pas les hommes qui sont petits; ce sont les affaires qui sont grandes.

196* (1855. III, f° 107 v°). — Plutarque a remarqué que la philosophie ancienne n'étoit autre chose que la science du gouvernement. Les Sept Sages, dit-il, si l'on en excepte un seul, ne s'attachèrent qu'à la Politique et à la Morale, et, quoique les Grecs se soyent attachés, dans la suite, aux sciences de spéculation, on voit bien que leur plus haut degré d'estime étoit pour la philosophie active, et leur vrai culte, pour les gouverneurs des villes et leurs législateurs.

197* (1926. III, fº 150 vº). — *Les Politiques grecs.* — En effet, la science des arts qui sont de quelque utilité aux hommes qui vivent en société est subordonnée au grand art qui forme et qui règle les sociétés.

198* (1940. III, fº 155 vº). — Chez les Grecs et chez les Romains, l'admiration pour les connoissances politiques et morales fut portée jusqu'à une espèce de culte. Aujourd'hui, nous n'avons d'estime que pour les sciences physiques, nous en sommes uniquement occupés, et le bien et le mal politiques sont, parmi nous, un sentiment, plutôt qu'un objet de connoissances.

Ainsi, n'étant point né dans le siècle qu'il me falloit, j'ai pris le parti de me faire sectateur de l'excellent homme l'abbé de Saint-Pierre, qui a tant écrit de nos jours sur la Politique, et de me mettre dans l'esprit que, dans sept ou huit cents ans d'ici, il viendra quelque peuple à qui mes idées seront très utiles, et, dans la petite portion de ce temps que j'ai à vivre, de faire pour mon usage un emploi actuel de ma modestie.

199* (1871. III, fº 113). — On a, dans notre siècle, donné un tel degré d'estime aux connoissances physiques que l'on [n'] a conservé que de l'indifférence pour les morales. Depuis les Grecs et les Romains, le bien et le mal moral sont devenus un sentiment plutôt qu'un objet de connoissances.

Les Anciens chérissoient les sciences; ils proté-

geoient les arts. Mais l'estime qu'ils eurent pour ceux qui inventèrent quelque chose en matière de gouvernement, ils la portèrent jusqu'à une espèce de culte.

200* (1864. III, f° 111). — Cet ouvrage ne seroit pas inutile à l'éducation des jeunes princes et leur vaudroit peut-être mieux que des exhortations vagues à bien gouverner, à être de grands princes, à rendre leurs sujets heureux; ce qui est la même chose que si l'on exhortoit à résoudre de beaux problèmes de géométrie un homme qui ne connoîtroit pas les premières propositions d'Euclide.

201* (1868. III, f° 112 v°). — Cet ouvrage est le fruit des réflexions de toute ma vie, et, peut-être, que, d'un travail immense, d'un travail fait avec les meilleures intentions, d'un travail fait pour l'utilité publique, je ne retirerai que des chagrins, et que je serai payé par les mains de l'ignorance et de l'envie.

De tous les gouvernements que j'ai vus, je ne me préviens pour aucun, pas même pour celui que j'aime le plus, parce que j'ai le bonheur d'y vivre.

A peine eus-je lu quelques ouvrages de jurisprudence que je la regardai comme un pays où la Raison vouloit habiter sans la Philosophie.

202* (1920. III, f° 148 v°). — J'ai employé vingt années de ma vie à cet ouvrage. Il s'en faut bien que j'y aye mis assez de temps.

203* (1872. III, f° 113 v°). — J'ai travaillé vingt ans de suite à cet ouvrage, et je ne sais pas encore si j'ai été hardi, ou si j'ai été téméraire, si j'ai été accablé par la grandeur, ou si j'ai été soutenu par la majesté de mon sujet.

204* (1706. III, f° 42). — Que me serviroit d'avoir fait des réflexions pendant vingt années, si j'avois manqué la première de toutes : que la vie est courte? Je n'ai pas même le temps d'abréger ce que j'ai fait.

205* (1705. III, f° 41 v°). — *Préface.* — Je ne cessois d'envoyer aux vents..., perdant mes peines à réformer ce qui ne devoit jamais voir le jour.

206* (1805. III, f° 80 v°). — J'avois conçu le dessein de donner plus d'étendue et plus de profondeur à quelques endroits de cet ouvrage; j'en suis devenu incapable. Mes lectures ont affoibli mes yeux, et il me semble que ce qui me reste encore de lumière n'est que l'aurore du jour où ils se fermeront pour jamais.

Je touche presque au moment où je dois commencer et finir, au moment qui dévoile et dérobe tout, au moment mêlé d'amertume et de joye, au moment où je perdrai jusqu'à mes foiblesses mêmes.

Pourquoi m'occuperois-je encore de quelques écrits frivoles? Je cherche l'immortalité, et elle est dans moi-même. Mon âme, agrandissez-vous! Précipitez-vous dans l'immensité! Rentrez dans le grand Être!...

Dans l'état déplorable où je me trouve, il ne m'a pas été possible de mettre à cet ouvrage la dernière main, et je l'aurois brûlé mille fois, si je n'avois pensé qu'il étoit beau de se rendre utile aux hommes jusqu'aux derniers soupirs mêmes...

Dieu immortel! le Genre humain est votre plus digne ouvrage. L'aimer, c'est vous aimer, et, en finissant ma vie, je vous consacre cet amour.

207* (1786. III, f° 73). — Sur le livre sur *la Religion*[1] :

Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipsos imperium est Jovis.

Sur le livre des *Moyens de conserver la Liberté :*

Quasi aliena libertas sua servitus esset.

Sur le livre sur *la Liberté politique :*

Res olim dissociabiles, principatus et libertas.

Sur le livre des *Loix du Climat*, sur *la Servitude civile :*

Non in avem Progne vertatur, Cadmus in anguem.

Sur *la Servitude domestique :*

Fiet aper,... ignis.
...Hanc tu compesce catenis.

208* (1859. III, f° 110). — *De l'Objet des Loix.* — C'est une pensée admirable de Platon[2] que les loix

1. Voyez la page 11, v°.
2. *République*, livre IX.

sont faites pour annoncer les ordres de la Raison à ceux qui ne peuvent la *(sic)* recevoir immédiatement d'elle.

209* (1763. III, f° 67 v°). — *Gloire, Honneur, Émulation.* — Ce n'étoit point seulement l'usage de mettre la couronne sur le cadavre du vainqueur, mais aussi de son père. C'est ainsi qu'en Grèce celui qui avoit vaincu acquéroit de la gloire, non seulement à lui, mais à son père et à la Patrie[1].

Cela est ainsi à la Chine.

210* (1773. III, f° 69 v°). — Il est aisé de voir comment Lycurge vint à bout de faire recevoir ses loix par les Lacédémoniens, quelque dures qu'elles fussent : les Nobles étoient oppressés par la multitude, et il gagne les Nobles[2].

211* (1755. III, f° 65). — J'ai mis dans mon extrait de Cragius : « Il paroît que Cragius approfondit plus le gouvernement civil de Lacédémone que le politique ; c'est qu'ou bien les monuments lui ont manqué, ou bien la République étoit plus fondée sur l'institution que sur le gouvernement civil, et sur le gouvernement civil plus que sur le politique. »

212* (1919. III, f° 148 v°). — « *Tarentini,* dit Aristote, *jumenta et possessiones cum egentibus communicant.* »

C'est que c'étoit une colonie de Lacédémone.

1. Gravina, article 8, livre II.
2. Voyez avec attention sa vie dans Plutarque.

213*(1698. III, f° 39 v°). — Plutarque, *Vie d'Aratus* (au commencement) : — « La cité donques de Sicyone, depuis qu'une fois elle fut sortie du pur gouvernement de la noblesse, qui est le propre des villes doriques... »

214*(1762. III, f° 67 v°). — *Nombre des Sénateurs.* — Romulus institua cent sénateurs; Priscus, cent autres; Brutus, cent autres. — Un sénat nombreux tient plus de la démocratie.

215*(1776. III, f° 70). — IIe volume *Politica,* page 81 : — Représentants juifs : Sénat de soixante-dix, à vie; 24,000 représentants qui proposent au Sénat, qui décide. C'est tout le contraire de ce qu'on faisoit en Grèce et Italie : le Sénat proposoit; le Peuple décidoit. Autre singularité : la proposition est de l'état *(sic)* dans des représentants choisis à temps, et la résolution, dans des représentants choisis à vie. Voir la République des Hébreux. Voir la conformité avec les loix d'Égypte.

216*(1914. III, f° 146 v°). — Bodin rejette la pratique des petits cantons, comme Zug et Appenzell, où, dans les choses de conséquence, chaque sénateur a charge de mener avec lui, au Conseil, deux ou trois qu'il avisera, qui ont aussi voix délibérative; ce qui fait quelquefois 4 ou 500, et les affaires ne peuvent être secrètes.

L'expérience est contraire dans les sénats de Venise et de Rome, où le nombre étoit grand.

Rien ne prouve plus cette pratique que *(sic)* la bonté des mœurs du Peuple[1].

217* (1758. III, f° 65 v°). — Toute assemblée aristocratique se partage toujours d'elle-même en peuple et en principaux.

218* (1923. III, f° 149 v°). — *Le Prince.* — Il aime lorsqu'il croit qu'on l'aime; il faut donc lui persuader qu'il est aimé.

219* (1856. III, f° 108). — Dans les cas même où les loix ont de la force, elles en ont toujours moins que l'honneur. Le devoir est une chose réfléchie et froide; mais l'honneur est une passion vive, qui s'anime d'elle-même et tient, d'ailleurs, à toutes les autres. Dites à des sujets qu'ils doivent obéir à leur prince, parce que la Religion et les loix l'ordonnent, vous trouverez des gens froids. Dites leur qu'ils doivent lui être fidèles, parce qu'ils le lui ont promis, et vous les verrez s'animer.

220* (1845. III, f° 105). — Les mœurs ne sont jamais bien pures dans les monarchies. Cette noblesse, avec son luxe et les vertus qu'elle se fait, est la source de toute corruption.

221* (1728. III, f° 47). — *Noblesse françoise.* — O vous qui, dans les races futures, devez en prendre soin,

1. Folio v° 315.

ministres de ces *(sic)* roix, etc., gardez-vous de porter des yeux jaloux sur ses honneurs ou des mains fiscales sur ses biens.

Ministres de ceux à qui seuls, à qui elle veut céder en courage et en générosité, ministres de ceux, etc.

222* (1702. III, f° 40 v°). — Cette noblesse qui a marqué de son sang tous les pas qu'elle a faits pour la soutenir[1]...

Droits sacrés! puisque celui que Dieu a pris pour son image les a reconnus pour tels...

Qui a préféré au bonheur de lui plaire une fois, celui de le servir toujours...

Qui ont pensé perdre cette monarchie à force de la méconnoître...

J'aurois tiré de l'obscurité ces hommes...

223* (1889. III, f° 128). — *Despotisme.* — Il ne faut pas que les roix d'Europe s'exposent au despotisme de l'Asie; ce petit bonheur d'avoir des volontés irrévocables s'y achète si cher, qu'un homme sensé ne le peut envier.

Les roix d'Europe gouvernent comme des hommes, et ils jouissent d'une condition aussi inaltérable que celle des Dieux.

Les roix d'Asie gouvernent comme les Dieux, et ils sont sans cesse exposés à la fragilité de celle des hommes.

1. La monarchie.

224* (1915. III, f° 147). — Article 60, page 41 : — Mauvaise foi de Tribonien d'avoir mis sous le titre *De Legibus,* la loi qui délivroit l'Empereur des loix caducaires, et une preuve qu'il n'étoit pas délivré de toutes les loix, c'est que Dion nous dit : « *Quod a Senatu veniam legis Voconiæ peteret.* » Ainsi il donne, pour prouver que le Prince n'étoit pas soumis aux loix, une loi qui prouve qu'il l'étoit, puisqu'il en demande la dispense[1].

La loi *Julia,* sous Auguste, délivroit le Prince de la gêne des loix de l'affranchissement.

225* (1720. III, f° 45). — Monarque d'Orient, qui veut être heureux tout seul! Qui, tout seul, veut avoir du pouvoir, mais *(sic)* des plaisirs tout seul, souvent n'a pas de pouvoir, et jamais de plaisirs : les plaisirs d'un moment et les dégoûts d'un jour. Malheureux, qui passe sa vie avec lui-même, parce qu'il veut que tout l'Univers passe sa vie avec lui; qui vit dans le silence de tout ce qui l'entoure; qui commande et ne peut parler; qui cherche une aveugle obéissance et trouve une affreuse solitude.

226* (1833. III, f° 100 v°). — Le Grand-Seigneur a coutume d'assister au Divan derrière une tapisserie. Par là, il ôte à ses sujets la liberté de penser dans la chose du Monde où il lui importe le plus qu'ils soient libres, c'est-à-dire dans les délibérations de son conseil.

1. Voyez page 29.

227* (1853. III, f° 107). — Le Czar a mis la police dans ses états en faveur du Genre humain, et non pas de son empire : il seroit impossible que cet empire, s'il étoit policé, habité, cultivé, pût subsister.

228* (1898. III, f° 133). — *Despotisme.* — On dit que le rebelle Mevis *(sic)* fait en Perse des progrès étonnants, et que le Peuple le suit de toutes parts.

Nos princes ont jusqu'ici exercé leur pouvoir avec si peu de retenue, ils se sont si fort joués de la Nature humaine, que je ne m'étonne pas que Dieu permette que les peuples se lassent et secouent un joug trop appesanti. Malheureuse condition des sujets! Ils n'ont presque point de voye légitime pour se défendre de la vexation, et, quand ils ont raison dans le fond, il se trouve qu'ils ont tort dans la forme.

Prends au hasard l'histoire de quelque trouble d'État. Il y a à parier mille contre un que le Prince ou son ministre en sont la cause. Le Peuple, naturellement craintif, et qui a raison de l'être, bien loin de songer à attaquer de front ceux qui ont une puissance redoutable dans leurs mains, a même de la peine à se déterminer à se plaindre.

Nous sommes en Perse si persuadés de cette maxime que nous en faisons un usage continuel : dans les démêlés qui arrivent dans les provinces, la Cour décidera toujours pour le Peuple contre ceux qui ont l'autorité du Prince.

En effet, l'autorité despotique ne se doit jamais communiquer. Les ordres arbitraires ne doivent

point être exécutés arbitrairement, et il est de l'intérêt d'un prince injuste que celui qui exécute ses volontés, même les plus tyranniques, observe, dans la manière de les exécuter, les règles de la justice la plus exacte.

Dans les états despotiques, on est pour le Peuple contre le gouverneur ou l'intendant. C'est tout le contraire dans les états monarchiques.

229* (1701. III, f° 40 v°). — Tiré d'un chapitre fait sur l'Égypte, où j'avois mis :

« La vie des roix d'Égypte étoit soumise à une certaine étiquette, et, le jour et la nuit, ils avoient des heures marquées pour de certains devoirs prescrits par les loix. Quand les loix *(sic)* n'en auroient tiré que cet avantage de sentir que leur volonté, qui devoit régler tant de choses, mais *(sic)* devoit elle-même être réglée, ils y auroient beaucoup gagné, et leurs peuples, aussi[1]. »

230* (1896. III, f° 131). — *Loi royale en Danemark.* — M. La Beaumelle, François réfugié en Danemark, m'a dit qu'après la loi qui déféra la souveraineté à la famille du roi de Danemark, on fit ensuite une loi qu'on appela *la Loi royale.* Cette loi lui permettoit de changer, interprêter, supprimer les loix du pays, en faire à sa fantaisie. Cette loi est telle qu'on en rougit à présent en Danemark, et qu'on la supprime autant qu'on peut.

1. Voir si c'est de moi ou de Diodore.

Cette loi (me semble) regardoit la Noblesse, que l'on craignoit pour lors, et qui avoit la principale part au pouvoir législatif. A présent que tout est convenu *(sic)*, on trouve la loi ridicule.

231* (1925. III, f° 150). — Dans les pays despotiques, tous les hommes sont égaux, parce qu'ils vivent également dans l'esclavage politique. Il n'y a de différence entre les hommes que par l'esclavage civil, et encore cette différence y est-elle moindre.

232* (1760. III, f° 66). — Raisons pourquoi les républiques deviennent plus florissantes que les pays gouvernés par un seul :

1° Plus de sûreté pour ce qu'on a acquis;

2° Plus d'amour pour le bien public et la Patrie, qui est à nous, non à un autre;

3° Plus d'égalité dans les conditions, et, par conséquent, plus d'égalité dans les fortunes;

4° Plus de moyens de parvenir par le mérite personnel, et, par conséquent, moins de parvenir par des bassesses.

Il faut, pour former un état monarchique, une noblesse riche, qui ait de l'autorité et des privilèges sur un peuple pauvre : le luxe, la dépense, dans la Noblesse; la misère, dans le Peuple. Dans une république, où les conditions sont égales, chacun partage ou peut partager les richesses communes; chacun, ayant une honnête subsistance, jouit du fond des biens de la Nation et cherche à le grossir.

233* (1891. III, f° 129). — Pour prouver que les mœurs conviennent mieux à la bonne république qu'à la bonne monarchie : c'est que, dans les bonnes républiques, on dit : *Nous*, et, dans les bonnes monarchies, on dit : *Moi*.

234* (1854. III, f° 107). — Dans les monarchies, les choses qui sont en commun sont regardées comme les choses d'autrui, et, dans les républiques, elles sont regardées comme les choses de chacun.

235* (1893. III, f° 129 v°). — La monarchie dégénère ordinairement dans le despotisme d'un seul; l'aristocratie, dans le despotisme de plusieurs; la démocratie, dans le despotisme du Peuple.

236* (1917. III, f° 148). — Presque toutes les nations du Monde roulent dans ce cercle : d'abord, elles sont barbares; elles conquièrent, et elles deviennent des nations policées; cette police les agrandit, et elles deviennent des nations polies; la politesse les affoiblit; elles sont conquises et redeviennent barbares : témoin les Grecs et les Romains.

237* (1908. III, f° 142). — *Engagement du Prince et des Sujets.* — Grotius a dit[1] que la rebellion des sujets n'est point une raison valable pour les exclure, par forme de dédommagement, des avantage d'une convention précédente, parce que le retour à

1. *Ouvrage des Savants,* par Basnage, n° 1688, art. 7.

l'obéissance efface l'injure. J'ajoute que cela ne pourroit avoir lieu que dans les contrats qui ne sont pas réciproques, et dans les cas où un prince donneroit tout, sans recevoir rien. Sans cela, une des deux parties seroit seule juge d'un engagement mutuel; ce qui en détruiroit la nature. D'ailleurs, cet engagement mutuel étant fait pour toujours durer, la punition d'un crime contre cet engagement n'en doit pas être la destruction.

238* (1744. III, f° 56 v°). — *Idée juste de quelques Gouvernements.* — Qu'elle est donc la constitution d'Angleterre? C'est une monarchie mêlée, comme Lacédémone[1], surtout avant la création des éphores, fut une aristocratie mêlée; comme Rome[2], quelque temps après l'expulsion des Roix, fut une démocratie mêlée.

L'Angleterre, comme on a vu, incline plus vers la

1. Les éphores furent établis pour ôter au Roi *(sic)* et au Sénat, en grande partie, les jugements; comme il paroît par l'apophtegme d'Euripide dans Plutarque. Ces éphores étoient pris dans le bas peuple. On transporta par là les jugements et la plus grande magistrature de la République. Par l'institution de Lycurge, le Sénat tint en bride les Roix et le Peuple; par l'institution de Théopompe, les éphores tinrent en bride le Sénat et les Roix. Cléomène abolit le Sénat et les éphores, et l'on vit d'abord naître la tyrannie.

2. Il faut considérer les divers temps de Rome. D'abord, après l'expulsion des Roix, elle fut une aristocratie mêlée. Elle fut, ensuite, une démocratie mêlée : les charges et les honneurs furent communiqués aux Plébeïens. Dans le commencement, les décisions du Peuple devoient être confirmées par le Sénat. Il fut, au contraire, établi dans la suite que les arrêts du Sénat n'auroient de force que quand ils seroient confirmés par le Peuple.

monarchie. Rome, où le Peuple décidoit et discutoit les affaires, inclina plus vers la démocratie. Lacédémone, où le Peuple n'eut que la décision, inclina plus vers l'aristocratie.

A Rome, on créa des dictateurs; on nomma des censeurs; on fit des guerres pour ramener la démocratie vers l'aristocratie. A Lacédémone, on créa des éphores, pour ramener l'aristocratie vers la démocratie.

239* (1899. III, f° 134). — *Du Gouvernement militaire.* — Le gouvernement militaire s'établit de deux manières : ou par la conquête faite par une armée qui veut toujours rester en corps d'armée, tel qu'est aujourd'hui le gouvernement d'Alger; ou bien il est l'excès de l'abus du gouvernement despotique et, pour ainsi dire, la corruption de ce gouvernement.

Le gouvernement est encore toujours militaire dans l'intervalle qu'il y a entre le renversement du gouvernement civil et l'établissement d'un autre gouvernement civil, comme fut le gouvernement de Rome depuis l'usurpation de Sylla jusqu'à son abdication, et depuis le Triumvirat jusqu'à l'établissement d'Auguste. Et, enfin, depuis la subversion de cet établissement, Rome devint un empire qui détruisoit ses propres villes, en donnoit le saccagement et la destruction pour la solde de ses soldats. Comment la payer dans la suite? C'est ainsi qu'en agirent .... C'est ainsi qu'on agit dans la guerre civile entre Vespasien et Vitellius, lorsqu'on donna le saccagement de Vérone aux soldats. Dans le

Triumvirat, ne promit-on pas le saccagement de trois villes[1] ?

240* (1768. III, f° 68 v°). — IIe volume *Politica :* — Différentes sortes de gouvernements par rapport à la différente sorte de milice[2].

241* (1771. III, f° 69). — *Gouvernement militaire.* — Il faut que le Prince soit son propre général, comme le Mogol.

242* (1772. III, f° 69). — Du gouvernement despotique militaire : Le Mogol, les Tartares. — Du gouvernement aristocratique militaire : Alger. — Du gouvernement démocratique militaire : Y en a-t-il ?

243* (1709. III, f° 42 v°). — Ce que j'ai dit des despotes qui ont une armée à eux pour contenir les Timariots se peut dire de Rome, qui avoit une armée dans son sein, qui étoit son peuple, pour contenir les troupes des villes alliées.

244* (1857. III, p. 108). — L'art s'établit et prend la place du bon sens et de la prudence, qui doivent conduire les citoyens. Les jurisconsultes sont bien aise de voir que l'on soit obligé de recourir à eux à chaque pas que l'on fait dans ses affaires, et les juges ne sont pas fâchés d'exercer leur autorité sur ceux que les jurisconsultes leur envoyent.

1. Voir cela.
2. Page 137 r° et v°.

245*(1836. III, f° 102). — Je voudrois que l'on suivît le chemin qui *(sic)* fait, parmi nous, un procès, de tribunal en tribunal. Il va, marche, monte, rétrograde, remonte encore pour aller plus haut, sans compter de plus grands voyages au Conseil du Prince. Il va trente ans, sans pouvoir enfermer *(sic)* son dernier arrêt.

246* (1741. III, f° 55). — Les juges furent pris dans l'ordre des Sénateurs jusqu'au temps des Gracques. Je ne trouve point de loi qui donne ce privilège aux Sénateurs. Il y a apparence que, sitôt que l'on eût établi des juges[1], l'art de la jurisprudence commença à se former. Les Sénateurs furent choisis pour juges, parce qu'ils se trouvèrent avoir des connoissances que les autres n'avoient pas. On sait, par l'action de Flavius, qui révéla au Peuple les formules d'actions, avec quels mystères on cachoit au Peuple l'art de la jurisprudence. Comme on donnoit aux parties les juges dont elles convenoient, elles choisissoient les plus éclairés et les plus versés dans les affaires, c'est-à-dire les Sénateurs, et cet usage continuel de les choisir devint peu à peu une loi.

247* (1823. III, f° 90). — C'est une sottise d'obliger les parties à se défendre par le ministère d'un avocat; parce que, si les avocats sont libres de ne pas

1. Cet établissement étoit très ancien. Denys d'Halicarnasse dit que le Peuple se plaignoit des Décemvirs, de ce qu'ils se mêloient parmi les juges.

plaider, les parties doivent être encore plus libres de plaider elles-mêmes.

248* (1824. III, f° 90). — *Lettres de Répit.* — Elles ne devroient avoir lieu qu'en cas d'absence pour la République, et, dans les cas où on les donneroit à un homme présent, elles ne devroient avoir lieu que sur la contrainte par corps, non sur la poursuite des biens.

249* (1935. III, f° 153 v°). — Il n'y a que les gens extrêmement vicieux et extrêmement vertueux qui ayent une certaine force, et, comme elle va toujours trop loin dans les premiers, elle peut ne se pas arrêter assez dans les seconds.

250* (1905. III, f° 138). — *Peines. — Nature des Peines. — Composition des Loix.* — Je remarque que la distribution qu'on fit de divers préteurs, surtout celle qui fut faite sous Sylla, qui ajouta quatre questions, fit que l'on enveloppa sous le même nom des crimes qui n'avoient que peu de rapport au crime principal; d'où il arriva qu'on punit de la même peine des crimes qui auroient dû en recevoir une moindre. Ce qui doit faire punir de la même peine n'est pas de *(sic)* ce qu'un crime, par quelque rapport, peut être rangé dans la place d'un autre, mais de *(sic)* ce qu'il faut avoir le même degré de méchanceté pour commettre ces crimes. Aussi, dans l'établissement de la peine, on suivit plutôt les distinctions des juridictions et des préteurs, qu'on ne suivit les

raisons qui pouvoient faire augmenter ou diminuer la peine[1].

251* (1897. III, f° 132). — *Cruauté des Peines.* — Lorsque les peines ont été établies trop cruelles, la meilleure manière de les ramener à la douceur, c'est de les y ramener insensiblement, et plutôt par des voyes particulières que par des voyes générales : c'est-à-dire que l'ordonnance publique doit être précédée de commutation de peines; *secundo,* de diminution de peines dans les cas les plus favorables, laissant cela à l'arbitrage des juges, et préparer ainsi les esprits jusqu'à la révocation entière de la loi. Tout cela dépend des circonstances, de l'esprit de la Nation, de la fréquence de la violation, des facilités, des changements, du rapport avec les principes du gouvernement. C'est là que doit éclater la sagesse du Législateur[2].

252* (1797. III, f° 77). — Diodore, livre [I], section II, page 129 : — « Après Amasis régna ...., Éthiopien, bon prince. Pour ne punir de mort les voleurs, il leur fit couper le nez et les envoya habiter une ville nommée *Rhinocorura.* »

Page 139, *ibidem :* — « Plusieurs siècles après Bocchoris, on trouve Sabaccon en Éthiopie. Il abo-

1. Voyez la loi Cornélienne et les autres loix qui établissent une question. On se convaincra de ceci en voyant Sigonius, livre II^{d}, *De Judiciis,* et le Digeste.

2. J'en ai mis le sens dans une addition que j'ai faite au chapitre XIII, du livre VI.

lit la plus grande des punitions juridiques, qui est la peine de mort, voulant que les criminels fussent condamnés aux travaux des villes. Il voulut changer une rigueur infructueuse [en] chose dont l'Égypte tireroit de grands avantages. Il se retira en Éthiopie. »

253* (1798. III, f° 77 v°). — *Douceur des Supplices en Éthiopie.* — Douceur des supplices. Pendre ou couper la tête. Quelquefois, perte des biens, avec défense de leur *(sic)* donner à boire et à manger; ce qui les fait errer comme des bêtes. L'Empereur fait souvent grâce. Il est droit; il croit que la justice exacte qu'on fait dans ce royaume et la police produisent l'innocence des mœurs[1].

Corée. Douceur des peines[2].

Remarquez donc qu'en Éthiopie la douceur des mœurs a été de tout temps.

254* (1913. III, f° 146). — Voyez article 58, page 24, de Gravina : — « Les Grecs ne punissoient le faux serment que de l'amende ou de l'infamie. Les Décemvirs précipitoient de la Roche Tarpéienne. Dans la suite, cela fut relâché à l'exil et relégation. »

Il me semble que toutes ces peines de la Loi des XII Tables avoient été modérées par la loi *Porcia,* qui défendoit de faire mourir un citoyen romain.

255* (1912. III, f° 146). — Ces Lois des XII Tables avoient bien des peines de mort. C'étoit sans doute

1. IIe volume *Geographica, Lettres édifiantes,* page 305 v°.
2. IIe volume *Geographica,* page 256 v°.

un reste des loix royales, dont la République modéra la rigueur. Celui qui avoit mis le feu à un monceau de blé, puni de la peine du feu. Il y en avoit même de superstitieuses : on croyoit qu'on pouvoit enchanter un champ; « *Si quis malum carmen incantasset venenumque faxit, parricida esto* [1]. »

256* (1761. III, f° 67). — *Adultère.* — L'adultère, par les anciennes mœurs des Romains, étoit sévèrement puni. « *Ex injuriis enim privatorum publica res maxime vexatur : per labem alieni thori ita exasperantur animæ ut Civitatem distrahant in seditionem.* » Ils croyoient donc que la pudicité contribuoit beaucoup à la tranquillité publique. Ils permirent au mari qui trouvoit sa femme en adultère de la tuer; comme on voit dans la harangue de Caton, à *(sic)* Aulu-Gelle, livre Ier, chapitre XXVIII. Mais, par la loi *Cornelia, de Siccariis,* le mari qui tuoit sa femme étoit puni [2].

On établit la punition contre le mari dans la monarchie, où l'on n'a que faire de veiller à la chasteté des femmes.

257* (1858. III, p. 109). — *Infamie.* — A Sparte, il fut question, après Leuctres, si l'on imposeroit la note d'infamie prescrite par la Loi à ceux qui s'étoient fuis *(sic)* : car la Loi les déclare inhabiles pour aucune charge. C'est infamie de leur donner aucune femme ou en prendre d'eux. Qui les ren-

1. Voyez article 38, page 24, de mon extrait de Gravina.
2. Gravina, article 86, livre III, page 46.

contre en chemin peut les frapper, s'il veut, et il faut qu'ils le souffrent, baissant la tête. Robe rapiécée; rasés à demi. Agésilas fit dormir la Loi un jour[1].

Cette sorte de note étoit bien déprimante et bien capable d'établir la valeur et le courage.

258* (1890. III, f° 128 v°). — *Duel. Suicide.* — La loi de Platon (livre IX des *Loix*) vouloit qu'on ensevelît sans aucun honneur ceux qui se tuoient eux-mêmes. Notre loi canonique leur refuse la sépulture, aussi bien qu'à ceux qui sont tués en duel[2]. Ces loix font très bien de punir par l'infamie des crimes la plupart du temps commis par orgueil.

259* (1818. III, f° 88 v°). — *Romains.* — On peut exterminer par les loix, comme on extermine par l'épée. En 150 ans de temps, les Empereurs romains détruisirent toutes les anciennes familles romaines. Une de leurs plus grandes tyrannies fut celle de leurs loix.

260* (1693. III, f° 37 v°). — *Des Loix qui exterminent la Famille.* — C'est l'usage en plusieurs lieux d'Orient d'exterminer la famille du coupable. Dans ces pays, on ne regarde les femmes, les enfants, que comme des instruments et des dépendances de la famille. On les confisque comme, parmi nous, on confisque les biens; ils sont une propriété du père ou du mari.

1. Plutarque, *Vie d'Agésilas*.
2. Voir la loi canonique au chapitre II.

261* (1850. III, f° 106 v°). — Le Prince, qui fait des loix civiles, peut bien accorder des lettres de grâce, parce qu'il peut remettre l'exemple, et que la condamnation même est un exemple, et que les lettres de grâce sont de même un exemple.

262* (1837. III, f° 102). — Aristote censure les inégalités des richesses des femmes à Lacédémone, et il en accuse Lycurgue, qui avoit bien défendu à un citoyen de vendre son fonds ou d'acheter celui d'un autre, mais avoit permis de le laisser par testament.

Si cela étoit[1], Lycurgue, qui avoit tant cherché à établir l'égalité, auroit contredit grossièrement ses loix, et il seroit bien extraordinaire qu'avec un principe pareil de corruption sa république eût subsisté si longtemps sans être corrompue, et qu'avec un tel principe d'inégalité les fortunes y eussent été si longtemps égales.

Il vaut mieux dire, avec Plutarque, que le principe de l'inégalité fut introduit par un des éphores.

263* (1735. III, f° 52). — Qu'on examine bien le sort des grandes monarchies qui, après avoir étonné par leurs forces, ont étonné par leur foiblesse. C'est que, lorsque, dans la rapidité du pouvoir arbitraire

1. Je croirois plutôt ce que dit Plutarque *(Vie d'Agis et de Cléomène)*, où ce fut un Épitadius qui fit passer cette loi. Aristote, qui écrivoit pour attaquer le système des loix de Lycurgue, ne put *(sic)* pas être regardé comme impartial. Il avoit besoin de prouver que ces loix étoient mauvaises.

ou despotisme, il reste encore une étincelle de liberté, un état peut faire de grandes choses, parce que ce qui reste des principes est mis en action. Mais, lorsque la liberté est entièrement perdue, après un tel degré de force, on voit un égal degré de foiblesse. C'est que l'amour des choses bonnes et des choses grandes n'est plus; c'est que, dans chaque profession, il est établi, — que dis-je? — il est quelque fois ordonné de ne la point faire; qu'on est découragé en général, et qu'on est découragé en détail; que la noblesse est sans sentiments; les gens de guerre, sans intérêt; les magistrats, sans zèle; les bourgeois, sans confiance; le peuple, sans espoir. Chose singulière! tout roule et tout est dans l'oisiveté; chaque citoyen a un état, et personne n'a de profession; de chaque sujet, on veut le corps, et non l'esprit et le cœur. C'est pour lors qu'une monarchie montre toute sa foiblesse, et qu'elle en est surprise elle-même.

264* (1710. III, f° 42 v°). — *Romains.* — Scipion donnant la paix aux Carthaginois, dans la seconde guerre punique, exigea d'eux qu'ils ne pourroient prendre à leur solde de troupes mercenaires de la Gaule, ni de la Ligurie [1].

265* (1756. III, f° 65 v°). — « On n'a jamais eu tant de besoin de se fortifier qu'à présent que l'on a découvert tant de genres *telorum, tormentorum et*

1. Appien, *in Libycis*, page 30.

machinarum ad urbium expugnationes.» — On ne les avoit donc pas du temps de Lycurge[1].

266* (1817. III, f° 85). — *Des Loix dans le Rapport qu'elles ont avec cette Partie de la Police qui entre dans l'Administration politique.* — Nos états médiocres font que les hommes se conservent malgré la vexation et passent d'un pays à un autre; au lieu que, dans les grands états, les hommes et les peuples périssent sans ressource : ils sont enveloppés dans la tyrannie.

De plus, les Princes ne croyent rien perdre. Je citerai, entre bien des exemples, l'action d'Auguste, qui donna à ses soldats tous les biens de dix-huit ou vingt villes d'Italie, dont il ne pouvoit pas même se plaindre. Les Romains, se jugeant être le Monde entier, croyoient ne rien perdre en détruisant des villes; ils pensoient ne faire autre chose qu'ôter à leurs sujets pour donner à leurs sujets, sans se priver des uns, ni des autres. Aujourd'hui, nous voyons très bien que, quand nous ruinons une de nos villes, c'est comme si nous l'allions bâtir chez nos ennemis.

267* (1879. III, f° 117 v°). — *La Chine.* — La Chine, par la nature du pays, ne peut guère se diviser en plusieurs états, à moins qu'elle ne se divise comme un fief, et pour faire des parties d'un même corps. Il n'y a, comme nous avons dit, aucun pays dans le

1. Je ne sais d'où est ce passage.

Monde, où la subsistance des hommes soit si peu assurée et si précaire. Il n'y a donc aucune province qui puisse penser pouvoir se passer deux ans du secours de l'autre. Le besoin est une chaîne qui les lie toutes et les maintient sous un empire.

On voit des loix où les Empereurs défendent aux roix d'arrêter le cours des rivières qui vont dans un autre royaume; ce qui les feroit périr.

L'Empire, séparé de trois côtés par la mer, des déserts et des montagnes, ne peut avoir d'ennemis que du côté du nord. Cela a fait établir le siège de l'empire dans le Nord. Or les provinces du Nord sont infiniment plus belliqueuses que celles du Midi, et leurs peuples, plus courageux. Le Midi ne peut donc que difficilement se séparer du Nord.

268* (1880. III, f° 118). — CHAPITRE VI. — *Par quelle Raison la Chine, malgré sa vaste Étendue, a été obligée de tempérer quelquefois son Despotisme.* — L'Empire n'eut pas d'abord une trop grande étendue; ce qui fit que le luxe et les richesses y gâtèrent moins les princes. Ils ne possédoient que les provinces du Nord, provinces les moins délicieuses, où la mollesse est moindre, où l'on est plus porté au travail, et où, par conséquent, les mœurs sont plus simples.

Tout le Midi étoit dans la barbarie. Ce furent la prospérité et le bonheur du peuple chinois qui engagèrent les Barbares à rechercher de vivre sous leur domination. (On ne voit guère de conquête dans l'histoire de la Chine.)

La Chine est située dans un climat où, comme nous le dirons, on est porté naturellement à l'obéissance servile. Ainsi, quoique les circonstances dont nous allons parler, eussent dû la conduire au principe du gouvernement républicain, elle ne fut point une république.

La Chine est un gouvernement mêlé, qui tient beaucoup du despotisme, par le pouvoir immense du Prince; un peu de la république, par la censure et une certaine vertu fondée sur l'amour et le respect paternel; de la monarchie, par des loix fixes et des tribunaux réglés, par un certain honneur attaché à la fermeté et au péril de dire la vérité. Ces trois choses bien tempérées et des circonstances tirées du physique du climat l'ont fait subsister; et, si la grandeur de l'Empire en a fait un gouvernement despotique, c'est peut-être le meilleur de tous.

Le huitième empereur de la deuxième dynastie réprime les peuples de la partie méridionale, qui pilloient ses provinces. — Le Midi n'étoit donc pas soumis[1].

Le onzième empereur de la troisième dynastie: quelques nations du Midi séparées de la Chine par le fleuve Yang-Kiang ayant ravagé l'Empire furent réprimées. — Les provinces du Midi n'étoient donc pas à l'Empire[2].

Les empereurs de la troisième dynastie règnent assez sagement. C'est que les temps étoient difficiles;

1. IIe volume *Politica*, Du Halde, 126.
2. IIe volume *Politica,* page 131.

leur autorité, bornée : les princes tributaires demandant à être ménagés; l'Empire, moins étendu[1]. Il faut bien que sa grandeur l'ait affoibli : car ce n'est que depuis qu'il est de cette étendue qu'il a été subjugué deux fois par les Tartares, qui y ont fondé la vingtième et la vingt-deuxième dynastie. Auparavant, les Tartares, dans les discordes affreuses des guères civiles, y avoient fait quelques incursions ou invasions, et jamais d'établissements.

269* (1757. III, f° 65 v°). — Les empereurs de la Chine abrègent leurs jours[2].

270* (1849. III, f° 106). — Cette espèce de dépendance qu'établit la maison carlienne fut autrefois établie à la Chine, et l'on ne voit pas que cette sorte de gouvernement ait eu de mauvais effets. Cela faisoit un corps de monarchie, au lieu d'un état despotique. C'est aussi l'Allemagne.

271* (1774. III, f° 69 v°). — *Meng-Tsée* ou de Mencius, 4e Livre du IId Ordre (dans le père Du Halde, tome II), rapporte comment on punissoit autrefois les princes feudataires. Pour la première faute, on les abaissoit d'un degré; pour la seconde, on retranchoit de leurs revenus ou de leur territoire; pour la troisième, on envoyoit une armée pour les déposer; souvent même, on chargeoit de cette déposition les roix voisins.

1. IIe volume *Politica,* page 133.
2. Voyez mon 2e volume *Geographica,* page 174.

Cette dernière police s'observe encore en Allemagne [1].

272* (1753. III, f° 65). — Pourquoi les livres chinois brûlés? C'est que les lettrés défendoient l'ancienne constitution [2].

273* (1725. III, f° 46). — Les princes jouent dans la politique au jeu de Phryné. Elle étoit à table avec des femmes fardées; on joua ce jeu où chaque convive ordonne à son tour ce que tous les convives doivent faire; elle ordonna que l'on portât de l'eau, et qu'on se lavât le visage. Phryné resta dans sa beauté naturelle, et tout le reste devint hideux.

274* (1746. III, f° 59 v°). — Pour *la Force offensive :*

« On a vu ci-dessus que la grandeur de l'État le déterminoit au despotisme. Les conquêtes, qui forment cet agrandissement, mènent donc, par une voye naturelle, à cette forme de gouvernement.

» Il faut ici nous rappeler toutes les horreurs du despotisme, qui verse incessamment ses calamités sur le Prince et sur les sujets; qui, comme le Dragon, se dévore lui-même; qui tyranise le Prince avant l'État, l'État avant les esclaves; qui, sur la ruine de tous, fonde la ruine d'un seul, et, sur la ruine d'un seul, fonde la ruine de tous. Il faut voir la pâleur et la frayeur sur le trône du despote, toujours prêt à donner la mort ou à la recevoir, rendu

1. II° volume *Geographica,* page 212.

2. Voyez *Lettres édifiantes,* 2° volume *Geographica,* p. 332 v°.

stupide par la crainte avant de l'être devenu par les plaisirs. Or, si cet état est affreux, que dirons-nous de l'aveuglement de ceux qui travaillent sans cesse à se le procurer, et qui prennent tant de peine pour sortir d'une situation dans laquelle ils sont les plus heureux de tous les princes, pour devenir les plus misérables. »

275* (1734. III, f° 51). — Lorsque la conquête est médiocre, l'État peut rester ou devenir monarchique. Il faut que le conquérant cherche à maintenir sa conquête par des forteresses.

Les forteresses, comme nous l'avons dit, appartiennent plus au gouvernement monarchique, parce qu'elles sont opposées au gouvernement militaire. De plus, elles supposent une grande confiance dans les Grands, puisqu'on leur donne un si grand dépôt. Elles supposent même une plus grande confiance dans le Peuple, puisque le Prince a moins à craindre.

Quand je parle ainsi des forteresses, je ne parle pas d'un petit tyran qui, maître d'une ville, y bâtit une forteresse, qui le rend plus cruel encore. Il est lui-même son gouverneur. Le gouverneur despotique et militaire se trouve également et dans le petit prince d'une ville, et dans le maître d'un vaste empire.

Vitiza, roi des Goths, démolit toutes les forteresses d'Espagne; Gilimer, roi des Vandales, détruisit toutes celles d'Afrique. Aussi ces deux états furent-ils conquis, pour ainsi dire, en un jour. Au

lieu d'affoiblir les peuples vaincus, ils avoient affoibli l'empire.

Je crois que ce qui fit prendre aux Goths et aux Vandales ce mauvais parti, c'est que, sortant d'un pays où l'on ne connoissoit point les forteresses, ils regardèrent celles qu'ils trouvèrent dans leurs conquêtes comme des moyens d'échapper à leur violence, non comme des moyens propres à arrêter les étrangers.

276* (1902. III, f° 136). — *Conquêtes.* — Les conquêtes ôtent naturellement la faculté de conquérir. Je regarde un conquérant comme un jeune homme ardent dans un sérail, qui fait tous les jours de nouvelles acquisitions aux dépens des premières, jusqu'à ce qu'elles lui deviennent toutes inutiles.

277* (1731. III, f° 50). — On a loué la valeur qu'Alexandre fit paroître dans sa conquête des Indes. Je voudrois plutôt qu'on louât sa conduite : comment il enchaîna les Indes avec la Perse, avec la Grèce; comment il poursuivit les meurtriers de Darius jusque dans la Bactriane et les Indes mêmes; comment il eut l'adresse de commencer par soumettre le pays qui étoit au nord des Indes, et de revenir, pour ainsi dire, par les Indes; comment il descendit le long des fleuves pour n'être point arrêté à leur passage; comment il songea à faire communiquer ses conquêtes avec ses conquêtes.

Ce projet du commerce des Indes qu'Alexandre

avoit fait faire par Babylone et le Sein Persique, les Ptolomées le firent sur la Mer Rouge, comme tout le monde sait.

278* (1708. III, f° 42). — *Romains.* — Examinez les Romains dans les temps où on leur donnoit des couronnes d'herbe, et dans ceux où ils recevoient des couronnes d'or. C'est encore une expérience de toute l'histoire que les récompenses qui ont fait faire de plus grandes choses sont celles qui réellement étoient de plus vil prix[1].

279* (1740. III, f° 55). — *Du superbe Ouvrage des Romains.* — Si l'on pouvoit douter des malheurs qu'une grande conquête apporte après soi, il n'y auroit qu'à lire l'histoire des Romains.

Les Romains ont tiré le Monde de l'état le plus florissant où il peut *(sic)* être; ils ont détruit les plus beaux établissements, pour en former un seul, qui ne pouvoit se soutenir; ils ont éteint la liberté de l'Univers et abusé ensuite de la leur, affoibli le Monde entier, comme usurpateurs et comme dépouillés, comme tyrans et comme esclaves.

280* (1790. III, f° 74). — Strabon dit que la plupart des institutions des Crétois ne subsistent plus, *cum, ut in reliquis fit provinciis, pleraque romanis constitutionibus gubernentur*[2].

Je sais bien mauvais gré aux Romains d'avoir

1. Cela n'a pu entrer dans le livre de *la Conquête.*
2. Strabon, livre X, page 741.

détruit les institutions de presque tous les peuples de la Terre, pour établir les leurs.

281* (1729. III, f° 47). — *Des Armées.* — Lorsque les armées ont affoibli le peuple vaincu, les terreurs qui ont cessé de venir de la part du peuple conquis viennent du côté des armées, et voici les moyens que l'on a pris pour les contenir dans la fidélité.

On sépare l'armée, et on la dispose en plusieurs, pour que, selon l'expression de Tacite, elles ne se communiquent ni leurs forces, ni leurs vices[1].

L'expérience a encore fait voir que l'oisiveté rend les soldats séditieux. « Par des expéditions fréquentes, dit Tacite, les légions de la Bretagne apprirent à haïr leurs ennemis, et non pas leurs capitaines[2]. »

Lorsque l'armée sera devenue riche par la conquête, elle tombera dans la dissolution ou dans la désobéissance. La dureté du métier de soldat est incompatible avec le luxe et les richesses. Alexandre, partant pour les Indes, fit brûler tout le bagage de ses soldats. Thamas-Kouli-Kan, conquérant des mêmes Indes, obligea les siens de rapporter tout leur or. Ce sont des entreprises très hardies.

Les Empereurs romains retenoient une partie de la paye des soldats[3], avec les drapeaux de l'armée, pour gage de leur fidélité; on ne leur *(sic)* donnoit qu'au licenciement. Je ne vois pas que cela ait produit de

1. *Nec vitiis, nec viribus miscebantur.* (*Histoires*, livre Ier.)
2. *Doctæ crebris expeditionibus hostem potius odisse.* (*Histoires*, livre Ier.)
3. *Histoire de l'Univers* de Pufendorf.

grands effets. Les soldats savoient qu'en se révoltant ils seroient encore mieux les maîtres de ce trésor.

Il est très dangereux de ne point payer l'armée : elle se mutine d'abord, et, par un nouveau malheur, elle s'excuse, et on n'ose la punir.

Lorsque la totale diversité de loix, de manières et de mœurs, n'empêche pas *(sic)* les mécontents de passer d'une armée à une autre, les séditions sont moins fréquentes. Quand il ne peut y avoir de désertion, les mécontents restent, cachent leur haine, ou la font éclater[1].

282* (1737. III, f° 53 v°). — Je lisois dans la Cyropédie que Cyrus rejeta l'usage de ces chariots venus de Troye, dont on se servoit dans les combats, parce que, pour un seul combattant, il falloit ... hommes et ... chevaux. En lisant ceci, je faisois cette réflexion : sans ces chariots de Troye, nous n'aurions pourtant pas eu le poème d'Homère, qui consiste tout dans les actions et les discours de ces héros, sur ces chariots, par le moyen desquels ils sont toujours distingués de la populace de l'armée. Pour un bon poème épique, il est indifférent que l'armure générale soit bonne, pourvu que celle des personnages principaux le soit.

De même, le système de la chevalerie.

283* (1809. III, f° 82). — On mit le butin de Veïes entre les mains des questeurs, au mécontentement

1. Cela a été supprimé du livre de *la Force offensive.*

des soldats qui avoient tout ensemble de l'admiration et de la haine pour la vertu de Camille[1].

C'est qu'on commença au siège de Veïes à donner une paye aux soldats.

On distribua à chaque homme libre sept arpents de terre des Veïens, pour leur donner plus de désir d'avoir des enfants[2].

Il me semble que les Romains distribuoient tantôt sept, tantôt cinq arpents.

284* (1703. III, f° 41). — *Romains.* — Sur le changement qui fut fait du temps de l'Empire, de diviser, dans les charges, les fonctions militaires et civiles, il faudra mettre cette réflexion que, dans une république, il seroit dangereux de diviser les fonctions civiles des militaires; qu'il faut que les fonctions militaires ne soient qu'un accessoire de la magistrature civile, qu'un homme se sente citoyen plutôt que soldat, magistrat plutôt qu'officier, consul ou sénateur plutôt que général. Mais, dans une monarchie, il faut que ces qualités soyent séparées; que le corps militaire fasse un corps séparé; et cela est également nécessaire aux sujets et au Prince : aux sujets, pour avoir des magistrats civils; et au Prince, pour mettre sa défense entre les mains d'officiers militaires.

285* (1906. III, f° 139). — *Liberté politique.* — L'abbé Dubos, dans son *Histoire de la Monarchie*

1. Page 48, extrait de Tite-Live, livre V (tome II, page 43).
2. Page 66, extrait de Tite-Live, livre V (tome II, page 45).

françoise, tome Ier, chapitre VI (page 59, 1re édition), dit qu'il ne sache pas qu'avant Constantin, non seulement aucun empereur, mais qu'il doute même qu'aucun roi étranger eussent *(sic)* séparé, dans leurs officiers, les fonctions civiles d'avec les fonctions militaires.

Il n'a point donc lu ce que Socrate, dans Xénophon, dit de la monarchie des Perses, où deux officiers différents gouvernoient ordinairement les provinces, et les inconvénients que l'on a remarqués lorsque cela n'étoit pas.

Il n'a donc pas lu ce que dit Diodore de la monarchie des Égyptiens, où les prêtres ont le civil, tandis que la milice forme un corps séparé.

Il dit ensuite, après Cassiodore (*Variarum*, titre VIII, n° 3), que cette distinction fut dans la monarchie de Théodoric, en Italie, roi des Ostrogoths. Il ajoute qu'on voit, par quelques endroits de Procope, que cet usage y fut maintenu. Mais il dit qu'il fut abrogé dans les Gaules par Clovis et ses successeurs.

Il dit qu'on verra par plusieurs faits, dans la suite de son histoire, que, sous ces princes, les ducs et d'autres officiers militaires se mêloient des affaires purement civiles et principalement des affaires de finance; qu'il étoit naturel qu'à cet égard nos roix mérovingiens suivissent l'usage de leur nation, qui ne connoissoit point la méthode de séparer l'autorité souveraine entre deux représentants dans une même contrée.

Il ne sait donc pas ce que Tacite dit si bien *(De*

Moribus Germanorum) de la différence des fonctions de Roi, chez les Germains, lequel avoit l'autorité civile, d'avec les fonctions du Duc, qui avoit les militaires; ce qui est la clé des commencements de la monarchie françoise. Il est bien vrai que c'étoit la Noblesse et le Clergé qui, sous la première et la seconde race, avoient la judicature et les finances, parce que le Tiers-État n'étoit rien; que les ducs, les comtes, etc., administroient la justice. Mais remarquez que l'Europe étoit une aristocratie.

M. l'abbé Dubos ne commence la division des deux pouvoirs que sous Louis XII. Mais ne faudroit-il pas plutôt la commencer du temps où l'ignorance de la Noblesse donna la plupart des fonctions civiles au Tiers-État? Il dit que la distinction vint de Louis XII et ses successeurs, qui firent plusieurs ordonnances pour ôter à ceux qui avoient le pouvoir militaire dans un certain district, de se mêler des matières de justice. De tout ce qu'il dit là-dessus, il n'y a rien de fondé, si ce n'est qu'il n'y avoit point dans l'Empire, depuis le changement de Constantin, deux états : l'un, de la robe; l'autre, de l'épée, exclusifs l'un de l'autre : de sorte que celui qui avoit pris l'un ne pouvoit plus prendre l'autre; que l'empereur Avitus, qui fut d'abord préfet du prétoire, fut ensuite maître de la milice et passa, comme dit Sidonius, des tribunaux de justice dans les camps. Il est vrai qu'autrefois la distinction étoit dans les charges, et qu'aujourd'hui elle est dans les états.

286* (1852. III, f° 107). — *Sénatus-Consultes.* — Le Sénat étant devenu une cour de judicature, il n'eut guère d'autorité que pour faire les loix civiles. Ainsi le nombre des sénatus-consultes fut très grand.

287* (1749. III, f° 63 v°). — Je dis ceci, sachant très bien que les hommes sont toujours fort embarrassés lorsqu'il s'agit de gouverner les hommes.

Je parle aux magistrats comme un honnête homme parle à un honnête homme. Si l'on est obligé de sortir de la Loi, il faut, du moins, y rentrer le plus tôt qu'il est possible. Si l'on est obligé de faire des choses qui, par leur nature, ne sont pas bonnes, il faut les faire le moins mal qu'il est possible.

288* (1712. III, f° 43). — *Dictateur.* — Devant lui, les loix étoient dans le silence, et le Souverain baissoit la tête. Il auroit été un tyran, s'il n'avoit été choisi pour un temps court, et si sa puissance n'avoit été bornée à l'objet pour lequel il avoit été choisi.

Dictateur. — Remède extrême dans les maux extrêmes. C'étoit une Divinité qui descendoit du Ciel pour le dénouement des choses embrouillées.

289* (1807. III, f° 81 v°). — Celui qui avoit tué un tyran pouvoit demander ce qu'il vouloit, outre le prix des Jeux olympiques [1]. Il étoit beau qu'un prix donné par toute la nation des Grecs fût donné ainsi, et qu'elle se chargeât de récompenser le vengeur d'une ville.

1. Cicéron, *Rhétorique*, livre II.

290* (1819. III, f° 88 v°). — *Lèse-Majesté.* — Jurisconsulte « *Paulus pœna legis Corneliæ plectendum esse ait quisquis monetam quæ effigiem Principis impressam haberet, nec adulterina esset, accipere detractaret.* » C'est que, comme observe Ammien-Marcellin, sitôt qu'un prince étoit élu, l'usage étoit de faire battre de la monnoye en son nom.

La loi de Constantin qui condamnoit au feu ceux qui refusoient sa monnoye regarda peut-être que ce crime auroit quelque rapport avec celui de lèse-majesté.

291* (1842. III, f° 104). — Un officier françois, prisonnier de guerre, ayant dit que le temps viendroit qu'il se laveroit les mains dans le sang vénitien, ils *(sic)* le firent pendre, et on lui donna des coups de couteau sous les pieds, afin que la place fût baignée de son sang : circonstance plus cruelle que le supplice [1].

Cette parole téméraire ou indiscrète, qui pourroit être le sujet d'un crime de lèse-majesté prononcée contre un monarque, ne sauroit être prononcée contre le Peuple, parce qu'un seul homme ne peut pas exterminer un peuple. D'ailleurs, cette parole ne vouloit dire autre chose sinon qu'ayant fait la guerre contre les Vénitiens il la feroit encore; ce qui étoit une chose légitime aux François.

292* (1781. III, f° 71 v°). — La magie ayant été décréditée, elle est dégénérée en sorcellerie, qui

1. *Histoire du Gouvernement de Venise,* par le s^{r} de La Houssaye, page 358, et de l'extrait, page 70.

est, parmi nous, le merveilleux du peuple. C'est l'accusation qui fait le crime et tous les autres de cette espèce. Les peuples ne les doivent qu'à la conduite de leurs magistratures. « Il faut bien, disent-ils, que la magie existe, puisque le Législateur, dans la sagesse duquel je me confie, a fait une loi pour la punir. Il faut bien que cet acte de magie ait été fait, puisque les juges, qui apportent dans leurs jugements la plus grande attention dont la Nature humaine soit capable, l'ont décidé ainsi. »

293* (1806. III, f° 81 v°). — L'appel est favorable à la liberté : il est bon que le juge criminel qui fait les premières procédures et le juge civil qui fait les premières instructions craignent d'être réformés.

294* (1851. III, f° 106 v°). — *Opposition.* — L'intercession ou opposition n'étoit pas impunie au Sénat de Rome, si elle étoit téméraire : « *Cum enim in rem non esset publicam, aut remittere cogebantur eam, aut pœnam aliquando subire.* » César *(De Bello civili)* dit : « *De tribunis Plebis gravissime fuisse decretum.* »

L'abus des loix de Pologne, c'est qu'elles n'ont pas puni le téméraire opposant.

295* (1910. III, f° 145). — *Tributs.* — Plus les tributs sont forts, plus les honnêtes gens fuyent d'en faire la levée. Plus les tributs sont forts, moins les honnêtes gens se font scrupule de les frauder.

Vous dites que vos sujets chargés travailleront

mieux. — Je vous entends. — Vous voulez faire un voyage de long cours avec des rames, et non pas des voiles[1].

Croire augmenter la puissance en augmentant les tributs, c'est croire, suivant l'expression d'un auteur chinois, rapporté par le père Du Halde (*Sur les Délateurs,* tome IIe, page 503), pouvoir agrandir une peau lorsqu'on l'étend jusqu'à la rompre.

296* (1901. III, fo 136). — *Plumes vénales.* — Des plumes vénales, à un ministère qui n'en a pas besoin, ont prétendu prouver en France que, malgré les acquisitions de tant de provinces, l'État n'y levoit pas plus aujourd'hui que sous François Ier[2]. Si cela étoit vrai, cela prouveroit une grande servitude. Mais cela n'a pas été dit pour l'approuver *(sic),* mais pour l'établir :

> Malheureux écrivains, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux roix la colère céleste.

297* (1793. III, fo 74 vo). — Le peuple d'Allemagne est un bon peuple. Machiavel nous dit que, de son temps, lorsque les magistrats des villes vouloient faire quelque imposition, chacun mettoit dans un sac la partie de son revenu portée par la taxe. Le Magistrat avoit de la confiance dans le Peuple, et

1. Pour mettre à la tête du livre :
« César, *De la Guerre civile* (Voir la citation) :
« *Cujus modo rei nomen reperiri poterat, hoc satis esse ad cogendas pecunias.* »
2. Voir cela.

une preuve qu'elle n'a pas toujours été trompée, c'est la continuation de cette pratique. J'ai ouï dire que cela s'observe encore aujourd'hui à Dantzig[1].

298* (1846. III, f° 105 v°). — IIe volume *Geographica :* — Appauvrissement des provinces attribué au changement des gouverneurs en intendants. Ils sont comme les nôtres, qui ne songent qu'aux trésors, et point aux peuples. Les gouverneurs ménageoient la province, qui *(sic)* regardoient comme leur patrimoine. Dépeuplement qui s'en est suivi. On ne craint rien des intendants. Ils obtiennent leurs places à force de présents et à force de faire valoir davantage la recette. Il faut tenir parole et entretenir les patrons[2].

Ces intendants ressemblent beaucoup aux nôtres.

299* (1848. III, f° 106). — Ier volume *Geographica :* — On attribue les abus du gouvernement des Espagnols dans les Indes au changement des gouverneurs, qui se fait tous les trois, cinq ou sept ans[3]. Mais il seroit dangereux de les laisser plus longtemps. Il faut donc des loix sages, qui préviennent les inconvénients de les changer.

300* (1878. III, f° 116 v°). — Pour le livre XIII, chapitre XVIII : *Du Secours que l'État peut tirer des Traitants.* — Dans les monarchies, le Prince est

1. Voir bien cela, et dans quel lieu cela s'observe encore.
2. Chardin, page 150.
3. Page 371, Frézier.

comme les particuliers, qui ont du crédit en raison composée de leurs richesses, de leur conduite et des préjugés de leur condition.

Un monarque qui ne s'est pas rendu indigne du crédit public en a, pourvu qu'il puisse connoître qu'il en a, et qu'il ne pense pas que ses traitants puissent lui en donner.

Les biens d'un grand état sont si immenses, en comparaison de ceux d'un ou de quelques particuliers, que, lorsque ces deux crédits s'allient, celui du particulier n'est plus rien. Si le Prince a du crédit, il en donne au particulier; s'il n'en a pas, il fait perdre au particulier celui qu'il avoit.

Les traitants ne peuvent procurer de crédit au Prince que sur les mauvais marchés qu'ils lui font faire. C'est l'argent qu'ils tirent des coffres du Prince qui a ce crédit, et cet argent, si on l'avoit gardé, l'auroit eu tout de même.

J'ai vu de grands seigneurs avoir souvent besoin du crédit d'un valet qui avoit mis 50 écus à couvert. Tel sera le Prince qui aura pour ressource ses traitants.

301* (1877. III, f° 115 v°). — Pour le livre XIII, chapitre XXI : *Pratique dangereuse.* — Lorsque le Prince commence par recevoir des traitants et leur donne à reprendre sur ses sujets, il met à la porte de chacun d'eux un ennemi, qui se fortifie par les larmes, et que la misère semble encourager. Le préfet du prétoire, dit Ammien-Marcellin (livre XVII), ayant promis de suppléer à tout ce qui manqueroit

à la capitation dans la Gaule, Julien dit qu'il perdroit plutôt la vie que de le souffrir : car il connoissoit les plaies incurables que ces sortes de provisions font aux provinces (elles causèrent, dit le même auteur, la ruine de l'Illyrie), et, des rôles d'augmentation lui étant présentés, il les jeta par terre. Ammien-Marcellin, qui écrit ceci, dit (livre XVI) que, lorsque ce prince entra dans la Gaule, on payoit 25 écus d'or par tête; quand il s'en retourna, il n'y en avoit plus que 7, pour toute sorte d'impositions. Or, ceux qui connoissent l'état des finances des Romains, dans ces temps-là, savent bien qu'on n'étoit point en état de perdre. La diminution ne fut donc point sur la taxe, mais sur les frais de la levée, et, de ces deux règlements, l'un fut l'heureux effet de l'autre.

302* (1882. III, f° 120 v°). — *Sur les Livres du Climat.* — Voyez ce que c'étoit que les républiques des Indes, lors de l'arrivée d'Alexandre. Voyez dans Diodore (livre III, page 296) les loix des Indiens, qui ont beaucoup de rapport avec ce qu'on nous en dit aujourd'hui, tant pour la différence des castes, des conditions, la douceur de l'esclavage, la propriété des terres au Souverain, etc. Voyez ce qu'il en dit aussi livre IIe, page 246. Ce qu'il dit, qu'on n'y a jamais vu de famine, est bien changé. Aussi n'y parle-t-on point de riz. — Cela fait bien voir que ce que les *Nouvelles ecclésiastiques* ont dit sur ce que j'ai dit contre la douceur du gouvernement des Indes forme une censure fort peu éclairée.

303* (1796. III, f° 77). — *Caractère des Loix dans certains Climats.* — Deux roix éthiopiens, qui régnèrent dans différents temps en Égypte, y abolirent la peine de mort. Il falloit que cela fût établi de même dans leurs pays. Ces princes régnèrent avec toute sorte d'humanité, de justice. Les relations que nous avons aujourd'hui d'Éthiopie nous montrent plus de douceur, dans ce gouvernement, et une meilleure police que dans quelque autre pays que ce soit de l'Afrique.

304* (1730. III, f° 48 v°). — *Climat. — Conquêtes des Chinois et des Mogols*[1]. — Toute la différence est que les Tartares ne fondèrent l'empire du Mogol qu'après avoir reçu le Mahométisme, et que le Japon fut conquis avant cette époque.

Il faut expliquer ceci.

Ces deux empires furent fondés par une invasion des Tartares (*)[2]. Les conquérants se rendirent propriétaires des fonds de terre, et le Prince ou Général les donna comme des espèces de fiefs. Il paroissoit naturel qu'ils ne fussent point héréditaires. Comme ils étoient distribués à l'armée, et que c'étoit au Prince à choisir ses officiers et ses soldats, il sembloit que la récompense des places ne devoit pas être plus héréditaire que les places mêmes. C'est l'idée de toute armée conquérante : ce fut la manière

1. J'ai mis dans mon recueil pour des dissertations toutes les autorités nécessaires pour prouver ceci.

2. *Nota* que la note du signe sur le mot *Tartares* est à la fin de l'article.

de penser de nos Francs, de tous les Goths, qui conquirent l'Empire romain. Mais, en Occident, on sentit bientôt que des terres tenues ainsi précairement deviendroient incultes; l'esprit de liberté inspira l'esprit de propriété; nos fiefs devinrent héréditaires. Cela ne se put faire en Asie, parce que l'esprit de liberté n'y régnoit point. Les fiefs restèrent à vie ou plutôt continuèrent à être donnés ou ôtés par la volonté capricieuse du Prince. Bientôt l'esprit précaire détruisit dans l'Indolestan *(sic)* les villages, les paysans, les terres, et le rendit le plus grand désert du Monde.

La même chose seroit arrivée au Japon, si le climat et la religion n'y avoient mis des différences[1].

305* (1916. III, f° 147 v°). — Dans un chapitre fait sur l'Égypte, j'avois mis :

« Les esclaves avoient la Loi pour sûreté de leur

1. (*) On ne peut douter que le Japon ne soit une conquête tartare. Même gouvernement et même constitution que celle du Mogol, fondée par les Tartares. Les Japonois sont originaires de Tartarie, comme les Mogols. Le Deiro se rapporte entièrement au Grand-Lama des Tartares. Les jongleurs ou chasseurs de Diables ou de maladies sont communs au Japon, comme chez les Tartares. Gengis-Kan fit jeter ses ennemis dans une chaudière bouillante, supplice commun chez les Japonois. Les deux peuples ont à peu près les mêmes dogmes; ils sont aussi peu attachés au culte, et, à l'égard des dogmes, ils ont une égale indifférence. Les Tartares ne disputent jamais sur la Religion; les Japonois, non plus. Avant le Christianisme, la liberté de religion y étoit entière. De même, les Tartares, par principe de conscience, les protègent toutes. Quoi que disent les histoires des Chinois, ce qu'on voit aujourd'hui prouve bien qu'ils n'auroient jamais été capables de conquérir le Japon. De plus, il n'y a nul rapport entre ces peuples.

vie. Elle punissoit de mort le maître même qui la leur auroit ôtée. Ils n'étoient pas citoyens; mais ils étoient des hommes[1]. »

306* (1838. III, f° 102 v°). — *Le Sénatus-Consulte Syllanien, à Rome, contre les Esclaves.* — C'est à des loix si sévères que l'on devoit à Rome ces actions de fidélité, de vertu, de courage, de la plupart des esclaves romains. Vous les voyez se tuer après avoir tué leur maître par son ordre. Mais la Loi les auroit fait mourir tout de même[2].

307* (1782. III, f° 72). — Esclaves affranchis. Multitude de nouveaux pauvres qui ne l'étoient pas auparavant. Ce fut une révolution que fit le Christianisme.

308* (1909. III, f° 143). — *Femmes et Eunuques.* — On a remarqué à la Chine qu'il étoit moins pernicieux que le Prince se livrât à ses femmes qu'à ses eunuques[3]. Quand il s'est une fois abandonné à ceux-ci, ils se rendent le maître de sa personne. Les abus et les excès de leur gouvernement font qu'on se soulève. Le Prince voudroit-il y remédier, il ne le peut plus : ses ordres ne peuvent plus passer au dehors. Cela forme des guerres civiles, et, si le parti opposé aux eunuques est vainqueur, le Prince est confondu dans la ruine des eunuques.

1. Voir si cette réflexion vient de moi ou de Diodore.
2. Voyez ici ces loix.
3. Voyez dans le père Du Halde un ouvrage du lettré Tang-King-Tchuel, fait sous la dynastie des Mings.

Mais, quand le Prince est gouverné par ses femmes, le mal est moins grand. Leurs intérêts ne sont point les mêmes; elles ne peuvent s'unir; elles se détruisent. Les eunuques les décréditent. Leurs desseins sont moins suivis, moins profonds, moins réfléchis, plus téméraires. Enfin, il est rare que, dans un monarque, la foiblesse du cœur fasse autant de maux que la foiblesse d'esprit[1].

Dans un ouvrage du lettré Tang-King-Tchuel, fait sous la dynastie des Mings, que nous a donné le père Du Halde, on trouve ces belles réflexions :

« Quand un prince se livre aux eunuques, il regarde comme étrangers les gens vertueux, habiles et zélés, qu'il a à sa cour. Ils se retirent. Le Prince ouvre-t-il les yeux et cherche-t-il les secours des officiers du dehors? Ils ne savent comment faire : car le Prince est comme en ôtage. Si l'entreprise des officiers du dehors ne réussit pas, un ambitieux trouve le moyen d'envelopper le Souverain dans la cause des eunuques, et il séduit le cœur des peuples en exterminant ces canailles. »

Se livrer aux femmes est un moindre mal : car, si le Prince se reconnoît, le mal se peut guérir. Mais, si, par une confiance outrée, il s'est livré à ses eunuques, il ne peut revenir sans se perdre.

Depuis l'empereur Hoen-Ling jusqu'à Hien-Ti, l'Empire se gouvernoit ou plutôt se bouleversoit au gré des eunuques.

1. Il ne faudra pas faire ce chapitre si général; mais l'attribuer seulement à la Chine.

309* (1789. III, f° 73 v°). — Le premier Romain qui répudia sa femme, ce fut à cause qu'elle ne portoit point d'enfants; le second, parce qu'elle avoit voilé sa tête, ou qu'elle n'avoit pas voilé sa tête (je ne sais pas bien lequel des deux); le troisième, parce qu'elle assistoit aux jeux funèbres.

Vous voyez, dans ces trois causes, combien les mœurs étoient d'ailleurs pures[1].

310* (1788. III, f° 73 v°). — *Climat.* — Voyez dans les fragments de Nicolas de Damas, recueillis par Constantin Porphyrogenète, combien la coutume d'envoyer étrangler les gouverneurs des provinces, sur le moindre soupçon, est ancienne en Orient. Le gouvernement demande cette sévérité, et le climat détruit le gouvernement.

311* (1816. III, f° 86). — *De la Grandeur de la Capitale.* — Une ville trop grande est extrêmement pernicieuse dans une république : les mœurs s'y corrompent toujours. Lorsque vous faites entrer un million d'hommes dans un même lieu, on n'y peut plus exercer que cette police qui donne du pain à un citoyen, et qui l'empêche d'être égorgé. Mettez les hommes où est le travail, et non pas où est la volupté.

Dans les états despotiques, la capitale s'agrandit nécessairement. Le despotisme, qui presse et pèse plus dans les provinces, détermine tout vers la

1. Plutarque, page (de l'extrait) 251.

capitale. C'est, en quelque façon, le seul asile qu'il y ait contre la tyrannie des gouverneurs. Le Prince y est un astre singulier : il échauffe de près et brûle de loin. Le malheur est que tant de monde ne s'y assemble que pour périr tout à la fois par une guerre, des maladies, une famine.

Dans cet état, tous les principes sont destructeurs, et toutes les conséquences.

La plus déplorable situation est lorsque la capitale, qui attire tout le monde des provinces, se détruit de son côté. Constantinople est dans ce cas[1]. Les maladies épidémiques, que l'on y néglige, font périr le peuple; on a beau y amener des colonies, la Ville n'augmente pas.

Dans une monarchie, la capitale peut augmenter de deux manières : ou parce que les richesses des provinces y attirent des habitants (c'est le cas où est un certain royaume maritime); ou parce que la pauvreté des provinces les y envoye (dans ce dernier cas, si l'on n'a l'œil sur les provinces, le tout sera également ruiné[2]).

Une monarchie qui a des règles et des loix n'est pas ruinée par la capitale. Elle peut même en tirer sa splendeur. Le Prince a mille moyens pour remettre l'équilibre et ramener le peuple dans les provinces; et, pour ne parler que de ceux qui viennent d'abord dans l'esprit, qu'il diminue dans

1. Madrid est dans le même cas. Les accouchements n'y sont pas heureux. J'en ai parlé dans mes *Réflexions*.

2. Voyez (Ier volume [de] mes *Pensées,* page 223) les raisons pourquoi les villes d'Asie peuvent être plus peuplées.

les provinces ces impôts sur les denrées, et qu'il les augmente dans la capitale; qu'il laisse finir les affaires dans les tribunaux des provinces, sans les appeler sans cesse à ses conseils ou à ses tribunaux particuliers; qu'il renvoye en leurs postes tous ceux qui ont des emplois et des titres de quelque espèce qu'ils soyent, dans les provinces; et qu'il fasse cette réflexion que, plus il y a de gens qui quittent un lieu, plus de gens encore désirent d'en sortir, parce que ce qui reste a moins d'agréments.

Il y a dans la ville de Naples 50,000 hommes qui n'y font absolument rien. Ces misérables ruinent les provinces, parce qu'ils n'y sont pas; ils ruinent la ville capitale, parce qu'ils y sont.

Souvent des états qui paroissent très florissants se sont trouvés très foibles : les hommes y étoient mal distribués; et, pendant que les villes y regorgeoient d'habitants inutiles, la campagne manquoit de ceux qui sont nécessaires. Effet malheureux, que la prospérité même produit!

312* (1742. III, f° 56). — Cela n'a pu entrer dans le livre de *la Nature du Terrain :*

« Il n'y a, en Europe et en Asie, de peuples sauvages que ceux qui, par la Nature, sont obligés de l'être : tels sont les peuples de la Laponie et de la Sibérie. Ils habitent un climat si froid que les arbres mêmes n'y peuvent venir. Ce sont les sauvages qui n'habitent point les forêts. Dispersés dans le terrain le plus ingrat de la Terre, dans un pays ouvert et sans défense, ils forment de petites

nations, et ils y seroient libres, s'ils n'avoient été soumis aux princes voisins, non pas par leurs armées, mais par les exacteurs des tributs. »

313* (1743. III, f° 56 v°). — Ammien-Marcellin, qui place des anthropophages vers la Moscovie, dit que les peuples se retirèrent de leur voisinage par crainte et par horreur de cette nourriture; ce qui fait que ce pays, jusqu'aux Sères, est désert. Ceci pouvoit bien être la cause de ce dépeuplement qui est dans toute la Grande-Tartarie, et subsiste encore aujourd'hui. Et je dirai que les peuples qui vivent de leur chasse peuvent être plus facilement anthropophages[1].

314* (1716. III, f° 44). — *Nature du Terrain.* — Il y a trois sortes de pays : pays de bled, pauvre; pays de vignobles, nombreux et pauvre; pays de pâturages, peu nombreux et riche.

Nota que la raison en faveur des pays tempérés vient de ce que les pâturages sont plus abondants, et, par conséquent, plus de gros bestiaux, lesquels sont une grande source de richesses, et de plus grande ressource que le menu bétail.

315* (1839. III, f° 103). — Propriété des terres, mère de tout. La raison pourquoi la Chine a un meilleur gouvernement et ne dépérit pas comme tous les autres états d'Asie, c'est que la propriété

1. N'a pu entrer dans le livre sur *la Nature du Terrain.*

des terres y est établie; au lieu qu'elle ne l'est ni en Turquie, ni en Perse, ni au Mogol, ni au Japon, au moins totale. La raison pourquoi elle est à la Chine, c'est que le contraire mèneroit à la révolte; au lieu que, dans les autres états, elle ne mène qu'à l'insensible anéantissement.

316* (1847. III, f° 105 v°). — L'esclavage des paysans en Allemagne fait bien voir que c'est une conquête de peuples qui ne cultivoient pas les terres.

317* (1722. III, f° 45 v°). — A la page 207, mettre la réflexion que, dans la Basse-Allemagne, Bohème..., les paysans sont serfs et ont une langue différente.

318* (1903. III, f° 136 v°). — *Esprit général.* — C'est surtout une grande capitale qui fait l'esprit général d'une nation; c'est Paris qui fait les François : sans Paris, la Normandie, la Picardie, l'Artois, seroient allemandes comme l'Allemagne; sans Paris, la Bourgogne et la Franche-Comté seroient suisses comme les Suisses; sans Paris, la Guyenne, le Béarn, le Languedoc, seroient espagnols comme les Espagnols.

319* (1911. III, f° 145 v°). — *Législateurs.* — Lycurgue a fait tout ce qu'il a pu pour rendre ses citoyens plus guerriers; Platon et Thomas Morus plus honnêtes gens; Solon, plus égaux; les législateurs juifs, plus religieux; les Carthaginois, plus riches; les Romains, plus magnanimes.

320* (1827. III, f° 98 v°). — Ses *(sic)* loix peuvent encore avoir une origine de conformité qu'il faut savoir. Comment peut-on appliquer une loi si l'on ne sait pas le pays pour lequel elle a été faite, et les circonstances dans lesquelles elle a été faite? La plupart de ceux qui étudient la jurisprudence suivent le cours du Nil, se débordent avec lui, et en ignorent la source.

321* (1775. III, f° 70). — *Chinois et Japonois.* — Très peu de rapport dans les coutumes; même tour de génie; manière, tout diffère. Le Chinois est paisible, modeste, judicieux, trompeur et avare; le Japonois est soldat, remuant, dissipé, soupçonneux, ambitieux et plein de grands projets. La religion des Buddeos *(sic)*, qui est commune aux Japonois et aux Chinois, n'est venue au Japon que très tard et par le canal de la Corée. — Kæmpfer[1].

Ils peuvent fort bien être venus par la Tartarie.

322* (1717. III, f° 44 v°). — *Mœurs et Manières.* — Constantin Porphyrogénète ordonne que l'on cache aux Barbares les belles femmes. Il n'en faut pas davantage pour changer les mœurs et les manières d'une nation.

323* (1724. III, f° 46). — Les législateurs chinois ont donné pour les mœurs la musique, comme les Grecs. Ils ne se sont pourtant pas copiés.

1. Volume Ier, page 91.

324* (1785. III, f° 72 v°). — Les Tartares, sans rien changer à la forme de l'ancien gouvernement des Chinois, les ont obligés de se conformer à celle de leurs vêtements[1].

C'est pour qu'on ne sentît pas la différence du nombre.

325* (1787. III, f° 73). — Au Mogol, chacun, profession du père; filles qui ne se marient point, parce qu'elles ne trouvent point de parti dans une autre profession, qu'ils *(sic)* croyent moins noble.

De plus, la misère fait que l'on ne peut se placer chez un maître. On n'a que l'instruction paternelle[2].

326* (1907. III, f° 141 v°). — *Mœurs.* — J'ai ouï dire que la loi d'Espagne[3] qui confisque l'argent que l'on passe en fraude à Cadix s'expliquoit ainsi : « Nous donnons le tiers à l'infâme dénonciateur. » Il n'y a point de plus forte preuve de l'honnêteté publique que les paroles de cette loi. Il semble que la loi souffre elle-même, et qu'elle s'indigne de devoir la punition d'un coupable à la perte des mœurs.

Les loix des proscriptions, qui renversèrent la loi Valérienne, les Semproniennes et la Porcie, et qui, tout à coup, ôtèrent cette sûreté que le peuple romain avoit continuellement défendue contre ses magistrats même, ne furent pas moins fatales aux

1. Du Halde, tome II, page 89.
2. Page 296 v°, II° volume *Geographica,* Bernier.
3. Savoir le fait.

mœurs. Elles mirent en liberté toute l'atrocité des âmes : elles annonçoient des récompenses pour tous ceux qui porteroient la tête d'un proscrit, ou qui découvriroient les lieux où il s'étoit caché.

327* (1921. III, f° 149). — *Mœurs corrompues.* — C'est pour lors qu'un honnête homme passe sa vie dans une espèce d'étonnement; qu'il est, pour ainsi dire, seul dans le Monde; que tous les liens d'humanité l'effarouchent, parce qu'il ne trouve aucun homme dont il voulût être protégé, aucun dont il voulût être le protecteur, aucun homme sociable qu'il voulût avoir pour ami, aucune femme dont il voulût être le mari, aucun enfant dont il voulût être le père.

328* (1732. III, f° 50 v°). — Les heures où notre âme employe le plus de force sont celles qu'on destine à la lecture; parce qu'au lieu de s'abandonner à ses idées, souvent même sans s'en apercevoir, elle est obligée de suivre celle des autres. Eh bien! nous passons notre vie à lire des livres qui ont été imaginés pour les enfants. Et comment ne serions-nous pas frivoles, puisque nous le sommes dans les choses mêmes dont l'effet naturel seroit de nous empêcher de l'être?

329* (1736. III, f° 53). — Une preuve de ce que je dis, c'est que les nations chez lesquelles l'ignorance est établie par un tribunal particulier sont aussi celles qui ont fait les plus grandes fautes en fait

de politique, et cela ne peut pas être autrement. Quand ceux qui sont gouvernés sont dans l'ignorance, il faudroit que ceux qui gouvernent eussent à chaque instant une inspiration particulière pour n'y être pas eux-mêmes, puisqu'ils sont du corps de la Nation, et qu'ils ne sont pas, ce que Caligula prétendoit être, des bergers qui ont de l'intelligence, qui conduisent des troupeaux qui n'en ont pas.

Quand on considère la plupart des hommes de notre nation, on est toujours dans l'admiration de voir tant d'esprit et si peu de lumières, des bornes si étroites avec tant de force pour les passer.

330* (1867. III, f° 112). — Il y a des nations où, pour les hommes, il sembloit que la Nature avoit tout fait, et qui semblent s'y refuser. Elle sembloit les avoir mis au-dessus des autres, et ils se mettent au-dessous. On n'a jamais vu tant d'esprit et si peu de lumières. Mais, comme le cœur conduit l'esprit, l'esprit, à son tour, conduit le cœur. Il faut donc perfectionner l'esprit.

331* (1936. III, f° 153 v°). — Comment les avantages anciens ont été compensés par d'autres; comment l'esprit militaire est resté dans les armées et a disparu du gouvernement civil; comment l'esprit militaire n'a point étouffé l'esprit de commerce; comment les ministres habiles ont conservé l'esprit de la monarchie et ont évité de le choquer, et même de le laisser s'affoiblir; comment ils ont regardé cet esprit comme le plus sacré trésor

de l'État, comme sa force, comme son âme, avec lequel *(sic)* tout peut vivre, sans lequel tout peut s'engourdir; comment, en fait de gouvernement, le plus, c'est presque toujours le moins, et le moins, presque toujours le plus; comment les gens habiles, dans notre monarchie, ont vu ce qu'il falloit faire avant d'avoir vu ce qu'on pouvoit faire; les raisons qui ont fait que cette monarchie a toujours vu croître sa prospérité; celles qui pourroient faire que cette prospérité seroit éternelle..... Mais je suis.....

332* (1924. III, f° 149 v°). — Il pourroit être que, dans les choses étrangères et éloignées, les ministres de la puissance exécutrice ne leur découvriroient que ce qu'ils voudroient, et avec les couleurs qu'ils voudroient. Il n'en étoit pas de même à Athènes, où, le Peuple se réservant, en quelque façon, la puissance exécutrice, les orateurs étoient toujours au fait des choses. Mais on n'en étoit guère mieux. Ici les déclamateurs seroient des dupes, et là ils étoient des fripons.

Un peuple pareil ne se calmeroit point par la guérison des maux actuels: il lui faudroit toute sorte de remèdes, de précaution contre ceux qu'il pourroit craindre[1].

333* (1892. III, f° 129). — Dans le spleen, on sent de la difficulté à porter son corps, comme on en auroit si l'on étoit obligé de porter le corps d'un autre.

1. *Nota :* Je n'ai point mis cela dans l'*Esprit des Loix,* dans les chapitres de l'Angleterre.

334* (1904. III, f° 137). — *Bienséances.* — Je ne sais pas pourquoi je n'ai pas parlé des bienséances. Elles sont les manières établies pour écarter l'idée du mépris de son état, ou de ses devoirs, ou de la vertu. Elles sont rigides, et chez les peuples qui ont de mauvaises mœurs, et chez ceux qui les ont bonnes. Chez les uns, elles sont établies pour gêner les vices, et, chez les autres, pour empêcher qu'on ne les soupçonne. Dans les unes *(sic)*, les bienséances sont de l'innocence ; dans les autres, elles ne sont que des justifications.

Elles sont la seule hypocrisie qui soit permise ; elles sont un léger hommage que le vice rend à la vertu. On ne veut pas paroître meilleur qu'on n'est, mais moins mauvais qu'on n'est. Elles ne trompent personne et attestent plutôt la conscience générale que la conscience de chacun.

Un homme, qui n'étoit pas à beaucoup près si sublime que M. de La Rochefoucault, faisoit cette réflexion : « Je ne sais pas pourquoi M. .... me fait tant de compliments quand il veut mettre son chapeau sur le lit de ma femme, et m'en fait si peu lorsqu'il veut coucher avec elle. » Effectivement, on est bien surpris. Mais, quelque déréglée que soit une nation, elle met *(sic)* toujours ses bienséances, quelquefois plus fortes à proportion des derèglements.

335* (1778. III, f° 71). — Je suis obligé de tenir les côtes, et je voudrois voguer en pleine mer.

336* (1694. III, f° 38). — *Que dans le Fond tout est Échange (Livre du Commerce).* — Pour sentir ceci, il faut penser qu'une nation négocie avec une nation. Celle-ci envoye du vin et reçoit du bled. Qu'a fait la monnoye ? Elle a, dans la suite continuelle des divers marchés qui se sont faits, été la commune mesure et du bled et du vin. Si cet état a envoyé moins de vin qu'il n'a reçu de bled, l'argent a fixé le terme où cette nation a reçu assez de bled pour son vin, c'est-à-dire a fixé le moment où les échanges de part et d'autre étoient justes, c'est-à-dire où cette même nation a reçu assez de bled pour son vin. Que si elle reçoit encore du bled, la monnoye n'a plus cette même fonction à faire. Il faut que l'argent soit donné comme troc, et non plus comme signe. En un mot, dans la *(sic)* solde qui se fait toujours en argent, l'argent ne doit plus être considéré comme signe, mais comme marchandise. Il suit de là qu'un état qui ruine les autres se ruine lui-même, et que, s'il manque à la prospérité comm[un]e, il manque à la sienne. La raison en est claire. Un état ruiné ne peut faire d'échanges avec les autres; les autres ne peuvent pas non plus faire d'échanges avec lui. Ce qui fait que l'on ne sent pas bien cela, c'est que l'on ne sent bien que le mal qui nous vient de la perte du commerce immédiat. Toutes les nations tiennent à une chaîne et se communiquent leurs maux et leurs biens.

Je ne fais point une déclamation; je dis une vérité : la prospérité de l'Univers fera toujours la nôtre; et, comme dit Marc-Antonin : « Ce qui n'est point utile à l'essaim n'est point utile à l'abeille. »

337* (1800. III, f° 78 v°). — *Commerce. — Qu'il est souvent utile aux Peuples qui cultivent les Arts que d'autres les cultivent aussi.* — L'établissement des manufactures chez des nations qui n'en avoient pas ne doit point si fort alarmer celles qui en ont. Les premières achètent peu; mais, si elles établissent des manufactures, elles seront bientôt en état de se procurer celles qu'elles ne peuvent imiter, et qui entreront d'abord dans leurs besoins.

Les Hongrois étoient pauvres. Ils n'avoient point de manufactures; ils n'achetoient que trois ou quatre habits dans leur vie; ces habits étoient d'un très vil prix et sembloient n'avoir été faits que pour l'épargne. Que la Hongrie trouve ou qu'on lui donne quelque moyen de s'enrichir, on y verra bientôt toutes les marchandises de l'Univers.

338* (1799. III, f° 78). — *Commerce.* — Les conquêtes sont plus propres à établir partout les mêmes mœurs qu'à en donner de bonnes.

Ce fut un des inconvénients de la conquête de l'Univers par les Romains que ce nombre infini de peuples qu'ils soumirent prirent les mœurs romaines, et que chaque peuple perdit le caractère original qu'il tenoit de son esprit général. Les conquêtes des Espagnols dans l'Amérique ont métamorphosé en Espagnols tous les peuples de cette partie du Monde.

Il y a bien de la différence entre les mœurs que le commerce inspire, et celles qu'une vaste conquête force de prendre.

339* (1883. III, f° 121 v°). — *Livre XX. Sur le Commerce. — De la Prohibition de certaines Marchandises.* — Lorsqu'une raison particulière engage un état à défendre l'entrée de quelque marchandise, il est ordinairement plus à propos d'y mettre un impôt considérable que de la prohiber : cela ôte une certaine idée d'inimitié et avertit moins pour les représailles. L'État remplit à peu près son objet. Il augmente ou diminue l'impôt selon les circonstances et peut aisément revenir au point dont il est parti. Enfin, l'État trouve un avantage dans l'impôt.

Il n'en est pas de même lorsqu'on juge à propos d'interdire la sortie d'une marchandise. Une chose pareille choque si fort les vues ordinaires et l'objet naturel du commerce, elle est, en général, si contraire à la prospérité de l'État, qu'elle ne peut avoir lieu que dans le cas où la raison qui y détermine est d'une souveraine importance; et, pour lors, la prohibition entière vaudra mieux qu'un impôt sur la marchandise. Il n'est point question de tempéraments; c'est une affaire de rigueur.

Telles sont les loix d'Angleterre qui défendent la sortie des laines, des chevaux entiers, des béliers non coupés, etc.[1].

340* (1884. III, f° 122 v°). — *Commerce.* — Il est naturel à la France de souffrir plutôt le commerce en Hollande qu'ailleurs. Elle a un lien général avec la France, qui est celui du commerce, et les liens qu'elle

1. Voir si la défense de ces deux articles est vraye ou exacte. Quelqu'un m'a dit que non, pour les béliers et les chevaux.

a avec l'Angleterre sont des liens particuliers, tels que l'alliance du Stathouder, l'argent qu'elle a dans les fonds publics, etc. D'ailleurs, il est de l'intérêt de la France de pouvoir, dans de certaines occasions, mettre sur pied une armée navale. Elle trouve en un quart d'heure tout ce qu'il lui faut pour cela, parce que la Hollande est le magasin général. L'argent y est si commun que tout ce qu'on y porte est d'abord acheté. Ainsi la France y trouve tout dans un moment et évite les longueurs d'aller chercher bien loin, en Norvège et ailleurs; et, d'ailleurs, la France peut toujours faire la guerre deux ans avant que la Hollande ne se déclare.

341* (1885. III, f° 123). — Il n'y a rien de si bète, en fait de commerce, que les Parisiens. Ce sont des gens d'affaires qui, enrichis tout à coup et aisément, trouvent tout facile pour s'enrichir encore. Ils croyent même qu'ils doivent leurs richesses à leur esprit. Ils sont même incités à entreprendre le commerce par les marchands des villes maritimes. Ceux-ci leur proposent de grands projets, où ils entrent pour très peu, mais gagnent une commission très forte sur le tout. Et, quand ils perdroient tout ce qu'ils y ont mis, ils gagneroient six ou sept fois plus pour la commission, outre qu'ils disposent de très gros fonds.

La Compagnie d'assurance, à Paris (en 1750), n'a pas le sens commun; il m'est visible qu'elle ne peut pas réussir.

1° Dans les ports de mer, une société de mar-

chands se joint pour faire des assurances. Ils connoissent leur besogne et s'éclairent les uns les autres; ils savent si le vaisseau sur lequel on assure est bon ou mauvais, si l'équipage est bon ou mauvais, si le capitaine est expérimenté ou sage, s'il est un ignorant ou un étourdi, si les chargeurs sont suspects, sont de bonne réputation, ou peuvent être soupçonnés de fraude, si le voyage doit être long, si la saison se présente bien ou non; ils savent tout, parce que chacun s'instruit. A Paris, on ne sait rien, et, pour que la Compagnie y sût tout cela, elle perdroit autant, pour les frais des lettres et des correspondances, qu'elle gagneroit par la prime.

D'ailleurs, c'est une sottise de faire un fonds de 3 millions. Il ne faut point de fonds, et même il doit naturellement y avoir de l'argent dans la caisse, puisque la prime entre d'abord, et que ce n'est que dans la suite que les pertes et les avaries se payent.

3° Il arrivera que les bonnes assurances se feront dans les ports de mer, et qu'on ne se pourvoira à Paris que pour les mauvaises. Les marchands qui, par leurs correspondances particulières, auront des nouvelles qui rendront l'affaire périlleuse se pourvoiront vers la Compagnie, qui ne les saura pas. Dans les ports de mer, quoiqu'on ne mette point de fonds, la Société des assureurs assure sur son crédit, et, sachant que tous les assureurs ne manqueront pas à la fois, on est tranquille, comme s'il y avoit de l'argent dans la caisse; et l'argent dans la caisse ne tranquillise pas. Car qui peut savoir l'état particulier de cette caisse?

342* (1894. III, f° 129 v°). — *Commerce.* — J'ai ouï dire que les Anglois tirent, par la Moscovie, des soyes de Perse, à beaucoup meilleur marché qu'ils ne les retiroient par le Sein Persique et Gomroun. Elles viennent par la voye d'Archangel, les glaces et les traîneaux, à beaucoup moins de frais qu'en faisant le tour du cap de Bonne-Espérance; d'autant mieux que les provinces où il y a plus de soye sont éloignées du Sein Persique, et, par conséquent, s'y vendent *(sic)* plus cher; au lieu que les provinces de Guilan et de Mazenderan sont près de la Mer Caspienne. Ainsi le trajet de la Perse équivaut en quelque façon au trajet de la Moscovie.

La défense de la sortie des soyes de l'Espagne, dans la dernière guerre que l'Angleterre a eue avec l'Espagne, les fit songer à se procurer plus aisément les soyes de Perse; et les Anglois prétendent que, s'ils ôtoient tous les droits sur les soyes, elles ne leur coûteroient pas plus cher que ne coûte à nos manufacturiers celle du crû du Royaume; ce qui ne peut être que parce que nous n'en avons pas assez dans le Royaume, ce qui fait que le prix se fixe sur le prix des soyes étrangères[1].

343* (1886. III, f° 125). — J'ai ouï dire que, dans nos îles de l'Amérique, on commençoit à employer plus de chevaux et de mulets qu'on ne faisoit autrefois, au moins à Saint-Domingue, et il y a des terres qui ont assez de profondeur pour souffrir le labour.

1. Écrit à Paris, ce 8 novembre 1750.

Les mulets mangent moins que les chevaux et travaillent plus.

Les Nègres sont si naturellement paresseux que ceux qui sont libres ne font rien, et la plupart sont entretenus ou nourris par ceux qui sont serfs, ou demandent l'aumône, ou sont misérables. On employe d'ailleurs les chevaux à porter le sucre au port.

On espère toujours un meilleur commerce après la paix. Mais, l'année après la paix, les denrées baissent ordinairement, parce que, le commerce devenant libre, personne ne se presse d'acheter.

344* (1801. III, f° 79). — *Commerce.* — Ce que dit Aristote, que, toutes les fois qu'on a des laboureurs, on a des nautoniers[1], n'est plus vrai aujourd'hui. Il faut un grand commerce, c'est-à-dire une grande industrie, pour avoir une marine. Il n'est plus possible qu'un peuple passe tout-à-coup, comme les Lacédémoniens, de la guerre de terre à la guerre de mer.

Enfin, l'opinion des Anciens, que l'âme de ceux qui se noyoient dans la mer périssoit, parce que l'eau en éteignoit le feu, étoit très propre à dégoûter de la navigation. Il y avoit des gens qui, dans le danger du naufrage, se tuoient d'un coup d'épée[2].

345* (1803. III, f° 79 v°). — *Commerce.* — La situation des ports des Hollandois et de la plupart des peuples de la Mer Baltique, où les ports ont peu de

1. *Politique,* livre VI, chapitre VI.
2. Je crois que cela se trouve dans Pétrone.

fond, et où les navires sont obligés d'entrer dans des rivières et bas-fonds, fait que les navires sont plats..... et larges de fond; au lieu que la construction des navires françois et anglois, qui ont de bons ports, fait qu'ils sont aigus; de sorte qu'ils entrent profondément dans l'eau et y entreront, par exemple, plus que les hollandois ou les moscovites, comme de 70 à 30.

346* (1804. III, f° 80). — *Commerce.* — Un des grands avantages de notre commerce à *(sic)* celui des Anciens est la promptitude de nos voyages de mer. Nous avons perfectionné l'art à présent, comme ils l'avoient perfectionné eux-mêmes. Un nombre infini d'observations nous ont fait connoître tous les chemins de la mer que nous connoissons. Ils ne pouvoient commercer sur les marchandises qui périssent et ne se conservent que peu.

347* (1713. III, f° 43). — Le czar Pierre Ier a joint la Mer Noire à la Mer Caspienne, par un canal qui va du Tanaïs au Volga. Mais il faudroit joindre des nations à des nations, et non pas des déserts à des déserts.

348* (1887. III, f° 126). — *Histoire du Commerce.* — La navigation de la Méditerranée et de la Mer Noire étoient *(sic)* les seules qu'on connût; celle de l'Océan étoit impraticable : la boussole n'avoit pas encore réuni l'Univers.

Les voyages qu'un marchand de Constantinople ou de Smyrne font *(sic)* dans deux mois, faisoient, dans ce temps, l'admiration du monde et étoient

chantés par tous les poètes. Ainsi il ne faut pas s'étonner de voir tant de défectuosités dans les anciennes histoires, et tant d'empires et de royaumes dans l'oubli.

Il n'en étoit pas comme à présent que tous les peuples sont si liés que l'histoire de l'un éclaircit toujours celle des autres.

Chaque grande nation se regardoit presque comme la seule : les Chinois croyoient que leur empire étoit le Monde; les Romains se croyoient les monarques de l'Univers; l'impénétrable continent de l'Afrique, celui de l'Amérique, formoient toute la Terre pour ses conquérants.

La philosophie ne faisoit que décourager ceux qui auroient voulu tenter quelques découvertes : elle enseignoit que, de cinq parties de la Terre, il n'y en avoit que deux habitables, et que ceux qui étoient dans l'une ne pouvoient pas pénétrer jusque dans l'autre.

Cependant, tous les obstacles ont reculé devant les voyageurs.

Souvent on s'est garanti des ardeurs du Soleil en se mettant au milieu de la zone torride, et souvent on s'est sauvé du grand froid en approchant de plus près du pôle. Souvent on a trouvé, sur une même montagne, la zone torride, d'un côté, et la zone glaciale, de l'autre.

La Mer a donné des passages où l'on croyoit qu'il n'y avoit que des terres, et de grands continents ont paru dans les lieux où l'on ne soupçonnoit que de vastes mers.

Les éclipses des astres ont été une source de connoissances, et ce que les hommes croyoient ne s'être passé dans le Ciel que pour les intimider n'y paroissoit que pour les conduire.

349* (1714. III, f° 43 v°). — Ce furent les conquêtes d'Alexandre qui firent connoître l'Orient à l'Occident; ce furent les guerres des Carthaginois et des Romains qui firent connoître l'Occident à lui-même. Le passage d'Annibal par les Pyrénées, la Gaule, les Alpes, portoit avec lui un étonnement qui marque la nouveauté de l'entreprise. Il est bien vrai que les Gaulois avoient passé les Alpes avant Annibal; mais cela ne montre pas moins le peu de communication, puisque, ces montagnes une fois passées, on ne se communiqua plus.

Tout ce qu'Homère nous raconte des dangers de la navigation d'Ulysse : des Circés, des Lestrigons, des Cyclopes, des Sirènes, de Charybde et de Scylla, étoient des fables répandues dans le Monde et établies par des navigateurs qui, faisant le commerce d'économie, vouloient dégoûter les autres peuples de le faire après eux.

350* (1745. III, f° 57 v°). — Il y a une chose singulière. On avoit fait autrefois le tour de l'Afrique. Cependant, cette navigation fut oubliée au point que, du temps de Ptolémée, le géographe[1], qui vivoit en Égypte, on ne connoissoit qu'une petite

1. Livre IV, chapitre VII, et livre VIII, tab. IV de l'Afrique.

partie de l'Océan, auprès de la Mer Rouge, jusqu'au Promontoire Prassum, et on en connut encore moins du temps d'Arrien[1], qui bornoit cette mer au Promontoire Raptum. Hérodote savoit[2] que l'Afrique ne tenoit à la terre que par l'isthme que l'on appelle aujourd'hui l'*isthme de Suez*[3].

Il savoit qu'en partant de l'Égypte, par la Mer Rouge, on étoit revenu, par l'Océan et la Méditerranée, en Égypte. Il le savoit (dis-je), et Ptolémée, le géographe, qui vivoit à Alexandrie, ne le savoit pas. Il est certain que, sous les Roix grecs, il passoit pour constant que la mer d'Afrique, après un certain terme, n'étoit pas navigable. Juba est le seul de tous les auteurs de ce temps-là qui ait soupçonné qu'on pouvoit aller du bord oriental de l'Afrique jusqu'à l'occidental[4]. Enfin, on voit que les Grecs d'Égypte se contentoient de la navigation des Indes, et de faire le commerce de l'Afrique par terre.

Quand on dit que les Anciens connoissoient une chose, il faut savoir de quel peuple ancien on veut parler. Ce que les Perses savoient, les Grecs ne le savoient pas; ce que les Grecs savoient dans un temps, ils l'ignoroient dans un autre. L'écriture a porté d'un peuple à un autre les découvertes des hommes; mais l'art de l'imprimerie en a scellé, pour ainsi dire, la connoissance. Les Anciens faisoient

1. *Périple de la Mer Érythrée.* Il vivoit sous Adrien.
2. Livre IV.
3. Voir en quel temps et où vivoit Ptolémée. — Voir aussi Arrien, *Périple de la Mer Érythrée.*
4. A Cerné.

des pas de géant, et ils reculoient tout de même; ils écrivoient sur le sable, et nous écrivons sur l'airain.

M. Huet, dans son *Histoire du Commerce,* pose des faits que je ne trouve nullement prouvés. Il dit que les Iduméens défendirent à toutes les nations de naviger sur la Mer Rouge avec plus d'un vaisseau[1]. Il dit qu'une flotte partie d'Alexandrie est arrivée dans la Mer Rouge. Ce fait paroît être faux : elle partoit bien d'Alexandrie, mais n'arrivoit qu'à Coptos. Enfin, il cite Arrien *(Périple de la Mer Érythrée),* comme décrivant avec exactitude et la Mer Rouge, et le commerce qui se faisoit aux Indes; et qu'un certain pilote hasarda le premier d'abandonner les côtes.

351* (1759. III, f° 66). — Comment la Zélande couvrit la mer de ses vaisseaux; comment la nécessité causée par les vexations des Espagnols, en Europe, obligea les Hollandois d'aller chercher leur subsistance au loin. D'où il arriva qu'ils détruisirent le commerce des mêmes Espagnols.

352* (1888. III, f° 127 v°). — Je voyois la liste des marchandises que les négociants d'Europe portent tous les ans à Smyrne; je voyois avec plaisir que ces bonnes gens prenoient 400 balles de papier pour plier du sucre, et ne prenoient que 30 balles de papier pour écrire.

353* (1690. III, f° 35). — *Des Banques publiques et*

1. Voir ce fait.

des Compagnies de Commerce. — Pourrai-je, à l'exemple de Giannone, qui a fait l'*Histoire civile du Royaume de Naples,* donner ici celle du royaume d'Alger? Cette histoire est si courte qu'elle ne pourra guères ennuyer le lecteur. Il est vrai qu'elle est très peu variée. Quelques milliers de douzaines de coups de bâton donnés sous un règne plus que sous un autre y font toute la différence des événements. Il n'y a qu'un fait qui puisse être transmis à la postérité.

Le dey Méhémet-Géry étoit un jeune homme. Il avoit un esclave chrétien qui l'entretenoit souvent des richesses et du commerce de quelques états d'Europe. Cela le frappa; il s'indigna de voir qu'il étoit maître absolu d'un grand pays, et qu'il n'avoit point d'argent. Il fit d'abord étrangler son premier ministre, qui lui avoit dit, en haussant les épaules, qu'il n'étoit pas plus pauvre que ses prédécesseurs, et qu'il ne pouvoit pas non plus être plus riche. Il choisit un nouveau visir, qui lui parla ainsi dans le divan :

« Tu m'as mis dans le ministère à la place d'un homme qui ne savoit faire ses affaires, ni les tiennes. Voilà deux nuits que je passe à former un projet qui signalera à jamais ton règne. Il s'agit d'établir une banque à Alger, afin que tout l'argent du pays se trouve dans un dépôt public. Toute la difficulté consiste à engager les marchands à l'y porter : car ce sont des coquins, qu'ils *(sic)* ont toujours peur qu'on ne leur fasse quelque insulte; de mauvais sujets, qui n'oublient rien pour te priver

de ce qu'ils ont, et qui te verroient traîner dans les rues avant de t'offrir 10 ducats. Il y a des expédients pour tout. Je les ferai enlever tous dans une nuit, on les chargera de chaînes, et ils recevront tous les jours cent coups de bâtons jusqu'à ce qu'ils ayent déclaré leur argent. Nous leur donnerons à la place un papier qui sera signé par les six plus anciens officiers de la milice. Je ne doute pas que nous ne donnions un furieux échec aux banques d'Europe, qui ne peuvent guère se soutenir, parce que les négociants qui les forment morguent (?) sans cesse le Gouvernement et sont, sans courage, insolents comme des janissaires; au lieu que nos gens seront très souples. Si ce projet réussit, j'en ai un autre qui fera encore plus d'honneur à la nation algérienne. C'est d'établir une Compagnie des Indes. Tes femmes seront couvertes de pierreries, et tu verras couler chez toi des fleuves d'or. — Mahomet, serviteur du Dieu puissant, soit à ton aide! »

Il s'assit. Un vieux conseiller se leva, et, après avoir mis ses mains sur sa poitrine, incliné son dos, baissé sa tête, il dit d'une voix plus basse :

« Seigneur, je n'approuve point le projet de ton ministre : si la milice savoit que tu eusses de l'argent, elle t'étrangleroit le lendemain. »

Il s'assit, et le Dey congédia l'assemblée.

354* (1739. III, f° 54 v°). — *Sur le Crédit public dans le Gouvernement populaire.* — Ceux qui gouvernent sont ordinairement plus ménagers de

l'argent public, parce qu'ils le sont plus du leur : ils ont moins de passions, moins de fantaisies et, par conséquent, moins de besoins.

Dans le gouvernement d'un seul, la ruine du crédit public peut venir d'une action imprudente, d'un avantage momentané ou d'un mauvais conseil.

Dans le gouvernement populaire, elle vient du désespoir de ceux qui voyent la chûte de la République : on se sauve dans l'esquif, parce que le navire va périr.

355* (1738. III, f° 54). — Des brebis pour monnoye, comme firent d'abord les Romains[1]. Mais, depuis que les Mahométans ont fondé des empires, cette loi y détruit le commerce, qui s'y trouve ruiné par la Religion et par la constitution de l'État.

La loi de Mahomet, qui confond le prêt avec l'usure, étoit bonne pour les pays d'Arabie, et étoit bonne comme la loi des Juifs, qui fut donnée dans ce pays. Les Arabes ne connoissent guère l'argent; ils font leurs payements en bestiaux, comme font encore les Tartares.

356* (1719. III, f° 44 v°). — On trouve par la fonte des médailles que l'affoiblissement des monnoyes d'argent commença à Julien; celui des monnoyes de cuivre, à Caracalla[2].

Il y a, cependant, un fragment de Dion, dans l'*Extrait des Vertus et des Vices*, livre LXXVII,

1. D'où viennent les mots de *peculium* et de *peculatus*.
2. Voyez Savote.

page 309, qui dit que Caracalla donnoit, au lieu d'argent, du plomb couvert d'une lame d'argent, et, au lieu de l'or, du cuivre doré. Les médailles, qui prouvent que le premier fait est vrai, prouvent que le second est faux.

357* (1750. III, f° 64). — La loi de France qui ne permet pas que l'intérêt excède le sort principal[1] est une loi égyptienne, faite par Bocchoris, législateur des Égyptiens, sur les contrats[2], et elle est très humaine.

358* (1808. III, f° 81 v°). — Chez les grands peuples, les femmes ne purent être communes. Cavade, roi de Perse, fit une loi pour rendre toutes les femmes communes[3]. Cela souleva toute la Nation, et on le déposa[4].

359* (1766. III, f° 68). — Pourquoi les frères, les pères et les enfants ou filles ont-ils tant d'horreur pour l'inceste, si ce n'est parce qu'on représente les fables de Thyeste, d'Œdipe et de Maccharée, qui avoit pollué ses sœurs, qui donnent de l'horreur à tout le monde[5]?

Platon se contredisoit donc lui-même en bannissant les poètes de la République.

1. Voir dans quelles occasions elle ne le permet pas.
2. Diodore, livre Ier, partie II, chapitre III.
3. Sur quelque idée (je crois) du Manichéisme. — Voir cela.
4. *Histoire* de Procope, Pièces diverses, page 243.
5. Platon, *Des Loix,* page 40, et 841 de l'auteur, et (de l'extrait) 177.

360* (1791. III, f° 74). — Plutarque *(Vie de Dion) :* Le vieux Denys épousa deux femmes en même temps : l'une, locrienne, et l'autre, syracusienne. De la Locrienne, il eut trois enfants ; et, de la Syracusienne, quatre : deux garçons et deux filles. Le fils de celle-ci épousa sa sœur.

Ce n'étoit donc pas les Athéniens seuls qui épousassent deux femmes, et chez qui les frères épousassent leurs sœurs.

361* (1895. III, f° 130 v°). — *Décemvirs.* — Zonare dit : « *Decemviros pauca quædam in hasce tabulas sua auctoritate adscripsisse, non ad concordiam, sed majores dissensiones pertinentia.* »

Aussi, dans cette table y défend-on le mariage entre Plébéiens et Patriciens. L'auteur *(sic)* traite Zonare d'ignorant à cet égard et cite le passage de Tacite : « *Finis XII Tabularum juris æqui.* »

Nota encore qu'il pourroit être que Zonare avoit des preuves de cela, qui ne nous restent plus ; de plus, le passage de Tacite n'est point contradictoire avec ce que dit Zonare.

362* (1840. III, f° 103). — Tacite, *De Moribus Germanorum :* « *Sororum filiis idem apud avunculum qui apud patrem honos.* »

Cela marque un peuple qui n'est pas corrompu. Chez les premiers Romains, les cousins germains se regardoient comme frères ; ce qui venoit de ce que les enfants restoient dans la maison et s'y marioient. La corruption fait que les intérêts devien-

nent plus particuliers et rend l'amour de la famille moindre.

Tacite continue : « Quelques uns même regardent ce nœud [comme] plus saint. *Hæredes tamen successoresque sui cuique liberi, et nullum testamentum.* »

Là où il y a moins de luxe et plus de pauvreté, les familles s'aiment davantage, et les parents éloignés sont plus unis que dans les monarchies, où chacun veut vivre pour soi et ne chercher que les commodités de la vie.

363* (1792. III, f° 74 v°). — A la Chine, où le principe fondamental est l'amour des pères, les loix engagent à peupler. Aussi le père Du Halde dit-il (tome II, page 119, *Histoire de la Chine*) : « Un père est sans honneur s'il ne marie pas ses enfants ; un fils manque au devoir de fils s'il n'a pas de postérité. » Mais la police permet aux pères de vendre et d'exposer leurs enfants, et c'est une chose que la nécessité a exigée pour réparer l'effet trop étendu de cette morale et de ces loix.

364* (1942. III, f° 157). — Seroit-ce une pensée trop hardie de dire que cette bénédiction particulière par laquelle Dieu multiplia la race des Patriarches tenoit aux idées que leur donnoit la vie pastorale. La Terre étoit ouverte à tous, et, quand le nombre des enfants croissoit, on leur donnoit une certaine partie de bétail, ce qui augmentoit la famille, sans la surcharger ; et, chaque famille formant un petit empire, l'augmentation de la famille faisoit la

sûreté de la famille. Ne pourroit-on pas dire que Dieu, voulant bénir le peuple israélite, plaça ses récompenses sur une chose que les Israélites croyoient être et sentoient être leur bonheur? Sans doute que Dieu nous a manifesté de plus grands desseins et une plus grande économie. Mais ne pourroit-on pas admirer sa sagesse là-même où l'on semble considérer les choses d'une manière humaine? Le grand nombre d'enfants étoit chez les Israélites le signe d'une bénédiction particulière de Dieu. Il n'est aujourd'hui que le signe d'une bénédiction générale. Dieu attribuoit une bénédiction particulière à une chose qui étoit liée chez les Israélites à l'idée de leur sûreté. Aujourd'hui, il n'attribue pas une bénédiction particulière à une chose qui est si souvent liée aux idées de notre orgueil.

J'ajouterai que cette bénédiction particulière convenoit encore à un peuple choisi pour être séparé de tous les autres; qui, quand il seroit établi, devoit se maintenir par sa grandeur, et, quand il seroit dispersé, avoit à rendre à jamais un grand témoignage.

365* (1817. III, f° 88). — *Propagation de l'Espèce.* — Élien cite une loi des Thébains, *qua capitis poena sancitur civi infantem exponenti aut in solitudinem abjicienti*, et, si un homme étoit si pauvre qu'il ne pût nourrir son enfant, il devoit, dès qu'il étoit né, le porter aux magistrats, qui le donnoient à nourrir à un homme qui en devenoit le maître.

Cette loi a été établie en Écosse.

366* (1747. III, f° 60 v°). — *Nombre des Habitants.* — Cinquante millions d'habitants pourroient vivre sans peine dans le royaume de France[1].

La terre donne toujours à proportion de ce qu'on en exige. La fécondité des lieux qui sont dans le voisinage des villes nous doit faire juger de ce qu'on pourroit espérer des autres. Les troupeaux s'augmentent avec le peuple qui en prend soin.

Le bled de l'Afrique n'est point aux Africains; celui du Nord n'est point aux peuples du Septentrion : il est à tous ceux qui veulent le changer avec le produit de leurs arts.

Plus vous aurez d'ouvriers en France, plus vous ferez de laboureurs en Barbarie. Mais un laboureur nourrira dix ouvriers.

La mer est inépuisable en poissons; on ne manque que de pêcheurs, que de flottes, que de négociants.

Si les forêts s'épuisent, ouvrez la terre, et vous aurez des matières combustibles.

Que de philosophes et de voyageurs ont fait des découvertes devenues inutiles, parce que, dans la situation présente, l'industrie ordinaire suffit pour les besoins.

Les philosophes n'ont pas trouvé ces choses pour nous; elles ne seront bonnes que lorsqu'il y aura sur la Terre un grand peuple.

Pourquoi envoyez-vous dans le Nouveau-Monde tuer des bœufs, seulement pour avoir la peau?

1. Il n'y en a que 14 millions.

Pourquoi laissez-vous aller à la mer tant d'eaux qui auroient pu arroser vos terres? Pourquoi laissez-vous dans vos terres des eaux qui auroient pu aller à la mer?

Les bêtes, qui ont toutes des intérêts séparés, s'entrenuisent toujours. Les hommes seuls, faits pour vivre en société, ne perdent rien de ce qu'ils partagent.

J'ai mille avantages à vivre, non pas dans un grand état, mais dans une grande société.

La faim ne se fait pas moins sentir dans les pays peu peuplés que dans les autres. Souvent même elle fait plus de ravages; parce que, d'un côté, le commerce ne leur procure pas promptement les secours étrangers, et que, d'un autre, la pauvreté les empêche d'en jouir.

367* (1748. III, f° 62). — *Nombre des Habitants.* — Romulus et Lycurge donnèrent une certaine quantité d'arpents à chaque chef de famille; je suppose que cela fut 5 arpents[1].

A ce compte (en supposant la lieue de 3,000 pas géométriques), une lieue carrée auroit 9 millions de pas géométriques carrés. Mettez les pas géométriques de 500 pieds; en lattes de 7 pieds, cela fera 6,428,572 lattes carrées, qui, divisées en 512, feront 12,556 arpents dans une lieue carrée, et, à 5 arpents par famille, feront 2,511 familles dans une lieue carrée, qui vivront du sol de la terre.

1. Je verrai cela.

Or, la Catalogne ayant environ 24 lieues de 3,000 pas géométriques, en réduisant sa figure en carré, et *(sic)* longueur, et *(sic)* hauteur, elle a 576 lieues carrées; c'est-à-dire, dans le plan des Romains et Grecs, à 5 arpents par famille, pourroit contenir 576 fois 2,511 familles: 1,446,336 familles; c'est-à-dire plus qu'on n'en n'a *(sic)* trouvé, dans ces jours-ci, dans toute l'Espagne.

A quoi, vous pouvez ajouter tout le peuple qui vit d'industrie, qui, dans une nation ainsi policée, iroit au tiers, pour le moins, soit esclaves, soit libres.

Il est vrai que les terres incultes sont possédées par le Clergé, qui les a rendues incultes par la propriété qu'il en a acquise; et qui empêche de les cultiver par la possession qu'il en a, n'y ayant guère de droit que par l'empêchement qu'il met que d'autres ne les cultivent.

Mais, dans ce cas, il faudroit mettre le règlement de Platon, que personne ne peut succéder à d'autres maisons, et que, dès qu'un paysan auroit une succession d'un autre partage, on le donnât au plus proche parent : outre que 5 arpents sont suffisants pour nourrir le maître, et qu'ils sont suffisants pour l'occuper et en recevoir toute la culture possible.

Les loix des Romains ne furent pas si sages que celles de Platon, et elles permirent (ou l'on souffrit) que des citoyens, sous des noms empruntés, acquissent les héritages propres des citoyens, ce qui étoit éluder la loi. Mais, si cette loi n'avoit pas

été éludée, Rome n'auroit *(sic)* pas tombé dans la corruption[1].

368* (1812. III, fº 82 vº). — *Nombre des Habitants.* — Plus la terre est dévastée, plus les empires s'y agrandissent; comme nous avons dit ailleurs que plus les empires s'agrandissent, plus le pays est dévasté.

369* (1752. III, fº 64 vº). — Les Goths, reçus par Valens dans l'Empire, dévastèrent la Thrace, la Macédoine et la Thessalie, contrée qui est telle et si grande, *et in ea tam multa aratra terram versant, ut nulla oratione earum fertilitas exprimi possit*[2]. Ce pays, à la réserve de quelques forteresses, est si dévasté, *ut incoli, adiri amplius non possit.* Il est encore chez les Turcs tel que l'auteur le décrit.

370* (1841. III, fº 103 vº). — Le soldat perpétuel a dépeuplé le Nord, et l'Allemagne, et l'Espagne.

Indes *(sic)* ont dépeuplé l'Espagne et peuplé la Hollande, l'Angleterre et la France, par un commerce particulier qu'elles leur ont donné.

371* (1813. III, fº 83). — La grande communication des peuples a répandu et répand tous les jours des maladies destructrices.

1. *Nota* que ce que j'appelle *arpent* est notre *journal.*

2. *Excerpta de Legationibus, ex Historia Dexippi, Atheniensis,* Pièces diverses, page 406.

372* (1700. III, f° 40). — On a ouï parler du jeu de Phryné. Elle étoit dans un grand festin; on joua ce jeu où chaque convive commande à son tour aux autres ce qui lui plaît. Elle avoit remarqué que des femmes qui étoient au festin étoient fardées. Elle fit apporter de l'eau, prit un linge, et s'en lava le visage. Ces femmes parurent hideuses et pleines de rides; Phryné resta avec l'éclat de sa beauté naturelle. Voilà la Religion et la Superstition.

373* (1715. III, f° 44). — Comme nous avons dit que le principe du Gouvernement se corrompt, le principe de la Religion peut se corrompre aussi : tandis qu'il est piété, le Ciel n'a rien fait de mieux; quand il devient superstition, la Terre n'a rien enfanté de pire.

374* (1844. III, f° 105). — *Religion.* — Dans la caste des laboureurs, lorsqu'on se fait percer les oreilles, ou qu'ils se marient, ils doivent se faire couper deux doigts de la main et les présenter à l'idole, si l'on n'aime mieux faire présent de deux doigts d'or à la Divinité[1].

Il est singulier que ce soit ceux qui ont le plus besoin de leurs doigts qui les fassent couper. Cela est tiré de l'idée qu'on ne peut donner à Dieu qu'en se privant.

375* (1779. III, f° 71 v°). — Comme les loix de quelque religion que ce soit sont de nature à ne

1. Seizième Recueil [des] *Lettres édifiantes,* page 132.

pouvoir être changées, il faut qu'un législateur sage ne renverse pas, mais élude celles qui sont préjudiciables.

376* (1834. III, f° 100 v°). — Dans le recueil des anciens traités de M. Barbeyrac, article 35, année 848 ou environ avant Jésus-Christ [1], il est dit :

« *Traité entre les Locriens venus de Grèce et les Siculiens d'Italie.* — Les Locriens abordèrent dans ce coin d'Italie, près du cap de Zéphyrium, possédé par les Siculiens. Là, ils firent alliance et jurèrent que, tandis qu'ils marcheroient sur cette terre, [et qu'] ils auroient leur tête sur leurs épaules, ils posséderoient le pays en commun. Les Locriens avoient mis de la terre de leur pays dans leurs souliers et des têtes d'ail sur leurs épaules, sous leurs habits. »

On voit, dans ces temps-là, une infinité de serments éludés de la même façon : l'ignorance produit la superstition, et la superstition, qui porte à honorer les Dieux d'une manière outrée, porte aussi à s'en jouer.

La superstition est la mère du sens littéral, ennemie du sens spirituel.

Dans un temps d'une pareille ignorance, les enfants de Clovis (je crois) voulant violer le serment qu'ils faisoient sur les châsses des saints, firent tirer secrètement les reliques hors des châsses [2].

1. Page 192 v° de mon extrait.
2. Tiré de mon volume *Polit.-Hist.*, page 192 v°, et 193.

377* (1843. III, f° 104 v°). — Le Serf *(sic)* a des autels auxquels il y a des temples dont on n'oseroit enlever les voleurs même. Les ennemis qui s'enfuyent, s'ils peuvent embrasser une statue des Dieux ou se jeter dans un temple, sont assurés de leur vie. Mais le superstitieux, etc.

C'étoit bien le cas raisonnable des asiles que de sauver la vie au vaincu[1].

378* (1699. III, f° 40). — Nous pouvons considérer Dieu comme un monarque qui a plusieurs nations dans son empire : elles viennent toutes lui porter leur tribut, et chacun lui parle sa langue.

379* (1777. III, f° 70 v°). — J'avoue que, parlant ainsi de Constantin, j'ai peur qu'on ne me mette au nombre de ceux contre qui Orose a écrit, qui accusoient la Religion chrétienne d'avoir perdu l'Empire, et qu'on ne m'impute de n'avoir consulté que Zozime, notre ennemi déclaré. Mais il me semble que les actions de Constantin ne sont guère disputées, et que Zozime et les panégyristes de Constantin s'accordent assez dans les choses, quoiqu'ils les regardent différemment. Quand les Pères disent que Constantin avoit un grand amour pour la Religion chrétienne, c'est justement ce que Zozime dit lorsqu'il l'accuse d'avoir abandonné le Paganisme. Lorsqu'ils disent que Constantin avoit beaucoup de respect pour les évêques, cela revient à ce que Zozime

1. Page 120, et (de l'extrait) page 228.

dit qu'il en étoit toujours entouré. La vérité est couverte par la louange et par la satire, et il faut la dévoiler.

Constantin fit un nouveau plan, comme Auguste en avoit fait un.

380* (1711. III, f° 42 v°). — Cela n'a pu entrer dans *la Religion :*

« Julien prenoit une peine bien inutile. Des traits de lumière avoient paru dans l'Univers. La philosophie s'étoit établie, et, s'il avoit renversé le Christianisme, il auroit bien pu établir une troisième religion, mais non pas rétablir la payenne. »

381* (1783. III, f° 72). — *Schisme des Grecs.* — Les Papes s'étoient déjà jetés du parti des princes d'Occident, et, par là, les uns et les autres avoient fait leurs affaires. Cela fit que les Grecs firent schisme et regardèrent la puissance des Papes comme dangereuse, en ce qu'elle étoit étrangère. Cela mit une grande haine entre les nations des deux rites.

Charlemagne avoit mis le Pape comme une barrière contre les Grecs.

382* (1784. III, f° 72 v°). — Phocas [1], qui se vit mal avec son clergé, établit la primauté du Pape.

Ce fut un soulagement que l'autorité du Pape, contre la tyrannie des Patriarches. Il y avoit sans

1. Voyez l'*Histoire byzantine.*

cesse des schismes sur les intrusions prétendues ou vrayes.

383* (1751. III, f° 64 v°). — On ne peut douter que les richesses données au Clergé n'ayent contribué à éteindre cette foible lumière qui apparut de temps en temps. Les richesses excessives d'un corps sont toujours suivies d'une ignorance excessive, parce que ce corps cherche toujours à cacher la foiblesse de ses titres.

384* (1812. III, f° 82 v°). — *Religion.* — On a permis [1] aux moines et aux prêtres une espèce de concubinage [2].

La force du climat.

Naturam expellor furca...

385* (1765. III, f° 68). — *Justinien.* — Lorsque la fête de Pâques des Juifs tomboit avant celle des Chrétiens, il ne leur permettoit pas de la faire au temps prescrit par la Loi [3].

Cette idée de certaines préférences et honneurs *(sic)* que l'on donne à sa religion sur une autre est tirée des idées humaines et révolte inutilement les esprits.

386* (1875. III, f° 114 v°). — La France doit soutenir la Religion catholique, qui est incommode

1. Dans les Indes espagnoles.
2. Frézier, volume *Geographica,* page 376.
3. Procope, *Histoire secrète,* Pièces diverses, page 148.

à tous les autres pays catholiques et ne lui fait aucun mal. Par là, elle conserve sa supériorité sur les autres pays catholiques. Si elle devenoit protestante, tout deviendroit protestant.

387* (1811. III, f° 82 v°). — *Vos vero, novo genere ambitus, adorationem miseria captatis*[1].

Moines.

388* (1764. III, f° 67 v°). — Parce que Dieu s'étoit réservé un gouvernement immédiat, Moïse ne fit qu'un même code pour ses loix et sa religion.

Mahomet, non plus.

389* (1825. III. f° 90). — Il faut remarquer qu'il n'en est pas des loix civiles comme des loix de la Religion. Il est difficile de passer d'une religion dans une autre, parce que des raisons de commodité ne sont pas assez fortes pour y déterminer et vaincre de si grands motifs. Mais, en fait de loi civile, on peut aisément préférer de vivre sous une autre loi, parce que les raisons de commodité y font tout. Ainsi, en Italie, les Lombards et, ensuite, les Allemands et les François devinrent-ils romains.

390* (1814. III, f° 83). — *De la Nature des Choses qui dépendent du Droit des Gens.* — Les choses qui dépendent du Droit des gens sont de nature à ne pouvoir être réglées que par une force ou par une suspension de force, c'est-à-dire les traités.

1. Quintilien.

Elles se pourroient encore régler par une méchanceté supérieure. Mais, comme il est aussi nécessaire à l'Univers que les nations se conservent, qu'il est nécessaire à chaque nation que ses citoyens ne soyent pas détruits, il a fallu, parmi les nations policées, rejeter ces moyens. Ainsi il est contre la nature du Droit des gens d'empoisonner les puits et les fontaines, d'assassiner un monarque dans sa cour, enfin, de faire toutes les choses qui ne dépendent ni de la force, ni des conventions.

La guerre suppose la défense naturelle. Ainsi le Droit des gens établit qu'on déclare la guerre, avant que de la faire. De là vient la sûreté pour les hérauts, qui sont les ministres du Droit des gens, en temps de guerre.

La guerre demande une convention, qui la termine. Pour faire cette convention, il faut des ministres. Ces ministres sont les ambassadeurs.

L'objet de la guerre, c'est la paix. Il faut donc qu'on puisse la faire. Les ministres du Droit des gens, en temps de paix, sont les ambassadeurs.

On ne connoissoit autrefois d'ambassadeurs que ceux qui étoient envoyés à quelques peuples par occasion. L'invention des postes, du change, l'extrême communication des peuples, la grande connoissance qu'ils ont de leurs affaires, les uns des autres, ont fait qu'ils ont voulu les connoître davantage. De là, l'établissement des ministres continuellement établis dans les diverses cours.

Ces ministres sont des espions; mais ils le sont entre des amis, et, ce qu'exige les loix de l'amitié

entre des amis présents (se plaindre, s'éclaircir, se rassurer, former ses *(sic)* soupçons, les quitter) se fait, par le moyen des ambassadeurs, entre des amis éloignés.

Il n'est guère d'usage, aujourd'hui, qu'un prince qui fait la paix demande des otages. C'étoit une pratique constante chez les Romains; ce qui venoit de ce qu'ils regardoient la victoire comme emportant avec elle un droit de sujétion; ce qui n'est point l'idée d'aujourd'hui.

Le Droit des gens finit la guerre par des traités. Quand les grands princes les violent sans sujet, ils font voir qu'ils ne sont pas assez grands, et qu'ils ont beaucoup de choses à espérer et à craindre. Quand ils les observent, ils font voir qu'ils sont si grands qu'ils ne dépendent que d'eux-mêmes.

391* (1900. III, f° 135). — Ceci a été ôté, pour raison, du chapitre XXIV du livre XXVI : *Des Loix considérées dans l'Ordre,* etc.

« Que s'il arrivoit qu'un état s'abandonnât lui-même et ne fît point de loi politique pour conserver son indépendance ou prévenir le partage, et qu'une telle négligence pût mettre les autres nations en péril, il ne faut pas douter que, dans ce cas, il ne fallût régler cette succession, non pas par la Loi politique, mais par le Droit des gens, qui veut que les diverses nations fassent tout ce qu'elles peuvent pour se conserver, et qui ne souffre pas que leur ruine dépende de la négligence d'une nation particulière. »

392* (1770. III, f° 69). — Je vais traiter du rapport que les loix politiques ont avec les loix civiles, qui est une chose que je ne sache pas que personne ait faite avant moi.

393* (1754. III, f° 65). — Je ne dis pas que le changement suive toujours, et que, lorsque l'on détruit le gouvernement politique, on détruise d'abord le gouvernement civil. Je dis qu'il seroit naturel que cela fût ainsi, et que cela est ainsi chez les peuples qui ont eu de bons législateurs.

394* (1918, III, f° 148). — Extrait de Coringius, page 53 : — Démêlé entre Martin et Bulgarus : si l'Empereur avoit la propriété ou l'empire.

Frédéric croyoit avoir succédé aux anciens empereurs romains, comme l'abbé Dubos a cru que Clovis avoit succédé aux anciens empereurs romains.

395* (1835. III, f° 101 v°). — *Intendances.* — Comment ils ont raccommodé les grands chemins? On a employé une autorité prompte, alors qu'on ne pouvoit en employer une trop lente. On a confondu la promptitude dans l'exécution.....

S'il est vrai que les ouvrages publics doivent être promptement exécutés, l'entreprise qu'on en fait ne sauroit être trop mûrement réfléchie.

396* (1821. III, f° 89 v°). — Bonne disposition de l'Ordonnance de 1735, article 76, qui abroge l'usage

des clauses dérogatoires. En effet, ces clauses étoient une liberté bien précieuse de pouvoir changer de volonté jusqu'à la mort, surtout dans le cas du testament, bien différent des donations, où l'on contracte, pour ainsi dire, avec le donataire.

Bonne disposition de l'Ordonnance, de l'article 37 de la nouvelle ordonnance, qui abroge l'usage des testaments mutuels. Autrefois, ils subsistoient, malgré un second testament, lorsque l'un n'avoit pas dénoncé à l'autre la révocation; ce qui étoit très juste.

397* (1822. III, f° 89 v°). — Bonne disposition de la Coutume de Normandie, qui casse le testament lorsque le testateur ne survit pas trois mois. Il faudroit pourtant diminuer ce terme, surtout si le testateur n'est pas alité; ce qui même est sujet à l'équivoque.

398* (1794. III, f° 75). — Il y a des loix principales et des loix accessoires, et il se forme, dans chaque pays, une espèce de génération de loix. Les peuples, comme chaque individu, ont une suite d'idées, et leur manière de penser totale, comme celle de chaque particulier, a un commencement, un milieu et une fin.

Cette matière n'auroit point de bornes si je n'y en mettois. J'ai pris un exemple qui est de l'origine et de la génération des loix des Romains sur les successions, et cet exemple servira ici de méthode.

Je n'ai point pris la plume pour enseigner les loix,

mais la manière de les enseigner. Aussi n'ai-je point traité des loix, mais de l'esprit des loix.

Si j'ai bien donné la théorie des loix romaines sur les successions, on pourra, par la même méthode, voir la naissance des loix de la plupart des peuples.

Il est naturel de croire que les jurisconsultes, donnant leurs décisions sur la propriété des biens sont partis de l'état où étoient les choses dans la constitution d'alors, et qu'ainsi les Romains donnant des loix sur les successions, ils les ont données en conséquence de la loi politique, qui avoit fait un partage égal des terres.

399* (1795. III, f° 76). — *Utilité de la Connoissance des Choses passées.* — Il faut connoître les choses anciennes non pas pour changer les nouvelles, mais afin de bien user des nouvelles.

C'est un principe certain que les opinions générales de chaque siècle sont toujours outrées. C'est qu'elles ne sont devenues générales que parce qu'elles ont beaucoup frappé les esprits. Or, pour les remettre dans l'ordre de la Raison, il faut examiner la figure que faisoient, dans les autres siècles, les opinions dominantes de celui-ci; ce qui peut les rendre très utiles, d'un côté, en employant le feu qu'elles inspirent, et l'action qu'elles donnent, pour le bien, et, de l'autre, en les empêchant de répandre des préjugés pour le mal.

Les livres précédents ont conduit à celui-ci, où je donnerai un petit essai de l'histoire des loix de la France, comme je viens de donner l'histoire de

quelques loix romaines. Je voudrois bien que l'on fît de meilleurs ouvrages sur les loix de chaque pays. Pour bien connoître les temps modernes, il faut bien connoître les temps anciens; il faut suivre chaque loi dans l'esprit de tous les temps. On n'a point semé des dents de dragon, pour faire sortir les hommes de dessous la terre, afin de leur donner des loix.

400* (1937. III, f° 154). — En lisant les codes des loix des Barbares, je cherchois la jurisprudence dans son berceau.

401* (1938. III, f° 154 v°). — Quand Michel-Ange vit pour la première fois le Panthéon, il dit qu'il le mettroit en l'air. J'imiterai, en quelque sorte et à ma manière, ce grand homme. Ces loix antiques, qui gisent à terre, je les exposerai à tous les regards.

402* (1881. III, f° 120 v°). — *Armoriques.* — Je crois que le père Hardouin fut bien content, lorsque, dans une ode d'Horace, il découvrit les Jacobins. Ce ne dut pas être un moindre plaisir pour M. l'abbé Dubos, lorsqu'il vit pour la première fois le rôle que la république des Armoriques alloit jouer dans le Monde.

403* (1939. III, f° 154 v°). — Chez les nations guerrières, et qui ignoroient l'art de l'écriture, on fut obligé de faire des formules de tous les divers actes qui devoient se passer dans l'état civil, et c'est dans

ces formules que l'on trouve surtout la différence des loix primitives et des loix ajoutées. Voilà la source des loix mérovingiennes! On trouve quelques lumières dans les capitulaires des roix carliens; mais c'est une source stérile, qui ne donne que quelques règlements pour le sacerdoce et pour l'empire, fastidieusement répétés et plus propres à nous donner une idée de l'économie du gouvernement d'alors que des loix civiles; d'autant plus que les roix les laissèrent presque toutes sans les toucher. On arrive, et il semble que le corps entier de la jurisprudence s'abat, et que tout tombe sous les pieds. Un fleuve majestueux entre sous la terre et se perd. Attendez un moment; vous le verrez reparoître et rendre ses eaux à ceux qui ne le cherchoient plus.

Reddit quæsitas jam non quærentibus undas [1].

404* (1826. III, f° 90 v°). — Je mettrai ici les différents caractères des loix de ces divers peuples :

« Les loix saliques remplirent très bien leur objet. Elles distinguèrent les divers cas avec une grande précision. Si quelqu'un voloit un cochon de la première ou deuxième portée, il payoit 3 sols; si c'étoit de la troisième, il en payoit 15 [2].

» La composition des loix saliques ne suivit pas toujours, dans le vol, le prix de la chose volée. Ainsi, pour trois moutons ou plus, on payoit 1,400 deniers, et, pour cinquante ou plus, 2,500. Comme elle faisoit toujours rendre la chose volée, et qu'elle

1. De l'empereur Néron.
2. « *Loi salique*, titre II, §§ 1er et 2. »

n'établissoit la composition que pour le tort reçu, elle pensoit que, pour fixer ce tort, il ne falloit point suivre la proportion de la grandeur du vol, c'est-à-dire la proportion des richesses de celui qui avoit été volé.

» Elles pesèrent extrêmement les circonstances. Si l'on voloit un épervier sur un arbre, 3 sols; s'il étoit enfermé sous clef, 45 sols[1]. La Loi considéroit, d'un côté, la sûreté de la maison, et, de l'autre, un épervier, sur un arbre, sembloit avoir recouvré sa liberté naturelle.

» La Loi des Ripuaires a cela de particulier qu'elle s'accorde un peu plus avec la Loi romaine que la Loi salique[2]; que ses compositions sont ordinairement plus douces que celles de la Loi salique.

» Lorsqu'un homme mettoit le feu à une maison, il payoit 600 sols de composition, outre le dommage et les frais; et, s'il nioit d'avoir commis le crime, il juroit avec soixante et douze témoins. Si le criminel étoit un esclave, il ne payoit que 36 sols,

1. « *Loi salique*, titre VII, §§ 1er et 3e. »

2. « Entre autres exemples, les sols saliques sont de 40 deniers; les sols ripuaires sont de 12 deniers, *secundum antiquam consuetudinem*, dit le titre XXXVI, c'est-à-dire selon l'usage des Romains, qui mettoient 12 onces à l'as.

» La Loi des Ripuaires paroît conforme aux loix romaines en ce que, *si homo Regi infidelis extiterit*, confiscation (titre LXIX, page 80), et le titre LXXIII *(sic)*, d'un voleur pendu pour s'être parjuré, point de confiscation; ce qui est conforme aux loix romaines, qui n'admettoient la confiscation que pour les crimes de lèse-majesté (pages 80 et 81 du dit extrait).

» Ceci prouve encore contre le système de l'abbé Dubos: les Saliens n'étoient donc pas si amis des Romains que les Ripuaires. »

outre le dommage et les frais du procès; et, s'il nioit, le maître juroit avec six.

» Cette loi est singulière en ce que l'esclave payoit moins que l'ingénu. Mais c'est qu'on suivoit, non pas la proportion des facultés, mais la nature de la chose, et l'on vouloit que le maître ne fût pas ruiné par le crime de son esclave, en payant au delà de sa valeur.

» Mais ce qu'il y avoit de bien discordant, c'étoit la différence du nombre des témoins nécessaires à l'ingénu pour jurer, lorsqu'il vouloit nier, et le nombre de ceux qu'il falloit à l'esclave. Il étoit ridicule de suivre en cela la proportion de la composition, puisque, dans l'un et dans l'autre cas, la nécessité de prouver étoit la même. Mais c'est que l'esclave étoit sensé n'avoir guère de parents ni d'amis.

» Le titre XLIX de la Loi des Ripuaires est entièrement conforme aux formules de Marculfe; ce qui me fait penser que cette loi fut pour le moins aussi universellement reçue que la Loi salique, et même plus : témoin la procédure pour le combat.

» La justice et l'impartialité des loix des Bourguignons est admirable. Je rapporterai ce qu'elle statue sur l'hospitalité.

» On sait que l'hospitalité étoit une chose commune chez les Germains, « *et qui modo hospes fuerat monstrator hospitii,* » dit Tacite. Lorsque les Bourguignons eurent fondé une monarchie, il fallut régler les abus qui pouvoient provenir de l'exercice de ce droit. La Loi veut que, lorsqu'on aura reçu un

particulier qui voyage pour les affaires publiques, chaque habitant du village lui rembourse sa quote-part pour la dépense; elle veut que ce droit d'hospitalité ne soit pas même refusé à ceux qui voyagent pour leurs affaires particulières; que celui qui le refuseroit paye 3 sous d'amende, et que, si un Bourguignon, au lieu de recevoir un hôte, lui montre la maison d'un Romain, il paye, outre les 3 sous d'amende, encore 3 sous de composition pour le Romain. Si celui qui est reçu fait dans la maison quelque ravage, la Loi veut qu'il paye neuf fois la valeur de la chose. Tout le Code des Bourguignons est plein de bon sens[1].

« Je remarquerai ici la conformité de la loi que je cite avec ce que nous dit Tacite des Germains : « *Qui modo hospes fuerat monstrator hospitii;* » ce qui nous fait voir que cet auteur avoit une parfaite connoissance de ces mœurs.

« Le titre XLIII de la Loi des Bourguignons est tout tiré de la loi romaine sur la forme des testaments et des donations. Les Germains, qui n'avoient point de testaments de biens, ni de donations, quand

1. « Ces loix des Bourguignons étoient extrêmement sages : elles ne songeoient qu'à rendre au corps de l'État cette union que la conquête en avoit ôté.

» *Romana puella, si sine parentum* [*suorum*] *voluntate aut conscientia, se Burgundionis conjugio sociaverit, nihil se de parentum facultate noverit habituram.*

» Les mariages des Bourguignons avec les Romaines étoient donc permis; mais on vouloit empêcher les Bourguignons d'épouser les femmes romaines sans la volonté de leurs pères (titre XII des dites loix, § 5). »

ils furent établis, prirent les dispositions de la Loi romaine, et les Bourguignons choisirent d'autant plus volontiers cette loi qu'une pareille conduite pouvoit leur concilier l'esprit des peuples vaincus.

» *Additamentum Legis Burgundionum,* sur le vol d'un chien et d'un épervier (titre X et XI), loi très singulière, et qui marquoit la simplicité de ces peuples (pages 122 et 123 de l'extrait).

» La Loi des Visigoths avoit bien rencontré en ordonnant que les courtisanes fussent données en servitude à un homme pauvre. L'infamie de la profession ne pouvoit être mieux punie que par l'infamie de la condition[1].

» Les veuves qui, à la mort de leur mari, prenoient l'habit de religieuse et mettoient, sous cet habit, des bandes repliées pour preuve qu'elles n'avoient pas quitté l'habit du monde, étoient obligées par la Loi de garder l'habit et la continence monastique, parce que, dit le Prince, il faut juger par l'habit extérieur[2]. La raison de la loi n'est pas plus sensée que la loi même : c'étoit par la volonté qu'il falloit juger.

» Nous trouvons, dans les loix des Allemands, les crimes et les délits punis par les mêmes compositions que dans les loix saliques; aussi bien que les amendes ou *freda* qui se payoient au Public. Les peines corporelles n'étoient point en usage. Tout y suit l'esprit des premiers Germains.

1. « Livre III, titre IV, § 17. »
2. « Loi des Visigoths, livre III, titre V, § 4. »

» Cette Loi des Allemands est très humaine[1]. Elle veut que, si une fille allemande libre se marie à un esclave de l'Église, et qu'elle se sente de la répugnance pour la vie servile, elle peut *(sic)* s'en aller. Mais, si elle demeure trois ans sans réclamer, elle et ses enfants seront esclaves. La loi de ces peuples regardoit la liberté comme aussi naturelle que le mariage. Le lien de la Nature étoit plus fort que le lien de la volonté, qui n'étoit devenu lien de la Nature que par la volonté. Cette réclamation a du rapport à celles que nous faisons contre les vœux monastiques dans les cinq ans. Mais notre réclamation suppose la violence et en demande la preuve; au lieu que la Loi des Allemands, fondée sur la fragilité, en dispensoit. Une femme libre, qui a souffert la servitude pendant trois ans, qui a consenti de voir si longtemps son âme abattue, qui n'a point trouvé un moment où elle ait pu former un sentiment généreux, s'est rendue indigne de la liberté.

» La Loi des Allemands est partout très douce. Ces loix sont bien plus douces que les loix des Visigoths. Il pourroit être que ces peuples du Nord, transportés dans les pays du Midi, auroient eu besoin de loix plus sévères.

» Enfin, toutes ces loix respirent la douceur. Telles sont ces peines pécuniaires contre celui qui néglige le commandement du Duc ou du Centurion: 12 sous; 6 sous; 3 sous[2].

1. « § 18. »
2. « *Loi des Allemands,* § 29 *(sic).* »

» La Loi des Allemands admettoit les preuves négatives, comme celle des Ripuaires[1].

» Même douceur de la Loi des Allemands si le fils du Duc se révolte contre son père dans le temps qu'il est en état de monter à cheval. Chez ces nations, monter à cheval étoit la plus grande capacité pour le gouvernement.

» La Loi des Allemands établit le combat[2]. Quand un homme libre en accuse un autre de grands crimes devant le Duc ou devant le Roi, et que l'accusateur ne prouve pas et se contente de dire que le crime a été commis, l'accusé pourra se justifier par le combat. Il me semble que la loi du combat se trouve beaucoup modérée par cette loi. Quoi qu'il en soit, elle permettoit le combat comme la Loi des Ripuaires; mais elle n'en admit point les abus. Ainsi elle n'avoit pas lieu pour les crimes de moindre conséquence.

» Dans le titre LII de la Loi des Allemands, il paroît que c'est une bien mauvaise action d'épouser la fiancée d'un autre. Cette loi s'accorde très bien avec celle des Visigoths.

» La Loi des Allemands donnoit une grande facilité pour les répudiations : le mari donnoit une composition de 40 sous.

» Ces loix des Allemands ont attention au tort fait au Public par la diminution des familles. Si un homme libre est tué, et qu'il laisse des enfants, on paye 160 sous pour son *weregilde*, et, s'il ne laisse

1. « *Loi des Allemands*, § *(sic)* 24 et 30. »
2. J'en ai mis les citations dans l'*Esprit des Loix*.

point d'enfants... On sent la raison de la Loi : c'est une famille de moins. Aussi cette même loi défend-elle avec grande attention le transport des esclaves dans les pays étrangers. Le grand nombre de peuples sorti de la Germanie faisoit qu'on vouloit réparer ceux qui restoient.

» Voyez astérisque dans mon extrait, page 197, sur le caractère de la Loi des Bavarois, au titre VII, § 15.

» Deux loix bien singulières dans la Loi des Bavarois! Ce qui prouve la correction qu'on a faite à la Loi des Bavarois, c'est qu'au titre XIV, § 8, on cite l'Ancient Testament.

» La Loi des Saxons admet aussi les preuves négatives[1].

» Loi générale de ces peuples barbares contre ceux qui fiançoient, ravissoient les filles fiancées à un autre[2].

» La Loi des Saxons admettoit aussi la preuve par le combat[3].

» Ici, une femme libre vendue, la composition n'est pas plus forte que pour un homme[4] : c'est 600 sous, tant pour un homme noble, que pour une femme noble.

» La Loi des Angles avoit sans doute été corrigée,

1. « *Caput Ium*, § 1er. »
2. « *Loi des Saxons*, § 9. »
3. « § 15 et (de l'extrait) page 218. »
4. « Loi des Angles, titre Ier, § 1er, et titre X, § 3. Il est vrai que cela n'a lieu que *pro fœmina nundum pariente, vel quæ parere desiit; nam, si sit pariens,* trois fois 600 sous *(Ibidem)*. »

puisqu'on y voit l'établissement des donations ou des testaments. *Libero homini liceat hæreditatem suam cui voluerit tradere* [1]; ce qui étoit contraire au droit des Germains, comme nous le voyons dans Tacite: « ... *nullum testamentum*, etc. »

» On remarque dans la Loi des Frisons que l'on commence à y compter par livres le taux des compositions [2]. Les Frisons étoient placés sur de grandes rivières, et aboutissoient à de grandes nations, et pouvoient avoir un grand commerce, comme les peuples qui habitent ces pays aujourd'hui [3].

» Il me semble que cette solution en livres n'emporte pas plus d'argent que la fixation en sols dans les loix des autres peuples. Ainsi ma remarque sera inutile.

» Cette loi nous fait voir les Frisons gouvernés par un duc, sous le Roi.

» Comme la Loi des Saxons nous fait voir les Saxons!

» Celui qui vend un homme libre hors du pays *componat... ac si... interfecisset* [4]. »

405* (1927. III, f° 150 v°). — Sans aucune restriction, limitation, interprétation, la couronne, dans trois races consécutives, a passé aux mâles, et, dans la troisième, toujours à l'aîné des mâles.

1. « Titre XIII. »
2. « Titre XV. »
3. « Voir pourtant le rapport de ces compositions en livres avec les compositions des autres peuples en sols. »
4. « *Loi des Frisons*, titre XXI. »

406* (1933. III, f° 152 v°). — Me voici arrivé au livre XXIX, et je ne l'ai point commencé sans faire de nouveaux sacrifices et avoir bâti un temple à l'Ennui et à la Patience.

407* (1718. III, f° 44 v°). — L'abbé de Saint-Pierre dit : « Il faut choisir d'honnêtes gens; » comme on dit, lorsqu'on enrôle : « Il faut prendre un homme de 5 pieds, 6 pouces. »

408* (1876. III, f° 115). — *Pour la Composition des Loix*[1]. — L'abbé de Saint-Pierre, qui étoit le meilleur honnête homme qui fut jamais, ne sait, pour chaque inconvénient, dire autre chose si ce n'est qu'il faut assembler dix honnêtes gens. On diroit que c'est un major qui choisit des soldats, et qui dit : « Il faut qu'ils ayent 5 pieds, 8 pouces. » Il faut que les loix commencent par travailler à faire des honnêtes gens, avant de penser à les choisir. Il ne faut pas commencer par parler de ces gens-là. Il y en a si peu que cela ne vaut pas la peine.

409* (1931. III, f° 152). — Les évêques y avoient déjà mis toutes les loix que nous voyons établies en Espagne dans le Tribunal de l'Inquisition. Mais les évêques n'en profitèrent pas tant qu'ils pensoient. Les moines arrivent et se saisissent de la dévotion des peuples. Le peuple bigot court à eux et les trouve plus catholiques que les évêques. Ils

1. *Continuation des Matériaux qui n'ont pu entrer dans l' « Esprit des Loix ».*

deviennent les inquisiteurs et soumettent les évêques même à leur autorité.

C'est le sort de ceux qui abusent du pouvoir que l'on en abuse bientôt contre eux-mêmes, et, comme l'injustice passe en d'autres mains, il sera éternellement de la sagesse des hommes d'avoir de la modération et de se réfugier dans l'équité.

410* (1934. III, f° 153). — Lorsqu'une loi paroît bizarre, et qu'on ne voit pas que le Législateur ait eu intérêt à la faire telle (ce qu'on peut présumer lorsque cette loi n'est fiscale ni tyrannique), on doit croire qu'elle est plus raisonnable qu'elle ne paroît, et qu'elle est fondée sur une raison suffisante. La loi de Gengis-Kan défendoit aux Mogols d'approcher des eaux pendant le tonnerre. Il vouloit empêcher que les Mogols, dans un pays où le tonnerre est très fréquent, se mettoient *(sic)* d'abord dans l'eau, ne se noyassent[1].

411* (1922. III, f° 149). — *Des Loix nouvelles.* — Les loix nouvelles prouvent l'attention de ceux qui gouvernent. Mais l'exécution des loix anciennes la prouveroit encore mieux. Je ne voudrois pourtant pas blâmer les Romains des grands changements qui arrivèrent dans leur jurisprudence : ils changèrent le gouvernement, et il fallut que leurs loix civiles suivissent leurs loix politiques.

1. Voyez Pétis de La Croix, *Vie de Gengis-Kan.*

412* (1869. III, f° 113). — Savoir dans quel cas un abus peut devenir la loi, et la correction, devenir un abus.

413* (1767. III, f° 68 v°). — Un gouvernement est comme une somme de chiffres. Otez en un, ou ajoutez en un, vous changerez la valeur de tous. Mais, comme on sait au juste la valeur de chaque chiffre, on n'est pas trompé.

Au lieu qu'en politique on ne peut jamais savoir quel sera le résultat des changements qu'on fait[1].

414* (1769. III, f° 68). — Un petit changement dans les loix civiles produit souvent un changement dans la constitution. Il paroît petit et a des suites immenses. Par exemple, le transport du pouvoir d'une partie de l'État à une autre, par le changement du cens.

Un chariot qui a quatre roues peut aller avec trois, même avec deux; mais il faut les disposer autrement. De même, le changement dans les loix civiles des Chinois, en permettant l'entrée des étrangers.

415* (1780. III, f° 71 v°). — Quand on ôte quelque liberté naturelle, il faut que l'avantage visible que l'on en retire console de la perte de cette faculté.

Quand une chose bonne a un inconvénient, il est ordinairement plus prudent d'ôter l'inconvénient que la chose.

1. Page 19, IIe volume *Politica*.

416* (1727. III, f° 46 v°). — Tacite, qui nous a laissé cet excellent traité *De Moribus Germanorum*, où nous voyons encore nos mœurs peintes et nos loix décrites... Il seroit à souhaiter que quelqu'un nous eût laissé un traité *De Moribus Gothorum*, parce que ce sont des nations primitives, et que nous ne les trouvons décrites que lorsqu'elles se sont mêlées entre elles ou avec les peuples soumis.

417* (1691. III, f° 37). — Il est très remarquable que, comme les Goths furent vaincus en Italie, par les Romains, par le désavantage de leurs armes, ils furent, par la même raison, exterminés dans les Gaules par les François. Ceux-ci avoient une arme qui leur étoit particulière; c'étoit la hache, qu'ils jetoient avec une adresse singulière, et qui brisoit toutes les armes défensives. Ils avoient encore des espèces de javelots courts, appelés *ancones*[1], dont ils se servoient avec beaucoup de succès.

418* (1733. III, f° 50 v°). — Les principales raisons de la supériorité des François sur les autres peuples furent que, depuis la destruction des Romains, il n'y avoit pas un seul état en Europe qui eût une assiette ferme; que tout les aida, et la Religion même : les Gaulois ne pouvant vivre sous des tyrans ariens, et l'Italie ne pouvant souffrir les oppresseurs des Pontifes romains. Enfin, le genre de leurs armes et leur agilité leur donna de l'avantage contre la

1. Agathias, livre Ier.

cavalerie gothe, dont nous avons tant parlé dans l'ouvrage précédent.

419* (1941. III, f° 156). — On dit que les diverses femmes de Charlemagne étoient successives; il faudroit chercher aussi un moyen pour prouver que les trois reines et les concubines de Dagobert, qui étoit aussi pieux que lui[1], vinrent de main en main et se succédèrent. Je n'attaque point la sainteté de Charlemagne, parce que je ne sais point le terme de la miséricorde sur ceux qui ont violé les loix de l'Évangile, en suivant les loix de leur pays.

Je ferai ici une conjecture. Frédégaire[2] dit que, le maire Warnachaire étant mort, et Godin, son fils, ayant épousé sa belle-mère, le Roi entra en fureur, disant qu'il avoit violé les canons. Mais je ne crois pas que ce roi aimât assez les canons pour envoyer, à cette occasion, une armée contre lui. Le Roi ordonna qu'on lui fît prêter serment de fidélité. L'action de Godin étoit donc un attentat politique, et son mariage incestueux blessoit une certaine prérogative royale. J'en ai parlé dans mon *Esprit des Loix*, au livre (je crois) sur *la Nature du Terrain* ou au livre des *Fiefs*, à l'occasion de la pluralité des femmes des roix francs.

420* (1697. III, f° 39). — *Charlemagne.* — Je ne puis m'empêcher de former ici des regrets sur une

1. Voyez la *Chronique* de Frédégaire, sur l'an 628.
2. Sur l'an 626.

table d'argent, d'un plus grand poids que les autres de son *(sic)* palais (dit Charlemagne dans son testament), d'un art plus exquis, et où l'on voyoit, en trois globes, le Monde figuré.

Plût à Dieu qu'il eût confié à l'airain des choses dont l'avarice a depuis fait des secrets. Nous y verrions l'exacte position des peuples après le mouvement de tant de nations, la situation des villes; et, ce que nous ne faisons que conjecturer, nous le saurions.

421* (1721. III, f° 45 v°). — Défaite des Huns par Charlemagne, en 788 et 789. — Destruction des Lombards par Charlemagne, en 777. Il confirma la donation que son père avoit faite à l'Église romaine. Le royaume des Lombards avoit duré 200 ans.

422* (1829. III, f° 99 v°). — Lorsqu'on pense à ces trois princes : Pepin, Charles-Martel et Charlemagne! Sous eux, la Nation toujours victorieuse ne vit plus d'ennemis. Mais, après eux, il arriva ce que l'on avoit vu dans l'Empire romain, lorsqu'après Marius, Sylla, Pompée, César, Rome n'eut rien à soumettre; il arriva ce qu'après Alexandre on avoit vu chez les Grecs : les Francs se détruisirent eux-mêmes par des guerres civiles.

423* (1832. III, f° 100 v°). — Les Normands ayant désolé tout le Royaume, une espèce d'anarchie qui venoit du malheur public mit le comble au malheur public. On élut Hugues Capet.

424* (1695. III, f° 38 v°). — *Hugues Capet.* — Son nom est perdu dans les temps qui se sont perdus eux-mêmes et sont dans la nuit, le silence, les ténèbres et l'oubli.

425* (1696. III, f° 39). — *Hugues Capet.* — C'est se connoître bien peu en flatterie que de mêler des fables dans une généalogie la plus constamment établie que nous connoissons. Hugues Capet n'étoit point de la maison carlienne; il étoit de la sienne. Sitôt que ce genre de grandeur pût être distingué, lui, son père et son ayeul parurent dans la grandeur. Sitôt que la perpétuité des fiefs servit à distinguer la grandeur des maisons, celle-ci paroît avec les grands fiefs, et elle a cet avantage que, toujours grande dans son cours, elle n'a d'origine que l'abîme de ces temps où règnent la nuit, les ténèbres et l'oubli.

426* (1828. III, f° 99). — On trouve, dans le Code des Lombards, des loix contre ceux qui portoient des armes enchantées. Elle se rapportent à peu près au temps où l'armure devint plus pesante chez les Francs. Il peut y avoir eu des armes de si bonne trempe qu'elles parurent tirer leur force de quelque enchantement. Cela donna l'origine à un nombre infini de romans, qui ont été la matière de ceux que l'Arioste et les autres ont transmis jusqu'à nous; d'autant plus ridicules aujourd'hui que les armes à feu ont fait disparoître tous les paladins.

427* (1830. III, f° 99 v°). — Agobard, dans une lettre à Louis-le-Débonnaire, se plaint de ce que les canons des conciles de France, faits par de si saints évêques, étoient regardés par beaucoup de gens comme superflus et inutiles, parce qu'ayant été faits sans la participation du Pape les canonistes romains n'en faisoient pas mention.

Mais, si le mal étoit déjà si grand, que dut-il être dans les siècles qui suivirent?

428* (1928. III, f° 150 v°). — M. Du Tillet dit fort bien que la Cour des Pairs fut établie par Louis-le-Jeune pour juger des affaires de son domaine, de celles qui concernoient la dignité des prairies, et autres grandes causes.

Cette cour n'eut point pour objet de réformer les sentences qui émanoient de la juridiction des seigneurs, mais de corriger leurs prévarications et leurs dénis de justice.

C'est pour cela que les seigneurs eux-mêmes étoient ajournés en personne, pour répondre de la sentence, et qu'ils couroient le risque d'une amende envers le Roi. Mais, quand saint Louis eut aboli les combats en matière civile, on commença à appeler de la sentence en matière civile même. Pour lors, il parut extraordinaire que les seigneurs fussent ajournés pour répondre.

429* (1929. III, f° 151 v°). — Il me paroît que, dans les affaires criminelles, on employoit le serment pour les affaires inconnues, le duel pour les incer-

taines, la guerre pour les certaines; que, dans les affaires civiles, on employoit le serment pour les affaires de nulle conséquence; que, pour les autres, on employoit le témoignage, et le combat, quand le témoignage étoit nié, et aussi le combat, en cas d'appel.

430* (1930. III, f° 151 v°). — *Serment sur des Châsses vides.* — Extrait de la *Continuation de Frédégaire*, page 92.

C'est le temps où l'on ne craignoit plus le parjure, et où l'on en craignoit encore les malheurs.

431* (1932. III, f° 152 v°). — *Jugement de Dieu ou Divination par un Passage des Psaumes, des Prophètes, des Évangiles.* — Mais, comme il y a dans les Prophètes et les Psaumes plus de malheurs et de menaces que dans quelque livre qu'il y ait, les malheureux n'y trouvoient guère de consolation. Chramne et Mérovée, fils de Chilpéric, consultèrent ainsi[1].

432* (1704. III, f° 41 v°). — Vous me dites qu'à la fin de ma carrière, il faudra que je chante la conquête de Clovis et le gouvernement de Charlemagne. Mais quel est cet autre qui a vaincu à Fontenoy, et qui demande la paix?

433* (1831. III, f° 100). — J'aurois encore bien des

1. Extrait de Grégoire de Tours, pages 33, 34.

choses à dire; mais j'aurois peur que cela ne devint une matière de pure érudition. Je voudrois parler non pas à la mémoire de mes lecteurs, mais à leur bon sens, et l'on a plus tôt fini quand on parle au bon sens qu'à la mémoire. J'aimerois mieux enseigner à considérer les loix dans leur origine, qu'à faire un livre sur l'origine des loix.

434* (2052. III, f° 340 v°). — J'ai toujours été frappé, en lisant les codes des loix des Barbares[1], du peu d'attention ou sévérité qu'elles ont contre le parricide; de sorte que ce crime est presque confondu avec les autres violences, et je vois dans Cassiodore[2] que Théodoric voulut dans un cas pareil que l'on punît le parricide selon la Loi romaine. A mesure que ces Barbares devenoient plus romains, ils concevoient plus d'horreur pour le parricide. Or je trouve, en quelque façon, la cause de cette manière de penser des peuples barbares, dont les mœurs se tenoient toutes; je la trouve (dis-je) dans Procope (*Guerre des Goths*, livre IIe), où il dit, en parlant des Hérules : quand quelqu'un d'entre eux languissoit ou vieillissoit, il étoit contraint de faire requête à ses proches de le faire mourir; un autre qu'un parent l'occisoit; après quoi, ses parents mettoient le feu au bûcher et le brûloient[3].

Voyez combien tout ceci se rapporte aux autres

1. J'ai tiré ceci pour en faire un chapitre pour la fin du XVIIIe livre.
2. Livre II, lettre 14.
3. Voyez mon vieux extrait de Procope, page 259.

mœurs des Germains. On présentoit requête aux parents, à cause du droit qu'ils avoient pour la sûreté de la vie de leurs parents. Il sembloit qu'on ne pouvoit pas disposer de sa vie sans eux. C'étoit un étranger qui donnoit la mort, mais du consentement des parents; sans quoi ils auroient pu prendre la vengeance.

XII. DÉFENSE DE L'« ESPRIT DES LOIX »

435-437. — Choses que je n'ai pas mises dans ma « Défense ».

435* (2006. III, f° 309). — Ceux qui font des ouvrages d'esprit doivent s'imaginer qu'ils seront jugés par leurs pairs. Tout l'avantage qu'un écrivain a naturellement sur ses lecteurs, c'est qu'il a plus réfléchi qu'eux sur la matière dont il traite. Mais, si ceux-ci ont réfléchi à leur tour, ils se trouvent sous *(sic)* les mêmes termes. Il faut que l'amour-propre apprenne un grand secret : il parle devant l'amour-propre. Quoi! parce qu'un auteur seroit vain, il trouveroit des lecteurs modestes? et, de ce qu'il seroit avantageux, on pourroit conclure qu'il ne seroit pas foible? La candeur d'un écrivain est cette rougeur charmante des jeunes personnes qui, si la nature avoit un art, seroit son art. Cherchons à nous faire aimer, si nous voulons nous faire lire. S'il est vrai qu'un homme ait de l'esprit, que cet

esprit s'allie avec les autres esprits; et, s'il ne peut pas s'allier avec eux, qu'il soit comme une pierre précieuse qui sépare l'or d'avec l'or.

« *Qualis gemma micat quæ fulvum dividit aurum.* »

Grand Dieu! comment seroit-il possible que nous eussions toujours raison? et que les autres eussent toujours tort? Les bons esprits trembleront donc de décider, et les autres auront reçu, en dédommagement, le plaisir de l'affirmative.

436* (2007. III, f° 309 v°). — Le talent de la déclamation est le plus commun de tous; les jeunes gens qui veulent écrire commencent toujours par là, soit que leurs maîtres ayent trouvé plus de facilité à prendre ce style, soit que leurs disciples en ayent trouvé davantage à le recevoir. Voyez, je vous prie, Démosthènes : dès qu'il ne foudroye pas, il est simple; tel que le Ciel, il est presque toujours serein, et il ne tonne que par intervalle.

437* (2008. III, f° 310). — Remarquez, je vous prie, l'esprit de la Religion chrétienne. Elle veut perpétuellement qu'on s'humilie, et elle défend perpétuellement d'humilier les autres; elle déteste l'orgueil et la vanité, et elle vous défend également de concourir à l'orgueil et à la vanité des autres, et à la choquer, par la raison qu'en choquant la vanité des autres la vôtre trouve des délices qu'elle n'approuve pas en vous. Car, à l'égard des autres, l'orgueil qu'on veut mortifier reprend des forces,

par la considération du dessein que l'on en a, et ce n'est pas un moyen sûr de le déraciner que de le faire souffrir. L'orgueil pressé par l'orgueil prendroit des forces et le repousseroit à son tour.

L'orgueil voudroit-il contredire l'orgueil? Ils ne feroient que se justifier l'un et l'autre. La modestie le fait défendre (?).

La Religion chrétienne exige de nous deux choses: l'une charmante; l'autre terrible: d'aimer les autres, et de nous haïr nous-mêmes. Dieu ne veut rien de nous que nous-mêmes.

Les injures peuvent être le témoignage de la rudesse générale d'une nation, quelquefois de sa liberté et de sa naïveté même.

Dans ce cas, la charité chrétienne en seroit moins blessée, parce qu'il seroit indécis si elles seroient l'effet des mœurs générales ou d'une violence particulière. Mais, dans une nation où les citoyens, liés déjà par les loix, se sont encore liés par les égards, et où, par conséquent, les injures supposent que celui contre qui elles sont dites est si coupable qu'on a été obligé de franchir toutes les barrières, elles blessent extrêmement la charité chrétienne.

Ainsi les Grecs et les Romains offensoient moins que nous, avec des paroles plus offensantes. Dans de pareilles nations, la charité chrétienne en seroit moins blessée.

Si le cœur les a dites, ou si les mœurs les ont laissé dire; si c'est la conscience publique ou la particulière qui doivent se faire des reproches.

Fin.

438* (2005. III, fº 308 vº). — J'avois mis à la fin de ma réponse au père Berthier sur Athènes[1] :

« Ces messieurs aiment beaucoup les combats, mais ils sont légèrement armés. »

XIII. LYSIMAQUE

439* (563. I, fº 438 vº). — *Lysimaque.* — Autant que j'ai eu confiance aux Dieux dans l'adversité, autant les crains-je dans ma fortune.

440 (1666. III, fº 15). — Les loix se turent[2]; la nécessité parla; et nous y obéîmes.

441* (2161. III, fº 354). — *Choses qui n'ont pu entrer dans le Dialogue de Lysimaque.* — Mes sujets sont heureux; mais, moi, je ne le suis pas. L'État est tranquille, et ma maison est toujours troublée. Tout rit dans mon empire, et je n'ai de chagrin que dans mon palais. Que sais-je les *(sic)* malheurs qui me seroient arrivés si Callisthène n'avoit sans cesse calmé mon âme! Étrange condition des Roix! Ils n'ont que de grandes passions; leur force n'est que pour agir; ils sont toujours foibles pour se défendre. O Callisthène! vous me faites craindre les remords, lorsqu'à peine je crains les crimes. Je frémis des horreurs dont vous m'avez sauvé.

1. N'a pu entrer dans ma *Défense*.
2. N'a pu entrer dans mon discours intitulé : *Lysimaque*.

XIV. ESSAI SUR LE GOUT

442* (108. I, p. 100). — Nous devons[1] à la vie champêtre que l'Homme menoit dans les premiers temps cet air riant répandu dans toute la Fable. Nous lui devons ces descriptions heureuses, ces aventures naïves, ces Divinités gracieuses, ce spectacle d'un état assez différent du nôtre pour le désirer, et qui n'en est pas assez éloigné pour choquer la vraisemblance; enfin, ce mélange de passions et de tranquillité. Notre imagination rit à Diane, à Pan, à Apollon, aux Nymphes, aux bois, aux prés, aux fontaines. Si les premiers hommes avoient vécu comme nous dans les villes, les poëtes n'auroient pu nous décrire que ce que nous voyons tous les jours avec inquiétude, ou que nous sentons avec dégoût. Tout respireroit l'avarice, l'ambition et les passions qui tourmentent. Il ne seroit question que de tout le détail fatiguant de la Société.

Les poëtes qui nous décrivent la vie champêtre nous parlent de l'âge d'or, qu'ils regrettent; c'est-à-dire nous parlent d'un temps encore plus heureux et plus tranquille.

443* (109. I, p. 101). — Il n'y a guère jamais eu de législateur qui, pour rendre ses loix ou sa religion

1. De plusieurs idées que j'avois, voici celles qui n'ont pu entrer dans mon ouvrage sur *le Goût et les Ouvrages d'Esprit.*

respectables, n'ait eu recours au mystère. Les Égyptiens, qui sont les auteurs de toute sainteté, cachoient leur culte avec un très grand soin.

Il étoit défendu chez les Grecs de découvrir les cérémonies de Cérès, et les Romains regardoient comme un sacrilège inexpiable d'avoir révélé les mystères de cette Divinité grecque et ceux des Divinités égyptiennes.

Il y avoit une autre espèce de mystère qui consistoit à cacher le nom de la Divinité qu'on adoroit. Il étoit défendu aux Juifs, sous peine de mort, de prononcer le nom de Dieu, et il étoit défendu aux Romains, sous la même peine, de prononcer celui des Dieux de leur ville, et même le vrai nom de la Ville.

La raison de cette défense n'étoit pourtant pas la même pour les deux nations : une crainte religieuse l'interdisoit aux Juifs, et une crainte politique l'interdisoit aux Romains.

Les Juifs regardoient le nom comme le principal attribut de la chose. Aussi Dieu qui agissoit toujours conformément aux idées que ce peuple devoit avoir, eut un soin particulier d'imposer un nom aux choses à mesure qu'il les créoit, et de changer le nom des patriarches à mesure qu'ils changeoient de situation et de fortune.

Mais les Romains craignoient que si les étrangers savoient le nom des Dieux de leur ville, ils ne les évoquassent et ne les privassent par là de leur secours et de leur présence.

Il y a une autre sorte de mystère religieux qui

consiste à attribuer à de certains lieux une sainteté qui doit en exclure les profanes.

Les Chrétiens ont aussi leurs mystères, qui ne consistent pas, comme ceux des Anciens, dans de certaines cérémonies cachées, mais dans une soumission aveugle de la raison à de certaines vérités révélées.

Ce seroit ici une question : savoir si les mystères des Anciens, qui consistoient à cacher le culte, frappoient plus que ceux des Chrétiens, qui consistent à cacher le dogme.

Quoi qu'il en soit, toutes les religions ont eu leurs mystères, et il semble que, sans cela, il n'y auroit point de religion.

444* (110. I, p. 104). — J'avoue mon goût pour les Anciens. Cette Antiquité m'enchante, et je suis toujours porté à dire avec Pline : « C'est à Athènes où vous allez. Respectez leurs *(sic)* Dieux. »

445* (111. I, p. 104). — J'aime à voir les querelles des Anciens et des Modernes : cela me fait voir qu'il y a de bons ouvrages parmi les Anciens et les Modernes.

446* (112. I, p. 105). — Il y a, dans le système des Juifs, beaucoup d'aptitude pour le sublime, parce qu'ils avoient coutume d'attribuer toutes leurs pensées et toutes leurs actions à des inspirations particulières de la Divinité : ce qui leur donnoit un très grand agent. Mais, quoique Dieu y paroisse agir comme un être corporel, aussi bien que dans

le système payen, cependant il ne paroît agité que de certaines passions; ce qui ôte non seulement le gracieux mais encore la variété du sublime. Et, d'ailleurs, un agent unique ne peut donner de variété : il laisse à l'imagination un vide étonnant, au lieu de ce plein que formoit un nombre innombrable de Divinités payennes.

Le système chrétien (je me sers de ce terme, tout impropre qu'il est), en nous donnant des idées plus saines de la Divinité, semble nous donner un plus grand agent. Mais, comme cet agent ne permet, ni n'éprouve aucune passion, il faut nécessairement que le sublime y tombe. D'ailleurs, les mystères sont plutôt sublimes pour la raison que pour les sens, et c'est des sens et de l'imagination qu'il s'agit dans les ouvrages d'esprit.

Mais ce qui achève de perdre le sublime parmi nous et nous empêche de frapper et d'être frappés, c'est cette nouvelle philosophie qui ne nous parle que de loix générales et nous ôte de l'esprit toutes les pensées particulières de la Divinité. Réduisant tout à la communication des mouvements, elle ne parle que d'entendement pur, d'idées claires, de raison, de principes, de conséquences. Cette philosophie, qui est descendue jusqu'à ce sexe qui ne semble être fait que pour l'imagination, diminue le goût que l'on a naturellement pour la poésie. Ce seroit bien pis si quelque peuple alloit s'infatuer du système de Spinoza : car, outre qu'il n'y auroit point de sublime dans l'agent, il n'y en auroit pas seulement dans les actions.

447* (113. I, p. 107). — D'affreuses maladies, inconnues à nos pères, ont attaqué la Nature humaine jusque dans la source de la vie et des plaisirs[1]. On a vu les grandes familles d'Espagne, qui avoient échappé à tant de siècles, périr presque toutes de nos jours : ravage que la guerre n'a point fait, et qui ne doit être attribué qu'à un mal trop commun pour être honteux, et qui n'est plus que funeste.

Les plaisirs et la santé sont devenus presqu'incompatibles. Les peines de l'amour, tant chantées par les anciens poëtes, ne sont plus les rigueurs ou l'inconstance d'une maîtresse. Le temps a fait naître d'autres dangers, et l'Apollon de nos jours est moins le Dieu des vers que celui de la médecine.

448* (114. I, p. 108). — Homère n'a été théologien que pour être poëte.

449* (115. I, p. 108). — L'ouvrage divin de ce siècle, *Télémaque*, dans lequel Homère semble respirer, est une preuve sans réplique de l'excellence de cet ancien poëte.

Je ne suis point du nombre de ceux qui regardent Homère comme le père et le maître de toutes les sciences. Cet éloge est ridicule en faveur de tout auteur; mais il est absurde pour un poëte.

450* (116. I, p. 108). — M. de La Motte est un enchanteur, qui nous séduit par la force des char-

1. J'ai mis cela dans ma *Différence des Génies*.

mes. Mais il faut se défier de l'art qu'il employe. Il a porté dans la dispute ce génie divin, ces talents heureux, si connus dans ce siècle-ci, mais que la postérité connoîtra mieux encore.

Mad[e] Dacier, au contraire, a joint à tous les défauts d'Homère tous ceux de son esprit, tous ceux de ses études, et j'ose même dire tous ceux de son sexe; telle que ces prêtresses superstitieuses qui déshonoroient le Dieu qu'elles révéroient, et qui diminuoient la Religion à force d'augmenter le culte.

Je ne dis pas que Mad[e] Dacier ne méritât cette belle place qu'on lui a donnée dans la République des Lettres, et qu'elle semble avoir obtenue malgré le Destin même, qui l'avoit plutôt fait naître pour faire le bonheur de quelque moderne que pour la gloire des Anciens. Tout le monde a senti le tour (?) et même le feu de ses traductions. Mais elle a fini sa vie dans un siècle où le souverain mérite est de penser juste, et qui, dans le temps qu'il admire une belle traduction de l'*Iliade,* n'est pas moins frappé d'un mauvais raisonnement sur l'*Iliade.*

Ainsi l'on pourroit dire de cette guerre ce qu'on dit dans *(sic)* celle de Pyrrhus et des Romains : que les Épirotes n'avoient pas vaincu les Romains; mais que le consul avoit été vaincu par le roi des Épirotes.

451* (117. I, p. 110). — J'avoue qu'une des choses qui m'a le plus charmé dans les ouvrages des Anciens, c'est qu'ils attrapent en même temps le grand et le simple; au lieu qu'il arrive presque tou-

jours que nos modernes, en cherchant le grand, perdent le simple, ou, en cherchant le simple, perdent le grand. Il me semble que je vois, dans les uns, de belles et vastes campagnes, avec leur simplicité, et, dans les autres, les jardins d'un homme riche, avec des bosquets et des parterres.

Je vous prie de voir la plupart des ouvrages des Italiens et des Espagnols. S'ils donnent dans le grand, ils outrent la nature, au lieu de la peindre. S'ils donnent dans le simple, on voit bien qu'il ne s'est pas présenté à eux, mais qu'ils l'ont recherché, et qu'ils n'ont tant d'esprit que parce qu'ils manquent de génie.

452* (118. I, p. 111). — De tous les genres de poésies, celui où nos modernes ont, à mon gré, égalé les Anciens, c'est le poëme dramatique. Je crois en deviner la raison. C'est que le système payen y entre pour beaucoup moins. Cette sorte d'ouvrage est de sa nature le mouvement même. Tout y est pour ainsi dire en feu. Il n'y a ni récit, ni rien d'historique, qui ait besoin de secours étranger. Tout y est action. On y voit tout; on n'y entend rien. La présence des Dieux seroit trop choquante et trop peu vraisemblable. C'est plutôt un spectacle du cœur humain que des actions humaines. Ainsi il a moins besoin de merveilleux.

Je ne dis pourtant pas que le système payen n'y influe pour beaucoup : car très souvent l'esprit et presque toutes les idées principales ou accessoires en dérivent; témoin le commencement de *la Mort*

de Pompée, où il n'entre pour acteurs ni Dieux, ni Déesses :

> Le Destin se déclare, et nous venons d'apprendre
> Ce qu'il a décidé du beau-père et du gendre.
> Quand les Dieux étonnés sembloient se partager,
> Pharsale a décidé ce qu'ils n'osoient juger.

Et cet autre endroit où Cornélie dit, etc.

453* (119. I, p. 113). — Nos modernes sont inventeurs d'un certain genre de spectacle qui, uniquement fait pour ravir les sens et pour enchanter l'imagination, a eu besoin de ces ressorts étrangers que la tragédie rejette. Dans ce spectacle fait pour être admiré, et non pour être examiné, on s'est servi si heureusement des ressorts de la Fable, ancienne et moderne, que la raison s'est indignée en vain, que ceux qui ont échoué à la simple tragédie, où rien ne les aidoit à agiter le cœur, ont excellé dans ce nouveau spectacle, où tout sembloit leur servir; et tel en a été le succès que l'esprit même y a gagné. Car tout ce que nous avons de plus exquis et de plus délicat, tout ce que le cœur a de plus tendre se trouve dans les opéras de Quinaut, Fontenelle, La Motte, Danchet, Roi, etc.

454* (120. I, p. 114). — On ne voit rien de si pitoyable que les poésies de cinq ou six siècles. Cependant, tout devoit contribuer à nous donner de bons ouvrages. Le nombre des poëtes étoit innombrable; la noblesse faisoit profession du métier de poëte; on faisoit fortune par la poésie auprès des

dames et auprès des princes. L'Europe n'a pas pu manquer de génies. Il y avoit, d'ailleurs, de l'émulation. Cependant, on ne voit que de misérables ouvrages, faits par des gens qui n'avoient que des idées prises de l'Écriture sainte[1]. Mais, dès que l'on commença à lire les Anciens, que l'on eût perdu un siècle à les commenter et à les traduire, on vit paroître des auteurs, et (ce qui me semble faire la gloire des Anciens) on put leur comparer les Modernes[2].

455* (121. I, p. 115). — Il ne faut point entrer avec les Anciens dans un détail qu'ils ne peuvent plus soutenir, et cela est encore plus vrai à l'égard des poëtes, qui décrivent les mœurs et les coutumes, et dont les beautés, même les moins fines, dépendent, la plupart, de circonstances oubliées, ou qui ne touchent plus. Ils sont comme ces palais antiques dont les marbres sont sous l'herbe; mais qui laissent encore voir toute la grandeur et toute la magnificence du dessin.

456* (122. I, p. 116). — Nous reprochons aux Anciens d'avoir toujours relevé la force du corps des héros. Mais, parmi nous, chez qui de nouvelles façons de combattre ont rendu vaine la force du corps, nous représentons encore, dans les ouvrages

1. L'application unique de plusieurs moines à la lecture de l'Écriture a fait faire bien des mauvais ouvrages profanes. On tiroit toutes les étymologies de l'hébreu, et on rapportoit toutes les histoires à celles des Livres saints.

2. Voyez page 118.

faits pour exciter l'admiration, les héros qui tuent tout, qui renversent tout ce qui s'oppose à leur passage. Tantôt ce sont des géants; tantôt, des lions; tantôt, des torrents. Et, pour montrer du merveilleux, on en revient toujours à cette force du corps que nos mœurs, non pas la Nature, nous font paroître méprisable.

457* (123. I, p. 116). — Je suis porté à croire que les épithètes doivent être fréquentes dans la poésie. Elles ajoutent toujours. Ce sont les couleurs, les images des objets.

Le style de *Télémaque* est enchanteur, quoique chargé d'autant d'épithètes que celui d'Homère.

458* (124. I, p. 117). — Les Grecs qui insultoient un cadavre suivoient peut-être en cela la nature. Une certaine politesse ou cérémonie, mal placée lorsque la Religion n'en est pas l'origine, a fait que l'on pleure de la mort de son ennemi, dont on est ravi dans l'âme : car, si cela n'étoit pas, on ne le tueroit point, etc.

459* (125. I, p. 117). — Je ne sais pas si les Anciens avoient de meilleurs esprits; mais, par le changement des temps, il est arrivé que nous avons quelquefois de meilleurs ouvrages.

460* (126. I, p. 117). — Mais pour juger des beautés d'Homère, il faut se mettre dans le camp des Grecs, non pas dans une armée françoise.

461* (127. I, p. 118). — Nous pouvons aimer à voir la réprésentation des mœurs d'un peuple barbare, pourvu qu'on y trouve les passions qui plaisent, et qui remuent. Nous aimons à voir les mêmes passions sur un fonds nouveau. Nous aimons bien mieux entendre le vizir Acomat parler de sa manière d'aimer, que Bajazet naturalisé françois.

462 (128. I, p. 118). — On ne peut assez s'étonner de la lenteur [1] avec laquelle les François sont venus jusqu'à *Venceslas* et *le Cid*, et de la rapidité avec laquelle les Grecs ont passé du mauvais à l'excellent. Je crois que nous étions gâtés par les idées de l'Écriture sainte, qu'on vouloit toujours transporter dans les poésies (?).

463 (129. I, p. 119). — Sophocle, Euripide, Eschyle, ont d'abord porté le génie d'invention au point que nous n'avons rien changé depuis aux règles qu'ils nous ont laissées; ce qu'ils n'ont pu faire que par une connoissance parfaite de la nature et des passions.

464 (130. I, p. 119). — Ceux qui ont une légère connoissance de l'Antiquité voyent les défauts d'Homère naître avec les temps qui l'ont suivi.

465* (131. I, p. 119). — Ayant lu plusieurs critiques [2] faites de nos jours contre les Anciens, j'ai

1. Voyez page 115.
2. Voyez page 143.

admiré plusieurs de ces critiques; mais j'ai admiré toujours les Anciens. J'ai étudié mon goût et examiné si ce n'étoit point un de ces goûts malades sur lesquels on ne doit faire aucun fond. Mais, plus j'ai examiné, plus j'ai trouvé que j'avois raison de penser comme j'avois senti.

466* (132. I, p. 120). — Il faudroit voir, dans la *Théogonie* d'Hésiode, ce qu'Homère, a ajouté au système des fables.

467* (133. I, p. 120). — Les adultères des Dieux n'étoient point un signe de leur imperfection; c'étoit un signe de leur puissance[1], et on les honoroit en parlant de leurs adultères.

468* (134. I, p. 120). — Les épithètes des poëtes ne viendroient-elles pas de la superstition des Payens, qui croyoient que les Dieux vouloient être appelés d'un certain nom et aimoient à être considérés sous certains attributs? Il falloit donc que les poëtes s'y accommodassent. Les Héros furent traités comme les Dieux.

469* (135. I, p. 121). — Il n'y a point de gens qui ayent plus besoin de ne point tomber dans le déshonneur que ceux qui se sont fait une réputation dans le monde par leur savoir, par leur esprit ou par quelque talent. Car, si, malgré ce qu'ils avoient

1. On pourroit donner la raison de cela, tirée de la nature de la chose.

en leur faveur, leurs mauvaises qualités ont percé, s'ils ont fait revenir contre eux le public qui étoit séduit, il faut qu'elles soient bien grandes, et que le mépris qu'ils ont obtenu leur soit bien légitimement dû, puisque ce n'est qu'après avoir combattu que le peuple le leur a accordé.

XV. ARSACE ET ISMÉNIE

470-476. — Choses qui n'ont pu entrer dans mon Roman d'« Arsace et » d'« Isménie ».

470* (2025. III, f° 317 v°). — J'avois mis, faisant le caractère d'Aspar : « Son esprit étoit naturellement conciliateur, et son âme sembloit s'approcher de toutes les autres. » Cela étoit trop long, et j'ai ôté « et son âme sembloit s'approcher de toutes les autres. »

471* (2026. III, f° 317 v°). — Quand j'étois en Médie, je ne pouvois avoir un ami, et mes sentiments généreux, au lieu d'élever les âmes, les auroient fait trembler.

472* (2027. III, f° 318). — Je suis né dans la Médie, et je puis compter d'illustres ayeux...

A l'âge de quinze ans, mes parents m'établirent. Deux femmes qu'ils me donnèrent me laissèrent toute mon indifférence. Je connoissois les femmes, et je ne connoissois pas l'amour.

Je le connus, cet amour, un jour qu'étant chez une de mes parentes j'y vis une jeune personne d'une beauté ravissante. Mon âme étonnée se sentit frappée pour jamais. Mes yeux languissants se fixèrent sur elle. Je ne sais point si je lui plu; c'étoit une attention que je n'étois pas en état de faire.

Elle étoit étrangère, et deux vieux eunuques étoient chargés de son éducation. J'allai à eux, et je leur demandai avec larmes Ardaside *(sic)* en mariage. Ils me firent cent mille difficultés. Je leur proposai tout; ils furent incorruptibles. Je croyois que je mourrois à leurs genoux; ils me laissoient mourir.

Quel fut mon étonnement un jour que, dans une tristesse et une langueur mortelle, j'allois chez eux faire parler ma douleur et mes larmes, ils me dirent froidement: « On vous donne Ardaside. Elle est à vous. Vous êtes vertueux, et vous savez aimer. » Ce qu'ils me disoient, je ne pouvois le croire; je me fis répéter cent fois qu'ils me la donnoient; je demandai qu'on me menât dans l'appartement d'Ardaside. Dieux! qu'elle étoit charmante! Je ne sus que lui dire; je pris sa main; je la baisai mille fois. Sa taille, son air, sa beauté, ses regards, son silence, tout me ravissoit. On dressa les actes du mariage. Je voulois tout donner; on ne vouloit rien. J'allai au Temple; je la menai dans mon appartement, et je crus emporter avec moi l'Univers.

473* (2028. III, f° 319). — Une femme qui venoit de la part de la reine des Scythes parut. Elle portoit en présent au Roi une toile d'un travail

exquis. « Roi de Bactriane, lui dit-elle, la reine des Scythes a tissu cette toile de ses belles mains. Regarde les choses qu'elle y a représentées. Ici, ce sont des Arméniens que nos Scythes ont percés de leurs flèches terribles; leurs blessures ne sont pas mortelles, puisqu'ils combattent encore. Là, tu vois un cœur percé de mille traits presque invisibles, et un enfant qui en darde sans cesse de nouveaux; ce cœur est celui d'Isménie, et il ne guérira jamais. »

474* (2029. III, f° 319). — Il lui écrivit cette lettre : « Un jour l'Ormeau dit à la Vigne : « Prenez garde » que je ne vous couvre de mon ombre. Mais unis» sez-vous avec moi, et nous monterons ensemble » jusqu'aux nues. »

475* (2030. III, f° 319). — Le chef de la seconde bande lui parla ainsi : « Nous formons avec toi un arbre qui a une belle tête : tu en es la tige, et nous en sommes les feuilles. Nous te couvrirons de notre ombre, et nous empêcherons le Soleil de brûler tes racines, et nous monterons ensemble jusqu'aux nues. »

476* (2031. III, f° 319 v°). — Les lions ont une grande force; mais elle leur seroit inutile si la Nature ne leur avoit pas donné des yeux.

III

ŒUVRES ET FRAGMENTS D'ŒUVRES

INÉDITES

DE

MONTESQUIEU

III

ŒUVRES ET FRAGMENTS D'ŒUVRES

INÉDITES

DE MONTESQUIEU

I. Tragédie. — II. Dialogues. — III. Lettres de Kanti. — IV. Histoire d'une Ile. — V. Le Casuiste. — VI. Mots. — VII. Lettres. — VIII. Citations. — IX. Discours. — X. Préfaces. — XI. Sur la Littérature. — XII. Sur la Critique. — XIII. Sur le Bonheur. — XIV. Sur la Jalousie. — XV. Opuscules historiques. — XVI. Sur l'*Histoire* du Comte de Boulainvilliers. — XVII. Sur le *Testament politique* de Richelieu. — XVIII. Sur l'Histoire de France. — XIX. Pensées morales. — XX. Des Devoirs. — XXI. Maximes générales de Politique. — XXII. De la Liberté politique. — XXIII. Les Princes. — XXIV. Réflexions philosophiques. — XXV. Doutes.

I. TRAGÉDIE

477 (359. I, p. 347). — FRAGMENTS D'UNE TRAGÉDIE QUE JE FIS AU COLLÈGE, ET QUE J'AI JETÉE AU FEU.

Le sujet étoit tiré de la *Cléopatre;* le nom, *Britomare.*

(Pompée me dit:)

« Je vole où le destin du Monde entier m'appelle;
» Mais je te laisse un fils, le fruit de nos amours,
» L'image d'un époux qui t'adore toujours. »

Il partit, et bientôt les discordes civiles
Désolèrent les champs, renversèrent les villes,
Et, dans Pharsale, enfin, César victorieux
Vit rougir les mortels des caprices des Dieux.

. . . .

(Songe :)

Une nuit que j'étois dans cet état tranquille
Où notre esprit plus libre et moins apesanti
A l'empire des sens n'est point assujetti...

. . . .

(Britomare dit :)

J'ai couru mille fois après ma liberté;
Mais, ne pouvant éteindre un feu qui me dévore,
Je n'ai pu m'empêcher d'aimer ce que j'adore.

. . . .

Le sang dont vous sortez,
Tous les rois, tous les cœurs qui vous rendent hommage,
Et la Divinité peinte dans son ouvrage...

. . . .

Mais, bien loin que j'éteigne une flamme si belle,
Tous mes efforts ne font que la rendre éternelle.

. . . .

Hélas! Il falloit donc dérober à ma vue
Les célestes attraits dont vous êtes pourvue.
Tel est cet art puissant qu'ils ont de nous charmer :
Commencer à vous voir, c'est commencer d'aimer.
Un moment a vu naître une flamme éternelle;
Chaque instant qui le suit vous présente plus belle:
Il me fait découvrir mille nouveaux attraits.

Je vois tous les amours dans un seul de vos traits.
Si l'on est criminel alors qu'on vous adore,
Je serai tous les jours plus criminel encore.
Mais, pourquoi mon amour seroit-il odieux ?
Les adorations n'offensent point les Dieux.

. . . .

Ah! Ne m'imputez point la fureur de mes armes;
Tout mon crime est d'avoir ignoré tant de charmes.
Pourquoi me cachiez-vous l'éclat de vos beaux yeux?
J'aurois cédé, Madame, à ces roix, à ces Dieux.
J'aurois emprunté d'eux ces foudres redoutables;
J'aurois emprunté d'eux ces (?) traits inévitables;
Et, marchant sur vos pas, combattant sous vos loix,
J'aurois su tout soumettre à ces Dieux, à ces roix.

. . . .

Que vos ressentiments tombent avec vos chaînes,
Et, dans le rang suprême où vous ont mis les Dieux,
Venez, Madame, apprendre à pardonner comme eux.

. . . .

(Tigrane dit:)

Ma moindre passion est toute violente ;
C'est un orage affreux d'une âme turbulente :
La Raison ne voit rien dans cette épaisse nuit.

. . . .

Un amant plus heureux qui porteroit mes chaînes,
Dans ce rapport confus de plaisirs et de peines,
Tantôt plus languissant, tantôt plus animé,
Jouiroit du plaisir d'aimer et d'être aimé.

. . . .

(Élise dit:)

Dans l'état où je suis, hélas! puis-je te dire
Et pourquoi je me trouble, et pourquoi je soupire?
Si Mars et ses fureurs me donnent de l'effroi,
Ou quelque Dieu plus fort qui veut régner sur moi,
Je me sens toute émue, et peut-être, Phœdime (?),
Que cette émotion est elle-même un crime.

. . . .

Quand un cœur, pour haïr, se contraint et se gêne,
Il trouve que l'amour est bien près de la haine.

. . . .

L'amour portant ses droits sur tout ce qui respire,
De la Terre et du Ciel ne forme qu'un empire.

. . . .

Je n'ai plus d'ennemi, quand je n'ai plus d'égal.

. . . .

(Élise à Tigrane:)

Non! Tu fais naître seul toutes mes passions :
Mon cœur tout plein de toi se ferme à tout le reste.
Si tu savois, cruel, combien je te déteste.

. . . .

(Je ne vous écoutois pas quand vous étiez couvert de gloire. Croyez-vous que:)

Je vous entende mieux de l'abîme où vous êtes?

. . . .

(Je ne sais si, dans les transports dont je suis agité,)

Vous verrez mon amour ou ma témérité.

. . . .

Vous avez su me vaincre après tant de combats.
En un mot, je vous aime, et je n'en rougis pas.
Il falloit en rougir quand mon âme insensée
En osa concevoir la première pensée;
Il falloit en rougir quand le cruel poison
Laissoit à mon esprit un reste de raison;
Que, tantôt abattue et tantôt triomphante,
Je défendois encore ma liberté mourante.
Mais, sans faire aujourd'hui des efforts superflus,
J'aime, j'ose le dire, et je n'en rougis plus.

. . . .

(Phraate, de Britomare :)

Un seul de ses regards m'intimide et m'accable.
Je ne puis soutenir son superbe maintien.
L'astre qui le vit naître est plus fort que le mien.
Au funeste récit de ses faits magnanimes,
Je le crois voir armé pour punir tous mes crimes,
Et ce héros terrible à mon esprit confus
Montre autant d'ennemis qu'il fait voir de vertus.

. . . .

(Tigrane dit :)

Dieux!...
C'est vous qui n'avez mis le sceptre dans mes mains
Que pour faire d'un roi le dernier des humains.
Je n'accuse que vous d'un dessein si sinistre,
Et Britomare, enfin, n'en est que le ministre.
Vous n'aurez plus de droits sur un infortuné.
Je vous rends jusqu'au jour que vous m'avez donné.

. . . .

(Britomare dit :)

Un grand cœur...
Ne veut point éluder l'arrêt des destinées.
Toujours, sans s'émouvoir, il attend le trépas,
Et, lorsque le Ciel parle, il ne l'en dédit pas.

. . . .

(Tigrane dit :)

Qu'entens-je ! Est-il bien vrai ? Quelles douceurs secrètes !
Les Dieux sont apaisés, Madame, si vous l'êtes.

. . . .

(Élise dit :)

La mort est un cruel tourment,
Qui, pour adorer Britomare,
Ne me laisse plus qu'un moment.

. . . .

(Phraate dit :)

Lorsque je me baignois dans le sang de mes frères,
Les Dieux, ces justes Dieux, ne m'étoient point contraires;
Dans un calme profond, ils me laissoient régner;
Un si grand criminel se faisoit épargner.
Ceux mêmes dont le sang fut versé par mes crimes
Pour apaiser le Ciel me servoient de victimes :
Ce Ciel, qui, n'osant plus foudroyer ici-bas,
Sembloit craindre un mortel qui ne le craignoit pas.
Mais, depuis que, perdant mon audace première,
Arbate, j'ai voulu faire un pas en arrière,
Depuis que la vertu s'est montrée à mes yeux,
Que j'ai quitté le crime et respecté les Dieux,

Depuis ce temps fatal, ma funeste innocence
N'a fait pleuvoir sur moi que haine et que vengeance.
Sans cesse malheureux, toujours persécuté,
J'ai senti tout le poids de la Divinité.

II. DIALOGUES

478-486. — Quelques Morceaux qui n'ont pu entrer dans mes Dialogues.

478 (330. I, p. 336). — Flore dit : « J'ai eu une conduite très déréglée. La plupart des femmes ne veulent point de société avec moi. Je n'ai qu'une ressource ; c'est de me faire Déesse : les hommes accordent plus aisément l'adoration que l'estime. »

479 (331. I, p. 336). — « Tous les autres Dieux ont des temples, et je n'en ai point. — Amour, dis-je, tous les cœurs sont vos temples. Allez dans celui de Céphise. Faites-y sentir votre présence. Vous y serez adoré de tous les mortels. »

480 (332. I, p. 336). — L'autre jour, Vénus s'habilloit. Les Grâces voulurent lui mettre sa ceinture. « Laissez, laissez, leur dit-elle. Je ne verrai aujourd'hui que mon époux. C'est assez pour lui de la beauté. Je garde les charmes pour le Dieu de la Guerre. »

481 (333. I, p. 336). — « Divin Apollon, d'où vient que toutes les Nymphes vous fuyent? Vous êtes jeune, vous avez des cheveux blonds; et votre visage est très beau. Voulez-vous que je vous dise? Vous vous êtes fort décrié auprès d'elles. Elles croyent que vous ne pensez pas un mot de ce que vous dites. Je ne suis qu'un pauvre berger; mais Céphise ne me fuit point. Quand je suis auprès d'elle, je me tais, je soupire, je la regarde, je m'égare, je m'enflamme, je l'embrasse, je me pâme, j'expire. »

482 (334. I, p. 337). — *« Je ne puis comprendre, Mercure, que vous, qui avez donné des loix et des mœurs aux hommes sauvages, soyez un si grand voleur. » — M[ercure] : « Vous croyez donc, vous, que c'est pour votre bien que je vous ai mis en société, ce... [*ou*] ai (?) fait travailler aux mines... »*

483 (335. I, p. 337). — « Oui, Clovis, vous pouvez m'aimer. — Hélas! Je ne sais point encore ce qui m'est permis. Le plaisir que je sens à aimer me fait soupçonner qu'il ne faut pas que j'aime. D'où vient que je ne puis pas vous le dire sans rougir? »

484 (336. I, p. 337). — « Ulysse, vous avez refusé l'immortalité pour revoir votre femme, et si avoit-elle quarante bonnes années. Je ne vous aurois pas soupçonné de cela : car vous avez recherché toute votre vie l'ombre même de l'immortalité, qui est la gloire. — Eumée! Est-ce que nous raisonnons? Nous ne faisons que sentir... »

485 (337. I, p. 337). — Procuste : « Je continue ma réforme. Vous savez que tous les hommes que j'attrape, je les mets, tout de leur long, sur mon lit. On étend ceux qui sont trop courts, et on rogne les jambes de ceux qui sont trop longs. Voyez-vous! Je prétends que tous les hommes soyent faits comme moi. Mais ils sont si opiniâtres qu'ils veulent tous garder leur taille... »

486 (338. I, p. 338). — « Cruelle Myrinna, parce que vous êtes suivie de trente mille femmes de pied et de dix mille de cavalerie, vous voulez réduire l'Afrique en servitude. » — Myrinna : « Je veux affranchir mon sexe de la tyrannie où il est. Vous ne nous mettez sous les loix de l'honneur qu'afin de pouvoir nous déshonorer quand il vous plaît. Vous êtes piqués, si nous vous refusons, et vous nous méprisez, si nous ne vous refusons pas. Quand vous nous dites que vous nous aimez, cela veut dire que vous souhaitez de nous jeter dans les plus grands périls, sans les partager. »

487 (564. I, f° 438 v°). — *D'un Dialogue de Vulcain et Vénus.* — Je ne sais ce qui me fait le plus de peine de ce que je suis c..., ou de ce que tout le monde le sait. En vérité, je crois que c'est de ce que je suis c...: car, lorsque j'appelois les Dieux pour voir dans mes filets Mars et Vénus, j'étois charmé. Ils furent bien confus... Mais je ne veux plus laisser ma femme courir en Chypre, à Paphos, à Cythère... Je n'ai que faire de cette troupe de Nymphes, d'Amours

et de Grâces, et de cet attirail de coquetterie, qui la suit toujours. Que tout l'Univers parle tant qu'il voudra de la jalousie de Vulcain. Tout l'Univers ne parleroit-il pas tout de même des perfidies de Vénus? Je sens du plaisir à penser aux disgrâces que je vais éviter.

III. LETTRES DE KANTI

488 (640. I, fº 455). — MORCEAUX QUI N'ONT PU ENTRER DANS LES « LETTRES DE KANTI ».

Le pouvoir n'est point à moi : je n'en ai que l'usage et ne l'ai que pour un moment[1].

Si quelque être pouvoit abuser de sa puissance, ce seroit le Ciel, qui, étant éternel, voit toutes les créatures passer devant lui; mais il se conduit avec autant d'ordre et de règle que si sa puissance étoit dépendante.

Ne montrez ma justice qu'avec ma clémence. Faites comme le Ciel, qui ne lance son tonnerre sur un criminel que pour en avertir plusieurs.

IV. HISTOIRE D'UNE ILE

489 (209. I, p. 212). — Quelques années après que les Espagnols eurent découvert le Nouveau-Monde,

1. Mis dans les *Princes*. — Je crois que je l'ôterai.

un de leurs vaisseaux, battu de la tempête, échoua sur la côte d'une île inconnue. Cette île étoit déserte. Les habitants l'avoient abandonnée, parce que l'air y étoit si mauvais qu'on n'y vivoit pas plus de trente ans. Le terrain étoit marécageux, mais très gras. L'île étoit remplie de chèvres si pleines de lait qu'elles se laissoient traire à l'envi, et ce lait fut toujours la nourriture de notre Espagnol. Ce qui lui faisoit le plus de peine, c'est qu'il étoit nu, ayant jeté ses habits, lorsqu'il se sauva à la nage.

Il y avoit plus de six mois qu'il étoit dans cette île, lorsqu'un jour qu'il étoit sur le rivage, il vit une jeune fille de l'âge de douze ans, qui s'y baignoit; et c'étoit la seule personne qui fût dans l'île. Elle avoit été laissée (je ne sais comment), lorsque les habitants l'abandonnèrent. Ils *(sic)* furent d'abord surpris tous deux; mais ils sentirent bientôt qu'ils n'étoient point ennemis : à mesure que l'Espagnol s'approchait, la jeune Américaine s'approcha aussi : car elle n'avoit point appris à ignorer ce qu'il est impossible de ne pas savoir[1]. Ils s'aimèrent et se donnèrent une foi qu'ils ne pouvoient pas violer. Ils eurent quatre enfants. Le père mourut, et la mère ne survécut que de quelques jours, laissant dans l'île quatre habitants, dont le plus âgé n'avoit pas encore quatre ans. Les chèvres accoutumées à venir allaiter les petits enfants y vinrent toujours de même et en eurent toujours soin.

Dès qu'ils eurent atteint l'âge de douze ans, ils

1. C'étoit une prière (?) naturelle.

commencèrent à sentir les desseins de la Nature. L'île fut bientôt repeuplée; de façon qu'en quatre-vingts ans de temps, dans l'espace de sept générations, il s'étoit fait une nation qui n'avoit point d'idée qu'il y eût sur la Terre d'autres hommes, ni un autre peuple. Ils se firent une langue.

Un vaisseau[1] ayant fait naufrage auprès de l'île, deux hommes, qui se sauvèrent à la nage, y abordèrent. Les habitants les reçurent avec humanité et leur donnèrent du lait, qui étoit le seul mets qu'ils eussent encore imaginé.

Lorsqu'ils eurent appris la langue du pays, ils virent un peuple tout neuf...

Un des insulaires demanda au vieux *(sic)* étranger quel âge il avoit : « J'ai, répondit-il, quatre-vingt-dix ans. — Qu'entendez-vous par une année ? répliqua l'insulaire. — J'appelle année, dit l'étranger, douze révolutions de lune. — Et, à ce compte, combien auriez-vous de révolutions de lune ? — Laissez-moi un peu songer. J'en aurois mille quatre-vingts. — Peut-on mentir comme cela ? dit l'insulaire. Et vous seriez plus vieux que nos premiers pères ! — Si vous ne me croyez pas, dit l'étranger, vous croirez peut-être ce jeune homme, qui est venu avec moi, et qui est de la même ville où j'ai pris naissance. — Quoi ? dit l'insulaire, y a-t-il donc d'autres villes que les

1. C'est ce que j'ai reconnu par ce que j'ai pu apprendre du pays, et par l'histoire d'un navire perdu, dans ce temps-là, contre une île du Mexique dont on garde la mémoire au Mexique, où quelques-uns des gens du vaisseau se réfugièrent dans une chaloupe ; et on ne put, depuis, découvrir cette île.

nôtres ? — Oui, dit le jeune étranger. La ville dont nous sommes est presque aussi grande que la moitié de votre île. Ne croyez pas que mon compatriote veuille vous en imposer. Il étoit de l'âge de mon père, qui, s'il vivoit aujourd'hui, n'auroit pas moins de mille quatre-vingts révolutions de lune. »

Tout le peuple se mit à rire. « Ne vous étonnez pas de cela ! reprit le jeune homme. Nous vivons longtemps dans notre famille. J'ai ouï dire à mon père que mon ayeul mourut après quatre-vingt-dix fois douze lunes. Mon bisayeul en avoit soixante-dix. — Dieux ! Quels mensonges ! s'écria l'insulaire. Je suis fils de Treptalip (?). Son père s'appeloit *Berzici*, qui étoit fils d'Agapé, qui ne vécut que quinze ans. Le père d'Agapé étoit Narnacun, qui naquit d'une chèvre, aussi bien que Neptata, sa femme et sa sœur, dont vous êtes descendus comme nous[1]. »

V. LE CASUISTE

490 (1059. II, f° 62). — Il y avoit, dans Paris, un casuiste d'une si grande réputation que tout le monde venoit le consulter : il étoit l'arbitre des consciences et grand conducteur dans la voye du salut.

1. Remarquez qu'il faut que ce soit le plus jeune étranger sorti de l'île qui raconte l'histoire. Remarquez que dans les Indes les femmes conçoivent à huit ans. — Peut-être pourrais-je entremêler cela d'un plus long roman.

Il se regardoit comme un homme public : il étoit d'un accès facile, et tout le monde étoit content de lui.

Il se tenoit dans un grand cabinet; il avoit, au devant de lui, un bureau, et, aux deux côtés, en ligne parallèle, deux grandes rangées de livres : d'un côté étoient placés, en un bel ordre, tous les casuistes doux et bénins; et, de l'autre, les casuistes qui affligent le cœur et sont en perpétuelle contradiction avec les pécheurs.

La porte étoit vis-à-vis de son bureau, et il voyoit venir de loin ceux qui venoient le consulter; il examinoit leur air et leur contenance et étudioit la situation de leur cœur : car, ayant à leur servir des mets différents, il vouloit en trouver qui fussent de leur goût. Quand un homme venoit avec un air posé, des regards fixes et un peu tristes, et une grande régularité dans les habits, il se tournoit à droite, du côté des théologiens sévères, et le servoit à son plaisir. Mais, si un homme du monde, un abbé, une femme coquette, venoient à lui, il se tournoit du côté des théologiens relâchés et les servoit encore à leur fantaisie : il faisoit pleuvoir la manne du Désert.

Ce métier n'étoit pas sans inconvénients. Il tomba un jour dans un embarras épouvantable. Un homme si équivoque vint à lui, qu'il lui fut impossible de le démêler en le saluant et lui faisant des compliments. Son embarras parut, et, lorsqu'on exposa la question, il se tourna vingt fois, tantôt à droite, tantôt à gauche, prit un auteur et son antagoniste; enfin il

étoit si troublé qu'il remit un Escobar dans la loge de Sainte-Beuve, et une *Morale* de Grenoble tout près de Sanchez. « Votre question est difficile, dit pour lors le casuiste, tout hors de lui. — Comment, difficile? dit le consultant. Est-ce que l'on peut se dispenser de me payer ces intérêts? — Ah! vous avez raison, dit-il. Je n'étois pas fâché de voir ce que vous pensiez vous-même. Mais vous avez le discernement juste, et, si vous en doutiez... » Pour lors, il fit descendre une foule de casuistes, l'un après l'autre, et accabla le consultant de passages et d'autorités.

VI. MOTS

491 (1155. II, f° 80 v°). — Je disois à Mad^e de .... « Je veux avoir la meilleure part dans votre amitié: il me faut la part du lion. »

492 (1220. II. f° 95). — La pr....... d'Au...... me disoit de parler. Je lui répondis : « Madame, si je parlois, vous ne parleriez pas. »

493 (1221. II, f° 95). — *I said to a lady:* « Vous n'avez aucune des qualités qui vous empêchent d'être aimable; vous pouvez en avoir de celles qui vous empêchent d'être aimée. »

494 (1222. II, f° 95). — Sur la vente de Turenne, je dis: « Bernard doit, dans ses affaires, calculer

combien il sera plus riche; mais M. de Bouillon doit calculer combien il sera plus grand seigneur. »

495 (1234. II, f° 100 v°). — Mad^e *of Mort take the deffence of an honest man injustly injuried. I said to her :* « Madame, je savois bien que vous aviez des belles qualités; mais je ne savois pas que vous eussiez des vertus. » On voulut critiquer ceci. *I said :* « La vertu n'est pas mise au nombre des vertus. »

496 (1311. II, f° 179). — *I said of* Mad^e de L... : « Ceux qui entendent parler de vous vous admirent; ceux qui vous voyent vous aiment. »

497 (1646. III, f° 7 v°). — Mad^e de R... se plaignoit de quelques boutons. Je lui dis : « Eh! que font des boutons sur un visage qui a derrière lui une si belle âme. »

498 (2063. III, f° 342 v°). — En envoyant l'édition de l'*Esprit* d'Écosse à Mad^e Dupré de Saint-Maur, je lui disois : « Je suis bien aise que vous me lisiez dans une si belle édition : je voudrois que quelque fée me donnât un habit avec lequel je pusse vous plaire. »

VII. LETTRES

499* (1024. II, f° 57). — Vous me mandez que vous m'aimez un peu. S'il vous a fallu un an pour m'aimer

un peu, combien vous en faudra-t-il pour m'aimer beaucoup?

500* (1027. II, f° 57). — J'ai vu l'autre monde de bien près. Je ne saurois vous rien dire de ceux qui demeurent dans le cœur du pays; mais ceux de la frontière ont un visage blême, un air grave et sont de grands discoureurs, etc. — Le Petit de Launay.

501* (1028. II, f° 57). — Vous ne pouvez mieux faire que de vous marier. Mariez-vous donc vite.
Necte, Amarylli, modo, et «Veneris, dic, vincula necto».

502* (1030. II, f° 57 v°). — La règle est qu'on demande pour l'Académie. Je sais bien que les règles ne sont pas faites pour les personnes comme vous. Mais les personnes comme vous veulent rarement s'en départir.

503* (1031. II, f° 57 v°). — Je te proteste par la Divinité que j'adore; tu connois mon idolâtrie.

504* (1032. II, f° 58). — Je vous envoye ce que vous me demandez. Quelque grande que soit la perte, je ne vous reprocherai jamais des sottises que je pourrai réparer.

505* (1033. II, f° 58). — Des lods et ventes! Bon Dieu! Des lods et ventes! Quelle élocution! C'est un mot barbare qui ne doit jamais sortir de la bouche d'un homme comme vous. Je n'en veux pas surtout

savoir la signification, et je vous prie de ne me plus parler de lods et ventes.

506* (1035. II, f° 58). — Vous me mandez, mon cher père, que vous ne direz point à mes oncles les sujets que vous avez de vous plaindre de moi. Je me comporterai à l'avenir de manière que vous ne serez plus en état de m'accorder de pareilles grâces[1].

507* (1037. II, f° 58 v°). — Vous avez beau faire, je ne vous haïrai jamais. Vous pouvez m'affliger; mais il vous est impossible de me déplaire.

508* (1040. II, f° 58 v°). — Vous venez de perdre votre mari; vous ne m'aimerez plus.

509* (1042. II, f° 59).

Asper eram, et bene dissidium me ferre loquebar.

Vous connoissez bien le pouvoir que vous avez sur moi. Vous jouissez de votre ascendant ordinaire. Je veux bien me raccommoder.

510* (1046. II, f° 59). — Vous me quittez donc, et vous me quittez pour un homme sans mérite. Malheureux que je suis! Que pouvoit-il m'arriver de plus triste que de me voir obligé à rougir de vous avoir aimée. Ordinairement, quand on cesse de s'aimer, il reste toujours dans l'esprit un souvenir

1. J'étois très jeune quand je fis cette lettre.

agréable des douceurs passées. Mais ici le présent fait la honte, et le passé désespère.

511* (1047. II, f° 59 v°). — Que la haine que vous avez pour le mariage est juste! La raison vous a fait sentir ce que l'expérience seule peut faire connoître aux autres.

Lorsque, par des nœuds solennels,
Deux fidèles amants, que même ardeur anime,
Vont s'unir l'un à l'autre, aux yeux des Immortels,
L'Amour est toujours la victime
Qu'on immole sur les autels.

Vous savez bien qu'autrefois les gens du bel air ne se marioient point.

Vous connoissez Coriolan,
Amadis, Roger et Rolan *(sic)*.
Quoique amoureux, quoique fidèles,
Ils détestoient le sacrement,
Et, contents de plaire à leurs belles,
Ils n'épousoient que leurs querelles.

Vous voyez, Mademoiselle, qu'il ne faut point confondre les chaînes de l'Hymen avec celles de l'Amour; il ne faut point se marier; mais il faut aimer, et tout le monde doit être là-dessus de même religion.

Iris, ne soyez point sévère.
Aimez, soupirez nuit et jour.

Le plus adorable mystère
Est le mystère de l'Amour.
Point de salut hors de Cythère.

Aimez, sur ma parole, Mademoiselle; je sais ce qui en est.

Goûtez ce plaisir extrème :
C'est la seule félicité.
Il fait le bonheur des Dieux mêmes
Et leur ôte l'ennui de l'immortalité.

512* (1048. II, f° 60). — Je suis désolé. Figure-toi que je suis encore dans l'horrible état où nous étions quand nous nous séparâmes. T'en souviens-tu bien, ma chère enfant? Ton trouble te permit-il de t'apercevoir de tout le mien. Je ne te parle plus de ce jour que nous passâmes dans les larmes, mais de ce cruel moment où on nous arracha et la douceur de pleurer et la consolation de nous plaindre. Te souviens-tu de cette Junon qui nous étudioit sans cesse et cherchoit nos soupirs jusques dans notre cœur? Te souviens-tu de ce corsaire qui portoit la cruauté jusqu'à vouloir nous réjouir? Que je souffris! Encore, si j'avois pu, en te quittant, te bien peindre mon désespoir, j'aurois trouvé de la consolation à te faire voir que je ne suis pas indigne de tout ton amour. Je crains toujours de ne t'avoir pas fait connoître tout le mien. Je t'ai dit un million de fois que je t'aime avec fureur. Je crois toujours ne te l'avoir pas assez dit, et je voudrois mourir en te le disant.

513 (517. I, p. 420). — *A Sarrau de Pichon.* — Vous n'êtes point, comme vous dites, un simple laboureur de la République des Sciences (observateur), à moins que ce ne soit comme autrefois, où les Roix étoient laboureurs et bergers.

514 (1093. II, f° 68 v°). — J'écrivois à une personne : « Je crois que les Grâces vous ont envoyée pour nous apprendre ce qu'elles disent, et ce qu'elles font. »

515 (1144. II, f° 78 v°). — Ayant une affaire avec une femme, je vis de loin que j'allois avoir un successeur, et je le vis bientôt de près. Je lui renvoyai ses lettres et lui écrivis : « Peut-être trouverez-vous autant de plaisir à recevoir ces lettres, que vous en avez eu à les écrire. »

516 (1288. II, f° 136). — Pardonnez, Monsieur, si je m'arrache de mon sujet; il faut que je me prive du plaisir de parler encore de vous.

517 (1332. II, f° 186). — J'ai gagné mon procès! Voilà une plaisante lettre où je ne vous parle que de moi! Mais, pour vous parler bien de moi, il faudroit que je vous parlasse de vous-même.

518 (1333. II, f° 186). — Il me semble que les Grâces vous ont envoyée pour nous apprendre ce qu'elles disent et ce qu'elles font. Ne prenez point cette lettre pour une déclaration d'amour, mais comme la seule manière qu'il y ait de vous écrire. Il me semble

que c'est un discours ordinaire, et que je n'ai fait que parler de vous.

519* (1543. II, f° 244). — La Patrie croit avoir perdu son père; chaque citoyen, son ami; chaque infortuné, son protecteur... Si vous n'avez pas réparé tout le mal, vous avez, du moins, fait que ceux qui viendront après vous, seront obligés de chercher à finir ce que vous avez commencé ou de renoncer à la gloire... Vos grâces et vos refus étoient toujours en faveur de la Patrie. Vous refusiez comme un père de famille refuse à ses enfants. Vous refusiez comme un père, et vous accordiez comme un ami.

520 (2074. III, f° 343). — On admire votre Altesse, quand on la voit de loin; on l'aime, quand on la voit de près : il semble que vous ayez été faite pour faire sentir la différence qu'il y a entre la noblesse et la fierté.

521* (2088. III, f° 345 v°). — Vous reçûtes, il y a 3 ou 4 jours, un culte de la part de M*** et de moi : l'encens fuma, et je ne sais s'il monta jusqu'à vous.

VIII. CITATIONS

522 (1095. II, f° 68 v°). — Je voudrois mettre sur le frontispice de la maison de Chantilly, où M. le Prince se retira si longtemps :

Hæc limina victor
Alcides subiit; hæc illum regia cepit.

523* (1656. III, f° 11). — Le Roi de Suède :

Illi robur et æs triplex
Circa pectus erat...

M. le Prince :

Qualem ministrum fulminis alitem.

Luther :

Cœlo tonantem credidimus Jovem.

Charles-Quint :

Huic, post tres consulatus et totidem triumphos, fortunæ fuit exitus, tantum in illo viro a se discordante Fortuna, ut eadem tellus, quæ modo victoriis defuerat, pene deesset ad sepulturam.

Sermones Marianæ, par Benoît XIII :

Cœlum ipsum petimus stultitia.

Guerres civiles de France, par d'Aubigné :

Neque
Per nostrum patimur scelus
Iracunda Jovem ponere fulmina.

Vie de Philippe, duc d'Orléans :

Atque metus omnes et inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari.

Vie de la Reine Marie d'Angleterre :

Tantum Relligio potuit suadere malorum.

La Religion turque :

Te nascente, novum Parcæ cecinere puellis
Servitium.

Pologne :

Magis sine domino, quam in libertate.

(Tacite, livre II.)

Moscovites :

Saxa — quis hoc credat ? —
Ponere duritiem cœpere...

Chinois :

Major e longinquo reverentia.

L'Espagne :

Effice quidquid
Corpore contigero fulvum vertatur in aurum.

(Ovide, *Métamorphoses.*)

Le Pape :

Rex Anius, rex idem hominum Phœbique sacerdos.

(Virgile, livre I.)

Les Juifs :

Eorum prosperæ res, regnante Saturno.

(Tacite.)

Les Moines :

Ego odi homines ignava opera et philosopha sententia.

(Pacuvius, dans Aulu-Gelle.)

Juriconsulti :

Monstrum horrendum, ingens.

Rescindere nunquam
Diis licet acta Deum.

(Ovide.)

... Acheronta movebo[1].

524* (1658. III, f° 11 v°). — La Savoye :

Quum faber, incertus scamnum faceretne Priapum
Maluit esse Deum[2]...

(Bolingbroke, au traité d'Utrecht.)

525* (1953. III, f° 257). — M. Faulques :

Cui pecudum fibræ, Cœli cui sidera parent.

(Virgile, livre X.)

IX. DISCOURS

526 (303. I, p. 326). — Sire[3], l'Académie françoise sembleroit ne devoir parler aux roix, ses protecteurs, qu'avec cette éloquence qui est l'objet de son établissement. Mais elle paroîtra à votre Majesté plus simple et plus naïve. Elle vient vous tenir le langage de tous vos sujets. Elle vous aime. L'esprit n'a rien à dire quand le cœur peut si bien parler.

1. Voyez la page 73, recto.
2. *Nota* qu'il y en a d'autres à la page...
3. Permettez, Sire, que nous fassions part à votre Majesté, de nos craintes. Chacun craignoit de perdre un Roi..., ou un ami généreux, ou un père tendre.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire part à votre Majesté des craintes que nous avons eues. Nous tremblions pour les jours d'un roi, d'un citoyen, d'un ami, d'un père. Car, Sire, parmi tant de vertus royales, nous sommes surtout frappés de celles [1]...

Elle ose dire qu'elle n'est point touchée de l'éclat et de la majesté qui vous environne. Rien ne lui montre son roi que votre seule personne. Gloire, grandeur, majesté, elle trouve tout en elle [2].

527 (1284. II, f° 135). — Sire, vous êtes le roi d'un peuple qui vous aime, qui vous regarde avec admiration, et qui vous obéit avec plaisir; qui regarde vos vertus comme le plus grand bien que le Ciel ait pu lui faire; qui ne voudroit point d'un bonheur qu'il ne partageroit point avec vous; qui, en vous aimant, croit aimer la Patrie, et à qui sa prospérité annonce votre gloire.

Si votre Majesté n'avoit perdu qu'un grand ministre, elle trouveroit de reste en elle-même de quoi réparer cette perte. Elle a perdu un ami, et c'est une chose que les princes retrouvent encore moins que les autres hommes [3].

1. Excusez, Sire, si, parmi tant de vertus royales, nous ne pouvons nous empêcher de relever celles qui vous auroient distingué de tous les François, si vous étiez né dans la vie privée.

2. Chacun craignoit de perdre le chef de sa famille. Il sembloit que, dans le royaume, vous n'eussiez plus de sujets, et que vous n'eussiez que des amis. Nous souhaitons principalement de vivre pour voir les grandes choses pour lesquelles le Ciel vous a conservé.

3. Voyez page 38.

528 (1015. II, f° 38). — *Fin que je voulois mettre à ma Harangue au Roi* [1]. — . . . .

A ces vertus propres pour gouverner, comment avez-vous pu réunir toutes celles qu'il faut pour plaire. Permettez-nous, Sire, de cesser pour un moment d'être éblouis de la majesté (grandeur) qui vous environne. Vous seriez le particulier du Monde le plus aimable, si vous n'étiez pas le plus grand des roix [2].

529* (1505. II, f° 226 v°). — HARANGUES [3].

Sire, lorsque votre Majesté déclara la guerre, les diverses puissances de l'Europe entrèrent dans ses desseins, les unes, par leurs secours, les autres, par leur respect et par leur silence.

Votre noblesse accourut de toutes parts, désolée si elle ne trouvoit point quelque place où elle pût répandre son sang pour votre service. Un nouveau feu parut dans vos troupes.

Tout ce qui occupoit la Nation ne la toucha plus: toute autre idée que celle de votre gloire disparut devant elle.

Votre clergé prodigua ses biens.

Tous vos sujets s'envièrent, l'un à l'autre, la douce satisfaction de vous être utiles, et, sûrs du désir qu'a votre Majesté de les faire jouir du superflu, ils auroient supporté sans peine le retranchement du nécessaire.

1. Page 135 v°.
2. Voyez page 134.
3. Il n'y a que la première qui ait été prononcée.

Vous êtes, Sire, le roi d'un peuple qui vous aime. Les monarques sont aisément adorés; ils ne sont jamais si grands que quand ils sont aimés.

Cette paix que vous nous avez donnée, nous la chérissons pour elle-même, et parce qu'elle est un de vos bienfaits. C'est le caractère de notre bonheur de ne pouvoir pas être séparé du vôtre. Nous regardons toutes vos vertus comme la plus grande faveur que le Ciel ait pu nous faire, et c'est un ravissement pour nous de voir dans votre personne le père de la Patrie et le roi des François.

Madame, cette paix est aussi glorieuse pour le Roi, votre père, que triste pour des sujets fidèles qui, perdant des yeux leur monarque, ont cru voir la dissolution de leur monarchie.

Fille d'un roi si longtemps fameux par ses revers, épouse d'un monarque qui n'a vu que des prospérités, le Ciel vous a enfin choisie pour faire le bonheur de l'un, et pour combler celui de l'autre.

Monseigneur, nous espérons que, de tous les événements du glorieux règne du Roi, votre père, ce sera de celui de ce jour que vous vous ressouviendrez le mieux.

Mesdames, nous éprouvons combien il est difficile de jouir d'une satisfaction entière, lorsque nous venons vous parler de notre joye : elle est troublée par nos regrets. Mesdames, toute l'Europe attend avec impatience cet âge où, peut-être loin de nous,

vous ferez la félicité des princes et des peuples, et nous voudrions, s'il nous étoit possible, en retarder les moments. Mais, quelle que soit, à cet égard, votre destinée, le peuple françois disputera toujours votre cœur à toutes les nations du Monde.

530 (1281. II, f° 134). — Sire[1], lorsque votre Majesté[2] a jugé à propos de déclarer la guerre, toutes les puissances de l'Europe ont concouru à ses desseins : les uns, par les secours qu'elle en a reçus ; les autres, par leur respect et par leur silence.

Vos soldats...

Votre noblesse est accourue de toutes parts...

Vos autres sujets se sont envié, les uns aux autres, la douce satisfaction de vous montrer leur amour, et, sûrs qu'après la paix vous les feriez jouir du superflu, ils ont supporté sans peine le retranchement du nécessaire.

On ne porte point plus de zèle pour sauver la Patrie en péril, qu'on n'en a eu pour défendre l'honneur de votre Majesté.

Chose admirable ! Pendant que vous portiez la terreur partout par vos victoires, personne, dans l'Europe, n'a cessé un moment de compter sur votre modération.

Il n'y auroit rien de si triste pour un grand monarque que de s'entendre dire sans cesse qu'il peut tout, et de voir qu'il ne fait pas le bien. Il trouveroit des reproches continuels dans la flatterie même, et,

1. Presque tout ceci n'a pu entrer dans ma harangue.
2. Inutile.

dans ce sens, il n'y a que les bons roix qui puissent être flattés d'un grand pouvoir.

531 (1385. II, f° 198). — Sire,..... vous m'aidez tous les jours à dire la vérité.

532 (1282. II, f° 134 v°). — Madame, quand la nation françoise n'auroit point pris de parti (?) pour elle-même à cette guerre, elle en auroit pris aux divers sujets de tristesse et de joye que votre Majesté a éprouvés dans ses divers événements.

Cette paix est aussi glorieuse pour le Roi, votre père, que triste pour de fidèles sujets, qui, perdant des yeux leur monarque, ont cru voir la dissolution de leur monarchie.

Elle est également signalée par les regrets des peuples qui l'avoient appelé, et par la joye de ceux qui l'ont reçu.

533 (1283. II, f° 135). — Nous espérons[1], Monseigneur, que de tous les événements du règne du Roi, votre père, celui de ce jour sera celui dont vous vous ressouviendrez le mieux. Et, comme la Providence, qui a tout fait pour vous, vous a déjà mis au-dessus des autres hommes, vous ne pouvez vous y mettre vous-même que par de plus grandes vertus, et l'émulation, qui ne peut plus en vous s'attacher aux honneurs, aux places et aux rangs, ne doit plus avoir d'autre objet que le mérite personnel.

1. Inutile.

534 (2165. III, f° 356). — *Matériaux divers.* — Je crus que je recevrois M. de Buffon à l'Académie, et je voulois mettre dans mon discours :

« Les talents sembloient naître sous la main et sous les regards du Roi. »

« Que les étrangers appellent à eux nos plus rares esprits, c'est notre gloire : la forge en est chez nous. »

Je disois de Buffon, de son livre :

« Ces grandes conceptions, dans cette manière hardie, noble et fière, qui ressemble si bien à celle de Michel-Ange :

» *Di Michel Angel la terribil via...* »

« Il y a ordinairement plus de places que d'hommes ; aujourd'hui, nous avions plus d'hommes que de places ; c'est l'effet de la protection que le Roi, etc. »

« Ce que l'Académie vous a accordé d'elle-même, nous l'avons tous demandé, et, ce que le public apprenoit autrefois par des sollicitations, il ne l'a su aujourd'hui que par notre choix.

» Ainsi on vous a épargné cette rougeur qui coûte tant aux gens de mérite, de dire qu'ils en ont.

» Conserver au mérite sa modestie, c'est lui conserver ses grâces ; c'est lui laisser l'avantage de plaire une seconde fois.

» Je croirai suivre l'esprit de l'Académie en supprimant les éloges. Ses louanges, c'est ce qu'elle a fait. En vous choisissant, Monsieur, elle vous a tout dit. »

535* (2177. III, f° 361 v°). — Je croyois faire l'éloge de M. l'archevêque de Sens ; je disois :

« On peut dire de lui que, dans un temps où la

plupart des gens faisoit voir plus de passion que de zèle, celui-ci a montré plus de zèle que de passion.

» Ses souffrances, sa pauvreté sans dérangement, prouveront à jamais que ce zèle pour la Religion étoit de l'amour pour la Religion.

» Je n'en saurois douter : je sais des gens qu'il avoit cru être ses adversaires ; je suis sûr qu'il ne les prenoit pas pour ses ennemis. »

« L'éloquence est relative ; la variété des talents la caractérise : le caractère de celle de M. de Sens étoit la discussion ; celui de votre esprit est une imagination et une gayeté qui ne vous quitte jamais. Quel bonheur quand la Nature a donné à l'esprit pour caractère cette joye qui ne fait que le bonheur passager des hommes ; cette joye qui fuit tous ceux qui la cherchent ; qui est sourde à tous ceux qui l'invoquent ; qui suit ceux qui veulent la recevoir ; qui fuit ceux qui veulent la communiquer ; cette gayeté qui, depuis si longtemps a quitté l'esclavage, les richesses et les palais ; cette gayeté que la grandeur peut envier, que la grandeur peut avoir, mais que certainement elle ne donne jamais. »

X. PRÉFACES

536* (1820. III, f° 89). — *Préface.* — Dès l'instant que j'eus l'honneur de vous voir pour la première fois, à la cour de Vienne, je sentis cette impression que fait sur les autres un mérite rare, et, quoique

vous n'eussiez pas les mêmes raisons, mon bonheur fut tel que je vis qu'à mesure que j'avançois vers vous, vous vouliez bien vous approcher de moi.

Et telle fut ma situation que je fus presque obligé par reconnoissance de chérir ce que j'admirois. Voilà ce qui m'a déterminé à vous consacrer ce petit ouvrage : car, si le hasard le fait passer à la postérité, il sera le monument éternel d'une amitié qui me touche plus que la gloire.

537* (237. I, p. 253). — Je ne ferai point d'épître dédicatoire : ceux qui font profession de dire la vérité ne doivent point espérer de protection sur la Terre.

J'entreprends un ouvrage de longue haleine : l'histoire de la Société est plus féconde en grands événements que celle des nations les plus belliqueuses. On y trouve une grande compagnie, dans une guerre continuelle contre un monde d'ennemis, attaquer et se défendre avec le même courage. Toujours obstinée dans les bons et dans les mauvais succès, elle profite des uns par son adresse et sait réparer les autres par sa fermeté. C'est sous l'étendard de la Religion que l'on combat pour des intérêts purement humains, et qu'on travaille à s'entre-détruire. Les princes qui sont amenés sur la scène augmentent le trouble, bien loin de l'apaiser, et, au lieu de se porter pour médiateurs, ils deviennent eux-mêmes chefs de parti.

538* (1642. III, f° 4 v°). — *Petite Préface pour l'His-*

toire de France. — Un docteur de l'Université de Salamanque a trouvé, par un calcul exact, que, depuis la mort de Henri IV jusqu'au traité des Pyrénées, les ligues, les associations de la noblesse, les délibérations des parlements, les différentes expéditions, les traités de paix et de guerre, ne coûtèrent que 118 minutes de réflexion à toutes les têtes françoises; qu'en remontant plus haut, aux règnes de Henri III, Charles IX, François II, ils furent dans une distraction générale et s'entretuèrent, toujours sans y penser. Un de leur roi qui, par hasard, pensoit beaucoup, se voyant chef d'une nation qui ne pensoit pas, entreprit de la subjuguer, y réussit, et se mit, comme il disoit, hors de page.

539* (1183. II, f° 83). — Je suis dans des circonstances les plus propres du Monde pour écrire l'histoire. Je n'ai aucune vue de fortune : j'ai un tel bien, et ma naissance est telle, que je n'ai ni à rougir de l'une, ni à envier ou admirer l'autre. Je n'ai point été employé dans les affaires, et je n'ai à parler ni pour ma vanité, ni pour ma justification. J'ai vécu dans le monde, et j'ai eu des liaisons, et même d'amitié, avec des gens qui avoient vécu à la cour du prince dont je décris la vie. J'ai su quantité d'anecdotes dans le monde où j'ai vécu une partie de ma vie. Je ne suis ni trop éloigné du temps où ce monarque a vécu pour ignorer bien des circonstances, ni trop près pour en être ébloui. Je suis dans un temps où l'on est beaucoup revenu de l'ad-

miration du *(sic)* héroïsme. J'ai voyagé dans les pays étrangers, où j'ai recueilli de bons mémoires. Enfin, le temps a fait sortir des cabinets tous les divers mémoires que ceux de notre nation, où l'on aime à parler de soi, ont écrit en foule; et, de ces différents mémoires, on tire la vérité, lorsqu'on n'en suit aucun, et qu'on les suit tous ensemble; lorsqu'on les compare avec des monuments plus authentiques, tels que sont les lettres des ministres, des généraux, les instructions des ambassadeurs et les monuments qui sont comme les pierres principales de l'édifice, entre lesquelles tout le reste s'enchâsse. Enfin, j'ai été d'une profession où j'ai acquis des connoissances du droit de mon pays, et surtout du droit public, si l'on doit appeler ainsi ces foibles et misérables restes de nos loix, que le pouvoir arbitraire a pu jusqu'ici cacher, mais qu'il ne pourra jamais anéantir qu'avec lui-même.

Dans un siècle où l'on donne tout à l'amusement et rien à l'instruction, il y a eu des écrivains qui ont cherché à rendre leurs histoires uniquement agréables. Pour cela, ils ont choisi un seul point d'histoire à traiter, comme quelque révolution, et ils ont écrit l'histoire comme on écrit une tragédie, avec une unité d'action qui plaît au lecteur, parce qu'elle lui donne des mouvements sans peine, et qu'elle semble instruire sans besoin de mémoire ni de jugement. Et cela a dégoûté de toute cette suite de faits dont l'histoire est chargée, et qui fatiguent la mémoire et ne sont pas tous intéressants.

540* (2015. III, f° 313 v°). — Je voulois dédier au roi d'Angleterre un ouvrage, et je lui disois :

« En parcourant, dans l'Europe, les différents domaines de votre Majesté, on voit toujours le même maître. La justice et la douceur règnent dans les pays où votre volonté est la Loi, comme dans ceux où votre volonté est celle de la Loi.

« Un grand roi comme vous, Sire, n'est pas né seulement pour faire le bonheur de ses sujets; mais il est né encore pour la félicité du Genre humain. C'est ce qui fait qu'avec tant de goût pour la guerre on n'a jamais vu tant d'amour pour la paix, soit que vous préfériez la vertu à la gloire, soit que vous pensiez que la vertu est la seule gloire. »

541* (2246. III, f° 475). — *Matériaux divers.* — M. Rollin m'avoit prié de lui faire une épître dédicatoire pour M. le duc de Richelieu. Je fis celle-ci; mais, comme elle n'étoit pas assez respectueuse, je ne la lui donnai pas.

« Je voudrois dédier mon ouvrage à un grand homme. Ce n'est point à celui qui sut assurer la liberté d'une république alliée; ni à celui qui rappela à Fontenoy la Victoire, qui alloit s'égarer; ni à celui qui, envoyé dans le Languedoc, fut le conciliateur de tous les esprits; encore moins à celui [à] qui (comme on l'a dit dans nos provinces) une fée, qui présidoit à sa naissance, défendit d'aimer et ordonna de plaire; mais à celui qui connoît et protège les sciences et les arts, et qui accorde au mien *(sic)* une faveur particulière. Puisse-t-il jeter

sur moi quelque regard favorable. Je lisois dans les poètes que les Dieux quelquefois descendoient sur la Terre et se communiquoient aux mortels. »

XI. SUR LA LITTÉRATURE.

542 (1006. II, f° 32). — On ne peut pas dire que les lettres ne soyent qu'un amusement d'une certaine partie des citoyens; il faut les regarder sous une autre face. On a remarqué que leur prospérité est si intimement attachée à celle des empires qu'elle en est infailliblement le signe ou la cause. Et, si l'on veut jeter un coup d'œil sur ce qui se passe actuellement dans le Monde, nous verrons que, dans la même raison que l'Europe domine sur les autres trois parties du Monde et est dans la prospérité, tandis que tout le reste gémit dans l'esclavage et la misère : de même l'Europe est plus éclairée, à proportion, que dans *(sic)* les autres parties, où elles sont ensevelies dans une épaisse nuit. Que si nous voulons jeter les yeux sur l'Europe, nous verrons que les états où les lettres sont les plus cultivées ont aussi, à proportion, plus de puissance. Si nous ne jetons les yeux que sur notre France, nous verrons les lettres naître ou s'ensevelir avec sa gloire, donner une lueur sombre sous Charlemagne, et puis s'éteindre; reparoître sous François Ier et suivre l'éclat de notre monarchie. Et, si nous nous bornons au grand règne de Louis XIV, nous verrons que, le temps de ce règne où la pros-

périté fut plus grande, le succès des lettres le fut aussi.

Que si vous jetez les yeux sur l'Empire romain, si vous examinez les ouvrages de l'art qui nous sont restés, vous verrez la sculpture, l'architecture et, enfin, tous les autres arts se pencher et tomber comme l'Empire : la sculpture et l'architecture croître depuis Auguste jusques à Hadrien et à Trajan, et dépérir jusques à Constantin.

Que si vous jetez les yeux sur l'empire des Califes, vous verrez que ceux de la famille d'Abbas, dont l'esprit général fut de faire fleurir les sciences, Almanzor, Raschid et son fils Alamon, qui surpassa dans cet amour tous ses ancêtres, qui obtint de l'empereur d'Orient tous les livres grecs de philosophie, en fit traduire un grand nombre [1]...

Que si vous jetez les yeux sur l'empire des Turcs, sur sa foiblesse dans le même pays où l'on avoit vu autrefois un si grand nombre de puissantes nations, vous verrez que, dans ce pays, il n'y a que l'ignorance qui soit égale à cette foiblesse dont nous parlons; et, si nous comparons cet état dans le temps où il est à présent, avec ceux où ils eurent le pouvoir de tout conquérir et de tout détruire, vous verrez que cela part de ce principe certain qu'il ne peut y avoir deux sortes de peuples véritablement puissants sur la Terre : ou des nations totalement policées, ou des nations totalement barbares.

On sait [2] que ces vastes empires du Pérou et du

1. Voir cela.
2. Voir ce que j'en ai dit dans un morceau à part.

Mexique ne périrent que par leur ignorance, et il y a apparence qu'ils se seroient défendus contre nos arts, si cette même ignorance n'avoit mis dans leur cœur une superstition qui leur faisoit sans cesse espérer ce qu'ils ne devoient pas espérer, et craindre ce qu'ils ne devoient pas craindre. Et une preuve certaine de cela, c'est que les petits peuples barbares qui se trouvèrent dans ce vaste continent ne purent être soumis, et la plupart ne le sont pas encore.

Il ne faut donc pas regarder, dans une grande nation, les sciences comme une occupation vaine; c'est un objet sérieux.

Et nous n'avons pas à nous reprocher que notre nation n'y ait travaillé avec soin. Mais, comme, dans les empires, rien n'approche plus de la décadence qu'une grande prospérité, aussi, dans notre république littéraire, il est à craindre que la prospérité ne mène à la décadence. Nous n'avons que les inconvénients que nous trouvons dans notre prospérité même, heureux de n'être plus dans ces temps où l'on ne trouvoit que ceux qui étoient produits par une cause contraire.

Le savoir, par les secours de toutes les espèces que nous avons eus, a pris parmi nous un air aisé, une apparence de facilité qui fait que tout le monde se juge savant ou bel esprit et avoir acquis le droit de mépriser les autres. De là, cette négligence d'apprendre ce qu'on croit savoir. De là, cette sotte confiance dans ses propres forces, qui fait entreprendre ce qu'on n'est pas capable d'exécuter. De

là, cette fureur de juger, cette honte de ne pas décider, cet air de mépris sur tout ce qu'on ne connoît pas, cette envie de ravaler tout ce qui se trouve trop haut, dans un siècle où chacun se croit ou se voit un personnage. De là, dans ceux qui se croyent être obligés d'être de beaux-esprits, et qui ne peuvent s'empêcher de sentir leur mérite inférieur, cette fureur pour la satire qui a fait multiplier parmi nous les écrits de cette espèce, qui produisent deux sortes de mauvais effets, en décourageant les talents de ceux qui en ont, et en produisant la malice stupide de ceux qui n'en ont pas[1]. De là, ce ton continuel qui consiste à tourner en ridicule les choses bonnes et même les vertueuses. Tout le monde s'en est mêlé, et on a confondu le goût. A force de dire qu'on le cherchoit, on l'a fait disparoître.

Si nous n'avons plus de Socrate, nous avons encore moins des Aristophanes.

Virgile et Horace sentirent, dans leur temps, le poids de l'envie. Nous le savons, et nous ne le savons que par les ouvrages de ces grands hommes. Les écrits satiriques faits contre eux ont péri, et les ouvrages qu'ils ont attaqués sont éternels. Ainsi meurent les insectes qui ont fait sécher les feuilles des arbres, qui, au retour du printemps, reparoissent toujours verts.

Une certaine délicatesse a fait que l'on s'est rendu extrêmement difficile sur tout ce qui n'a pas cette

1 Voyez la page 64. — Voyez aussi la page 243 v°, et r° page 136.

perfection dont la Nature humaine n'est pas capable, et, à force de trop demander, on décourage les talents[1].

Enfin, de grandes découvertes qu'on a faites dans ces derniers temps, fait qu'on regarde comme frivole tout ce qui ne porte pas avec soi un air d'utilité présente, sans songer que tout est lié, et que tout se tient[2].

543 (1262. II, f° 111 v°). — Ce qui retarde encore nos progrès[3], c'est le ridicule qu'il y a à savoir, et le bon air de l'ignorance.

. . . .

Le talent de tourner en ridicule, talent si commun dans notre nation que l'on trouvera plus aisément des gens qui l'ont en quelque degré, que des gens qui en soyent totalement privés.

Ce goût pour la parodie le prouve bien : sorte d'ouvrage qu'un esprit même médiocre ne peut pas manquer.

Il faut, dans une nation, prendre garde au penchant qu'on peut avoir de donner du ridicule aux choses bonnes. Il faut garder cela comme une arme contre celles qui ne le sont pas. Ainsi le fanatisme, en Angleterre, fut détruit par là. Ce ne peut donc être tout au plus que pour le bien des hommes que l'on peut faire usage de la malignité humaine.

1. Voyez page 136 v° et r°.
2. Voir mon ouvrage sur *la Critique*. Voyez aussi la page 17 v° de ce volume. — Voyez aussi la page 110 et 111 de ce volume et suiv.
3. Suite de la page 34.

Cette façon de prouver ou de combattre ne décide de rien, parce qu'une plaisanterie n'est pas une raison[1].

544 (1292. II, f° 136 v°). — La prospérité des lettres les fait tomber; il en est comme de la prospérité des empires; c'est que les extrêmes et les excès ne sont pas faits pour être le cours ordinaire des choses[2].

XII. SUR LA CRITIQUE.

545-548. — Fragments qui n'ont pu entrer dans mon Ouvrage sur « la Critique ».

545 (510. I, p. 418). — Les ouvrages qui ne sont point de génie ne prouvent que la mémoire ou la patience de l'auteur.

546 (511. I, p. 418). — Les critiques ont l'avantage de choisir leur ennemi, d'attaquer par l'endroit foible, de laisser le fort, et de rendre au moins problématique par la contradiction ce que l'autre avoit avancé comme certain.

Ils font comme les mauvais généraux d'armée qui, ne pouvant conquérir un pays, en corrompent les eaux.

1. Allez à la page 136 de ce volume.
2. Voyez page 135 v° et page 37 v°. — Voyez page 32.

547 (512. I, p. 418). — La plaisanterie qui ne se fait pas sentir retombe contre celui qui la fait[1].

548* (513. I, p. 419). — Il y a un dégoût régnant pour les ouvrages nouveaux; ce qui vient de ce que, pour la plupart des gens, il n'y a déjà que trop de bons ouvrages : leur provision est faite. On lit si peu qu'à cet égard la recette est bien au-dessus de la dépense.

XIII. SUR LE BONHEUR.

549 (30. I, p. 24). — Le bonheur ou le malheur consistent dans une certaine disposition d'organes, favorable ou défavorable[2].

Dans une disposition favorable, les accidents, comme les richesses, les honneurs, la santé, les maladies, augmentent ou diminuent le bonheur. Au contraire, dans une disposition défavorable, les accidents augmentent ou diminuent le malheur.

Quand nous parlons du bonheur ou du malheur, nous nous trompons toujours; parce que nous jugeons des conditions, et non pas des personnes. Une condition n'est jamais malheureuse lorsqu'elle plaît, et, quand nous disons qu'un homme, qui est dans une certaine situation, est malheureux, cela ne veut dire autre chose si ce n'est que nous serions

1. Voyez page 329.
2. Voyez page 37 et page 60, page 65, page 460, page 523. — Second volume, page 27. — *Ibidem* (2e volume), page 82.

malheureux si, avec les organes que nous avons, nous étions en sa place.

Retranchons donc du nombre des malheureux tous les gens qui ne sont pas de la Cour, quoiqu'un courtisan les regarde comme les plus infortunés de l'Espèce humaine [1]. Retranchons en tous ceux qui habitent les provinces, quoique ceux qui vivent dans la Capitale les regardent comme des êtres qui végétent. Retranchons en les philosophes, quoiqu'ils ne vivent pas dans le bruit du monde, et les gens du monde, quoiqu'ils ne vivent pas dans la retraite.

Otons, de même, du nombre des gens heureux, les grands, quoiqu'ils soyent chargés de titres, les financiers, quoiqu'ils soyent riches, les gens de robe, quoiqu'ils soyent fiers, les gens de guerre, quoiqu'ils parlent souvent d'eux-mêmes, les jeunes gens, quoiqu'on croye qu'ils ont des bonnes fortunes, les femmes, quoiqu'on les cajole, enfin les ecclésiastiques, quoiqu'ils puissent obtenir de la réputation par leur opiniâtreté, ou des dignités par leur ignorance. Les vrais délices ne sont pas toujours dans le cœur des roix; mais ils peuvent aisément y être.

Ce que je dis ne sauroit guère être disputé. Cependant, si cela est vrai, que deviendront toutes les réflexions morales, anciennes et modernes? On ne s'est guère jamais trompé plus grossièrement que lorsqu'on a voulu réduire en système les sentiments

1. On dit que tout le monde se croit malheureux. Il me semble, au contraire, que tout le monde se croit heureux. Le courtisan croit qu'il n'y a que lui qui vive.

des hommes, et, sans contredit, la plus mauvaise copie de l'homme est celle qui se trouve dans les livres, qui sont un amas de propositions générales, presque toujours fausses [1].

Un malheureux auteur, qui ne se sent pas propre aux plaisirs, qui est accablé de tristesse et de dégoûts, qui, par sa fortune, ne peut pas jouir des commodités de la vie, ou, par son esprit, de celles de sa fortune, a, cependant, l'orgueil de prétendre être heureux et s'étourdit des mots de souverain bien, de préjugés de l'enfance, et d'empire sur les passions.

Il y a deux sortes de gens malheureux.

Les uns ont une certaine défaillance d'âme, qui fait que rien ne la remue. Elle n'a pas la force de rien désirer, et tout ce qui la touche n'excite que des sentiments sourds. Le propriétaire de cette âme est toujours dans la langueur; la vie lui est à charge; tous ses moments lui pèsent. Il n'aime pas la vie; mais il craint la mort.

L'autre espèce de gens malheureux, opposée à ceux-ci, est de ceux qui désirent impatiemment tout ce qu'ils ne peuvent pas avoir, et qui sèchent sur l'espérance d'un bien qui recule toujours.

Je ne parle ici que d'une frénésie de l'âme, et non pas d'un simple mouvement. Ainsi un homme n'est pas malheureux parce qu'il a de l'ambition [2]; mais

1. Voyez les galériens fort gais. Allez, après cela, chercher un cordon bleu pour votre bonheur.

2. J'ai mis quelque part, dans ce volume (?), combien l'ambition donne de plaisirs.

parce qu'il en est dévoré. Et même un tel homme a presque toujours les organes tellement construits qu'il seroit malheureux tout de même, si, par quelque hasard, l'ambition, c'est-à-dire le désir de faire de grandes choses, n'avoit pu lui entrer dans la tête.

Mais le simple désir de faire fortune, bien loin de nous rendre malheureux, est, au contraire, un jeu qui nous égaye par mille espérances. Mille routes paroissent nous y conduire, et, à peine l'une se trouve-t-elle fermée, que l'autre semble s'ouvrir.

Il y a aussi deux sortes de gens heureux.

Les uns sont vivement excités par des objets accessibles à leur âme et qu'ils peuvent facilement acquérir [1]. Ils désirent vivement; ils espèrent, ils jouissent, et bientôt ils recommencent à désirer.

Les autres ont leur machine tellement construite qu'elle est doucement et continuellement ébranlée. Elle est entretenue, et non pas agitée; une lecture, une conversation leur suffit.

Il me semble que la Nature a travaillé pour des ingrats : nous sommes heureux, et nos discours sont tels qu'il semble que nous ne le soupçonnions pas. Cependant, nous trouvons partout des plaisirs: ils sont attachés à notre être, et les peines ne sont que des accidents. Les objets semblent partout préparés pour nos plaisirs : lorsque le sommeil nous appelle, les ténèbres nous plaisent; et, lorsque nous nous éveillons, la lumière du jour nous ravit. La nature

1. La chasse, le jeu qu'on peut supporter.

est parée de mille couleurs; nos oreilles sont flattées par les sons; les mets ont des goûts agréables; et, comme si ce n'étoit pas assez du bonheur de l'existence, il faut encore que notre machine ait besoin d'être réparée sans cesse pour nos plaisirs.

Notre âme, qui a la faculté de recevoir par les organes des sentiments agréables ou douloureux, a l'industrie de se procurer les uns et d'en écarter les autres. Et, en cela, l'art supplée sans cesse à la Nature. Ainsi nous corrigeons sans cesse les objets extérieurs : nous en ôtons ce qui nous pourroit nuire, et y ajoutons ce qui peut les rendre agréables.

Il y a plus. C'est que les peines des sens nous ramènent nécessairement aux plaisirs. Je vous défie de faire jeuner un anachorète sans donner, en même temps, un nouveau goût à ses légumes. Il n'y a même que les peines vives qui puissent nous blesser. Les peines modérées sont très près des plaisirs, et, au moins, elles ne nous ôtent point celui d'exister. Quant aux peines de l'esprit, elles ne sauroient être comparées avec les satisfactions que notre orgueil perpétuel nous donne, et il y a très peu de quarts d'heure où nous ne soyons, à quelque égard, contents de nous. L'orgueil est un miroir toujours favorable : il diminue nos défauts, augmente nos vertus; c'est un nouveau sens de l'âme, qui lui donne à tous les instants des satisfactions nouvelles. Les passions agréables nous servent bien plus exactement que les tristes. Si nous craignons des choses qui n'arriveront pas, nous en espérons un bien plus grand nombre qui n'arriveront pas. Aussi ce sont

autant de quarts d'heure heureux de gagnés. Une femme espéra hier qu'elle se feroit un amant. Si elle ne réussit pas, elle espère qu'un autre, qu'elle a vu, prendra la place; et ainsi elle passe sa vie à espérer. Comme nous passons plus notre vie dans l'espérance que dans la possession, nos espérances sont bien autrement multipliées que les craintes. Tout ceci est une affaire de calcul, et, par là, il est facile de voir combien ce qui est pour nous va au-delà de ce qui est contre.

550 (31. I, p. 35). — Que si les peines nous distrayent des plaisirs, les plaisirs ne nous distrayent-ils pas des peines? Le moindre objet qui agira sur les sens est capable de nous ôter les pensées d'ambition les plus dévorantes.

Il faudroit convaincre les hommes du bonheur qu'ils ignorent, lors même qu'ils en jouissent[1].

551* (1675. III, f° 18 v°). — SUR LE BONHEUR[2].

Pour être heureux, il faut avoir un objet, parce que c'est le moyen de donner de la vie à nos actions. Elles deviennent même plus importantes selon la nature de l'objet, et, par là, elles occupent plus notre âme.

Voyez ce beau mot dans Plutarque: « Oui! si le bonheur étoit à vendre. »

1. J'ai vu les galères de Livourne et de Venise; je n'y ai pas vu un seul homme triste. Cherchez à présent à vous mettre en écharpe un morceau de ruban bleu pour être heureux.

2. Voyez la page 12 v°.

On est heureux dans la poursuite d'un objet, quoique l'expérience fasse voir qu'on ne l'est pas par l'objet même; mais cette illusion nous suffit. La raison en est que notre âme est une suite d'idées. Elle souffre quand elle n'est pas occupée, comme si cette suite étoit interrompue, et qu'on menaçât son existence. Ce qui fait que nous ne sommes point heureux, c'est que nous voudrions être comme des Dieux; mais il nous suffit bien d'être heureux comme des hommes.

Ceux qui, par leur état, n'ont pas des occupations nécessaires doivent chercher à s'en donner. La plus convenable aux gens qui ont eu de l'éducation, la lecture, nous ôte quelques heures qui nous seroient insupportables dans le vide de chaque jour, et peut souvent rendre délicieuses les heures qui y sont occupées.

Les grandes villes ont cet avantage que l'on peut se retourner. A-t-on mal choisi ses sociétés? On en trouve d'autres.

Dans les républiques, on a des amis et des ennemis; on n'a ni l'un, ni l'autre dans les monarchies. Là, on se hait; ici, on se méprise. Là, l'amitié est fondée sur les intérêts; ici, elle se fonde sur les plaisirs.

On est plus heureux par les amusements que par les plaisirs. C'est que les amusements délassent également et les *(sic)* peines, et les *(sic)* plaisirs.

L'âme a son être à ménager, comme le corps.

Les animaux sont des espèces d'instruments à corde : leurs nerfs y font la fonction des cordes

dans les instruments de musique. Ceux qui jouent de ceux-ci ont besoin de leur donner le degré de tension pour en jouer. Si cela ne se trouve pas dans l'homme, le commerce entre l'âme et les objets est, en quelque façon, interrompu, ou, du moins, ce commerce lui devient-il si pénible que son état lui est insupportable.

Les grands seigneurs sont ordinairement dans une grande disette des plaisirs de l'âme. C'est ce qui fait qu'ils s'attachent beaucoup aux plaisirs du corps; parce qu'il n'y a guère que ceux-là qui soyent favorisés par leur état, et qui puissent être des conséquences de leur grandeur. Mais cette même grandeur met les amusements de l'esprit à une telle distance d'eux qu'ils n'y atteignent pas. Leur grandeur leur ordonne de s'ennuyer. Il leur faudroit des conquêtes pour leur amusement; mais leurs voisins leur défendent de s'amuser. Charles-Quint et le roi Victor cherchèrent la retraite, pour les sauver du trouble où ils étoient. Ils trouvèrent bientôt que la retraite leur étoit plus insupportable que leurs inquiétudes, et qu'il valoit mieux gouverner le Monde que de s'y ennuyer, et qu'un état d'agitation est plus propre à l'âme qu'un état d'anéantissement. Si quelques Chartreux sont heureux, ce n'est pas sûrement parce qu'ils sont tranquilles; c'est parce que leur âme est mise en activité par de grandes vérités : frappés de l'état de notre vie, ils peuvent en avoir la joye, comme un prince malheureux, chassé du trône, devient heureux quand il voit ce trône s'approcher de lui.

Cherchons à nous accommoder à cette vie; ce n'est point à cette vie à s'accommoder à nous. Ne soyons ni trop vides, ni trop pleins.

Si nous sommes destinés à nous ennuyer, sachons nous ennuyer, et, pour cela, évaluons bien les plaisirs que nous perdons, et n'ôtons pas leur prix à ceux que nous pouvons nous procurer.

Quand je devins aveugle, je compris d'abord que je saurois être aveugle.

On peut compter que, dans la plupart des malheurs, il n'y a qu'à savoir se retourner.

Dans ce cas, la plupart des malheurs entreront dans le plan d'une vie heureuse. Il est très aisé, avec un peu de réflexion, de se défaire des passions tristes.

M. Rousseau a très bien dit : « J'ai vu qu'il étoit plus facile de souffrir que de se venger. »

La plupart des gens vous nuisent sans avoir la moindre intention de vous nuire. Ils font des traits d'inimitié, et ils ne sont pas vos ennemis. Ils ont parlé contre vous, et ils ne vouloient que parler. C'étoit un de leurs besoins, et ils l'ont satisfait : ils ont parlé contre vous, parce qu'ils étoient dans l'impuissance de se taire. Ces gens qui vous ont montré peu de bienveillance, vous serviroient volontiers si vous les en priiez, et blâmeroient de tout leur cœur ceux qu'ils ont loués contre vous. Rendez-vous justice! Êtes-vous faits pour être loués de tout le monde? Ce qu'on a dit n'est-il pas offensant parce que vous avez trop de délicatesse? Ne commencez-vous pas à le mériter dès que vous

avez la foiblesse de vous en plaindre? Si on n'a pas eu assez d'égards pour vous, on est impoli, et ce n'est pas vous qui l'êtes. Quand il seroit vrai qu'on auroit manqué d'estime, personne ne vous a obligé de vous mesurer au degré d'estime qu'une certaine personne a pour vous. Vous pouvez très bien ne vous en pas tenir à la fixation. La plupart des mépris ne valent que des mépris. Les choses qui déshonorent ne font cet effet que parce qu'il est établi qu'on ne peut pas les mépriser, et que n'en point marquer son ressentiment, c'est en convenir. N'étendez donc point contre vous le chapitre du déshonneur, et tenez-vous en, avec exactitude, à ce qu'il prescrit.

Avez-vous une passion naissante? Comparez bien la suite du bonheur et la suite du malheur qui en peut naturellement résulter. Je ne parle point dans les vues de la Religion: il n'y auroit point à délibérer. Je parle dans les vues de cette vie. Mais, au moins, si vous avez à confier votre bonheur, à qui le confiez-vous? et n'est-ce pas le cas où l'amour de vous-même vous ordonne de bien choisir? Il est très rarement vrai que le cœur ne soit fait que pour un seul, et qu'on soit fatalement destiné à un seul, et qu'un peu de raison ne puisse vous destiner à un autre.

En traitant du bonheur, j'ai cru devoir prendre des idées communes, et me contenter de faire sentir ce que je sentois, et porter dans l'âme des autres la paix de mon âme. Il ne faut point beaucoup de philosophie pour être heureux : il n'y a qu'à prendre

des idées un peu saines. Une minute d'attention par jour suffit, et il ne faut point entrer pour cela dans un cabinet, pour se recueillir : ces choses s'apprennent dans le tumulte du monde mieux que dans un cabinet.

J'ai vu des gens mourir de chagrin de ce qu'on ne leur donnoit pas des emplois qu'ils auroient été obligés de refuser, si on les leur avoit offerts[1].

Belles paroles de Sénèque : « *Sic præsentibus voluptatibus utaris, ut futuris non noceas.* »

Une mère a-t-elle perdu sa beauté? Vous la voyez qu'elle s'enorgueillit de celle de sa fille.

On est heureux dans le cercle des sociétés où l'on vit : témoin les galériens. Or chacun se fait son cercle, dans lequel il se met pour être heureux.

Comme les plaisirs sont souvent mêlés de peines, les peines sont mêlées de plaisirs. On ne sauroit croire jusqu'où va le délice des afflictions fausses, lorsque l'âme sent qu'elle attire l'attention et la compassion; c'est un sentiment agréable. On voit bien naïvement cette ressource de l'âme dans le jeu : pendant que l'un s'enorgueillit de gagner et se croit un personnage plus important parce qu'il gagne, vous voyez ceux qui perdent chercher une infinité de petites consolations par leurs petites plaintes, par leurs petites interpellations à tous ceux qui les entourent. On parle de soi; cela suffit à l'âme.

Il y a plus. Les vrayes afflictions ont leurs

1. Milord Bolingbroke.

délices; les vrayes afflictions n'ennuyent jamais, parce qu'elles occupent beaucoup l'âme. C'est un plaisir, lorsqu'elles aiment à parler; c'en est un, lorsqu'elles aiment à se taire, et c'en est un si grand qu'on ne peut distraire personne de sa douleur sans lui causer une douleur plus vive.

Les plaisirs de la lecture, lorsque l'âme s'identifie dans les objets, avec les objets *(sic)* auxquels elle s'intéresse. Il y a tel amour dont la peinture a fait plus de plaisirs à ceux qui l'ont lu qu'à ceux qui l'ont ressenti. Il y a peu de jardins si agréables qu'ils ayent fait plus de plaisir à ceux qui s'y promènent, qu'on [n'] en a trouvé dans les jardins d'Alcide.

L'âme est une ouvrière éternelle, qui travaille sans cesse pour elle.

Quant à la beauté des femmes, il y a peu d'hommes qui, lorsque ses *(sic)* passions sont tranquilles, ne sente plus de ravissement d'un beau portrait qu'à la vue de l'original.

XIV. SUR LA JALOUSIE.

552 (483. I, p. 404). — J'avois fait un ouvrage intitulé *Histoire de la Jalousie;* je l'ai changé en un autre : *Réflexions sur la Jalousie.*

Voici les morceaux qui n'ont pu entrer dans le nouveau plan :

553 (484. I, p. 404). — Je suis bien aise, mon

cher ***, de vous consacrer ce petit ouvrage, afin que, si le hasard le fait passer à la postérité, il soit le monument éternel d'une amitié qui ne m'est pas moins précieuse que la gloire.

554 (485. I, p. 404). — En l'honneur d'Isis[1], les femmes Égyptiennes eurent toute l'autorité dans les familles, les emplois publics, les affaires du dehors; le mari, les détails domestiques.

Dans l'accord des mariages[2], le mari promettoit d'être soumis à sa femme.

On trouve dans les fragments de Nymphiodore (*Rerum Barbar.*, livre XIII) que Sésostris, pour décourager les Égyptiens, introduisit cette coutume. Mais ce ne sont pas là les traits de ce prince, qui ne respira que la guerre et accorda tant de privilèges aux soldats.

555 (486. I, p. 404). — Les Scythes étoient un peuple composé de beaucoup d'autres; c'étoit plutôt un nom de barbarie (?) que de nation.

556 (487. I, p. 405). — Il pourroit bien être que le culte de Sémiramis auroit été cause de l'obscurité des règnes efféminés qui suivirent. L'Histoire n'a eu rien à en dire. La fin de Sardanapale a fait parler de sa vie. Cette vie paroît avoir été toute consacrée à la Déesse. Arbace, Mède, le seul qui le vît, le trouva au milieu de ses femmes, habillé comme elles

1. Pomponius Mela, Hérodote.
2. Diodore, livre Ier.

(action religieuse[1]), leur distribuant de la laine et faisant sa tâche comme elles.

557 (488. I, p. 405). — L'Histoire fait mention de quatre colonies qui vinrent d'Égypte pour s'établir en Grèce. Une, conduite par Danaüs, fonda le royaume d'Argos. Une autre, mêlée des peuples d'Égypte et de Phénicie, eut pour chef Cadmus, originaire de Thèbes d'Égypte, qui fonda Thèbes de Béotie. Cécrops et Érechtée, qui furent tous deux roix d'Athènes, en menèrent deux autres. Aussi les Égyptiens disoient-ils que le gouvernement politique d'Athènes étoit semblable au leur.

558 (489. I, p. 405). — Avant Cécrops, les mariages étoient inconnus chez les Athéniens. Ce prince, qui soumit à des formalités ce qu'avant lui la Nature seule avoit réglé, voulut qu'on n'épousât qu'une femme. Ceux qui ont dit que Socrate en avoit deux ont été repris par des auteurs sensés.

559 (490. I, p. 406). — Le peuple Grec étoit un composé d'Égyptiens, de Phéniciens et d'enfants de la Terre, c'est-à-dire de ces hommes qui avoient échappé à la grande catastrophe qui affligea la Grèce, soit qu'ils fussent nés là, ou qu'ils fussent venus du Nord.

560 (491. I, p. 406). — Solon éleva un temple à

1. *Nota* que les hommes s'habilloient en femme en l'honneur de la Déesse syrienne.

Vénus vulgaire, qu'il ne laissa pas manquer de prêtresses. Lorsque les Grecs vouloient implorer la protection de Vénus, ils le faisoient par le ministère des courtisanes[1]. Dans la guerre des Perses, les courtisanes corinthiennes s'assemblèrent et prièrent pour le salut de la Grèce. Quand le Peuple lui demandoit quelque grâce, il lui promettoit aussitôt d'emmener *(sic)* dans son temple de nouvelles courtisanes.

Ainsi il ne faut pas s'étonner que ces sortes de femmes fussent en si grand honneur chez les Grecs : elles jouoient un rôle dans le monde; elles avoient des Dieux et des autels.

On pouvoit dire d'elles ce qu'un orateur romain disoit d'une vestale : « Vous ne devez point mépriser celle qui fléchit les Dieux pour vous, qui conserve le feu éternel, et s'employe nuit et jour pour le salut de l'Empire. »

Aussi de grands personnages[2] ont-ils employé leur plume à écrire la vie des courtisanes athéniennes, leur caractère, celui de leurs amants, leurs reparties, les traits de leur esprit et de leur visage, le brillant et le déclin d'une profession qui n'est jamais la dernière que l'on embrasse.

561 (492. I, p. 407). — Les Lydiens introduisirent l'usage de l'eunuquisme des femmes. L'Histoire remarque que ce n'étoit pas par jalousie, mais pour que les femmes qui servoient fussent plus fraîches et conservassent leur jeunesse plus longtemps.

1. Athénée, livre XIII.
2. Antiphane, Apollodore, Aristophane, Ammonius, Gorgias.

On ne sait pas bien si l'opération étoit la même que l'on fait encore dans quelques pays, ou si c'étoit une véritable extirpation. Ce qui fait croire la dernière opinion, c'est le motif de cet usage. Il y a deux causes contraires qui ruinent la beauté des femmes : les grossesses et la virginité lassée. Or il n'y a que l'entière extirpation qui puisse remédier, en même temps, à ces deux inconvénients.

562 (493. I, p. 408). — Candaule n'avoit point cette jalousie qui fait que l'on craint tous les témoins de son bonheur. Enivré des charmes de la Reine, il crut qu'il en jouiroit moins si un autre ne les envioit pas.

563 (494. I, p. 408). — Les roix de Lydie jusques à Gygès étoient de la race des Héraclides[1].

564 (495. I, p. 408). — Les Colonies grecques se soumirent à Crésus, et elles ne disputèrent la liberté que lorsque les Perses, peuple barbare, voulurent devenir les maîtres.

Il n'y avoit de différence, dit l'Histoire, entre les coutumes lydiennes et les grecques, si ce n'est que toutes les filles lydiennes se prostituoient, chose que les filles grecques ne faisoient pas.

Il y avoit en Lydie un ouvrage immense presque tout fait de la main et de l'argent de ces filles.

1. Hérodote, livre Ier.

565 (496. I, p. 408). — Les peuples de l'Afrique, voisins de l'Égypte, avoient les mêmes coutumes que les Égyptiens[1].

Les Grecs bâtirent Cyrène en Lybie.

566 (497. I, p. 409). — Didon abordée en Chypre, le grand-prêtre de l'île se joignit à elle, à condition qu'il auroit la même dignité, et, comme ils manquoient de femmes, ils prirent de ces filles qui se prostituoient sur le rivage en l'honneur de Vénus ; ce qui ne devoit point les choquer, puisque les femmes de leur pays se prostituoient en l'honneur de la Déesse syrienne[2].

567 (498. I, p. 409). — Quant aux autres peuples de la côte, les auteurs ont parlé : des Nazamones, chez lesquels le mari emportoit chez lui, le jour de ses noces, tous les présents que sa femme avoit reçus de ses amants; des Gyndames, dont les femmes portoient des franges autour d'elles, où elles faisoient des nœuds pour marquer leurs amours : celles qui étoient le plus chargées de ces nœuds se vantoient d'avoir eu plus de part à l'estime publique.

Pour les peuples de l'intérieur, ils étoient si barbares qu'ils n'avoient point de loix. Hommes, et non pas citoyens, ils respiroient l'air et ne vivoient pas. La plupart ne connoissoient point le mariage et ne trouvoient les enfants qu'à la ressemblance.

1. Voyez Hérodote, livre IV.
2. Cela prouve bien que la v..... étoit inconnue.

568 (499. I, p. 410). — Outre les bons traitements que les Romains furent obligés d'accorder aux Sabines qu'ils avoient enlevées, les Romaines ayant dans les temps difficiles témoigné du zèle pour le bien public, elles reçurent de nouvelles marques de considération.

Un sexe si engageant prend toujours de nouveaux avantages. Elles rendirent leurs maris tous les jours moins difficiles et leur firent agréer des choses auxquelles les autres peuples n'étoient point accoutumés. Un vieux censeur s'indignoit de voir un peuple qui commandoit à tous les hommes, entièrement dominé par les femmes.

La jalousie fut si peu connue chez les Romains que les auteurs qui nous restent ne nous parlent presque jamais de cette passion; et l'abus alla si loin qu'il fallut que la Puissance publique punît les maris de leur trop grande complaisance pour leurs femmes; et les Empereurs romains, dans l'abus continuel qu'ils firent de leur puissance, dédaignèrent de s'en servir pour maintenir les leurs dans la fidélité. Ils se contentoient presque toujours de les répudier, et souvent ils poussoient la patience plus loin. On voit une longue suite d'impératrices qui déshonorent la couche impériale d'une manière indigne; plusieurs même furent courtisanes publiques, comme Messaline, femme de Claude, et Julia, femme de Sévère. Le nom de *Julia* passa en proverbe, comme un nom de débauche et de prostitution.

Ce n'est pas qu'on n'eût tenté souvent de corriger le désordre, surtout lorsque la République fut gou-

vernée par des gens sages. Sous César, sous Auguste, sous Tibère, on fit des loix qui, sous prétexte de maintenir la dignité des matrones, furent un peu gênantes. Mais, quand les mœurs et le génie d'une nation sont fixés à un certain point, il faut une révolution, et non pas des loix pour les changer.

C'est en vain que Livie cherche à corriger les mœurs de son siècle par les siennes; Rome ne voit que les débauches de Julie, et c'est le seul exemple qu'elle suit.

Quand la loi de César punit l'adultère des matrones, elles éludèrent la peine en se faisant courtisanes publiques. Mais la loi de Tibère les chassa de cet indigne retranchement.

Mais jusqu'où ne portèrent-elles point la hardiesse? Non seulement elles assistèrent à tous les spectacles[1], même à ceux où l'on voyoit combattre des hommes nus[2]; elles osèrent y combattre elles-mêmes et descendre sur l'arène avec les athlètes et les gladiateurs. Elles parurent même toutes nues aux bains publics, et bientôt elles furent réduites à avoir honte de se couvrir. Quand quelques-unes le firent, on peut voir, dans les poëtes, quelles humiliantes conséquences on tiroit de cette modestie.

Trajan fut obligé de faire une loi pour leur défendre de se baigner avec les hommes. Il les obligea, malgré elles, de cacher des charmes que, quand la modestie ne tiendroit point secrets, la prudence

1. Suétone, *In Augusto*.
2. Suétone, *In Domitiano*.

seule déroberoit aux yeux, pour les mieux montrer à l'imagination.

569 (500. I, p. 413). — Dans le temps que l'Empire romain étoit dans sa grandeur, il s'en forma un autre destiné à le mortifier : ce furent les Parthes. Ils firent périr Crassus, couvrirent de honte Antoine; ils insultèrent Tibère. Enfin, les Carthaginois, Mithridate et eux furent les seuls vrais ennemis des Romains[1].

570 (501. I, p. 413). — Si quelqu'un vouloit épouser une fille sace, il étoit obligé de la combattre, et, s'il étoit vaincu, elle l'amenoit prisonnier.

571 (502. I, p. 414). — *Religion chrétienne.* — Le Paganisme se fatigua vainement pour la détruire. Supérieure au génie des Princes, à la sévérité des magistrats, à la jalousie des prêtres, à la superstition des peuples, elle se rendit dominante.

572 (503. I, p. 414). — Les prophètes chrétiens, qui furent manifestés dans l'humiliation, établirent partout l'égalité. Mahomet, qui vécut dans la gloire, établit partout la dépendance.

Sa religion ayant été portée en Asie, en Afrique, en Europe, les prisons se formèrent. La moitié du monde s'éclipsa. On ne vit plus que des grilles et des verroux. Tout fut tendu de noir dans l'Univers,

1. *J'ai mis cela dans le traité des *Romains*.*

et le beau sexe, enseveli avec ses charmes, pleura partout sa liberté.

573 (504. I, p. 414). — Les Italiens ont autrefois trouvé, pour s'assurer des femmes, des moyens qui avoient échappé à l'imagination asiatique : ils les ont armées de pointes et de grilles, et ont fait, à leur égard, ce que faisoient, pour leurs héros, les anciens poëtes, qui, pour les rendre plus courageux, les rendoient invulnérables.

574 (505. I, p. 415). — On ne permet aux eunuques d'approcher des femmes, à moins qu'outre la facilité d'engendrer on ne leur en ait ôté jusqu'à l'apparence. On ne laisse point de prise à une imagination qui se fatigue toujours. Il y a même des pays où des misérables ainsi fabriqués tourmentent encore. Il n'y a point de ciseau qui rassure. Quatre eunuques portent dans une chaise bien fermée la reine de Tonkin, et elle n'est vue que de ses filles et de son roi.

575 (506. I, p. 415). — Nous avons une certaine crainte du ridicule que les mauvais plaisants de toutes les nations ont versé sur les accidents du mariage : chacun s'étant toujours plu à toucher une passion qui, remuée dans un homme, aboutit à toutes les autres.

576 (507. I, p. 416). — Parlez de la vengeance, vous ne toucherez que celui qui sera pénétré d'un

affront qu'il aura reçu! Tous les autres seront de glace. Mais parlez de l'amour, vous trouverez tous les cœurs ouverts et toutes les oreilles attentives.

577 (508. I, p. 416). — La Religion a presque toujours décidé des droits des deux sexes et du sort des mariages, et la pudeur a fait bien naturellement qu'elle s'en est mêlée [1]. Dès que de certaines causes et de certaines actions ont été cachées, on a été porté à les regarder comme impures et illicites, et, comme elles étoient pourtant nécessaires, il a fallu appeler la Religion pour les légitimer dans un cas et les approuver dans un autre.

578 (509. I, p. 416). — L'amour veut recevoir autant qu'il donne : c'est le plus personnel de tous les intérêts; c'est là que l'on compare, que l'on compte, que la vanité se défie et ne se rassure jamais assez.

L'amour nous donne, pour être aimés, un titre que notre vanité veut faire valoir à la rigueur, et les hommes les moins aimables appellent toujours *ingratitude* l'indifférence que l'on a pour leur passion. Si, dans l'incertitude ou la crainte de n'être point aimés, nous venons à soupçonner quelqu'un de l'être, nous sentons une peine qu'on appelle *jalousie*. Il nous est bien plus naturel de rapporter le mépris que l'on fait de nous à l'injustice d'un rival qu'à nos défauts : car notre vanité nous sert toujours assez bien pour nous faire croire que nous

1. Mis dans les *Loix*.

aurions été aimés si un autre n'avoit agi contre nous. On hait un homme qui prend ce que nous croyons nous être dû : en amour, l'on s'imagine que la seule prétention donne un titre légitime[1].

579* (1622. II, f° 491). — *Nouveaux Fragments d'une « Histoire de la Jalousie*[2] ». — Je lis quelquefois toute une histoire sans faire la moindre attention aux coups donnés dans les batailles et à l'épaisseur des murs des villes prises ; uniquement attentif à regarder les hommes, mon plaisir est de voir cette longue suite de passions et de fantaisies.

On verra dans l'*Histoire de la Jalousie* que ce n'est pas toujours la Nature et la Raison qui gouverne *(sic)* les hommes, mais le pur hasard, et que certaines circonstances qui ne paroissent pas d'abord considérables influent tellement sur eux et agissent avec tant de force et d'assiduité, qu'elles peuvent donner un tour d'esprit à toute la nature humaine.

Darius ayant fait une loi qui défendoit l'adultère, les Massagètes lui représentèrent qu'ils ne pouvoient y obéir, parce qu'ils avoient coutume de régaler leurs hôtes de leurs femmes. Quelle que fut la force de cette coutume, il est bien certain qu'un Massagète qui aimoit sa femme, et *(sic)* qu'il prostituoit à un étranger, eût été bien fâché qu'elle eût aimé plus cet étranger que lui. Il vouloit bien remplir un devoir extérieur ; mais il souhaitoit sans doute que sa femme se tint purement à la civilité, et

1. Voyez page 483.
2. Voyez ce qui est au tome Ier, page 483.

qu'elle lui gardât un cœur qui lui étoit cher. On étoit si honnête, dans ce pays, qu'on vouloit faire voir à un étranger qu'on lui donnoit ce qu'on aimoit le mieux, et cela même doit faire penser qu'un homme auroit été bien fâché de perdre pour toujours l'amour d'une femme qu'il abandonnoit pour un moment.

Il a fallu que de grandes sociétés se formassent pour que de certains préjugés devinssent généraux et donnassent le ton à tout le reste.

Il y avoit deux peuples qui se disputoient d'antiquité : les Égyptiens et les Scythes.

Isis et Osiris régnèrent chez les Égyptiens; ils furent mis au rang des Dieux. Isis eut la prééminence sur son mari, et, en elle, tout son sexe fut respecté. Les Égyptiens se soumirent à leurs femmes en son honneur et se plurent tellement à cette servitude que, prenant soin de la maison, ils leur laissèrent toutes les affaires du dehors : elles succédèrent au royaume avec leurs frères, etc.

A l'égard des Scythes, l'Histoire nous apprend que quelques femmes tuèrent leurs maris, appelant le mariage non pas une *alliance*, mais une *servitude*. Elles fondèrent l'empire des Amazones, bâtirent Éphèse, et conquirent presque toute l'Asie.

Les préjugés des nations ont *(sic)* les mêmes préjugés que les empires. Il ne faut presque rien pour donner à un peuple les préjugés d'un autre, et le progrès peut être si grand qu'il change, pour ainsi dire, tout le génie de la nature humaine. C'est ce qui fait que l'homme est si difficile à définir.

N'est-il pas vrai que, si le Mahométisme avoit soumis toute la Terre, les femmes auroient été partout renfermées? On auroit regardé cette manière de les gouverner comme naturelle, et on auroit de la peine à imaginer qu'il y en pût avoir une autre. Si les femmes scythes avoient continué leurs conquêtes, si les Égyptiens avoient continué les leurs, le Genre humain vivroit sous la servitude des femmes, et il faudroit être philosophe pour dire qu'un autre gouvernement seroit plus conforme à la nature[1].

580* (1630. II, f° 494). — *Jalousie*[2]. — Les femmes une fois gardées, il arrivera naturellement que l'on cherchera tous les jours à les garder encore mieux; l'effet deviendra lui-même la cause, et la vigilance, le plus grand motif de la vigilance.

Plus vous prenez des mesures, s'il arrive qu'elles ne réussissent pas, la douleur croîtra à proportion des mesures déconcertées. Des gens qui se sont toujours tenus sur leurs gardes, qui se sont félicités des moyens imaginaires pour se garantir; qui ont ôté tous les prétextes; qui ont choisi leurs gardiens; qui ont veillé sur leurs soins : si, avec tout cela, ils se trouvent pris, ils deviennent furieux. Dans l'inutilité de tout ce qu'on a fait, on songe à ce qui reste à faire; on recommence sur un nouveau plan; on invente, on ajoute, on corrige, et on se surpasse toujours.

La douleur d'un homme jaloux vient surtout de la

1. Voyez la page 494.
2. Voyez la page 492.

satisfaction que l'on a trouvée à le désespérer. Plus un homme est jaloux, plus l'affront qu'il reçoit est grand; et, par une conséquence juste, plus il est jaloux, plus il a raison de l'être, et plus il doit le devenir.

Bientôt un certain préjugé d'honneur et de religion fera qu'on sera persuadé que ce seroit un malheur moins grand de perdre la vie et les biens que de souffrir qu'un autre homme, un père même, vît le visage d'une femme qu'on ne se soucie point soi-même de voir. On ne peut mieux comparer ce préjugé qu'à celui où l'on est en Europe, qu'un démenti mérite d'être vengé par la mort, préjugé qui n'est établi sur rien, mais qui, pourtant, est établi, et beaucoup mieux que les choses les plus raisonnables : car souvent rien ne trouble plus le cours d'une opinion que cette considération qu'elle est raisonnable et, par conséquent, peu extraordinaire.

Comme, parmi les Asiatiques, la servitude des femmes a fait naître une plus grande servitude, leur liberté, parmi nous, a fait naître une plus grande liberté. Ce qui fait que nous prenons moins de précautions avec nos femmes, c'est qu'à mesure qu'elles nous menacent des affronts qu'elles peuvent nous faire, elles mettent un ridicule à les craindre. Or, plus elles ont de liberté, mieux elles sont en état d'établir ce ridicule et de nous donner le tour d'esprit qui leur convient.

581* (1726. III, f° 46). — *Tiré de l'« Histoire de la*

Jalousie»; bon pour « la Servitude domestique ». — Il faut remarquer qu'excepté dans des cas que de certaines circonstances ont fait naître, les femmes n'ont jamais guère prétendu à l'égalité : car elles ont déjà tant d'autres avantages naturels, que l'égalité de puissance est toujours pour elles un empire.

XV. OPUSCULES HISTORIQUES.

582* (2009. III, f° 311). — L'histoire du Ciel[1] intéresse tout l'Univers. Elle est composée par les astronomes de tous les siècles. Chacun y consigne ce qu'il a vu ou ce qu'il a calculé, et il y a des nations qui n'ont d'autres intérêts communs que les observations astronomiques.

Ces observations nous font voir un merveilleux simple, au lieu de ce faux merveilleux que l'on imagine toujours dans ce qui est grand. Elle nous ont donné des points sûrs pour fixer les époques de la Religion : car l'histoire des hommes, pour devenir invariable, a besoin d'être fixée par les événements qui arrivent dans le Ciel.

C'est par là que l'on a fait évanouir tous ces siècles fabuleux, qui faisoient regarder, par les incrédules, les Patriarches comme des hommes nouveaux, et qui établissoient une différence entre l'antiquité de la Religion et l'antiquité du Monde. Par là, l'astronomie est devenue une science sacrée, et l'on

1. Ceci a été fait pour l'Académie de Bordeaux.

appelle *profanes* les sciences utiles au Genre humain, lorsqu'elles ne touchent pas le premier, le plus grand et le plus fort de ses intérêts.

583-590. — Réflexions sur les premières Histoires.

583* (1601. II, f° 457). — C'étoit des temps bien extraordinaires que les premiers siècles : il n'y avoit que les princes qui eussent de l'esprit; tous les autres hommes n'avoient pas le sens commun. Il fallut que les Roix enseignassent tous les arts à leurs peuples, qui avoient l'esprit si bouché qu'ils ne s'avisoient pas même des choses les plus simples.

Vous vous rappelez toujours l'idée d'un berger qui vivoit seul dans un désert avec ses troupeaux, et de qui l'on diroit qu'il auroit inventé une bergerie pour les retirer, de faire sécher de l'herbe et de la serrer pour les nourrir l'hiver, de tondre la laine qui les incommodoit. C'est ainsi qu'on nous représente les peuples comme des bêtes, pendant que les princes jouissoient seuls des lumières de la raison.

Isis enseigne aux Égyptiens à coudre, à filer, à semer, à cuire le pain. On trouve d'aussi fins inventeurs dans les autres pays : un roi de Macédoine — quelle absurdité! — inventa les poids et les mesures[1] ; et, comme si les hommes siffloient auparavant, on dit que Mnémosyne leur apprit à parler[2].

1. Le Syncelle rapporte ce fait.

2. Cela est conforme à ce que dit Diodore de Sicile, livre V, chapitre XV.

Quand les Roix eurent donné ces inventions vulgaires, ils s'attachèrent à des recherches plus relevées : ils devinrent excellents médecins, bons astronomes, parfaits mécaniciens. Tout ce qui se découvrit fut sur leur compte. Dans ces temps-là, ils ne levoient de tributs que sur les savants.

Quand je songe que nous ne savons pas au juste qui est celui qui a trouvé la boussole, la poudre, l'imprimerie, ces choses si utiles ou si nuisibles, ces choses encore qui sont presque de nos jours et sous nos yeux, que puis-je penser de ceux qui se fatiguent à chercher, dans les temps les plus reculés et les plus obscurs, le nom de ceux qui ont découvert les choses les plus vulgaires ?

Comment ne voit-on pas que les arts les plus communs n'ont eu que des progrès insensibles, et que chaque inventeur a dû toujours être perdu dans le grand nombre de ceux qui ont ajouté à son invention?

584* (1602. II, f° 457 v°). — Les premiers héros étoient bienfaisants : ils protégeoient les voyageurs, purgeoient la Terre de monstres, entreprenoient des ouvrages utiles : tels furent Hercule et Thésée.

Dans la suite, ils furent seulement courageux : comme Achille, Ajax, Diomède.

Après cela, ils furent de grands conquérants : comme Philippe et Alexandre.

Enfin, ils devinrent amoureux : comme ceux des romans.

A présent, je ne sais ce qu'ils sont. Ils ne sont

plus sujets aux caprices de la Fortune. On fait valoir un empire comme un fermier fait valoir sa terre : on en tire le plus qu'on peut. Si l'on fait la guerre, elle se fait par commission et seulement pour avoir des terres qui donnent des subsides. Ce qu'on appeloit autrefois *gloire*, *lauriers*, *trophées*, *triomphes*, *couronnes*, est aujourd'hui de l'argent comptant.

585* (1603. II, f° 458). — Les premières histoires sont celles des Dieux. Ces Dieux se changent en héros à mesure que les temps deviennent moins grossiers. Ces héros n'ont pour enfants que des hommes, parce que le monde commence à devenir plus éclairé, et que l'on voit les enfants de plus près que les pères.

Les mythologistes, embarrassés à débrouiller l'histoire et la génération des Dieux, firent deux sectes différentes. Les uns distinguoient et multiplioient les Divinités : tels étoient les poètes et les scholiastes. Les autres, plus subtils, vouloient tout simplifier, tout réduire, tout confondre : de ce nombre étoient les philosophes.

Mais il faut avouer qu'il y avoit bien peu de philosophie à se charger du pénible emploi de mettre la superstition en système et de ranger ce qui étoit sans cesse brouillé par les écarts des poètes, les fantaisies des peintres, l'avarice des prêtres et la prodigieuse fécondité des superstitieux.

Ce n'étoit pas la seule branche de ce procès immortel : les uns, plus grossiers, vouloient tout entendre à la lettre; les autres, plus spirituels, ne

trouvoient que des allégories et rapportoient tout à la morale et à la physique.

Les philosophes révoltés vouloient restreindre ce prodigieux nombre de Divinités, qui avoient passé jusqu'aux noms abstraits des substances. Mais quelle grande différence y avoit-il entre eux, qui animoient toute la nature, et les théologiens, qui la divinisoient tout entière?

586* (1604. II, f° 458 v°). — Ce qui frappe le plus chez les anciens auteurs, c'est que leurs épisodes se ressemblent presque toutes: c'est ou un prince qui a inventé quelque art; un autre qui a consulté un oracle; un autre qui va chercher sa fille, sa femme ou sa sœur qu'on lui a enlevée; un dernier, enfin, qui a dompté quelque monstre: toujours les mêmes aventures, qui viennent sous des noms différents.

Le pays de Grèce, qui étoit le théâtre d'une bonne partie des anciennes histoires qui nous restent, s'étant partagé en un nombre infini de petites îles, ceux qui, les premiers, le peuplèrent ne l'habitèrent pas en peuple. C'étoit des aventuriers qui passoient les mers et s'établissoient dans ces îles désertes. Chacun venoit avec son oracle (méthode sans doute asiatique) et choisissoit l'endroit qui lui convenoit. Et, comme de pareils aventuriers n'amenoient guère de femmes, il falloit bien en enlever dans cette première vertu, dans ces siècles plus voisins de l'innocence; ces héros prenoient ces femmes farouches comme on prend à présent des villes.

Les enlèvements étoient si communs en Grèce

qu'avant que Paris n'eût enlevé Hélène la Grèce s'étoit déjà engagée par serment de faire la guerre à celui qui oseroit l'enlever.

587* (1605. II, 459 v°). — On étoit autrefois philosophe à bon marché : il y avoit si peu de vérités connues; on raisonnoit sur des choses si vagues et si générales.

Tout rouloit sur trois ou quatre questions :

Quel étoit le souverain bien.

Quel étoit le principe des choses : ou le feu, ou l'eau, ou les nombres.

Si l'âme étoit immortelle.

Si les Dieux gouvernoient l'Univers.

Celui qui s'étoit déterminé sur quelqu'une de ces questions étoit d'abord philosophe, pour peu qu'il eût de barbe.

588* (1606. II, f° 459 v°). — Le Monde n'a plus cet air riant qu'il avoit du temps des Grecs et des Romains. La Religion étoit douce et toujours d'accord avec la Nature. Une grande gayeté dans le culte étoit jointe à une indépendance entière dans le dogme.

Les jeux, les danses, les fêtes, les théâtres, tout ce qui peut émouvoir, tout ce qui fait sentir, étoit du culte religieux.

Si la philosophie payenne vouloit affliger l'Homme par la vue de ses misères, la théologie étoit bien plus consolante. Tout le monde entroit en foule dans cette école des passions. En vain, les philoso-

phes appeloient leurs sectateurs, qui fuyoient; on les laissoit pleurer seuls, au milieu de la joye publique.

Aujourd'hui, le Mahométisme et le Christianisme, uniquement faits pour l'autre vie, anéantissent toute celle-ci. Et, pendant que la Religion nous afflige, le Despotisme, partout répandu, nous accable.

Ce n'est pas tout. D'affreuses maladies, inconnues à nos pères, se sont jetées sur la Nature humaine, et ont infecté les sources de la vie et des plaisirs.

On a vu les grandes familles d'Espagne[1], qui avoient échappé à tant de siècles, périr en grande partie de nos jours : ravage que la guerre n'a point fait, et qui ne doit être attribué qu'à un mal trop commun pour être honteux, et qui n'est plus que funeste.

589* (1607. II, f° 460 v°). — Ce qui me charme dans les premiers temps, c'est une certaine simplicité de mœurs, une naïveté de la nature, que je ne trouve que là, et qui n'est plus à présent dans le Monde (au moins que je sache) chez aucun peuple policé.

J'aime à voir dans l'Homme lui-même des vertus qu'une certaine éducation ou religion n'ont point inspirées; des vices que la mollesse et le luxe n'ont point faits.

J'aime à voir l'innocence rester encore dans les coutumes, lorsque la grandeur du courage, la fierté, la colère, l'ont chassée des cœurs mêmes.

J'aime à voir les Roix plus forts, plus courageux

1. Mis (je crois) dans les *Loix*.

que les autres hommes, distingués de leurs sujets dans les combats, dans les conseils; hors de là, confondus avec eux.

Mais la plupart des gens ne connoissent que leur siècle : un Européen est choqué des mœurs simples des temps héroïques, comme un Asiatique est choqué des mœurs des Européens.

590* (1608. II, f° 460 v°). — On peut remarquer, dans les anciennes histoires, un certain goût des premiers hommes pour le merveilleux et un caractère de singularité dans l'esprit des princes, qui leur faisoit toujours rechercher une espèce d'éternité dans leurs entreprises.

Si Ninus bâtit une ville, c'est pour faire un ouvrage qui n'eût pas eu de pareil jusqu'alors, et qui n'en peut *(sic)* pas aussi avoir dans l'avenir.

Quand les roix d'Égypte élèvent leurs immenses pyramides, ils se font des difficultés, ils choisissent un terrain sabloneux, afin d'être contraints de faire venir des pierres d'Arabie, et que l'on puisse dire que la pyramide n'a pas *(sic)* été mise là que par les Dieux.

Si Sémiramis va parcourir l'Asie, c'est pour faire des changements continuels dans la nature du terrain, aplanir les montagnes et en former d'autres dans des lieux pléniers, carrer des rochers de dix-sept stades de haut, et faire une élévation avec les bagages de son armée, pour y monter.

Voilà comment les princes cherchoient toujours le merveilleux; l'utile venoit en second. Si l'on fai-

soit des chemins publics, c'étoit afin qu'ils passassent au travers des vallées et des précipices. Si l'on rendoit les rivières navigables, c'étoit pour la gloire qui en devoit revenir au Prince. Il paroît que, du temps d'Alexandre, on s'étoit un peu guéri de ce goût pour le merveilleux de cette espèce : car, dans les premiers siècles, un conquérant n'auroit jamais refusé la proposition qui lui fut faite de tailler le Mont Athos et d'en faire sa statue.

Dans un temps où les arts étoient inconnus, les hommes sans goût appeloient *beau* tout ce qui étoit grand, tout ce qui étoit difficile, tout ce qui avoit été fait par un grand nombre de bras.

591* (2004. III, fº 301). — QUELQUES FRAGMENTS D'UN OUVRAGE QUE J'AVOIS FAIT SUR LES PRÊTRES DANS LE PAGANISME, QUE J'AI JETÉ AU FEU.

Astronomie, la première science, parce que ce fut le premier livre qui fut ouvert aux hommes.

Quelques prêtres pour se faire distinguer d'une manière plus particulière se firent la plus triste de toutes les opérations.

Il ne faut point regarder les offrandes comme les causes, les effets et les signes de la vertu, ni leur donner une qualité propre à expier les crimes. Ce seroit trafiquer de la vengeance céleste, et, dès qu'on auroit bien purgé la bourse d'un scélérat, on pourroit le déclarer homme de bien.

Les princes superstitieux disent en eux-mêmes : « Ma gloire sera inséparable de ma piété. Il est bon de faire du bien à des gens qui renaîtront sans

cesse pour chanter ma magnificence dans tous les temps. »

Un prince superstitieux peut croire que le moyen le plus sûr de se rendre agréable à Dieu est de choisir pour ministres ceux qu'il a choisis pour les siens, croyant que c'est étendre sa puissance, autant qu'il est en soi, que de choisir pour le gouvernement de ses états les personnes qui lui sont les plus chères.

Les princes superstitieux enrichirent beaucoup le Clergé, parce que les conditions de la paix ou de la trêve avec le Ciel leur étoient toujours favorables, et tout l'avantage — chose singulière! — restoit aux négociateurs.

« Nous vous passons que nous ayons tort, disoit autrefois le Clergé. Mais vous êtes vous-mêmes inexcusables de le penser. Il falloit que vous attendissiez patiemment que nous eussions réformé nous-mêmes cet abus qui vous choque, et, parce que nous nous sommes écartés de notre devoir, il ne falloit pas oublier le vôtre. »

592* (2245. III, f° 472). — MATÉRIAUX DE DISSERTATIONS POUR L'ACADÉMIE DE BORDEAUX, QUI NE SONT POINT DIGNES DE PAROITRE

J'avois fait une dissertation à l'Académie de Bordeaux sur les Dieux animaux. Elle ne valoit rien. Voici ce que j'en ai tiré :

« Varron, grand théologien, admettoit trois sortes de Divinités : les Dieux célestes, les Dieux hommes et les Dieux animaux.

» Labéon, souvent cité par Macrobe (il ne parloit guère que des Dieux pénates et des Dieux hommes), avoit fait plusieurs livres sur les Dieux animaux. Son système étoit qu'il y avoit de certains sacrifices par le moyen desquels les âmes humaines étoient changées en Dieux appelés *animaux*, parce qu'ils avoient été tels[1]. »

« Duris (Samien), Tzetzès et Pausanias flétrissent la réputation la mieux établie qui soit dans l'Antiquité. (C'est Pénélope.) Mercure, qui entra dans son palais sous la figure d'un bouc, la rendit mère de Pan. Il *(sic)* établit son empire dans les forêts. Ses sujets furent des bergers, qui, se regardant eux-mêmes comme les seuls hommes et leurs cabanes comme les seules villes du Monde, le regardèrent aussi comme le Dieu de toute la Nature.

» Cette opinion choque beaucoup la chronologie. Ainsi n'ôtons point aux femmes un modèle qui leur fait honneur : les grands exemples doivent être respectés. La naissance de Pan n'appartient point aux temps historiques, et les Dieux étoient tous faits du temps du siège de Troye. »

Dans ma dissertation, je disois que « toutes ces troupes de Satyres, que les premiers hommes prirent pour des Dieux, et que les historiens prirent ensuite pour des peuples, n'étoient que le singe-chèvre, et je citois Nicéphore (livre IXe, *Histoire ecclésiastique*) et Philostorge (livre III), qui nous apprennent qu'il y a plusieurs espèces de singes

1. Voyez Lilius Gyraldus, page 85.

dans l'Afrique et l'Arabie, qui ont rapport avec plusieurs animaux : le singe-lion, le singe-ours, le singe-chèvre *(ægopithecus)*. »

« Le culte de Pan diminua à mesure que les hommes se dégoûtèrent de la vie champêtre. Il tomba avec ses adorateurs. Les Arcadiens confondoient Jupiter avec Pan. Pausanias dit que Lycaon consacra les Lupercales à Jupiter; donc Jupiter et Pan étoient la même chose chez eux.

» Pan, selon Ovide, baisa si brutalement Diane que, de là, vinrent les taches que l'on aperçoit dans la Lune. Les Docteurs mahométans disent que l'ange Gabriel, volant près de la Lune, la froissa si rudement d'une de ses aîles qu'il lui fit ces marques noires que nous y voyons. Les Docteurs indiens, qui poussent des cris horribles lorsque la Lune s'éclipse, afin d'épouvanter le Dragon qui va la dévorer, s'imaginent sans doute que ces taches sont des coups de griffes de cet animal.

» Evander porta en Italie le culte de Pan. Il étoit un berger : car il étoit arcadien. Les mythologistes composent tous comme deux sectes : les uns, plus attachés à la lettre, distinguent toutes les Divinités et les multiplient; les autres, plus subtils, les rapprochent tous *(sic)* et les simplifient. Ainsi, quoique Faunus eût régné dans le Latium, que son père y eût régné, que son ayeul Saturne eût transmis l'empire à ses descendants : une certaine conformité avec Pan lui a fait perdre sa patrie, son royaume, et il s'est trouvé anéanti dans les idées de gens qui ont voulu faire fléchir l'Histoire pour faire honneur

à la Fable. Ainsi, quoique, dans la suite, on leur ait décerné les mêmes fêtes, je crois que l'un étoit d'Arcadie, et l'autre, un prince ausonien. »

« Plutarque dit qu'Antoine se fit tirer dans un chariot, tout nu, par quarante dames aussi toutes nues. Ces infames cérémonies ne furent abolies qu'en 496, sous Théodoric, en Italie, par le pape Gélase, même avec assez de peine, selon Onufre et Baronius. »

Je commençois ainsi ma dissertation : « Comme il ne faut tromper personne, je suis obligé d'avertir qu'il n'y a peut-être pas un mot de vérité dans tout ce que je vais dire. »

« Il y a un vide, dans les premiers temps que tout le monde est convenu de remplir. Hésiode, Homère, Virgile, Ovide, auteurs les moins graves qu'il y ait, sont, dans leur territoire, aussi écoutés que les autres écrivains. »

« Les *Dieux pénates*, ainsi appelés quand ils étoient de bons génies, et *Lémures* quand ils étoient de mauvais génies. »

« Peut-être que le livre qu'Aristote avoit écrit, au rapport de Servius, sur les Dieux animaux contenoit un système semblable à celui de Labéon. »

« On croyoit que ces Dieux animaux avoient une grande connoissance de l'avenir, et cela, joint avec la puissance de nuire, faisoit toute leur divinité : car, d'ailleurs, on [ne] les croyoit pas immortels. Ils étoient sujets à la mort, comme les hommes; ils avoient des âges; ils vieillissoient. Les Satyres, dans leur vieillesse, étoient appelés *Silènes;* c'est Pausanias qui nous l'apprend. »

« Il n'y a point d'animal qui soit plus susceptible de variétés que le singe; *etenim, propter salacitatem, omnia cujusvis speciei animalia appetunt.* »

« Par un de ces points d'honneur fort en usage chez les Dieux, il y eut une dispute entre Apollon et Pan, sur le savoir-faire en musique; Midas fut choisi pour arbitre entre l'inventeur de la flûte et l'inventeur de la lyre. »

XVI. SUR L'« HISTOIRE » DU COMTE DE BOULAINVILLIERS.

593* (1184. II, f° 84). — REMARQUES SUR L'« HISTOIRE » DU COMTE DE BOULAINVILLIERS.

Il paroît que l'usage d'Angleterre, que chacun doit être jugé par ses pairs, qu'on nomme *jurés*, et tout l'ordre judiciaire étoit le même en France. On le trouve par les chartres accordées par Louis-le-Hutin, sur la défection générale où il trouva le royaume à la mort de Philippe-le-Bel, son père. Le comte de Boulainvilliers, dans son *Histoire du Gouvernement*, rapporte ces chartres. Dans la seconde, accordée au seigneur de Cayeu et de La Varenne, le Roi déclare que ses baillis et autres officiers n'auront point de voix dans les jugements, mais les laisseront faire aux hommes de fief, après les avoir assemblés et conjurés, et qu'ils seront tenus de donner leurs lettres de jugement conformes à leur avis.

Ces chartres accordées à divers seigneurs et pays sont encore au Trésor des Chartres et, entre autres, celle appelée *Chartre normande,* la plus fâcheuse pour les Roix. Il en reste huit. Elles furent données après qu'on eût envoyé des commissaires dans les provinces pour réparer le grief qui avoit donné lieu aux associations faites contre Philippe-le-Bel, et il paroît que le principal but du Roi étoit de retirer l'original de ces associations, et celles qui sont au Trésor des Chartres sont celles qui furent retirées pour lors. Le comte de Boulainvilliers dit que ces pièces sont le principal monument de notre liberté et l'auroient conservée sans la continuelle inattention de notre nation[1]. Il paroît encore qu'il fit davantage, dit le comte. Nicole Gilles nous apprend, dit-il, que le Hutin rendit, outre ce, une déclaration par laquelle il reconnut, tant pour lui que pour ses successeurs, qu'il ne pourroit lever aucuns deniers sans le consentement des trois états, qui en feroient eux-mêmes l'emploi et le recouvrement. Il y a des auteurs, dit le comte, qui révoquent en doute cette déclaration parce qu'elle ne se trouve pas au Trésor des Chartres. Mais il est clair qu'elle a été le fondement de l'autorité que les trois états ont prise depuis ce temps-là; outre qu'elle est si relative aux chartres susdites que, sans cela, elles ne pourroient subsister. Le Roi y déclare qu'il renonce à imposer aucune taille ou aide sans une évidente nécessité ou une évidente utilité. Or, cela ne

1. Voyez ce qu'il dit chapitre II, page 97.

seroit-il pas vain, s'il avoit été seul juge de l'un et de l'autre [1].

On se prépare à faire des associations contre Philippe-de-Valois, comme on avoit fait contre Philippe-le-Bel. Les Normands, plus lents à prendre leur parti, furent les plus lents aussi à s'accommoder. Ils obtinrent la confirmation de la chartre accordée par le Hutin, avec déclaration qu'il ne seroit rien permis d'imposer sans le consentement des états. Cette fermeté fut commune à tout le royaume. Nicole Gilles et *le Rosier de France* disent qu'en cette année, 1338 et 1339 (avant Pâques), il fut arrêté devant les trois états, présent le Roi, que l'on ne pourroit imposer taille en France, ni lever, si urgente nécessité ou évidente utilité ne le requéroit de la part desdits états [2].

J'ajouterai et je remarquerai ici quelque chose de singulier. Tandis que tout se soulève à l'occasion des impôts que les Roix veulent établir (ce qui marque qu'on connoissoit les droits de la liberté), on voit, d'un autre côté, des coups de cruauté et de barbarie faits par les Roix, qui ne font pas le moindre bruit dans la Nation. Philippe de Valois fait, en un jour, arrêter quatorze seigneurs de Bretagne et de Normandie, à qui il fait couper la tête, sans aucune forme de procès, sur ce qu'il les soupçonne de tenir le parti de Jean de Monfort, et cela, quoiqu'ils fussent sous la sauvegarde d'un

1. Voyez cette *Histoire du Gouvernement* par le comte, pages 127, 128, 129.
2. Voyez le même auteur, pages 185, 186, 187.

tournoi, où ils avoient été invités. Le roi Jean, son fils, commence son règne par faire enlever le comte d'Eu, connétable de France, la fleur de la chevalerie de ce temps-là, et le fait décapiter en sa présence sans formalité de justice. Je dis qu'il faut que ces choses ne fissent pas tant d'impression dans ce temps-là, où les seigneurs eux-mêmes étoient accoutumés à faire des coups pareils d'autorité contre leurs vassaux ou autres qu'il leur plairoit, comme il paroît par mille exemples et, entre autres, par l'exemple du démêlé d'Enguerrand de Couci et de saint Louis, que ce roi fit prendre et juger pour avoir fait pendre, sans formalité de justice, trois Flamands, chasseurs dans la forêt de Couci.

Je dirai ensuite que les chartres rapportées par Boulainvilliers sont curieuses en ce qu'elles nous donnent idée de l'origine de notre droit françois, et de la forme de la justice royale et des seigneurs, et des changements qui s'y sont faits, et par quelle voye on est venu à ces changements. Ainsi il faut les voir; j'en ferai l'extrait.

Il faut remarquer que les Roix ne s'élevèrent principalement que par les profits immenses qu'ils firent sur la monnoye; qui alloient si loin qu'ils triploient souvent et quadruploient à leur profit tout l'argent des particuliers. Cela les mit en état d'acheter partout villes, terres, châteaux, seigneuries, comtés, duchés. Cela les rendit plus riches souvent que tous les seigneurs ensemble. Les remèdes mêmes qu'y apportoient les états ne faisoient qu'augmenter le mal : ils établissoient des subsides pour que le Roi

pût faire de la monnoye forte; ce qui le mettoit en état d'en faire d'abord de foible et de faire de nouveaux gains. Les seigneurs, qui vouloient de la monnoye forte, consentoient aux impôts sur le Peuple, pour qu'on leur fît de la monnoye forte[1].

XVII. SUR LE « TESTAMENT POLITIQUE » DE RICHELIEU.

594* (1962. III, f° 262). — Lorsque je lus le *Testament politique* du cardinal de Richelieu, je le regardai comme un des meilleurs ouvrages que nous eussions en ce genre. Il me sembla que l'âme du Cardinal y étoit tout entière, et, comme on juge qu'un tableau est de Raphaël parce qu'on y trouve le pinceau de ce grand peintre, je jugeai de même que le *Testament politique* étoit du cardinal de Richelieu parce que j'y trouvois toujours l'esprit du cardinal de Richelieu, et que je le voyois penser comme je l'avois vu agir. Je m'imaginai que le Cardinal étoit du nombre de ces gens très heureux dont parle un auteur romain, qui ont reçu ces deux dons du Ciel : de faire des choses mémorables et de les écrire. Je pensai que le *Testament* du cardinal de Richelieu étoit un ouvrage original, qui, comme il arrive toujours, avoit fait faire de mauvaises copies, et que l'applaudissement avec lequel il avoit

1. J'ai cité Budé dans le *Spicilège,* ou il reproche à notre nation sa continuelle inattention.

été reçu avoit engagé les libraires à faire composer les *Testaments* de Mrs de Louvois et de Colbert, qui sont visiblement des pièces supposées.

C'est en conséquence de ceci, que, travaillant à l'*Esprit des Loix*, je citai dans deux ou trois endroits ce *Testament* comme un ouvrage de celui dont il portoit le nom; mais, ayant, par hasard, ouï dire à M. de Voltaire que cet ouvrage n'étoit pas du cardinal de Richelieu, je supprimai les endroits où j'en avois parlé. Mais M. l'abbé Dubos, qui avoit beaucoup de connoissances sur ces sortes de faits, que je consultai, me dit que l'ouvrage étoit du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire qu'il avoit été composé par ordre, sous les yeux et sur les idées de M. le cardinal de Richelieu, par M. de Bourzeis et un autre qu'il me nomma. Il ne m'en fallut pas davantage, et je remis les endroits que j'avois tirés.

Aujourd'hui, en (?) novembre 1749, il paroît une brochure de M. de Voltaire, dans laquelle il explique les raisons qui lui font penser que l'ouvrage que nous appelons le *Testament* du cardinal de Richelieu n'est pas de lui.

Ces raisons m'ont paru foibles, et je n'ai pu m'y rendre. La plus forte *(sic)* de toutes sont ces deux : que ce livre a été publié trente ans après la mort du cardinal de Richelieu; la seconde, que le cardinal dit que l'on étoit en paix, et que, cependant, on étoit en guerre.

1° Ce livre n'étoit point de nature à être publié dès qu'il a été fait : ce n'étoit pas là son objet. Ce

livre avoit été fait pour le Roi, et il avoit été fait pour le Cardinal et pour les vues du Cardinal. Ainsi, bien loin de le publier, il falloit ne le pas publier. C'étoit une pièce secrète, qui ne devoit paroître que lorsque les circonstances n'exigeroient plus qu'il *(sic)* ne parût pas.

2° Je n'ai point devant mes yeux les termes dont se sert le cardinal de Richelieu. Il y a apparence qu'il vouloit dire que l'on étoit en paix, parce que, quand il écrivoit, il n'y avoit point de guerre civile en France, et effectivement, dans ces temps-là, l'état ordinaire de la guerre étoit la guerre civile, et, quant à la guerre étrangère, il y a eu des temps que le cardinal de Richelieu la faisoit plus faire qu'il ne la faisoit. Il y en a eu où nous étions plutôt auxiliaires que partie principale. De plus, comme M. de Bourzeis écrivit sur les mémoires du cardinal de Richelieu, on ne peut pas dire que cet ouvrage est d'une date, ni qu'il soit d'une année particulière. C'étoit des réflexions que le Cardinal écrivoit à mesure qu'elles lui venoient. Il y a la date des réflexions; il y a la date de la rédaction. Ce seroit une faute trop grossière de la part de celui qui auroit fait ce testament, d'avoir ignoré si, pendant le ministère du Cardinal, on étoit en paix ou en guerre, et l'auteur quelconque paroît si instruit de l'état de l'Europe pendant le ministère du Cardinal qu'il ne peut pas avoir ignoré si on y étoit en paix ou en guerre.

Une autre objection de M. de Voltaire, c'est l'affaire du comptant. « Le Cardinal, dit-il, auroit

parlé contre lui-même. » Je réponds que le Cardinal a tant parlé pour lui dans ce *Testament*, qu'on ne peut guère le soupçonner de s'être oublié dans ce cas-ci. Le Cardinal n'étoit point un ministre particulier; il étoit roi. Il s'en faut bien qu'il se confondît à *(sic)* qui il donnoit part au ministère.

Toutes les autres objections de M. de Voltaire portent contre le livre et ne décident point qui en est l'auteur, et c'est mal raisonner que de dire que le livre n'est pas du Cardinal parce qu'il y a des endroits qu'on y peut reprendre; de dire que le Cardinal a dit *la Fargy*, en parlant d'une femme qui a été ambassadrice : elle est ambassadrice pour nous, et, pour le Cardinal, elle n'étoit (je crois) que femme de chambre, et il faudroit savoir si, dans le temps qu'écrivoit le Cardinal, il lui manquoit de respect en disant *la Fargy*. Cette expression peut être très basse et peut être très haute; elle peut être l'effet de l'orgueil, comme elle peut l'être, aujourd'hui, d'une mauvaise éducation. De plus, et ce qui induit à le croire, c'est que les expressions et les idées de tout le livre ne sont point basses.

A l'égard du mot de *la Reine*, au lieu de *la Reine-Mère*, cette reine avoit été régente, et il n'étoit point question de la Reine proprement dite, et c'est une négligence qui convenoit plus au Cardinal qu'à un autre, et où celui qui a écrit ne devoit pas plus tomber que le Cardinal, si l'on regarde cela comme une faute.

A l'égard du style, il ne peut faire qu'honneur au

Cardinal : il est plein de feu, de mouvement; il est plein d'une certaine impétuosité dans les phrases, d'un certain génie naturel, d'une grande inexatitude *(sic)*. Enfin, on voit le style d'un homme qui a toujours commencé à écrire, et qui n'a jamais écrit. Enfin, on y voit plutôt l'homme que l'écrivain, et je suis persuadé que ceux qui ont rédigé ont plutôt mis dans l'ouvrage l'ordre que les choses.

M. de Voltaire ne peut guère dire que le style du *Testament* ne ressemble pas aux autres ouvrages du cardinal de Richelieu. On sait que, ses ouvrages théologiques, il ne les a pas plus faits que nos évêques [n'] ont fait leurs mandements. Adopteroit-on le style des ouvrages qu'il n'a point faits pour juger de ceux qu'il a faits?

A l'égard de ce qu'on trouve dans le *Testament,* que l'on prétend que la régale s'étend partout, parce que la couronne du Roi est ronde, ce n'est point une pensée du Cardinal; il la cite (me semble) comme une pensée des jurisconsultes.

Je dis donc que le *Testament politique* est du Cardinal, parce que j'y trouve son caractère, son génie, ses passions, ses intérêts, ses vues, et jusques aux préjugés de son état et de la profession qu'il avoit embrassée. Seroit-ce M. de Bourzeis, janséniste décidé, qui auroit voulu anéantir les appels comme d'abus? Seroit-ce M. de Bourzeis, qui auroit imaginé des choses si spécieuses pour empêcher qu'un ministre ne pût jamais être déplacé, ni convaincu de mal gouverner? Seroit-ce M. de Bourzeis, qui auroit fait faire des recherches si diffi-

ciles, si fines, si judicieuses, sur le port de Marseille, sur la situation de la Méditerranée, les avantages et les inconvénients qu'en tirèrent les Espagnols et les François. Il est visible que c'étoit le fruit de l'expérience des bons et des mauvais succès du Cardinal.

M. de Voltaire dit qu'il y a une contradiction entre ce qui est dit dans un endroit de ce livre, que les cinq dernières années de la guerre coûtèrent 60 millions de livres, et un autre où il est dit que les revenus de l'Épargne ne montoient qu'à 35 millions. Je renvoye M. de Voltaire à l'écrit que donna M. Desmarets, au commencement de la Régence. Il trouvera bien une autre disproportion entre la recette et la dépense, et ce n'est [pas] pour rien que Louis XIV devoit, en mourant, près de deux milliards; ce n'est pas pour rien que les finances se trouvèrent perdues au commencement de son règne, soit dans sa minorité, sous M. d'Émery, soit dans sa majorité, sous M. Fouquet.

M. de Voltaire s'étonne que le manuscrit n'ait pas été trouvé chez la famille, ni même autre part. Ce manuscrit ne se trouve point parce que le livre est imprimé. On sait la destinée de la plupart des manuscrits que l'on fait imprimer. On [n'] est curieux des anciennes éditions que parce qu'elles tiennent lieu du manuscrit ancien, que les libraires avoient pour imprimer, et qui s'est perdu ou gâté chez eux.

M. de Voltaire trouve puériles les allusions tirées de la philosophie d'Aristote. Mais apparemment que

le cardinal de Richelieu n'avoit point étudié la philosophie cartésienne! Et cela prouve plus que l'ouvrage est de lui que de celui qui le publia cinquante [et] quelques années après sa mort, temps auquel la philosophie d'Aristote étoit si décriée. Il faut donc, selon les paroles de M. [de] Voltaire, que le compilateur fût un pédant du *(sic)* collège. Mais personne ne peut dire que ce soit un pédant de collège qui ait fait cette compilation.

Il s'étonne qu'un ministre se soit déclaré contre la régale. Mais ce ministre étoit ecclésiastique, et, qui plus est, cardinal. Le cardinal de Balue étoit ministre, et il se déclara contre la Pragmatique-Sanction, qui étoit bien de tout autre importance que l'honorable, mais vain droit de régale, et qui est de si petite conséquence qu'encore aujourd'hui les Roix ne le tournent point à leur profit.

M. de Voltaire s'étonne que le Cardinal ait donné à un roi qui règnoit depuis trente ans, des instructions si petites : par exemple, il faut qu'un roi ait de la piété, etc. Mais ne sent-il pas qu'un ministre qui instruit les Roix est fort porté à leur donner des instructions pour faire ce qu'ils font? Le cardinal de Richelieu conseille au Roi d'être pieux, parce qu'il l'étoit; il lui conseille de n'avoir point de maîtresses, parce qu'il n'en avoit point, et, peut-être encore, parce qu'il en avoit lui-même.

Il trouve puéril que le Cardinal dise au Roi qu'un prince doit avoir un conseil. Qui pouvoit mieux dire cela que le Cardinal, qui ne pouvoit avoir oublié sa querelle avec M. de Cinq-Mars, et qui avoit été

obligé de dire à ce dernier, devant le Roi, qu'on ne mettoit point les affaires d'État entre les mains des enfants? Il disoit au Roi ce qu'il avoit pris tant de peine à lui persuader toute sa vie : de mettre les affaires entre les mains des ministres, et non pas des favoris[1].

M. de Voltaire regarde comme une absurdité ce que le *Testament politique* dit : qu'il faut borner le comptant à 6 millions d'or. Il demande ce que c'est que 6 millions d'or : si ce sont des millions de marcs, des millions de louis. Il est aisé de répondre : ce sont 6 millions de livres en or. On dit ici 6 millions d'or parce que le Comptant ou le Trésor royal paye toujours le comptant du Roi en or. Sous le cardinal Mazarin, le comptant étoit prodigieux et passoit 40 millions. Le comptant a toujours été nécessaire, et, d'un autre côté, il a été nécessaire que l'on comptât à la Chambre, pour que le Roi pût se rendre raison à lui-même. Lorsque les cours ont fait des représentations, on a fait de certaines bornes au comptant, et même sans représentations : car il doit toujours y avoir des dépenses secrètes. Ici le cardinal de Richelieu veut que le comptant ait une étendue suffisante; mais que, d'ailleurs, il n'en ait pas trop, afin que l'administration soit sage. Le comptant qu'il établit est, à peu près, à *(sic)* ce qui est établi aujourd'hui : il est d'environ 15 millions.

1. Ce sont des idées jetées en l'air et des matériaux à rectifier; non pas un ouvrage.

XVIII. SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

595 et 596. — Morceaux de ce que je voulois écrire sur l'Histoire de France[1].

595* (1302. II, f° 141). — Ce ne fut pas un peuple, mais une armée, qui, sous Clovis, conquit les Gaules. Elle étoit composée de volontaires, qui s'étoient choisi des chefs plutôt pour les conduire, que pour leur commander. Le premier acte d'indépendance qu'ils donnèrent fut de chasser Chilpéric *(sic)*, et, lorsque la famille de Clovis partagea le royaume, on vit partout les Seigneurs se rendre arbitres de la guerre et de la paix.

Brunehaud, femme habile, porta plus loin l'autorité royale, et elle étonna les seigneurs par sa hardiesse et ses crimes. Son gouvernement étoit, d'ailleurs, bon. Elle fit partout des ouvrages dignes d'un proconsul romain. Frédégonde disputa de méchanceté avec elle; mais elle l'exerça plus sur la famille royale que sur les sujets.

Un gouvernement successif se fit envisager par les seigneurs comme une suite de l'esclavage. Ainsi ils furent ravis de transporter toute l'autorité aux maires du Palais, laissant le nom de *Roi* à ceux de la famille de Clovis. Ils ne firent par là que remettre les choses dans le premier ordre : car, comme dit Tacite *(De Moribus Germanorum) : Reges ex nobi-*

1. Nous n'avons pas le courage si abattu que nous n'osions pas dire la vérité même sous un bon prince.

litate, duces ex virtute sumunt. Les Roix étoient les magistrats civils; les chefs, les magistrats militaires. Or, Clovis avoit réuni ces deux fonctions, et les François jugèrent à propos de les séparer.

Ainsi, il ne faut pas croire que tous ces roix qu'on appelle *fainéants* fussent sans esprit, parce qu'ils étoient sans autorité; à moins qu'on ne voulût dire que les roix de Pologne, de Suède et de Danemark, étoient sans esprit, toutes les fois qu'ils ont été ou exposés aux entreprises de leurs sujets, ou accablés sous l'empire des loix.

Les victoires de Pepin le firent résoudre à réunir encore dans sa personne le titre de *Roi*, titre qui ne lui donnoit pas plus d'autorité qu'il n'avoit, titre électif comme le sien, soit qu'il le fût déjà en quelque façon, soit que, comme accessoire d'un titre électif, il le fût devenu. Je ne crois pourtant pas que le titre de *Roi* fût électif de sa nature avant Pepin, et cela, pour trois raisons: la première, c'est qu'il étoit si héréditaire que chaque enfant avoit droit au partage; la seconde, que ce titre ayant aussi peu d'autorité (aucun roi n'ayant le pouvoir par lui-même de se le faire conférer), il eût été singulier qu'on se fût asservi aux règles de la naissance, si le titre avoit été électif; la troisième, c'est que cela est marqué expressément dans Tacite : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.*

De la seconde Race.

Les continuelles victoires de Charlemagne, la douceur et la justice de son gouvernement, semblè-

rent fonder une nouvelle monarchie. Il évita les brouilleries, assembla souvent la Nation. Les arts et les sciences semblèrent reparoître. On eût dit que le peuple françois alloit détruire la Barbarie.

Sous cette seconde race, les seigneurs exercèrent la même autorité que sur *(sic)* la première. Mais plusieurs causes abaissèrent et détruisirent cette double puissance, de roi et de chef, que Pepin avoit réunie dans sa personne et celle de ses successeurs.

1° Les grands officiers, ceux qui avoient des emplois dans les provinces, dans les villes, devinrent successifs.

2° Les évêques, qui avoient eu beaucoup d'autorité sous la première race, l'augmentèrent beaucoup sous la seconde. Il faut chercher l'origine de cette autorité avant les temps-mêmes de l'établissement de la Religion chrétienne. Nous voyons dans Tacite *(De Moribus Germanorum)* que ces peuples ne faisoient rien sans avoir consulté les prêtres. Ainsi les seigneurs françois devenus chétiens se trouvèrent disposés à consulter des évêques, comme ils avoient consulté leurs prêtres. Cette autorité s'étendit de deux manières : 1° Elle se propagea avec la Religion et acquit avec chaque prosélyte de nouveaux défenseurs; 2° les assemblées ecclésiastiques devinrent plus réglées; leur (?) corps particulier se sépara davantage, et leurs intérêts devinrent plus unis : ce qui les mit en état de faire eux seuls des révolutions dans la Nation et de déposer les Roix sous des prétextes même inouïs, comme ceux de pénitence et de discipline.

De la troisième Race.

L'histoire de la première race est l'histoire d'un peuple barbare. L'histoire de la seconde est celle d'un peuple superstitieux. Celle du commencement de la troisième, celle d'un peuple qui vit dans une espèce d'anarchie, qui a un mauvais gouvernement, et qui n'en suit pas même les règles.

Les Seigneurs ne laissèrent encore une fois aux Roix que le nom. Mais, au lieu de faire un corps de monarchie sous un maire, comme sous la fin de la première race, ils la mirent en lambeaux, divisant cette autorité dont ils avoient joui en commun sous un maire.

Ainsi on voyait un corps composé de pièces rapportées, sans harmonie et sans liaison; point d'autorité dans le chef; aucune union dans les membres; chaque seigneur régissant son état particulier avec les mêmes défauts de la Monarchie; de la majesté sans pouvoir; des guerres faites avec courage, à la vérité, mais sans but et sans dessein.

Mais ce qui sembloit devoir anéantir pour jamais l'autorité royale fut la cause de son rétablissement; chose qui n'a jamais manqué d'arriver dans toute cette troisième race, comme la suite de ceci le fera voir.

Lorsque les Seigneurs formèrent divers états, ils voulurent pourtant laisser toujours un corps et former une nation. Mais, dans ce temps-là, on n'avoit point d'alliance d'état à état. On ne les connoissoit

pas même. Toute l'union consistoit à se mettre plusieurs sous la protection d'un seul, et [à] avoir encore chacun, en descendant, d'autres plus petits sous sa protection. C'étoit, pour lors, le génie de l'Europe. Tous les seigneurs françois se mirent sous la protection de leur roi, c'est-à-dire consentirent à relever de lui. La Couronne devint le fief dominant de tout l'État, et, selon la loi des fiefs, chaque fief qui relevoit immédiatement d'elle lui fut reversible : ce qui n'étoit point à charge aux princes ou seigneurs françois, parce qu'ils exerçoient le même droit sur leurs vassaux, et que, d'ailleurs, cette condition ne les concernoit, ni eux, ni leur postérité.

Mais il arriva de là que, le hasard ayant rendu ces réunions très promptes, parce que beaucoup de maisons finirent pendant que la postérité de Hugues Capet resta éternelle; il est arrivé (dis-je) que le Roi a succédé à l'autorité des principaux seigneurs françois et a réuni à soi l'une et l'autre puissance : ce qui est peut-être la manière la plus innocente d'acquérir.

De plus, par cet ordre même, il falloit nécessairement que la Couronne engloutît tout, à la fin : car elle avoit un droit sur tout, et il falloit bien que tout revînt s'y perdre, comme les fleuves dans l'Océan.

Et il ne faut pas croire, comme quelques historiens ont dit, que Hugues Capet eût donné aux Seigneurs des privilèges pour obtenir d'eux la couronne : car il ne leur auroit donné que ce qu'ils avoient, et que ce qu'il n'avoit pas lui-même. Il

n'avoit que ses droits particuliers dans le comté de Paris et son duché de France, qui étoient une émanation de cette autorité générale que chaque seigneur avoit eue, à quelque changement près, depuis le commencement de la Monarchie.

Hugues Capet, ayant la couronne, se trouva avoir un titre grand, mais sans pouvoir; il étoit même incertain : il n'étoit pas assuré à sa race, mais seulement à sa personne. En quoi, sa condition étoit pire que celle des autres seigneurs. Aussi l'histoire du commencement de cette race est-elle moins l'histoire du roi de France, que celle du comte de Paris. Les Roix furent humiliés à ce point qu'ils eurent, pendant plusieurs règnes, la honte de vaincre le seigneur de Dammartin, et le respect leur fut perdu jusque dans les villages.

La constitution (comme nous l'avons dit), sous cette race, étoit un ouvrage digne du hasard, qui l'avoit formé. C'étoit un corps monstrueux, qui, dans un grand fief où personne n'obéissoit, renfermoit un nombre innombrable de petits états, dans lesquels l'obéissance étoit quelquefois sans bornes, et quelquefois à peine connue. Le bien public ne consistoit que dans l'exercice de certains droits particuliers, que les uns prétendoient avoir sur les autres, et n'étoit fondé sur aucune vue générale.

Les assemblées de la Nation n'étoient que des conjurations et des prétextes continuels de vexation, tantôt pour dépouiller un seigneur, tantôt pour le perdre : tout le monde cherchoit à s'opprimer; personne à se secourir.

Les Grands, qui n'avoient aucune idée de la politique, approuvoient des usages qui confisquoient les terres de leurs pareils, parce qu'ils exerçoient eux-mêmes les mêmes usages dans leurs terres.

Si les loix avoient été pour lors aussi sages que celles du Corps germanique d'aujourd'hui, et qu'on eût joint à l'assemblée des Pairs, qui répond à celle des Électeurs, une assemblée de seigneurs et une assemblée des députés des villes, le gouvernement gothique auroit subsisté.

Car, depuis même que la puissance des Roix se fut si fort agrandie, l'on vit, d'un côté, la simple association des villes mettre au désespoir ...., et celle du Bien public mettre Louis XI au point qu'il fut prêt à quitter le royaume.

Il arriva une chose dans les commencements de cette race, qui augmenta un peu la puissance de nos roix : ce fut la folie des croisades. Chaque seigneur prit un dégoût pour sa patrie : d'un côté, l'espérance des conquêtes lointaines et des terres plus étendues que celles de leurs fiefs; de l'autre, l'espérance du salut acquis dans le chemin de la gloire : moyen bien plus séduisant que celui qui le fait acheter par le renoncement à soi-même.

Il arriva que Philippe, qui régnoit pour lors, ne fut pas touché de ces idées. Il étoit amoureux de Bertrade, comtesse d'Anjou, et il étoit heureux dans ses amours. Les historiens parlent des charmes de cette princesse comme de ceux d'une Circé. Ainsi une passion déraisonnable fit faire à Philippe ce qu'auroit pu lui suggérer une politique consommée.

On voyoit, pour la première fois, à la cour de France, régner cette douceur de mœurs que l'amour inspire même aux nations barbares, et, pendant que tant de héros portoient la guerre au bout de l'Univers, le Roi languissoit dans la mollesse et les plaisirs.

Jamais femme ne porta plus loin cet empire souverain que donne la beauté. Elle régna sur le cœur de son mari, comme sur celui de son amant. L'amour fit pardonner le crime, taire le désespoir, étouffer la vengeance; les plaintes étoient des prières; les reproches, des larmes; Foulques étoit plus tendre à mesure qu'il étoit plus outragé.

Bientôt vinrent les querelles avec les Anglois. La haine que l'on conçut pour eux fut cause que l'on n'eut longtemps aucune jalousie de l'agrandissement des Roix, et que l'on s'empressa même à les mettre en état de leur résister.

Dès qu'ils furent chassés, les fondements de la grandeur royale se trouvèrent élevés, et les Seigneurs admirèrent comment ils avoient pu ainsi passer, sans moyen *(sic)*, d'une si extrême licence à une si extrême servitude. Qu'on voye le règne de Charles VII et celui de Louis XI, on diroit que c'est un autre peuple qui est gouverné. Le pouvoir arbitraire s'élève et se forme dans un instant. A la fin de ce dernier règne, il n'y avoit pas un seigneur qui pût être assuré de n'être pas assassiné.

Une des choses que l'on doit remarquer en France, c'est l'extrême facilité avec laquelle elle

s'est toujours remise de ses pertes, de ses maladies, de ses dépopulations, et, avec quelle ressource, elle a toujours soutenu ou même surmonté les vices intérieurs de ses divers gouvernements.

Peut-être en doit-elle la cause à cette diversité même, qui a fait que nul mal n'a jamais pu prendre assez de racine pour lui ôter entièrement le fruit de ses avantages naturels.

Peu de princes ont mieux connu les devoirs de la royauté que saint Louis. Que s'il a donné dans la bigotterie, c'étoit les foiblesses de son temps, et non pas les siennes; que s'il a entrepris des croisades, c'étoit encore l'erreur de son siècle. Il faut le juger sur les vertus qu'il auroit eues dans tous les temps.

Charles VII.

Sous ce règne combattit le comte Dunois, homme que nous pouvons regarder à aussi juste titre, comme le fondateur de notre monarchie, que Pharamond et Clovis.

Louis XI.

La mort de Charles VII fut le dernier jour de la liberté françoise. On vit, dans un moment, un autre roi, un autre peuple, une autre politique, une autre patience, et le passage de la servitude à la liberté fut si grand, si prompt, si rapide; les moyens, si étranges, si odieux à une nation libre : qu'on ne sauroit regarder cela que comme un esprit d'étourdissement tombé tout à coup sur ce royaume.

Surtout, quand on fait réflexion qu'il n'employa pour soumettre tant de princes et tant de villes, aucune armée qui ne fût malheureuse; qu'il ne se servit que de quelques mauvaises finesses; et qu'il ne caressoit jamais que de la même main dont il avoit frappé.

Il sembla n'être donné à son père que pour jeter de l'amertume sur ses victoires et corriger l'orgueil des prospérités. Il obtint la permission d'aller en Dauphiné, sur lequel, par une espèce de prodige, on ignoroit les droits qu'il avoit.

Lorsqu'il parvint à la couronne, la France étoit dans un état où elle ne s'étoit point vue depuis les premiers roix carlovingiens. Les Anglois, nos ennemis éternels, avoient été chassés de nos provinces; ils ne possédoient plus que Calais; leurs divisions nous assuroient encore plus qu'elles ne nous vengeoient[1]. Délivrés de nos craintes nous avions presque perdu jusqu'à la haine. L'Allemagne ne pouvoit se mêler de nos affaires que comme notre alliée ou comme ennemie de la Maison de Bourgogne. Les différents états de cette maison, gouvernés par des loix toutes différentes, dont ils étoient souverainement jaloux, ne laissoient guère à leurs princes cette autorité au dedans qui fait entreprendre au dehors. Ainsi les ducs de Bourgogne étoient dans le respect, et tous les autres feudataires dans la crainte. Les roix d'Aragon, de

1. Tel fut le sort des deux monarchies que le malheur de l'une sembla être attaché au bonheur de l'autre : l'Angleterre fut agitée de troubles, dès que la France commença à respirer.

Castille, de Grenade, de Navarre, de Portugal, renfermoient leur ambition dans le continent de l'Espagne. Les États d'Italie étoient encore plus foibles, plus divisés, plus timides : les villes faisoient la guerre dans l'enceinte de leurs murailles, tantôt le théâtre de la tyrannie, et tantôt, de la liberté. Le duc de Bretagne ne demandoit qu'à vieillir dans la paix; il approchoit de cette imbécillité qui devoit finir sa vie. Le duc de Savoye étoit beau-frère du Roi, et, s'il avoit attenté contre nous, nous pouvions disposer du Milanez contre lui. Pour comble de bonheur, pendant que nous jouissions d'une paix qu'il sembloit que rien n'eût dû troubler, il n'y avoit presque aucun de nos voisins qui ne fût dans la crainte, dans la fureur ou dans la lassitude de la guerre. Nos finances étoient en bon état; nos troupes, nombreuses, aguerries, disciplinées, accoutumées à vaincre, et nous jouissions de la science d'une longue guerre. Les états des principaux seigneurs étoient presque tous entourés de la puissance royale. La plupart des grands fiefs étoient réunis; d'autres alloient se réunir. Les bornes de l'empire et de l'obéissance étoient assez connues; les droits réciproques, assez bien établis. Ainsi il étoit facile au successeur de Charles VII d'allier la justice avec la grandeur, de se faire redouter dans sa modération même, d'être, enfin, le prince de l'Europe le plus aimé de ses sujets et le plus respecté des étrangers.

Mais il ne vit dans le commencement de son règne que le commencement de sa vengeance; il

renonça à sa dissimulation même et fit paroître toute sa joye. Il partit des états de Bourgogne, suivi du Duc et de son fils, et alla se faire sacrer à Reims. Dans un moment, il changea tout ce qu'avoit fait son père, mortifia tous ses serviteurs, protégea tous ceux qui s'étoient signalés contre lui par quelques crimes, reçut dans sa faveur le médecin Fumée, accusé de l'avoir empoisonné, doubla les impôts, abolit les privilèges des villes, inquiéta la Noblesse, ôta les charges ou en diminua les prérogatives, et, ce que la vengeance ou l'avarice, qui peuvent avoir des bornes, ne lui fit pas changer, il le changea par inquiétude.

Il abolit la Pragmatique-Sanction, c'est-à-dire l'ouvrage de la Religion et de la Liberté. Il refusa un apanage convenable à Monsieur; il inquiéta le duc de Bourgogne; il rétablit le duc d'Alençon.

Tout-à-coup, il parut avec une armée sur la Bretagne, et il fit au Duc des demandes si déraisonnables qu'il fit bien voir qu'il n'en vouloit pas plus à lui qu'aux autres seigneurs. Le Duc, surpris et épouvanté, s'humilia et promit tant de choses qu'il pensa de tromper le Roi, à force de promettre. Mais, pendant ce temps-là, il envoya des émissaires partout; il représenta aux seigneurs qu'il ne falloit pas qu'ils pensassent que la Bretagne seroit seule insultée; qu'il n'avoit avec le Roi aucune querelle particulière: uniquement son ennemi parce qu'il étoit son vassal; qu'il venoit sur ses frontières exiger des droits jusqu'alors inouïs; que c'étoit avec les armes qu'il faisoit ses procédures; que cet esprit

inquiet, actif et caché, ne pouvoit être arrêté que par la crainte; que, pour sa justice, on ne devoit en juger que par celle qu'il rendoit à son frère, et, de sa modération, par ses attentats contre le feu Roi; qu'il avoit signalé son enfance par des désobéissances et mérité des punitions au-dessus de son âge; qu'à l'âge de onze ans il s'étoit fait chef de parti; que, dans les guerres des Anglois, on avoit disputé pour le choix d'un seigneur, mais qu'à présent il n'y avoit plus à choisir, sinon entre la conservation de ses droits ou la sujétion.

Personne ne fut si aisé à persuader que le comte de Charolois. Ces deux princes s'étoient vus, s'étoient connus. Nés pour être inégaux en dignité, mais presque égaux en puissance, ils nourrissoient les semences d'une grande haine pendant tout le temps que le Dauphin jouit, dans les terres de Bourgogne, du seul asile qu'il eût sur la Terre. Il *(sic)* avoit été insulté par les ambassadeurs du Roi jusque dans le palais du Duc, son père, et ce prince, qui avoit toutes les passions, excepté les petites, ne pouvoit dévorer cet affront.

Le Comte, qui avoit envoyé dire au Roi qu'il l'en feroit repentir avant la fin de l'année, saisit avec avidité cette occasion. Il entra dans la Ligue. La haine publique l'eut bientôt formée. Le Roi ne vit de tous côtés que des ennemis : le duc de Bourgogne, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, une infinité d'autres seigneurs; et (ce qui acheva de le confondre) Monsieur s'évada de la Cour et alla porter dans le parti ennemi un grand nom, de la

pitié pour ses malheurs et une certaine confiance que donne à un parti un fils de France opprimé.

Pendant que le Roi attaquoit le duc de Bourbon, le comte de Charolois entra en France. Son armée rencontra celle du Roi à Montlhéri. Le Roi, qui avoit tout à perdre, ne désiroit pas la bataille; le Comte, qui attendoit le duc de Bretagne, ne la cherchoit pas non plus; mais elle fut engagée malgré eux. Les deux armées eurent toutes les marques, tous les désavantages d'une défaite. Les fuyards des deux côtés portèrent la consternation partout: les uns disoient que le Roi, d'autres, que le Comte avoit été tué; celui-ci délibéra de se retirer; celui-là se retira effectivement, tant il y avoit, dans les deux partis, de défiance de ses forces.

Le Roi gagna vers Paris, résolu, si on lui fermoit les portes, de se retirer en Italie. Il y a apparence qu'il ne seroit jamais rentré dans le royaume, et que le duc de Bourgogne y auroit établi telle forme de gouvernement qu'il lui auroit plu.

Cette retraite donna aux seigneurs l'idée qu'ils avoient remporté la victoire, et cette idée donne *(sic)* à leur parti cette réputation qui fait la puissance même, toujours fondée sur la manière de penser de ceux qui espèrent, ou qui craignent.

Monsieur étoit un nom, que formoient la voix *(sic)* des seigneurs opprimés, et, à la tête du Bien public, il sembloit être le bien public même : mais ce nom qui est devenu (je ne sais comment) fatal pour la foiblesse.

Il arriva avec l'armée de Bretagne; mais sa pré-

sence nuisit plus au parti, qu'elle n'y servit. Le Roi fut reçu à Paris. C'est là qu'il employa toute son adresse à gagner les cœurs.

Le duc de Bourgogne avoit fait une alliance très longue avec les Anglois, et, dans le cours de ces guerres, les François et les Parisiens surtout s'étoient accoutumés à regarder les Bourguignons comme ennemis. Ainsi, s'ils n'aimoient pas le Roi, ils aimoient encore moins les Bourguignons: on s'y souvenoit des anciens maux. Le Roi caressoit les Parisiens, et ses vices sembloient disparoître avec sa fortune. Il leur disoit qu'il étoit venu à eux comme ses premiers sujets; qu'il vouloit les traiter en père; que les princes ligués ne cherchoient que le saccagement des grandes villes et la dissolution de la Monarchie; que, pour lui, il regrettoit une paix qui l'auroit mis en état de leur faire les plus grands biens; qu'il ne refusoit point un apanage à son frère; mais qu'il ne pouvoit consentir à lui donner la Normandie et à voir distraire de la Couronne les forces de la Royauté. Falloit-il donc multiplier les tributs sur les provinces qui resteroient à son domaine, ou revoir la France dans la foiblesse dont elle venoit de sortir? Qu'il voyoit autour de leurs murailles ces Bourguignons, qu'ils avoient si longtemps vus parmi les Anglois.

Les seigneurs françois ne laissoient pas d'être embarrassés. Leur ressource étoit l'assemblée des états. Mais le Peuple et le Clergé y étoient toujours contre eux, parce qu'il craignoit *(sic)* les guerres civiles et l'ambition des seigneurs; ils craignoient

une guerre dont ils auroient porté les frais. Aussi les états tenus sous ce règne, à la requête des seigneurs, délibérèrent-ils que le frère du Roi se contenteroit d'une assignation en argent.

Lorsque les princes ne sont pas au comble de la puissance, rien ne les y conduit plus sûrement que la crainte de l'invasion d'une nation étrangère. Les peuples ne sont jaloux de leurs privilèges que dans l'oisiveté de la paix, qui est aussi laborieuse pour les princes non absolus, qu'elle est favorable à ceux qui le sont.

On fit la paix, et vous eussiez dit que c'étoit l'ouvrage de la Discorde elle-même. Le Roi donna tout et ne se réserva pour lui que l'espoir de la vengeance, les larmes de ses peuples et l'esclavage de ses sujets. Il est certain que, si ces princes avoient pu, seulement pendant six mois, se dépouiller de leurs jalousies et de leurs méfiances, et travailler au bien de la chose, ils auroient mis le Roi hors d'état de les inquiéter, et, si, au lieu de demander de nouvelles terres, ils avoient seulement cherché à s'assurer la possession des leurs, à mettre des bornes au crime vague de félonie et aux confiscations arbitraires, ils auroient assuré la constitution présente et forcé le Roi à dévorer son ambition.

Il est étonnant que le Roi, dans le temps qu'il préparoit au Duc des offenses impardonnables, osât se mettre entre ses mains. Il sentit bientôt tout le danger de cet artifice. Il apprend qu'il a été trop bien servi du côté de Liège; il redouble de caresses envers les gens du Duc, et certes il n'eut jamais plus

de besoins *(sic)* du talent qu'il avoit de se faire des créatures.

Le Duc mena le Roi contre les Liégeois. Ils n'avoient que la force ordinaire du Peuple, c'est-à-dire des quarts d'heure de fureur. Cette ville prise, la Religion fit épargner les temples, et l'Humanité ne fit rien pour les citoyens.

Le comte de Saint-Pol étoit un homme fin, qui choisissoit très mal ses dupes : car il entreprit de jouer trois hommes, dont le premier se piquoit de tromper tous les autres ; le second étoit l'homme du Monde qui aimoit le moins à être joué ; et tous trois étoient infiniment plus puissants que lui. Il ôta donc à trois grands princes l'intérêt qu'ils auroient eu de le protéger.

Il est étonnant que le duc de Bourgogne voulût ôter au Roi cette épine du pied, qui l'auroit embarrassé toute sa vie : car il éprouva bien que le reste de la Noblesse françoise étoit fidèle.

Le duc de Bourgogne entra dans le Royaume, et celui qui avoit été à la tête du Bien public du Royaume y mit tout à feu et à sang.

Le Roi laissa son rival se consommer par ses guerres, par ses défaites, par ses victoires ; il lui auroit plutôt donné des secours pour l'aider à se perdre. En effet, ce prince incapable des leçons de la bonne ou de la mauvaise fortune, plus aisé à détruire qu'à corriger, se faisoit partout des périls et se chargeoit des querelles de ses voisins comme des siennes.

Louis goûtoit le plaisir que trouvent les âmes peu

généreuses lorsqu'elles voyent arriver l'instant d'une vengeance que la crainte avoit étouffée. Il se prépare contre la Bourgogne, et, comme s'il eût voulu appeler en jugement les mânes du duc Charles, lui qui, pendant qu'il avoit un soupir, n'avoit jamais eu la hardiesse de le trouver coupable, il l'accusa de félonie et confisqua les terres qui relevoient de lui.

Il s'étoit fait une dévotion, non pas contre le crime, mais contre les remords. A mesure qu'il remplissoit les prisons, inventoit des supplices, augmentoit les impôts, il redoubloit de pèlerinages, de vœux et de fondations, se couvroit de reliques, rendoit de nouveaux cultes aux Saints. Il sembloit qu'il voulût transiger avec le Ciel pour son dédommagement, et ce qui ne peut servir qu'à empêcher les autres de se désespérer étoit le fondement de sa hardiesse.

Enfin, ses craintes, ses méfiances, sa mauvaise santé, le conduisirent au château de Plessis-les-Tours, où il paroît qu'il étoit le plus malheureux de tous les hommes. Misérable prince, qui trembloit à la vue de son fils et de ses amis mêmes, qui voyoit le péril où les autres trouvent leur sûreté, qui ne confioit sa vie qu'à des satellites, comme si, pour qu'il vécût, il étoit nécessaire qu'il fît violence à tous les gens de bien.

Il craignit la mort jusqu'à l'extravagance. Il paroît pourtant que le compte terrible qu'il avoit à rendre fut le moindre de ses soins : car il ne vouloit point qu'on priât Dieu pour son âme. Il ne pouvoit se

résoudre à finir; il se couvroit de reliques contre la mort. Dans les derniers soupirs, il fondoit encore sa puissance : sans espérance pour la vie, il craignoit encore pour son autorité.

Il a été assez heureux pour avoir eu un historien qui a fait honneur à ses vices et les a parés du nom de *prudence* et de *sagesse*. Son esprit consistoit surtout à trouver toutes les âmes vénales et à les payer. Il achetoit des places et n'auroit rien donné pour la gloire de les conquérir. Il savoit aussi fort à propos avilir sa dignité. Il excelloit à faire et à défaire les haines et les amitiés. Il n'étoit retenu que par l'adversité. Il n'étoit point de ces princes qui laissent les insinuations aux inférieurs et se maintiennent par leur majesté. Il fit de sa dévotion le premier instrument de sa tyrannie, plus implacable quand il se croyoit plus pieux.

Cromwell avoit un grand esprit; celui de Louis étoit un tissu de petites fourberies, sans suite et sans but certain. Les deux meilleurs conseils que prit Louis (l'un, de (?) brouiller; l'autre, de laisser agir le duc de Bourgogne) lui furent suggérés, l'un, par Sforce, l'autre, par Comines.

Sforce n'avoit point l'audace des grands criminels; mais une noirceur qu'ils n'eurent jamais. Ses crimes n'étoient point l'effet de ses passions, mais de ses réflexions, de ses délibérations, de ses pensées habituelles. C'est auprès de cet homme que Louis se proposoit de s'aller consoler, et il s'en fallut peu que le Destin n'unît mieux deux âmes qu'il avoit si bien assorties. Louis le reconnoissoit pour son maître.

Louis XII.

Nous voilà tombés dans un règne dont les gens de bien se souviendront toujours avec plaisir, où la vertu trouve son histoire, où l'on est charmé d'écrire, afin de faire voir à ses concitoyens qu'il y a aussi des âges heureux pour les monarchies, et que la sujétion a ses avantages, comme la liberté, ses inconvénients.

. . . .

C'est pour lors qu'il dit cette parole qui ne s'oubliera jamais : « Un roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans. »

. . . .

La république de Venise augmentoit tous les jours ses richesses et son insolence. Elle avoit pour lors cette puissance qu'ont, tour à tour, les nations qui font le commerce de l'Orient.

. . . .

Mais le jour de la bataille de .... devoit être son dernier jour, comme celui de la bataille de Cannes auroit dû être le dernier de Rome.

. . . .

Louis XII. — Ce prince auroit fait aimer la sujétion, si elle étoit odieuse; il auroit été capable de rendre plus supportable le pouvoir arbitraire, que d'autres, la liberté. Il eut un ministre selon son cœur. Il gouverna ses sujets comme sa famille, sans passions, comme les loix, et sans bruit, comme le Ciel. Il ne pensa jamais que ce qu'un homme de

probité auroit voulu penser; il ne dit que ce qu'un grand roi auroit dû dire; il ne fit que ce qu'un héros auroit été glorieux d'avoir fait. Enfin, si vous voulez trouver quelque chose qui vous représente le beau siècle des empereurs de Rome, celui des Trajans ou des Antonins, il faut lire le règne de Louis XII.

. . . .

Jamais les portes de l'Enfer ne prévalurent plus contre l'Église que lorsque le plus méchant de tous les hommes (Alexandre VI) monta sur le premier siège du Monde, et nous serions encore indignés de cette scandaleuse élection, si on ne la regardoit moins comme un effet de la brigue, que comme un secret jugement de Dieu sur les fidèles.

François Ier.

Les cours des duchesses d'Étampes et de Valentinois étoient rivales: le faste du règne dans l'une, et l'ambition de régner dans l'autre; le luxe et l'avarice dans toutes les deux. Ces deux femmes s'envioient leurs plaisirs et leurs vices mêmes. Souveraines sur le cœur de leur prince, elles étoient, toutes deux, jalouses d'une conquête qu'elles ne disputoient point.

Henri II.

La duchesse de Valentinois joignoit à une grande beauté, qui lui avoit fait des amants, tous les artifices qui les retiennent. L'ascendant qu'elle avoit sur le Roi étoit une des calamités publiques: elle

se servoit du cœur du Roi contre lui-même. Elle n'avoit point cette jeunesse timide, ni cette pudeur modeste qui engage plus, mais qui irrite moins.

. . . .

Charles-Quint se retira dans une solitude de moines. Il s'étoit mis dans l'esprit que les affaires l'accabloient, parce qu'elles l'occupoient. Mais cette âme, qui avoit été si fort agitée, s'ennuya bientôt du silence du cloître et du vide de ses nouvelles occupations.

Charles IX.

. . . .

Henri III[1].

. . . .

Les Hollandois secouent le joug de l'Espagne. Ce fut l'effet de leurs forces maritimes. La terre a été donnée aux monarchies; la mer, aux peuples libres. Philippe II s'indignoit de voir deux petites provinces contre lesquelles se brisoit sa puissance.

. . . .

Don Jean d'Autriche mourut soit de poison, soit de chagrin : car il avoit, pour le Roi, son frère, de formidables vertus; odieux, pour avoir voulu régner même sur des royaumes imaginaires : Tunis et l'Angleterre (par un mariage avec Marie Stuart).

. . . .

1. Voir ce que j'ai dit dans un petit ouvrage là-dessus, intitulé *Parallèles*.

La vie du duc d'Alençon fut un continuel désespoir: il aimoit les plaisirs; il avoit toujours de grands desseins; mais il n'avoit à la tête de ses desseins que les ministres de ses plaisirs. Appelé aux Pays-Bas, et mécontent de ce qu'on n'y donnoit pas au *Protecteur de la liberté* toute la puissance de la tyrannie, il fit des entreprises sur les principales villes et eut le chagrin d'avoir montré sa perfidie vainement. Ainsi ces peuples, qui virent la servitude aussi présente avec lui que sans lui, revinrent à cette ancienne haine contre les François qu'ils avoient sous la Maison de Bourgogne.

. . . .

Don Carlos fut la plus grande victime de l'Inquisition, s'il est vrai qu'elle ait pardonné aux mânes de Charles-Quint. Ainsi la superstition acheva dans le cœur de Philippe ce que la jalousie y avoit commencé. On dit qu'après avoir tenté inutilement la pitié de son père, il rendit dans son sang une vie qui lui étoit à charge depuis qu'il l'avoit demandée.

Ce prince étoit violent; mais l'impétuosité de l'esprit est moins incurable que sa foiblesse, et cette foiblesse dans les roix qui succédèrent rendit cette mort de don Carlos fatale à la Monarchie.

. . . .

C'étoit le destin de l'Angleterre qu'elle seroit deux fois perdue par l'impétuosité des Papes. La grande puissance que Rome avoit exercée sur ce royaume la rendit moins traitable dans ses démêlés avec ses roix. Mesurant le degré de l'empire à celui de la désobéissance, elle fut incapable de tous ces

ménagements qui conviennent si bien à une puissance qui ne règne que sur les âmes.

Henri IV.

Les Seize, gens hardis, et qui ne savoient à qui faire rendre compte des malheurs de leur parti, allèrent prendre Brisson, Tardif et Larcher, et les firent pendre. Le Peuple regarda de sang-froid cette exécution, et les Seize ne purent jamais lui faire part de leur fureur.

. . . .

Le duc de Mayenne, se trouvant dans un parti où le titre de *Roi* étoit odieux à ceux qui en étoient les chefs, n'osa le prendre ; mais il ne fit pas réflexion qu'il le laissoit au prince légitime. En effet, sa *(sic)* personne devenoit sacrée pour tous les François que la fureur pourroit quitter, pour ceux que le dégoût pourroit prendre, pour ceux qui pourroient honorer leur ambition du nom de *fidélité*, pour ceux qui se souviendroient de la gloire de la Monarchie, enfin, pour cette noblesse qui tient à honneur d'obéir à un roi, mais qui trouve de l'infamie à partager la puissance avec le Peuple [1].

Il est certain qu'en faisant déclarer *Roi* le cardinal de Bourbon il accoutumoit le Peuple à révérer encore ceux de cette maison et le rappeloit à la fidélité ancienne.

1. Mis dans l'*Esprit des Loix*. — On voit dans la *Continuation du Journal de Henri III*, qu'il n'y avoit que deux gentilshommes de la prévôté de Paris qui fussent ligueurs.

Lorsque le duc de Mayenne pendit les Seize, il suivit la justice, et non pas la politique : il ôta cet esprit de faction qui l'avoit élevé, et toute la chaleur qui animoit son parti. La perte des batailles peut se réparer; mais l'esprit d'une faction qui décline ne peut guère se rétablir. Bientôt cette opposition infinie dans l'esprit des deux partis ne fut plus la même, surtout lorsque le roi d'Espagne eut découvert ses desseins et demandé la couronne pour sa fille : tout ligueur outré fut regardé comme traître.

Il est certain que, si Philippe avoit porté uniquement les intérêts du duc de Mayenne, s'il l'avoit fait roi, comme il pouvoit le faire, il auroit rendu les Maisons de Lorraine et de Bourbon éternellement rivales et contraint le Roi de rester dans sa religion. Mais le destin de la France voulut qu'il ne prît pas ce parti, que même la faction fût divisée, et que la Maison de Lorraine ne le fût pas moins.

. . . .

Pendant que la Maison de Lorraine préparoit sa puissance, et qu'elle formoit dans le royaume une nouvelle monarchie, les Huguenots, soulagés du poids de la puissance royale, pouvoient se diviser impunément et donner à leurs ennemis des avantages qui, dans tout autre temps, les auroient perdus sans ressource.

. . . .

Henri se convertit et ne vit rien de plus sacré que sa couronne.

. . . .

Lorsque Henri IV eut été assasiné [1], les Espagnols furent soulagés d'un poids immense. Ils se voyoient délivrés d'un prince qui avoit de grands projets, qui s'allioit avec les princes opprimés et avoit la confiance de l'Europe. Il est certain qu'ils se mêlèrent de l'entreprise de Ravaillac, que les Ligueurs proscrits à Naples et aux Pays-Bas ne cessèrent de conjurer, surtout depuis que l'Espagne, instruite du projet du Roi contre elle, crut n'avoir plus rien à ménager. Pour la Société, quel que fût le bruit

1. Est tué le 14 mai 1610, à 4 heures du soir. — Ravaillac fouillé : trois quarts d'écu, avec un cœur de cire navré de trois coups. Il demande si le Roi étoit mort. On lui dit que non. « Si lui ai-je porté un vilain coup. » Il badine et disoit : « Gardez que je ne die que c'est vous-même. » (De l'Estoile, page 305.) — A cinq heures du soir, la Reine déclarée régente par le Parlement qui se rassemble. (*Ibid.*, page 306.) — Pressentiments du Roi. (*Ibid.*, pages 307, 308.) — Père Coton demande si le scélérat n'est pas un hérétique. (*Ibid.*, page 309.) — Médecin Duret fait médecin de la Reine : l'homme du Monde que le Roi aimoit le moins. Conchine qu'on disoit porter fort constamment la mort du Roi : on croyoit qu'il y avoit contribué. (*Ibid.*, pages 309, 310.) — Dureté du feu Roi pour une pauvre femme. (*Ibid.*, page 311.) — De Vicq obtient la chemise sanglante du Roi. (*Ibid.*, page 310.) — Billet laissé trois ans auparavant sur un autel, pour avertir le Roi de Ravaillac. (*Ibid.*, page 312.) — Le jeune Roi : « Je voudrois, disoit-il, n'être point roi, et que ce fût mon frère : car j'ai peur qu'on me tue. » (*Ibid.*, page 314.) — Le Roi va le 15 mai au Parlement pour confirmer la Régence. Le Premier Président et Servin font des discours très beaux : le Premier Président, sur les protestations du duc de Guise, l'en remercie, et dit qu'il en fera charger les registres, pour l'en faire souvenir. — Un homme mis en prison pour avoir dit que l'action de Ravaillac étoit bonne : il étoit de la maison du duc d'Épernon et du Connétable; mis dehors par l'importunité des plus grands. Discours du Peuple sur ces deux seigneurs. (*Ibid.*, page 316.) — Autre garnement pris, qui avoit montré à une femme plusieurs espions du roi d'Espa-

public, il y a apparence qu'elle n'y trempa point, et qu'elle mit même la mort du Roi au rang de ses malheurs : car cette mort, réveillant la mémoire d'une infinité de fautes que le temps n'avoit pu encore faire oublier, faisoit renaître les soupçons publics et mettoit en péril tout le corps, et plus encore ses principales têtes. D'ailleurs, la conduite du Roi étoit pour eux la Religion même : car il leur donnoit de l'argent, et, ce qui étoit encore plus catholique, ils dirigeoient sa conscience[1] et souvent

gne habillés en pauvres ; entre autres, Ravaillac, qui avoit un faux bras caché. Procéd. (*Ibid.*, page 319.) — Le père d'Aubigny, confesseur, interrogé, dit avoir le don d'oubliance des confessions. (Page 320.) — Jésuites accusés dans les sermons de quelques curés de Paris. — Plusieurs informations remises à M. le Chancelier demeurées au néant. — Cœur porté à La Flèche. (Page 325.) — Livre de Mariana brûlé. Déclaration des Jésuites contre la doctrine de ce livre, qui soutient le fait de frère Clément. (*Ibid.*, page 325.) — M... (De l'Estoile, pages 307 et 309.) — M. d'Épernon, bien avec les Jésuites et pour eux. Sujet de soupçonner M:. d'Entragues et la marquise de Verneuil. (*Ibid.*, pages 327, 328.) — Affaires de la guerre. (*Ibid.*, page 329.) — Divisions entre le prince de Conti et le comte de Soissons, appuyé d'Épernon, qui avoit l'esprit de la Reine. Épernon conservé dans son gouvernement de Metz. (Page 331.) — Affliction du Pape à cette nouvelle. (Page 332.) — Épernon rajeuni depuis la mort de son maître. (*Ibid.*, page 334.) — Le comte de Soissons menace de donner d'un poignard dans le sein à ceux qui diront que les Jésuites ont fait mourir le feu Roi. (*Ibid.*, page 337.) — Le Jésuite Gontier prêche l'intolérance contre les Huguenots. Épernon l'y enhardit. Huguenots craignent une Sainte-Barthélemy. (*Ibid.*, page 338.) — L'argent amassé par le feu Roi donné aux Grands. (*Ibid.*, page 341.) — Balduin, Jésuite, qui savoit plus qu'homme du Monde des nouvelles de l'assassinat du feu Roi, est arrêté pour la conjuration des poudres. (Page 343.) — Coton maltraité du Roi. (Page 355.)

1. Voir cela.

ses affaires. La Société avoit en Cour des amis puissants, et le Roi, qui aimoit que l'on lui marquât de l'attachement, étoit, de ce côté-là, tout-à-fait content d'eux. Le Roi même étoit très bien avec Rome, parvenue, par sa conversion, à ce qu'elle pouvoit souhaiter de plus heureux, de conserver (dans le Royaume) la Religion catholique et l'indépendance de l'Espagne.

Les seigneurs du Royaume (exceptés *(sic)* qu'un ou deux furent *(sic)* grièvement soupçonnés) n'y trempèrent pas non plus : car, outre que ces actions ne sont ni de leur cœur, ni de leur esprit, on ne vit en eux aucun penchant au désordre; au contraire, ils donnèrent au malheur commun toutes leurs inimitiés.

Ravaillac soutint jusqu'au dernier moment qu'il n'avoit pas de complices, et il reçut une absolution sous condition que, s'il ne disoit pas vrai, il seroit damné.

Mais ce qui fit naître les soupçons fut une grande négligence dans la poursuite de certaines gens que l'on accusoit d'être complices. Mais on crut qu'il étoit de la prudence de cesser des poursuites où personne ne gagnoit rien, où bien des gens pouvoient être calomniés, où l'on couroit risque de trouver un grand ennemi dont il falloit se cacher l'inimitié, pour ne pas se le rendre irréconciliable. Ceux qui gouvernoient ne songeoient qu'à leurs intérêts présents. On cessa donc d'exposer des gens à une accusation terrible à l'innocence même.

Louis XIII

Le roi Jacques avoit succédé aux états d'Élisabeth, et non pas à son autorité. De la dignité, sans force; un grand nom, sans pouvoir: ce qui fait la plus triste condition qui soit au Monde. Élisabeth fut le dernier monarque de l'Angleterre.

L'Italie, ayant renoncé au pouvoir militaire, comptoit sur sa politique contre les accidents, dans la balance du pouvoir: cherchant deux maîtres, de peur d'un; travaillant à diviser les forces de l'Europe, comme elle avoit partagé les siennes. L'Espagne la divisoit par le Milanez et la tenoit, par un bout, par le royaume de Naples. Les États du Pape n'étoient de nulle considération pour une ligue: personne ne voulant s'allier avec des princes dont l'imbécillité étoit successive, et qui ne faisoient espérer que quelques jours d'un âge où tout décline, jusqu'à la prudence, et où l'expérience laisse bien des difficultés et non pas des moyens, des défiances et non pas des résolutions.

Les Espagnols, maîtres de la Valteline, enfermoient l'Italie par les Alpes, par la mer. Ils pouvoient recevoir du secours par l'État de Gênes, qui étoit dans leur dépendance, à cause de celle où ils tenoient les particuliers; ils alloient faire les Lombards en Italie.....

Guerre de la Valteline.

. . . .

Le Pape, qui n'a de puissance que par l'ostentation

de sa puissance, feignit de s'armer, sachant bien qu'il ne risquoit point de faire la guerre au moment de la paix. Enfin, les deux roix traitèrent sans les Savoyards et les Vénitiens. Les monarques se jouent des petits princes, comme la Fortune se joue des monarques[1]. On fit la paix sans les parties qui avoient fait si heureusement la guerre, et on appela *dignité* le mépris des alliés.

Protection des grands princes, chez lesquels défendre est assujettir; chose qui est même vraie entre particuliers.

Charles-Emmanuel, duc de Savoye, dans un petit état où sa fortune étoit comme enchaînée, avoit l'âme de César. Il s'indignoit contre le Destin, qui ne l'avoit fait souverain que pour le rendre dépendant : d'autant moins libre qu'il étoit né pour l'être; dans une situation d'autant plus triste qu'il ne pouvoit ni commander, ni obéir. Ce prince, mesurant sa puissance par sa dignité ou par son ambition, osa, malgré l'Europe entière, faire la guerre au duc de Mantoue et montrer de l'orgueil devant les Espagnols. Pour lors, la France s'unissoit d'intérêts avec l'Espagne, comme si ce n'étoit pas déjà trop de ne point secourir les princes d'Italie, sans aider encore à les opprimer. Mais, pour lors, la politique n'étoit employée qu'à assurer la fortune d'un indigne favori. Concinno *(sic)* ne songeoit qu'à une retraite qu'il prévoyoit déjà nécessaire. Il fut assassiné, comme s'il avoit été un duc de Guise.

1. Voyez Nani, page 312.

Bientôt après se découvrit cette conspiration contre Venise qui n'a point fait de déshonneur à son auteur, parce que les hommes n'ont horreur que pour les crimes des gens médiocres. Il avoit conspiré contre cette république comme on conspire contre la vie d'un particulier. Pendant qu'elle ne se défendoit que de la conquête, qui est toujours longue, il songeoit à la destruction, laquelle ne demande qu'une nuit. Pendant qu'on exécutoit les complices, le caractère de l'ambassadeur le rendoit redoutable. Le Peuple le menaçoit de le mettre en pièces. Bedmar, chargé d'exécrations, soutenoit encore l'orgueil de son rang; il menaçoit encore, parce qu'il n'avoit pu détruire.

Le duc d'Ossone, vice-roi de Naples, homme dont les caprices entroient dans l'ordre de ses desseins. Il avoit la politique de laisser douter s'il avoit de la raison, et il pensa se faire roi dans le temps qu'on le jugeoit à peine capable d'être gouverneur.

. . . .

La France, par le traité d'Ulm, fonda cette grande puissance de la Maison d'Autriche en Allemagne. La Ligue catholique faisoit en Allemagne des progrès étonnants. Les princes protestants, consternés, ne se servoient pas de leurs forces; ils ne les sentoient pas même. Il n'y avoit que des aventuriers qui, n'ayant ni biens, ni réputation, ni états à perdre, fatiguoient les vainqueurs et ne les arrêtoient pas. Le seul Mansfeld se distinguoit par la facilité qu'il avoit à réparer ses défaites. Le roi Jacques, aussi malheureux dans la négociation que son gendre

dans la guerre, lui nuisit plus qu'il ne le secourut, et, le faisant négocier sans cesse, ne lui donnant que de petits secours, il lui ôta jusqu'aux ressources de la promptitude et du désespoir. La Maison d'Autriche disposoit des états de ceux qu'elle qualifioit de *rebelles*, et alloit disposer de ceux qui ne l'étoient pas encore. Elle croyoit déjà tenir, par l'Allemagne, le bout de la Monarchie universelle, quand, tout à coup, la France se détermina à abattre cette monarchie, qui ne soutint que Louis XIII, et qui, sous le règne de Louis XIV, fut confondue dans le nombre de ses ennemis.

. . . .

On peut dire que le cardinal de Richelieu ressuscita la Religion protestante, qui tendoit à sa destruction, et qu'en frappant sur Madrid et sur Vienne il frappa des mêmes coups sur Rome. Les papes de ces temps-là ne laissoient pas d'être embarrassés entre la Religion et l'Empire. Cette même maison qui avoit porté la Religion catholique partout alloit devenir maîtresse de l'Italie. L'intérêt de l'Église se trouvoit différent de l'intérêt de la Religion; le Prince n'étoit pas d'accord avec le Pontife. Chaque pape suivoit ou rejetoit les vues de ses prédécesseurs, suivant qu'il avoit plus d'ambition ou plus de zèle. Ainsi Urbain ne fut pas si entêté des affaires de la Valteline que Grégoire.

. . . .

Le roi Jacques crut que, par une longue paix, il ôteroit à son peuple ses inquiétudes. Mais si ce peuple est quelquefois indocile envers les roix qu'il

craint, il l'est bien plus envers ceux qu'il méprise. Il ne respecte jamais tant le trône que quand il le voit couvert de lauriers.

. . . .

Le roi de Bohême avoit contre lui : la Maison d'Autriche; la Couronne de France, à qui sa maison étoit odieuse à cause des secours qu'elle avoit toujours accordés aux Protestants; les négociations de son beau-père; ses irrésolutions, souvent compagnes de l'adversité et souvent plus fatales que l'adversité même.

. . . .

Stuart, maison sur laquelle le Destin frappe sans cesse pour étonner tous les roix; dont la grandeur n'a été faite que pour les disgrâces; qui a souffert des outrages inconnus aux souverains; qui a eu des malheurs semblables à ceux que vantent les fables.

. . . .

Le mariage de la princesse de France avec Charles Ier, mariage qui avoit d'abord alarmé les Espagnols, ne fut heureux ni pour la France, ni pour l'Angleterre, ni même pour les deux époux. Dans le voyage que Buckingham, favori du roi d'Angleterre, avoit fait pour chercher sa reine, il avoit vu la jeune reine de France; il avoit eu l'audace de l'aimer, et Richelieu, celle d'en être jaloux. La haine des deux favoris passa dans le cœur des deux roix. La reine de France fut toujours insultée par Richelieu; celle d'Angleterre, par Buckingham. On ôte, à la première, ses plus chers domestiques; on chicane la seconde sur sa religion.

Enfin, les deux cours ne perdirent aucune occasion pour exercer ces petites vengeances exquises comme les passions qui les font naître, et qui soulagent quelquefois la haine autant qu'une guerre ouverte.

. . . .

Épernon étoit un homme également fier dans la bonne et dans la mauvaise fortune, dans la faveur et dans la disgrâce, avec ses supérieurs, ses égaux et ses inférieurs. Il savoit monter; mais il ignoroit absolument comment on pouvoit descendre.

. . . .

La Reine-Mère n'avoit rien qui la mît au-dessous des femmes du commun, ni rien qui la mît au-dessus. Jamais princesse ne fut moins italienne. Elle ne vit rien au travers de ses préventions. Ses plaintes et ses aigreurs éternelles éloignèrent plus qu'elles ne touchèrent son mari et son fils.

. . . .

Louis, sans esprit et plus encore sans force d'esprit. Il s'amusoit à des niaiseries et étoit jaloux du gouvernement; il prit tous les soupçons et tous les chagrins que ses ministres voulurent lui donner; il dévora tous les siens; il dut son nom de *Juste* à l'exercice qu'il fit des vengeances du Cardinal. Dévôt, au lieu d'être pieux, il n'avoit pas cette dévotion qui vient de la force de l'âme, mais celle qui naît de sa foiblesse.

Le caractère du Roi n'étoit pas bien différent de celui de Monsieur. Mais le métier de Monsieur étoit plus difficile à faire que celui du Roi, qui alloit tout

seul : rien ne retranchant plus les difficultés que la puissance.

Monsieur entroit toujours dans les affaires avec l'inquiétude d'en sortir. Il entreprenoit contre le Cardinal et se conduisoit de façon qu'il ne lui montroit que de vaines inimitiés. Il ne savoit être innocent ni coupable; il croyoit ne perdre rien en ne perdant que ses serviteurs; il ne portoit dans les partis où il entroit, que ses craintes et un esprit tantôt susceptible de toutes les impressions, tantôt susceptible d'aucunes[1].

. . . .

Richelieu, homme privé qui avoit plus d'ambition que tous les monarques du Monde. Il ne regardoit les peuples et les roix que comme des instruments de sa fortune; il faisoit la guerre moins contre les ennemis que contre les intrigues de la paix. La France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Europe entière, tout l'Univers n'étoit pour lui qu'un théâtre propre à signaler son ambition, sa haine ou (?) sa vengeance.

Il gouverna comme maître, et non pas comme ministre : c'étoit régner que de gouverner comme lui. Il augmentoit l'autorité royale, non par flatterie, non par attachement, mais par ambition. Il faisoit des esclaves pour en jouir; il forçoit par ses mauvais traitements les princes du sang au ressentiment et en tiroit avantage. Il étoit jaloux même de son maître et usurpoit sur lui cette autorité qu'il lui

1. Voyez *Mémoires* de Montrésor, tome I, page 162; lettres de Monsieur, du Roi et du Cardinal.

faisoit reprendre sur les Grands. Favori, sans avoir le cœur, jaloux même des talents médiocres, pensant moins à exercer qu'à signaler son ministère; homme, enfin, qui avoit toujours de l'ascendant sur les esprits et jamais de l'empire sur les cœurs. Il se soutint sans faveur, uniquement par son propre génie et par la grandeur des affaires. Il fit jouer à son monarque le second rôle dans la Monarchie et le premier dans l'Europe. Il avilit le Roi, et honora le règne, et ôta les lauriers de toutes ses victoires.

Il faut avouer que les moyens qu'il employa pour saisir l'esprit du Roi n'étoient pas de ces moyens communs qui réussissent si bien dans les cours aux âmes viles. Il laissa le poste de favori sous lui; il prit le Prince du côté de la sûreté, de la gloire, et, par là, il se rendit maître d'un homme également soupçonneux, jaloux et ambitieux, mais ambitieux comme un particulier est avare, et qui n'avoit d'un grand homme que quelque envie de le devenir.

Il parvint à mettre le Prince dans cet état que ses intérêts n'étoient plus séparés de ceux de son ministre, qui, ayant irrité tous les Grands, lui rendoit nécessaires ses victoires contre les ennemis du dehors. Enfin, il ne fut autre chose que l'instrument de la grandeur du Cardinal, et (comme j'ai dit) son secret fut de donner toujours au Roi plus d'affaires qu'il n'en pouvoit porter.

. . . .

Marillac porta jusque sur l'échaffaud la réputation de son innocence. Le maréchal de Montmorenci fut pleuré de ceux-mêmes qui le condamnèrent, pendant

que l'implacable Cardinal s'indignoit de la pitié universelle et rendoit le Roi aussi inflexible dans sa justice qu'il l'étoit lui-même dans sa haine. Ainsi il ne faut qu'un jour pour effacer devant les princes les actions de mille années.

. . . .

M. de Cinq-Mars avoit l'âme grande, l'air noble, des amis et de l'ambition, même avant d'être favori. Le Cardinal avoit mis dans ses mains la faveur du Roi, comme un dépôt qu'il devoit lui rendre : il vouloit qu'il se contentât de l'honneur d'amuser le Roi. Mais une telle modération n'étoit point faite pour M. le Grand, qui cherchoit à se signaler par tout ce qui peut faire les grands hommes : car il demandoit de commander dans les armées et vouloit entrer dans les affaires. Enfin, ces deux hommes portèrent si loin leurs inimitiés qu'ils ne laissèrent plus le Roi le maître de les souffrir tous deux.

. . . .

Les Huguenots, bien embarrassés sous Louis XIII. Les grands de leur parti avoient abandonné les mânes de leurs pères : Condé, pour de l'argent; La Force, pour le bâton de maréchal de France; Lesdiguières, pour être connétable. Le seul Rohan faisoit revivre l'Amiral dans un temps où les secours étrangers n'étoient plus; où Jacques n'étoit qu'un vain fantôme de ce héros connu sous le nom d'*Élisabeth;* où le zèle étoit ralenti; où la paix avoit énervé les courages; où les capitaines et les soldats étoient devenus des citoyens; où la religion nouvelle commençoit à prendre la tiédeur de l'ancienne; où l'air

de la Cour avoit placé l'ambition là où étoit la superstition; où les ministres étoient moins connus par leurs prédications que par leur avarice et leur foiblesse; où la subordination étoit perdue; où tout bourgeois vouloit être capitaine, et tout capitaine, courtisan; où le parti catholique, qui n'avoit pu détruire l'autorité royale, l'avoit pour ainsi dire enveloppé. Mais tout étoit ranimé par le feu, par l'activité, par la présence du duc de Rohan, grand homme de cabinet, grand capitaine. Montauban se défendit avec cette fureur et cette patience qui ne se trouvent que lorsque l'on a une religion à défendre. L'armée catholique étoit presque détruite et n'étoit pas encore lassée.

. . . .

Buckingham, qui attaqua en vain l'île de Ré, ôta les vivres à La Rochelle et en facilita la prise. La Rochelle étoit défendue par sa situation, sa réputation, sa religion, le courage d'un peuple soldat et citoyen, par les secours, même par la fureur de la mer, enfin, par l'ardeur naturelle à défendre son indépendance. De ce coin de terre devoit dépendre le destin de l'Europe. Richelieu songea à la réduire. La difficulté de l'entreprise servit à la faire réussir, parce que personne, ni au dedans, ni au dehors, ne songea à la traverser. Et, si l'on y fait bien attention les desseins les moins sensés sont souvent ceux qui réussissent le mieux : on forme mille obstacles contre les entreprises que l'on peut craindre, ou que l'on peut prévoir.

La prise de cette ville changea la face de toute

l'Europe. Le génie de la France s'éleva, dès ce moment, contre celui de l'Espagne. Cette dernière se lava, à la vérité, des accusations tant de fois faites de n'avoir d'autre religion que celle qui favorisoit sa grandeur ou sa politique. La chute du parti huguenot, l'expulsion des Maures la justifia. Mais que ne lui en coûta-t-il pas pour se justifier ?

Le ministère du comte-duc d'Olivarez fut une perpétuelle décadence.

La guerre se faisoit non pour la gloire des princes, l'utilité des peuples, le bien de la Religion, mais pour l'orgueil de deux ministres qui se jouoient de leur patrie et abusoient du Genre humain.

. . . .

Les deux plus méchants citoyens que la France ait eus : Richelieu et Louvois. J'en nommerois un troisième. Mais épargnons le dans sa disgrâce!

Louis XIV.

Le cardinal Imperiali, qui avoit offensé le Roi, trouva partout la colère d'un grand prince.

. . . .

A la paix de ...., on donna à la France la Haute et Basse-Alsace et le .... Les ambassadeurs de France se recrièrent sur le peu. « Allez, dit M. Foscarini, plénipotentiaire de Venise. Il y a plus de deux cent mille *(sic)* ans qu'aucun ambassadeur de France n'envoya à son maître trois provinces dans une lettre. »

. . . .

Une armée de cent mille Turcs parut tout-à-coup devant Vienne. On en fut plus étonné que consterné. L'Empereur, retiré à Lintz, demande et trouve partout du secours. Il osa même refuser le nôtre. Sobieski arrive avec............., secours d'autant plus agréable qu'il n'étoit pas suspect, qu'il avoit à peine été demandé, à peine espéré, et qu'il se pouvoit refuser par les raisons de sa défense propre.

Nous ne primes donc d'autre part à l'affaire de Vienne que celle pour laquelle il plut aux Impériaux de nous y mettre. Ils firent courir le bruit que nous avions nous-mêmes attiré ce fléau au nom (?) chrétien; ils prétendirent en avoir trouvé des preuves dans la cassette du Grand-Visir : soit que cela fût vrai; soit que cela fût propre à exciter la haine.

. . . .

Louis ne travailloit qu'à réveiller contre lui la jalousie de l'Europe. Il sembloit avoir formé le projet de l'inquiéter plutôt que de la conquérir. Le génie d'un grand politique cherche à établir la puissance avant de la faire sentir; le génie de Louis étoit de la faire sentir avant de l'avoir établie.

Il sembloit n'avoir de puissance que pour l'ostentation : tout étoit fanfaron, jusqu'à sa politique; et, si l'on veut lire les lettres du comte d'Estrades au cardinal Mazarin et, ensuite, au Roi, on verra que l'esprit fanfaron avoit gagné autant de terrain sur le Roi qu'il en avoit peu sur le Cardinal.

Il avoit une ambition si fausse qu'il se ruinoit à prendre des places qu'il savoit qu'il seroit obligé de rendre : il ambitionnoit un certain genre d'héroïsme

dont les histoires ne nous ont pas encore donné d'exemples.

Louvois, le plus mauvais François qui soit peut-être encore né, [ne] lui faisoit faire la guerre que pour se rendre nécessaire : crime qui comprend tous ceux que la seule justice de la guerre rend légitimes. Les princes qui auroient soutenu dans le respect la grandeur du Roi, il les désesperoit par son insolence.

. . . .

Le prince d'Orange n'avoit point les talents d'un homme de guerre; mais il avoit tant de parties d'un grand homme que l'on mettoit ses fautes au nombre de ses malheurs, et, au lieu qu'on a coutume d'accuser les autres généraux des fautes du Destin, on mettoit sur le compte de la Fortune les défaites continuelles de celui-ci, soit pour sa gloire, soit contre la nôtre.

. . . .

Bâville, homme d'une famille qui a produit de grands hommes; grand instrument du pouvoir arbitraire, qui s'étoit fait établir, dans une grande province, comme une espèce de dictateur sur les commandants des troupes et sur les compagnies souveraines, comme un inquisiteur sur la foi, comme un questeur rigide pour les deniers publics; homme le plus propre à éteindre une religion qui a vieilli, et le plus propre à irriter le zèle d'une religion qui commence; qui, sur son tribunal, répandoit le sang comme les guerriers le versent sur le champ de bataille; qui, confondoit sans cesse la puissance civile avec la militaire; génie plus dangereux qu'un

médiocre, parce qu'il outroit les principes; homme, d'ailleurs, aimant la police, et qui ne négligeoit pas le bien, lorsqu'il étoit compatible avec ses préventions; laborieux, diligent, propre à rompre les entreprises des ennemis et à seconder celles du Ministère[1].

596* (1306. II, f° 173). — Jusques ici la Fortune sembloit avoir pris plaisir à corrompre le cœur du Roi; elle s'en lassa. Avant la bataille d'Hochstædt, la France étoit montée à ce période de grandeur que l'on regarde comme immuable, quoiqu'il touche au moment de la décadence. Il est certain que la Ligue se fit par désespoir. Nous perdîmes donc à Hochstædt cette confiance que nous avions acquise par trente ans de victoires : .... bataillons se rendirent prisonniers de guerre; nous regrettâmes leur vie, comme nous aurions regretté leur mort.

Il semble que Dieu, qui a voulu mettre des bornes aux empires, ait donné aux François cette facilité d'acquérir, avec cette facilité de perdre, ce feu auquel rien ne résiste, avec ce découragement qui fait plier à tout.

. . . .

Mad^{e} de Maintenon. — Le temps lui ôta la beauté, jamais de certaines grâces; son esprit insinuant fit seul, et malgré les yeux, cette grande conquête. Elle servit sa famille avec modération et n'eut aucun attachement pour les richesses. Elle ne demanda

1. Voyez ci-dessus le caractère de Louis XIV.

plus rien après le cœur, et, dans la médiocrité, jouit de la plus grande de toutes les fortunes. Lorsque le Roi devint difficile, sans cesse exposée à ses chagrins, elle sembla plutôt les adoucir que les souffrir. Il est vrai que le Roi avoit l'âme plus grande que la sienne; ce qui faisoit qu'elle abaissoit continuellement celle du Roi.

. . . .

Le Roi avoit perdu le cœur de ses sujets par les tributs intolérables dont il les avoit chargés, soutien nécessaire d'une guerre vaine : car telle est la nature des choses qu'ordinairement ceux qui commencent à combattre pour la gloire finissent par combattre pour le salut de l'État.

La guerre entreprise souvent sans sujet fit croire que toutes celles qu'il fit dans la suite étoient aussi peu légitimes, et, quand on combattoit pour le salut du royaume, on croyoit encore ne combattre que pour les passions du Roi.

Il avoit un désir immodéré d'accroître sa puissance sur ses sujets; en quoi, je ne sais si je dois le tant blâmer d'un sentiment commun à presque tous les hommes.

Il avoit plus les qualités médiocres d'un roi que les grandes, une figure noble, un air grave, accessible, poli, constant dans ses amitiés, n'aimant à changer de ministres ni de manières de gouverner, astreint aux loix et aux règles, dès qu'elles ne choquoient pas ses intérêts, aimant à conserver les droits des sujets envers les sujets, libéral envers ses domestiques, très propre, enfin, à soutenir l'exté-

rieur de la royauté, mais né avec un esprit médiocre. Il se trompa souvent de la vraye grandeur à la fausse. Il ne sut ni commencer ses guerres, ni les finir. Dans un siècle et dans une partie du Monde où le héroïsme *(sic)* est devenu impossible, il eut le foible de le chercher. Déterminé à ses entreprises par l'intérêt de ses ministres, il ne sut ni attendre les prétextes, ni les prendre. Le Ciel lui donna des ministres et des généraux; son choix ne lui en donna jamais. Ses confesseurs, qui accommodèrent toujours sa dévotion à sa situation présente, *lui firent croire, lorsqu'il fit des traités où il abandonnoit tout, que la dévotion consistoit dans la modération; lorsqu'il faisoit la guerre, ils ne lui parlèrent que de David; lorsqu'il fit la paix, ils ne lui parlèrent que de Salomon*. Cette dévotion acheva de lui ôter le peu de génie que la Nature lui avoit donné. Son Conseil de Conscience, de dur qu'étoit son gouvernement, le rendit odieux et ridicule; il le filouta pendant quarante ans aux yeux de toute l'Europe; il fut pris sur le fait, sans perdre sa dupe. On admiroit la hardiesse du Conseil de Conscience et la débilité des autres: là, tout étoit feu; partout ailleurs, de la tiédeur et de la consternation. Le ministère idiot de Chamillard acheva de le dégrader. Très facile à tromper, parce qu'il se communiquoit peu. M. de Cambray, par sa dévotion, pensa devenir son premier ministre. Sur la fin de ses jours, difficile à amuser; incapable de chercher, ni de trouver dans lui-même des ressources; sans lecture, sans passions; attristé par sa

dévotion, et, avec une vieille femme, livré au chagrin d'un vieux roi. Il avoit une qualité qui, chez les dévots, passe la dévotion même, qui est de se laisser tromper par eux. Dans les différents choix qu'il faisoit, il consultoit toujours son cœur avant son esprit.

Régence.

M. le duc d'Orléans avoit toutes les qualités d'un bon gentilhomme.

. . . .

Le cardinal Dubois étoit un vrai cuistre. Le Régent étoit si las de lui qu'il l'auroit chassé s'il avoit vécu deux mois de plus. Mais pourquoi le fit-il ? C'est une question qu'on doit faire, parce qu'on n'en voit pas la réponse. C'étoit l'homme du Monde le plus timide. Les ministres d'Angleterre se divertissoient à se débiter de fausses nouvelles qui l'empêchoient de dormir, et lui disoient le lendemain que la nouvelle étoit fausse. M. le duc d'Orléans lui disoit quelquefois : « Abbé, vous ne me dites rien de ce pays. » Il alloit dicter une lettre à son secrétaire et la portoit à M. le duc d'Orléans. On a trouvé à sa mort des paquets de trois semaines, qui n'avoient pas été ouverts, des lettres du Grand-Vizir, qui étoient là depuis un an. Il avoit attention à ce que les dépêches ne vinssent directement qu'à lui. Il se servoit de gens obscurs, qui n'y pouvoient point aboutir. Quand M. le duc d'Orléans proposoit une chose, il se faisoit écrire par ces gens-là des difficultés, et, ensuite, il les faisoit cesser, de

sorte que le duc d'Orléans étoit charmé de son esprit.

Il dit un jour à M. le duc d'Orléans que les ministres étrangers n'avoient point de confiance en lui parce qu'il n'avoit jamais travaillé seul avec le Roi. « B..... et coquin que tu es! lui dit M. d'Orléans. Je te donnerai vingt coups de pied au c.., si tu me tiens jamais de pareils discours. »

On dit que le dessein de M. d'Orléans étoit d'abord de faire un Conseil royal, dont auroit *(sic)* été le maréchal de Villeroy, M. d'Uxelles, Tallard et quelques autres, moyennant quoi Dubois n'auroit pas été premier ministre; mais le maréchal de Villeroy ne voulut pas s'y prêter[1].

Le cardinal Dubois étoit une mauvaise copie du cardinal de Mazarin. Quelle infamie d'avoir révélé les complices de la conspiration de l'évêque de Rochester! N'employa-t-il pas le Prétendant pour se faire faire cardinal? et n'écrivoit-il pas en Angleterre que, quand il le seroit, il se joueroit de l'imbécile?

Après ce que j'ai vu, je ne compterai jamais pour rien les louanges données au ministre qui est en place. J'ai vu les gens les plus sensés admirer le cardinal Dubois comme un Richelieu, et, trois jours après sa mort, tout le monde est convenu que c'étoit un cuistre, incapable d'aucune partie du ministère.

On portoit le respect aussi loin qu'on avoit, d'abord, porté le mépris, et, sans examiner les rai-

1. Voyez la page 202 de ce volume, et la page 203.

sons d'un progrès si rapide, on prenoit cette rapidité même pour une raison de la grandeur du génie.

Voici la raison de ces sortes de réputations : on veut passer pour un homme sage; on veut quelquefois passer pour un homme de Cour; très peu de personnes peuvent donner le ton au public; dès que ce petit nombre de personnes intéressées a cessé de parler, le public rétracte son jugement.

Le cardinal Dubois mourut, ne laissant après lui personne qui en rappelât le souvenir. Le duc d'Orléans prit sa place, ayant connu qu'il ne convient qu'au Roi d'avoir des premiers ministres, et que le troisième degré étoit trop près du second[1].

XIX. PENSÉES MORALES.

597-601. — QUELQUES MORCEAUX QUI N'ONT PU ENTRER DANS MES « PENSÉES MORALES ».

597* (220. I, p. 240). — Les actions humaines sont le sujet des devoirs[2]. C'est la raison qui en est le principe, et qui nous rend propres à nous en acquitter. Ce seroit abaisser cette raison que de dire qu'elle ne nous a été donnée que pour la conservation de notre être : car les bêtes conservent le

1. Voyez dans le *Spicilège* quelques anecdotes que je n'ai point mises ici. — Voyez *ibidem*, page 109.

2. J'ai mis presque tout cela dans ce que j'ai donné à l'Académie sur les *Devoirs*.

leur, tout comme nous. Souvent même, elles le conservent mieux : l'instinct, qui leur laisse toutes les passions nécessaires pour la conservation de leur vie, les privant presque toujours de celles qui pourroient la détruire. Au lieu que notre raison ne nous donne pas seulement des passions destructives, mais même nous fait faire souvent un très mauvais usage des conservatrices.

Comme il y a des principes qui anéantissent en nous l'esprit du citoyen, en nous portant au mal, il y en a aussi qui le ralentissent en nous détournant de faire le bien. Tels sont ceux qui inspirent une espèce de quiétisme, qui dérobe un homme à sa famille et à sa patrie.

Le moyen d'acquérir la justice parfaite, c'est de s'en faire une telle habitude qu'on l'observe dans les plus petites choses, et qu'on y plie jusqu'à sa manière de penser. En voici un seul exemple. Il est très indifférent à la société dans laquelle nous vivons qu'un homme qui habite à Stockholm ou à Leipsick fasse bien ou mal des épigrammes ou soit un bon ou un mauvais physicien. Cependant, si nous en portions notre jugement, il faut chercher à le porter juste, afin de nous préparer à en agir de même dans une occasion plus importante.

Nous avons tous des machines qui nous soumettent éternellement aux loix de l'habitude. Notre machine accoutume notre âme à penser d'une certaine façon. Elle l'accoutume à penser d'une autre. C'est ici que la Physique pourroit trouver place dans la Morale, en nous faisant voir combien les

dispositions pour les vices et les vertus humaines dépendent du mécanisme.

598* (221. I, p. 243). — C'est l'amour de la patrie qui a donné aux histoires grecques et romaines cette noblesse que les nôtres n'ont pas. Elle y est le ressort continuel de toutes les actions, et on sent du plaisir à la trouver partout, cette vertu chère à tous ceux qui ont un cœur.

Quand on pense à la petitesse de nos motifs, à la bassesse de nos moyens, à l'avarice avec laquelle nous cherchons de viles récompenses, à cette ambition si différente de l'amour de la gloire, on est étonné de la différence des spectacles, et il semble que, depuis que ces deux grands peuples ne sont plus, les hommes se sont raccourcis d'une coudée.

599* (222. I, p. 244). — De toutes les paroles des Anciens, je n'en sache pas qui marque plus de barbarie qu'une parole de Sylla.

On lui présenta un pêcheur de la ville ***, qui lui portoit un poisson.

« Après tout ce que j'ai fait, dit-il, y a-t-il encore un homme dans la ville de ***? »

Cet homme funeste admiroit que sa cruauté eût pu avoir quelques bornes.

600* (223. I, p. 244). — Si la Physique n'avoit d'autres inventions que celles de la poudre et du feu grégeois, on feroit fort bien de la bannir comme la Magie.

601* (224. I, p. 244). — C'est un principe bien faux que celui de Hobbes : que, le Peuple ayant autorisé le Prince, les actions du Prince sont les actions du Peuple, et, par conséquent, le Peuple ne peut pas se plaindre du Prince, ni lui demander aucun compte de ses actions : parce que le Peuple ne peut pas se plaindre du Peuple. Ainsi Hobbes a oublié son principe du Droit naturel : *Pacta esse servanda.* Le Peuple a autorisé le Prince sous condition ; il l'a établi sous une convention. Il faut qu'il l'observe, et le Prince ne représente le Peuple que comme le Peuple a voulu ou est sensé avoir voulu qu'il le représentât. De plus, il est faux que celui qui est délégué ait autant de pouvoir que celui qui délègue, et qu'il ne dépende plus de lui.

XX. DES DEVOIRS.

602* (1251. II, f° 103 v°). — *Des Serments*[1]. — Les serments tiennent lieu du gage que l'on est naturellement porté à donner pour la promesse : car on a toujours eu besoin de se procurer la confiance des autres. Ainsi on a fait souvent les conventions suivantes : « Si je ne fais pas ce que je vous promets, je veux perdre le gage que je vous mets entre les mains. — Si je ne fais pas ce que je promets, je veux que mon ami s'en offense et soit contraint de vous ré-

1. Ce sont des morceaux de mon projet du *Traité sur les Devoirs.*

parer le tort que je vous aurai fait. — Si je ne fais pas ce que je vous promets, je me soumets au plus grand des malheurs, c'est-à-dire à la vengeance de Dieu. » Et, dans ce cas, si je n'y crois pas, je vous donne un gage faux, et je vous trompe de deux manières : car vous n'avez ni la chose que je vous ai promise, ni le gage que vous croyez avoir.

Ceux qui disent que les serments n'ajoutent rien à la promesse se trompent fort : car votre promesse ne vous lie que parce qu'elle m'engage à vous croire. Le lien augmente donc avec le motif de confiance : j'ai compté sur ce que vous me disiez, non seulement parce que vous le disiez, mais aussi parce que j'ai cru que vous aviez de la religion, et que vous ne m'avez pas donné sujet de penser que vous étiez un athée.

S'il est faux que le serment soit un nouveau lien, il est faux aussi que la parole soit un lien : car la parole ne lie que par le degré de crédibilité *(sic)* qu'elle donne à celui à qui on l'a donnée.

603* (1252. II, f° 104 v°). — *Du Gouvernement d'Angleterre.* — Les Anglois peuvent demander, sur la question s'il est permis de résister à la tyrannie : « Est-il plus utile au Genre humain que l'opinion de l'obéissance aveugle soit établie, que celle qui borne la puissance, lorsqu'elle devient destructive ? »

Valoit-il mieux que des villes florissantes fussent baignées dans le sang, que si Pisistrate avoit été exilé ? Denys, chassé ? Phalaris, dépouillé de la puissance ?

Supposons, pour un moment, qu'un gouvernement cruel et destructeur se trouvât établi dans tout l'Univers, et qu'il ne subsistât pas par la force des tyrans, mais par une certaine crédulité et superstition populaire. Si quelqu'un venoit désabuser les hommes de cette superstition et leur apprendre des loix invariables et fondamentales, ne seroit-il pas proprement le bienfaiteur du Genre humain? et quel héros, à plus juste titre, mériteroit des autels?

Il n'y a pas de bon sens de vouloir que l'autorité du Prince soit sacrée, et que celle de la Loi ne le soit pas.

La guerre civile se fait lorsque les sujets résistent au Prince; la guerre civile se fait lorsque le Prince fait violence à ses sujets : l'un et l'autre est *(sic)* une violence extérieure.

Mais (dira-t-on) on ne dispute pas le droit des peuples; mais les malheurs de la guerre civile sont si grands qu'il est plus utile de ne l'exercer jamais. Comment peut-on dire cela? Les Princes sont mortels; la République est éternelle. Leur empire est passager; l'obéissance de la République ne finit point. Il n'y a donc point de mal plus grand, et qui ait des suites si funestes, que la tolérance d'une tyrannie, qui la perpétue dans l'avenir.

604* (1253. II, f° 105 v°). — *De l'Amitié*[1]. — Les

1. Ce qui suit, jusques à la page 134, sont *(sic)* des morceaux qui ont *(sic)* resté de ce que j'ai fait sur les devoirs. J'en ai fait un commencement, que j'ai donné à l'Académie de Bordeaux pour une dissertation. Comme je ne continuerai pas, selon toutes les apparences, je crois qu'il faudra la rompre et la joindre ici.

Stoïciens disoient que le Sage n'aimoit personne. Ils portoient le raisonnement trop loin. Je crois, cependant, qu'il est vrai que, si les hommes étoient parfaitement vertueux, ils n'auroient point d'amis.

Nous ne pouvons nous attacher à tous nos concitoyens. Nous en choisissons un petit nombre, auquel nous nous bornons. Nous passons une espèce de contrat pour notre utilité commune, qui n'est qu'un retranchement de celui que nous avons passé avec la société entière, et semble même, en un certain sens, lui être préjudiciable.

En effet, un homme véritablement vertueux devroit être porté à secourir l'homme le plus inconnu comme son ami propre; il a, dans son cœur, un engagement qui n'a besoin d'être confirmé par des paroles, des serments, ni des témoignages extérieurs, et le borner à un certain nombre d'amis, c'est détourner son cœur de tous les autres hommes; c'est le séparer du tronc et l'attacher aux branches.

Si cela est ainsi, que peut-on dire de ces âmes lâches qui trahissent même jusqu'à cet engagement qui n'a été établi que pour secourir l'imperfection de notre nature?

L'amitié étoit proprement la vertu des Romains; on en trouve des traits dans l'histoire de leurs siècles les plus corrompus : jamais plus héros que lorsqu'ils furent amis[1].

La constitution de l'État étoit telle que chacun étoit porté à se faire des amis. Les besoins éternels

1. Voyez jusqu'où Lucilius porta l'amitié pour Brutus et Antoine (Saint-Réal, 290).

que l'on avoit de l'amitié en établissoit les droits. Un homme n'étoit puissant dans le Sénat et dans le Peuple que par ses amis, n'alloit aux charges que par ses amis, et, quand le temps de son administration étoit fini, en butte à toutes les accusations, on avoit encore plus besoin de ses amis. Les citoyens tenoient aux citoyens par toutes sortes de chaînes : on étoit lié avec ses amis, ses affranchis, ses esclaves, ses enfants. Aujourd'hui, tout est aboli jusqu'à la puissance paternelle : chaque homme est isolé. Il semble que l'effet naturel de la puissance arbitraire soit de particulariser tous les intérêts.

Cependant, ces liens qui détachoient l'homme de lui-même pour l'attacher à autrui faisoient faire les grandes actions. Sans cela, tout est vulgaire, et il ne reste qu'un intérêt bas, qui n'est proprement que l'instinct animal de tous les hommes.

Parmi nous, ceux qui peuvent faire du bien aux autres sont précisément ceux qui n'ont et ne peuvent avoir d'amis. Je parle des Princes et d'une troisième espèce d'hommes qui tiennent le milieu entre le Souverain et ses sujets; je veux dire les Ministres : gens qui ne jouissent que des malheurs de la condition des Princes et n'ont ni les avantages de la vie privée, ni ceux de la souveraineté[1].

605* (1254. II, f° 107 v°). — L'usage des femmes de la Cour de faire des affaires a produit bien des maux : 1° Cela remplit toutes sortes de places de

1. Ce que je dis des Ministres, je l'ai mis dans le traité du *Prince*.

gens sans mérite. — 2° Cela a banni la générosité, le bon naturel, la candeur, la noblesse de l'âme. — 3° Cela a ruiné ceux qui ne faisoient point ce honteux trafic, en les obligeant de se monter aux dépens des autres. — 4° Les femmes étant plus propres à ce commerce-là que les hommes, elles faisoient une fortune particulière; ce qui est la chose du Monde qui contribue le plus à la ruine des mœurs, à leur luxe et à leur galanterie.

606* (1255. II, f° 108). — L'amour de l'argent avilit à tel point un prince qu'il ne laisse plus voir en lui aucunes vertus. C'est ce qui rendit le père du grand Condé la fable de l'Europe. L'avarice du père fut autant chantée que les actions héroïques du fils.

607* (1256. II, f° 108). — On aime une noble fierté qui vient de cette satisfaction intérieure que laisse la vertu : elle sied aux Grands ; elle orne les dignités. Une grande âme ne sauroit s'empêcher de se montrer tout entière : elle sent la dignité de son être. Et comment pourroit-elle ignorer sa supériorité sur tant d'autres qui sont dégradées dans la nature?

Ces hommes fiers sont les moins orgueilleux : car ce ne sont pas ceux que l'on voit anéantis devant les Grands, bas comme de l'herbe sous leurs égaux, élevés comme des cèdres sur leurs inférieurs.

Une âme basse orgueilleuse est descendue au seul point de bassesse où elle pouvait descendre. Une grande âme qui s'abaisse est au plus haut point de la grandeur.

Une des causes de la débilité de nos courages, c'est notre éducation, dans laquelle on n'a pas assez distingué la grandeur d'âme de l'orgueil et de cette vanité, impropre à tout bien, qui n'est fondée sur aucun motif : ce qui fait que l'on a affoibli le principe des actions; et plus on a ôté de motifs aux hommes, plus on a exigé d'eux.

608* (1257. II, f° 108 v°). — La manière de se vêtir et de se loger sont deux choses auxquelles il ne faut ni trop d'affectation, ni trop de négligence.

La table ne contribue pas peu à nous donner cette gayeté qui, jointe à une certaine familiarité modeste, est appelée *politesse*.

Nous évitons les deux extrémités où donnent les nations du Midi et du Nord : nous mangeons souvent ensemble, et nous ne buvons pas avec excès.

609* (1258. II, f° 109). — Nous n'avons pas laissé d'avoir en France de ces hommes rares qui auroient été avoués des Romains. La foi, la justice et la grandeur d'âme montèrent sur le trône avec saint Louis. Tannegui Du Châtel abandonna ses emplois dès que la voix publique s'éleva contre lui; il quitta sa patrie sans se plaindre, pour lui épargner ses murmures. Le chancelier Olivier introduisit la Justice jusque dans le Conseil des Roix, et la Politique y plia devant elle. La France n'a jamais eu de meilleur citoyen que Louis XII. Le cardinal d'Amboise trouva les intérêts du Peuple dans ceux du Roi et les intérêts du Roi dans ceux du Peuple. Charles VIII

connut, dans sa jeunesse même, toutes les vanités de sa jeunesse. Le chancelier de L'Hôpital, tel que les loix, fut sage comme elles dans une cour qui n'étoit calmée que par les plus profondes dissimulations ou agitée que par les passions les plus violentes. On vit, dans La Noue, un grand citoyen au milieu des discordes civiles. L'Amiral fut assassiné n'ayant dans le cœur que la gloire de l'État, et son sort fut tel qu'après tant de rebellions il ne put être puni que par un grand crime. Les Guises furent extrêmes dans le bien et le mal qu'ils firent à l'État : heureuse la France s'ils n'avoient pas senti couler dans leurs veines le sang de Charlemagne ! Il sembla que l'âme de Miron, prévôt des marchands, fut celle de tout le Peuple. Henri IV, je n'en dirai rien : je parle à des François. Molé montra du *(sic)* héroïsme dans une profession que ne s'appuye ordinairement que sur d'autres vertus. César auroit été comparé à M. le Prince s'il étoit venu après lui. M. de Turenne n'avoit point de vices, et peut-être que, s'il en avoit eu, il auroit porté de certaines vertus plus loin : sa vie est une hymne à la louange de l'humanité. Le caractère de M. de Montausier a quelque chose de celui des philosophes anciens et de cet excès de leur raison. Le maréchal de Catinat a soutenu la victoire avec modestie et la disgrâce avec majesté, grand encore après la perte de sa réputation même. M. de Vendôme n'a jamais rien eu à lui que sa gloire.

610* (1259. II, f° 110). — *Des Récompenses.* — Je n'entends point parler de la postérité de ces six

bourgeois de Calais qui s'offrirent à la mort pour sauver leur patrie, et que M. de Saci a tiré de l'oubli. Je ne sais qu'est devenue celle de cette femme qui, du temps de Charles VIII, sauva Amiens. Ces bourgeois sont encore bourgeois. Mais, s'il y a eu dans notre France quelque insigne fripon, comptez sûrement que sa postérité est dans les honneurs.

Mais la vertu n'en doit pas moins être l'objet éternel de nos poursuites. On l'a laissée presque toujours sans récompense : on l'a fuie, on l'a crainte, on l'a persécutée. Il n'est guère encore arrivé qu'on l'ait méprisée.

611* (1260. II, f° 110 v°). — *De l'Histoire.* — Il est à propos que chacun lise l'histoire, surtout celle de son pays. On doit cela à la mémoire de ceux qui ont servi leur patrie et ont contribué à donner par là aux gens vertueux cette récompense qui leur est due, et qui souvent les a encouragés.

Le sentiment d'admiration que leurs belles actions excitent en nous est une espèce de justice que nous leur rendons, et l'horreur que nous avons pour les méchants en est une autre. Il n'est pas juste d'accorder aux méchants l'oubli de leur nom et de leurs crimes. Il n'est pas juste de laisser les grands hommes dans ce même oubli que les méchants ont paru souhaiter.

Les historiens sont des examinateurs sévères des actions de ceux qui ont paru sur la Terre, et ils sont une image de ces magistrats d'Égypte qui appeloient en jugement l'âme de tous les morts.

612* (1261. II, f° 111). — Ce ne sont pas seulement les lectures sérieuses qui sont utiles, mais aussi les agréables, y ayant un temps où on a besoin d'un délassement honnête. Les savants mêmes doivent être payés, par le plaisir, de leurs fatigues. Les sciences mêmes gagnent à être traitées d'une manière délicate et avec goût. Il est donc bon que l'on écrive sur tous les sujets et de tous les styles. La philosophie ne doit point être isolée : elle a des rapports avec tout.

613* (1263. II, f° 112). — Cicéron divise l'honnête en quatre chefs : l'attachement aux sciences et la recherche de la vérité, le maintien de la société civile, la grandeur d'âme, et une certaine convenance d'actions, *secundum ordinem et modum.*

Il croit qu'un bon citoyen doit plutôt s'employer pour sa patrie, que de s'attacher à acquérir des connoissances. Mais il ne fait pas attention que les savants sont très utiles à leur patrie, et d'autant plus estimables qu'ils la servent presque toujours sans intérêt, n'étant dédommagés de leurs peines, ni par les récompenses pécuniaires, ni par les dignités.

La seule différence qu'il y a *(sic)* entre les peuples policés et les peuples barbares, c'est que les uns se sont appliqués aux sciences; les autres les ont absolument négligées.

C'est peut-être à ces connoissances que nous avons, et que les peuples sauvages ignorent, que la plupart des nations doivent leur existence.

Si nous avions les mœurs des peuples de l'Amé-

rique, deux ou trois nations de l'Europe auroient bientôt exterminé ou mangé toutes les autres.

614* (1265. II, f° 113). — *Exemples particuliers des Conquêtes des Espagnols dans les Indes.* — Si l'on veut savoir à quoi sert la philosophie, on n'a qu'à lire l'histoire de la conquête de deux grands empires : celui du Mexique et celui du Pérou.

Si un Descartes étoit venu au Mexique cent ans avant Cortez; qu'il eût appris aux Mexicains que les hommes, composés comme ils sont, ne peuvent pas être immortels; qu'il leur eût fait comprendre que tous les effets de la Nature sont une suite des loix et des communications des mouvements; qu'il leur eût fait reconnoître dans les effets de la Nature le choc des corps, plutôt que la puissance invisible des Esprits : Cortez, avec une poignée de gens, n'auroit jamais détruit le vaste empire du Mexique, et Pizarre, celui du Pérou.

Quand les Romains, la première fois, virent des éléphants qui combattoient contre eux, ils furent étonnés; mais ils ne perdirent pas l'esprit, comme les Mexicains à la vue des chevaux.

Les éléphants ne parurent aux yeux des Romains que des bêtes plus grandes que celles qu'ils avoient vues. Ces bêtes ne firent sur leurs esprits que l'impression qu'ils devoient naturellement faire : ils sentirent qu'ils avoient besoin d'un plus grand courage, parce que leur ennemi avoit de plus grandes forces. Attaqués d'une manière nouvelle, ils cherchèrent de nouveaux moyens de se défendre.

L'invention de la poudre en Europe donna un si médiocre avantage à la nation qui s'en servit la première, qu'il n'est pas encore décidé laquelle eut ce premier avantage.

La découverte des lunettes d'approche ne servit qu'une seule fois aux Hollandois.

Nous ne trouvons, dans tous les effets, qu'un pur mécanisme, et, par là, il n'y a point d'artifices que nous ne soyons en état d'éluder par un autre artifice.

Ces effets que l'ignorance de la philosophie fait attribuer aux Puissances invisibles ne sont pas pernicieux en ce qu'ils donnent la peur, mais en ce qu'ils jettent dans le désespoir de vaincre et ne permet[tent] point à ceux qui en sont frappés de faire usage de leurs forces, les leur faisant juger inutiles.

Ainsi il n'y a rien de si dangereux que de frapper trop l'esprit du Peuple de miracles et de prodiges. Rien n'est plus capable d'engendrer des préjugés destructifs que la superstition, et, s'il est quelquefois arrivé que de sages législateurs s'en soyent servis avec avantage, le Genre humain, en général, y a mille fois plus perdu que gagné.

Il est vrai que les premiers roix du Pérou trouvèrent un grand avantage à se faire passer pour fils du Soleil; que, par là, ils se rendirent absolus sur leurs sujets et respectables aux étrangers, qui se rangèrent à l'envi sous leur obéissance. Mais ces avantages que les monarques du Pérou avoient tirés de la superstition, la superstition les leur fit perdre. La seule venue des Espagnols découragea les sujets

d'Athualpa et lui-même, parce qu'elle lui parut être une marque de la colère du Soleil et de l'abandon qu'il faisoit de la Nation.

Les Espagnols se servirent utilement contre les empereurs du Mexique et du Pérou de la vénération ou plutôt du culte intérieur que leurs peuples leur rendoient; puisque, dès que, par les plus indignes artifices, ils les eurent faits prisonniers, toute la Nation fut découragée et ne songea presque plus à se défendre, croyant inutile de s'opposer aux Dieux irrités.

Montézuma, qui auroit pu exterminer les Espagnols à leur arrivée, s'il avoit eu du courage, en employant la force, ou qui pouvoit même, sans rien risquer, les faire mourir de faim, ne les attaque que par des sacrifices et par des prières qu'il va faire dans tous les temples. Il leur envoye toutes sortes de provisions et leur laisse tranquillement faire des ligues et subjuguer tous ses vassaux.

Les Mexicains n'avoient point, à la vérité, d'armes à feu; mais ils avoient des arcs et des flèches; ce qui étoit les plus fortes armes des Grecs et des Romains. Ils n'avoient point de fer, mais des pierres à fusil qui coupoient et perçoient comme du fer, et qu'ils mettoient au bout de leurs armes. Ils avoient même une chose bonne pour l'art militaire; c'est qu'ils faisoient leurs rangs fort serrés, et que, dès que quelqu'un étoit tué, il étoit soudain remplacé par un autre, afin de cacher leur perte à l'ennemi.

Pour preuve de ce que j'avance, c'est que les Espagnols qui allèrent à la conquête du Pérou pen-

sèrent être exterminés par de petits peuples barbares chez qui ils descendirent, et ne se sauvèrent que par une prompte retraite, après avoir été bien maltraités; au lieu qu'ils ne trouvèrent aucune résistance dans le Pérou, et fort peu dans le Mexique, où la superstition ôtait à ces empires toute la force qu'ils auroient pu tirer de leur grandeur et de leur police. Les Princes, pour se faire révérer comme des Dieux, avoient rendu leurs peuples stupides comme des bêtes et périrent par cette même superstition qu'ils avoient accréditée pour leur avantage.

Presque partout où les Péruviens se défendirent, ils eurent de l'avantage sur les Espagnols. Il ne leur manquoit donc que l'espérance du succès et d'être délivrés des maux de la foiblesse de l'esprit.

615* (1266. II, f° 116 v°). — *Continuation de quelques Pensées qui n'ont pu entrer dans le* Traité des Devoirs. — Faisons un effort pour arracher de notre cœur l'idée de Dieu; secouons une bonne fois ce joug que l'erreur et le préjugé ont mis sur la Nature humaine; affermissons nous bien dans la pensée que nous ne sommes plus dans cette dépendance. Voyons quels seront nos succès! Dès ce moment, nous perdrons toutes les ressources de l'adversité, celles de nos maladies, de notre vieillesse, et (ce qui est encore plus) celles de notre mort. Nous allons mourrir, et il n'y a point de Dieu! Peut-être que nous entrerons dans le néant. Mais quelle idée effroyable! Que si notre âme survit, isolée, sans appui, sans secours dans la Nature; quel triste état

que le sien! Par la perte de son corps, elle vient d'être privée de tous les plaisirs des sens, qui lui rendoient cette vie si délicieuse, et il ne peut lui rester que ce qui est encore plus à elle : ce désir irritant d'être heureux et cette impuissance de le devenir; cette vue douloureuse d'elle-même qui ne lui montre que sa petitesse; ce vide, ce dégoût, cet ennui qu'elle trouve en elle; cette impossibilité de se satisfaire dans elle et par la seule force de son être. Accablante immortalité! S'il n'est pas bien sûr qu'il n'y ait point de Dieu, si notre philosophie a pu nous laisser là-dessus quelque doute, il faut espérer qu'il y en a un.

Nous sommes une grande preuve que ce Dieu que nous espérons est un être bienfaisant : car il nous a donné la vie, c'est-à-dire une chose qu'il n'y a personne de nous qui voulût perdre; il nous a donné l'existence et (ce qui est bien plus) le sentiment de notre existence.

Si Dieu est un être bienfaisant, nous devons l'aimer, et, comme il ne s'est pas rendu visible, l'aimer, c'est le servir avec cette satisfaction intérieure que l'on sent lorsque l'on donne à quelqu'un des marques de sa reconnoissance.

Cet être seroit bien imparfait s'il n'avoit créé ou, si l'on veut, seulement mû ou arrangé l'Univers dans quelque vue, et si, agissant sans dessein ou dégoûté de son ouvrage, il nous abandonnoit au sortir de ses mains.

Cette providence qui veille sur nous est extrêmement puissante : car, comme il a fallu une force infi-

nie pour mettre l'Univers dans l'état où il est, on ne peut pas concevoir comment Dieu, ayant exercé une fois une pareille puissance, l'auroit perdue depuis, ou comment, l'ayant encore sur l'Univers, il ne l'auroit pas sur nous.

Dieu a pu surtout nous rendre heureux : car, comme il y a eu des moments où nous avons éprouvé que nous avons été heureux dans cette vie, on ne peut guère concevoir que Dieu ait pu nous rendre heureux une fois, et qu'il ne l'aye pas pu toujours.

S'il l'a pu, il l'a voulu : car notre bonheur ne coûte rien au sien. S'il ne l'a pas voulu, il seroit plus imparfait, en cela, que les hommes mêmes.

Cependant, un grand génie m'a promis que je mourrai comme un insecte. Il cherche à me flatter de l'idée que je ne suis qu'une modification de la matière. Il employe un ordre géométrique et des raisonnements qu'on dit être très forts, et que j'ai trouvés très obscurs, pour élever mon âme à la dignité de mon corps, et, au lieu de cet espace immense que mon esprit embrasse, il me donne à ma propre matière et à un espace de quatre ou cinq pieds dans l'Univers.

Selon lui, je ne suis point un être distingué d'un autre être ; il m'enlève tout ce que je me croyois de plus personnel. Je ne sais plus où retrouver ce moi auquel je m'intéressois tant ; je suis plus perdu dans l'étendue qu'une particule d'eau n'est perdue dans la mer. Pourquoi la gloire? Pourquoi la honte? Pourquoi cette modification qui n'[en] est point une? Veut-elle, pour ainsi dire, faire un corps à part dans

l'Univers? Elle n'est celle-ci, ni celle-là; elle n'est rien de distingué de l'être, et, dans l'universalité de la substance, ont été, ont passé sans distinction le lion et l'insecte, Charlemagne et Chilpéric.

Ce même philosophe veut bien, en ma faveur, détruire en moi la liberté. Toutes les actions de ma vie ne sont que comme l'action de l'eau régale, qui disout l'or, comme celle de l'aimant, qui tantôt attire, tantôt repousse le fer, ou celle de la chaleur, qui amollit ou durcit la boue. Il m'ôte le motif de toutes mes actions et me soulage de toute la morale. Il m'honore jusqu'au point de vouloir que je sois un très grand scélérat sans crime et sans que personne ait droit de le trouver mauvais. J'ai bien des grâces à rendre à ce philosophe.

Un autre, beaucoup moins outré et, par conséquent, beaucoup plus dangereux que le premier (c'est Hobbes), m'avertit de me défier généralement de tous les hommes, et non seulement de tous les hommes, mais aussi de tous les êtres qui sont supérieurs au mien : car il me dit que la justice n'est rien en elle-même, qu'elle n'est autre chose que ce que les loix des empires ordonnent ou défendent. J'en suis fâché : car, étant obligé de vivre avec les hommes, j'aurois été très aise qu'il y eût eu dans leur cœur un principe intérieur qui me rassurât contre eux, et, n'étant pas sûr qu'il n'y ait dans la Nature d'autres êtres plus puissants que moi, j'aurois bien voulu qu'ils eussent eu une règle de justice qui les empêchât de me nuire.

Hobbes dit que, le Droit naturel n'étant que la

liberté que nous avons de faire tout ce qui sert à notre conservation, l'état naturel de l'homme est la guerre de tous contre tous. Mais, outre qu'il est faux que la défense entraîne nécessairement la nécessité d'attaquer, il ne faut pas, comme il fait, supposer les hommes comme tombés du Ciel ou sortis tout armés de la Terre, à peu près comme les soldats de Cadmus, pour s'entre-détruire : ce n'est point là l'état des hommes.

Le premier et le seul ne craint personne. Cet homme seul, qui trouveroit une femme seule aussi, ne lui feroit point la guerre. Tous les autres naîtroient dans une famille, et bientôt dans une société. Il n'y a point là de guerre; au contraire, l'amour, l'éducation, le respect, la reconnoissance : tout respire la paix.

Il n'est pas même vrai que deux hommes tombés des nues dans un pays désert, cherchassent, par la peur, à s'attaquer et à se subjuguer[1]. Cent circonstances, jointes au naturel particulier de chaque homme, les pourroient faire agir différemment. L'air, le geste, le maintien, la manière particulière de penser, feroient des différences. Premièrement, la crainte les porteroit, non pas à attaquer, mais à fuir. Les marques de crainte respective les feroient bientôt approcher. L'ennui d'être seul et le plaisir que tout animal sent à l'approche d'un animal de même espèce, les porteroient à s'unir, et plus ils seroient misérables, plus ils y seroient déterminés. Jusque-là

1. Mis en grande partie dans l'*Esprit des Loix*.

on ne voit point d'antioccupation *(sic)*. Il en seroit comme des autres animaux, qui ne font la guerre à ceux de leur espèce que dans des cas particuliers, quoiqu'ils se trouvent tous les jours dans les forêts, à peu près comme les hommes de Hobbes. Les premiers sentiments seroient pour les vrais besoins que l'on auroit[1], et non pas pour les commodités de la domination. Ce n'est que lorsque la Société est formée, que les particuliers, dans l'abondance et la paix, ayant à tous les instants occasion de sentir la supériorité de leur esprit ou de leurs talents, cherchent à tourner en leur faveur les principaux avantages de cette société. Hobbes veut faire faire aux hommes, ce que les lions ne font pas eux-mêmes. Ce n'est que par l'établissement des sociétés qu'ils abusent les uns des autres et deviennent les plus forts; avant cela, ils sont tous égaux.

S'ils établissent les sociétés, c'est par un principe de justice. Ils l'avoient donc.

616* (1267. II, f° 121 v°). — En considérant les hommes avant l'établissement des sociétés, on trouve qu'ils étoient soumis à une puissance que la Nature avoit établie[2] : car l'enfance étant l'état de la plus grande foiblesse qui se puisse concevoir, il a fallu que les enfants fussent dans la dépendance de leurs pères, qui leur avoient donné la vie, et qui leur donnoient encore les moyens de la conserver.

1. Prières naturelles.
2. Cela est bon pour les *Loix*.

La loi naturelle[1] qui soumet cet âge à tous les besoins imaginables ayant établi cette dépendance, les enfants n'en pouvoient jamais sortir : car une telle autorité ayant précédé toutes les conventions n'avoit point de bornes dans son origine, et, si l'âge avoit insensiblement diminué le pouvoir des pères, cela n'auroit pu se faire que par une progression de désobéissance. Or le père qui commandoit et le fils qui obéissoit ne pouvoient jamais convenir du temps où l'obéissance aveugle devoit cesser, ni de la façon dont elle devoit diminuer.

Les enfants n'ont donc jamais pu borner cette puissance[2]. Ce n'est que la raison des pères qui l'a fait, lorsque, dans l'établissement des sociétés, ils l'ont modifiée par les loix civiles, et les modifications ont été quelquefois si loin qu'elles sont presque entièrement abolies : comme si on avoit voulu encourager l'ingratitude des enfants[3].

Les familles se sont divisées; les pères étant morts ont laissé les collatéraux indépendants. Il a fallu s'unir par des conventions et faire, par le moyen

1. Ce que l'on dit n'est pas juste, sur le pouvoir sans bornes des pères : il ne l'est pas, et il n'y en a pas de tel. Les pères ont la conservation pour objet, comme les autres puissances, et encore plus que les autres puissances.

2. L'autorité paternelle se borne toute seule, parce qu'à mesure que les enfants sortent de la jeunesse, les pères entrent dans la vieillesse, et que la force des enfants augmente à mesure que le père s'affoiblit.

3. La Nature elle-même a borné la puissance paternelle en augmentant, d'un côté, la raison des enfants et, de l'autre, la foiblesse des pères; en diminuant, d'un côté, les besoins des enfants, et augmentant, de l'autre, les besoins des pères.

des loix civiles, ce que le Droit naturel avoit fait d'abord.

Le hasard et le tour d'esprit de ceux qui ont convenu ont établi autant de différentes formes de gouvernements qu'il y a eu de peuples : toutes bonnes, puisqu'elles étoient la volonté des parties contractantes.

Ce qui étoit arbitraire est devenu nécessité; il n'a plus été permis qu'à la tyrannie et à la violence de changer une forme de gouvernement, même pour une meilleure : car, comme tous les associés ne pouvoient point changer de manière de penser en même temps, il y auroit eu un temps, entre l'établissement des nouvelles loix et l'abolition des anciennes, fatal à la cause commune.

Il a fallu que tous les changements arrivés dans les loix établies fussent un effet de ces loix établies : celui qui a aboli d'anciennes loix ne l'a pu faire que par la force des loix; et le Peuple même n'a pu reprendre son autorité que lorsque cela lui a été permis par la Loi civile ou naturelle.

Ce qui n'étoit que convention est devenu aussi fort que la Loi naturelle; il a fallu aimer sa patrie comme on aimoit sa famille; il a fallu chérir les loix comme on chérissoit la volonté de ses péres.

Mais, comme l'amour de sa famille n'entraînoit pas la haine des autres, aussi l'amour de sa Patrie ne devoit point inspirer la haine des autres sociétés.

617* (1268. II, f° 123). — Les Espagnols oublièrent les devoirs de l'Homme à chaque pas qu'ils firent

dans leurs conquêtes des Indes, et le Pape, qui leur mit le fer à la main, qui leur donna le sang de tant de nations, les oublia encore davantage.

Je passerois volontiers l'éponge sur toute cette conquête; je ne saurois soutenir la lecture de ces histoires teintes de sang. Le récit des plus grandes merveilles y laisse toujours dans l'esprit quelque chose de noir et de triste.

J'aime bien à voir aux Thermopyles, à Platée, à Marathon, quelques Grecs détruire les armées innombrables des Perses : ce sont des héros qui s'immolent pour leur patrie, la défendent contre des usurpateurs. Ici, ce sont des brigands, qui conduits par l'avarice, dont ils brûlent, exterminent, pour la satisfaire, un nombre prodigieux de nations pacifiques. Les victoires des Espagnols n'élèvent point l'Homme, et ses *(sic)* défaites des Indiens l'abaissent à faire pitié.

Les Espagnols conquirent les deux empires du Mexique et du Pérou par la même perfidie : ils se font conduire devant les roix comme ambassadeurs et les font prisonniers.

On est indigné de voir Cortez parler sans cesse de son équité et de la *(sic)* modération, à des peuples contre lesquels il exerce mille barbaries.

Par une extravagance jusqu'alors inouïe, il prend pour sujet de son ambassade de venir abolir la religion dominante. En disant sans cesse qu'il cherche la paix, que prétend-il, qu'une conquête sans résistance ?

Le sort de Montézuma est déplorable : les Espa-

gnols ne le conservent que pour leur servir à les rendre maîtres de son empire.

Ils brûlent son successeur Guatimozin pour l'obliger à découvrir ses trésors.

Mais que dirons-nous de l'inca Athualpa? Il vient avec une nombreuse suite au devant des Espagnols. Un Dominicain lui fait une harangue qu'il trouve impertinente, parce que l'interprète ne peut pas bien la lui expliquer, et qu'il auroit trouvée encore plus impertinente s'il la lui avoit bien expliquée. Ce moine irrité court, anime les Espagnols, qui prennent Athualpa, avec un carnage horrible des siens, qui ne se défendirent jamais. Cependant, ce moine crioit de toute sa force de percer ces Infidèles, au lieu de frapper du revers de leurs épées.

Le malheureux prince convient de sa rançon, qui étoit autant d'or qu'il en pourroit tenir dans une grande salle, à une hauteur qu'il marqua. Malgré cet accord, on le condamna à la mort.

Ce jugement rendu avec réflexion, pour donner des formes à l'injustice, me paroît un noir assassinat.

Mais les chefs d'accusations sont singuliers : on lui dit qu'il est idolâtre, qu'il a fait des guerres injustes, qu'il entretient plusieurs concubines, qu'il a détourné ses *(sic)* tributs de l'Empire depuis sa prison. On le menace de le faire brûler s'il ne se fait pas baptiser, et, pour le prix de son baptême, on l'étrangle.

Mais ce qui révolte dans ces histoires, c'est le contraste continuel de dévotions et de cruautés, de crimes et de miracles : on veut que le Ciel conduise

par une faveur particulière ces scélérats, qui ne prêchoient l'Évangile qu'après l'avoir déshonoré.

Mais, s'il est vrai que l'amour de la Patrie ait été, de tout temps, la source des plus grands crimes, parce que l'on a sacrifié à cette vertu particulière des vertus plus générales, il n'est pas moins vrai que, lorsqu'elle est une fois bien rectifiée, elle est, capable d'honorer toute une nation.

C'est cette vertu qui, lorsqu'elle est moins outrée, donne aux histoires grecques et romaines cette noblesse que les nôtres n'ont pas : elle y est le ressort continuel de toutes les actions, et on sent du plaisir à la trouver partout, cette vertu chère à tous ceux qui ont un cœur.

Quand je pense à la petitesse de nos motifs, à la bassesse de nos moyens, à l'avarice avec laquelle nous recherchons de viles récompenses, à cette ambition si différente de l'amour de la gloire, on est étonné de la différence des spectacles, et il semble que, depuis que ces deux grands peuples ne sont plus, les hommes se sont raccourcis d'une coudée.

618* (1269. II, f° 125). — L'esprit du citoyen n'est pas de voir sa patrie dévorer toutes les patries. Ce désir de voir sa ville engloutir toutes les richesses des nations, de nourrir sans cesse ses yeux des triomphes des capitaines et des haines des roix, tout cela ne fait point l'esprit du citoyen. L'esprit du citoyen est le désir de voir l'ordre dans l'État, de sentir de la joye dans la tranquillité publique, dans l'exacte administration de la justice, dans la sûreté

des magistrats, dans la prospérité de ceux qui gouvernent, dans le respect rendu aux loix, dans la stabilité de la Monarchie ou de la République.

L'esprit du citoyen est d'aimer les loix, lors même qu'elles ont des cas qui nous sont nuisibles, et de considérer plutôt le bien général qu'elles nous font toujours, que le mal particulier qu'elles nous font quelquefois.

L'esprit du citoyen est d'exercer avec zèle, avec plaisir, avec satisfaction, cette espèce de magistrature qui, dans le corps politique, est confiée à chacun : car il n'y a personne qui ne participe au gouvernement, soit dans son emploi, soit dans sa famille, soit dans l'administration de ses biens.

Un bon citoyen ne songe jamais à faire sa fortune particulière que par les mêmes voyes qui font la fortune publique. Il regarde celui qui agit autrement comme un lâche fripon, qui, ayant une fausse clé d'un trésor commun, en escamote une partie et renonce à partager légitimement ce qu'il aime mieux dérober tout entier.

619* (1270. II, f° 126). — Je traitois ensuite des devoirs fondés sur la bienséance, et qui servent à rendre la société plus agréable :

« On peut juger de ce que nos concitoyens doivent exiger de nous, par ce que nous exigeons nous-mêmes de ceux avec qui nous voulons vivre dans une liaison un peu étroite, et que nous tirons, pour cet effet, du sein de la société générale. Nous ne voulons pas seulement qu'ils soyent justes, ennemis

de la fraude et de l'artifice, au moins, à notre égard : car, par malheur, nous nous soucions beaucoup moins qu'ils soyent tels à l'égard des autres. Mais nous voulons encore qu'ils soyent empressés, serviables, tendres, affectionnés, sensibles, et nous regarderions comme un malhonnête homme un ami qui se contenteroit d'observer à notre égard les règles d'une justice exacte. Il y a donc de certains devoirs différents de ceux qui viennent directement de la justice, et ces devoirs sont fondés sur la bienséance et ne dérivent de la justice qu'en ce sens qu'il est juste, en général, que les hommes ayent des égards les uns pour les autres, non seulement dans les choses qui peuvent leur rendre la Société plus utile, mais aussi dans celles qui peuvent la leur rendre plus agréable.

» Il faut, pour cela, chercher à prévenir par nos égards tous les hommes, tous les hommes avec lesquels nous vivons : car, ordinairement, comme nous n'avons pas plus de droit d'exiger de la complaisance des autres, qu'eux de nous, si chacun s'attendoit mutuellement, aucune des deux parties n'auroit d'égards pour l'autre; ce qui rendroit la Société dure et feroit un peuple barbare.

» De là naît dans une société cette douceur et cette facilité de mœurs qui la rend heureuse et fait que tout le monde y vit content et de soi et des autres.

» La grande règle est de chercher à plaire autant qu'on le peut faire sans intéresser sa probité : car il est de l'utilité publique que les hommes ayent du crédit et de l'ascendant sur l'esprit les uns des

autres : chose à laquelle on ne parviendra jamais par une humeur austère et farouche. Et telle est la disposition des choses et des esprits dans une nation polie qu'un homme, quelque vertueux qu'il fût, s'il n'avoit dans l'esprit que de la rudesse, seroit presque incapable de tout bien et ne pourroit qu'en très peu d'occasions mettre sa vertu en pratique. »

620* (1271. II, f° 127 v°). — *De la Politesse.* — Cette disposition intérieure a produit chez tous les peuples un cérémonial extérieur qu'on appelle la *politesse* et la *civilité;* qui est une espèce de code de loix non écrites que les hommes ont promis d'observer entre eux; et ils sont convenus qu'ils prendroient pour une marque d'estime l'usage qu'on en feroit à leur égard, et qu'ils s'offenseroient si on ne les observoit pas.

Les peuples barbares ont peu de ces loix; mais il y a eu de certaines nations chez lesquelles elles sont en si grand nombre qu'elles deviennent tyranniques et vont à ôter toute la liberté : comme chez les Chinois.

Nous avons, en France, fort diminué notre cérémonial, et, aujourd'hui, toute la politesse consiste, d'une part, à exiger peu des gens, et, de l'autre, à ne donner point au-delà de ce que l'on exige.

Le changement est venu de la part des femmes, qui se regardoient comme les dupes d'un cérémonial qui les faisoit respecter.

621* (1272. II, f° 128). — *Du Changement des Mœurs*

arrivé dans la Nation françoise. — A mesure que la puissance royale se fortifia, la Noblesse quitta ses terres. Ce fut la principale cause du changement de mœurs qui arriva dans la Nation. On laissa les mœurs simples du premier temps, pour les vanités des villes; les femmes quittèrent la laine et méprisèrent tous les amusements qui n'étoient pas des plaisirs.

Le désordre ne vint qu'insensiblement. Il commença sous François I[er]; il continua sous Henri II. Le luxe et la mollesse des Italiens l'augmenta sous les régences de la reine Catherine. Sous Henri III, un vice qui n'est malheureusement inconnu qu'aux nations barbares se montra à la Cour. Mais la corruption et l'indépendance continua dans un sexe qui, quelquefois, tire avantage des mépris mêmes. Jamais le mariage ne fut plus insulté que sous Henri IV. La dévotion de Louis XIII fixa le mal où il étoit; la galanterie grave d'Anne d'Autriche l'y laissa encore; la jeunesse de Louis XIV l'accrut; la sévérité de sa vieillesse le suspendit; ses *(sic)* digues furent rompues à sa mort.

Les filles n'écoutèrent plus les traditions de leurs mères. Les femmes, qui ne venoient auparavant que par degrés à une certaine liberté, l'obtinrent tout entière dès les premiers jours du mariage. Les femmes et la jeunesse oisive veillèrent toutes les nuits, et souvent le mari commençoit le jour où sa femme le finissoit. On ne connut plus les vices; on ne sentit que les ridicules, et on mit au nombre de ces ridicules une modestie gênante ou une vertu timide.

Chaque partie de souper cacha quelque convention nouvelle; mais le secret ne duroit que le temps qu'il falloit pour la conclure. Avec les femmes de condition, on n'évitoit plus les dangers. Dans ce changement continuel, le goût fut lassé, et on le perdit, enfin, à force de chercher les plaisirs.

L'éducation des enfants ne fut plus mise au rang des soucis des mères. La femme vécut dans une indifférence entière pour les affaires du mari. Toutes les liaisons de parenté furent négligées; tous les égards furent ôtés; plus de visite de bienséance; toutes les conversations devinrent hardies; tout ce qu'on osa faire fut avoué, et l'unique impolitesse fut de n'oser, de ne vouloir ou de ne pouvoir pas.

La vertu d'une femme fut en pure perte pour elle; elle fut même quelquefois comme une espèce de religion persécutée.

Tout ceci n'étoit pas le dernier degré de dérèglement. Elles furent infidèles dans le jeu, comme dans leurs amours, et joignirent à ce qui déshonore leur sexe, tout ce qui peut avilir le nôtre.

622* (1273. II, f° 129 v°). — *Des Dignités.* — Un autre changement arrivé de nos jours, c'est l'avilissement des dignités. Il y a un certain tour d'esprit qui est le soutien de toutes les dignités et de toutes les puissances. Quand une place a eue de l'autorité, et qu'elle l'a perdue, on la révère encore depuis qu'elle l'a perdue, jusques à ce que quelque petite circonstance fasse apercevoir de l'erreur. Pour lors, on s'indigne contre soi-même, et on veut abattre en

un seul jour ce qu'on croit avoir respecté trop longtemps.

Dès que Louis XIV fut mort, la jalousie parut contre les rangs. Le Peuple ajouta à ce que l'autorité royale avoit déjà fait. On voulut bien s'avilir devant le ministre du Prince; mais on ne voulut rien céder à l'officier de la Couronne, et on regarda avec indignation toute subordination qui n'étoit pas une servitude.

Les Grands, étonnés, ne trouvèrent d'égards nulle part; toute dignité devint pesante, et, au lieu de l'honneur qui y étoit attaché, il n'y eut que du ridicule à prétendre.

La haute noblesse non titrée, qui contribua le plus à cet avilissement, crut y gagner beaucoup. Mais, en faisant revenir les gens titrés jusques à elle, elle fit monter aussi au même niveau une foule de gens qui n'y auroient jamais pensé. Tout fut Montmorenci! tout fut Châtillon!

623* (1274. II, f° 130 v°). — *De la Raillerie.* — Tout homme qui raille veut avoir de l'esprit; il veut même en avoir plus que celui qu'il plaisante. La preuve en est que, si ce dernier répond, il est déconcerté.

Sur ce pied-là, il n'y a rien de si mince que ce qui sépare un railleur de profession d'un sot ou d'un impertinent.

Cependant, il y a de certaines règles que l'on peut observer dans la raillerie, qui, bien loin de rendre le personnage d'un railleur odieux, peuvent le rendre très aimable.

Il ne faut toucher que certains défauts que l'on n'est pas fâché d'avoir, ou qui sont récompensés par de plus grandes vertus.

On doit répandre la raillerie également sur tout le monde, pour faire sentir qu'elle n'est que l'effet de la gayeté où nous sommes, et non d'un dessein formé d'attaquer quelqu'un en particulier.

Il ne faut point faire de raillerie trop longue et qui revienne tous les jours : car on est censé mépriser un homme, de cela seul qu'on lui a donné sur tous les autres la préférence continuelle de recevoir les saillies qui viennent.

Enfin, il faut avoir pour but de faire rire celui qu'on raille, et non pas un tiers.

Il ne faut pas se refuser à la plaisanterie : car souvent elle égaye la conversation; mais aussi il ne faut pas avoir la bassesse de s'y livrer trop et être comme le but où tout le monde tire.

624* (1275. II, f° 131 v°). — *La Galanterie.* — La bienséance manquée aux femmes a toujours été la marque la plus certaine de la corruption des mœurs.

Il faut avoir bien de l'esprit pour de la galanterie, et pour leur apprêter des conversations qu'elles puissent soutenir.

Les nations qui ont le plus abusé de ce sexe sont celles qui lui ont le plus épargné la peine de se défendre.

Elles sont exposées à des insultes dont elles ne peuvent se garantir.

625* (1276. II, f° 131 v°). — A l'égard des Grands, autrefois, on n'avoit qu'à conserver la liberté. Aujourd'hui, il est difficile d'allier la familiarité où tout le monde vit, avec ses *(sic)* égards qu'il faut faire sortir de cette familiarité.

626* (1277. II, f° 131 v°). — *Des Conversations.* — Les inconvénients dans lesquels on a coutume de tomber dans les conversations sont sentis de presque tout le monde. Je dirai seulement que nous devons nous mettre dans l'esprit trois choses :

La première, que nous parlons devant des gens qui ont de la vanité, tout comme nous, et que la leur souffre à mesure que la nôtre se satisfait;

La seconde, qu'il y a peu de vérités assez importantes pour qu'il vaille la peine de mortifier quelqu'un et le reprendre pour ne les avoir pas connues;

Et enfin, que tout homme qui s'empare de toutes les conversations est un sot ou un homme qui seroit heureux de l'être.

627* (1278. II, f° 132). — *Généreuse Action faite de nos Jours.* — Un roi du Nord[1] ayant donné un coup de canne à un officier de ses troupes, cet homme désespéré se retira sans rien dire. Une demi-heure après, il revint avec un pistolet, le présenta contre le prince, et soudain le tourna contre lui. Quelle leçon!

628* (1279. II, f° 132 v°). — *De la Fortune.* — Il ne

1. Le père du roi de Prusse.

faut point décourager ce but; il ne faut que décourager la plupart des moyens.

Je suppose qu'il y eût sur la Terre un pays si heureux que les charges, les emplois et les grâces ne s'y donnassent qu'à la vertu, et que les brigues et les voyes sourdes y fussent inconnues, et qu'il y naquît un homme artificieux qui vînt mettre en usage, pour sa fortune, de ces manèges qui nous paroissent si innocents. Cet homme ne seroit-il pas regardé par tous les gens sensés comme un perturbateur du bonheur public, et comme l'homme le plus dangereux que cette Terre eût pu produire?

En effet, quelle satisfaction pour les gens de bien que de n'avoir à songer qu'à mériter, et d'être délivrés de l'embarras d'obtenir.

Ce qui fait que les gens de mérite font plus rarement fortune que ceux qui en ont peu, c'est qu'ils s'en soucient moins. Les gens de mérite vont à la considération indépendamment de la fortune; ils sont aimés et estimés. La fortune ne leur paroît donc pas une chose si considérable qu'à ceux qui ne peuvent obtenir l'estime que dans un certain poste et qu'à force d'honneurs et de biens.

629* (1280. II, f° 133). — *Des Affaires.* — La véritable manière de réussir dans ses affaires, c'est de chercher à faire aussi celles de ceux avec qui l'on contracte, afin d'agir de concert au bien de la chose.

Enfin, il faut beaucoup de simplicité dans les conventions et y apporter beaucoup de facilité. Par là, on engage les honnêtes gens à contracter avec

nous; ce qui est le plus grand avantage de la vie civile.

Nous devons à la mémoire de nos ayeux de conserver, autant que nous le pouvons, les maisons qu'ils ont possédées et chéries : car, par le soin qu'ils en ont eu, par les dépenses qu'ils ont faites à les bâtir et à les embellir, on peut juger avec grande apparence que leur intention a été de les faire passer à leur postérité.

Or, il n'y a rien qui doive être plus sacré pour les enfants que cet esprit des pères, et l'on peut croire, si ce n'est pas pour la vérité, au moins pour notre propre satisfaction, qu'ils prennent part là-haut aux affaires d'ici-bas[1].

XXI. MAXIMES GÉNÉRALES DE POLITIQUE.

630 (1007. II, f° 35). — MAXIMES GÉNÉRALES DE POLITIQUE.

I. Les Princes ne doivent jamais faire d'apologie : ils sont toujours forts quand ils décident, et foibles quand ils disputent.

II. Il faut qu'ils fassent toujours des choses raisonnables, et qu'ils raisonnent très peu.

III. Les préambules des édits de Louis XIV furent plus insupportables aux peuples que ses édits mêmes.

1. Fin des morceaux sur les *Devoirs*.

IV. Il ne faut point faire par les loix ce que l'on peut faire par les mœurs.

V. La crainte est un ressort qu'il faut ménager; il ne faut jamais faire de loi sévère lorsqu'une plus douce suffit.

VI. Les loix inutiles affoiblissent les nécessaires.

VII. Celles qu'on peut éluder affoiblissent la législation.

VIII. Quand il suffit de corriger, il ne faut point ôter.

IX. Le Prince doit avoir l'œil sur l'honnêteté publique; jamais, sur la particulière.

X. Le Ciel seul peut faire les dévôts; les Princes font les hypocrites.

XI. Une grande preuve que les loix humaines ne doivent point gêner (?) celles de la Religion, c'est que les maximes de religion sont très pernicieuses quand on les fait entrer dans la politique humaine.

XII. Il y a une infinité de choses où le moins mal est le meilleur.

XIII. Le mieux est le mortel ennemi du bien.

XIV. Corriger suppose du temps.

XV. Le succès de la plupart des choses dépend de bien savoir combien il faut de temps pour réussir.

XVI. La plupart des princes et des ministres ont bonne volonté; ils ne savent comment s'y prendre.

XVII. Haïr l'esprit et en faire trop de cas, deux choses qu'un prince doit éviter.

XVIII. Il faut bien connoître les préjugés de son siècle, afin de ne les choquer pas trop, ni trop les suivre.

XIX. Il ne faut rien faire que de raisonnable; mais il faut bien se garder de faire toutes les choses qui le sont.

XX. J'ai vu toute ma vie des gens qui perdoient leur fortune par ambition et se ruinoient par avarice.

XXI. A voir la manière dont on élève les Princes, vous diriez qu'ils ont tous leur fortune à faire [1].

XXII. DE LA LIBERTÉ POLITIQUE.

631* (884. II, f° 6). — De la Liberté politique.

Ce mot de *liberté* dans la politique ne signifie pas, à beaucoup près, ce que les orateurs et les poëtes lui font signifier. Ce mot n'exprime proprement qu'un rapport et ne peut servir à distinguer les différentes sortes de gouvernements : car l'état populaire est la liberté des personnes pauvres et foibles et la servitude des personnes riches et puissantes; et la monarchie est la liberté des grands et la servitude des petits.

Ainsi, à Rome, le gouvernement monarchique fut pleuré par les enfants du consul même qui avoit établi le gouvernement de plusieurs; et, lorsque les Romains donnèrent la liberté à la Macédoine, ils furent contraints d'en exiler les nobles avec autant de soin que le Roi même.

1. Voyez page 66, article 3e. — Voyez la même page v°, article dernier. — Voyez page 67, article dernier. *Ibid.* v°, art. 2d. — Voyez page 68, art. 1er. — Voyez aussi page 86 v°, article dernier.

Et il ne faut pas croire que la noblesse de Suisse et de Hollande s'imagine être bien libre : car le mot de *noblesse* entraîne avec lui des distinctions, réelles dans la monarchie et chimériques dans l'état républicain.

Aussi la noblesse anglaise s'ensevelit-elle avec Charles Ier sous les ruines du trône; et, avant cela, lorsque Philippe II fit entendre aux oreilles des François le mot de *liberté*, la couronne fut toujours soutenue par cette noblesse [1] qui tient à honneur d'obéir à un roi; mais qui regarde comme la souveraine infamie de partager la puissance avec le Peuple.

Ainsi, quand, dans une guerre civile, on dit qu'on combat pour la liberté, ce n'est pas cela : le Peuple combat pour la domination sur les Grands, et les Grands combattent pour la domination sur le Peuple.

Un peuple libre n'est pas celui qui a une telle ou une telle forme de gouvernement; c'est celui qui jouit de la forme de gouvernement établie par la Loi, et il ne faut pas douter que les Turcs ne se crussent esclaves s'ils étoient soumis par la République de Venise, et que les peuples des Indes ne regardent comme une cruelle servitude d'être gouvernés par la Compagnie de Hollande.

De là, il faut conclure que la liberté politique concerne les monarchies modérées comme les républiques, et n'est pas plus éloignée du trône que d'un

1. Mis dans les *Loix*.

sénat; et tout homme est libre qui a un juste sujet de croire que la fureur d'un seul ou de plusieurs ne lui ôteront pas la vie ou la propriété de ses biens.

Comme, dans une monarchie corrompue, les passions du Prince peuvent devenir funestes aux particuliers, dans une république corrompue, la faction qui domine peut être aussi furieuse qu'un prince en colère, et on peut voir là-dessus le beau passage de Thucydide sur l'état de diverses républiques de Grèce.

Il est vrai que les maux de la république corrompue sont passagers, à moins qu'elle ne se change, comme elle fait souvent, en monarchie corrompue; au lieu que les maux de la monarchie corrompue ne finissent jamais.

632 et 633. — Quelques Morceaux qui n'ont pu entrer dans la « Liberté politique ».

632* (934. II, f° 17). — Je ne pense nullement qu'un gouvernement doive dégoûter des autres. Le meilleur de tous est ordinairement celui dans lequel on vit, et un homme sensé doit l'aimer : car, comme il est impossible d'en changer, sans changer de manières et de mœurs, je ne conçois pas, vu l'extrême brièveté de la vie, de quelle utilité il seroit pour les hommes de quitter à tous les égards le pli qu'ils ont pris.

633* (935. II, f° 17). — Ce qui fait que la plupart des gouvernements de la Terre sont despotiques,

c'est qu'un pareil gouvernement saute aux yeux; qu'il est uniforme partout[1]. Comme il ne faut que des passions violentes pour l'établir, tout le monde est bon pour cela. Mais, pour établir un gouvernement modéré, il faut combiner les puissances, les tempérer, les faire agir et les régler; donner un lest à l'une, pour la mettre en état de résister à une autre; enfin, il faut faire un système[2].

XXIII. LES PRINCES

634-636. — QUELQUES MORCEAUX QUI N'ONT PU ENTRER, DANS L'ARTICLE DE LA « BIBLIOTHÈQUE ESPAGNOLE » SUR LES PRINCES.

634 (524. I, p. 423). — Un particulier qui craindra les loix qui le menacent peut, sans morale et comme malgré lui, être un bon citoyen; mais un prince sans morale est toujours un monstre.

635 (525. I, p. 423). — Un particulier criminel a cet avantage sur un prince qui a fait une mauvaise action, qu'il lui a fallu une sorte de courage pour s'exposer à violer des loix qui le menaçoient.

636 (526. I, p. 423). — « Il faut bien, dit l'auteur, qu'un tel prince espère que ses sujets seront plus

1. Mis dans les *Loix*.
2. Voyez page 10.

honnêtes gens que lui : car, si cela n'étoit pas, son état seroit d'abord bouleversé. »

637-646. PRINCES.

637 (534. I, p. 427). — Ordinairement, on élève mal les Princes, parce que ceux à qui on confie leur éducation sont eux-mêmes enivrés de leur grandeur. Ils ne peuvent donc leur faire sentir ce qu'ils ne sentent pas eux-mêmes. Quand on dit à un prince qu'il doit être humain, on le lui prouve par la plus mauvaise raison, qui est qu'il lui est utile de se faire aimer; de façon que s'il arrive (ce qui n'est pas rare) qu'ils *(sic)* méprisent assez un homme pour ne pas se soucier de lui plaire, ils ne seront plus humains. Il faut donc les ramener, en même temps, aux grands principes de la Religion, de la Société, de l'égalité naturelle, de l'accident de la grandeur, et de l'engagement où ils sont de rendre les hommes heureux.

638 (535. I, p. 428). — Il est bon que vous sachiez, ô Princes, que, dans les démêlés que ceux qui exercent votre autorité ont avec vos sujets, ils ont ordinairement tort. Le Peuple, naturellement craintif, et qui a raison de l'être, bien loin de songer à attaquer ceux qui ont votre puissance dans les mains, a même de la peine à se déterminer à se plaindre.

639 (536. I, p. 428). — Lorsqu'un prince élève quelque malhonnête homme, il semble qu'il le

montre au Peuple pour l'encourager à lui ressembler.

640 (537. I, p. 428). — La corruption des hommes est telle qu'elle est prodigieusement augmentée par l'espérance ou la crainte que l'on peut concevoir de la part du Prince. Ainsi la condamnation du criminel n'est pas toujours une preuve du crime de l'accusé, et ils *(sic)* ne peuvent avoir à cet égard la conscience en repos, s'ils ne laissent agir la justice des tribunaux déjà établis, sans en donner de particuliers.

641 (538. I, p. 429). — Le mot de *justice* est souvent très équivoque : on donna à Louis XIII le nom de *Juste*, parce qu'il vit exécuter de sang-froid les vengeances de son ministre ; il étoit sévère, non pas juste.

642 (539. I, p. 429). — Il y a tel prince qui se croiroit anéanti s'il n'avoit sans cesse autour de lui des conseillers qui délibèrent.

643 (540. I, p. 430). — M. Zamega[1] demande si un prince doit mettre les affaires de son état entre les mains de ceux qui gouvernent sa conscience. « Non ! Non ! dit-il : car ceux qui ont l'esprit du monde sont entièrement incapables de gouverner sa conscience, et ceux qui n'ont pas cet esprit sont

1 Mis cela dans les *Princes*.

incapables de gouverner son état. » Il dit même que c'est rendre son directeur inutile : car il est établi pour l'avertir des fautes qu'il fait. Mais comment l'avertira-t-il de celles qu'il lui fera faire ? Un prince n'est point quitte devant Dieu en se reposant sur son directeur des charges que Dieu lui a imposées : car il ne s'acquitte point de ses devoirs, et il empêche l'autre de s'acquitter des siens. « Enfin, dit-il, de tous ceux qui approchent de sa personne, celui qui dirige sa conscience est celui qui doit avoir le plus de crédit, et celui qui en doit avoir le moins. »

M. Zamega se demande encore si le Prince doit consulter son directeur sur le choix des personnes qu'il doit élever aux dignités. Il répond encore plus affirmativement que non. Cela peut être sujet à mille inconvénients : car, comme le choix des uns entraîne nécessairement l'exclusion des autres, et qu'on n'exclut personne sans en donner la raison, il arriveroit que chacun seroit jugé dans un tribunal secret, sans qu'on pût avoir aucun moyen de se justifier.

Il ne croit pas même que le Prince doive mettre en crédit les gens qui sont attachés à un corps particulier monastique, et il en donne des raisons très sensées; entre autres, celle-ci: c'est que cela met un esprit de servitude dans la Nation, [*ou*] afflige une nation et y met un esprit de servitude entièrement contraire aux intérêts du Prince : car comme celui qu'il va chercher dans un corps pour lui donner sa confiance est respecté à la Cour, ceux qui sont du même corps sont respectés de même à la Ville et dans les provinces, de façon que, le moindre

suppôt de ce corps étant un personnage important, chacun trouve sur sa tête mille favoris, au lieu d'un, et l'on ne voit de tous côtés que des maîtres.

Il faut que l'exercice de la puissance souveraine [*ou*] la confiance du souverain soit communiquée à autant de gens qu'il est nécessaire, mais à aussi peu qu'il est possible; [*ou*] il faut que l'autorité du Prince soit communiquée à autant de gens qu'il est nécessaire, par les loix, mais à aussi peu qu'il est possible; [*ou*] le Prince en doit faire part à ses ministres; mais il faut qu'elle reste là et ne passe pas en d'autres mains; [*ou*] le Prince doit en faire part à ceux qu'il a choisis, mais de manière qu'elle ne passe pas en d'autres mains.

644 (541. I, f° 432). — On me disoit que les princes despotiques devoient être meilleurs, parce que, les hommes étant à eux, ils doivent craindre de les perdre. Je réponds que la perte est peu de chose en comparaison de la satisfaction de suivre ses passions. D'ailleurs, les commodités du despotisme fait *(sic)* que le Prince se jette dans les plaisirs, ne gouverne pas, et laisse tout le gouvernement à ses ministres. Or les hommes ne sont pas ceux du ministre.

645 (542. I, f° 432 v°). — Les États sont gouvernés par cinq choses différentes : par la Religion, par les maximes générales du Gouvernement, par les loix particulières, par les mœurs et par les manières[1].

1. Mis dans les *Loix*.

Ces choses ont toutes un rapport mutuel les unes aux autres. Si vous en changez une, les autres ne suivent que lentement; ce qui met partout une espèce de dissonance [1].

646 (543. I, 432 v°). — La Religion chrétienne affoiblit l'Empire, d'abord, comme non tolérée, et, ensuite, comme non tolérante. Lorsqu'un état est tourmenté par des disputes sur la Religion, il arrive que la providence du Prince est toute occupée de ces disputes et néglige les autres points moins essentiels. Il arrive [2] qu'une infinité de gens sont dégoûtés du gouvernement. Quoique la mauvaise volonté d'une partie des citoyens paroisse impuissante, parce qu'elle ne fait pas des coups éclatants, elle ne laisse pas d'avoir des effets sourds, qui se produisent dans l'ombre et le temps; d'où viennent les grandes révolutions. Il arrive que ce n'est ni le mérite personnel qui donne les places, ni l'incapacité qui en prive, mais des qualités étrangères: comme l'avantage d'être d'un certain parti ou le malheur d'être d'un autre.

647 (610. I, f° 449 v°). — Dans *Les Princes*, je disois des Roix:

« L'amour pour le successeur n'est autre chose que la haine du prédécesseur. »

648-668. — Réflexions sur le Prince, qui n'ont

1. Voyez page 543.
2. *Mis cela dans les *Romains*.*

PU ENTRER DANS MES « ROMAINS », MES « LOIX » ET « ARSAME ».

648 (1983. III, f° 280). — Il faut établir les principes de l'empire et de l'obéissance. Y a-t-il des cas où il soit permis à un sujet de désobéir à son prince? Il ne doit rien faire pour lui, et ce seroit penser d'une manière bien bizarre d'avoir tant de respect pour les ordres et d'en avoir si peu pour l'honneur de son prince. Il est très dangereux à un prince d'avoir des sujets qui lui obéissent aveuglément. Si l'inca Athualpa n'avoit pas été obéi par ses peuples comme par des bêtes, ils auroient empêché cent soixante Espagnols de le prendre. S'il avoit été moins obéi depuis sa prison, les généraux péruviens auroient sauvé l'Empire. Si Manco-Inca, étant au pouvoir des Espagnols, n'avoit, par ses ordres, empêché le soulèvement de ses peuples, les Espagnols n'auroient pas eu le temps de se fortifier contre lui. Si Mo[n]tezuma, prisonnier, n'avoit été respecté que comme un homme, les Mexicains auroient détruit les Espagnols. Et, si Guatimozin, pris, n'avoit pas d'un seul mot fait cesser la guerre, sa prise n'auroit pas été le moment de la chute de l'Empire, et les Espagnols auroient craint d'irriter ses sujets par son supplice.

649* (1984. III, f° 281). — Un parfait monarque est celui qui, juste envers ses sujets, juste encore envers ses voisins, forcé quelquefois d'avoir des ennemis, cesse de leur être redoutable sitôt qu'il les a vaincus.

650* (1985. III, f° 281). — Je ne puis me mettre dans l'esprit qu'il puisse jamais y avoir un prince françois qui n'aime pas sa nation. Il y a bien de certains états où les princes, ayant sans cesse à disputer avec leurs sujets sur leurs prérogatives, pourroient être aigris par la contradiction. Mais je ne puis concevoir que la même chose puisse arriver ici, où les sujets, se fiant aveuglément à leur prince, se sont abandonnés à lui, presque sans restriction, et ont mis tout leur bonheur entre ses mains.

651* (1986. III, f° 281 v°). — S'il arrive quelque révolte, il faut que la sagesse et la prudence du Prince règle *(sic)* sa clémence et sa justice. On pourroit lui dire : « La place que vous occupez peut être remplie par un autre, sans que, pour vous la conserver ou pour calmer vos craintes, il en doive coûter des ruisseaux de sang à la Nature humaine. Votre vie n'est plus précieuse que parce qu'elle est plus utile à ces hommes mêmes que vous voulez détruire. « Ce peuple (dites-vous) est rebelle, et il faut » un grand exemple ? » Et moi, je vous dis que ce n'est point à une société à servir d'exemple, puisqu'au contraire ce seroit pour elle qu'on devroit le donner. Souvent, lorsque vous pardonnez, vous croyez faire un acte de clémence, et vous en faites un de justice. Souvent, lorsque vous punissez, vous croyez faire un acte de justice, et vous en faites un de cruauté. La puissance n'est point à vous : vous n'en avez que l'usage et ne l'avez que pour un moment. Si quelque être pouvoit [abuser] de son pouvoir, ce seroit le

Ciel, qui, étant éternel, voit toutes les créatures passer devant lui. Mais il se conduit avec autant d'ordre et de règle que si sa puissance étoit dépendante. »

652* (1987. III, f° 282). — Quant aux conquérants, je leur dirai que c'est une qualité commune d'aimer la guerre ; qu'il y a beaucoup de princes belliqueux, comme il y a beaucoup de particuliers qui ont une passion violente d'acquérir ; que ce seroit la modération qui, comme la vertu la plus rare, devroit faire le héroïsme *(sic)* ; qu'il n'est pas étonnant que tant de princes ayent cherché à se rendre célèbres par leurs entreprises sur leurs voisins, n'y ayant rien de si aisé que de se laisser entraîner par ses passions, au lieu que le rôle d'un prince modéré et juste est d'autant plus laborieux qu'il n'est que raisonnable ; que ces sortes de vertus coûtent beaucoup aux princes, parce qu'elles sont réelles. Je pardonne à Pompée, à César et aux autres magistrats de Rome, d'avoir aimé la guerre, parce que c'étoit le seul moyen qu'ils eussent pour sortir de leur médiocrité ; je pardonne à Alexandre et à Charlemagne d'avoir aimé la guerre ; mais je ne puis comprendre que des princes qui ne sortent pas de leur palais puissent l'aimer. Un prince hasarde si fort son état par la guerre qu'il ne peut être dédommagé du péril qu'il court que par des lauriers cueillis de ses propres mains. Je puis citer l'exemple de Louis XIII, qui ne fit si longtemps la guerre que pour la gloire du cardinal de Richelieu, et qui, dans le cours de tant de prospérités, vit tou-

jours le ministère signalé, et jamais le règne. Un degré de moins de foiblesse auroit rendu ce prince le jouet de sa nation, parce qu'il auroit voulu gouverner par lui-même. Un degré de plus de foiblesse le rendit plus puissant que tous ses prédécesseurs, parce qu'il resta sous la main d'un ministre dont le génie dévora l'Europe, mais qui ne lui laissa d'autre gloire que celle de cet empereur tartare qui conquit la Chine à six ans.

653* (1988. III, f° 283 v°).— Par une fatalité cruelle, les plus grands princes sont ceux qui sont les plus mécontents de leur fortune.

Comme elle a fait beaucoup pour eux, ils s'accoutument à penser qu'elle devoit faire tout. Celui qui a de vastes possessions ne peut plus avoir que de vastes désirs. Alexandre, en qualité de roi de Macédoine, désiroit le royaume de Perse; en qualité de roi de Perse, il désiroit tout ce qu'il connoissoit de la Terre; quand il vit qu'il en alloit être le maître, il envoya des flottes pour lui chercher de nouveaux peuples: maladie étrange, qui augmente par les remèdes mêmes.

654* (1989. III, f° 284). — Un roi de France qui fait réflexion sur sa grandeur doit dire aux Dieux ce que Sénèque disoit à un empereur: « Vous m'avez comblé de tant de biens et de tant d'honneurs que rien ne peut manquer à ma félicité que la modération. — *Tantum honorum in me cumulasti, ut nihil felicitati meæ desit nisi moderatio ejus.* »

655* (1990. III, f° 284). — Il y a eu des princes qui, manquant de force ou de courage pour se signaler contre leurs voisins, tournent toute leur ambition contre leurs sujets. Ils ont une grande idée d'eux-mêmes, parce qu'ils ont su porter plus loin leur autorité que leurs prédécesseurs. En vérité, ils ont bien raison de se féliciter d'avoir été les premiers qui ayent eu le courage de violer leur serment, qui se soyent servi, contre leurs sujets, des forces qui leur avoient été données pour les défendre, et qui ayent, avec de bonnes armées, intimidé les laboureurs et les artisans ! Et, comme cela ne peut se faire sans que la corruption ne se mette dans l'État, il arrive que les ordres d'un prince si habile sont mieux éludés, et ses loix, plus violées ; de façon qu'un tel prince, qui sait si bien se faire obéir, est celui à qui réellement on obéit le moins.

656* (1991. III, f° 284 v°). — Je dirai aux Princes : « Pourquoi vous fatiguez-vous tant à étendre votre autorité ? Est-ce pour augmenter votre puissance ? Mais l'expérience de tous les pays et de tous les temps fait voir que vous l'affoiblissez. Est-ce pour faire du bien ? Mais quels sont les peuples et les loix si stupides, qui vous gênent lorsque vous voulez faire le bien ? C'est donc pour pouvoir faire du mal.

» Quand vous seriez bons et justes, d'ailleurs, vous ne devez point désirer une autorité sans bornes : car, si vous êtes un prince bon, vous aimez votre patrie ; si vous l'aimez, vous devez craindre pour elle. Mais quel sujet n'avez-vous pas de croire que

tous vos successeurs ne seront pas aussi justes que vous ?

» Si vous aimez même votre successeur, vous ne travaillerez point à lui laisser une autorité illimitée, comme un père, qui aime son fils, ne cherche pas à lui ôter la gêne de la présence d'un homme sage qui l'avertit. »

657* (1992. III, f° 285 v°). — Dans les cours des princes, on a ordinairement une très fausse idée du pouvoir. Le roi d'Angleterre est réellement plus absolu que le Grand-Seigneur. Il s'en faut bien que le Parlement y soit aussi incommode aux roix et aux ministres, que la milice ou le peuple de Constantinople ne le sont au Sérail et au Divan. Il s'en faut bien que ceux qui gouvernent l'Irlande et l'Écosse y donnent la millième partie des chagrins que donnent au Grand-Seigneur les bachas d'Anatolie et du Ker. Enfin, c'est en Turquie que les loix de l'État, c'est-à-dire les coutumes, peuvent être violées moins impunément que dans aucun lieu du Monde[1].

658* (1993. III, f° 286). — Comme la condition des Princes les affranchit de la crainte des loix, il est presque impossible qu'ils ne soyent totalement méchants, sans quelque système de croyance. Cela se prouve par cette suite de roix successeurs d'Alexandre, en Égypte, en Asie, en Macédoine. Cela se prouve par ces empereurs romains qui,

1. Je crois que cela est mis dans les *Romains*.

vivant dans une religion qui n'avoit point de système, furent tous des monstres, à cinq ou six près, qui, presque tous, durent leur vertu à la philosophie stoïque.

Je ne puis souffrir qu'un auteur fameux ait soutenu qu'une religion ne peut être un motif réprimant. Je sais bien qu'elle n'arrête pas toujours un homme dans la fougue des passions. Mais y sommes-nous toujours ? Si elle ne réprime pas toujours des moments, elle réprime, au moins, une vie.

A l'égard de la dévotion des Princes, je les avertis qu'ils doivent s'en méfier extrêmement : car il leur est très aisé de se croire meilleurs qu'ils ne sont en effet. Comme, par un malentendu, la dévotion leur permet la politique, et la politique, presque tous les vices qu'ils veulent, comme l'avarice, l'orgueil, la soif du bien d'autrui, l'ambition, la vengeance : il ne leur en coûte presque rien pour être dévôts. Au lieu que nous, qui n'avons pas des raisons d'État pour satisfaire nos passions, sommes obligés de le sacrifier presque toutes. D'ailleurs, leur état, l'habitude et les regards de tout le monde demandent qu'ils se composent dans la plupart de leurs actions. Or se tenir dans un temple avec gravité et décence s'appelle, chez la plupart des gens, *être dévôt*.

On demande si un prince doit mettre les affaires de son état entre les mains de son confesseur. Il n'y a rien de si dangereux : car ceux qui ont l'esprit du monde sont entièrement incapables de gouverner sa conscience, et ceux qui n'ont pas cet esprit sont incapables de gouverner son état. Un directeur

est établi pour l'avertir des fautes qu'il fait. Mais comment l'avertira-t-il de celles qu'il lui fera faire ? Le Prince ne s'acquitte pas de ses devoirs, et il empêche l'autre de s'acquitter des siens.

La crainte et la timidité ont toujours des ruses. Les princes superstitieux veulent capituler avec Dieu, pour qu'il damne leur confesseur à leur place. « Je mets cela, disent-ils, sur votre conscience. » Mais Dieu n'a point mis cela sur cette conscience et n'approuve point ces sortes de conventions.

Un prince ne doit pas surtout consulter son directeur sur le choix des personnes qu'il doit élever aux dignités ; cela seroit sujet à mille inconvénients : car, comme le choix des uns entraîne nécessairement l'exclusion des autres, et qu'on n'exclut personne sans en donner la raison : il arriveroit que chacun seroit jugé dans un tribunal secret, sans avoir un seul moyen de se justifier.

En un mot, de tous ceux qui approchent de la personne du Prince, le confesseur est celui qui doit avoir le plus de crédit, et celui qui en doit avoir le moins.

Je ne crois pas même que le prince doive prendre pour cet emploi une personne attachée à un corps particulier monastique. De cela, il y a de très bonnes raisons ; entre autres, celle-ci : c'est que cela afflige une nation et y met, à certains égards, un esprit de servitude : car, comme celui que le Prince va chercher dans un corps, pour lui donner sa confiance, est respecté à la Cour, ceux qui sont du même corps sont respectés de même à la Ville et dans les pro-

vinces, et, le moindre d'entre eux étant un personnage important, on trouve sur sa tête mille favoris, au lieu d'un, et l'on ne voit de tous côtés que des maîtres.

659* (1994. III, f° 289). — Il faut que l'autorité du Souverain soit communiquée à autant de gens qu'il est nécessaire, et à aussi peu qu'il est possible. Le Prince en doit faire part à ses ministres; mais il faut qu'elle reste dans leurs mains et ne passe pas dans d'autres.

Il faut surtout que le Prince se garde des affections particulières : un certain corps, de certains hommes, de certains habits, de certaines opinions. Sans cela, il se rétrécit à faire pitié. La Providence l'avoit fait pour avoir une affection générale; elle lui avoit donné de grands objets. On ne dit pas qu'il renonce à son cœur — il ne le doit, ni ne le peut —, mais à ses fantaisies.

Le premier talent d'un grand prince est celui de savoir bien choisir les hommes : car, comme, de quelque façon qu'il s'y prenne, ses ministres ou ses officiers auront plus de part dans les affaires que lui, il ne sauroit les avoir trop habiles, ni trop gens de bien. Il faut donc qu'il se mette dans l'esprit que ce choix n'est pas une affaire de goût, mais de raison; qu'un homme qui lui plaît n'est pas ordinairement un plus habile homme qu'un homme qui ne lui plaît pas; et que, quelque temps qu'on perde à lui faire sa cour, on n'en vaut pas mieux, et que très souvent on en vaut moins.

Il doit être d'autant plus jaloux du choix de ses ministres que c'est presque la seule action de la royauté qui lui soit propre : les ministres qu'il a une fois choisis prenant part à toutes les autres.

Il ne doit point tellement priver ses ministres de sa confiance qu'il leur fasse juger qu'ils sont en péril : car, pour lors, ils ne songent plus qu'à se maintenir et à combattre, par leurs finesses, ses inquiétudes.

Il ne doit pas les soumettre à un conseil intérieur de quelque favori ou de quelques domestiques : le peuple [ai]me une autorité visible; il ne peut souffrir un gouvernement secret, ni à *(sic)* être conduit comme par des intelligences.

Il ne faut pas qu'il les change avec légèreté : car il est sûr qu'un nouveau ministre formera de nouveaux projets, et le plan le plus opposé à ce qu'il trouvera établi sera sûrement celui qui lui plaira le mieux. Chaque homme est aussi ennemi des idées des autres qu'il est amoureux des siennes. On voit cela dans les bâtiments, qu'un successeur n'acheva presque jamais.

Du reste, je ne saurois envier la condition de ce troisième genre d'hommes qui est entre le Souverain et les sujets; qui n'ont *(sic)* que les malheurs de la condition des Princes et ne jouissent ni de la réalité de la souveraineté, ni des avantages de la vie privée. Je leur conseille : de ne point faire de mauvaises actions pour se maintenir dans un poste malheureux; d'y entrer avec honneur; de s'y conserver avec innocence; d'en sortir avec dignité; et, quand on en est sorti, de n'y rentrer jamais.

Si l'on savoit bien sentir l'honneur et la gloire qui attendent ceux qui souffrent pour avoir fait leur devoir, il n'y a pas d'âme bien faite qui ne préférât une grande chute à la jouissance certaine des emplois les plus éclatants.

660* (1995. III, f° 291 v°). — A l'égard de la flatterie, on peut avertir tous les princes : il y a une conjuration universelle formée contre eux pour leur cacher la vérité. On peut avertir les courtisans que, lorsqu'ils y pensent le moins, ils commettent de grands crimes, c'est-à-dire de ces crimes sourds, qui extorquent le pardon parce qu'ils frappent tout bas.

Que si les courtisans sont coupables lorsque, par de basses flatteries, ils endorment la conscience des princes, les magistrats, plus obligés par leur état à leur dire la vérité, le sont encore davantage. Caracalla, ayant fait tuer son frère Géta, ordonna à Papinien de chercher des excuses pour ce crime : « Un parricide, répondit-il, n'est pas si aisé à excuser qu'à commettre. » On ne peut s'empêcher de s'indigner contre le premier président de Thou, qui, lorsque Charles IX alla faire part au Parlement de ce qui s'étoit passé à la Saint-Barthélemy, voulut justifier cette action, en disant que qui ne savoit pas dissimuler ne savoit pas régner. Ce fut un plus grand crime à un magistrat de sang-froid, d'avoir justifié cette action, qu'à un conseil violent de l'avoir résolue, et à des soldats furieux de l'avoir exécutée.

Les crimes des sujets sont punis par des supplices, et on les y condamne; les Princes ne peuvent être

punis que par les remords, et on les en soulage. Je conjure ceux qui approchent des Princes de comparer le mal qu'ils font, lorsqu'ils violent leurs devoirs à l'égard de quelqu'un de leurs concitoyens, avec celui qu'ils font, lorsqu'ils les violent à l'égard de leur patrie. Les citoyens sont tous mortels, et la Patrie est éternelle. Encore un peu de temps, et l'on verra finir le mal qui leur a été fait, leurs reproches et leurs larmes : celui qui, aujourd'hui, est opprimé disparaîtra bientôt, peut-être avant le coupable. Mais le crime qui change en pis la constitution d'un état survit à son auteur, à son repentir et à ses remords.

Après quoi, il *(sic)* ajoute :

« Tout courtisan, tout ministre qui, pour une malheureuse pension, pour une petite augmentation de fortune, sacrifie le bien public, est un lâche fripon, qui, ayant une fausse clé d'un trésor commun, en escamote une partie et renonce à partager légitimement ce qu'il aime mieux dérober tout entier. »

Mais pourquoi, dans tous les temps et dans tous les pays, les favoris ont-ils été si odieux ? C'est que, les Princes étant établis pour nous gouverner, nous souffrons le mal qu'ils nous font quelquefois, par la considération du bien qu'ils nous font toujours. Mais les favoris se trouvent au-dessus des autres pour leur utilité seule et particulière.

661* (1996. III, f° 294). — Il faut parler de la magnificence des Princes. Ils doivent paroître avec un certain éclat extérieur : car, comme notre devoir

est de les respecter, ils doivent, de leur côté, chercher à se rendre respectables. Mais il est moins nécessaire de les avertir de cela que de la modération qu'ils doivent avoir.

Si je voulois connoître la puissance d'un prince, je n'aurois que faire d'entrer dans son palais, de voir la beauté de ses jardins, la richesse de ses équipages, les bassesses de ses courtisans. Il n'y a rien de si équivoque. Le moindre village m'apprendroit mieux quelles sont ses véritables forces.

Le faste royal commence toujours par ces deux points : des citoyens riches et des soldats bien payés.

Un palais délabré doit moins faire rougir un prince, que quatre lieues de pays abandonné et inculte.

Un roi superbe d'un peuple pauvre ressemble à un homme habillé de pourpre qui se promèneroit fièrement dans les rues, avec sa femme et ses enfants couverts de haillons.

662* (1997. III, f° 295). — Le point fondamental de la bonne administration est facile : il ne consiste qu'à ajuster la dépense avec la recette. Si celle-ci ne peut augmenter, celle-là doit descendre, et, jusqu'à ce que cela soit fait, aucun projet ne peut être utile, parce qu'il n'y en a aucun qui ne demande de la dépense encore.

663* (1998. III, f° 295).— Il peut arriver que le bien que l'on fait et les arrangements que l'on prend, en respectant les loix de l'État, paroisse *(sic)* moins

considérable et se fasse moins sentir que de certains arrangements qui les choquent sous prétexte de certains besoins, de certain ordre, d'une certaine règle; parce que, dans le premier cas, ce bien n'est guère différent de celui que font ces roix *(sic)* mêmes; qu'il peut arriver que le bien que l'on fait en choquant les loix de l'État paroisse plus grand que le premier, mais que l'effet en est comme d'une liqueur donnée à un hydropique, qui est, sans doute, un bien pour le présent et un mal incurable pour l'avenir.

En un mot, le bien fondé sur le renversement des loix de l'État ne peut être comparé au mal qui suit de ce renversement même.

664* (1999. III, f° 295 v°). — Les princes qui prodiguent les honneurs ne gagnent rien par là. Ils ne font qu'encourager et même justifier l'importunité. Plus on récompense de personnes, plus d'autres méritent d'être récompensées : cinq ou six hommes sont dignes d'un honneur que vous avez accordé à deux ou trois; cinq ou six cents sont dignes d'un honneur que vous avez accordé à cent.

665* (2000. III, f° 296). — Les libéralités des Princes doivent être faites en grande partie aux gens de guerre, qui se louent, pour ainsi dire, aux autres citoyens. Mais il ne conseille pas les libéralités générales : elles se feroient bientôt exiger par un corps qui sentiroit sa force et demanderoit à mesure de son avarice et de la crainte publique.

De pareilles libéralités, chez les Romains, ont presque toujours affoibli la discipline militaire et renversé la puissance civile.

666* (2001. III, f° 296 v°). — Je ferai ici une exhortation à tous les hommes en général, de réfléchir sur leur condition et d'en prendre des idées saines. Il n'est pas impossible qu'ils vivent dans un gouvernement heureux sans le sentir : le bonheur politique étant tel que l'on ne le connoît qu'après l'avoir perdu.

667* (2003. III, f° 297). — Le Prince doit se communiquer aux gens de sa cour, non pas assez pour avilir sa dignité, mais assez pour faire sentir qu'il vit avec des hommes. Que si la grandeur souveraine a des douceurs, elle a aussi des inconvénients, n'y ayant rien de si triste que d'être toujours dans la foule et de vivre toujours seul. Cet état ne se peut soutenir sans ennui que dans la force et la vivacité des passions. Aussi la plupart des princes deviennent-ils malheureux dans leur vieillesse : le vide de leur âme est inconcevable, et il ne peut être rempli par un cérémonial extérieur, auquel on s'accoutume d'abord. Leur vie semble être toute faite pour la jeunesse, rien ne les préparant à cet âge accablant qui doit la suivre. Tout le monde sait quelle peine il falloit pour amuser un grand monarque, trois ou quatre heures du jour, sur la fin de sa vie. Pour prévenir cet ennui, les Princes ne doivent pas toujours se faire des courtisans, mais quelquefois des amis. Les bons empereurs romains ne croyoient pas que les

droits de l'amitié fussent incompatibles avec ceux de la puissance souveraine. Ils doivent se donner de bonne heure du goût pour la lecture : les livres sont une grande ressource après la perte des passions, et, d'ailleurs, les voix des morts sont les seules fidèles.

668* (2002. III, f° 296 v°). — J'avois mis cet ouvrage sous le nom de M. Zamega, et je l'avois mis sous la forme d'un extrait d'un livre de M. Zamega, et je le finissois ainsi :

« C'est l'ouvrage que je m'imagine qu'auroit fait M. Zamega, s'il étoit jamais venu au Monde, et dont je donne ici l'extrait. [1] »

669* (1565. II, f° 452). — J'avois mis dans mon ouvrage *(Le Prince)* :

« M. Zamega, parlant des princes politiques, dit qu'ils ont toujours eu un caractère odieux dans l'histoire, témoin Tibère, Louis XI, Philippe II^{d}. La raison en est que rien n'est si opposé à la grandeur d'âme que la finesse, et c'est la grandeur d'âme qui nous plaît.

« C'est pour cela, dit-il, que, sur nos théâtres, un » prince conquérant est souvent un personnage favo- » rable; au lieu que l'on n'y fait jamais paroître un » prince politique que pour y attacher la haine. »

» La plupart des actions politiques n'excitent point notre surprise, ne peuvent servir de spectacle,.....

1. Voir s'il n'y auroit pas là quelque chose que j'ai mis dans l'*Esprit des Loix;* j'ai retranché de l'original tout ce que j'ai cru y avoir mis.

Quant un sultan manque de parole, nous sentons que c'est une action que nous pourrions faire aussi facilement que lui.

» La finesse est une arme défensive; c'est la ressource des gens foibles, et on ne peut pas souffrir qu'un prince employe cette ressource dans le même temps qu'il use de sa puissance : ce sont trop d'avantages dans une main.

» La force peut être utile aux hommes mêmes qu'elle soumet : elle peut être utile au vaincu comme au vainqueur. Il s'est évertué par la résistance même et s'est rendu par là semblable au conquérant ou digne de lui. Mais la ruse n'est point utile aux hommes : il ne leur est point utile d'être trompés, ni de tromper; mais la ruse avilit la Nature humaine : elle fait le vainqueur le sujet du mépris, et le vaincu l'objet de la pitié[1]. »

670* (1631. II, f° 496). — *Le Prince*[2]. — Il doit penser que des villages entiers ne peuvent suffire à payer une pension qu'ils *(sic)* donnent à des grands seigneürs tout prêts à devenir misérables ou à des misérables tout prêts à devenir grands seigneurs, et qui souvent n'ont d'autre mérite pour l'obtenir que la hardiesse de la demander.

On avoit mis dans l'esprit d'un grand monarque

1. Voyez (je vous prie), combien on est attristé de voir un Mogol qui vous donne un *burleik* ou petit sachet, qui est une marque de sa faveur, qu'on est obligé, par devoir et par reconnoissance, de porter au nez, et qui souvent est empoisonné. Quelle facilité pour faire des crimes et des grands crimes!

2. Je l'ai copié pour le roman d'*Arsace*.

que, pourvu que l'argent ne sortît point de son royaume, le royaume (quelques subsides qu'il levât, quelque profusion qu'il fît, quelques pensions qu'il payât), le royaume ne pouvoit jamais s'appauvrir. Mais ôter l'argent nécessaire pour la culture des terres, pour le donner à ceux qui ne l'employeront que dans l'encouragement aux arts du luxe, par leur luxe, n'est-ce pas appauvrir l'État? C'est comme si l'on disoit que vingt chevaux, qui portent chacun cent livres, ne seront pas plus incommodés lorsque dix porteront le tout, et que cinq porteront dans une charrette les cinq autres.

Faites des bienfaits immenses à quelques particuliers, vous accablez en privant les autres, et eux-mêmes accablent encore les derniers par leur luxe, qu'ils leur communiquent, et qu'ils les contraignent d'accepter.

671* (1692. III, f° 37). — Souvent un prince [1] qui punit croit faire un acte de justice, et il en fait un de cruauté.

M. Zamega ne dit pas pour cela qu'un prince ne doive être quelquefois sévère. Sa bonté habituelle dépend tellement de sa fermeté dans de certains occasions que, sans cela, elle n'est qu'une foiblesse d'âme capable d'affoiblir l'État ou d'en précipiter la chute. Il ne peut être rétabli que par la fermeté du Prince. Que si la licence a pris entièrement le dessus, et que l'autorité soit méprisée,

1. Ceci est un fragment d'un ouvrage que j'avois commencé, intitulé : *Journaux de Livres peu connus.*

pour lors le Prince n'a de vertus que le courage et l'opiniâtreté même; il faut que quelque action grande et inattendue rétablisse les loix mourantes; il faut, par quelque coup de désespoir, relever le trône ou s'ensevelir sous lui. Il n'est point nécessaire de vivre, mais de faire, de périr, de régner; l'audace et la hardiesse peuvent seules réussir contre la timide insolence.

XXIV. RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES.

672 (1096. II, f° 69). — OBJECTIONS QUE PEUVENT FAIRE LES ATHÉES, ET AUXQUELLES JE RÉPONDRAI.

Comme nous avons toujours vu, lorsque nous voyons quelque montre ou quelque autre machine, que c'est quelque artisan qui l'a faite, de même, lorsque nous voyons le Monde, nous jugeons que c'est quelque être supérieur qui l'a fait.

Comme nous voyons que tout ce qui se fait dans le Monde a une cause, et que nous voyons la matière exister, nous jugeons qu'il y a quelque autre être qui est la cause de l'existence de la matière.

Comme cette matière, à la réserve de quelques portions que nous voyons organisées, nous paroît dans l'inertie, nous jugeons qu'il faut qu'un autre être lui ait donné le mouvement.

Comme nous avons vu que des corps qui nous paroissent en repos ne changeoient de détermination que lorsque nous y mettions la main pour les mouvoir, nous avons jugé que le mouvement en général

étoit étranger à la matière et devoit lui avoir été imprimé par un autre être.

Comme, lorsque nous ne voyons pas de cause d'une chose, nous disons que c'est le hasard qui l'a produite, ainsi nous disons que, si un être n'avoit pas créé la matière, ce seroit le hasard qui l'auroit créée, et que, s'il ne lui avoit pas imprimé le mouvement, ce seroit le hasard qui l'auroit fait.

Comme, lorsque nous trouvons des loix dans nos sociétés, nous avons toujours l'idée d'un législateur, voyant des loix constantes dans la Nature, nous ne manquons pas de dire que c'est un autre être que la Nature qui les a établies.

Enfin, nous jugeons toujours de cet immense Univers sur les idées que nous avons prises de nos opérations humaines, et, comme nous ne voyons partout que des effets particuliers, nous jugeons que l'Univers est lui-même un effet particulier.

Comme nous distinguons deux choses dans chaque corps, son essence et son existence, nous faisons la même distinction à l'égard de l'universalité des choses, sans songer qu'à une étendue éternelle, infinie, nécessaire, sans bornes, son essence est d'exister, et réciproquement son existence suppose nécessairement son essence. Elle n'existeroit point, si elle n'étoit pas éternelle; elle ne seroit pas éternelle, si elle n'étoit pas nécessaire; elle ne seroit pas nécessaire, si elle n'étoit pas infinie; elle ne seroit pas infinie, si quelque chose pouvoit la borner; et, si quelque chose pouvoit la borner, ce quelque chose ne seroit pas infini non plus.

Cette universalité des choses, dira un athée, ne doit point avoir de cause : car, s'il falloit en supposer une, les mêmes raisonnements supposeroient une cause à cette cause; ainsi à l'infini.

Cette matière existante aura des propriétés, et ces propriétés seront ses loix, que nous connoissons par le résultat des propriétés et des effets généraux nécessaires.

Comme notre vue est très bornée, et que nous ne voyons que des parties, nous n'avons de façon de juger des propriétés de la matière, et conséquemment des loix de la nature, que par les effets qu'elles produisent : car, pour juger autrement, il faudroit connoître le tout ensemble; moyennant quoi nous tirerions, de la connoissance de la cause, la connoissance des effets; au lieu que nous sommes obligés de tirer, de quelques effets, la connoissance de la cause.

Les propriétés de la matière ou loix de la nature sont, dira l'athée : 1° l'étendue; 2° la force, qui est le mouvement; 3° les facultés qu'ont les corps de s'attirer ou de se repousser; 4° la gravitation ; 5° la faculté qu'a la matière de végéter; 6° celle qu'elle a de s'organiser; 7° celle qu'elle a de sentir; 8° celle qu'elle a de penser.

Celle de ces propriétés qui est cette force qu'ont tous les corps pour se mettre en action, se trouve et dans les corps que nous appelons *en mouvement*, et dans ceux que nous appelons *en repos*. Le mouvement et le repos sont différents, mais non pas contradictoires. Les corps, dans ces deux états, ont

de la force. Toute la différence consiste dans les rapports qu'ils ont entre eux et entre les autres corps.

La faculté de végéter est jointe à la puissance de se reproduire, qui se trouve dans tous les végétaux. La plupart des plantes produisent de bouture. Elles produiroient toutes ainsi, s'il n'y en avoit plusieurs dont la contexture se dessèche aussitôt dans la terre; ce qui fait qu'elles pourrissent avant d'avoir pu recevoir le suc qui leur convient. Telles sont les herbes et les fleurs. Dans ce cas, la graine est nécessaire. Dans une plante de bouture, il n'y a point de partie qui ne soit graine. Ainsi c'est une grande erreur de dire que la plante est contenue dans la graine, et une plus grande encore, que la première plante a contenu toutes celles qui devoient naître. Sitôt qu'un tuyau quelconque peut recevoir le suc de la terre, soudain on voit une feuille pousser et se reproduire, et les racines sortent de leur côté.

Les microscopes nous ont fait voir une telle facilité dans la matière à s'organiser que l'on ne sauroit dire quelle partie de la matière n'est point organisée.

On a trouvé, par les observations, une telle disposition de la matière à s'attirer ou se repousser, que l'on ne sauroit pas dire qu'il y ait un seul corps qui, à quelque égard, ne soit point électrique.

Or, dira un athée, c'est beaucoup voir dans la matière, avec des yeux tels que les nôtres et avec de tels organes, que d'avoir tant découvert de choses. Mais, combien ne nous faudroit-il pas de

lumières nouvelles, pour que nous pussions concevoir comment la matière est capable de sentir et de penser?

Mais, de même que nous jugeons que les corps sont organisés, parce que nous voyons leurs organes; qu'ils ont de l'électricité, parce que nous en voyons les effets : nous devons dire de même que la matière est capable de sentiment (dira un athée), parce que nous sentons, et de pensée, parce que nous pensons.

673* (1946. III, f° 250). — QUELQUES RÉFLEXIONS QUI PEUVENT SERVIR CONTRE LE PARADOXE DE M. BAYLE, QU'IL VAUT MIEUX ÊTRE ATHÉE QU'IDOLATRE, AVEC QUELQUES AUTRES FRAGMENTS DE QUELQUES ÉCRITS FAITS DANS MA JEUNESSE, QUE J'AI DÉCHIRÉS.

On ne peut juger des choses que par les idées qu'on en a. Or, la première idée qui se présente à notre esprit, c'est celle de la matière. Tout ce que nous voyons, tout ce qui nous entoure est matériel. Il n'y a pas jusqu'aux sensations qui ne nous paroissent être un attribut de la matière. Ce n'est que par l'étude de la philosophie qu'on peut se détromper. (Je parle de la nouvelle : car l'ancienne ne serviroit qu'à fortifier les préjugés.) Il est même certain qu'avant M. Descartes la philosophie n'avoit point de preuves de l'immatérialité de l'âme : car l'âme ne se peut connoître que de deux manières, par l'idée ou par sentiment. Tout le monde convient que nous n'en avons point d'idée; il est donc clair que nous ne la connoissons que par sentiment.

Or, la philosophie et les préjugés enseignoient aux Payens que les sensations étoient des attributs de la matière. Il falloit donc qu'ils tirassent nécessairement une de ces deux conséquences : ou que l'âme étoit matérielle; ou, tout au moins, que le corps étoit capable de sentiment. Or, si le corps est capable de sentiment, pourquoi lui refuser la pensée ? Certainement l'un ne répugne pas plus que l'autre.

Quoique la ph[ilosoph]ie payenne, telle qu'elle étoit, ne pût pas démontrer qu'il y eût des esprits, je ne dis pas, pour cela, qu'elle n'en admît. Ce que je dis, c'est que la première idée qui se présentoit à l'esprit des Payens, comme au nôtre, étoit celle de la matière.

Et, quand la connoissance des choses sensibles les élevoit jusqu'à leur auteur, elle ne pouvoit leur donner que l'idée d'un ouvrier, qui avoit fabriqué le Monde, à peu près comme un artisan compose une machine, et les Cieux, qui annoncent la gloire du Créateur, ne leur pouvoient point faire connoître sa nature. C'étoit par le ministère des sens que l'Homme s'étoit persuadé de l'existence de Dieu; c'étoit aussi par eux qu'il croyoit devoir juger de son essence.

Quand l'Homme eut une fois reçu ce principe que Dieu étoit matériel, il n'en resta pas là, et l'imagination se porta naturellement à déterminer sa figure. Il jugea que la beauté devoit être un de ses principaux attributs, et, comme l'Homme ne trouve rien de plus beau que lui-même, il eût cru faire tort à

la Divinité, s'il lui avoit donné une autre figure que la sienne. Car, comme dit l'épicurien Velleius dans Cicéron (livre Ier, *De Natura Deorum*) : « *Quæ compositio membrorum, quæ conformatio lineamentorum, quæ figura, quæ species humana potest esse pulchrior?... Quod si omnium animantium formam vincit Hominis figura, Deus autem animans est : ea profecto figura est quæ pulcherrima sit omnium.* »

D'ailleurs, comme la raison doit être un des principaux attributs de Dieu, et que les sens semblent nous dire qu'il n'y a que les substances qui ont une figure humaine qui soient raisonnables, ils lui donnèrent facilement une manière d'être de laquelle ils croyoient que la raison étoit inséparable. « *Quoniam...*, dit Velleius, *Deos beatissimos esse constat, beatus autem esse sine virtute nemo potest, nec virtus sine ratione consistere, nec ratio usquam inesse, nisi in Hominis figura : Hominis esse specie Deos confitendum est.* » Ce ne sont point des raisonnements de la philosophie, mais de la nature; des raisonnements qui se forment dans les sens et l'imagination, dont tous les hommes sont la dupe, et qu'on peut appeler *les véritables fruits de l'enfance.*

Les hommes, accoutumés à juger par ce qu'ils voyoient, de ce qu'ils ne voyoient pas, n'eurent pas plus de peine à se mettre dans l'esprit qu'il y avoit dans les Dieux une différence de sexe. Tous ces raisonnements se faisoient sans attention : l'esprit s'y accoutumoit à mesure que le corps s'avançoit en âge. Ainsi il ne faut pas s'étonner si la Religion

payenne, telle qu'elle étoit, se répandoit par tout l'Univers, et ne laissa aux adorateurs du vrai Dieu qu'un petit coin de terre. Chaque homme, qui étoit idolâtre avant d'être raisonnable, y apportoit en naissant une meilleure disposition; ce qui la faisoit regarder comme une religion naturelle, que la naissance même avoit produite dans l'Homme, avant l'éducation.

Mais, pour mieux reconnoître ceci, jugeons des idées des Payens par nos idées, et de leur situation par la nôtre. Quelle peine n'avons-nous pas, avec les secours de la foi et de la philosophie, de nous faire à l'idée d'un Esprit infini, qui gouverne l'Univers? Il est vrai que, par une sérieuse attention, nous pouvons vaincre la résistance de nos sens. Mais, si nous [n']y prenons garde, ils se révoltent aussitôt et rentrent dans leurs premiers droits. Tantôt ils nous peignent un vénérable vieillard; tantôt une colombe. Étrange foiblesse de l'Homme, que la force même de la foi ne sauroit vaincre[1]!

Quand les Payens furent tombés dans cette opinion que Dieu avoit un corps comme les hommes, ils ne purent en rester là. La multiplicité des Dieux étoit une suite trop naturelle de leurs principes. Il leur étoit impossible d'imaginer un Dieu simple, unique, spirituel, qui est partout, qui voit tout, qui remplit tout. Ils ne pouvoient, cependant, refuser à l'instinct de la nature de reconnoître un Dieu, bien que matériel, qui régît et gouvernât l'Univers, et cette con-

1. M. Arnauld.

noissance les jetoit infailliblement dans l'opinion de la multiplicité des Dieux. Car, comment ce Dieu massif auroit-il pu se transporter dans toutes les parties du Monde à la fois? Il falloit bien qu'il eût sous lui des intelligences qui fussent les ministres de ses volontés, et que ces intelligences eussent sous elles des Divinités inférieures. Ils pensoient que Jupiter gouvernoit le Monde comme un monarque gouverne un état. Ces raisonnements (comme je l'ai déjà dit) sont des raisonnements d'instinct, et on peut dire que la foi n'en a pas détruit toutes les impressions. Il s'est trouvé dans ce siècle-ci des philosophes qui, ne pouvant comprendre que Dieu pût suffire à gouverner tout l'Univers, ont imaginé des natures plastiques, qui gouvernent sous lui, et ont mieux aimé recevoir un être dont ils avouent eux-mêmes qu'ils n'ont point d'idée que de reconnoître qu'un être simple puisse gouverner tout l'Univers immédiatement.

On voit donc que les Payens ne tombèrent dans l'erreur que pour avoir tiré de justes conséquences d'un faux principe, qui est que Dieu a un corps. Mais, comme ils ne pouvoient en découvrir la fausseté que par des raisonnements de philosophie, etc.

On ne manquera pas de me dire qu'il s'ensuit de mon raisonnement que Dieu est trompeur, et qu'il jette les hommes dans l'erreur, sans toujours voir la vérité. Je réponds qu'il n'est point *(sic)* nécessaire que Dieu nous donne assez de lumières pour conserver notre être. Cela doit nous suffire. Il nous a

faits aussi parfaits et aussi imparfaits qu'il a voulu; il a pu nous rendre plus ou moins intelligents. Quand il nous découvre quelque chose, il nous fait une grâce; mais il pouvoit nous la cacher sans injustice. Dieu nous trompe-t-il parce que les sens, ces infidèles témoins, nous déçoivent à chaque instant? Non, sans doute! Peut-être que Dieu n'a pas voulu que nous eussions plus de certitude des choses, afin que nous connoissions mieux notre foiblesse.

Quant aux athées de M. Bayle, la moindre réflexion suffit à l'Homme pour se guérir de l'athéisme. Il n'a qu'à considérer les Cieux, et il y trouvera une preuve invincible de l'existence de Dieu. Il n'est point excusable lorsqu'il ne voit point la Divinité peinte dans tout ce qui l'entoure : car, dès qu'il voit des effets, il faut bien qu'il admette une cause. Il n'en est pas de même de l'idolâtre : car l'Homme peut bien voir et considérer l'ordre des Cieux et rester opiniâtrement dans l'idolâtrie. Cette disposition ne répugne point à la multiplicité des Dieux, ou, si elle y est contraire, ce ne peut être que par une suite de raisonnements métaphysiques, souvent trop foibles sans le secours de la foi, qu'ils le peuvent découvrir. Je dis plus : peut-être que la seule chose que la raison nous apprenne de Dieu, c'est qu'il y a un être intelligent qui produit cet ordre que nous voyons dans le Monde. Mais, si l'on demande quelle est la nature de cet être, on demande une chose qui passe la raison humaine. Tout ce qu'on sait de certain, c'est que l'hypothèse d'Épicure est insoutenable,

parce qu'elle attaque l'existence d'un être dont le nom est écrit partout [1].

Mais, quant aux autres hypothèses, qui regardent les attributs particuliers de cet être, on peut prendre celle qu'on voudra, et même, si l'on veut, on peut, comme Cicéron, les embrasser et les combattre tour à tour : car la raison ne nous dit point si cet être a un corps, ou s'il n'en a pas; s'il a toutes les perfections; s'il est infini. Tout ce que nous savons, c'est qu'il nous a créés. Le roi Hiéron ayant demandé à Simonide ce que c'étoit que Dieu, ce philosophe le pria de lui donner un jour pour y penser. Le jour passé, le Roi lui ayant fait une pareille question, le philosophe lui en demanda deux. Cette idée même, si chère au père Malebranche, l'idée de l'Infini, nous ne l'avons point, quoique ce philosophe en ait fait le fondement de son système. Mais on peut dire qu'il a bâti en l'air un palais magnifique, qui se dérobe aux yeux, et qui se perd dans les nues.

L'Infini est ce à quoi on ne peut rien ajouter, à la différence de l'Indéfini, auquel on ajoute toujours. Cela supposé, je prends les choses par énumération, et je dis : « On ne peut avoir d'idée d'une durée infinie : car la durée qui *(sic)* n'est autre chose que le temps, soit qu'on le compte par jours, par heures ou par siècles. Il est clair que l'idée d'une chose qui peut

1. Les Payens auroient cru commettre un crime s'ils avoient changé de religion, et plus leurs dispositions étoient chrétiennes, et plus ils devoient rester dans l'idolâtrie. — Voyez *Discours sur l'Idolâtrie en général.*

se compter et celle d'une chose à laquelle l'esprit ne peut rien ajouter sont deux idées contradictoires: d'autant qu'il n'est pas possible d'imaginer un nombre si grand qu'on n'y en puisse pas ajouter un autre. Je raisonne de la même manière sur l'étendue. L'idée d'une chose qui peut se mesurer et celle d'une chose à laquelle l'esprit ne peut rien ajouter sont contradictoires : car on ne peut jamais concevoir une mesure si grande qu'on ne puisse y en ajouter une autre.

L'idée de l'Indéfini est l'idée d'une chose dont on ne voit point les bornes; l'idée de l'Infini est l'idée d'une chose qu'on voit n'avoir point de bornes. On voit que cette dernière idée ne sauroit convenir à ce qui se compte, et à ce qui se mesure. Reste donc à savoir si on peut l'appliquer à un esprit, et je dis que nous n'avons point d'idée des esprits, comme tout le monde en convient. Si nous n'avons pas d'idée d'un genre, nous ne saurions en avoir des espèces et, par conséquent, de l'esprit fini ni de l'esprit infini.

Il faut donc admirer la conduite admirable de celui qui se nomme, dans l'Écriture, « le Dieu caché; *Deus absconditus* ». Il s'est contenté, pendant tant de siècles, de persuader les hommes de son existence; il les a, ensuite, instruits par la foi, qui est un de ses dons, mais dont la lumière échauffe le cœur, sans éclairer l'esprit; qui fait ignorer tout ce qu'elle apprend, et semble nous avoir été donnée pour admirer, non pas pour connoître, pour soumettre, et non pas pour instruire.

Dieu, qui est un pur esprit, ne pouvoit se faire

connoître aux hommes par idée ou par une image représentative de lui-même. Il ne pouvoit non plus se faire connoître que par sentiment, que de la même manière qu'il se fait sentir aux Anges et aux Bienheureux dans le Ciel. Mais, comme un si grand bonheur, qui est la félicité suprême, étoit une grâce que l'Homme devoit mériter avant que de l'obtenir, et qu'il ne pouvoit même acquérir que par la voye des peines et des souffrances, Dieu choisit un troisième moyen pour se faire connoître, qui est celui de la foi; et, par là, s'il ne lui donna pas des connoissances claires, il l'empêcha, du moins, de tomber dans l'erreur.

XXV. DOUTES.

674* (1945. III, f° 247). — Doutes[1].

S'il arrive quelquefois que Dieu prédestine (ce qui ne peut arriver que rarement : car il n'arrive que rarement que Dieu nous ôte la liberté), il ne peut jamais nous prédestiner qu'au salut. Ceux qui sont prédestinés sont sauvés. Mais il ne s'en suit pas que tous ceux qui ne sont pas prédestinés soyent damnés. Saint Paul, qui a porté le plus loin la prédestination, est pour ce que je dis : « *Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis qui, secundum propositum, vocati sunt sancti.* » Remarquez bien les paroles qui suivent : « *Nam quos*

1. Jusqu'à la page 256.

præscivit, et prædestinavit..... Quos autem prædestinavit, hos et vocavit; et quos vocavit, hos justificavit; quos autem justificavit, illos et glorificavit. » Ce n'est que pour dire : « *Quos prædestinavit, hos glorificavit.* » La prédestination est un signe du salut. Ce que je pourrois dire là-dessus ne vaut pas ce qu'un des meilleurs interprêtes de saint Paul a dit. C'est Sedulius, qui a fait un commentaire sur les *Épîtres* de saint Paul, presque tout tiré d'Origène, de saint Jérôme et de saint Ambroise. Cet auteur dit : « *Quos præscivit, et prædestinavit, de bonis tantum dicitur; cæteros vero non præscire, sed nescire dicitur Deus.* » Il en ajoute, ensuite, la raison. « C'est, dit-il, que tout ce qui est mal est indigne de la science ou de la prescience de Dieu. »

L'Apôtre continue ensuite, dans le chapitre IX : car, quoiqu'on lui ait donné les sens du monde les plus durs, on peut dire, cependant, que ce n'est que la continuation des mêmes vérités. Il nous donne une image de la prédestination dans l'exemple d'Isaac, dans celui de Jacob, tous deux choisis de Dieu parmi leurs frères : « *Cum enim nondum nati essent, aut aliquid boni egissent, aut mali (ut secundum electionem propositum Dei maneret), non ex operibus, sed ex vocatione dictum est ei : « Quia major » serviet minori* ». Et ce « *Jacob dilexi, Esaü autem odio habui* », que l'Apôtre cite ensuite, ne veut pas dire que Dieu a *(sic)* réprouvé Ésaü, ni être un symbole de la réprobation des hommes qui ne sont pas prédestinés, figurés par Ésaü.

Car il n'y a personne, point de Thomiste si outré,

qui veuille donner à ces paroles un sens étroit, ni dire que Dieu ait véritablement haï Ésaü, ni endurci personne. Et certainement le raisonnement que saint Paul fait ensuite prouve bien clairement qu'il n'a point voulu dire que Dieu ait jamais pu faire un décret de réprobation, ou (si vous voulez) fait que tous ceux qu'il n'a pas prédestinés au salut fussent destinés à la colère, parce qu'on feroit faire un faux raisonnement à l'Apôtre. « *O Homo, tu quis es qui respondeas Deo? Numquid dicit figmentum ei qui se finxit : « Quid me fecisti sic?* » *Annon habet potestatem figulus luti ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam?* » Si saint Paul parloit d'une prédestination sans laquelle on ne peut être sauvé, il raisonneroit mal : car l'Homme ne se plaindroit pas de ce que Dieu l'auroit fait d'une certaine manière, mais de ce qu'il le puniroit parce qu'il seroit ainsi sorti de sa main : injustice criante! Il faut donc que saint Paul ne parle ici de la prédestination que de la manière que je l'entends, c'est-à-dire d'une prédestination que Dieu accorde quelquefois à l'Homme : avec laquelle, il est infailliblement sauvé; mais, sans laquelle, il ne laisse pas de pouvoir être sauvé. Aussi n'y a-t-il qu'à voir sur quoi saint Paul raisonne dans ce chapitre, les précédents et les suivants : ce n'est que sur la vocation des Gentils, qu'il a prédestinés, et qu'il a appelés gratuitement : vocation qu'il *(sic)* n'a pourtant pas exclu les Juifs du salut; c'est pour faire taire les murmures des Juifs, qui se plaignoient de ce qu'on ne les distinguoit pas des Gentils. Les

raisons que rend l'Apôtre se rapportent à peu près à la parabole de Jésus-Christ sur les ouvriers. Voyez dans le chapitre II de la même *Épître*, où il dit aux Gentils que, comme Dieu les a choisis après que les Juifs sont rejetés, ils doivent craindre que Dieu ne choisisse les Juifs à leur tour. « *Sicut enim aliquando vos non credidistis Deo, nunc enim misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum; ita et isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequantur.* » Après quoi, il s'écrie : « *Altitudo divitiarum!* » afin qu'on ne demandât pas raison à Dieu des grâces qu'il fait. Mais il n'est pas question des peines.

Quand saint Paul dit que Dieu a prédestiné l'un pour être le fils de la colère, l'autre pour être le fils de la miséricorde, il veut dire que Dieu a vu généralement qu'il y auroit des damnés et des sauvés, sans sacrifier tel ou tel : car il voyoit bien, par l'arrangement des causes secondes, qu'il y en avoit qui seroient bien plus susceptibles des objets *(sic)* que les autres.

Du reste, ce sont des idées jetées, et comme elles me sont venues dans l'esprit, sans examen, et je ne me pique pas d'être théologien.

Je proposerai encore ici un doute. Il ne faut pas trop presser l'idée que l'offense d'un être fini envers un être infini est toujours infinie : car, toutes les infinités étant égales, il s'en suivroit que toutes les offenses seroient égales. Il faut avoir égard à la capacité de l'être qui offense, qui n'a rien d'infini en lui.

Ce sont des doutes.

IV

SCIENCE ET INDUSTRIE

IV

SCIENCE ET INDUSTRIE

I. Mathématiques. — II. Sciences physiques et naturelles. — III. Hygiène et Médecine. — IV. Découvertes et Inventions. — V. Géographie.

I. MATHÉMATIQUES.

675 (172. I, p. 143). — Le mathématicien[1] ne va que du vrai au vrai, du faux au vrai par les arguments *ab absurdo*. Ils *(sic)* ne connoissent pas ce milieu, qui est le probable, le plus ou le moins probable. Il n'y a pas, à cet égard, de plus ou de moins dans les mathématiques.

676 (1115. II, f° 75 v°). — Les méthodes des géomètres sont des espèces de chaînes qui les lient et les empêchent de s'écarter.

677 (720. I, p. 485). — Les propositions mathématiques sont reçues comme vrayes parce que personne

1. J'ai mis tout cela dans la *Bibliothèque*.

n'a intérêt qu'elles soyent fausses; et, quand on y a eu intérêt, c'est-à-dire quand quelqu'un a voulu, en en doutant, se faire chef de parti et entraîner, en les renversant, toutes les autres vérités, on en a douté : témoin Pyrrhon.

678* (765. I, p. 501). — Je n'estime pas plus un homme qui s'est appliqué à une science, que celui qui s'est appliqué à une autre, si tous deux y ont apporté également de l'esprit et du bon sens. Toutes les sciences sont bonnes et s'aident les unes les autres. Je ne sache que le maître à danser et le maître d'armes de Molière qui disputent sur la dignité et la préférence de leur art.

Je dis tout ceci contre les géomètres.

Ce qui me choque de la géométrie et m'en dérobe la sublimité, c'est que c'est une affaire de famille, et que les géomètres viennent de père en fils. Combien avons-nous vu de Bernoullis?

679 (1022. II, f° 39). — Je disois : « La Nature a donné la quadrature aux mauvais géomètres pour faire les délices de leur vie. »

680* (136. I, p. 121). — On a dit qu'un corps ne peut perdre entièrement son mouvement, puisque, le partageant toujours, il en reste toujours pour lui, et je trouve cela bien raisonnable : car un corps qui en rencontre un autre lui communique son mouvement, comme s'il ne faisoit qu'un même corps. Il en garde donc toujours à proportion de sa masse.

De plus, il me semble que, si un corps étoit une fois en repos, il seroit impossible qu'il se mût que par l'action d'une cause infinie, puisqu'il y a une distance infinie du repos au mouvement.

II. SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

681* (163. I, p. 137). — Les observations sont l'histoire de la physique, et les systèmes en sont la fable.

682 (289. I, p. 310). — Expérimenter la pesanteur par le moyen d'une pierre d'aimant portée sur le sommet d'une tour ou en bas ou d'une montagne, ou d'une carrière. Voir si elle porte moins en haut qu'en bas.

683 (81. I, 76). — Je crois que ce qui cause surtout la déclinaison de l'écliptique, c'est une certaine figure de la Terre, outre sa différente pesanteur : le côté septentrional pesant plus vers le Soleil que le méridional. Cela paroît même en ce que, dans le côté méridional, sont les plus vastes mers. La Terre y est donc plus creuse, et, de plus, l'eau pèse moins que la terre, à ce que je crois. Il faudra voir là-dessus *Histoire des Ouvrages des Sçavants*, février 1692, article 10 (?) : *Essay d'un nouveau Système du Monde.*

684 (1147. II, f° 79 v°). — Au livre XIV, chapitre 1,

d'Aulu-Gelle, Favorinus, déclamant contre l'astronomie, dit qu'il s'étonnoit que les planètes ne fussent qu'au nombre de sept : « *Posse enim fieri existimabat ut alii planetæ pari potestate essent, sine quibus perfecta observatio perfici nequiret.* » Il avoit deviné les satellites de Jupiter et de Saturne.

685* (1481. II, f° 219 v°). — « Il y a grande apparence que ce qui étoit autrefois la mer est à présent la terre. On voit des bancs de coquilles sur presque toutes les montagnes. Il y a, dans les cabinets des curieux, des coquilles de poisson trouvées dans la terre, dont on ne connoît point l'espèce. On trouve même des animaux ici qui ne sont qu'à la Chine. Ces choses-là ne s'expliquent pas par le Déluge, tel que l'on le donne, mais par quelque accident encore plus grand. Si, par exemple, le centre de gravité de la Terre venoit à changer; comme, par exemple, si les eaux qui sont dans un endroit de la Terre venoient à rompre une cavité qui seroit remplie d'air, et entroient dedans : pour lors, il y auroit un transport de la mer ailleurs, et, comme il y a des précipices dans la mer, il se trouveroit des montagnes, et tout se trouveroit terre, avec des montagnes et des vallées : ce qui est rocher et banc de sable se trouveroit montagne. »

C'est à M. de Réaumur que je ouïs dire cela.

Effectivement, le changement du centre de gravité pourroit bien emporter les eaux d'un endroit à un autre. Mais, dans ce cas, si ce qui a été mer devenoit terre, les inégalités du globe terrestre ne feroient

pas le haut et le bas. Il est pourtant certain que la mer est toujours plus basse que la terre, puisque l'eau de tous les fleuves va à la mer, etc.

686* (1436. II, f° 221 v°). — M. de Réaumur croit que, quoiqu'on voye des coquilles dont on ne connoît plus l'animal, l'espèce n'en est pas pour cela perdue; mais, l'animal vivant au fond de la mer, on ne peut trouver cette espèce que dans les catastrophes.

687* (44. I, p. 48). — Voyez le XXXIIIe *Journal des Sçavans* de l'an 1720, in-4°, page 516, où on fait la description des différents lits et couches de terre qui se trouvent dans le territoire de Modène, au nombre de sept ou huit, et une ville à 14 pieds, et, à 50 pieds, un fleuve souterrain, dont on entend le bruit. Quand on creuse jusqu'au lit de sable, un peu trop bas, souvent il pénètre ce sable, et, au grand danger des ouvriers, il remplit l'excavation et va jusqu'au toit des maisons voisines. Je crois qu'il pourroit se faire que ce fleuve souterrain, enflé par quelque accident, se soit fait, de temps en temps, quelques ouvertures, par où les eaux ayent passé, se soyent élevées, et couvert le pays, et fait successivement les nouvelles couches : ses eaux se retirant ou le passage se bouchant, lorsque la cause qui faisoit enfler les eaux souterraines a cessé [1].

1. Non. Le terrain s'est affaissé. Voyez mon itinéraire sur Viterbe ou après. — Voyez là-dessus mon extrait : Bernardi Ramazini, *De Fontium Mutinensium admiranda Scaturigine.*

688 (666. I, p. 464). — Le même missionnaire, Antoine Sepp, découvrit une pierre, nommée *itacura*, semée de taches noires, qui se séparent au feu et font de très bon fer, dont il avoit besoin pour bâtir.

689* (820. I, p. 524). — L'expérience de Van Helmont est que, lorsque l'on fait reposer de l'eau de pluie, on trouve au fond du vase une espèce de sédiment.

Cela étant, je raisonne ainsi et dis que les pluies tombent continuellement sur la terre, et, comme elles viennent de la mer, elles laissent un sédiment, qui, se déposant dans la terre, est une compensation de ce que la mer reçoit de la terre; que, sans cela, la terre deviendroit sèche, décharnée et pierreuse; que tous les petits ruisseaux et les grands, les rivières et les fleuves, portent sans cesse à la mer; que cette réparation se fait bien avantageusement, l'eau déposant son sédiment, qui sont *(sic)* des parties légères et anguleuses qui s'arrêtent et s'attachent dans la terre, et les eaux emportant des sables, qui sont des parties rondes, aisées à entraîner. Voilà pourquoi, quoique la terre perde toujours sa graisse, les fonds des rivières n'ont que du sable, la graisse allant avec l'eau à la mer, et le sable restant dans les rivières et la mer. Que si la mer ne rendoit point, il faudroit que les bords de la mer reculassent toujours, et que les îles diminuassent; ce qui n'est pas. Qu'il est bien vrai que les grands fleuves augmentent toujours le terrain qui est devant; mais que

c'est un cas particulier qui vient de ce qu'ils portent dans un seul endroit, c'est-à-dire à leur embouchure, ce qu'ils ont pris partout. Qu'il faudroit faire, avec un tuyau, l'expérience de ce sédiment. Que, comme le Soleil élève les pluies, la chaleur intérieure élève l'eau de la mer, et que ce sédiment monte dans l'eau naturelle comme dans les pluies.

Expérimenter. Prendre un vase de 6 lignes carrées au bas, et de plusieurs pieds carrés au haut. Voir, par cette expérience, combien il tombe de lignes de sédiment sur la terre.

Que le recul de la mer sur les côtes d'Italie et de notre Méditerranée ne dit rien. Cela vient d'une furieuse catastrophe, qui se fit autrefois, qui fit entrer la mer dans la terre. Or, l'équilibre remet peu à peu les choses comme elles étoient.

Il est aisé à voir les eaux qui descendent des montagnes, et comment [on] peut voir que les sources des fleuves ne viennent pas de la pluie. Une petite montagne, dans le Tyrol, forme deux rivières, comme j'ai dit.

Ce sédiment se repose dans la terre, où l'eau coule comme dans sa matrice ou son menstrue. L'eau qui s'en décharge prend dans la terre des parties de sable, qui, comme rondes, sont plus propres au mouvement; de façon que l'eau se charge des parties de sédiment, comme analogues, et des grains de sable, comme d'un corps qu'elle entraîne. Or, les parties de sédiment s'arrêtent et se joignent dans les parties de la terre, comme analogues, et non

dans les parties de sable, où elles ne peuvent s'arrêter. Voilà pourquoi la pluie ne fait guère rien pour la végétation dans les terres sablonneuses.

Les pluies portent le sédiment dans les terres, et elles les déchargent des parties de sable qu'elles entraînent dans la mer. Ces parties de sable, qui se déposent dans le lit des rivières, font que le sédiment qui reste dans l'eau ne s'y dépose pas et va à la mer. Les parties sablonneuses des rivières qui restent dans les lieux qu'elles inondent, s'y déposent par leur pesanteur, et les parties de sédiment ne peuvent s'y déposer, le sable n'étant pas analogue. Voilà pourquoi les débordements sont nuisibles[1].

Les terres voisines des rivières sont fécondes, parce que l'eau des rivières s'y communique par-dessous les terres, et s'y filtre comme dans les tuyaux capillaires, et y dispose *(sic)* son sédiment.

Donc le sédiment vient de la mer, et le sable y retourne.

Il faut expérimenter si ce sédiment se mêle avec le sable : en mêler dans le vase où on aura mis du sable et de la terre.

Ceux qui disent que les sources viennent des pluies n'ont pas voyagé dans les pays des montagnes. Il ne faut pas prouver que l'eau qui tombe sur la terre suffit pour faire les rivières. Il faut prouver

1. Je me trompe (je crois) sur les débordements des rivières. Expérimenté que les débordements détruisent les terres nouvellement labourées : elles emportent toute la graisse de la terre, et le sable s'y dépose à la place. Ils ne font point de mal (je crois) aux terres non labourées. Je ne crois pourtant pas qu'ils y fassent du bien. — Voir cela.

que celle qui tombe sur la cime des montagnes suffit. Il ne faut point citer les neiges : car les neiges ne sont sur les montagnes que parce qu'elles ne s'y fondent pas, surtout l'été : car, dès qu'elles se fondent, il n'y en a plus.

Il faudroit baisser le lit des rivières par des machines. J'en ai vu une, à Venise, très bonne pour cela, faite par Bonneval.

Toute l'eau que la terre reçoit, elle ne la rend pas aux rivières : il en reste beaucoup dans son sein, dont elle s'imprègne. Il faut voir dans une livre de terre ce qu'il reste d'eau qui ne coule plus. Or, comme cette quantité de pouces (?) ne tombe pas sur la terre à la fois, tout ce qui tombe en moindre quantité que le compte susdit *(sic)* est nul : car il faut que l'eau soit en une certaine quantité pour qu'elle coule ; autrement, elle se forme en gouttes et s'évapore par la chaleur.

On voit bien combien l'effet de l'eau des pluies est prompt et peu continuel. J'ai vu dans la Romagne des ruisseaux qui tombent de l'Apennin, qui, quand il pleut, s'enflent d'une manière à se rendre terribles. Si l'on les laisse couler une heure, ils redeviennent ruisseaux, à moins que la cause ne continue.

En un village du Tyrol, nommé *Mittenwald*, près les confins de la Bavière, on m'a fait voir des neiges qui étoient là depuis plus de cent ans : c'est qu'elles ne se fondent pas. Or, des neiges qui ne se fondent pas sont nulles. Aussi voit-on que les effets des fontes de neiges ne sont pas modérés, comme ils devroient être pour être continuels, mais extrêmes.

Je ne dirai rien pour défendre cet écrit : je ne suis point passionné pour les opinions, excepté celles qui sont dans les livres d'Euclide. Je ne suis pas plus porté à me battre pour mon ouvrage que pour celui de tout autre. Si ce que je dis est vrai, il appartient à tout le monde : car la vérité est le bien de tous. S'il est faux, je ne veux pas le défendre. D'ailleurs, ou l'objection sera bonne, et, dans ce cas, je n'y veux pas répondre ; ou elle sera mauvaise, et celui qui l'aura faite, étant homme d'esprit, trouvera lui-même la réponse.

690* (76. I, p. 67). — On peut dire que tout est animé, tout organisé. Le moindre brin d'herbe fait voir des millions de cerveaux. Tout meurt et renaît sans cesse. Tant d'animaux qui n'ont été reconnus que par hasard doivent bien en faire soupçonner d'autres. La matière qui a eu un mouvement général, par lequel s'est formé l'ordre des cieux, doit avoir des mouvements particuliers qui la portent à l'organisation.

L'organisation, soit dans les plantes, soit dans les animaux, ne peut guère être autre chose que le mouvement des liqueurs dans les tuyaux. Des liqueurs circulantes peuvent facilement former d'autres tuyaux, ou en allonger d'autres. C'est par là que les arbres viennent de bouture. Ils ne viennent de graine que par l'analogie de la bouture : la graine n'étant qu'une partie du bois[1].

1. Laissant la pensée à l'homme, il est difficile de refuser le sentiment à tout ce qui existe.

A l'égard des animaux, la circulation de la mère à l'enfant se fait bien naturellement dans un corps comme celui de la mère, où toutes les liqueurs sont en mouvement : tout ce qui s'y trouve en est pénétré.

691 (90. I, p. 84). — Je n'oserois pas dire que les chênes d'autrefois ne fussent plus grands que ceux d'à-présent, et les autres plantes de même. La terre s'use à force d'être cultivée. Nous le voyons dans nos Iles Antilles, où la terre est déjà lasse de produire. Peut-être même que la terre d'Asie n'est plus fertile que celle d'Europe, que parce qu'elle n'a pas été lassée par la culture continuelle. Il se fait sur tout des changements dans le Monde, lesquels nous ne sentons pas, parce que nous ne touchons pas les deux extrémités.

692 (1174. II, f° 82). — Toutes les origines dans l'époque de la Création, tous ces petits animaux vus dans le microscope, dont le nombre n'étonne pas moins que la petitesse, formés du même jour que les lamies et les baleines : « *Creavit Deus cete grandia et omnem animam viventem atque motabilem.* »

693* (2014. III, f° 313). — *Journal des Sçavants*, 1685, page 260. — On y rapporte, après *(sic)* le *Journal d'Angleterre*, une chose qu'on a si souvent traitée de fable, touchant les habitants de Keilan, dans l'île Formose, à qui la Nature a (dit-on) donné une queue sur le dos, comme à des animaux.

On y parle aussi de quelques singes qui seroient

dans l'île de Java, qui ont une espèce d'ailes de chauve-souris, à la faveur desquelles ils volent d'arbre en arbre.

Celle d'Almahela porte des chats qui sont de même, si l'on en croit le sieur Gein, sous-gouverneur de l'île de Ternate, qui en est voisine. (Pages 260, 261.)

Tout ceci me confirmeroit mon sentiment, que la différence des espèces des animaux peut s'accroître tous les jours et diminuer de même; qu'il y avoit fort peu d'espèces au commencement, qui se sont multipliées ensuite.

694* (2013. III, f° 312 v°). — Les dents des animaux et leur facilité à broyer de certaines choses plutôt que d'autres est *(sic)* la seule cause de leur goût pour de certaines choses plutôt que pour d'autres. Les dents des rats leur préparent le papier; celles du lapin, les écorces des arbres; celles des loups leur préparent des viandes.

695 (1175. II, f° 82). — Il est plus facile de faire une micrographie comme MM. Hooke, Atrocquer et Joublot, que d'apprendre à jouer à ces jeux que les gens oisifs ont inventés pour se dérober à un temps qui les accable.

696* (2016. III, 313 v°). — Si l'Espèce humaine périssoit, quelle différence dans les autres espèces? Comment les poules, les brebis pourroient-elles se soutenir?

697 (1173. II, f° 82). — Les vaisseaux du corps humain, veines et artères, étant de figure conique ou pyramidale, le sang va, par les artères, de la base au sommet et revient par les veines du sommet à la base. — Voir ce que cela doit opérer pour le mouvement du sang.

698 (1239. II, f° 101 v°). — Pourquoi le thymus, pourquoi les capsules atrabilaires, diminuent-ils dans l'adulte? Pourquoi le canal veineux se sèche-t-il? Pourquoi [le] cordon ombilical devient-il ligament? C'est que tout est plein dans l'animal, tout y est en mouvement, tout se presse. A mesure que les parties voisines grossissent, celles dont les fonctions sont inutiles diminuent et décroissent, et même se dessèchent. Tout est (?) dans le corps humain aux dépens l'un de l'autre.

699 (1240. II, f° 101 v°). — Le sang de l'artère coronaire ne passe pas par les poumons. Ce qui fait une troisième circulation différente des deux autres. J'en ai trouvé la raison. C'est que le sang est pris de l'oreillette ou ventricule gauche et n'a pas été veineux; c'est du sang artériel. Il n'a pas besoin de passer par les poumons.

700 (1241. II, f° 102). — Il n'y a point de communication du sang de la mère au fœtus, mais que les veines du placenta s'anastomosent dans les artères de la mère, et les veines de la mère, dans les artères du placenta, et, par là, les liqueurs les plus subtiles

et les plus préparées de la mère passent, et non pas les globules rouges, et c'est aujourd'hui le sentiment commun.

Mais on objecte une mère morte d'une hémorragie, et il ne se trouva pas de sang dans le fœtus.

A cela, je réponds que, la communication étant telle que nous l'avons établie, le plein fournissoit au vide, et non le vide au plein. Toute la partie aqueuse et lymphatique du sang de l'enfant a donc passé dans les veines de la mère. Les globules rouges, qui sont en très petite quantité, en comparaison des autres liqueurs du sang, sont restés dans les tuyaux (?) du fœtus, où on ne les vit pas.

701 (613. I, f° 449 v°). — Il semble que les semences des plantes ayent de l'analogie aux œufs des animaux : l'esprit séminal en est dans la terre. Il est incertain si les terres vierges qui produisent des plantes ont l'esprit séminal dans elles, ou si l'air en est chargé.

702 (16. I, p. 7). — Mystère obscur que celui de la génération ! Le microscope qui fit voir des vers dans la semence des animaux féconds, et non dans les inféconds, comme les mulets, donna cours à l'opinion des vers, qui a ses difficultés. Car : 1° il faut que le vers porte avec lui son placenta : car, si le placenta étoit dans l'œuf, comment pourroit-on comprendre que le vers s'allât attacher à ce cordon, qui le perceroit au nombril pour faire une continuité de vaisseaux ; 2° il est difficile de comprendre

comment, y ayant un million de vers, deux trompes et deux ovaires, les enfants ne naissent pas ordinairement gémeaux : il faut donc qu'il n'y ait jamais, dans chaque femelle, qu'un œuf propre à être rendu fécond[1].

Il est bien difficile de dire pourquoi les mulets n'engendrent point, et pourquoi une jument qui a conçu d'un baudet ne peut plus concevoir d'un cheval[2].

703* (102.I, p. 94). — Ces animaux que nous appelons *fabuleux,* parce que nous ne les trouvons plus sur la Terre, quoiqu'ils ayent été exactement décrits par les anciens auteurs, ne pourroient-ils pas avoir existé et leur espèce s'être perdue ? Car je suis persuadé que les espèces changent et varient extraordinairement, qu'il s'en perd et s'en forme de nouvelles. La Terre change si fort tous les jours qu'elle donnera sans cesse de l'emploi aux physiciens et observateurs[3]. Que dis-je? Elle les déshonorera toujours. Pline et tous les anciens physiciens seront convaincus d'imposture, quelque vrais qu'ils fussent de leur temps. Il n'y a personne qui, voyant aujourd'hui le ruisseau du Jourdain, ne regarde comme une expression emphatique tout ce qu'en ont dit les écrivains sacrés. Une fontaine a aujourd'hui une propriété; il est impossible que, dans le mouvement

1. Il y a, *Journal des Sçavants* (21 mars 1690), plusieurs choses curieuses sur ces matières.

2. La comtesse Borromée a eu une mule qui a engendré.

3. *Idem,* les maladies, aux médecins.

de tous les principes, elle la conserve invariable. Or le plus ou le moins suffiroit pour changer tout. Les auteurs qui nous décrivent la Gaule n'ont pas pu errer au point de se tromper dans une chose si générale et si connue. Voyez, pourtant, comme Justin la décrit! Nous accusons sans cesse les Anciens de trahir la vérité. Pourquoi voulons-nous qu'ils l'aimassent moins que nous? Ils devoient, au contraire, l'aimer davantage, parce que leur philosophie avoit pour objet les mœurs plus que la nôtre. Cet admirable ouvrage de MM. de l'Académie que nous regardons comme la vérité physique sera sujet quelque jour aux reproches des modernes futurs, et ils ne pourront souffrir de lire des descriptions qu'ils ne trouveront pas conformes à ce qu'ils verront[1].

704 (788. I, p. 510). — Les animaux ont plus d'esprit à mesure qu'ils ont plus de facilités pour l'exercer : les singes, avec leurs mains; les éléphants, avec leur trompe; les castors, avec leur queue; les hommes, avec leurs bras et leur langue.

705 (425. I, p. 381). — Les brebis ne crient pas quand on les écorche, parce que les cris ne sont pas, dans leur machine, l'expression de la douleur.

706 (319. I, p. 333). — Sur les taches des envies

1. *Nota que j'ai ouï parler d'un *Voyage* d'Addisson où il a cherché à faire voir, par les choses que les poètes ont chantées, et par ce qu'elles sont à présent, combien il seroit dangereux de les croire. Mais ce qu'il attribue à des mensonges poétiques pourroit bien, peut-être, être attribué à des changements réels.*

des femmes, deux impossibilités : que tous les corps soyent tellement formés qu'ils n'ayent jamais de certaines marques; l'autre, que ces marques ne ressemblent à quelque chose.

707* (1190. II, f° 89). — Un ministre de l'Évangile qui est actuellement à Berlin n'avoit jamais été poète. Il tombe dans une fièvre chaude; il ne parle plus qu'en vers. Une bonne santé eût caché ses talents.

Donnez-lui tel sujet que vous voudrez, il le dictera aussi vite qu'on pourroit lire. Il y a un volume de ses œuvres impromptu *(sic)* imprimées.

Il falloit qu'il fût autrefois né poète sans s'en apercevoir; et cette fièvre, lui ayant donné de la hardiesse, a découvert le talent, et l'homme l'a fait valoir : car on aime à faire une chose extraordinaire; et le ministre a attribué à la fièvre ce qui n'étoit que l'effet de la Nature : car la chose en elle-même n'est pas extraordinaire; témoin les improviseurs *(sic)* d'Italie.

III. HYGIÈNE ET MÉDECINE.

708 (1421. II, f° 204 v°). — Notre corps est comme tout autre instrument, qui dure à proportion de ce que l'on l'use.

709 (906. II, f° 12). — Je mettrois bien en question si les hommes ont gagné à la coutume de manger

de la chair des animaux, au lieu de se nourrir de leur lait et des fruits de la terre. Je suis persuadé que la santé des hommes en a diminué. La viande a eu besoin d'être apprêtée ; il a fallu augmenter la salure et les ragoûts; d'ailleurs, il faut que les pâturages s'employent à nourrir des animaux qui doivent ensuite nourrir l'Homme. Or, si l'Homme se nourrissoit du fruit de la terre, de la première main, le même pays nourriroit beaucoup plus d'hommes. On expérimente en Angleterre que la multiplication des pâturages diminue le nombre des hommes, en diminuant le nombre de ceux qui cultivent la terre; et je suis persuadé que ce grand nombre de gens qu'il y a à la Chine ne vient que de ce que la plupart du peuple y vit de riz[1]; ce qui fait qu'un champ peut nourrir un très grand nombre d'hommes[2].

710 (665. I, p. 463). — Dans le journal de mes voyages, j'ai remarqué la gourmandise ou plutôt la gloutonnerie des anciens Romains et l'étonnante sobriété de ceux-ci *(sic)*. Je n'en ai pas marqué la raison, et je crois que je l'ai trouvée : c'est l'usage fréquent que les Anciens avoient des bains.

Dans les *Lettres édifiantes*, tome II (*Lettre* du père Antoine Sepp au père Guillaume Stinglhaim, sur le Paraguay), il est dit : « Les rivières sont nécessaires aux habitations des Indiens, parce que ces peuples, étant d'un tempérament fort chaud, ont besoin de se baigner plusieurs fois le jour. —

1. Mis la fin dans mes *Loix*.
2. Voyez le volume *Mythologica et Antiquitates*, page 111.

J'ai même été surpris, ajoute-t-il, de voir que, lorsqu'ils ont trop mangé, le bain étoit l'unique remède qui les guérissoit de leur indigestion. »

Vous remarquerez que les Romains se baignoient toujours avant dîner. Cela paroît dans Plutarque : je crois dans la *Vie de Caton.* — Voyez mon extrait de Plutarque, où je crois avoir mis quelques passages là-dessus. — *Idem*, anciens Grecs.

Je crois, d'ailleurs, que, dans la campagne de Rome inhabitée, l'air peut être devenu plus épais, et, par conséquent, a moins de ressort.

Tout ce qu'on peut objecter, c'est les Turcs, qui se baignent beaucoup et mangent peu. Mais ils fument continuellement; ce qui ôte l'appétit[1].

711 (682. I, p. 470). — Les anciens Romains faisoient cinq repas. Le cinquième se faisoit pendant la nuit[2], s'appeloit *comissatio*. Tout le monde ne le faisoit pas.

Aujourd'hui, à Rome, une dignité, qui ne s'obtient que dans la vieillesse, inspire aux principaux, et, par conséquent, à tous, une sobriété générale[3].

712 (411. I, p. 374). — Dans le *Regenskii Exercitationes sex*, page 85, un rabbin conseille le déjeuner pour treize raisons. Il n'est pas difficile d'imaginer la meilleure.

1. Voyez trois feuillets plus bas.
2. J'ai pris ce fait des *Ouvrages des Sçavants*, 1688-1689, art. 12.
3. Voyez trois feuillets plus haut.

713 (995. II, f° 29 v°). — Je disois : « Le souper tue la moitié de Paris; le dîner, l'autre. »

714 (1228. II, f° 100). — Je disois : « Les dîners sont innocents; les soupers sont presque toujours criminels. »

715* (1309. II, f° 178). — Les Groënlandois trouvent un grand délice à boire de l'huile de baleine. C'est que les fibres de leur estomac sont assez fortes, dans des pays si extrêmement froids, pour soutenir la nourriture de l'huile, qui abîmeroit les estomacs dans les pays du midi.

716 (1151. II, f° 80). — Dampier dit que les grands seigneurs de *(sic)* Tonkin portent tous une robe longue de drap d'Angleterre, sans quoi ils ne se présenteroient pas à la Cour. Il est singulier que nos laines d'Europe, si propres pour nos climats plus froids, ne soyent presque plus d'usage parmi nous, pour faire place aux soyes et cotons du Tonkin, et qu'elles soyent portées au Tonkin, où la Nature a donné tant de soyes et de cotons, dont nous nous habillons, quoique ce soit contre notre climat.

717 (1146. II, f° 79 v°). — J'ai lu dans les *Relations* que, lorsque quelques Sauvages de l'Amérique voyent que leurs chasses ne vont pas bien, ils se serrent le ventre et se mettent par là en état de supporter longtemps la faim. Vous verrez dans

Aulu-Gelle, livre XVI, chapitre III, que les Scythes, pour supporter la faim, se serrent le ventre avec des bandelettes, comme le dit Érasistrate, médecin, qui se sert de ce fait pour prouver que « *esuritionem faciunt inanes patentesque intestinorum fibræ, quæ, ubi cibo complentur aut inanitate diutina contrahuntur, voluntas capiendi restinguitur* ». La faim est d'abord plus pressante et diminue ensuite.

718* (322. I, p. 334). — Il n'y a point d'allure meilleure pour la santé que celle du cheval. Ainsi celui qui a inventé les ressorts des carrosses a rendu un très mauvais service au public. Chaque pas d'un cheval fait une pulsation au diaphragme, et, dans une lieue, il y a environ quatre mille pulsations de plus qu'on n'auroit eu.

719 (1688. III, f° 34). — On demandoit à Chirac si le commerce avec les femmes étoit malsain. Il disoit : « Non, pourvu qu'on ne prenne pas de drogues; mais j'avertis que le changement est une drogue. »

Il avoit raison, et cela est bien prouvé par les sérails d'Orient.

720 (683. I, p. 470). — Les anciens médecins disent que les malades ne se révoltoient jamais que quand ils leur défendoient le bain : « *Artemidorus ait balneum nihil aliud suo ævo fuisse quam transitum ad cœnam.* » (Lipsius.)

721 (1076. II, f° 66 v°). — J'ai remarqué, en lisant

un extrait de l'*Histoire de la Médecine* de M. Freind, que les médecins dont il parle sont parvenus à une grande vieillesse. Raisons physiques : 1° Les médecins sont portés à avoir de la tempérance; — 2° préviennent leurs maladies dans les commencements; — 3° par leur état, ils font beaucoup d'exercice; — 4° en voyant beaucoup de malades, leur tempérament se fait à tous les airs, et ils deviennent moins susceptibles de dérangements; — 5° connoissent mieux le péril; — 6° ceux dont la réputation est venue à nous étoient habiles; ils ont donc été conduits par des gens habiles, c'est-à-dire eux-mêmes.

722 (88. I, p. 84). — Quant à la différente constitution, sitôt que l'on en parle, on se prend d'abord aux épiceries, comme si elles étoient l'unique cause du mal ou une cause nouvelle.

Les Anciens avoient leurs épiceries, leurs ragoûts, comme nous; ils excitoient leur appétit, comme nous.

723 (671. I, p. 465). — Quelqu'un a dit que la médecine change avec la cuisine.

724* (1389. II, f° 201). — On a cru remarquer que, dans de certains pays, les maladies sont venues avec les médecins. Ce sont plutôt les médecins qui sont venus avec les maladies. A mesure qu'on s'est écarté de la simplicité et de l'innocence des mœurs, les maladies sont venues. Dans une vie frugale, il y

a peu de maladies et peu de changements, de variétés et de métamorphoses dans les maladies. Quelques observations vulgaires, deux ou trois remèdes, suffisent pour conduire à la vieillesse dans ces pays. Il y a peu de maladies populaires, parce que la bonne constitution des habitants fait qu'on résiste à l'intempérie d'une mauvaise année ; au lieu que, lorsque les mœurs sont corrompues, une infinité de corps sont prêts à être dérangés par le dérangement d'une mauvaise saison ou le moindre accident physique qui arrive.

725 (2147. III, f° 352). — Il a fallu que Molière ait fait parler M. Diafoirus pour faire croire aux médecins la circulation du sang : le ridicule jeté à propos a une grande puissance.

726* (1403. II, f° 202 v°). — Je dis que ce qui fait que les Anglois ont de meilleurs médecins, c'est que, les femmes n'y faisant pas la réputation, le bavardage ne mène pas à la considération. Je fais grand cas d'un homme qui, sans être beau parleur, acquiert de la considération.

727* (2129. III, f° 350 v°). — Quand Helvétius passa à Bordeaux, on couroit à lui comme à l'ombre de saint Pierre. — « *Non inveni tantam fidem in Israël.* »

728 (1121. II, f° 76). — Les charlatans réussissent. Voici comment! Il y a d'excellents remèdes que les

médecins ont abandonnés, parce qu'ils sont violents. Ils ont une réputation à conserver; il faut donc qu'ils se servent de remèdes généraux, et dont l'effet, s'il se tourne mal, ne soit pas prompt. Or un remède qui ne tue pas promptement ne guérit pas non plus promptement. Les charlatans se saisissent de tous ces remèdes : telles sont certaines préparations d'antimoine, qui font des cures quelquefois miraculeuses. Ils n'ont point une réputation à conserver, mais à établir. Or cette manière établit bien une réputation, mais ne la conserve pas. Voilà pourquoi tous les remèdes des charlatans tombent à la longue. Le Peuple aime les charlatans, parce qu'il aime le merveilleux, et que les guérisons promptes tiennent de ce merveilleux. Si l'empirique et le médecin ont traité le malade, le Peuple absout de sa mort l'empirique, qu'il aime, et en accuse le médecin. Il arrive quelquefois qu'un remède guérit une maladie et en donne une autre; la médecine le proscrit, et la charlatanerie s'en saisit : ainsi elle guérit la goutte en perdant le sang. Enfin, on croit que, lorsqu'un médecin traite une maladie longue, c'est la Nature qui guérit; mais, pour un empirique, on croit que c'est l'art.

729 (2113. III, f° 349 v°). — Ce n'est pas les médecins qui nous manquent, c'est la médecine.

730* (138. I, p. 124). — Quand on dit que la Nature est si prévoyante qu'elle fait toujours trouver des remèdes particuliers dans les lieux qui sont

affligés de certaines maladies, parce que, sans cela, les hommes n'y auroient pas pu subsister, il faut faire attention que l'on raisonne *a priori*, quoique peut-être on feroit mieux de les rapporter simplement aux différentes combinaisons. Il y a de certains lieux sur la Terre inhabitables; d'autres qui sont habitables sans aucun inconvénient; d'autres, enfin, qui ne seroient pas habitables, à cause de certains inconvénients, s'il ne s'y étoit pas rencontré des remèdes à ces inconvénients. Ainsi, il n'est pas (je crois) vrai que, par une providence particulière, les remèdes ayent été établis dans de certains lieux pour les rendre habitables; mais il faut dire que, les remèdes s'y étant trouvés, les lieux ont été rendus habitables.

731 (2091. III, f° 346 v°). — *Maladies*. — Il est certain que l'air de la mer, chargé de parties salines, doit crisper les fibres, augmenter leur ressort, et diminuer dans les vaisseaux la faculté qu'ils ont de céder au trop grand mouvement des liqueurs. Or, lorsque l'on arrive par mer dans des climats extrêmement chauds, où le sang, en arrivant, se raréfie beaucoup, les fibres roides des vaisseaux ne peuvent plus se prêter. Voilà pourquoi La Martinique, et Saint-Domingue, et les autres îles de ces parages, sont si fatales aux étrangers, et qu'ils y tombent d'abord dans des fièvres causées par une extrême raréfaction du sang, qui ne peut être guérie que par des saignées étonnantes. Cela se prouve par ces circonstances. On n'a plus la maladie quand on l'a

eue. On ne l'a pas quand on a *(sic)* resté longtemps sans l'avoir. Les gens accoutumés à la mer, c'est-à-dire ceux à qui l'air de la mer a fait moins d'impression sur leurs fibres, y sont moins sujets. Enfin, malgré les saignées qui semblent avoir épuisé toutes les forces, elles reviennent d'abord qu'on est guéri : marque certaine du ressort des fibres. Tout ce qui augmente le ressort des fibres, comme le vin, est fatal. Tout ce qui augmente leur action, comme les actes vénériens, y est fatal. Les femmes y sont moins sujettes parce que leurs fibres sont plus lâches, et qu'elles ne font point, par une retenue naturelle, les débauches qui peuvent augmenter la crispation, et que, par conséquent, l'effet de l'air de la mer est plus tôt réparé.

Voilà pourquoi les îles, dont le climat est ordinairement sain par lui-même, sont si fatales quand elles sont situées dans des climats chauds; et l'on ne remarque point que ceux qui arrivent par terre dans les climats chauds y contractent ces maladies de dissolution du sang, telles que celles que l'on éprouve en arrivant par mer à La Martinique et autres Iles Antilles, au Continent chaud de l'Amérique, aux Indes Orientales. Voilà pourquoi, lorsque l'on arrive par mer dans des climats froids, comme au Canada, dans les établissements anglois, le long du golfe du Mexique, qui sont au nord, on ne connoît point cette maladie. Voilà pourquoi, dans les maladies des Antilles, l'air est très sain pour les habitants. Voilà pourquoi cette fièvre n'est point proprement épidémique. On peut voir, dans Char-

din, la maladie de Bender-Abassi, qui est aussi une dissolution du sang.

Je voudrois commencer ainsi une dissertation.

« M. Raulin, célèbre médecin de Nérac, dans une très bonne dissertation sur les ingrédients de l'air, qu'il m'a communiquée en manuscrit, a très bien remarqué que les sels et autres matières qui étoient des ingrédients de l'air de la mer, roidissoient les fibres, etc. Ceci m'a fait faire les réflexions suivantes..... »

732 (366. I, p. 355). — Il n'y a pas cinquante ans qu'en Espagne, lorsqu'on avoit fait saigner un homme au bras droit, on le faisoit saigner au bras gauche, pour mettre l'équilibre. Il n'y a que quelques années que l'on fait usage du quinquina en Italie; actuellement, le mercure et l'émétique y sont formidables. Les modes arrivent lentement dans la Médecine.

Nos pères seroient bien étonnés, eux qui prenoient, dans la santé, un lavement chaque jour, et un cautère; qui, dans leurs maladies, gardoient la fièvre jusques à ce qu'elle s'en allât; qui s'accabloient d'autant de juleps que les apothicaires leur en distribuoient; qui gardoient une blessure six mois avec une tente (?) : s'ils voyoient la manière expéditive de la Médecine et de la Chirurgie.

733 (367. I, p. 355). — Autrefois, les parties d'apothicaire étoient une des grandes dépenses : on donnoit à l'apothicaire, pour l'entretien de la famille,

autant d'argent qu'on en donne à présent à un pourvoyeur.

734 (1238. II, f° 100 v°). — La saignée à la jugulaire est révulsive, non pas du côté de la veine que l'on saigne, mais elle l'est du côté opposé. Pour une idée plus claire, supposons que la saignée se fasse à la carotide, à la droite, par exemple. Elle ne sera, par rapport à cette veine, que vacuative, quant à l'effet : car, si elle est dérivative du côté de la tête, elle est aussi dérivative du côté du cœur. Ces deux dérivations contraires feront un effet nul. Mais cette saignée devient révulsive par rapport à la carotide gauche : car, comme la même quantité de sang passe toujours par les deux carotides prises ensemble, s'il en passe plus par la droite, à cause de la saignée, il en passera d'autant moins par la gauche. La saignée donc de la carotide droite est révulsive de la carotide gauche.

On appelle [la] saignée *dérivative*, en ce qu'elle appelle le sang du côté que l'on saigne, et *révulsive*, en ce qu'elle diminue le cours du sang qui alloit vers le côté opposé. Ainsi la saignée du bras droit est dérivative du côté droit et révulsive du côté gauche.

On répond à l'explication que j'ai donnée que la veine jugulaire du côté droit communique à la jugulaire du côté gauche. Mais qu'est-ce que cela fait? Mon principe subsiste toujours; aussi bien que dans l'objection qu'on fait, que le tronc commun des deux carotides est si gros qu'il en monte très peu; moins

par la carotide gauche. Mais il en monte moins; cela me suffit.

Il faut que je voye le traité de la saignée de M. Silva et les traités de ceux qui ont écrit contre lui.

735 (2205. III, f° 463 v°). — *L'Inoculation de la petite Vérole.* — Un homme manqué fera plus d'impression que cent qui sont dans le succès. Il faut savoir calculer. C'est ce qui doit décider de la plupart des choses de la vie.

736 (1217. II, f° 94 v°). — Il est très plaisant qu'en Angleterre, lorsqu'il étoit incertain si l'inoculation de la petite vérole réussiroit, tout le monde voulut se faire inoculer, et qu'à présent, que le succès en est sûr, personne n'y pense. On aime à avoir fait une chose singulière, et, de plus, on s'entête d'une chose que l'on voit contredite mal à propos ou par de mauvais raisonnements, comme dans ce cas-ci, où l'on voyoit les médecins pour et les théologiens contre.

737* (137. I, p. 122). — Il me semble que nous ne sommes pas en état en Europe de faire les observations convenables sur la peste. Cette maladie qui y est transplantée ne se manifeste pas avec des symptômes naturels. Elle varie plus selon la diversité des climats; sans compter que, n'étant pas continuelle et se passant des siècles entiers d'intervalle, on ne peut pas faire des observations conti-

nuelles; outre que les observateurs sont si troublés de crainte qu'ils ne sont en état d'en faire aucune.

Mais il faudroit envoyer des observateurs bien exacts, bien éclairés, bien payés, dans les lieux où cette maladie est épidémique et arrive tous les ans, comme en Égypte et dans plusieurs endroits d'Asie. Il faudroit voir quelles en sont les causes, quelles saisons sont favorables ou contraires, les vents, les pluies, la nature du climat, quels âges, quels tempéraments y sont les plus exposés, quels remèdes, quels préservatifs, quelles cures, quelles variétés; avoir des observations de plusieurs lieux, de plusieurs temps; se servir de quelques lumières que nous peuvent donner certains pays. L'Égypte, entre autres, est sujette à la peste toutes les années, et elle cesse d'abord qu'une certaine pluie, qu'on appelle la *goutte* a tombé. Il faudroit examiner la nature de cette *goutte* et voir si, avec des éolipiles, on ne pourroit pas produire dans les chambres des malades une *goutte* artificielle, comme on a imité par art tous les phénomènes de la nature : M. Lémery ayant fait des tremblements de terre, des bombes, etc. On a trouvé des remèdes dans la patrie de la v...., qui n'étoient point dans nos climats, et on pourroit citer bien des exemples semblables.

738 (2114. III, f° 349 v°). — Il y a des maladies qui font mourir plus courageusement que d'autres : par exemple, la gangrène dans le sang; témoin Louis XIV, Nointel et d'autres.

739* (1314. II, f° 179 v°). — *Hydropisie.* — Hydropisie, maladie commune à la mer du Sud. Le capitaine Dampier (tome Ier, page 193) dit : « Plusieurs des nôtres étoient morts de cette maladie. » Il étoit dans cette mer. « On me mit sous le sable chaud, dont on me couvrit jusqu'à la tête. Je souffris cette chaleur pendant demi-heure. Après quoi, l'on me retira et l'on me laissa suer dans une tente. Je suai prodigieusement pendant que je fus dans le sable, et je suis persuadé que cela me fit beaucoup de bien : car je me sentis mieux bientôt après. »

Il dit ensuite que l'extrême diète qu'il fut obligé de faire sur le vaisseau allant de la mer du Sud aux îles des Larrons acheva de le guérir. C'est dans ce même volume.

Ce remède a sans doute été négligé, comme tous les remèdes violents, que les malades refusent, d'un côté, et que les médecins, qui ne veulent pas hasarder leur réputation, craignent de donner, de l'autre [1].

740* (1468. II, f° 216 v°). — *Morbus castrorum*, dont parle Végèce, n'est plus connu aujourd'hui. C'est que les Romains, autrefois, n'avoient point de forteresses; leurs camps étoient des forteresses divisées en quartiers, rues; ils étoient pressés. Lorsqu'ils y restoient longtemps, cela causoit des maladies. Aujourd'hui, nos camps tiennent une

1. Ceci doit être mis à la suite d'un passage d'Aulu-Gelle (livre XIX, chapitre VIII) qui parle de la cure de l'hydropisie, d'un homme guéri par du sable chaud. Il n'explique pas comment.

grande campagne; ils sont ordinairement sous une place ou des lieux forts d'assiette et tiennent quelquefois plusieurs lieues. Point de maladies.

741 (1113. II, f° 75 v°). — La plupart des gens qui meurent de la taille meurent de peur : l'abbé de Louvois, par exemple. Il fit le fanfaron; mais son sang étoit si figé qu'il n'en vint point.

742* (216. I, p. 238). — Il est croyable que la v..... nous est venue des Indes, et qu'elle étoit inconnue aux Anciens. Mézeray (chapitre VIII) dit que les François la prirent des Napolitains; ceux-là des Espagnols revenus des Indes. Ceux qui ont confondu cette maladie avec la lèpre ignorent qu'il y a des pays où ces deux maladies sont connues. Il y a des gens qui prétendent qu'elle est venue des Caraïbes, qui mangeoient des hommes.

Le *Novus Orbis* dit qu'en 1506 la v..... ravagea le pays de Calicut, que cette maladie, auparavant inconnue, y avoit été apportée par les Portugais, dix-sept ans auparavant; ce qui cadre fort avec la découverte des Indes faite en 1493[1]. Que si l'on objecte qu'il n'y a plus de lépreux depuis qu'on connoît la v....., cela vient de ce qu'il n'y a plus de croisades, et qu'on ne va plus en corps d'armée à la Terre-Sainte, où cette maladie est commune.

1. Dans la dernière expédition d'Écosse, quelques officiers réfugiés dans les montagnes y portèrent la v....., qui n'y avoit jamais été. Ces gens tomboient en pièces. Il fallut envoyer les chirurgiens d'Édimbourg ou de Londres.

Ce qui feroit pencher pour le sentiment contraire, c'est que Suétone, dans la *Vie de Tibère*, lui donne tous les symptômes de ce mal : les pustules, les boutons au front, les insomnies.

743 (1196. II, f° 91 v°). — Je crois avoir remarqué que plusieurs personnes qui avoient eu la vraye v..... n'avoient jamais eu la petite : le prince Eugène en est un. La .....

744 (368. I, p. 355). — On ne voudra donc jamais calculer; et, moi, je veux le faire; je veux juger de l'ancienne médecine et de la nouvelle.

Je veux prendre les princes et particuliers les plus fameux des principaux pays, de siècle en siècle, et voir : sous quelle médecine ils vivoient plus longtemps; ce qu'ont fait les découvertes nouvelles, les remèdes spécifiques nouveaux; ce qu'ont fait les maladies anciennes, les maladies nouvelles. Il est certain qu'autrefois ils mouroient presque tous d'une maladie inconnue, d'un bouton (?), disoit le Peuple, et les historiens après eux; car le Peuple veut toujours que les princes meurent par quelque coup extraordinaire. Et, comme les Princes aiment autant à vivre, dans un temps qu'un autre, il faut croire qu'ils se sont, de tout temps, défendus du poison avec le même soin.

Il faut exclure de mon calcul tous les princes qui sont morts violemment. Il faut pourtant en faire mention.

Il faut faire ce calcul sur chaque pays : com-

mencer par la France; et je crois qu'il faudroit tâcher de prendre les états, parce que là sûrement il n'y a pas de choix. Ainsi vous prendriez tous les roix, tous les chanceliers, tous les premiers présidents, tous les archevêques de Paris et autres diocèses; toutes les reines, qui sont moins exposées que les roix; tous ducs et duchesses de Lorraine, tous ducs et duchesses de Savoye; listes d'autres princes ou seigneurs qui se suivent; et en tirer des résultats[1].

745 (1157. II, f° 80 v°). — Les médecins disent que, pour un homme malade, il y a deux femmes. Il semble que cela soit égal à la campagne. D'où l'on peut conclure bien naturellement que la moitié des maladies des femmes sont imaginaires.

Je ne parle pas des accouchements, qui sont des maladies volontaires.

IV. DÉCOUVERTES ET INVENTIONS.

746* (240. I, p. 254). — L'Écriture dit que Tubal-caïn inventa les ouvrages de fer. Ce n'est pas l'invention des ouvrages de fer qui est admirable, non plus que celle de le fondre, de le faire couper, etc.; c'est de le tirer de la terre. Comment a-t-on imaginé que cette terre, dont la superficie

1. Voir pour cela Moréri, le père Pétau.

ne nous montroit aucuns métaux, les contenoit dans son sein? Comment a-t-on pu imaginer que la terre intérieure, métallique, contenoit des substances d'une autre nature que la terre ordinaire? Il me paroît qu'il a fallu bien des siècles pour cela.

747 (1372. II, f° 196 v°). — On voit par Diodore combien les arts sont anciens. On voit des richesses, chez les premiers roix assyriens, si grandes qu'on voit bien qu'ils n'ont pu les acquérir que par le dépouillement qu'ils firent des nations qu'ils subjuguèrent. Lors de la fondation de leur empire, par exemple, les trois statues d'or massif que Sémiramis plaça sur le temple de Bélus qu'elle bâtit : Jupiter avoit quarante pieds de haut et étoit du poids de mille talents babyloniens, plus forts d'un septième; celle de Rhéa, sur un chariot d'or, étoit de même poids. Table d'or (cinq cents talents) et autres prodiges en fait de richesses. Les roix de Perse pillèrent tout cela. Voyez aussi, dans tous ces édifices de Sémiramis, combien les arts étoient perfectionnés : sculpture,....... Jardins en l'air : trois couches, la dernière de plomb, pour empêcher que l'humidité de la terre ne penchât les murs. Mur, dans le milieu, creux depuis le haut jusques en bas, dans l'épaisseur duquel on avoit placé des pompes, qui descendoient dans le fleuve et montoient l'eau dans le jardin. (Ils avoient donc déjà l'usage des pompes. Il est vrai que ce jardin étoit postérieur à Sémiramis). Pierre de 130 pieds de longueur et de 25 de largeur et d'épaisseur, qu'elle

tira des montagnes d'Arménie et en fit un obélisque à Babylone. Tout cela tiré de Diodore (livre II). Remarquez aussi que Sémiramis tira des ouvriers de marine de la Phénicie, Syrie, île de Chypre.

La nature du pays est de tous les temps.

748 (1424. II, f° 205). — Ce qui fait que nous sommes si prévenus pour nos modernes, c'est que les découvertes nouvelles nous paroissent plus surprenantes que les anciennes, qui ne nous touchent plus, et dont nous partons toujours. Nous y sommes familiarisés, et il nous semble que tout le monde auroit pu les découvrir. Mais faites la somme des anciennes et des nouvelles, et vous verrez.

749* (1313. II, f° 179). — Jean d'Antioche dit que Dioclétien, offensé contre les Égyptiens, fit brûler tous leurs livres anciens « *de chemia auri et argenti conscriptos* », pour qu'ils n'eussent pas sujet de se révolter, et ne leur vînt de trop grandes richesses[1].

Cette maladie est donc bien ancienne, et il n'est pas vrai, comme quelques-uns ont dit, qu'elle soit moderne.

750 (329. I, p. 335). — Il est étonnant que les Romains, qui avoient du verre, ne l'employassent point en vitres, mais se servissent de pierres transparentes, qui certainement ne font pas un si bon effet.

751 (992. II, f° 29). — On peut connoître comment

1. *Extraits Histoire universelle,* page 311 v°.

les poids et mesures des Anciens sont venus jusqu'à nous, par la façon dont sont venus à nous les poids et mesures des Indes, depuis que le commerce des Indes Orientales a été fait directement par l'Europe.

752 (86. I, p. 79). — Notre eau-de-vie, qui est une invention nouvelle des Européens, a détruit un nombre infini de Caraïbes, et même, depuis qu'ils en boivent, ils ne vivent pas si longtemps; et je ne suis pas étonné que, n'étant pas préparés à l'ivresse de l'eau-de-vie par l'usage du vin, elle fasse sur eux des effets si étranges.

Nous avons aussi apporté aux Caraïbes le mal de Siam.

Je crois que nous leurs avons aussi apporté la petite vérole (comme à l'Amérique), laquelle nous avoit été apportée par les Arabes.

Ces pays nous ont rendu le pian, qui est communiqué (disent quelques-uns) par la piqûre de certaines mouches dans un endroit écorché, ce qui communique dans le sang, ou (comme dit un auteur anglois) par la morsure d'un serpent.

Les maladies mortelles ne sont donc pas les plus funestes. Si les mouches n'avoient communiqué que la peste, ceux qui l'auroient eue seroient morts, et la communication auroit cessé; au lieu qu'elle est devenue éternelle.

Avec les richesses de tous les climats, nous avons les maladies de tous les climats.

753* (77. I, p. 68). — Il est étonnant que les hom-

mes n'ayent inventé les lettres de change que depuis si peu de temps, quoique il n'y ait rien dans le monde de si utile. Il en est de même des postes. Par l'invention des lettres de change, les Juifs se sont assuré des retraites permanentes : ils ont fixé leur état incertain. Car tel prince qui voudroit se défaire d'eux ne sera pas pour cela d'humeur à se défaire de leur argent.

Nous avons, outre cela, l'invention du linge; de plus, plusieurs remèdes spécifiques. Mais nous avons aussi plusieurs maladies qui n'existoient point.

754* (899. II, f° 11). — Quand on voit, dans l'Antiquité, le cas infini qu'on faisoit d'un philosophe célèbre ou d'un savant, et comme quoi on venoit l'entendre de toutes parts, on diroit que nous n'avons plus le même amour pour les sciences. C'est que, les livres et les bibliothèques étant rares, on estimoit plus la science de ceux qui étoient des livres vivants. — Il sait l'histoire. — Mais j'ai l'histoire. — C'est la découverte de l'imprimerie qui a changé cela : autrefois on estimoit les hommes; à présent, les livres.

755 (653. I, f° 458 v°). — Nous avons découvert un nouveau monde en grand et un nouveau monde en petit, par les télescopes et les microscopes. Ces découvertes, nous avons l'imprimerie, pour les conserver, la boussole, pour les publier et les répandre.

756 (2203. III, f° 463 v°). — L'utilité des académies est que, par elles, le savoir est plus propagé. Celui qui a fait quelque découverte ou trouvé quelque secret est porté à le publier, soit pour le consigner dans les archives, soit pour en recueillir la gloire et même augmenter sa fortune. Auparavant, les savants étoient plus secrets.

757 (791. I, p. 511). — A mesure que les princes ont trouvé des arts pour devenir maîtres de nos secrets, par l'art d'ouvrir les lettres sans qu'on s'en aperçoive, nous avons trouvé l'art de publier les leurs par des façons plus secrètes d'imprimer.

758* (79. I, p. 71). — *Vol des Oiseaux.* — Il y a là trois choses à considérer : la pesanteur de leur corps, l'étendue de leurs ailes et la force du muscle qui pousse l'air. Il faut faire plusieurs observations pour plusieurs oiseaux; voir, en leur laissant autant d'ailes qu'il faut pour le vol, si l'étendue (ou diamètre) de l'aile est proportionnée à la pesanteur, et quel rapport il y a avec la force du muscle : car, plus le muscle est fort, plus il agit sur l'air avec vitesse. Or, c'est cette vitesse qui fait la force : témoin la feuille de papier qu'une balle perce sans la faire mouvoir. Il y a, outre ce, l'habitude : car les oiseaux non accoutumés à voler ne peuvent plus voler.

Or, ce qui fait que les hommes ne peuvent (je crois) parvenir à voler, c'est :

1° Leur grande pesanteur : ce qui demanderoit

une aile trop étendue et trop difficile à remuer sans accident;

2° Le mouvement de l'épaule, qui devroit suppléer à celui du muscle de l'aile, qui est si fort dans les oiseaux, seroit trop foible dans l'homme; sans compter qu'il faudroit que le mouvement partît du centre de gravité; ce qui ne peut être dans l'homme. Pour suppléer à cela, il faudroit que les ailes régnassent tout le long du corps; et, si l'on y parvient, il faudra que l'on imagine quelque machine par laquelle la force du mouvement de l'épaule soit augmentée.

3° Le danger.

Si l'on avoit ce qu'il faut pour voler, on n'y réussiroit pas pour cela : tout homme peut nager, mais très peu le savent et réduisent en acte ce qu'ils ont en puissance. Dans ce cas, il faudroit être suspendu tout le long du corps sur une corde et se faire au mouvement de remuer les ailes. Ainsi les Romains, avant de mettre une flotte en mer, instruisirent leurs matelots futurs en leur faisant faire la manœuvre sur terre. Nos oiseaux de basse-cour ne volent pas (je crois) la plupart du temps, parce qu'ils n'ont pas accoutumé de voler.

On pourroit donner de la force au mouvement du bras, en faisant une espèce de levier, appliquant le point d'appui au milieu du bras. Le long bras seroit depuis le bras jusqu'au point d'appui; le court, depuis le point d'appui jusqu'au point où l'aile seroit attachée.

On pourroit donner une tunique de plumes qui

seroit construite de manière qu'en agitant l'aile pour monter, elles fussent collées sur le corps; après quoi, elles seroient hérissées.

Il faudroit choisir de jeunes enfants : plus de hardiesse, moins de pesanteur; plus propres à instruire; et, par l'habitude, les muscles du bras se fortifieroient.

Ils commenceroient à se laisser tomber d'un lieu un peu élevé, sur un lieu garni de paille ou de matelas.

Je crois qu'il faudroit que leurs pieds tombassent sous le ventre, et qu'on leur donnât une espèce de queue. La même action qui feroit mouvoir les ailes pourroit faire mouvoir cette queue.

Le point d'appui seroit appliqué à une ceinture de fer, fort mince et légère.

Il faudroit comparer l'aile de plusieurs oiseaux avec leur pesanteur. On verroit ce qui resteroit pour la force du muscle.

Il faudra voir les éclaircissements que l'on pourra tirer du traité de Borelli, *De Motu Animalium*[1].

759 (1070. II, f° 66). — Sur les nouvelles découvertes, je disois : « Nous avons été bien loin pour des hommes. »

760 (797. I, p. 513). — Il ne seroit peut-être pas impossible qu'on ne perdît quelque jour la boussole.

1. Il y a un livre sur le vol des oiseaux, in-folio. — Il faut le voir.

V. GÉOGRAPHIE.

761* (1301. II, f° 138). — Remarques sur les Cartes du Père Du Halde et des Jésuites, et celle du Capitaine Beerings, envoyé par le Czar, et celle de M. de L'Isle, a l'égard de la Tartarie.

La carte de la Tartarie chinoise du père Du Halde va au nord jusques au 55e degré.

La carte du capitaine Beerings prend, du midi au nord, depuis le 50e degré jusques au cap Schelinskoy, qui est au 73e degré moins quelques minutes.

On n'y voit point l'embouchure du Sagalien ou Amur ou Mur (?) placé dans la carte du père Du Halde au 52, 50 minutes, degré nord; et, comme cette carte est plus exacte, parce que les Pères Jésuites n'ont pas mesuré là, il faut que le Sagalien se jette dans la mer plus au midi.

Le capitaine Beerings ne nous donne le cours de la Léna que jusques au 60e degré. Ainsi, il ne paroît pas que les Moscovites ayent été de l'embouchure de la Léna au cap Schelinskoy.

L'extrémité la plus boréale du Japon étant au 40e degré nord, les Moscovites ont bien du chemin à faire par mer, du nord au sud, pour aller du cap Schelinskoy dans la mer de Corée.

Il paroît que, depuis Tobolskoy sur l'Irtis jusqu'à

la mer de Camkakka, il n'y a qu'environ mille lieues de chemin, que l'on peut presque partout faire par eau, à cause de la disposition des rivières.

Cette nouvelle carte étend vers l'orient, de plus de deux cents lieues, les terres, qu'elles ne sont dans la carte de M. de L'Isle.

Depuis le lac ou mer de Baïkal, tout le long de l'Angara, jusques à ce qu'elle se jette dans la Jénisée, tout est horriblement mal posé dans la carte de M. de L'Isle.

La Léna, qui, pendant près de trois cents lieues depuis sa source, va au nord-est-est, se trouve aller droit du midi au nord dans la carte de M. de L'Isle, qui tombe dans de plus grandes erreurs à mesure qu'il s'éloigne de la Moscovie.

Par la carte de M. de L'Isle, le fleuve Amur se jette dans la mer au 46e degré latitude nord; au lieu que, dans la carte de Tartarie des Pères Jésuites, il ne s'y jette qu'au 52e degré, 50 minutes; et, comme nous avons dit que cette embouchure ne se trouve point dans la carte du capitaine Beerings, qui commence au 50e degré, allant au nord, il se pourroit être que la position de M. de L'Isle seroit encore meilleure que celle des Pères Jésuites.

762* (103. I, p. 96). — J'ai vu le lac Régille, qui n'est pas plus grand que la main.

763* (139. I, p. 125). — Sabis est un fleuve qui se jette dans le Danube selon Justin[1]. Je ne l'ai trouvé

1. Page 232, ligne 32.

ni dans Baudran, ni Étienne de Byzance, Holstenius, Moréri, Bayle, ni Corneille.

764 (806. I, p. 516). — Il faut que le Nord ait changé beaucoup depuis quinze ou seize siècles, et que la terre en soit devenue plus stérile.

Les relations que nous avons à présent de l'Islande ne cadrent plus à ce que les auteurs anciens nous en disent. C'est de là d'où sont sortis les Hérules, et, dans cette île, il y avoit un grand nombre de royaumes[1].

Ce que nous avons du Groënland et des anciennes colonies des Danois dans le pays ne convient pas non plus avec les relations que nous en avons aujourd'hui.

L'ancienne terre d'Asie étoit très sujette autrefois aux tremblements de terre. Elle ne l'est plus à présent.

A quoi vous pouvez joindre les réflexions que j'ai faites sur les changements arrivés aux terres qui peuvent rendre aujourd'hui Pline menteur; ce qui arrivera de même aux livres de l'Académie des Sciences.

C'est peut-être la bonne raison des différences qui se trouvent dans le Nord, qui n'envoye plus de colonies, comme autrefois, dans le Midi, quoique la Suède en ait envoyé assez dans les guerres de Gustave et des deux Charles.

765* (1189. II, f° 89). — *Les Landes.* — Dans la

1. Voyez mes extraits.

carte de l'empire de Charlemagne, on ne trouve rien, si ce n'est *Ager Syrticus,* depuis Bordeaux jusqu'à l'Adour, si ce n'est Basato à l'ouest, et Lire (?) : fleuve qui va, de l'ouest au nord, dans l'Océan, coulant parallèlement à la Garonne, s'embouchant dans le Médoc, et, dans la carte de de L'Isle, passe à Belin et se jette dans le bassin d'Arcachon.

Dans la carte des conciles, on trouve dans ces quartiers une ville : Nugariolum.

766 (1351. II, f° 194.) — Flandres et Artois, *Sylva carboniana*, grand-forestier de Flandres. — Quand les bons pays sont devenus déserts par quelque accident, ils sont d'abord couverts de bois, et il est bien difficile de les défricher.

767 (Sp., f° 323). — La Guyenne plus tempérée que la Provence. C'est que les Pyrénées la mettent à l'abri. Mais les vents brûlants qui ont passé par les sables d'Afrique échauffent l'autre.

768 (1325. II, f° 185 v°). — *Avantages des Pays tempérés.* — Dans les pays extrêmement chauds, peu d'eau, parce qu'elle se perd ou s'évapore avant de se ramasser ou après s'être ramassée. Dans les pays extrêmement froids, l'eau ne peut pas percer la terre.

769 (1356. II, f° 195). — Grande différence entre l'Asie et l'Europe. Dans celle-ci, le chaud et le froid sont à peu près à proportion de la latitude, de façon

que l'on passe par le chaud, le pays tempéré, le froid. Mais, en Asie, il n'y a pas de pays tempéré entre les pays chauds et froids : au sortir des chaleurs de la Chine, on passe au quarante, quarante et un et quarante-deuxième degré, où il fait plus froid que dans la Norvège, et tellement[1], que souvent le blé n'y peut venir; ce qui vient de la hauteur des terres et de leur nitre. Or cela a influé sur les différents génies, les différentes mœurs : il a été plus aisé de faire des invasions du nord au midi; il n'y a eu que deux sortes de peuples : des peuples rudes et féroces ou des peuples amollis par la chaleur.

770 (1359. II, f° 195 v°). — C'est la grande connoissance de la marine qui fait que la géographie, après avoir tant avancé, s'arrête : on sait si bien les routes, et on a des règles si sûres pour les tenir, qu'il est rare qu'un vaisseau s'en écarte. On ne découvre donc plus rien par hasard, et il faut qu'on envoye à dessein des navires pour faire des découvertes, afin qu'on en fasse.

771 (382. I, p. 360). — Les villages sont plus voisins les uns des autres près des grandes villes. Or on n'aime pas les fractions. S'il y a trois quarts de lieue, on met une lieue. — Faux (?).

772 (2069. III, f° 343). — A Paris, les ponts sont cachés comme les canaux.

1. Mis dans les *Loix*.

773 (1679. III, f° 29 v°). — L'air est très mauvais à Madrid. Il se dépeuple continuellement. Il se repeuple de même par les étrangers qui y viennent. Les accouchements n'y sont guère heureux : les femmes font de fausses couches et meurent. Il n'y a guère que deux enfants par famille; en Italie, trois; dans les pays plus septentrionaux, quatre.

774 (1578. II, f° 455). — M. de Vaudémont disoit au roi Guillaume que Monaco étoit une roche qui avoit une lieue perpendiculaire dans la mer.

NOTES

NOTES

Page 3, ligne 7. — Cet article a été écrit par Montesquieu, au haut de la page 2 du tome Ier des *Pensées*, lorsqu'il y avait consigné déjà une réflexion sur la dévotion et le commencement de ses conseils à son fils.

Page 7, lignes 4 à 7. — A la place de ces deux alinéas, Montesquieu avait mis d'abord : « Il faut que je rende grâces à mon bon génie de ce que je suis né trés heureux. »

Page 8, lignes 1 à 3. — Avant cet alinéa, Montesquieu en avait écrit d'abord un qu'il a très soigneusement rayé : « Je suis bien aise d'obtenir l'estime publique ; mais je sens qu'à certains égards je me consolerois de sa perte. »

Page 9, lignes 6 à 9. — Cet alinéa est écrit dans la marge et d'une encre différente.

Page 13, lignes 9 à 18. — Ce passage est à rapprocher de ce que Montesquieu dit, dans ses *Voyages*, sur la cour de l'empereur Charles VI (*Voyages*, tome Ier, page 3).

Page 13, lignes 18 à 23. — Ce passage est à rapprocher de ce que Montesquieu dit, dans ses *Voyages*, sur l'entrevue qu'il eut avec Victor-Amédée II (*Voyages*, tome Ier, pages 109 et 110).

Page 13, lignes 23 et 24. — Il s'agit ici de la reine Caroline, fille de Jean-Frédéric, margrave de Brandebourg-Anspach (1683-1737), qui avait épousé Georges II, roi d'Angleterre, en 1705.

Page 13, ligne 29. — A partir des mots *Quelque temps*, la fin de l'article a été ajoutée après coup.

Page 13, ligne 30. — Il s'agit ici de Charles Lennox, 2e duc de Richmond, petit-fils du roi Charles II et de la duchesse de Portsmouth (1701-1750).

Page 15, ligne 14. — Cet article, bien qu'il ne soit qu'une seconde rédaction du précédent, est criblé de corrections dans le manuscrit. On le retrouve à peu près tel quel (sauf le changement du temps des verbes) dans l'*Histoire véritable* (page 80 des *Mélanges inédits de Montesquieu*).

Notre auteur a donc au moins retouché son conte à une époque

postérieure à celle où il inséra dans le tome Ier des *Pensées* l'article que nous annotons ici.

Page 20, ligne 7. — Virgile, *Bucoliques,* liv. I, v. 11.

Page 21, ligne 2. — Cet *Ésope à la Cour* est une comédie d'Edme Boursault, qui la fit représenter en 1701, pour la première fois.

Page 21, ligne 10. — Par *M. le Duc,* il faut entendre Louis-Henri de Condé, duc de Bourbon (1692-1740), qui fut premier ministre de Louis XV.

Page 22, lignes 1 et 2. — Le mot des Grecs est rapporté par Plutarque, *Apophthegmes divers de Lacédémoniens,* nº 57.

Page 22, ligne 11. — Cet article est à rapprocher de la page 170 du tome Ier des *Voyages de Montesquieu.*

Page 22, ligne 20. — Cet article est à rapprocher des pages 203, 242 à 244 et 271 du tome Ier des *Voyages de Montesquieu.*

Page 23, ligne 6. — C'est à Georges II (1683-1760), qui était roi d'Angleterre depuis 1727, que s'adressa Montesquieu.

Page 23, ligne 7. — Peut-être faudrait-il lire *etr.,* au lieu de *m.*

Page 23, ligne 11. — C'est encore à la reine Caroline que cette allocution est adressée.

Page 24, lignes 12 à 14. — Cet alinéa a été ajouté après coup.

Page 24, ligne 19. — Il s'agit ici du maréchal de Belle-Isle, qui fut ambassadeur et ministre de Louis XV.

Page 24, ligne 25. — Montesquieu songea à élever une pyramide à l'occasion du long procès qu'il soutint contre la ville de Bordeaux. Il s'agissait de fixer les limites respectives de la seigneurie de Martillac et du comté d'Ornon, qui appartenait à la Ville. Seigneur de Martillac, le Président obtint gain de cause, par arrêt du Parlement de Paris, du 28 août 1743.

Page 26, lignes 10 et 11. — Il s'agit ici de William Pulteney, comte de Bath (1684-1764), qui fut le redoutable adversaire de Robert Walpole.

Page 26, ligne 11. — Il s'agit ici d'Anne-Charlotte de Crussol, épouse d'Armand-Louis, duc d'Aiguillon.

Page 27, ligne 6. — Le fils de Montesquieu, Jean-Baptiste de Secondat, naquit en 1716 et mourut en 1796.

Page 27, lignes 9 à 11. — Cet alinéa est écrit dans la marge et d'une encre différente.

Page 27, ligne 17. — Montesquieu avait mis d'abord : « Il est permis à chaque citoyen de monter... »

Page 27, ligne 22. — Après les mots *dirige bien,* Montesquieu avait mis une phrase qu'il biffa : « C'est un grand ouvrier que

celui qui a fait notre être, et qui a donné à nos âmes de certaines tendances et de certains penchants. »

Page 28, ligne 1. — Montesquieu avait mis d'abord : « ... par une certaine tendance à sortir du lieu où l'on est placé. »

Page 28, ligne 27. — Montesquieu parle, sans doute, ici de sa fille cadette : Marie-Josèphe-Denise de Secondat, qui naquit en 1727, épousa, en 1745, son cousin Godefroy de Secondat, et mourut en 1800.

Page 29, ligne 1. — Le petit-fils auquel Montesquieu adressa ces conseils est, sans doute, le fils de son fils : Charles-Louis de Secondat, qui naquit en 1749 et mourut en 1824, plutôt que le fils de sa fille Denise : Joseph-Cyrille de Secondat, qui naquit en 1748 et mourut en 1826.

Page 30, ligne 20. — Le manuscrit donne *Peline,* au lieu de *Pline.*

Page 30, ligne 22. — Le manuscrit donne *Friend,* au lieu de *Freind.* Jean Freind (1675-1728) est l'auteur d'un livre anglais sur l'*Histoire de la Médecine depuis le Temps de Galien* (Londres, 1725-1726). Montesquieu la cite ailleurs, dans ses *Pensées* (tome II, folio 66 v°), en estropiant encore le nom de *Freind.*

Page 32, lignes 12 et 13. — Dans le catalogue de la Bibliothèque de La Brède (page 560), on lit : « Saavedra (Faxardo), *Corona Gothica, Castellana y Austriciaca,* Munster, an. 1646, 4°). »

Page 32, ligne 19. — C'est, sans doute, de *Reinerus Reineccius* (mort en 1595) qu'il s'agit ici.

Page 33, ligne 17. — Il s'agit ici d'Antoine Houdar de La Motte, célèbre par la part qu'il prit, en 1714, à la querelle des Anciens et des Modernes.

Page 34, ligne 17. — C'est évidemment d'Antoine *Arnauld,* le grand adversaire des Jésuites, que Montesquieu parle ici.

Page 34, ligne 26. — *Le Temple de Gnide* est imprimé dans le tome II, page 1, des *Œuvres complètes de Montesquieu* publiées par M. Éd. Laboulaye, dont nous citerons toujours l'édition dans ces notes.

Page 35, ligne 18. — Le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* est imprimé dans le tome II, page 327, des *Œuvres complètes de Montesquieu.*

Page 35, lignes 22 à 28. — Il s'agit, sans doute, ici des *Considérations sur la Grandeur des Romains.*

Page 35, ligne 26. — Par *Mercure,* il faut entendre le *Mercure de France,* la plus ancienne des gazettes de notre pays.

Page 35, lignes 26 à 28. — A partir des mots *et les relations,* la fin de l'article est écrite de la main de Montesquieu.

Page 35, ligne 28. — Horace, *Satires,* liv. I, VIII, v. 10.

Page 36, lignes 5 à 8. — Cet article est très soigneusement rayé dans le manuscrit, mais nous révèle un double et bien curieux sentiment de Montesquieu.

Page 36, ligne 24. — Virgile, *Énéide*, liv. X, v. 83.

Page 37, ligne 2. — Claude Dupin (1700-1769) est l'auteur de *Réflexions sur quelques Parties d'un Livre intitulé* : « *De l'Esprit des Lois* ». Montesquieu n'a pu connaître que la première édition de cet ouvrage, imprimée en 1749, à huit exemplaires seulement. La seconde, d'où l'auteur fit disparaître les violences, ne parut qu'en 1757.

Page 37, lignes 6 et 7. — L'abbé Joseph de Laporte (1713-1779) est l'auteur d'*Observations sur l'« Esprit des Lois »*, qui parurent en 1750.

Page 37, lignes 17 et 18. — Les Anciens attribuaient au laurier la propriété de préserver de la foudre.

Page 38, ligne 21. — Il s'agit ici de Bernardin Ramazzini (1633-1714), qui écrivit, entre autres ouvrages, deux traités : son *De Morbis Artificum*, d'abord, et son *De admiranda Fontium Mutinentium Scaturigine,* dont il est question ci-dessus, page 463, note 1.

Page 38, ligne 25. — Antoine de Solis (1610-1686) est l'auteur d'un livre espagnol sur l'*Histoire de la Conquête du Mexique* (Madrid, 1684).

Page 38, ligne 26. — On trouvera ci-dessus (pages 389 et 399) des réflexions de Montesquieu sur la conduite des Espagnols au Mexique et au Pérou.

Page 39, ligne 1. — On trouvera ci-dessus (page 270) la préface de l'*Histoire de Louis XIV* dont il est ici question.

Page 43, ligne 4. — Filicaia, *Sonnet « All'Italia »*, v. 14.

Page 43, lignes 6 et 7. — Catulle, LXVIII, v. 17 et 18. Le vers 18 est cité exactement; mais le vers 17 devrait être ainsi conçu :

... Non est Dea nescia nostri.

Page 43, ligne 9. — Claudien, *In Rufinum,* liv. I, v. 23.

Page 43, ligne 11. — Cicéron (*Des Lois*, liv. II, chap. IV) dit : « *... lex vera... ratio est recta summi Jovis.* »

Page 44, ligne 1. — Les *Lettres Persanes* sont imprimées dans le tome Ier des *Œuvres complètes de Montesquieu.*

Page 45, ligne 10. — Cette *Préface de l'Éditeur* est devenue (non sans quelques changements) le morceau qui fut publié, pour la première fois, dans le *Supplément* de l'édition des *Lettres Persanes* parue (soi-disant) « à Cologne, chez Pierre Marteau », en 1754. Il y a pour titre : *Quelques Réflexions sur les Lettres Persanes*. Depuis, on l'a imprimé en tête de presque toutes les éditions de l'ouvrage.

Page 45, lignes 29 et 30. — Il s'agit ici du roman de *Paméla* publié, en 1741, par S. Richardson, et des *Lettres Péruviennes* publiées, en 1747, par Mme de Graffigny.

Page 47, lignes 18 à 29. — Cette fin d'alinéa, que l'auteur a écrite lui-même dans le tome III des *Pensées* (folios 322 v° et 323 r°), en remplace une autre qui est biffée dans le manuscrit, et qui était ainsi conçue : « Que si ces raisons n'excusent point l'Auteur, il aura, du moins, la consolation de penser que ceux qui viendront après lui apprendront, par son exemple, que les moindres fautes en ce genre sont irréparables. »

Page 47, ligne 29. — Les mots *sont aperçues* étaient, d'abord, suivis d'une phrase que l'auteur a biffée : « J'avouerai même que j'aurois aussi bien fait de faire un moins bon livre que de toucher ces matières, puisqu'on n'est jamais si sûr de la manière dont les autres sont affectés que de celle dont on est affecté soi-même. »

Page 48, lignes 8 et 9. — Montesquieu, avant d'adopter la rédaction actuelle de ces deux lignes, en avait essayé d'autres : 1° « que cet ouvrage fut abandonné par son auteur dès sa naissance » ou « dès sa naissance par l'Auteur, qui n'y prit plus de part que par le repentir de l'avoir fait; » — 2° « fut abandonné par son auteur, qui s'attacha à des choses plus sérieuses; » — 3° « fut abandonné par son auteur, qui avait écrit dans un temps où il étoit assez jeune, et avoit publié son ouvrage dans un temps où tout le monde étoit jeune. » — Ces variantes sont écrites de la main de Montesquieu dans le tome III des *Pensées,* folios 322 v° et 323 r°.

Page 49, lignes 10 à 12. — Il s'agit ici de l'arrêt du Conseil du 21 mai 1720.

Page 49, ligne 29. — L'arrêt du 21 mai 1720 fut cassé par un autre arrêt, du 27 mai suivant.

Page 51, ligne 18. — Ici commence la suite de l'histoire des Troglodytes, qui fait le sujet des *11e*, *12e*, *13e* et *14e Lettres Persanes*.

Page 61, ligne 23. — Le *Dialogue de Xantippe et de Xéno-*

crate a été imprimé pour la première fois dans les *Mélanges inédits de Montesquieu,* page 97.

Page 62, ligne 1. — Montesquieu avait, d'abord, donné le nom de *Gylippe* à l'interlocuteur de Xantippe.

Page 62, ligne 18. — Le traité *De la Considération et de la Réputation* a été imprimé, pour la première fois, à la page 47 du volume qui a pour titre : *Deux Opuscules de Montesquieu,* publiés par le baron de Montesquieu (Bordeaux, G. Gounouilhou, 1891), un volume in-4° de 86 pages.

Page 63, ligne 13. — La lettre unique qui suit est la première version des *Lettres de Xénocrate à Phérès.* Celles-ci ont été imprimées, pour la première fois, dans les *Mélanges inédits de Montesquieu,* page 191. Le Régent y est désigné sous le nom d'*Alcamène,* et non plus sous celui de *Pisistrate.*

Page 63, note 1. — De cette note, on peut induire que Montesquieu songea à publier les *Lettres de Xénocrate* dans le recueil fictif qu'il voulait intituler : *Bibliothèque Espagnole.*

Page 64, ligne 3. — Montesquieu avait écrit, d'abord, au commencement de cet alinéa, une phrase qu'il a biffée : « Il n'accorde à la vertu que ce qu'il cède à l'importunité des gens vicieux. »

Page 65, ligne 8. — Après les mots *le Peuple,* l'Auteur avait écrit d'abord : « qui pense avec tant de lenteur. »

Page 65, lignes 28 à 30. — Il s'agit ici de Mlle de Séry, comtesse d'Argenton, morte en 1748.

Page 66, lignes 15 à 24. — Il s'agit ici du cardinal Dubois (1656-1723).

Page 67, ligne 11. — Il s'agit ici du siège de Turin, en 1706.

Page 68, ligne 2. — Montesquieu avait écrit d'abord : « retour sur lui-même », au lieu de *foiblesse d'âme.*

Page 68, lignes 12 et 13. — Le *Discours de Réception à l'Académie française* est imprimé dans le tome VII, page 91, des *Œuvres complètes de Montesquieu.*

Page 68, lignes 17 et 18. — Le *grand homme* dont il s'agit ici est Louis de Sacy (1654-1727), traducteur de Pline le Jeune, et auteur d'un *Traité de l'Amitié,* auquel Montesquieu semble faire allusion plus loin.

Page 69, ligne 11. — A la suite de l'alinéa qui finit ici, le copiste en a transcrit trois autres que Montesquieu biffa ou fit biffer, en écrivant en marge : « Tout cela est mis, excepté ce mot : *qu'il fût son propre déserteur.* » Il y a, cependant, des nuances entre le texte connu et le texte des *Pensées* (manus-

crites). Aussi allons-nous reproduire ici les alinéas biffés, en imprimant les variantes en caractères italiques :

« Il *croyoit* qu'ayant écrit sur la morale, *il seroit inexcusable s'il abandonnoit ses propres maximes; qu'*il devoit être plus difficile qu'un autre sur ses devoirs; qu'il n'y avoit point pour lui de dispense, *parce* qu'il avoit donné les règles; qu'il seroit ridicule qu'il n'eût pas la force de faire des choses dont il avoit cru tous les hommes capables; *qu'il fût son propre déserteur;* et que, dans chaque action, il eût, en même temps, à rougir de ce qu'il auroit fait, et de ce qu'il auroit dit...

» *Qu'un homme pareil remplissoit bien les vues de l'Académie : car vous voulez que la vertu accompagne toujours ceux qui vont à la gloire, et le plus beau génie seroit indigne de vous, s'il n'étoit qu'un beau génie. Quelques talents qu'il eût, vous croiriez que la Nature ne lui auroit fait qu'un présent triste,* uniquement *propre* à donner de la force ou un plus grand jour à *ses* vices.

» *Vos fondateurs..., ils* ont voulu aller à la postérité; mais ils ont voulu y aller avec vous, *tout couverts de vos lauriers et des leurs.* »

Page 69, ligne 18. — Pierre Séguier (1588-1672), chancelier de France et protecteur de l'Académie française.

Page 74, lignes 14 et 15. — Les *Réflexions sur les Habitants de Rome* ont été imprimées, pour la première fois, dans les *Voyages de Montesquieu,* tome II, page 377.

Page 75, lignes 1 et 2. — Les *Considérations sur la Grandeur des Romains* sont imprimées dans le tome II, page 101, des *Œuvres complètes de Montesquieu.*

Page 78, ligne 15. — A la suite de l'article qui se termine ici est transcrit et biffé un fragment qu'on retrouve à la page 480 du tome Ier des *Pensées* (manuscrites), et que nous imprimons plus loin, sous le no 147.

Page 79, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XIX, chap. III.

Page 80, note 1. — Nous n'avons pas su trouver le passage de l'*Esprit des Lois* auquel renvoie cette note.

Page 82, lignes 8 à 11. — Nous ne reproduisons pas les passages des *Considérations* que Montesquieu a retranchés du texte primitif, dans l'édition de 1748; mais seulement les articles qu'il avait songé, d'abord, à y ajouter, ainsi qu'une note sur « le censeur de l'édition Paris ».

Page 82, note 2. — Végèce, *Art militaire,* liv. III, chap. III.

Page 83, lignes 23 à 25. — Montesquieu fait sans doute ici allusion à la lettre qu'il cite dans les chapitres IX et X des *Considérations,* et qui est la 18e du livre IV des *Lettres* de Cicéron à Atticus.

Page 84, ligne 12. — Après les mots de *Sylla,* il y a, dans le manuscrit, neuf mots biffés : « Il répandit les huit tribus des peuples d'Italie... »

Page 84, note 1. — Appien, *Guerre civile,* liv. I, chap. LV-LX.

Page 86, ligne 21. — Eutrope, *Abrégé de l'Histoire Romaine,* liv. I, chap. VII.

Page 87, lignes 21 et 22. — Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines,* liv. II, chap. LXXIV, et liv. VI, chap. LXXXIX. Montesquieu renvoie à l'édition de Sylburg (Francfort, 1586). Seulement il intervertit ici les chiffres des renvois.

Page 88, ligne 7. — Strabon, *Géographie,* liv. XIV, chap. V.

Page 88, ligne 15. — Marcellin, qui vécut vers 500 après J.-C., commenta la *Rhétorique* d'Hermogène, contemporain de Marc-Aurèle.

Page 88, ligne 20. — L'empereur Constantin VII Porphyrogénète (904-959) fit compiler de nombreux extraits d'auteurs grecs. Ces extraits furent, ensuite, répartis en 53 sections, par ordre de matières. Deux de ces sections nous sont parvenues, notamment la 50e, qui traite des vertus et des vices, et qui est visée dans ce passage.

Page 88, note 2. — Michaël d'Éphèse écrivit, au XIe siècle, un commentaire de l'*Éthique* et peut-être d'autres ouvrages d'Aristote.

Page 89, lignes 11 à 19. — Nous avons corrigé quelques inexactitudes que le secrétaire de Montesquieu a commises en transcrivant ce passage du Syncelle.

Page 89, note 2. — Il n'y a, dans les Codes de Théodose et de Justinien, aucun titre ayant pour rubrique : *De Auri et Argenti Fodinis;* mais il y est souvent question des mines.

Page 92, ligne 4. — Aulu-Gelle, *Nuits Attiques,* liv. XXIV, chap. XVIII.

Page 92, ligne 21. — Justin, *Histoire,* liv. VIII, chap. V.

Page 92, lignes 22 et 23. — Tite-Live, *Histoire Romaine,* liv. XL, chap. III.

Page 92, note 1. — Zosime, *Histoire Romaine,* liv. II, chap. XXII.

Page 92, note 2. — Tacite, *Annales,* liv. II, chap. XXXV.

Page 93, note 1. — Zosime, liv. I, chap. LXVIII.

Page 94, lignes 18 et 19. — L'*Essai sur les Causes*... a été imprimé, pour la première fois dans les *Mélanges inédits de Montesquieu,* page 107.

Page 94, lignes 20 et 21. — Ce titre a été ajouté par Montesquieu lui-même dans le manuscrit, au-dessus de l'article suivant.

Page 94, note 1. — Zosime, liv. I, chap. LXXI.

Page 95, ligne 2. — Les mots *c'est Huarte* ont été ajoutés par Montesquieu lui-même. Jean Huarte (1520-1600?) est l'auteur d'un livre espagnol : *Examen des Esprits*... (Pampelune, 1578). Montesquieu en possédait la traduction française publiée à Lyon, en 1668 : car elle est mentionnée à la page 260 du catalogue de la Bibliothèque de La Brède.

Page 98, ligne 14. — L'*Esprit des Lois* est imprimé dans les tomes III à VI des *Œuvres complètes de Montesquieu.*

Page 98, lignes 20 et 21. — Nous avons imprimé les nombreux fragments qui suivent, non point dans l'ordre du manuscrit, mais en nous conformant au plan général de l'*Esprit des Lois.*

Page 99, ligne 2. — C'est à Frédéric, prince de Galles (1707-1751), fils de Georges II et père de Georges III, rois d'Angleterre, que Montesquieu avait songé à dédier son ouvrage.

Page 99, lignes 23 et 24. — Montesquieu rend ici grâces à Hugo Grotius (1583-1646), auteur du *De Jure Belli et Pacis,* et à Samuel Pufendorf (1632-1694), auteur du *De Jure Naturæ et Gentium.*

Page 101, lignes 20 à 24. — C'est dans la *Vie de Solon*, chap. III, et dans la *Vie de Thémistocle,* chap. II, que Plutarque fait la remarque dont il est ici question.

Page 105, lignes 11 et 12. — Horace, *Odes,* liv. III, I, v. 5 et 6.

Page 105, ligne 14. — Dans le catalogue de la Bibliothèque de La Brède, cette citation est inscrite en tête des livres sur l'histoire des Toscans et attribuée à *Flor*[*us*].

Page 105, ligne 16. — Tacite, *Agricola,* chap. IV.

Page 105, ligne 19. — Horace, *Art poétique,* v. 187.

Page 105, ligne 21. — Horace commence le vers 73 de la IIIe *Satire* du livre II par ces mots : « *Fiet aper*... »

Page 105, ligne 22. — Horace finit le vers 63 de la IIe *Épître* du livre Ier par ces mots : « ... *hunc tu compesce catena.* »

Page 105, note 2. — Platon, *République,* liv. IX, chap. XIII.

Page 106, ligne 17. — Cragius ou Nicolas Craig (1549-1602) est l'auteur d'un ouvrage latin, en quatre livres, sur *la République des Lacédémoniens,* publié à Genève, en 1593.

Page 106, lignes 23 et 24. — Aristote, *Politique,* liv. VI, chap. V.

Page 106, note 1. — Jean-Vincent Gravina (1664-1718) est l'auteur d'un ouvrage latin sur *les Origines du Droit civil,* publié de 1701 à 1713, ouvrage que Montesquieu cite, à plusieurs reprises, dans l'*Esprit des Lois.*

Page 107, ligne 1. — Plutarque, *Vie d'Aratus,* chap. II.

Page 107, lignes 20 et 21. — Jean Bodin (1520-1596) est l'auteur d'un traité en six livres, intitulé : *De la République,* et publié à Lyon, en 1579. C'est dans le livre III (page 250) qu'il fait la remarque dont il est ici question.

Page 110, lignes 2 à 4. — *Digeste,* liv. I, tit. III, l. 31.

Page 110, lignes 5 et 6. — Dion Cassius, *Histoire Romaine,* liv. LVI, chap. XXXII.

Page 111, ligne 5. — Cet article semble être un projet de *lettre persane* supplémentaire.

Page 111, ligne 6. — Au lieu de *Mevis,* il faut lire *Mir-Oweïs,* chef afghan qui détrôna, en 1722, le sophi Hussein, soumit toute la Perse, et fut mis à mort, en 1727, par ordre de son cousin et compétiteur Mir-Abdallah.

Page 112, ligne 20. — Laurent Angliviel de La Beaumelle (1726-1773), éditeur des *Lettres* de Mme de Maintenon, fut professeur de littérature française à Copenhague, en 1751.

Page 112, ligne 23. — La *Loi royale* de Danemark fut signée par Frédéric III, le 14 novembre 1665, c'est-à-dire cinq ans après le coup d'État qui avait attribué à ce prince et à sa famille, une souveraineté absolue et héréditaire.

Page 112, note 1. — L'observation est de Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique,* liv. I, chap. LXX.

Page 115, note 1, ligne 3. — Au lieu d'*Euripide*, il faut lire *Eurycratidas,* dont Plutarque parle, en effet, dans les *Apophthegmes de Lacédémoniens.*

Page 117, lignes 14 et 15. — Les Timariots étaient, chez les Turcs, les possesseurs d'une sorte de fiefs, de bénéfices militaires.

Page 118, note 1. — Denys d'Halicarnasse, liv. X, chap. LX.

Page 119, ligne 3. — Au moyen des *lettres de répit,* les débiteurs obtenaient un délai pour payer leurs dettes.

Page 120, lignes 18 et 19. — Diodore de Sicile, liv. I, chap. IX.

Page 120, ligne 23. — Diodore de Sicile, liv. I, chap. LXV.

Page 120, note 1, ligne 2. — Sigonius ou Charles Sigonio

(1520-1584) est l'auteur d'un traité qui a pour titre : *De Judiciis Romanorum Libri III,* et qui fut publié à Venise, en 1574.

Page 122, lignes 9 à 11. — La citation est tirée de Gravina, *Origines du Droit,* liv. III, chap. LXXXVI.

Page 122, ligne 16. — Au lieu de *liv. Ier, chap. XXVIII*, il faut lire, *liv. X, chap. XXIII.*

Page 123, ligne 7. — Platon, *Lois,* liv. IX, chap. XII.

Page 123, note 1. — Plutarque, *Vie d'Agésilas,* chap. XXX.

Page 124, ligne 6. — Aristote, *Politique,* liv. II, chap. IX.

Page 124, note 1. — Plutarque, *Vie d'Agis,* chap. V.

Page 125, note 1. — Appien, *Guerres Puniques,* chap. LIV.

Page 128, note 1. — Jean-Baptiste Du Halde, Jésuite (1674-1743), est l'auteur d'une *Description de la Chine,* en 4 vol. in-fol., publiée à Paris, en 1735.

Page 129, ligne 18. — Le *Meng-Tsée* est le quatrième livre classique des Chinois. Il fut rédigé par le philosophe Meng-Tseu, vers l'an 300 av. J.-C. C'est au livre II, chap. VI, art. 7, que se trouve le passage dont il est ici question.

Page 133, note 2. — Strabon, liv. X, chap. IV.

Page 134, note 1. — Tacite, *Histoires,* liv. I, chap. IX.

Page 134, note 2. — Tacite, *Histoires,* liv. I, chap. IX.

Page 134, note 3. — L'ouvrage cité est, sans doute, l'*Introduction à l'Histoire des principaux Royaumes et États dans l'Europe,* ouvrage dont une traduction française parut à Leyde, en 1710, et qui figure dans le catalogue de la Bibliothèque de La Brède (page 446).

Page 135, lignes 12 et 13. — Xénophon, *Cyropédie,* liv. VI, chap. I.

Page 136, ligne 27. — Jean-Baptiste Dubos (1670-1742) est l'auteur de cette *Histoire critique de l'Établissement de la Monarchie françoise dans les Gaules,* qui fut publiée à Paris, en 1734, et dont Montesquieu combattit très vivement les théories.

Page 136, note 1. — Tite-Live, liv. V, chap. XXII et XXIII.

Page 136, note 2. — Tite-Live, liv. V, chap. XXX.

Page 137, lignes 7 et 8. — Xénophon, *Économique,* chap. IV.

Page 137, ligne 12. — Diodore de Sicile, liv. I, chap. LXXIII.

Page 137, ligne 31. — Tacite, *Germanie,* chap. VII.

Page 138, ligne 28. — Le passage de Sidoine Apollinaire que vise Montesquieu paraît être celui qui commence, dans le *Carmen VII,* au vers 310.

Page 139, note 1. — Cicéron, *De l'Invention,* liv. II, chap. XLIX.

Page 140, lignes 5 à 7. — Ammien-Marcellin (*Histoire,* liv. XXVI, chap. VII, § 11) dit des agents de Procope, qui se fit proclamer *Empereur* en 365 : « *aureos scilicet nummos effigiatos in vultum novi principis aliaque ad illecebras aptantes.* »

Page 141, lignes 20 et 21. — César (*Guerre civile,* com. I, chap. V) dit : « *et de..... tribunis Plebis gravissime..... decernitur.* »

Page 142, lignes 17 et 18. — Montesquieu adapte ici à son idée deux vers de Racine (*Phèdre,* acte IV, scène VI).

Page 142, ligne 20. — Machiavel, *Discours sur Tite-Live,* liv. I, chap. LV.

Page 142, note 1. — César, *Guerre civile,* com. III, chap. XXXII.

Page 143, note 2. — Jean Chardin (1643-1713) est l'auteur de *Voyages en Perse, etc.,* livre dont Montesquieu possédait deux éditions : celle de Lyon (1687, 2 vol. in-12) et celle d'Amsterdam (1711, 10 vol. in-12). L'observation qu'il a faite sur les gouverneurs se trouve dans la *Description du Gouvernement... des Persans,* chap. III. Voyez la page 48 du tome VI des *Voyages de M. le Chevalier de Chardin* (Rouen, Ch. Ferrand, 1723).

Page 143, note 3. — Amédée-François Frézier (1682-1773) est l'auteur d'une *Relation d'un Voyage de la Mer du Sud aux Côtes du Chili, etc.,* publiée à Paris, en 1716, et à Amsterdam, en 1717. Dans l'édition d'Amsterdam, l'observation que Montesquieu utilise se trouve à la page 382 (tome II). Elle fait partie de la *Description de la Ville de Lima.*

Page 144, ligne 29. — Ammien-Marcellin, liv. XVII, chap. III.

Page 145, ligne 7. — Ammien-Marcellin, liv. XVI, chap. V.

Page 145, ligne 20. — Au lieu de *livre III,* il faut, sans doute, lire ici *livre II :* car Diodore ne parle pas des lois des Indiens dans le livre III de sa *Bibliothèque.*

Page 145, ligne 25. — Diodore de Sicile, liv. II, chap. XXXIX et suiv.

Page 145, lignes 27 à 30. — Montesquieu vise, dans ce passage, la critique de l'*Esprit des Lois,* publiée par l'abbé de La Roche, dans le numéro du 9 octobre 1749 des *Nouvelles ecclésiastiques,* organe des Jansénistes.

Page 148, note 1. — La réflexion se trouve dans Diodore de Sicile (liv. I, chap. LXXVII); mais elle a été vivifiée par le tour que Montesquieu lui a donné.

Page 150, 1 à 8. — Ce n'est pas à Plutarque (comme le semblerait indiquer la note), mais à Valère Maxime (*Faits et Paroles*

mémorables, liv. II, chap. I, § 4, et liv. VI, chap. III, §§ 10 et 12), que Montesquieu emprunte les faits qu'il rapproche ici.

Page 150, lignes 9 à 11. — Montesquieu vise ici un fragment où Nicolas de Damas raconte l'histoire de Parsondas. Voyez les *Fragmenta Historicorum Græcorum,* tome III (Paris, F. Didot, 1849), frag. 10.

Page 151, note 1. — Montesquieu vise, à la fin de cette note, un article qui se trouve dans ses *Pensées* (manuscrites), tome III, folio 29 v°.

Page 153, ligne 4. — Ammien-Marcellin, liv. XXXI, chap. II.

Page 155, ligne 17. — Le manuscrit donne *Kemper,* au lieu de *Kæmpfer.* Engelbert Kæmpfer (1651-1716) est l'auteur d'une *Histoire de l'Empire du Japon,* écrite en anglais et publiée à Londres, en 1727.

Page 155, lignes 21 et 22. — Constantin VII Porphyrogénète, *Extraits des Ambassades,* chap. prélim.

Page 156, note 2. — François Bernier (mort en 1688) est l'auteur de *Voyages... contenant la Description des États du Grand Mogol.* Ils furent publiés à Amsterdam, en 1710. Le passage visé par Montesquieu se trouve à la page 37 du tome II.

Page 171, lignes 2 et 4. — Les caps appelés par les Anciens *Promontoire Prasum* et *Promontoire Rhaptum* se trouvaient, l'un et l'autre, sur la côte orientale de l'Afrique : le premier, au 7e et, le second, vers le 6e degré de latitude sud.

Page 171, ligne 4. — Hérodote, liv. IV, chap. XLII.

Page 171, lignes 13 à 16. — L'opinion de Juba semble ressortir d'un passage de Pline l'Ancien (*Histoire naturelle,* liv. VI, chap. XXXIV, § 6).

Page 171, note 4. — Cerné était situé au sud du Maroc et au fond de la baie qui s'appelle aujourd'hui baie de *Rio de Oro.*

Page 172, ligne 3. — Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches (1630-1721), est l'auteur d'une *Histoire du Commerce et de la Navigation des Anciens,* publiée à Lyon, en 1716.

Page 173, lignes 2 et 3. — Pierre Giannone (1676-1748) est l'auteur d'une *Histoire civile du Royaume de Naples,* publiée à Naples, en 1723.

Page 175, ligne 26. — Dion Cassius, liv. LXXVII, chap. XIV.

Page 175, note 1. — Il faut lire *Savot,* au lieu de *Savote.* Louis Savot est l'auteur d'un *Discours sur les Médailles antiques* publié à Paris, en 1627.

Page 176, note 2. — Diodore de Sicile, liv. II, chap. LXXIX.

Page 176, note 5. — Montesquieu vise ici deux passages des *Lois* de Platon : liv. II, chap. IV, et liv. VIII, chap. VI.

Page 177, ligne 1. — Plutarque, *Vie de Dion,* chap. III.

Page 177, ligne 2. — Par *le vieux Denys,* il faut entendre Denys l'Ancien, tyran de Syracuse (405-368 av. J.-C.).

Page 177, ligne 10. — Zonaras, *Annales,* liv. VII, chap. XVIII.

Page 177, ligne 17. — Tacite (*Annales,* liv. III, chap. XXVII) dit : « ... *compositæ XII Tabulæ, finis æqui juris.* »

Page 177, ligne 22. — Tacite, *Germanie,* chap. XX.

Page 178, ligne 3. — Tacite, *Germanie,* chap. XX.

Page 179, ligne 24. — Élien, *Histoires variées,* liv. II, ch. VII.

Page 182, lignes 19 et 20. — Platon, *Lois,* liv. V, chap. X.

Page 185, ligne 5. — Jean Barbeyrac (1674-1744) a publié un *Supplément au Corps universel diplomatique du Droit des Gens* (Amsterdam et La Haye, 1739), qui est un recueil des traités des Anciens.

Page 188, ligne 14. — Horace, *Epîtres,* liv. I, X, v. 24.

Page 189, lignes 5 et 6. — Quintilien, *Déclamations,* CCLXXXIII *(Cynicus diserti Filius).*

Page 192, ligne 11. — Coringius ou Hermann Coring (1606-1681) est l'auteur d'une foule de savantes dissertations, et entre autres d'un traité *De Imperatore Romano-Germanico,* que possédait Montesquieu.

Page 193, ligne 18. — Le morceau qui suit est comme une introduction au livre XXVII de l'*Esprit des Lois.*

Page 194, ligne 13. — Le morceau qui suit est comme une introduction au livre XXVIII de l'*Esprit des Lois.*

Page 195, ligne 18. — Jean Hardouin (1646-1729), « le plus paradoxal » des érudits de son temps, sinon « des hommes » (quoi qu'en dise son épitaphe), attribuait les *Odes* d'Horace à un bénédictin du Moyen-Age.

Page 196, ligne 16. — Ce vers de Néron sur le Tigre nous a été conservé dans une scolie d'un vers de Lucain (*Pharsale,* liv. III, v. 261). Il y est précédé de deux autres hexamètres. Voyez les *Fragmenta Poetarum Romanorum* d'É. Bæhrens (Leipsick, Teubner, 1886), page 368.

Page 196, ligne 17. — Les lois de Barbares dont les extraits vont suivre sont, en général, citées très exactement. Montesquieu s'est servi du grand recueil de Lindenbrog (Francfort, 1613). Nous indiquerons les renvois qu'il semble falloir rectifier.

Page 197, note 2, ligne 7. — Il faudrait LXXVIII, au lieu de LXXIII.

Page 201, note 2. — Il faudrait *tit.* 28, au lieu § 29.

Page 202, note 1. — Il faudrait *tit.*, au lieu de §.

Page 203, note 2. — Montesquieu renvoie ici au titre X des éditions modernes.

Page 203, note 3. — Montesquieu renvoie ici au titre XVI des éditions modernes.

Page 208, note 1. — Il faudrait lire : « Agathias, *Histoires,* liv. II, chap. V. »

Page 211, lignes 18 à 20. — *Lois des Lombards,* liv. II, tit. LV, § 11.

Page 212, ligne 10. — Jean du Tillet, le greffier (mort en 1570), est l'auteur du *Recueil des Rangs des Grands de France* (Paris, 1580), dont Montesquieu cite ici la page 452.

Page 214, note 1. — Il ne semble pas que Montesquieu ait donné suite au projet dont il parle ici.

Page 215, ligne 8. — La *Défense de l' « Esprit des Lois »* est imprimée dans le tome VI (page 139) des *Œuvres complètes de Montesquieu.*

Page 216, ligne 4. — Virgile, *Énéide*, liv. X, v. 134.

Page 218, ligne 2. — Guillaume-François Berthier, Jésuite (1704-1782), publia une critique de l'*Esprit des Lois*, dans le numéro d'avril 1749 du *Journal de Trévoux,* qu'il dirigeait.

Page 218, ligne 5. — *Lysimaque* est imprimé dans le tome II (page 343) des *Œuvres complètes de Montesquieu.*

Page 218, ligne 11. — Le fragment qui précède est transcrit une seconde fois en tête du morceau qui va suivre.

Page 219, ligne 1. — L'*Essai sur le Goût* est imprimé dans le tome VII (page 113) des *Œuvres complètes de Montesquieu.*

Page 220, lignes 14 et 15. — Les mots *et même le vrai nom de la Ville* ont été ajoutés par Montesquieu.

Page 221, ligne 17. — Pline le Jeune, dans une *Lettre à Maxime* (liv. VIII, let. 24), dit : « ... *Cogita te missum in provinciam Achaiam... — Reverere conditores Deos... — Habe ante oculos... Athenas esse quas adeas...* »

Page 223, note 1. — Cette note a été écrite, dans la marge, par Montesquieu.

Page 224, ligne 5. — Anne Lefèvre, femme d'André Dacier (1654-1720), défendit les Anciens, contre La Motte, dans son livre sur les *Causes de la Corruption du Goût.*

Page 225, ligne 30, et page 226, ligne 1. — La première édition de la tragédie de *Pompée* fut publiée par P. Corneille, en 1644,

sous le titre de *La Mort de Pompée,* titre que l'Auteur abrégea à partir de 1848.

Page 227, note 1. — Cette note a été écrite, dans la marge, par Montesquieu.

Page 229, ligne 10. — Corneille a donné le *Cid* en 1636, et Rotrou, son *Venceslas* en 1647.

Page 231, ligne 7. — Le roman d'*Arsace et Isménie* est imprimé dans le tome II (page 379) des *Œuvres complètes de Montesquieu.*

Page 237, ligne 4. — Le sujet de cette tragédie était emprunté à *Cléopâtre,* roman que Gautier de La Calprenède publia, en 10 volumes in-8°, de 1647 à 1659.

Page 237, ligne 7. — Ce vers est précédé, dans le manuscrit, d'un autre, qui est biffé :

« Je te quitte, dit-il; mais je serai fidèle. »

Page 246, ligne 6. — Après les mots *je vais éviter*, il y a, dans le manuscrit, plus de vingt lignes biffées et indéchiffrables.

Page 246, note 1. — La seconde partie de cette note est écrite d'une autre encre que la première.

Page 247, note 1. — Cette note est comme un renvoi au chapitre II du livre Ier de l'*Esprit des Lois.*

Page 251, ligne 24. — Charles-Godefroy de La Tour, duc de Bouillon, vendit, en 1738, la vicomté de Turenne au roi de France.

Page 253, ligne 7. — Les mots *Le Petit de Launay* ont été ajoutés par Montesquieu lui-même.

Page 253, ligne 10. — Virgile, *Bucoliques,* VIII, v. 78.

Page 254, ligne 14. — Tibulle, liv. I, V, v. 1.

Page 258, ligne 24 et 25. — Virgile, *Énéide,* liv. VIII, v. 362 et 363.

Page 259, ligne 1. — Il s'agit ici du roi Charles XII.

Page 259, lignes 2 et 3. — Horace, *Odes,* liv. I, III, v. 9 et 10.

Page 259, ligne 4. — Il s'agit ici du grand Condé.

Page 259, ligne 5. — Horace, *Odes,* liv. IV, IV, v. 1.

Page 259, ligne 7. — Horace, *Odes,* liv. III, V, v. 1.

Page 259, lignes 9 à 12. — Montesquieu cite ici, en l'arrangeant, un passage de Velleius Paterculus, *Histoire Romaine,* liv. II, chap. LIII.

Page 259, ligne 14. — Horace, *Odes,* liv. I, III, v. 38.

Page 259, lignes 16 à 18. — Horace, *Odes,* liv. I, III, v. 38 à 40.

Page 259, lignes 20 et 21. — Virgile, *Géorgiques,* liv. II, v. 491 et 492.

Page 259, ligne 23. — Lucrèce, *De la Nature des Choses,* liv. I, v. 102.

Page 260, ligne 1. — La plupart des citations qui suivent ont été écrites, par Montesquieu lui-même, en tête des différentes sections du catalogue de la Bibliothèque de La Brède, puis recopiées dans le tome III des *Pensées*.

Page 260, lignes 2 et 3. — Dans le catalogue de la Bibliothèque de La Brède (page 545), Montesquieu a inscrit ces vers en tête des livres relatifs à l'histoire des Turcs et y a ajouté : « Frag. de Sulpitia ».

Page 260, ligne 5. — Tacite, *Annales,* liv. II, chap. IV.

Page 260, lignes 8 et 9. — Ovide (*Métamorphoses*, liv. I, v. 400 et 401) dit :

Saxa — quis hoc credat, nisi sit pro teste vetustas ? —
Ponere duritiem cœpere suumque rigorem.

Page 260, ligne 11. — Tacite, *Annales,* liv. I, chap. XLVII.

Page 260, lignes 13 et 14. — Ovide, *Métamorphoses*, liv. XI, v. 102 et 103.

Page 260, ligne 17. — Virgile, *Énéide,* liv. III, v. 80.

Page 260, ligne 20. — Dans le catalogue de la Bibliothèque de La Brède (page 13), Montesquieu ne fait pas suivre cette citation de l'indication *Tacite*, qui ne semble pas exacte.

Page 260, lignes 23 et 24. — Aulu-Gelle, liv. XIII, chap. VIII, où le vers est cité tel que nous l'avons imprimé, et non comme il l'est dans les *Pensées* (manuscrites), où l'on trouve :

Ego odi homines ignava opera et philosophica sententia.

Page 261, ligne 2. — Virgile, *Énéide,* liv. III, v. 658.

Page 261, lignes 3 et 4. — Ovide, *Métamorphoses,* liv. XIV, v. 784 et 785.

Page 261, ligne 6. — Virgile, *Énéide*, liv. III, v. 312.

Page 261, lignes 8 et 9. — Horace, *Satires,* liv. I, VIII, v. 2 et 3.

Page 261, ligne 12. — Virgile, *Énéide*, liv. X, v. 96.

Page 263, ligne 10. — Le discours qui suit a été adressé à Louis XV, par Montesquieu, directeur de l'Académie française, le 3 juin 1739, à l'occasion de la signature du traité de Vienne, qui mit fin à la guerre de la Succession de Pologne.

Page 266, ligne 5. — Le discours qui suit devait être adressé à Marie Leczinska, reine de France, et fille de Stanislas, roi de Pologne.

Page 266, ligne 17. — Le discours qui suit devait être adressé au Dauphin, Louis de France, qui mourut avant son père, en 1765.

Page 267, lignes 1 à 3. — Lorsque Buffon fut nommé membre de l'Académie française, le 23 juin 1753, en remplacement de Languet de Gergy, archevêque de Sens, Montesquieu était directeur de la Compagnie; mais il ne l'était plus le 25 août suivant, jour où Buffon prononça son discours de réception.

Page 267, ligne 29. — Jean-Joseph Languet de Gergy, archevêque de Sens (1677-1753), avait été reçu membre de l'Académie française le 30 juin 1721.

Page 268, ligne 24. — La préface qui suit pourrait bien avoir été destinée au prince Eugène de Savoie.

Page 269, ligne 10. — La préface qui suit semble avoir été destinée à une histoire de la Société de Jésus.

Page 270, ligne 16. — La préface qui suit doit avoir été destinée à l'*Histoire de Louis XIV* que Montesquieu projeta.

Page 272, ligne 16. — Le *M. Rollin,* dont il s'agit ici ne saurait être l'historien célèbre, qui mourut en 1741, c'est-à-dire quatre ans avant la bataille de Fontenoy, mentionnée dans l'épître qui suit. Il faut lire *Raulin,* nom du médecin dont Montesquieu parle au folio 347 du tome III des *Pensées,* Joseph Raulin (1708-1784) fut médecin à Nérac, puis à Paris, et publia, entre autres ouvrages, des *Observations de Médecine* (Paris, 1754), qu'il dédia au maréchal de Richelieu, et que « le Président de Montesquieu » l'avait exhorté à mettre au jour, ainsi que nous l'apprend l'*Avertissement* du livre.

Page 274, lignes 6 et 7. — Les mots *se pencher et tomber comme* ont été écrits en marge, après coup, au lieu de *se pencher vers la même ruine que.*

Page 277, note 2. — A la page suivante, on trouvera des fragments destinés à l'ouvrage de Montesquieu sur *la Critique.*

Page 278, ligne 9. — Dans un catalogue qui fait partie des archives de La Brède, et qui donne la liste des manuscrits de Montesquieu envoyés le 10 mars 1818, de France en Angleterre, à son petit-fils, figure : « Un cahier intitulé *Réflexions sur la Critique des Ouvrages d'Esprit* », avec cette note : « Voir les idées qui sont là-dessus dans le volume de mes *Pensées.* »

Page 278, ligne 19. — Montesquieu avait écrit d'abord à la suite de l'alinéa qui finit par *certain,* un autre alinéa, qu'il a biffé :

« Les ouvrages de nos plus beaux génies sont comme les

enfants des Amazones, qui devoient être estropiés soudain(?) après leur naissance. »

Page 284, lignes 16 et 17. — Cet alinéa a été ajouté après coup et d'une autre encre.

Page 284, ligne 24. — Plutarque, *De l'Amour des Richesses,* chap. I.

Page 284, note 1. — La première ligne de cette note est écrite, d'une encre plus noire que le reste, au haut de la marge et au-dessus de sept lignes très soigneusement biffées et absolument illisibles.

Page 286, ligne 19. — *Le roi Victor* dont il s'agit ici est Victor-Amédée II, roi de Sardaigne, qui abdiqua en 1730.

Page 287, ligne 16. — Le *M. Rousseau* dont il s'agit ici est Jean-Baptiste, et non Jean-Jacques.

Page 289, note 1. — Le manuscrit donne *Milord Bulembrock;* mais il s'agit ici de Henri Sent-John, vicomte de Bolingbroke (1678-1751), l'écrivain et l'homme d'État anglais que Montesquieu eut l'occasion de beaucoup connaître, sinon d'estimer.

Page 290, ligne 26. — Le fragment qui suit est à rapprocher des dernières lignes de la préface qui est imprimée ci-dessus, pages 268 et 269.

Page 291, ligne 11. — Voyez dans les *Fragmenta Historicorum Græcorum,* tome II (Paris, F. Didot, 1848), le frag. 21 de Nymphiodore.

Page 291, note 1. — Pomponius Mela, *Description de la Terre,* liv. I, chap. IX. — Hérodote, *Histoire,* liv. II, chap. XXXV.

Page 291, note 2. — Diodore de Sicile, liv. I, chap. XXVII.

Page 293, note 1. — Athénée, liv. XIII, chap. XXXII.

Page 294, note 1. — Hérodote, liv. I, chap. VII.

Page 295, note 1. — Hérodote, liv. IV, chap. CLXVIII.

Page 297, note 1. — Suétone, *Auguste,* chap. XLIV.

Page 297, note 2. — Suétone, *Domitien,* chap. IV. Le renvoi à cette note devrait se trouver à la fin de la phrase.

Pages 298, lignes 6 à 9. — Ces lignes ont été ajoutées après coup et d'une autre encre.

Page 298, note 1. — Nous ne savons point à quel passage des *Considérations* Montesquieu faisait allusion ici, à moins que ce ne fût au commencement du chapitre VII, où il n'est parlé que de Mithridate.

Page 300, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XXVI, chap. XIII.

Page 305, note 1. — Cette note a été écrite par Montesquieu, en tête du morceau.

Page 311, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XIV, chap. XI.

Page 315, lignes 8 à 12. — Montesquieu paraît s'être inspiré ici de l'article *Pénélope* que Bayle a inséré dans son *Dictionnaire historique et critique.*

Page 315, note 1. — Lilio Gyraldi (1479-1552) est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *De Diis Gentium Libri sive Syntagmata.*

Page 318, lignes 9 et 10. — Henri, comte de Boulainvilliers (1658-1772), est l'auteur d'un livre qui ne parut qu'après sa mort, et dont le titre est : « *Histoire de l'ancien Gouvernement de la France,* par feu M. le C. de Boulainvilliers (La Haye et Amsterdam, 1727). »

Page 318, ligne 16. — Le manuscrit donne tantôt *chartre* et tantôt *charte,* mais bien plus souvent *chartre.*

Page 319, ligne 3. — Deux chartes de Louis X sont connues sous le nom de *Charte normande:* la première est du 19 mars 1314, et la seconde, de juillet 1315.

Page 319, ligne 15. — Nicole Gilles (mort en 1503) fut secrétaire de Louis XII et auteur du livre intitulé : *Les très élégantes, très véridiques et copieuses Annales des très preux, très nobles, très chrestiens et très excellens Modérateurs des belliqueuses Gaules, etc.* (1492). Montesquieu en possédait deux éditions posthumes et continuées. La seconde est celle qui fut corrigée, annotée et publiée par Denis Sauvage de Fontenailles (Paris, 1560).

Page 320, ligne 11. — *Le Rozier historial de France,* dont l'auteur n'est pas connu, se compose de deux parties et fut imprimé à Paris, en 1522.

Page 322, lignes 3 à 5. — Cette phrase a été ajoutée par Montesquieu lui-même.

Page 322, lignes 6 et 7. — Le *Testament politique de Richelieu* a été imprimé, pour la première fois, à Amsterdam, en 1687.

Page 322, ligne 11. — A la suite des mots *ce genre,* on lit cette phrase rayée : « Je crus qu'il faisoit honneur à son auteur. »

Page 322, ligne 23. — A la suite du mot *original,* on lit ces mots rayés : « qui ayant été reçu du public avec applaudissement. »

Page 323, ligne 2. — Les *Testaments* publiés sous les noms de *Colbert* et de *Louvois,* en 1693 et en 1695, ont été fabriqués par Gatien Courtilz de Sandras.

Page 323, lignes 8 et 9. — Voltaire a écrit un opuscule qui a pour titre : *Des Mensonges imprimés et du Testament politique du Cardinal de Richelieu,* opuscule dont le commencement fut, d'abord, publié, en 1749, à la suite de la tragédie de *Sémiramis,* et la fin, en 1750, à la suite d'*Oreste.*

Page 323, ligne 15. — L'abbé Amable de Burzeis (1606-1672), que le manuscrit appelle *Boulzeis* et *Boulzes,* littérateur, diplomate et théologien, fut un des premiers membres de l'Académie française.

Page 325, ligne 12. — Par *la Fargy,* il faut entendre Madeleine de Silly-Rochepot (morte en 1639), qui épousa M. du Fargis d'Angennes et se fit connaître par son esprit et par ses intrigues.

Page 330, ligne 26. — Tacite, *Germanie,* chap. VII.

Page 332, lignes 17 et 18. — Tacite, *Germanie,* chap. X.

Page 334, lignes 22 à 26. — Cet alinéa a été ajouté par Montesquieu entre les lignes.

Page 335, ligne 16. — A la suite des mots *les villages,* on trouve, dans le manuscrit, un alinéa rayé et ainsi conçu : « Il n'y a jamais eu de constitution si vicieuse que celle du royaume de France sous cette race. »

Page 337, ligne 6. — A la suite des mots *les plaisirs,* on trouve, dans le manuscrit, une phrase rayée et ainsi conçue : « Bertrade régna sur le cœur de son mari, comme sur celui de son amant. »

Page 338, ligne 24. — Il faut évidemment lire : « le passage de la *liberté* à la *servitude.* »

Page 345, lignes 16 à 25. — Tout le passage qui commence par les mots *Il est certain,* et qui finit par *son ambition,* a été intercalé après coup.

Page 348, lignes 18 à 31. — Tout le passage qui commence par les mots *Cromwell avoit,* et qui finit par *son maître,* a été intercalé après coup.

Page 349, ligne 19. — Cet alinéa commençait, d'abord, en ces termes : « Louis XII fut l'ornement de son siècle et même de tous les siècles. »

Page 350, lignes 8 à 14. — Tout le passage qui commence par les mots *Jamais les,* et qui finit par *les fidèles,* a été intercalé après coup.

Page 351, note 1. — Cette note renvoie à un opuscule auquel l'Auteur a donné pour titre définitif celui de *Réflexions sur le Caractère de quelques Princes.* Ces *Réflexions* ont été publiées

dans les *Mélanges inédits de Montesquieu*, page 169. On y trouvera une comparaison de Henri III avec Charles Ier, roi d'Angleterre (page 181), et une étude spéciale sur les vices et sur les fautes de Henri III (page 183).

Page 353, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. VIII, chap. IX.

Page 355, note 1, ligne 5. — Pierre de L'Estoile (1540-1611) a laissé un *Journal du Règne de Henri III,* publié en 1621, et un *Journal du Règne de Henri IV,* publié en 1719 seulement. C'est à la fin de ce dernier que se trouve la mention des faits que Montesquieu relève dans cette note.

Page 359, note 1. — Jean-Baptiste Nani (1616-1678) est l'auteur d'une *Histoire de la République de Venise,* dont Montesquieu possédait la 2e (1663) et la 3e édition (1676).

Page 361, ligne 4. — Toute la fin de l'alinéa, à partir des mots *La Maison d'Autriche,* a été ajoutée après coup, et, en partie, au-dessus de quelques lignes, très soigneusement biffées, dont la teneur se retrouve plus loin, ligne 27.

Page 364, ligne 8. — Après les mots *ses serviteurs,* il y a, dans le manuscrit, un passage rayé : « et regardoit leur perte avec une indifférence qui n'a guère jamais eu d'exemple. »

Page 364, note 1. — Claude de Bourdeilles, comte de Montrésor (1608-1663), neveu de Brantôme et favori de Gaston, duc d'Orléans, a écrit des *Mémoires,* publiés à Cologne l'année de sa mort, mais dont Montesquieu possédait l'édition de 1723.

Page 366, ligne 6. — Les mots *de Cinq-Mars,* ou plutôt *de Saint-Marc,* sont écrits au-dessus des mots *le Grand,* qui sont rayés.

Page 368, lignes 14 à 16. — Les onze derniers mots de cet alinéa ont été ajoutés après coup, par Montesquieu lui-même. Quel est le *troisième méchant citoyen* dont il s'agit ici? On a supposé que c'était Maurepas. Alors l'addition serait bien postérieure à la transcription du texte qu'elle complète. Les *Morceaux... sur l'Histoire de France* sont, en effet, insérés dans la première moitié du tome II des *Pensées,* et, par conséquent, ont dû l'être vers 1740.

Page 369, ligne 24. — Le mot *lettres* a été écrit, par Montesquieu lui-même, à la place du mot *négociations.* — Godefroy, comte d'Estrades (1607-1686), maréchal de France et diplomate, laissa des papiers, dont on a tiré ses *Lettres, Mémoires et Négociations,* publiées pour la première fois, mais très mal, en 1709, soi-disant à *Bruxelles, chez Henri Le Jeune,* et en réalité à La Haye, chez Abraham de Hondt.

Page 376, note 1. — Il y a, en effet, dans le *Spicilegium* de Montesquieu, notamment vers la fin, qui n'est pas paginée, des anecdotes curieuses sur la Régence.

Page 376, note 2. — Cette note a été écrite, dans la marge, par Montesquieu lui-même.

Page 379, lignes 13 à 15. — A partir des mots *De plus,* la fin de l'article a été ajoutée après coup, d'une autre main.

Page 379, ligne 16. — Le *Traité des Devoirs,* dont les fragments vont suivre, n'était, jusqu'ici, connu que par une *Relation* imprimée dans la *Bibliothèque françoise,* tome VI, page 238 (Amsterdam, J.-Fr. Bernard, 1726).

On savait que le commencement en avait été lu par l'Auteur, le 1er mai 1725, à l'Académie de Bordeaux, et l'on possédait l'analyse des premiers chapitres[1].

Ce *Traité des Devoirs* existait encore en 1818. Il est, en effet, mentionné dans la liste des manuscrits envoyés alors, de France en Angleterre, au petit-fils de Montesquieu, liste dont il a été déjà question, à propos de l'ouvrage de notre auteur sur *la Critique.* Nous y copions textuellement l'article qui suit :

« Un autre cahier, intitulé : *Traité des Devoirs,* mis au net. Il y a un chapitre : Des devoirs en général ; — 2° de Dieu ; — 3° de nos devoirs envers les hommes ; — 4° de la Justice ; — 5° de quelques principes de philosophie ; — 6° des principes des Stoïciens ; — 7° l'habitude de la Justice ; — 8° l'imitation *(sic)* du chapitre précédent ; — 9° équivoque grossière du mot de *Justice ;* — 10° des devoirs de l'Homme ; — 11° de quelques exemples de la violation des devoirs de l'Homme ; — 12° ce que nous devons à la Religion chrétienne, de nous avoir donné l'équité pour tous les hommes ; — 13° de la Politique ; — 14° du peu d'utilité de la Politique. »

Le 14e et dernier chapitre nous paraît n'avoir été autre chose que le petit traité *De la Politique* imprimé dans les *Mélanges inédits de Montesquieu,* à la page 155.

Page 379, note 1. — Cette note a été écrite, dans la marge, par Montesquieu lui-même.

Page 380, ligne 19. — Les mots *de crédibilité* ont été ajoutés par Montesquieu, au-dessus de *degré qu'elle.*

Page 381, ligne 26. — Le titre *De l'Amitié* a été ajouté par Montesquieu lui-même.

Page 381, note 1. — Cette note a été ajoutée par Montes-

1. *Œuvres complètes de Montesquieu,* tome VII, page 66.

quieu lui-même, entre la fin du n° 603 et le commencement du n° 604.

Page 383, note 1. — Cette note a été écrite, dans la marge, par Montesquieu lui-même.

Page 386, ligne 25. — Les mots *de Catinat* ont été ajoutés par Montesquieu, au-dessus de *maréchal a.*

Page 388, lignes 11 et 12. — Cicéron, *Traité des Devoirs,* liv. I, chap. V.

Page 391, ligne 1. — Le manuscrit donne *Alhualpa,* au lieu de *Athualpa* ou *Atahualpa,* nom du roi de Pérou que Pizarre fit périr si misérablement en 1533.

Page 391, ligne 12. — Montézuma (1466-1520) est le roi du Mexique qui régnait alors que ce pays fut conquis par Cortez.

Page 392, ligne 15. — Les mots *des maux de la foiblesse de l'esprit* ont été mis après coup, et d'une autre main, à la place de *de leur superstition.*

Page 394, ligne 14. — Le « grand génie » que Montesquieu va combattre n'est autre que Spinoza.

Page 396, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. I, chap. II.

Page 397, note 2. — Cette note a été écrite, dans la marge, par Montesquieu lui-même.

Page 398, note 1. — Cette note a été écrite par Montesquieu au-dessus de l'alinéa biffé qui commence par les mots *La loi naturelle.*

Page 398, note 3. — Cette note a été écrite par Montesquieu à la suite de l'alinéa biffé qui finit par les mots *des enfants.* Elle commençoit, d'abord, ainsi : « Je me trompe. » Ces trois mots sont maintenant rayés.

Page 401, ligne 3. — Guatimozin, dernier empereur indien du Mexique, succéda, en 1520, à son oncle Montézuma, et fut pendu par les Espagnols, en 1522.

Page 405, ligne 29. — Dans le tome II des *Pensées,* au verso du folio 187, se trouve une seconde version du n° 621. Elle a pour titre : *Changement des Mœurs dans une certaine Nation.* Nous allons en indiquer les variantes.

Page 406, ligne 2. — Var. : *politique,* au lieu de *royale.*

Page 406, lignes 3 et 4. — Var. : *changement,* au lieu de *changement de mœurs.*

Page 406, ligne 5. — Var. : *des premiers,* au lieu de *du premier.*

Page 406, ligne 15. — Var. : *sait tirer,* au lieu de *quelquefois, tire.*

Page 406, ligne 17. — Var. : *laissa,* au lieu de *fixa.*

Page 406, ligne 18. — Var. : *étoit : jamais prince ne fut moins propre à donner le ton à son siècle,* au lieu de *étoit.*

Page 406, ligne 19. — Var. : *ne put rien changer,* au lieu de *l'y laissa encore.*

Page 406, ligne 20. — Var. : *accrut le mal,* au lieu de *l'accrut.*

Page 406, ligne 21. — Var. : *les,* au lieu de *ses.*

Page 406, ligne 22. — Var. : *des,* au lieu de *de leurs.*

Page 406, ligne 23. — Var. : *venoient,* au lieu de *venoient auparavant.*

Page 406, lignes 24 et 25. — Var. : *l'obtinrent,* au lieu de *l'obtinrent tout entière.*

Page 406, lignes 25 à 28. — Var. : *Dans la crainte de rougir des jalousies, on rougit des attentions,* au lieu de *Les femmes... le finissoit.*

Page 406, ligne 29. — Var. : *et l'on,* au lieu de *et on.*

Page 406, ligne 31. — Var. : *timide. L'ignorance des mœurs fut une espèce de religion persécutée,* au lieu de *timide.*

Page 407, lignes 1 et 2. — Var. : *Les conventions furent suivies des conventions. A peine le secret dura-t-il,* au lieu de *Chaque partie..... duroit que.*

Page 407, lignes 3 et 4. — Var. : *le conclure,* au lieu de *la conclure..... les dangers.*

Page 407, ligne 4. — Var. : *un,* au lieu de *ce.*

Page 407, ligne 5. — Var. : *lassé,* au lieu de *lassé et.*

Page 407, ligne 6. — Var. : *perdit,* au lieu de *perdit, enfin.*

Page 407, lignes 7 à 21. — Var. : *La moitié de la Nation commença le jour où l'autre le finissoit. L'oisiveté fut appelée* liberté, *et l'on appela* occupation *l'usage immodéré des plaisirs. On voulut porter dans la vie cette joye qui s'annonce dans les festins,* au lieu de *L'éducation..... le nôtre.*

Page 410, note 1. — Cette note a été ajoutée après coup, dans la marge, et d'une autre main. Elle vise Frédéric-Guillaume Ier, père de Frédéric II. Voyez, sur ce prince, les *Voyages de Montesquieu,* tome II, pages 190 et 191.

Page 412, note 1. — Cette note est écrite de la main de Montesquieu.

Page 415, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. VIII, chap. IX.

Page 416, lignes 21 et 22. — Montesquieu lui-même a ajouté entre les lignes : *et un homme sensé doit l'aimer,* au-dessus de *lequel on vit.....*

Page 417, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois*, liv. V, chap. XIV, *in fine*.

Page 418, lignes 8 et 9. — La phrase *Ils ne peuvent* est ainsi corrigée dans le manuscrit : « Ils leur font donc sentir ce qu'ils sentent eux-mêmes. » Mais cette correction semble être d'une main moderne.

Page 419, ligne 23. — Au lieu de *Non! Non! dit-il; car,* Montesquieu avait mis d'abord : « Il répond affirmativement que non, parce que. »

Page 421, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XIX, chap. IV.

Page 422, note 2. — Peut-être Montesquieu avait-il mis, d'abord, la réflexion que vise cette note, vers la fin du chapitre XXII des *Considérations,* où elle aurait pris très naturellement place.

Page 423, ligne 2. — *Arsame* est le nom que Montesquieu avoit donné d'abord à son roman d'*Arsace et Isménie.*

Page 423, ligne 15. — Manco-Capac, frère d'Athualpa, régna quelque temps sur le Pérou (1533-1536), sous la protection des Espagnols.

Page 424, ligne 30. — Nous comblons ici une lacune du manuscrit au moyen des *Lettres de Kanti.* Voyez ci-dessus, page 246.

Page 426, lignes 5 à 9. — Ce jugement est à rapprocher d'un passage qui se trouve dans les *Mélanges inédits de Montesquieu,* page 182 *(Réflexions sur... quelques Princes).*

Page 426, ligne 23. — Les mots *de France* sont écrits au-dessus des mots *d'Espagne,* qui sont rayés.

Page 426, ligne 25. — Les paroles de Sénèque nous ont été conservées par Tacite (*Annales,* liv. XIV, chap. LXIII).

Page 429, lignes 5 à 10. — Montesquieu a développé cette idée dans l'*Esprit des Lois* (liv. XXIV, chap. II), en citant les *Pensées sur la Comète* de Bayle.

Page 429, ligne 26. — Ce qui suit semble être la rédaction définitive d'idées que l'on a déjà trouvées ci-dessus, à la page 419, ligne 20.

Page 431, ligne 5. — Ce qui suit semble être la rédaction définitive d'idées que l'on a déjà trouvées ci-dessus, à la page 421, ligne 4.

Page 439, lignes 18 à 24. — Cet alinéa est à rapprocher d'un passage qui se trouve à la fin d'*Arsace et Isménie* (*Œuvres complètes* de Montesquieu, tome II, page 425).

Page 440, ligne 18. — Cet article est transcrit, dans le tome III

des *Pensées* (manuscrites), au milieu des *Matériaux qui n'ont pu entrer dans l'* « *Esprit des Loix* ».

Page 440, note 1. — De cette note, il semble résulter que le recueil auquel Montesquieu voulait donner le titre de *Journaux de Livres peu connus* se confondait avec sa *Bibliothèque Espagnole*. Voyez ci-dessus, page 417.

Page 447, ligne 3. — Cicéron, *De la Nature des Dieux*, liv. I, chap. XXVIII.

Page 449, lignes 12 à 15. — Ralph Cudworth (1617-1688) a exposé la théorie des « natures plastiques » dans son *Vrai Système intellectuel de l'Univers* (Londres, 1678).

Page 449, ligne 29. — Peut-être faut-il lire ici *que*, au lieu de *point*.

Page 452, lignes 22 et 23. — Isaïe, chap. XLV, vt. 15.

Page 453, ligne 23. — *Epître aux Romains*, chap. VIII, vt. 28.

Page 453, ligne 26. — *Ibid.*, chap. VIII, vts. 29 et 30.

Page 454, ligne 22. — *Ibid.*, chap. IX, vts. 11 à 13.

Page 455, ligne 9. — *Ibid.*, chap. IX, vts. 20 et 21.

Page 456, ligne 6. — *Ibid.*, chap. XI, vts. 30 et 31.

Page 456, ligne 11. — *Ibid.*, chap. XI, vt. 33.

Page 460, ligne 5. — Montesquieu avait mis d'abord : « témoin les hypotyposes de Sextus Empiri., Pyrrhon. »

Page 462, ligne 26. — Montesquieu avait, d'abord, ajouté à cette phrase ce qui suit : « Je voudrois lui demander comment il peut y avoir du haut et du bas, que par les inégalités de la Terre. »

Page 464, lignes 6 et 7. — Montesquieu parle de « l'expérience de Van Helmont » dans ses *Voyages*, tome Ier, page 41.

Page 465, lignes 19 à 22. — Les mots *que les sources* et toute la fin de l'alinéa sont écrits de la main de Montesquieu. Il parle ici du Brenner. Voyez ses *Voyages*, tome II, page 133.

Page 466, ligne 20 à 22. — Cet alinéa a été ajouté, par Montesquieu lui-même, entre les lignes.

Page 466, note 1. — Cette note a été intercalée dans le texte par Montesquieu lui-même.

Page 467, lignes 6 à 8. — Montesquieu lui-même a ajouté, dans cet alinéa, les mots *des rivières* et la phrase *J'en ai vu...*, phrase qu'il y a lieu de rapprocher de ce que l'Auteur dit dans ses *Voyages*, tome Ier, page 34.

Page 467, ligne 13. — Le manuscrit donne *pousses*.

Page 467, ligne 25. — Le manuscrit donne *Milesolt(?)*, au

lieu de *Mittenwald*. Montesquieu parle de ce village et des neiges qu'on y voit, dans ses *Voyages*, tome II, page 135.

Page 468, note 1. — Cette note a été écrite, dans la marge, par Montesquieu lui-même.

Page 469, lignes 21 et 22. — *Genèse*, chap. I, vt. 21.

Page 470, ligne 21. — Robert Hooke (1635-1703) est l'auteur d'une *Micrographie ou Description physiologique des plus petits Corps* (Londres, 1667).

Page 471, lignes 15 et 16. — La dernière phrase de l'alinéa a été ajoutée après coup.

Page 473, note 2. — Il s'agit ici de Clélie Grillo, épouse du comte Jean-Benoît Borromée, savante Italienne dont Montesquieu parle dans ses *Voyages*, tome Ier, page 92, et tome II, page 99.

Page 474, note 1. — Joseph Addison (1672-1719) est l'auteur de *Remarques sur divers Endroits de l'Italie* (Londres, 1705).

Page 475, ligne 5. — Les mots *de l'Évangile* ont été ajoutés, au-dessus de la ligne, par Montesquieu lui-même.

Page 476, lignes 17 à 20. — Montesquieu renvoie ici à ses *Réflexions sur les Habitants de Rome*, imprimées dans ses *Voyages*, tome II, page 377.

Page 476, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois*, livre XXIII, chap. XIV.

Page 477, lignes 4 à 8. — Montesquieu paraît se ressouvenir ici de certains passages du *Banquet des Sept Sages* (chap. III), des *Propos de Table*, etc., plutôt que de la *Vie de Caton l'Ancien*, où Plutarque (chap. XX) ne parle des bains qu'incidemment.

Page 478, ligne 12. — Le manuscrit donne *Dampierre*, mais il faut lire *Dampier*. William Dampier (né en 1652) est l'auteur d'un *Nouveau Voyage autour du Monde*, publié à Londres, en 1697-1707.

Page 479, lignes 13 à 16. — La dernière phrase de ce fragment a été ajoutée, entre les lignes, par Montesquieu lui-même.

Page 479, ligne 17. — Pierre Chirac (1652-1732), fut médecin de Louis XV.

Page 479, ligne 25. — Artémidore, d'Éphèse, est l'auteur de l'*Oneirocritica*, traité sur l'interprétation des songes, où se trouve (liv. I, chap. LXIV) le passage visé dans le texte.

Page 481, lignes 24 et 25. — Saint Mathieu, *Évangile*, chap. VIII, vt. 10.

Page 481, ligne 22. — Il s'agit ici de Jean-Claude-Adrien Helvétius (1685-1755), fils d'Adrien, également médecin, et père de Claude-Adrien, auteur du livre *De l'Esprit.*

Page 485, ligne 1. — Dans la relation de son premier voyage à Bender-Abbassy, en 1674, Chardin rapporte ce qui suit : « Les maladies les plus ordinaires dans ce lieu sont la dyssentrie, le flux de sang et les fièvres malignes. » Voyez la page 239 du tome IX des *Voyages de... Chardin.*

Page 485, ligne 4. — Nous avons déjà consacré une note à « M. Raulin, célèbre médecin de Nérac », et à ses *Observations de Médecine,* où l'on trouve, à la page 327, une *Dissertation sur les Ingrédients de l'Air.*

Page 487, ligne 4. — Jean-Baptiste Silva (1682-1748) est l'auteur d'un *Traité de l'Usage de différentes Sortes de Saignées* (Amsterdam, 1729).

Page 488, ligne 30. — C'est de Louis Béchameil, marquis de Nointel, mort en 1718, qu'il s'agit, sans doute, ici.

Page 490, lignes 5 et 6. — Il s'agit ici de Camille Le Tellier, abbé de Louvois, 4e fils du célèbre ministre de Louis XIV (1675-1718).

Page 490, ligne 10. — François-Eudes de Mézeray (1610-1683) écrivit d'abord une grande *Histoire de France* (Paris, 1643-1646-1651), puis un *Abrégé chronologique de l'Histoire de France* (Paris, 1668), ouvrages qui se trouvaient, l'un et l'autre, dans la Bibliothèque de La Brède.

Page 490, ligne 17. — Dans le catalogue de la Bibliothèque de La Brède (page 435), on trouve la mention suivante : « *Novus Orbis Regionum ac Insularum Veteribus incognitarum. Basileæ, 1532, fol. :* 1 vol. »

Page 490, note 1. — Cette note est écrite dans la marge et d'une écriture différente. Il s'agit, sans doute, ici de l'expédition de Charles-Édouard Stuart, petit-fils de Jacques II. Elle eut lieu en 1745 et 1746.

Page 491, lignes 7 et 8. — Il s'agit ici du prince Eugène de Savoie (1663-1736), que Montesquieu connut à Vienne, en 1728.

Page 492, lignes 19 et 20. — *Genèse,* chap. IV, vt. 22.

Page 493, ligne 6. — Diodore de Sicile, liv. II, chap. IX.

Page 494, lignes 14 à 18. — Voyez dans les *Fragmenta Historicorum Græcorum,* tome IV (Paris, F. Didot, 1885), le frag. 165 de Jean d'Antioche.

Page 499, ligne 21. — Jean-Alphonse Borelli (1608-1679)

écrivit, entre autres ouvrages, un traité *De Motu Animalium,* qu'il laissa inachevé, mais dont les tomes I et II furent publiés à Rome, après sa mort, en 1680 et 1681.

Page 500, ligne 4. — Vitus Behring (1680-1741) fit, au service de la Russie, des explorations dans l'Océan pacifique et découvrit la mer qui porte son nom.

Page 500, ligne 5. — Guillaume de L'Isle (1675-1726) fut, comme Claude de L'Isle, son père, géographe du roi de France.

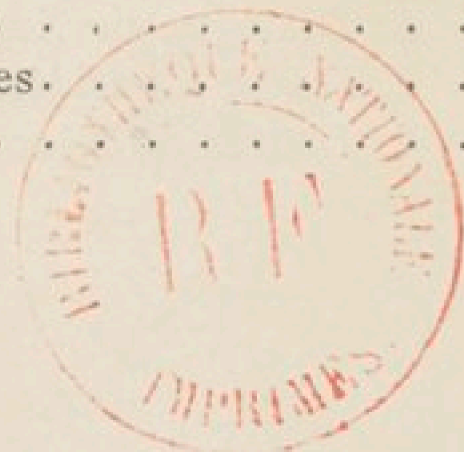
Page 501, ligne 28. — Justin, liv. XXXII, chap. III.

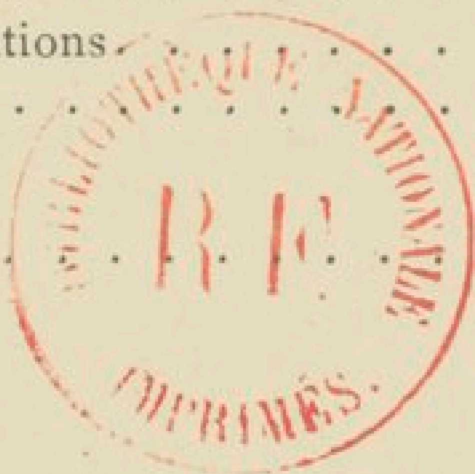
Page 502, lignes 26 et 27. — Il s'agit ici des guerres de Gustave-Adolphe, de Charles X et de Charles XII.

Page 504, note 1. — Voyez l'*Esprit des Lois,* liv. XVII, chap. III.

Page 505, ligne 8. — Il s'agit ici de Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont (1649-1723), fils de Charles IV, duc de Lorraine.

TABLE DES MATIÈRES


RF

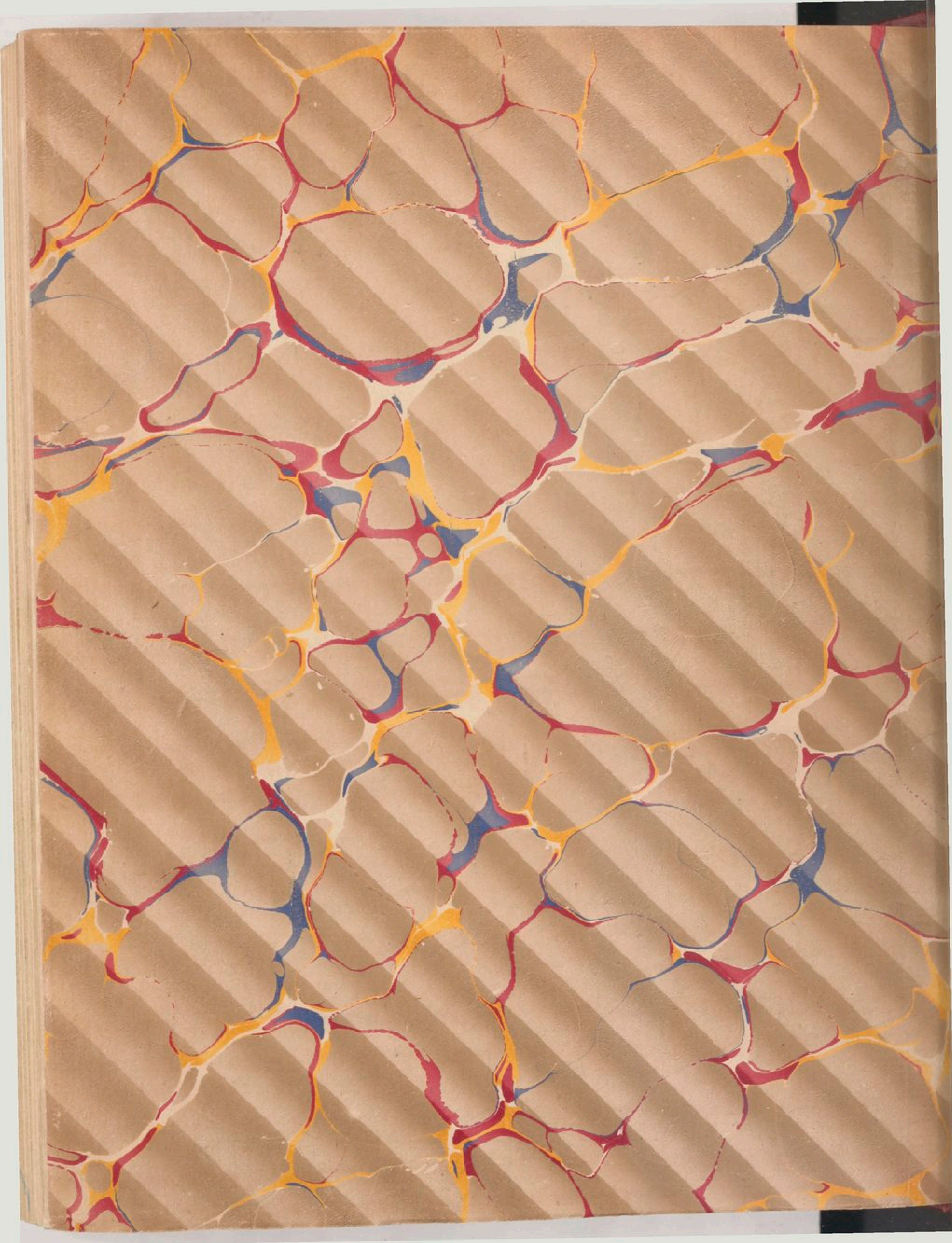

R.F.
IMPRIMÉS

ACHEVÉ D'IMPRIMER

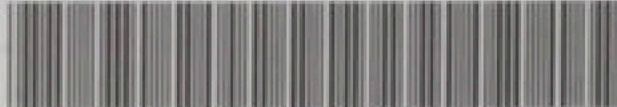
PAR

G. GOUNOUILHOU, A BORDEAUX

LE XXV MAI M.DCCC.XCIX.






BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7502 00411523 6